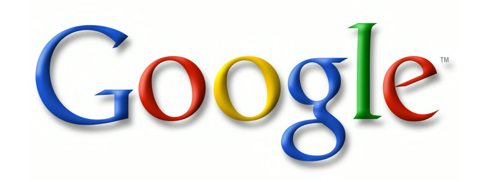

Google


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3433 06828430 0



L'AMI

DE LA RELIGION,

JOURNAL ET REVUE ECCLÉSIASTIQUE,

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. COLOSS. II, 8.

TOME CENT QUARANTE-QUATRIÈME.



PARIS.
IMPRIMERIE BAILLY, DIVRY ET Ce,
PLACE SORBONNE, 2.

1849.

TABLE

DU TOME CENT QUARANTE-QUATRIÈME.

Partie religieuse.

Partie politique.

POLITIQUE QUOTIDIENNE.

Liberté de l'enseignement.

FIN DE LA TABLE.

L'AMI DE LA RELIGION.

Concile de Rennes.

Conciles provinciaux ont, entre plusieurs avantages inappré-s, celui de présenter aux fidèles une image vivante de l'unité glise et de l'autorité de ses premiers pasteurs. Ce ne sont pas nent les décrets dogmatiques ni les règles disciplinaires portés es augustes assemblées qui nous instruisent, c'est encore l'ap-de ces Conciles, l'ordre qui s'y observe, le rang assigné à ceux s composent, selon la place qu'ils occupent dans la hiérarchie iastique, l'accord parfait de tous les Conciles provinciaux dans i constitue l'unité catholique, malgré les différences plus ou frappantes, qui ressortent de la distinction des provinces.

ıtorité éminente du Saint-Siége apparaît avec éclat dans la pro-ı de foi uniforme qui se fait dans tous les Conciles provinciaux par êques et les ecclésiastiques du second ordre; car, par cette pro-ı solennelle, ils reconnaissent l'Église romaine, sainte et apos-e, pour la Mère et la Maîtresse des autres Églises, et ils pro-nt, sous la religion du serment, de rendre une véritable obéis-au Pontife romain, successeur du Prince des Apôtres et vicaire sus-Christ sur la terre. Elle se manifeste encore, cette autorité able, par la pratique observée également partout de soumettre tes du Concile au Saint-Siége avant de les notifier officielle-aux fidèles.

Conciles montrent ensuite aux fidèles la distinction des provin-ıns l'unité de l'Église. Ils voient le métropolitain présider avec ité ces augustes assemblées; lui seul y porte l'étole et la crosse, ton pastoral, signes de la juridiction que ce prélat a reçue dans nes limites sur tous les Évêques et le clergé de la province; c'est lui qui donne la bénédiction. Autour du métropolitain siégent les ıes de la province, ayant une autorité égale à la sienne, pour dé-r et voter les décrets proposés au Concile. C'est à eux et à ceux l'après le droit ou la coutume, auraient avec eux voix délibé-, et non aux autres membres du Concile, que l'on demande pprouvent les décrets proposés, parce que la puissance législa-e réside qu'en eux. Les abbés, les chanoines, les autres ecclé-ues ont aidé de leurs lumières à préparer ces décrets, mais ils lent et écoutent avec respect la décision des premiers pasteurs. plusieurs Conciles tenus avant le seizième siècle, les Évêques se ent selon la dignité ou l'antiquité de leurs Églises; depuis ongtemps, pour obvier aux difficultés nombreuses qui pouvaient er au sujet de ces prérogatives, comme aussi pour mieux faire

ressortir la parfaite égalité de droits et de juridiction qui existe entre eux, relativement aux matières traitées dans les Conciles, il a été établi que la préséance ne serait fixée désormais que d'après l'ancienneté de l'épiscopat, par conséquent selon la date de l'institution canonique.

A la suite des Evêques et des procureurs des Evêques absents, se placent immédiatement les chapitres des églises cathédrales.

Il peut s'élever ici une difficulté pour fixer l'ordre des préséances entre les chanoines et les abbés réguliers, ou les abbés commendataires, qui assisteraient au Concile. Nos lecteurs ont pu voir, dans un article de ce journal (1), que les abbés réguliers n'avaient pas droit, en vertu de la discipline générale de l'Eglise, d'être convoqués au Concile provincial, mais qu'ils pouvaient y être invités par le métropolitain, de l'avis de ses comprovinciaux. Au Concile de la province de Tours, qui se tient en ce moment à Rennes, nous voyons trois abbés : ceux du Port-du-Salut, de la Melleraye et de Solesmes; ils avaient été personnellement invités par les lettres d'indiction, ainsi que les autres abbés des monastères qui se trouvent dans la province. Il a donc fallu établir un ordre de préséances, déterminer la place que ces abbés occuperaient; cette question devait se résoudre d'après le rang que l'Eglise donne aux supérieurs des monastères, dans ses assemblées hiérarchiques, et d'après celui qu'assignent aux chapitres des églises cathédrales la nature même, la constitution de ces corps, car, ainsi que nous l'avons déjà observé, ces questions de préséances se rattachent à des questions de principes, et nous concevons que des hommes de vertu éminente, et d'une parfaite abnégation d'eux-mêmes, aient souvent insisté avec fermeté pour maintenir, en faveur de leurs églises ou de leur corps, le rang qu'ils croyaient leur appartenir.

Le bref de Grégoire XIII adressé au Concile de Rouen, l'année 1583, distingue entre le cas où les chanoines assisteraient capitulairement, et celui, où ils n'assisteraient pas capitulairement au Concile. Il décide que dans le premier cas, les chanoines auraient la préséance sur les abbés, même ayant privilége de porter la mitre, que dans le second cas, on suivrait cet ordre : d'abord les abbés réguliers mitrés, en second lieu les abbés commendataires, ensuite les dignités, les procureurs, et les autres ecclésiastiques chacun selon son rang.

On aurait pu douter d'abord du sens de ce mot *capitulairement.* Ce terme désigne-t-il seulement le cas où les chanoines réunis, assisteraient en corps au Concile, ou bien faut-il l'entendre aussi du cas ou ils se présenteraient, non en leur nom propre, individuellement, mais au nom et par délégation du chapitre, qui les aurait désignés pour le représenter?

La raison inclinerait vers cette seconde interprétation, parce qu'on éprouve quelqu'embarras à supposer que sous le terme gé-

(1) Numéro 4854.

néral de *procureurs*, que l'on place au dernier rang, même après les dignités de simples collégiales, il faille entendre les députés des chapitres cathédraux. Dans l'ordre hiérarchique, le chapitre a le premier rang après l'Evêque, à raison des rapports intimes qui l'unissent à lui, et de la prééminence de l'église cathédrale, sur toutes les autres églises séculières ou régulières du diocèse. Les abbés, dit le docte Tamburini, ne précèdent pas les chanoines qui assistent collégialement, parce que les chanoines représentent alors l'église cathédrale qui doit être plus honorée que toutes les autres églises; ils précèdent seulement les chanoines, quand ceux-ci assistent individuellement (1). Pourquoi les chapitres perdraient-ils ce rang et cette prérogative, quand convoqués comme corps, ainsi qu'ils le sont aux Conciles provinciaux, ils y assistent à ce titre, dans la personne de ceux de leurs membres qu'ils ont désignés pour les représenter officiellement? Manifestement les députés n'assistent point alors, comme individus, isolement, mais bien comme représentants du chapitre et de l'église cathédrale. Une règle générale fondée sur la nature des choses, est, que le député ne soit pas mis à un rang inférieur à celui que devrait occuper la personne ou le corps qu'il représente, et qu'il jouisse des mêmes prérogatives. On a fait une exception à cette règle, pour les procureurs des Evêques absents, qui ont un siége distinct de celui des Evêques présents, et qui n'ont voix délibérative, qu'autant que le Concile veut la leur accorder; mais ceci tient à des considérations particulières qui ne sont nullement applicables aux représentants des chapitres.

Cependant, le *cérémonial* des Evêques, publié par l'ordre des Souverains-Pontifes, résout le doute en faveur des abbés; car il a conservé le texte du bref de Grégoire XIII, en mettant en dernier lieu, après les abbés et les dignités, les députés des chapitres cathédraux, et fixant ainsi tout à la fois, le sens du mot *capitulairement*, et l'étendue qu'il fallait donner au terme général de procureurs. Cette interprétation, il faut en convenir, si elle établit un ordre de choses qui pourrait nous paraître au premier abord moins conforme aux rapports naturels des chapitres avec les Evêques, est plus conforme au sens littéral du bref.

Cependant, comme sur un grand nombre de points qui ne touchent qu'aux cérémonies usitées dans les offices et assemblées ecclésiastiques, les Souverains-Pontifes ne se sont jamais opposés à ce que les églises de France conservassent leurs usages particuliers, nonobstant les prescriptions générales du *cérémonial* romain, il ne serait pas inutile d'examiner comment l'usage aurait réglé en France ces droits de préséance, et si le bref de Grégoire XIII expliqué par le cérémonial des Evêques a été suivi comme établissant une règle absolue

(1) Quando non collegialiter, sed *singulariter* incedunt aut sedent. Tamburini, *De jure Abbatum*, tom. I, disp. XXIV, quæs. V.

ct obligatoire. Le Concile d'Embrun, de 1731, le dernier qui se soit tenu en France, plaça l'abbé de Boscodonon dans un rang supérieur à celui qu'occupaient les députés des Chapitres, mais il est permis de donter qu'il ait suivi en cela la pratique des Conciles antérieurs. En effet, les actes de la plupart de ces Conciles, qui nous ont conservé des détails sur le personnel, placent les députés des Chapitres avant les abbés. On peut consulter entre autres les actes des Conciles de Reims de 1564 et de 1583; de Cambrai, 1565; de Rouen, 1581; de Tours, 1583; de Bourges, 1584. Il est pourtant à observer que dans le Concile de Tours, les abbés ainsi que les Chapitres n'assistèrent que par leurs députés respectifs, et les députés des Chapitres eurent la préséance. Dans les deux Conciles de Narbonne 1531 et 1609, les décrets où il est fait mention des abbés et des chanoines, n'observent aucun ordre, ils les nomment tantôt dans un sens, tantôt dans un autre; observation que l'on peut faire aussi pour un Concile tenu dans des provinces voisines de la France, nous parlons de celui de Malines, de l'an 1607. Ce Concile prit dès le commencement la précaution de publier un décret sur les préséances, à l'effet de déclarer que l'ordre selon lequel on serait appelé au Concile, et la place qu'on y occuperait, ne préjudicierait à personne (1). On tint par le fait à ne rien préjuger; car dans le tableau des membres du Concile, nous voyons plusieurs députés des chapitres placés avant les abbés, et ensuite quelques abbés placés avant d'autres députés de chapitres (2).

Le clergé de France adopta cette règle, qui laisse la cause indécise, dans plusieurs circonstances mémorables, où il s'était élevé des débats sur les préséances entre les abbés et les dignités des Chapitres cathédraux, notamment dans l'assemblée de Melun, et dans celle de Paris, de l'année 1614. Dans l'une et dans l'autre, l'affaire fut discutée avec beaucoup de soin. L'abbé de Bourgueil, choisi en 1614 par les autres abbés pour défendre leur cause, fit valoir tous les moyens qui pouvaient la servir, les titres honorifiques de prélat, la dignité, la juridiction, les ornements pontificaux accordés aux abbés, le bref de Grégoire XIII au Concile de Rouen. Le doyen de l'église de Saintes plaida la cause des chapitres. Après être entré dans quelques particuiarités, « qui n'ont été ni remarquées ni écrites, disent les procès-verbaux, pour quelque distraction survenue aux secrétaires, » l'orateur (dont nous ne prétendons pas au reste accepter toutes les assertions), se fonda principalement sur ce que les chapitres sont unis intimement à l'Evêque, dont ils sont le conseil, les coadsesseurs et le sénat, ce qui doit les mettre au-dessus de tous les autres corps. L'orateur, discutant ensuite chacun des moyens de son adversaire, établit que les prérogatives, dignités et juridiction des abbés ne peuvent consacrer en leur faveur un droit de préséance sur le clergé séculier,

(1) L'abbé Coll., Conc. t. xv, col. 1535.
(2) *Ibid.*, col. 1569.

attendu que tous ces privilèges ne leur sont accordés que pour leurs monastères. Au sujet du bref de Grégoire XIII, il répondit que c'était là une décision donnée à la province de Rouen, et qui n'avait jamais été notifiée aux autres églises, *res inter alios acta nenimi præjudicat*; que les dignités des chapitres jouissaient par le fait de la préséance aux processions et dans les assemblées ecclésiastiques qui se tenaient en France, et qu'il n'y avait pas de motifs pour les en priver ailleurs; enfin que la pratique de nos églises ne favorise nullement les prétentions des abbés, en exceptant toutefois les abbes chefs d'ordre, « contre lesquels, dit-il, bien que l'on pût contester néanmoins « pour ce qu'en France il est ainsi observé ou toléré, lesdites dignités ne prétendent sur eux préséance (1). »

L'assemblée des Evêques, après avoir ouï les plaidoiries, ne voulut rien conclure, sinon que sans préjudice des droits et prétentions respectives des parties, elles se rangeraient et opineraient confusément et indistinctement, sans prétendre se prévaloir de préséance les unes sur les autres. Elle assura seulement, conformément à l'usage, la préséance aux abbés de Clairvaux et de Citeaux, comme chefs d'ordre (2).

Nous croyons pouvoir conclure de ces détails, que les règlements consignés dans le cérémonial des Evêques, n'étaient pas considérés en France, comme fixant d'une manière obligatoire des droits de préséance en faveur des abbés sur les députés des chapitres. Il est à remarquer, en effet, que les questions portées plusieurs fois devant les assemblées du clergé de France, sur cette matière, n'avaient pas seulement pour objet de déterminer la place que les abbés et les représentants des chapitres occuperaient dans ces mêmes assemblées, qui n'étaient pas des Conciles; mais de fixer les droits respectifs des uns et des autres, pour des assemblées et des cérémonies ecclésiastiques, de quelque nature qu'elles fussent, et cela d'après des principes généraux sur l'ordre de la hiérarchie. La pratique de nos Conciles provinciaux avait laissé les doutes subsister; les assemblées du clergé ne voulurent pas les résoudre; les bulles qui survinrent à cette époque et depuis lors, bulles de Clément VIII, d'Innocent X et de Benoît XIV relatives au cérémonial revu par leur ordre, ne paraissent pas avoir rien changé à cet égard.

Il appartient donc à Nosseigneurs les Evêques de déterminer eux-mêmes, pour les Conciles de leur province, les règles que l'on doit suivre à cet égard, quand des abbés sont invités à y assister. Si nous avons été bien informés par nos correspondances, dans le Concile de la province de Tours, les abbés ont été placés avant les députés des chapitres, et après le chapitre de Rennes qui assistait en corps.

(1) *Mémoires du clergé*, t. VIII, p. 141.

(2) Pour écarter les difficultés sur les préséances, on est convenu dans quelques autres circonstances, surtout à l'occasion de processions générales, que les abbés bénits et les doyens des chapitres iraient deux à deux, un abbé et un doyen. Cela fut observé à Melun et à Paris, l'an 1579 et 1580.

Entraînés par l'intérêt qui se rattache à toutes ces questions de discipline, nous nous sommes peut-être écartés un peu de l'objet principal de cet article; nous nous empressons d'y rentrer, en observant que l'Eglise a voulu, par le rang qu'elle assigne aux chapitres, nous montrer la haute estime que nous devons avoir pour ces corps et pour l'Eglise cathédrale, qui est l'Eglise propre de l'Evêque, la mère et la régulatrice des autres Eglises du diocèse. Il était conforme aux principes que le clergé séculier, représenté par l'Evêque et le chapitre de l'Eglise cathédrale, eût la préséance sur le clergé des ordres religieux, représenté par les abbés; mais il était très-convenable aussi, qu'une place distinguée fût réservée à cet ordre si vénérable par son dévouement à la prière et aux œuvres de zèle; nous aimons à le voir assister aux Conciles de la province, prendre part aux travaux de ces saintes assemblées; nous remarquons avec une satisfaction particulière, que les RR. PP. abbés portent les insignes que le Saint-Siége leur donne pour relever leur dignité. Bien, en effet, que, selon les règles générales, les abbés qui ont le privilége de porter les ornements pontificaux, ne puissent pas les prendre hors des églises de leurs monastères, du consentement même de l'Evêque du lieu (1), s'ils n'y sont autorisés par le Saint-Siége, il a été décidé depuis plusieurs siècles, qu'ils paraîtraient en chape et avec la mitre, dans les Conciles et Synodes, pour que les fidèles fussent témoins, dans ces occasions solennelles, des distinctions dont l'Eglise a voulu honorer les prélats des ordres religieux (2).

NOUVELLES RELIGIEUSES.

DIOCÈSE DE FRÉJUS. — Nous avons donné dernièrement quelques détails sur l'œuvre admirable accomplie, au bagne de Toulon, par les Pères de la Compagnie de Jésus.

Nous empruntons aujourd'hui à une correspondance particulière les détails suivants sur les résultats de cette mission :

« Le surlendemain de leur arrivée, les missionnaires firent, au nombre de trois, une visite aux cholériques du bagne. Ils distribuèrent des médailles et des préservatifs spirituels anti-cholériques à tous les malades.

« L'un de ceux-ci, à qui on offrait le tout, témoigna qu'il accepterait bien volontiers, mais qu'il était israélite. — C'est égal, mon ami, lui dit le P. de Damas. — Merci, messieurs. — Mais vous nous promettez de ne pas profaner ces objets, ajouta le P. Lavigne. — Messieurs, si je devais le faire, je ne les accepterais pas. — Très-bien, mon ami; à la bonne heure! et il plaça médailles et préservatifs sous son oreiller.

« Quelques jours après, le P. Montdésert se fait entendre sous les voûtes de l'hôpital. Notre juif l'écoute, puis l'écoute encore. Une voix lui dit : Cette religion-

(1) Tamburini, de *Jure abbat.*, disp. XXI, quæst. III. — Décret. de la Cong. des Rits, 3 août 1641 ; 28 juin 1642.

(2) Cet usage remonte au moins au douzième siècle, car nous le voyons supposé comme déjà établi, dans un décret de Clément IV, daté de 1267. Cap. *Ut apostolicæ*. Tit. de privilegiis.

là est bonne sans doute; car voilà des gens honorables, distingués par leurs talents, bien placés dans la société, et qui s'abaissent jusqu'à de pauvres condamnés. L'intérêt n'y est pour rien : la vérité seule peut inspirer tant de courage et de dévouement.

« Mais une crainte l'arrête : Que vont dire mes camarades et surtout mes parents? Après les dix-huit mois de peine que j'ai encore à subir, que deviendrai-je, si je me fais chrétien?.... Ces irrésolutions ont duré jusqu'à dimanche, jour de la consécration du bagne à Marie. Mais en ce moment cette pauvre âme cède enfin à la grâce. Rentré dans la salle, le malade prend un papier, et, dans une supplique aussi touchante que fortement motivée, il sollicite la faveur d'être instruit et baptisé. Depuis il ne fait que parler de Marie; il baise sa médaille; il est admirable de foi et de résignation.

« Le samedi, 17 novembre, le P. supérieur avait obtenu des chefs la permission de remplacer à ses frais la partie de ration dont environ trois cents forçats se trouvaient privés, par suite du temps pris sur leurs travaux pour assister au catéchisme. Mais en vrais pénitents, ils ont refusé cet adoucissement si nécessaire : Nous voulons, dirent-ils, nous en priver, comme préparation et souvenir de notre première communion.

« Peu de jours avant, un forçat ayant trouvé la montre en or d'un des employés, s'empressa de la rendre à son maître, qu'il connaissait.

« Et voilà la religion que certains hommes veulent bannir de la société; dont ils poursuivent les ministres en leur refusant l'éducation de la jeunesse! Ah! messieurs les faiseurs de lois, qui ne connaissez que les galères pour sauvegarde à la société; allez donc dans les bagnes apprendre où se trouve la véritable et seule garantie de la stabilité et du bien-être commun! »

Diocèse de Toulouse. — Nous avons assisté, dimanche dernier, à une de ces solennités religieuses qui laissent de profonds et durables souvenirs. La vieille basilique toulousaine célébrait l'anniversaire du martyre de saint Saturnin. Selon l'usage, le peuple de notre cité était accouru en foule pour saluer le tombeau de son premier apôtre, de son premier martyr. Cette pieuse et touchante visite du peuple peut, à bon droit, être regardée comme un symbole de la foi et une preuve éclatante d'une reconnaissance éternelle.

Le peuple de Toulouse n'oubliera jamais que, sur cette tombe, le dernier flambeau de l'idolâtrie s'est éteint et le soleil de la foi s'est levé. Il sait que là a commencé la véritable histoire de sa civilisation, et celle non moins éclatante de sa liberté religieuse et politique. Il sait que là a commencé, pour se perpétuer jusqu'à nous, cette chaîne illustre de Pontifes, qui lui transmettent, en même temps, l'héritage de la vérité et de la vertu; ce sont de ces choses sur lesquelles le temps et l'oubli n'ont point de prise.

Le nouveau pasteur de Saint-Sernin, déjà bien connu de tous par ses talents et par ses vertus, a ouvert, le matin, cette solennité touchante par la célébration du sacrifice de la messe au tombeau vénéré du saint martyr.

Le soir, après vêpres, M. l'abbé Deoux, aumônier de l'hospice Saint-Jacques, a prêché avec talent le panégyrique du saint.

Après ce discours, la basilique de Saturnin a pris un aspect de solennité plus grave et plus brillant. Les élèves du sanctuaire se pressaient sous la coupole avec des flambeaux allumés, le baldaquin s'illnminait de toutes parts et ressemblait à un ciel de lumière.

Mgr d'Arbou, ancien évêque de Bayonne, s'est empressé de répondre à l'invitation du pasteur de la paroisse. Il est venu avec bonheur s'agenouiller sur la

tombe glorieuse de saint Saturnin, et payer un tribut de reconnaissance au martyr, en bénissant son peuple.

La fête de Saturnin a été pour nous, cette année, une de ces fêtes consolantes dont nous ne perdrons jamais le souvenir. Voilà les fêtes où nous aimons à voir accourir le peuple ; elles sont seules capables de l'élever et de l'attendrir. Dieu seul, selon la pensée d'un homme célèbre, « Dieu seul est demeuré en possession de donner au genre humain des solennités graves qui le rassemblent, le remuent, l'améliorent et le reposent. »

ITALIE. — Nous avons sous les yeux une lettre adressée par l'abbé Rosmini au Maître du palais à Portici. Cette lettre est trop édifiante, elle est d'un trop bon exemple, pour que nous ne nous empressions pas de la publier :

« Très-révérend Père,

« Je reçois à l'instant des mains du R. P. M. Boeri votre lettre en date du 12 août courant, dans lequelle vous m'exposez que, rassemblée à Naples par ordre exprès de Sa Sainteté, la S. Congrégation de l'Index, dont S. E. le Cardinal Brignole est préfet, a décidé à l'unanimité qu'il fallait défendre deux de mes opuscules ayant pour titre, l'un : « Des cinq plaies de la sainte Eglise ; » l'autre : « La Constitution selon la justice sociale, » et que le Saint-Père avait approuvé ce sentiment. En même temps, vous m'invitez à faire acte de soumission, afin qu'il en soit fait mention au décret.

« C'est avec les sentiments du fils de l'Eglise le plus dévoué et le plus obéissant, comme, par la grâce de Dieu, je l'ai toujours été de cœur, et comme je l'ai toujours professé de bouche, que je déclare me soumettre à la prohibition desdits opuscules purement, simplement, et de la manière la plns complète possible, en vous priant d'en assurer le Saint-Père et la S. Congrégation. Je saisis cette occasion, etc. »

Voici la réponse dn maître du S. Palais :

« J'ai reçu votre réponse à ma lettre du 12, et je l'ai immédiatement dirigée à la S. Congrégation.

« Cette réponse est le témoignage le plus noble et le plus solennel d'obéissance et de dévotion pour la chaire de saint Pierre, que puisse donner un homme de votre mérite et de votre vertu.

« Il faut l'attribuer principalement à l'efficacité de la grâce divine ; et moi, quoique je fusse moralement certain du succès de ma mission près de vous, j'en ai été cependant intimement consolé, comme le seront aussi tous ceux qui savent apprécier un pareil acte.

« Agréez, l'expression de ces sentiments qui naissent de l'estime grande, sincère et pleine d'affection que je vous porte. »

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE.

La loi sur la naturalisation des étrangers a occupé toute la séance, et encore deux amendements ont-ils été renvoyés à la commission. La discussion est restée dans des termes moins élevés et sur un terrain moins délicat qu'avant hier. En adoptant le principe posé par M. Mauguin, la commission proposait une sorte de moyen terme qui a été voté par l'Assemblée après un assez long débat.

M. Joly a soulevé ensuite une question de non-rétroactivité à l'égard des étrangers naturalisés depuis 1848. L'Assemblée ne voulait pas trop se décider : elle eût peut-être accepté un échappatoire.

M. Victor Lefranc a repris l'amendement abandonné par son auteur et a insisté pour que l'Assemblée se prononçât. La majorité a pris l'amendement en considération.

Un grand nombre d'orateurs se sont croisés : on a surtout remarqué le vieil antagonisme de la jurisprudence et de la doctrine, des avocats et des professeurs en droit, représentés d'un côté par M. Baze et M. de Montigny; de l'autre, par MM. Valette et Demauld.

Au reste, la lutte, quoique vive, a été assez calme, et l'ordre n'a pas été troublé.

On s'est entretenu, à l'Assemblée, d'un différend dont parlent les journaux anglais, et qui pourrait avoir d'assez graves conséquences. Des difficultés se seraient élevées, aux îles Sandwich, entre nos navires et les missionnaires biblistes anglais. Il y aurait eu des collisions, et un ultimatum très-énergique aurait été signifié par le commandant de nos forces maritimes. Les feuilles anglaises prennent fait et cause pour les méthodistes avec une extrême âpreté.

Les révolutionnaires et le suffrage universel.

La proposition relative aux circonscriptions électorales a permis à tous les journaux révolutionnaires de montrer de nouveau combien ils se défient de la France.

Tout ce qui tend à donner ou à rendre au suffrage universel sa sincérité, à le mettre à la portée de tout le monde, à ne pas laisser les scrutins sous la main de leurs influences hypocrites ou violentes, tout cela excite leur fureur. Désunis entr'eux, ils sont d'accord du moment où ils craignent qu'on ne touche aux priviléges des mesquines et brutales coteries et à la domination de cette *aristocratie* radicale sur laquelle ils s'appuyent plus fortement qu'ailleurs dans les villes et dans les gros bourgs.

Aussi, il faut les entendre ce matin depuis le *National* jusqu'à la *Voix du Peuple :*

« Nous le disons avec une douleur profonde : ce mépris de la Constitution *ramènera la France dans la carrière des révolutions*. Quand le DROIT est FOULÉ AUX PIEDS, LA FORCE ARRIVE QUI LE VENGE, et le venge trop souvent au prix des plus déplorables souffrances.

« La majorité s'enivre dans les faciles triomphes du scrutin. Son ivresse, si elle devait durer, aurait UN TERRIBLE LENDEMAIN. »

Est-il possible de pousser plus loin la niaiserie? Voyez-vous le peuple français faisant des révolutions nouvelles, parce qu'il sera loisible à tous les citoyens de prendre part aux scrutins, sans être obligés de parcourir trois à quatre lieues, dans les plus mauvais chemins, par les temps les plus affreux et dans les pays les plus impraticables.

Cependant il y a là, au dire de tous les organes de la presse rouge

comme au témoignage du *National,* une *violation* manifeste du texte et de l'esprit de la Constitution !

La *République* s'exprime ainsi :

« La proposition de M. Fouquier-d'Hérouël, relativement à l'augmentation des circonscriptions électorales, est purement et simplement *une atteinte à la Constitution ;* mais ces messieurs n'y regardent pas de si près. Les hidalgos, les marguillers et les bedeaux tiennent beaucoup à avoir l'élection à la commune pour mieux exercer leur influence de paroisse et surveiller les bulletins.

« Le rapporteur, M. Gaslonde, a répondu par quelques sophismes qui dissimulaient mal, sous le vernis d'un respect apparent, *le désir d'ébranler la Constitution.*

« Quant au ministère, il est resté complétement étranger au débat ; il n'a pas trouvé un mot à dire *pour défendre ce contrat que l'on jure d'observer, tandis que l'on ne songe qu'à le violer.*

« La première délibération, soumise au scrutin de division, a été adoptée par 418 bulletins blancs contre 201 bleus.

« Nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, que ces 418 bulletins blancs ont été déposés par 418 ENNEMIS DE LA CONSTITUTION ET DE LA RÉPUBLIQUE. »

La *Voix du Peuple* gémit et menace également :

« Espérons que cette proposition, qui viole la Constitution, et met en péril la démocratie, ne franchira pas le seuil de la troisième délibération. L'Assemblée législative ne voudra pas se charger du fardeau des VENGEANCES de la monarchie vaincue en 1848! »

On voit que, de l'aveu des révolutionnaires, tout ce que gagne le suffrage universel, tout ce que gagne le vrai peuple, c'est eux qui le perdent.

Nous constatons ce fait avec joie.

Il y a longtemps, du reste, que nous le savons ; ce n'est pas telle ou telle institution qu'ils repoussent. Ils n'en veulent aucune. Ils ne veulent pas même de celles qu'ils ont invoquées si longtemps et à l'établissement desquelles ils ont le plus coopéré.

Le *Moniteur du soir,* journal qui affecte depuis longtemps une position quasi-officielle, a publié l'article suivant :

« Deux journaux, l'*Ordre* et la *Voix du Peuple,* prétendent que nous avons reproduit et approuvé un article du journal le *Crédit,* qui a prêté à M. le Président de la République une allocution aux préfets récemment nommés. C'est là, de la part de ces feuilles, une erreur matérielle, qu'elles s'empresseront sans doute de rectifier. Nous n'avons pas reproduit un mot de l'article du *Crédit,* et nous n'avons pas approuvé un langage que nous AVIONS TOUTE RAISON DE TENIR POUR APOCRYPHE. »

A ce démenti, que tout le monde ne trouve pas très-net et très-explicite, le *Crédit* répond ce matin :

« Apocryphe ! nous n'avons pas l'amour du grec des *Femmes savantes,* mais nous connaissons assez les innocentes roueries du monde politique pour comprendre l'effet que certaines personnes ont pu se promettre de ce mot : *apocryphe.* Nous

les prévenons que si elles ont espéré qu'on y verrait un démenti donné par M. le Président de la République à toute prétention de réélection par les voies constitutionnelles, nous tenons, nous, l'article du *Moniteur du soir*, non-seulement pour apocryphe, mais pour injurieux envers le chef de l'Etat.

« Depuis le jour, où nous avons fait connaître à nos lecteurs ce qui s'était passé à l'Elysée, nous n'avons manqué, nous l'espérons, à aucune des convenances que doit observer le journalisme. Nous avons déclaré que nous ne prétendions pas avoir reproduit les propres expressions dont le Président de la République avait pu se servir, nous avons indiqué très-clairement, très-sincèrement, la source où nous avions puisé notre information. »

Entre le *Moniteur du soir* et le *Crédit*, deux journaux qui se sont toujours ralliés, avec ou sans transition, aux ministères existants, on peut hésiter :

Prononce, si tu peux, et choisis, si tu l'oses!

La Babel du Socialisme.

Il faut avouer que les ultra-bonapartistes qui, rêvant l'Empire, se lancent provisoirement sur le terrain du socialisme, n'ont pas mal choisi leur moment. Il n'y avait que leur langue qui manquât dans la Babel des socialistes actuels.

Tandis que le *Dix Décembre* renie la *Démocratie pacifique*, qui l'appelle *mon frère!* M. Proudhon et M. Pierre Leroux recommencent entre eux une guerre à outrance.

La *Voix du Peuple* disait naguère :

« Nous proposons aux citoyens Louis Blanc et Pierre Leroux de discuter contradictoirement avec eux, dans une suite d'articles publiés par les mêmes organes, le principe d'autorité, de gouvernement ou d'Etat, dont ils sont, à nos yeux, les derniers représentants. A cet effet, nous mettons à leur service les colonnes de la *Voix du Peuple*, demandant pour nos réponses la réciprocité d'insertion dans les journaux et revues dont nos antagonistes disposent. »

La *République* a répondu à cette provocation :

« Nous adhérons complétement à cette proposition. Nous sommes tout disposés à publier dans la *République* les réponses que le citoyen Proudhon voudra bien faire aux articles de Pierre Leroux, à condition toutefois que les réponses de notre collaborateur et ami seront insérées textuellement dans la *Voix du Peuple*. »

Il n'est pas jusqu'aux lieutenants de M. Louis Blanc qui ne rentrent en campagne.

Voici quelques passages d'une lettre des anciens *délégués du Luxembourg* au *citoyen* Proudhon :

« Nous vous dirons, citoyen Proudhon, que, bien que nous n'ayons pas votre érudition, nous croyons avoir quelque peu de bon sens, et que c'est en manquer, selon nous, d'attaquer, comme vous le faites, ceux qui, *les premiers*, ont compris le sens de la Révolution de Février, et ont eu l'immortel honneur de poser les fondements du nouvel édifice social.

« Vous avez été longtemps pour nous, citoyen, et vous êtes encore pour un grand nombre de personnes, *un problème vivant*. Bien des gens se disent, en

parlant de vous : Quoi! cet homme se prétend socialiste, et il fait une guerre acharnée à tous les chefs du Socialisme ! Cabet, Considérant, Pierre Leroux, Louis Blanc sont tour à tour l'objet de ses plus violentes attaques !... Où veut-il donc en venir? Quel est son but?

« A cette question, il nous serait facile de répondre, si nous n'avions une extrême répugnance pour les personnalités. »

On voit, d'après ces lignes, de quel ton les délégués parlent au rédacteur de la *Voix du Peuple*. Un peu plus loin, ils ajoutent :

« Les travailleurs, nous devons vous le dire, n'entendent rien aux développements obscurs de vos théories, ils n'y voient qu'un profond galimatias. Leur raison se refuse à chercher la vérité là où ils ne voient qu'un assemblage monstrueux de paradoxes et de sophismes noyés dans un déluge de dialectique où l'imagination a plus de part que la raison. »

Nous ne terminerons pas ces citations sans reproduire un paragraphe qui explique avec beaucoup de naïveté pourquoi les chefs du mouvement du 17 mars 1848 ne l'ont pas poussé plus loin ; c'est tout simplement parce qu'ils n'ont pas pu :

« Les signataires de cette lettre, de concert avec les chefs de clubs, ayant été les organisateurs et les directeurs de cette manifestation, purent parfaitement apprécier s'il y avait alors possibilité de renverser le gouvernement provisoire, car nous étions de ceux qui voulaient son épuration. Mais malheureusement l'esprit des masses ne se dirige pas toujours au gré des plus clairvoyants, et, dès que la manifestation fut en marche, nous nous aperçûmes bientôt, d'après le sentiment qui s'y manifestait, qu'en poursuivant la réalisation de notre projet, nous eussions infailliblement échoué. La grande majorité composant la manifestation criait : *Vive le gouvernement provisoire!* Tout ce que nous essayâmes pour changer cette disposition fut inutile. »

La *Voix du Peuple* ne s'effraye pourtant pas du bruit qui se fait contre elle, et elle crie plus haut que tous les autres :

« Parce que la *Voix du Peuple* n'entend pas comme vous l'organisation sociale, vous voilà, — aussi intolérants que les catholiques et les absolutistes, — à jeter feu et flamme, et à crier à la trahison.

« Doucement, camarades. A quoi nous aurait servi de faire des révolutions contre l'Eglise et la royauté, si c'était pour aboutir à la foi en de nouveaux prophètes, si le dogme de *Chacun selon ses forces, à chacun selon ses besoins*, devait être aussi sacré que celui de l'infaillibilité du Pape, si Louis Blanc réclame pour lui l'inviolabilité de Louis-Philippe!

« Est-ce que nous défendons de contredire la formule mutuelliste : — *A chacun selon ses œuvres?* Pour ma part, je ne prétends mener personne, et ne veux, en revanche, subir les doctrines de qui que ce soit. Quand une idée s'impose à ma raison, je l'accepte, et je veux qu'il en soit ainsi pour tous mes frères chercheurs de vérités.

« Loin donc que la discussion entre les socialistes soit un sujet d'alarmes, c'est au contraire un signe que la Révolution marche. N'est-ce pas un spectacle étrange, pour les malthusiens qui nous regardent, que celui de prisonniers, de proscrits, d'exilés, se disputant pour savoir comment on en finira avec le vieux monde et ses priviléges ; si on l'attaquera par la base, le sommet ou le milieu ; si la réforme sera plus expéditive commençant par le capital ou par le revenu, par l'atelier ou par la circulation. »

La *Voix du Peuple* dit que les socialistes donnent à la société qu'ils attaquent un *spectacle assez étrange*. C'est vrai.

Un Parfait Démocrate.

On lit dans l'*Union de la Haute-Marne*, du 25 novembre, les lignes suivantes qui renferment de curieux détails sur les *missionnaires* du socialisme et sur leurs protecteurs :

« Un accident qui dans le principe ne présentait pas une très-grande gravité vient d'avoir les suites les plus funestes, dans la commune de Baillecourt.

« Mercredi dernier, deux individus étrangers et munis de passeports, arrivent dans cette commune et descendent chez un sieur Jacquot, aubergiste et ancien militaire. Nos deux voyageurs annoncent l'intention de donner aux habitants de Daillecourt une représentation de tours et de jongleries, et demandent à leur hôte de leur prêter sa grange pour y réunir le public ; ce à quoi celui-ci consentit. Après avoir déjeûné chez Jacquot, ils parcoururent le village, où ils firent, à ce qu'il paraît, de copieuses libations ; car, le soir venu, ils se trouvaient dans un état voisin de l'ivresse au moment de commencer leurs exercices. Gonet, l'un d'eux, se disant très-habile à l'escrime, proposa à Jacquot qui sait aussi manier le fleuret, de faire des armes. Jacquot refusa d'abord ; mais Gonet insista, et offrit 500 fr. à celui qui parviendrait à le toucher. Jacquot, poussé par son amour-propre d'ancien troupier, et peut-être aussi par le désir de gagner la prime offerte, finit par acccepter le fleuret qui lui est présenté par Gonet. Au bout de quelques passes, celui-ci est atteint et blessé à l'œil droit. Il monte immédiatement dans sa chambre pour laver le sang qui coulait de son œil. Bientôt il est obligé de se mettre au lit, où il fut à peine, qu'une violente indigestion se déclara. On pensait néanmoins que cet accident n'aurait pas de suites ; mais dans la nuit l'état de Gonet empira, et dans la matinée du lendemain il expira. Il paraît que l'indigestion avait déterminé une congestion au cerveau.

« Les circonstances qui avaient accompagné la mort de Gonet appelaient naturellement les investigations de la justice. Le juge de paix de Clermont se transporta sur les lieux, et procéda à une information de laquelle il résulta que cette mort était la suite d'un accident, et qu'elle avait été déterminée plutôt par l'état d'ivresse dans lequel se trouvait Gonet que par la blessure qu'il avait reçue.

« Cette information eut un autre résultat ; elle a fait connaître une particularité des plus graves, et qui malheureusement n'est point isolée, car le même fait a déjà été constaté dans beaucoup de localités : c'est que Gonet était un de ces nombreux émissaires de la propagande socialiste qui parcourent les campagnes, s'introduisent sous le chaume des paysans, et travaillent à inoculer chez ces natures simples et crédules le poison de leurs abominables doctrines.

« Parmi les papiers dont Gonet était porteur, se trouvent : 1° un passeport constatant *qu'il était repris de justice, soumis à la surveillance* ; 2° *de nombreuses recommandations des démocrates de toutes les parties de la France* pour les frères et amis des pays qu'il devait parcourir ; recommandations portant plus *de deux à trois cents signatures*, parmi lesquelles figurent celles de *rédacteurs et gérants de journaux démocratiques, de négociants, de fonctionnaires publics, de médecins, d'avocats et d'individus de toutes les professions, et constatant que Gonet est un parfait démocrate* et qu'il a droit à la *bienveillance*, à la *sympathie, à l'assistance* de ses frères les démocrates ; 3° une chanson patriotique adressée à Barbès, et enfin une de ces pancartes à l'aide desquelles tous les va-

gabonds qui parcourent les villes et les campagnes s'introduisent dans les maisons pour y demander l'aumône, en prétextant qu'ils sont ouvriers sans ouvrage, et qu'ils ont besoin d'argent pour faire leur route et gagner une localité qu'ils désignent. »

Bulletin de la politique étrangère.

ITALIE. — Les journaux d'Italie ne contiennent aucune nouvelle importante. Le ministère piémontais continue à se préparer aux prochaines élections, en adressant des circulaires à tous les grands corps de l'Etat, dans le but d'assurer la bonne foi des élections, et de réchauffer surtout le zèle des indifférents. C'est ainsi que la *Gazette piémontaise* publie à la fois des circulaires aux Archevêques et Evêques, et à la magistrature du pays.

AUTRICHE. — On écrit de Vienne, 24 novembre :

« L'empereur, dont le retour de Prague est attendu pour demain au soir, prendra pour la première fois sa résidence dans le palais impérial de Vienne, et ne retournera plus à Schœnbrunn. On dit qu'il partira dans le cours de l'hiver pour Trieste, afin d'y inspecter la flotte autrichienne, qui sera considérablement augmentée prochainement. »

PRUSSE. — Les commissaires prussiens du pouvoir central provisoire ne partiront pas pour Francfort avant la déclaration d'accession de tous les gouvernements. Tous les bruits répandus relativement à l'installation du nouveau pouvoir central provisoire ne sont que des fables.

On dit que le long séjour du prince de Prusse à Berlin a pour objet d'assister aux délibérations d'une commission chargée de la réorganisation de l'armée et de la landwehr.

SAXE. — La session des Etats du royaume de Saxe a dû s'ouvrir à Dresde le 26. Le Roi devait procéder en personne à cette cérémonie.

AMÉRIQUE. — Les nouvelles apportées par le courrier des Etats-Unis du 14 novembre, ont un grand intérêt : elles donnent des détails très-circonstanciés sur la prise de possession du fort de Honolulu, par la frégate française la *Poursuivante*.

Cette frégate, qui porte le pavillon du contre-amiral du Tromelin, a pour commandant M. Jam de Bellecroix, et pour commandant en second M. Henri de Montour, lieutenant de vaisseau.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 30 novembre. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AINÉ.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la troisième délibération de MM. de Vatimesnil et Lefebvre-Duruflé, relative à la naturalisation et au séjour des réfugiés en France.

Sur l'article 1er, M. Mauguin avait présenté l'amendement suivant :

« Les droits de grande naturalisation, comprenant les droits d'électorat et d'éligibilité à l'Assemblée nationale, ne pourront être conférés que par une loi. »

La commission, par l'organe de M. de Montigny, se prononce pour le principe de l'amendement de M. Mauguin; la loi seule pourra attacher le droit d'éligibilité à la naturalisation.

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement suivant a été présenté par M. Joly :

« Les dispositions précédentes ne porteront aucune atteinte aux droits d'électorat et d'éligibilité acquis aux citoyens naturalisés en vertu du décret du gouvernement provisoire. »

M. JOLY soutient qu'on ne peut pas sans réagir contre la révolution de Février, priver de leurs droits d'électorat et d'éligibilité ceux qui les ont reçus du gouvernement provisoire. (Murmures.)

Il soutient son amendement.

M. LEFEBVRE-DURUFLE. Messieurs, l'orateur qui m'a précédé à cette tribune a oublié, en parlant du décret du gouvernement provisoire sur la naturalisation, que son auteur lui-même a reconnu à cette tribune que ce décret n'avait qu'un caractère provisoire. Eh bien, ceux qui ont profité de ce décret peuvent-ils jouir d'un avantage que selon vous, messieurs, l'Assemblée seule peut octroyer?

M. JOLY. Disons-le hautement, on veut nier la révolution, la démanteler. Vous n'y parviendrez pas ! La révolution est comme le soleil; on ne l'empêchera pas de resplendir, et rien ne prévaudra contre la République. (Approbation à gauche.)

M. DE MONTIGNY. L'honorable M. Joly a tort de croire que nous cherchons à frapper la Révolution. Mais il s'agit là d'une loi de capacité qui saisit tous les citoyens au moment où elle est faite.

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut prendre l'amendement en considération; car elle n'a pas autre chose à faire maintenant.

L'amendement est pris en considération et renvoyé à la commission, ainsi qu'un article supplémentaire, proposé par la commission, et qui est ainsi conçu :

« L'étranger qui aura fait avant la promulgation de la présente loi la déclaration prescrite par l'article 2 de la loi de l'an VIII, pourra obtenir la naturalisation selon la forme indiquée par l'article 1er de la présente loi. »

Les art. 5, 6 et 7 sont adoptés.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Chronique et Faits divers.

Par décret du Président de la République, en date du 28 novembre 1849,

M. Quenault, ancien magistrat, a été nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Abbatucci, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— Par décret du Président de la République, du 28 novembre,

M. Boucly, conseiller à la cour d'appel de Paris, a été nommé premier président à la cour d'appel de Rennes, en remplacement de M. Plougoulm, démissionnaire.

— On annonce que M. le général de Castelbajac vient d'être nommé à l'ambassade de Saint-Pétersbourg.

— M. Lafayette (Georges), représentant du peuple, est décédé aujourd'hui.

— Tous les canons et caissons qui formaient un petit parc d'artillerie dans la cour des Tuileries depuis les événements de juin 1848, ont disparu ce matin.

— Environ 4,000 hommes de notre armée expéditionnaire vont rentrer en France; des ordres ont été expédiés hier par le ministre de la guerre. C'est la partie dont le casernement laissait à désirer, et dont la présence à Rome n'était plus nécessaire.

— Il paraît certain qu'une grande revue de la garde nationale et des troupes composant la garnison de Paris, aura lieu le 10 décembre, premier anniversaire de l'élection du Président de la République. (*Patrie.*)

— Le jugement de l'affaire de la société dite des *Amis de l'Egalité* n'a été rendu qu'à une heure fort avancée de la nuit.

Six des prévenus ont été condamnés : Legré est condamné à 6 mois de prison, Castanié à 1 an de prison, 100 fr. d'amende, et à l'interdiction de ses droits civils pendant un an ; Salgues à 6 mois de prison, 100 fr. d'amende, et à l'interdiction de ses droits civils pendant un an; Frichot, 1 an de prison, 100 fr. d'amende, l'interdiction de ses droits civils pendant un an ; Theriez, à 6 mois de prison, 100 fr. d'amende, l'interdiction de ses droits civils pendant un an ; Hibruit, à 2 ans de prison, 100 fr. d'amende, l'interdiction de ses droits civils pendant 2 ans.

Caré-Gobert, Levoyer, Galtier, Delarue, Jean Lorchet, Docminy, Guillon, Wulter, Maton, Varais, Dorenlot, Georges, Duteil, Froment et Huet ont été acquittés.

— On lit dans *le Bien public*, journal de Beauvais, du 27 novembre :

« Divers almanachs, dont le but serait de répandre parmi les populations ouvrières la contagion des doctrines anti-sociales, se vendent, et notamment dans les campagnes, par des colporteurs clandestins. Hier on a visité les librairies de Beauvais, dans le but de rechercher ces publications. Une saisie de huit exemplaires de *l'Egalité en* 1850 a été faite chez un libraire. »

— On lit ce soir dans un journal de Lyon :

«Les craintes que nous manifestions hier, à propos du débordement dn Rhône, n'ont pas eu les tristes résultats que nous pouvions redouter. Autant l'irruption avait été rapide et menaçante, autant la retraite a été précipitée. En même temps que les eaux se retiraient, le calme et la sécurité remplaçaient l'appréhension et la crainte qui s'étaient emparées de tous les esprits. Dans certaines parties de la ville où le fleuve s'était répandu, il ne restait, hier à midi, nulle trace des eaux.

« Un ciel clair, un vent froid avaient remplacé ce temps d'orage et de pluie qui, pendant la nuit, promenait ses raffales dans l'atmosphère.

« Nous avons donc échappé pour cette fois au fléau. »

— Le *Censeur*, de Lyon, annonce ce qui suit :

« Samedi matin, un grave accident est arrivé sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Roanne. Le convoi de Roanne descendait le plan incliné de Nolise, suivi à quelque distance par un convoi de wagons. Il paraît que ce dernier, offrant un poids plus considérable, a gagné de vitesse le convoi de voyageurs. Par une cause dont nous ignorons la nature, les freins n'ont pu être serrés, et les wagons sont venus heurter avec violence la dernière voiture du convoi de voyageurs.

« Cette voiture a été brisée, et celle qui la précédait gravement endommagée. Personne, s'il faut en croire les renseignements fournis par les conducteurs du convoi, n'aurait été tué, mais plusieurs voyageurs auraient reçu des blessures tellement graves qu'il ne resterait pas d'espoir de les sauver. Les blessés ont été déposés dans les localités environnantes. »

— On écrit de Torfou, 21 novembre :

« Notre commune vient d'être douloureusement affligée. Dimanche soir, 18 novembre, plusieurs jeunes gens de la Seguinière venaient d'entrer chez le sieur *Gallois, tenant* une des auberges voisines de la Colonne (monument élevé dans *le temps à la mémoire* des Vendéens). A peine s'y étaient-ils assis, que des jeunes *gens du Longeron* y entrent à leur tour.

« Bientôt des propos injurieux et des défis s'échangent entre les jeunes gens de ces deux communes. Ces défis amènent bientôt une lutte générale, et cette lutte un affreux malheur. Deux jeunes gens de la Seguinière tombent frappés de coups de couteau. L'un d'eux est blessé à la hanche gauche, l'autre au bas-ventre. Ce dernier se trouva bientôt fort mal, ses intestins sortirent.

« Aucun des médecins des communes voisines ne paraît avoir voulu aller lui porter secours. Ce malheureux jeune homme, nommé Charrier, est resté dans cette cruelle position, depuis 10 heures du soir jusqu'au lendemain matin 7 heures, moment où M. le juge de paix de Montfaucon est arrivé avec le docteur Riou.

« L'infortuné Charrier n'a pu survivre. Il est mort le mardi matin, à 10 heures, au moment où son père et sa mère venaient d'arriver. Ils n'ont eu que le temps de l'embrasser. Dès la veille, Charrier avait failli trépasser; quelques instants avant sa confrontation avec celui qu'il désignait comme sou agresseur, on avait même craint qu'il ne pût recevoir à temps le sacrement de l'Extrême-Onction. Quant à l'autre blessé, il en sera quitte pour quelques jours de repos.

« Le résultat de l'information judiciaire qui s'est édifiée sur les lieux mêmes du crime et qui a duré près de trois jours, a amené l'arrestation d'un jeune homme du Longeron, âgé de 19 ans, qui aurait, dit-on, fait quelques aveux.

« Cette mort et cette arrestation ont provoqué des scènes bien pénibles. Dans une des auberges, toute une famille en pleurs sur le cadavre d'un malheureux jeune homme de 21 ans. Dans l'autre, une famille en proie aux plus cruelles anxiétés sur le sort de l'inculpé. Là, on eût invoqué la sévérité des lois. Ici on sollicitait l'indulgence, la commisération des magistrats.

« Cet événement est fécond en enseignements. Il révèle d'nne part, l'importance d'une organisation de secours médicaux dans les campagnes; de l'autre, la nécessité d'une police très-sévère sur les cabarets. »

VARIÉTÉS.

Pensées choisies de Blaise Pascal,

Publiées sur les manuscrits originaux et mises en ordre, à l'usage des lycées et des colléges, par M. Prosper FAUGÈRE; 1 vol. in-12, chez J. Delalain.

On se rappelle qu'en 1843, M. Cousin annonça avec grand bruit qu'il venait de découvrir des différences très-grandes et très-nombreuses entre les textes imprimés et le texte original des *Pensées*. A l'en croire, la vraie doctrine de Pascal avait été inconnue jusque là, et cette doctrine secrète était le scepticisme!

Au fond, M. Cousin avait fort peu étudié les autographes, quoiqu'il en parlât beaucoup. Bien loin de restituer Pascal tout entier, il n'en avait donné que des extraits choisis sous l'empire d'une thèse préconçue et malheureuse. Il avait réussi à discréditer les anciennes éditions et à faire sentir le besoin d'une édition nouvelle; mais il n'avait pas même entrepris d'indiquer le plan de cette édition. Loin de posséder et de montrer un fil conducteur qui pût diriger dans les circuits obscurs des manuscrits, « il avait tout fait pour qu'on se « perdît dans ces catacombes (1). »

(1) Th. Foisset, Correspondant, t. IX, p. 893.

La tâche qui restait à remplir pouvait être ainsi résumée : — 1° rectifier les textes déjà publiés ; — 2° publier les textes inédits ; — 3° mettre à part, en les classant, les pensées étrangères au grand ouvrage de Pascal sur la religion ; — 4° coordonner les fragments de cet ouvrage de la façon la plus rationnelle, *eu égard au plan de l'auteur et à son but.*

M. Faugère se dévoua à cette tâche avec une ardeur et une patience infatigables. Le premier service qu'il rendit au public fut de lui donner un texte complet et parfaitement pur. Pour cela, il ne se borna pas à recueillir et à conférer tous les manuscrits, à déchiffrer un autographe hérissé d'abréviations, de renvois et de toutes les difficultés imaginables : il rendit compte en outre des rédactions premières de Pascal, de ses corrections, de ses ratures, de ses notes marginales, de toutes ses hésitations, de tous ses scrupules d'écrivain. Tout cela exigeait une attention, une patience, une sagacité et un travail matériel qui méritent bien assurément notre reconnaissance. Mais M. Faugère fit plus encore : il nous donna des morceaux que ne contient aucun des manuscrits précédemment connus, des lettres et des fragments empruntés à des dépôts dont l'existence même était ignorée. Enfin il indiqua soigneusement la source des citations et les emprunts faits par l'auteur des *Pensées* à différents écrivains, surtout à Montaigne. Cette œuvre de bénédictin fut accomplie par lui avec une modestie, une loyauté, une abnégation que nous ne saurions trop louer, et qui sont aujourd'hui bien rares.

M. Cousin a reproché à l'édition de M. Faugère d'être trop complète. Elle contient, il est vrai, tout ce que Pascal a écrit même de plus insignifiant. On y trouvera les notes les plus énigmatiques de l'illustre penseur, et tous les *lapsus calami,* toutes les fautes de français que la mort l'a contraint de laisser dans ses sublimes ébauches. Il n'y manque que ses abréviations sténographiques et ses fautes d'orthographe. Mais, si elle eût été moins complète, on en eût fait sans doute un autre sujet de reproche. M. Cousin, par exemple, ne s'est-il pas inscrit en faux, non-seulement contre les corrections, mais contre les suppressions des premiers éditeurs? « Trier, en effet, ce peut « être falsifier. Pascal n'eût pas tout donné, rien n'est plus évident; « mais qu'eût-il omis? Là est la difficulté; si vous choisissez, vous « devenez suspect. — « Mais il y a, dans les autographes, des mots « dénués de sens, me direz-vous? » — Ces mots qui n'ont pas de sens « pour vous, en avaient un pour Pascal. Méconnu aujourd'hui, ce « sens peut se révéler demain (1). »

M. Faugère a voulu que son édition pût tenir lieu des autographes. Pour notre part, nous en sommes reconnaissants. Bien plus : nous regrettons, avec M. Foisset, de ne pas avoir un *fac-simile* de

(1) *Th. Foisset, Correspondant.*

tous les manuscrits, page par page. Il faut convenir toutefois qu'une édition si complète a produit et devait produire un véritable désappointement chez les lecteurs qui ont moins de patience que de curiosité. Les anciennes éditions, malgré tous leurs défauts, offraient en effet une lecture plus facile, plus attrayante, plus profitable enfin aux esprits qui craignent par dessus tout la fatigue et l'ennui; or ces esprits-là sont assurément les plus nombreux. Il y eût eu moyen, un seul moyen de concilier toutes les exigences; ç'eût été de publier, d'une part, un *fac-simile* complet des manuscrits, et de l'autre un livre composé d'après le plan de Pascal, avec ce qu'il y a de meilleur dans ses manuscrits.

L'édition de M. Faugère équivaut presque à un *fac-simile* pour l'exacte et fidèle reproduction des moindres détails; elle a de plus l'avantage de nous faire lire commodément et dans un certain ordre ce que nous ne pourrions déchiffrer qu'avec une peine extrême dans l'obscurité et la confusion des manuscrits. Bien peu de lecteurs néanmoins ont assez de patience pour la lire d'une manière suivie; elle n'est bonne que pour un petit nombre de littérateurs et de philosophes décidés à faire, coûte que coûte, une étude approfondie du style et de la doctrine de Pascal; encore ce petit nombre aurait-il besoin lui-même, pour son usage habituel, d'avoir une édition abrégée et bien méthodique, un livre, en un mot, à côté d'une collection indigeste de matériaux souvent informes.

C'est pour satisfaire sans doute à ce besoin, et compléter ainsi sa tâche, que M. Faugère publia, l'an dernier, un choix des *Pensées* de Pascal, extrait de sa grande édition. Par malheur, nous retrouvons dans cette édition abrégée presque tous les défauts de l'édition complète. Dans l'une comme dans l'autre, M. Faugère a négligé trop souvent les indications si précieuses d'Etienne Perier sur le plan de Pascal. Dans l'une comme dans l'autre, il reproduit, à divers degrés, le désordre et les répétitions fatigantes des manuscrits. Dans l'une comme dans l'autre, il rejette en dehors de l'*Apologétique* un grand nombre de pensées qui appartiennent visiblement à cet ouvrage; en même temps, il y introduit des fragments qui, je crois, ne devaient pas y trouver place. Quant aux pensées qu'il range à bon droit dans l'*Apologétique*, il les classe en général d'une façon assez arbitraire. Ce n'est pas que la division et la distribution de ses chapitres nous paraissent s'éloigner notablement du plan de Pascal; mais les fragments dont se compose chacun de ces chapitres, semblent jetés les uns à la suite des autres, sans aucun plan, sans aucune méthode, sans aucun enchaînement logique. Il suit de là que ces fragments ne s'éclairent point les uns les autres, et que la pensée du lecteur, au lieu d'avancer sans effort et sans secousse, se brise péniblement à chaque pas. De tout cela il résulte que le plan de Pascal, sa méthode et le fond de sa pensée se laissent à peine entrevoir d'une manière vague et indécise. Pour bien s'en rendre compte, le lecteur a besoin

d'une étude persévérante, dans laquelle l'éditeur ne le seconde pas suffisamment.

« Il ne me paraît pas du tout certain, disait récemment M. Sainte-Beuve, que l'édition actuelle (des *Pensées*) que nous proclamons la meilleure, soit la définitive. On a un bon texte, c'est l'essentiel; mais il y aurait bien à tailler et à rejeter, pour que la lecture redevînt un peu suivie, et je dirai même supportable (1). »

— « En voulant restituer le livre de Pascal et le rendre à son état primitif, on l'a véritablement ruiné en un certain sens. Ces colonnes et ces pyramides du désert, comme les appelait Chateaubriand, ne sont plus debout aujourd'hui; on les a religieusement démolies, et l'on s'est attaché à en remettre les pierres comme elles étaient, gisantes à terre, à moitié ensevelies dans la carrière, à moitié taillées dans le bloc. C'est là le résultat le plus net de ce grand travail critique sur les *Pensées.* »

— « Le livre, évidemment, dans son état de décomposition, ne saurait plus avoir aucun effet d'édification sur le public. Comme œuvre apologétique, on peut dire qu'il a fait son temps. Il n'est plus qu'une preuve extraordinaire de l'âme et du génie de l'homme, un témoignage individuel de sa foi. Pascal y gagne, mais son but y perd. Est-ce comme cela qu'il l'aurait entendu (2)? »

Nous ne savons si Pascal a gagné à tous les travaux dont il est devenu l'objet, depuis quelques années. Mais, après le *Rapport* de M. Cousin, la grande édition de M. Faugère était devenue indispensable, pour que Pascal ne perdît pas la place élevée qu'il occupe si justement parmi les philosophes et les apologistes chrétiens. Que son apologie du christianisme ait *fait son temps*, nous ne le croyons pas, et nous avons même à cet égard une conviction tout opposée; mais nous pensons que, pour servir efficacement à l'édification publique, elle a besoin d'être recomposée d'après le plan de son auteur, dégagée des fragments et des répétitions qui ne devaient pas y trouver place, et commentée dans ses parties obscures.

L'abbé H. de Valroger.

(1) Port-Royal, t. III, p. 308.
(2) *Ibid.*, p. 333.

BOURSE DU 30 NOVEMBRE.

Le 3 p. 100 a débuté au comptant à 57, a fait 57 10 au plus haut, et reste à 56 90.

Le 5 p. 100 a débuté au comptant à 89 65, a fait 89 85 au plus haut, et reste à 89 65.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. Bailly, Divry et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Plusieurs de nos abonnés nous renvoient depuis quelques jours des numéros que par erreur on leur avait expédiés en double. Nous les remercions de ce soin qui nous est utile. Mais nous prenons la liberté d'appeler leur attention sur le mode d'expédition. En jetant à la poste comme une simple lettre un énorme paquet de numéros, on cause à l'administration une dépense qui lui devient extrêmement onéreuse. En prenant la peine d'affranchir ces imprimés, il en coûterait à chaque abonné quelques centimes dont nous lui tiendrions compte de la façon qu'il pourrait désirer; par exemple, par l'envoi de timbres d'affranchissement. Il suffirait que nous connussions par une *bande imprimée* quelle est la personne à qui nous sommes redevables de l'envoi. Nous espérons que l'on voudra bien prendre notre demande en considération.

Concile de la province ecclésiastique de Tours.

SESSION DE CLÔTURE.

Le Concile de Rennes a eu mercredi sa session de clôture. Rien de plus auguste, rien de plus majestueux que cette solennité dont l'antique et chrétienne Bretagne saura conserver un immortel souvenir.

Le *Journal de Rennes* nous apporte ce soir, à ce sujet, des détails du plus touchant intérêt. Nous nous empressons d'en reproduire les principaux traits :

« Rennes, mercredi 28 novembre.

« Bien avant l'aurore, la pompeuse harmonie des cloches en ébranlant les airs, avait annoncé la fête qui se préparait. A sept heures et demie, les Pères du Concile, les chanoines et prêtres assistants, une foule d'ecclésiastiques venus de tous les points du diocèse, et même des diocèses voisins, se sont réunis au grand séminaire. La procession s'est formée et n'a pas tardé à déployer dans les rues de notre ville ses longues files, fendant les flots pressés d'une population pieuse. On aura beau dire et beau faire, toujours les fêtes et les pompes de la religion seront les plus sympathiques au peuple. Elle le prouvait bien, cette foule accourue dès la veille de tout le département pour prendre part à la grande solennité du Concile.

« A huit heures, le cortège pénétrait sous les voûtes de la cathédrale de Saint-Pierre. Le nombre des prêtres présents à la cérémonie était de près de 600. Immédiatement avant les Pères, des prêtres portaient sur leurs épaules les châsses dorées renfermant les saintes reliques de trois Evêques de Rennes, du sixième et du huitième siècle, que l'Eglise a couronnés de la glorieuse auréole, — Saint Amand, Saint Melaine, Saint Modéran. Mgr l'Archevêque de Tours, entouré

des officiers de l'autel, a commencé la sainte messe selon le rit le plus solennel.

« Avant la proclamation des décrets du Concile, Mgr Saint-Marc est monté en chaire, et l'Evêque de Rennes, chargé par les Pères du Concile de porter la parole, a fait ressortir en peu de mots l'opportunité, bien plus, la nécessité des assemblées canoniques des Evêques, à l'époque d'immenses désordres moraux et matériels où nous vivons.

« Il a ensuite expliqué le but que s'était spécialement proposé dans ses travaux le Concile de Rennes. Il a fait voir que trois grandes plaies rongent de nos jours la société, plaies que les pasteurs des âmes ont la mission de guérir : — l'indépendance sans frein de l'esprit, qui se traduit par le rationalisme; — l'indifférence en matière de foi; — la dépravation des mœurs.

« Il a terminé son discours par quelques phrases pleines de sentiment adressées au vénérable Métropolitain et à ses autres collègues dans l'Episcopat.

« Ensuite M. l'abbé Bruchet, secrétaire du Concile, a remplacé en chaire Mgr l'Evêque de Rennes, et a publié successivement en langue latine les décrets dont voici les titres :

« 1° *Decretum de divina Ecclesiæ constitutione et hierarchia ecclesiastica.*

« 2° *Decretum de summo Pontifice.*

« 3° *Decretum de parochis cæterisque presbiteris.*

« 4° *Decretum contra quosdam hujus temporis errores.*

« 5° *Decretum de iis quæ hodiernis temporibus scriptoribus catholicis præcavenda sunt.*

« 6° *Decretum de studiis ecclesiasticis, et præsertim de seminariis.*

« 7° *Decretum de beatissima virgine* MARIA.

« Celle de toutes les décisions du Concile qui a produit l'impression la plus vive, et qui a paru spécialement accueillie avec joie et bonheur, par toute la grave assemblée du clergé diocésain pressée autour de ses chefs spirituels, — c'est le septième décret relatif à la *bienheureuse vierge Marie.*

« Le saint Concile y proclame hautement et avec une effusion de tendre confiance, son adhésion à la pieuse croyance si conforme à l'Ecriture et la tradition — de la *Conception immaculée* de la mère de Dieu, et il termine en exprimant le vœu formel que le Saint-Siége donne sur ce point uue décision que sollicite l'attente générale.

« Le secrétaire a terminé la lecture des décrets par celui qui institue et nomme les témoins synodaux désignés par les Pères pour le prochain Concile de la province de Tours; ce sont, pour le diocèse de Rennes, MM. Gaudin, curé de Montfort, et Chevrier, curé de Dol.

« Ensuite on a procédé à la cérémonie de souscription solennelle des actes du Concile. Le métropolitain, le premier, a signé sur l'autel;

puis, après lui, chaque Père est venu apposer également sa signature, en suivant l'ordre d'ancienneté de consécration,

« Dès que les Evêques ont eu regagné leurs siéges, les promoteurs ont requis le décret dit *De fine concilii* et l'indication publique du prochain Concile de la province. Alors, de sà voix claire et vibrante, l'Archevêque de Tours a proclamé, de manière. à être entendu de tous, que le Concile provincial sera tenu la prochaine fois dans la ville de Tours, au mois de septembre 1852.

« Mgr Morlot, adressant ensuite la parole à ses vénérables confrères et à l'assistance, a prononcé une allocution toute empreinte d'une émotion bien partagée par ceux qui l'écoutaient, notamment quand il a annoncé que tout à l'heure les voûtes de la cathédrale allaient retentir de ces acclamations magnifiques par lesquelles, d'une voix unanime l'auguste assemblée, suivant une antique tradition, allait recommander instamment au Dieu de miséricorde, le Pape, l'Eglise, la hiérarchie sacrée, la patrie, la province et la ville de Rennes.

« Le chant majestueux du *Te Deum* a précédé ces touchantes et célèbres acclamations que nous regrettons de ne pouvoir transcrire ici dans toute leur éloquente énergie.

« Le secrétaire du Concile en prononçait la formule du haut de la chaire, et les Pères avec tout le clergé répondaient par le chant de l'acclamation.

« Les Evêques ont ensuite reçu et donné le baiser de paix ; le métropolitain a donné la bénédiction solennelle, et le cortége a repris sa marche processionnelle, en sortant de la cathédrale et en se dirigeant par les grandes rues vers le palais épiscopal.

« Ainsi s'est terminé le premier Concile provincial de la province de Tours, tenu après trois siècles d'interruption (1583). Puisse-t-il inaugurer, — nous en avons l'espoir, — une ère de régénération et de liberté véritable pour l'Eglise, une ère de paix et de progrès réel pour la société que menaçait naguères une nouvelle invasion de barbares ! »

Mardi matin, la troisième session du Concile s'était tenue dans la chapelle du grand séminaire avec toutes les cérémonies que nous avons déjà décrites pour la session de samedi.

Cinq décrets y ont été promulgués :

1° *De confessione et de conversatione clericali ;*
2° *De prædicatione verbi divini ;*
3° *De pueris catechisandis et ad primam communionem præparandis ;*
4° *De vigilentia pastorali circa quædam hujus temporis pericula*
5° *De foro episcopali.*

Mardi soir, à six heures et demie, eut lieu au séminaire la dernière congrégation générale, dans laquelle fut lu et adopté par *acclamation* le décret sur la très-sainte Vierge, exprimant le vœu des

Pères du Concile de voir érigée en dogme catholique la pieuse croyance de son immaculée conception.

Ce fut alors qu'eut lieu la scène la plus attendrissante. Le doyen des Evêques du Concile, Mgr de la Motte-Vauvert, évêque de Vannes, offrit, au nom des Pères et des autres membres du Concile, à Mgr l'Archevêque de Tours, président, un magnifique ouvrage en souvenir des jours bienheureux qu'ils venaient de passer ensemble, et des importants travaux qu'ils avaient accomplis dans la plus parfaite et la plus touchante union. Mgr de Vannes accompagna ce cadeau de quelques paroles vivement senties. Le vénérable métropolitain a répondu avec autant d'à-propos que d'attendrissement.

Liberté de l'enseignement.

Un externat gratuit vient d'être fondé par les catholiques à Avignon. Puisse cet exemple de liberté pratique trouver de nombreux imitateurs !

Des faits de ce genre servent plus les causes que les plus logiques controverses.

On lit dans la *Commune* d'Avignon :

« Les populations sont prévenues que, par suite de l'autorisation expédiée à M. Bonnet et de l'arrêté du Président de la République relatif à la suppression du certificat d'études, les cours de l'externat vont incessamment s'ouvrir. On reçoit les noms des élèves à Saint-Pierre-de-Luxembourg (ancien couvent des Cordeliers), tous les jours, de dix heures à midi et de deux heures à quatre. Nous rappelons aux pères de famille que des pensions, offrant toutes les garanties désirables, et entre lesquelles nous nous plaisons dès à présent à citer celles de MM. Millet et Dupuy, sont en mesure de recevoir les élèves qui viendraient du dehors. Des salles d'études sont aussi ouvertes pour les élèves de la ville que leurs parents ne peuvent faire travailler chez eux dans l'intervalle des classes. »

A l'occasion de ce même fait, une autre feuille d'Avignon, le *Journal spécial de la Société d'enseignement libre* fait les réflexions qui suivent :

« Notre ville vient de prendre une heureuse initiative, qui illustrera les pages de son histoire. Des pères de famille dévoués au bien, et dans le but de donner à leurs enfants une éducation chrétienne, viennent de fonder un établissement dont l'enseignement, qui s'étend aux sciences, aux lettres et aux arts, sera en outre gratuitement ouvert aux enfants du peuple. Ceux d'entre eux qui se trouvent doués d'heureuses dispositions ne seront plus désormais arrêtés, dans leur élan, devant des sacrifices que la position des parents ne pouvait accepter, et qui faisaient ainsi souvent étouffer dans son germe une intelligence supérieure. Aussi ne sommes-nous pas étonnés de voir la cité entière applaudir avec bonheur à l'ouverture d'un établissement qui doit infailliblement opérer tant de bien. »

Nouvelles religieuses.

Diocèse de Belley. — Le 17 novembre, Mgr l'Evêque de Belley a béni la ferme-école de Pont-de-Veyle, établie dans la terre de M. de Parseval.

Mgr Devie a félicité les habitants du nouvel établissement de la carrière qu'ils embrassent ; il les a encouragés en leur développant les avantages de l'agriculture sur les autres professions ; il a parcouru les beaux enseignements que donnent à l'homme qui cultive la terre les êtres innombrables qui germent dans son sein, qui croissent et vivent à sa surface. Pour l'agriculture, le champ le plus rétréci, aussi bien que l'univers immense, est un temple magnifique où tout ce qu'on foule aux pieds, qu'on a sur la tête, qu'on touche de la main, qui attire les regards, qui frappe les oreilles, qui tombe sous les sens, instruit de la bonté, de la toute-puissance, des infinies perfections de Dieu. Chaque objet nous apprend à connaître, à aimer, à adorer, à prier et à servir le Créateur.

SUISSE. — On sait que 10,000 catholiques du diocèse de Genève et Lausanne ont adressé au conseil des Etats une pétition pour demander la réintégration de leur Evêque. Rien de plus misérable que la discussion qui s'est élevée à ce sujet dans le conseil. Les orateurs protestants et radicaux se sont signalés par leur mauvaise foi non moins que par leur ignorance.

« Qu'est-ce que 10,000 signatures, disaient-il, dans un diocèse de 130,000 âmes? » Comme si un pareil nombre de catholiques, *tous citoyens*, ne formait pas l'une des fractions les plus imposantes de la population ! — « Faites donc signer des pétitions contre notre Evêque, répondaient les braves pétitionnaires, faites-le, et nous compterons après ! » Mais protestants et radicaux se soucient bien des légitimes réclamations des catholiques !

— « Votre Evêque, disent-ils, prétend que les droits de l'autorité ecclésiastique sont au-dessus des droits de l'Etat : nous ne voulons donc pas qu'il soit réintégré ! »

— « Mais notre Evêque n'a jamais dit une pareille niaiserie. L'Etat a ses droits : l'Eglise a les siens ; ce qui est au-dessus des droits de l'Etat c'est la justice. »

— « Mais l'invasion de l'autorité ecclésiastique dans le domaine temporel est intolérable !

— « Oui, si elle est injuste ; non, si elle défend ses droits. Ce qui est bien plus intolérable, c'est l'invasion de l'Etat, ou d'un parti, dans le domaine spirituel. Quant à votre domaine temporel, savez-vous même ce que c'est? Attendez que vous ayez arraché toute religion aux peuples, toute influence au clergé qui vous aidait à conserver votre temporel vermoulu ; attendez, et vous verrez de quel prix était l'action vivifiante de la religion et du clergé ! »

Mais toutes les bonnes raisons, tous les arguments des catholiques sont venus se briser contre les préjugés et les haines protestantes et radicales. Au lieu de discussions graves sur des matières si graves, l'injure, la menace, la calomnie se sont seules fait jour dans le conseil. On ne saurait trop le répéter, pour le parti radical, maître du pouvoir en Suisse, il ne s'agit que d'une chose : conserver le pouvoir, *per fas et nefas*. Tant que les révolutionnaires seront les maîtres, les catholiques seront opprimés. Mais le jour de la délivrance arrivera certainement, jour moins éloigné que ne le croient les oppresseurs.

— Une lettre de Fribourg contient ce qui suit :

« On sait que tous les établissements religieux qu'on a conservés dans ce canton ont un *tuteur* nommé par l'Etat, et qui administre leurs biens, règle leur dépense, etc. Or, on annonce que ces honorables *receveurs* (c'est le nom qu'on leur donne) viennent de destituer et de congédier tous les ouvriers et marchands qui servaient ces maisons religieuses, attendu *qu'ils n'étaient pas assez dévoués au gouvernement*. Le gouvernement ne peut, ne doit pas souffrir qu'un cordonnier, qu'un tailleur ou qu'un marchand de vin qui ne professe pas le pur radicalisme, chausse, habille ou abreuve des religieuses et des moines. Il faut bien, d'ailleurs,

que les *frères et amis* aient quelques petits profits ! Voilà où en sont les pauvres fribourgeois catholiques ! »

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE.

L'Assemblée a entendu des rapports de pétitions sans intérêt. Il n'y a eu qu'un petit incident : un rapporteur, après avoir conclu au nom de la commission dans un sens, a demandé en son nom personnel à combattre ses propres conclusions. Cette scène a excité l'hilarité de l'Assemblée.

La séance a été levée à 4 heures et demie.

Des exécutions par effigie.

Le ministre de la justice a proposé à l'Assemblée législative un projet qui aurait pour effet de modifier l'article 472 du Code d'instruction criminelle relatif à l'exécution des condamnations par contumace.

Cet article porte que « extrait du jugement sera, dans les trois jours de la prononciation, à la diligence du procureur-général ou de son substitut, affiché par l'exécuteur des jugements criminels à un poteau qui sera planté au milieu de l'une des places publiques de la ville chef-lieu de l'arrondissement où le crime aura été commis. »

M. Rouher dit dans son exposé des motifs :

« L'article 472 n'a point édicté une peine ; sa disposition, dernier vestige des exécutions par effigie, qui tenaient une grande place dans notre ancien droit, n'a eu pour but que de constater le jour de l'exécution du jugement de contumace, pour donner un point de départ aux délais fixés par l'art. 29 du Code civil. Or, il importe peu que cette exécution consiste dans une affiche au poteau ou dans tout autre mode de publication. Il n'y a donc aucun inconvénient à substituer une autre forme à celle qui a été établie par la loi.

En conséquence, le gouvernement propose de remplacer cette formalité par une triple affiche à la porte : 1° du dernier domicile du condamné ; 2° de la maison commune du chef-lieu de l'arrondissement où le crime aura été commis ; 3° de l'auditoire de la Cour d'assises. L'apposition de ces affiches sera constatée par un procès-verbal dressé par un huissier. »

Affaire des îles Sandwich.

Nous avons annoncé hier la prise du fort de Honololu par les marins de la frégate française la *Poursuivante*, qui porte le pavillon du contre-amiral Tromelin. D'après ce que rapportent les journaux de New-York, le drapeau français a été arboré en remplacement du drapeau national. Les canons ont été encloués et jetés à bas des remparts, les munitions de guerre et approvisionnements ont été détruits. Les Français sont restés trois jours dans le fort, et ils se sont retirés sur leurs bâtiments sans être inquiétés. Le yacht royal a été saisi. On y a mis un équipage à bord, et il a été envoyé à Valparaiso. L'amiral est parti pour San Francisco. Le bateau à vapeur qui l'accompagnait, s'est rendu à Taïti. Le consul-

général d'Angleterre avait offert sa médiation, qui a été retirée, tandis que le remplaçant du consul d'Amérique a fait une protestation.

Les nouvelles des îles Sandwich sont du 29 août. Il paraît, entre autre difficultés, que le gouvernement hawaïen, poussé par les missionnaires anglais et américains, voulait frapper d'un droit exorbitant les principales exportations de la France, comme vins, liqueurs, etc. Le commandant de la flotte française exigeait que ces droits fussent levés.

Bulletin de la politique étrangère.

PIÉMONT. — On écrit de Turin, le 26 :

« Enfin le ministère est sorti de son apathie. Ses circulaires sont excellentes.

« La plus grande union règne entre les pouvoirs de l'Etat. Le roi disait dernièrement, devant plusieurs personnes, à un ministre étranger récemment de retour à Turin : « Soyez assuré, monsieur, que je poursuivrai mon but énergiquement et *constitutionnellement.* »

« La démagogie cherche encore à impressionner les campagnes en leur annonçant une nouvelle invasion des Autrichiens, la réoccupation de la citadelle d'Alexandrie, et autres contes auxquels on ne croit plus. »

NAPLES. — Nous avons des nouvelles de Naples du 19. Le cabinet a subi quelques modifications.

D'après cinq décrets datés de Caserta, 17 novembre, les ministères de l'agriculture, du commerce et de l'instruction publique sont définitivement réunis, le premier au ministère de l'intérieur et le deuxième à celui des affaires ecclésiastiques.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 1er décembre. — PRÉSIDENCE DE M. BAROCHE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux pour le mois de décembre.

L'ordre du jour appelle les rapports de pétitions.

Plusieurs rapporteurs se succèdent à la tribune, et la chambre passe à l'ordre du jour sur ces pétitions insignifiantes.

M. DE GRAMMONT, autre rapporteur, a la parole :

« Le sieur Rémy, cultivateur à Saint-Pons, propose une réduction au tarif des avoués et des huissiers. »

Voix nombreuses : Très-bien! très-bien!

M. le général DE GRAMMONT. Je suis peu familiarisé avec les formes du palais, mais j'avoue que j'ai toujours été frappé de l'énormité des frais que font les officiers ministériels. (C'est vrai! c'est vrai!) De tous côtés des plaintes viennent à nos oreilles. Si ces frais sont légitimés par une loi, il faut tempérer cette loi et la mettre en harmonie avec les nécessités actuelles. Il ne faut pas que les lois soient un moyen de pressurer les citoyens. (Vive adhésion.)

La commission, prenant en considération la pétition de M. Rémy, propose de la ren-

voyer à M. le ministre de la justice (très-bien !) afin qu'il ne soit plus dit en France qu'un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès. (Approbation générale.)

L'Assemblée prononce le renvoi à M. le ministre de la justice.

M. LE PRÉSIDENT. Je dois donner connaissance à l'Assemblée d'une proposition qui vient d'être déposée par M. Wallon. Elle a pour objet du supprimer la mort civile, et de la remplacer par la privation de l'exercice des droits civiques, en assimilant les condamnés aux condamnés aux travaux forcés à temps ou à la réclusion.

Cette proposition est renvoyée à la commission de l'initiative parlementaire.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Chronique et faits divers.

Nous apprenons que le commerce redoute l'agitation électorale qui pourrait entraver le mouvement ordinaire d'achat et de vente de la fin de décembre et du commencement de janvier. Nous sommes donc heureux de pouvoir annoncer que les élections n'auront pas lieu avant le 20 janvier. (*Moniteur du soir.*)

— Conformément à l'art. 15 du décret sur la liquidation de l'indemnité coloniale, M. le ministre de la marine et des colonies vient de nommer les commissaires du gouvernement chargés de diriger cette importante opération dans les trois principales colonies.

— Des poursuites viennent d'être ordonnées par le parquet contre le gérant du journal le *Temps*, à raison de la publication faite dans son numéro du 29 novembre d'une *lettre adressée aux électeurs du Cher par M. L.-L. Vauthier*, représentant du peuple, condamné à la déportation par la haute-cour de justice séante à Versailles.

— M. le major Poussin, ancien ministre de France aux Etats-Unis, est arrivé avant-hier au Hâvre, venant de New-York.

— Il vient de mourir, à Clignancourt, le nommé Jean Pecquet, ancien ouvrier maçon, à l'âge de cent ans trois mois. Ce centenaire avait conservé jusqu'à sa dernière heure toutes ses facultés.

— M. Guizot, qui n'avait encore paru dans aucune réunion depuis la révolution de Février, assistait hier à la séance de l'Académie française.

L'Académie a tiré au sort les noms des quatre membres qui composeront la commission de censure, chargée d'entendre et d'examiner, aux termes du règlement, le discours de réception de M. le duc de Noailles. Les quatre noms sortis sont ceux de MM. de Feletz, Vitet, Saint-Marc-Girardin et Victor Hugo.

—Le fléau qui, dans le cours de l'été dernier, a parcouru d'une façon si cruelle presque toute l'étendue du continent américain, n'a sévi nulle part aussi rudement que dans la Nouvelle-Grenade. Dans la province de Carthagène (la ville non comprise, il a enlevé 2,400 personnes sur une population totale de 11,000 âmes. Plus loin, à Villanueva, à San-Estanislao et dans les districts avoisinants, sur 9,000 individus, il en a pris 1,900. La mortalité a été plus terrible encore sur les bords de la rivière Magdalena; des villages entiers sont restés déserts.

Aux dernières dates, l'épidémie approchait de Bogota, et l'on conçoit sans peine la terreur profonde qui devait y régner. On comptait cependant sur l'approche des vents alisés pour arrêter le cours du fléau. Ajoutons que, suivant les correspondances, l'insuffisance et l'ignorance des médecins ont livré à la maladie nombre de victimes.

— Dernièrement, un chasseur qui se trouvait sur le territoire de Bouvignies, canton de Marchiennes, vit venir à lui un chien couvert de boue, de mauvaise mine, qu'il prit pour un de ces quadrupèdes errants, si dangereux quelquefois. Il lui tira un coup de fusil qui l'étendit raide mort. Le susdit chasseur croyait avoir

rendu un grand service à la commune; mais il avait compté sans le propriétaire de l'animal. M. Antony Thouret, à qui le chien appartenait, ce qu'ignorait le chasseur, l'a fait condamner mercredi dernier à 11 fr. et aux frais, et même, dit-on, à la prison. Notre chasseur peste sans doute contre M. Antony, au nom de la fraternité et de la liberté.

Nous saisissons cette occasion de constater que ce représentant ne faiblit pas au moins sur le chapitre de la propriété.

— On nous écrit de Tours, le 29 novembre, six heures du soir :

« Une crue considérable se manifeste depuis ce matin dans la Loire. L'échelle du pont marquait ce matin 3 mètres 20 centimètres; à cinq heures ce soir, 4 mètres 40 centimètres. Les eaux montent d'une manière qui fait craindre que les proportions qu'elles atteindront n'occasionnent des désastres.

« On apprend que le Cher et la Vienne sont sortis de leur lit. Les petits cours d'eau qui alimentent ces rivières sont tous en crue. Le préfet et les agents des ponts-et-chaussées sont sur le qui-vive et se disposent à prendre les mesures que ces malheureuses circonstances vont nécessiter.

« Les lettres de Roanne et de Moulins, parvenues aujourd'hui à Tours, inspirent de vives inquiétudes. »

— A Montargis, la hauteur des eaux empêche les bateaux de marcher.

A Châtellerault, le 27, il y a eu une crue de cinq mètres dans la Vienne. Le passage sous le pont de Saumur est intercepté.

A Angers, le 27, il y avait déjà un mètre d'eau sur la cale.

On craint que les bas quartiers de Nantes ne soient inondés, car l'eau devra s'y élever plus haut que lors de l'inondation de 1846.

VARIÉTÉS.

Maison des Orphelins. — Bibliothèque populaire. — De l'éducation chrétienne.

Mgr l'Archevêque de Bordeaux a fondé dans sa ville archiépiscopale une très-excellente et très-intéressante institution, dont le nom seul indique l'objet et le but : c'est la *Maison des Orphelins.*

Nous apprenons avec un grand plaisir que cette maison est parvenue à occuper une partie de ses jeunes protégés à la diffusion de petits livres et de publications à bon marché, de nature à propager les saines doctrines.

On ne saurait trop encourager et soutenir cette œuvre de *Bibliothèque populaire* et de *colportage chrétien.*

Parmi les opuscules qu'elle a publiés et qu'elle répand avec activité, nous en citerons un notamment que nous avons en ce moment sous les yeux et qui a pour titre : DE L'ÉDUCATION, *comme remède unique des maux présents et à venir de la France et de la société tout entière.*

Ce petit livre prend les choses de très-haut, et les met à la portée de tous les esprits. Double et rare mérite ! Nous y remarquons notamment quelques passages que nous allons reproduire.

L'auteur rappelle d'abord avec Leibnitz cette grande vérité : « *Le*

passé est le père du présent, qui est gros de l'avenir. » Quand donc, ajoute-t-il, nous saurons comment les générations ont été élevées, nous comprendrons très-clairement les événements au milieu desquels nous vivons, et nous sentirons que l'éducation de la jeunesse est la seule planche de salut qui reste à la société dans le naufrage universel dont elle est menacée.

Il établit ensuite la différence fondamentale qui existe entre des innovations, des réformes, voire même des changements naturels, et le mouvement destructeur et révolutionnaire qui depuis trois cents ans emporte le monde :

« L'humanité, pas plus que l'homme, *n'a de cité permanente* sur cette terre. Voyageuse à travers le temps, elle marche toujours, elle marche sans jamais trouver le repos auquel pourtant elle aspire. Elle s'abrite un moment sous ses institutions, comme sous une tente, qu'elle replie ensuite pour en dresser une autre. Nous pouvons bien gémir de cette perpétuelle instabilité, mais nous n'avons pas le droit de lui jeter l'anathème; car elle résulte au fond de deux sentiments qui nous relèvent et nous honorent : l'insuffisance de ce qui est, le besoin de ce qu'on désire, de ce qu'on attend.

« Mais le grand mal, c'est que, dans son aspiration vers l'avenir, la société a méconnu depuis trois siècles les vraies conditions du progrès. Elle ne s'est pas bornée à réformer le passé, elle s'est prise contre lui d'une haine extravagante et sauvage. Aussi voyons-nous que dans son agitation passionnée, elle a rétrogradé au lieu d'avancer. »

Comment sommes-nous descendus au point où nous sommes ? Par quatre phases successives qui sont autant de déchéances :

« La révolution protestante se fait au nom de la foi, elle est dogmatique. La révolution de 89 se fait au nom de la raison, elle est philosophique. La révolution de 1830 se fait au nom de la liberté, elle est politique. La révolution de 1848 se fait au nom du bien-être et des appétits matériels, elle est économiste. »

Voici le tableau des deux dernières révolutions :

« Aux discussions théologiques, aux grandes théories, aux génies supérieurs, succèdent le dévergondage de la presse, la tactique des partis, les déclamations des tribuns. De la sphère des idées, on descend au domaine des faits : ce n'est plus de croyances et de lumières qu'on discute, c'est d'intérêts et d'institutions. En ce temps-là, les adversaires du passé s'appellent libéraux; leur but ce n'est plus la vérité, aliment des intelligences, c'est la liberté, besoin des passions.

« Franchissez enfin la révolution qui a clos cette période du libéralisme, arrivez jusqu'à l'époque présente, et vous voyez les déchéances grandir encore. Quelle est, en effet, de nos jours, la grande préoccupation des esprits, quelle est la grande question sociale? Ce n'est ni le dogme, ni la vérité, ni la liberté, c'est la matière, c'est le bien-être. Après s'être adressé avec tant d'emphase et de bruit à notre foi, à notre raison, à nos intérêts, on ne parle plus maintenant qu'à nos appétits. En haut et en bas de la société, qu'entendons-nous depuis quelques années? En haut, c'est la bourse, le luxe, le confort, les intrigues, les théâtres les canaux, les chemins de fer, en un mot, l'argent et le plaisir sous toutes les formes. Les catastrophes de ces derniers temps n'y ont rien changé. En bas on se plaint de la misère, on demande l'organisation du travail, l'accroissement du salaire, le partage des biens. Des deux côtés, on n'a plus un regard vers le ciel, on se ravale; des deux côtés, on ne donne qu'un but misérable à l'existence :

ceux-ci de garder le richesse, ceux-là de l'envier et de la prendre. Voilà le caractère de notre dernière révolution ; nous étions descendus des certitudes de la foi aux disputes de la raison ; nous nous abaissons maintenant du culte de la liberté au règne du sensualisme. »

Ainsi, la marche rétrograde que suit depuis trois siècles l'humanité, malgré une dépense énorme de génie, de temps, de richesses et de gloire, vient de la guerre ingrate, désastreuse et impie qu'on a voulu faire à la religion. Et le seul remède à ce mal, c'est un retour universel et pratique à la religion :

« Que le mal d'abord ne soit guérissable que par la religion, c'est une croyance qui gagne peu à peu les esprits les plus prévenus.

« M. Quinet se plaint, dans une profonde amertume, que les fils de Voltaire mendient la protection des fils de Loyola. Cette exclamation d'une rage trompée est pour nous un signe d'espérance ; elle nous prouve qu'un irrésistible instinct nous pousse vers l'Eglise, comme il pousse vers le rameau de la rive le nageur épuisé, qui sent sur son visage le souffle de la mort. »

Mais pour que cet instinct de salut ne se perde pas, ne s'éteigne pas, mais qu'il se développe, qu'il se généralise, qu'il porte ses fruits, il y a des conditions nécessaires.

Quelles sont donc ces conditions nécessaires ? Le court et substantiel écrit que nous analysons les résume ainsi qu'il suit, et c'est par là que nous terminerons :

« Il faut que de nouvelles générations s'élèvent, qui fassent oublier, à force de charité et de vertus évangéliques, l'indifférence et, osons le dire, les scandales des générations qui s'en vont.

« Accueillez mon vieux père avec bonté, disait, il y a peu de temps, à un prêtre vénérable, un jeune homme au cœur généreux ; je l'amène aujourd'hui au tribunal sacré ; il y a un mois que je lui apprends le catéchisme et que nous faisons ensemble notre prière.

« Il faut que le retour à la foi descende d'en-haut, comme en est descendue d'abord l'hérésie, plus tard l'impiété, et enfin l'indifférence. Quand Luther et Calvin voulurent décatholiciser le monde, les portes des palais et des châteaux s'ouvrirent les premières, et celle de la ferme demeura close. Qu'aujourd'hui donc les chefs de nos armées, de nos administrations, de nos ateliers, loin de contrarier leurs soldats, leurs employés, leurs serviteurs, dans l'accomplissement du devoir pascal et de la sanctification du dimanche, soient les premiers à leur en donner l'exemple, et travaillent à créer partout de bonnes écoles.

« Peu de conseils généraux se sont occupés de la question de l'enseignement. La révolution n'a pas assez fait de ravages pour dessiller les yeux à cette partie de la bourgeoisie française qui a encore sottement peur de l'influence du prêtre. On ne comprend pas, dans le sein des assemblées départementales, qu'il n'est pas indifférent qu'une génération soit chrétienne ou athée.

« Sept départements sur quatre-vingt-six, ceux de la Loire-Inférieure, du Pas-de-Calais, du Nord, de Maine-et-Loire, d'Ile-et-Vilaine, des Basses-Pyrénées et des Bouches-du-Rhône, ont fait seuls une honorable exception.

« Il faut, enfin, qu'entre le pauvre et le riche, entre la classe qui travaille et celle qui possède, la paix soit provoquée par des âmes impartiales, qui ne soient point compromises dans les vives querelles du passé : c'eet une belle mission que Dieu réserve à la jeunesse, à laquelle nous venons aujourd'hui l'encourager, et à

laquelle les gouvernements devront la préparer par tous les moyens dont la Providence leur permettra de disposer.

« Et plût à Dieu que les foyers de régénération chrétienne fussent plus répandus sur notre terre de France ! S'il en était ainsi, j'en appelle à la conscience des moins catholiques, ne serions-nous pas plus tranquilles sur l'avenir ?

« Mais, hélas ! ne dirait-on pas que tous les pouvoirs qui se succèdent depuis long-temps se sont donné pour mission principale de défendre les générations nouvelles contre les hommes de foi et de dévouement ? Le grand danger pour le pays, c'était de tomber sous la main des prêtres. On a tant fait pour le préserver de ce malheur suprême, qu'il pourrait bien appartenir désormais à de tout autres influences ; on verra si la société y aura gagné beaucoup de sécurité et de bonheur.

« Qu'on jette dans nos cités et dans nos campagnes de jeunes hommes élevés dans les principes et dans les œuvres de la foi ; à eux seuls, je ne crains pas de l'affirmer, ils adouciront plus d'amertumes, ils calmeront plus de haines, ils réfuteront plus d'erreurs, ils empêcheront plus d'émeutes, ils répandront, enfin, plus de consolations, de moralité et de bien-être, que ne pourraient faire, en des sens divers, la presse, les systèmes, les tribunaux, les soldats et la police.

« Il n'y a donc que l'alliance intime de la religion et de la société qui puisse bénir et féconder, pour le bien, tous nos éléments de vie nouvelle, et il n'y a que l'éducation qui puisse cimenter peu à peu cette alliance nécessaire.

« Que l'on n'aille donc pas chercher le progrès là où il n'est pas. Le progrès, tel que les hommes de bien et d'intelligence doivent le comprendre, le progrès avec les améliorations matérielles et le perfectionnement moral, il sera seulement dans la réalisation des principes de cette foi divine qui a les promesses de la vie présente et de la vie future. »

On voit qu'il y a là un petit traité complet.

Nous ne pouvons que nous associer de tout notre cœur à des conseils inspirés par tant de sagesse et donnés avec autant de simplicité que d'autorité.

BOURSE DU 1er DÉCEMBRE.

Le 3 0|0, en liquidation, ouvert à 56 90, a touché 56 85, pour s'élever jusqu'à 57 10 et finir à 57 05.

Le 5 0|0 a débuté à 89 60, pour se relever jusqu'à 89 90, retomber à 89 75, et finir au plus haut à 89 90.

5 0|0 avant la Bourse, 89 70, en liquidation du 15 décembre.

5 0|0 après la Bourse, 90 15.

Comparativement aux derniers cours d'hier, fin du mois, le 3 0|0 a haussé de 20 c. et le 5 0|0 de 25 c.

Au comptant, il y a eu hausse de 20 c. sur le 3 0|0, de 15 c. sur le 5 0|0, de 5 fr. sur la Banque de France, de 2 50 sur les chemins de fer de Versailles (rive gauche) et du Nord, de 1 25 sur celui de Bordeaux, de 1|2 sur le 3 0|0 espagnol, dette intérieure, de 3|4 sur la dette extérieure, et de 1|8 sur le 5 0|0 belge.

Il y a eu baisse de 2 50 sur les obligations de la Seine et sur les Quatre-Canaux, de 1 25 sur le chemin de fer du Havre, et de 1|4 sur l'emprunt romain.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. Bailly, Divry et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

UN MOT SUR L'INSTRUCTION SECONDAIRE

A L'OCCASION DU PROJET DE LOI DE M. DE FALLOUX,

Par M. Robitaille, vicaire-général d'Arras.

(Deuxième article. — Suite et fin.)

Nous poursuivons l'examen et l'analyse de cette importante publication.

IV. — Dans ses réponses aux objections, M. Robitaille, après avoir vengé le projet de loi du crime de violer la Constitution en ce qui touche la liberté d'enseignement, le venge d'un autre reproche non moins étrange, celui de compromettre la liberté de conscience par l'admission des ministres des divers cultes dans les comités d'instruction ; nous continuons à citer :

« Une autre difficulté a été soulevée. On sait que l'Etat a demandé le concours des ministres des différents cultes pour la formation des comités de l'instruction. Eh bien ! il est des gens qui se sont effrayés des dangers que courait la liberté de conscience par suite d'une pareille adjonction. Voici comment ils raisonnent : Les ministres des cultes, *quels qu'ils soient*, sont des hommes de conviction profonde, qui ne peuvent rester indifférents en matière de religion sans forfaire à leurs obligations. Ils feront donc de la propagande, ils s'efforceront de répandre leurs doctrines, d'imposer leurs croyances et de commander la foi. Or, c'est renverser les bases de la Constitution, qui tolère les religions diverses, sans en reconnaître ni professer aucune ; c'est détruire la liberté de conscience, qu'elle proclame, et abandonner les populations à des tiraillements contraires dont les résultats seront désastreux.

« Ces idées, émises par des hommes éminemment catholiques, prouvent à coup sûr une honorable susceptiblité pour tout ce qui touche aux droits de la conscience, mais elles dénotent aussi une délicatesse portée beaucoup trop loin, une exagération du principe qu'on veut sauvegarder, une appréhension méticuleuse, dont la révélation excitera certainement un sentiment de surprise.

« Si les auteurs de cette difficulté en avaient saisi toute la portée, ils en auraient fait eux-mêmes une prompte justice. La loi sera-t-elle meilleure quand on aura banni l'influence du clergé ; plus respectable, parce qu'elle ne renfermera plus que l'élément laïque ; plus morale, parce qu'on ne verra plus autour d'elle les défenseurs-nés des principes religieux et moraux ? Et puis, si la présence du clergé dans les comités gêne la liberté, celle des hommes à conviction la compromettra au même titre. Car eux aussi doivent la vérité à leurs frères, eux aussi éprouvent le besoin de communiquer leurs pensées et de s'intéresser à l'avenir des jeunes générations. Ils doivent donc être impitoyablement rejetés. Mais alors qui fera partie des comités ? Ce ne seront pas les catholiques qui ont au cœur l'amour de leur foi, ni les protestants sincères, ni les juifs qui ont encore des croyances, ni aucun de ceux auxquels la foi en Dieu demeure. Non, la loi ne pourra s'adjoindre que les athées ou les indifférents absolus, qui voient du même œil la vérité et l'erreur, la vertu ou le vice, le bien ou le mal. Telle est la dernière conséquence du principe sur lequel l'objection repose et que l'on a interprété d'une maniere si étrange, parce qu'on l'a envisagé au point de vue purement théorique, en dehors des faits et des choses.

« Nous dirons, au surplus, que la difficulté, n'atteignant qu'un seul point du projet,

le laisse subsister dans tout son ensemble; et qu'alors qu'il y aurait nécessité de remplacer par des laïques les ministres des cultes, la loi resterait au fond ce qu'elle est : seulement elle offrirait moins de garanties à la religion et à la société.»

Mais voici la grande objection, la lance d'Achille des adversaires catholiques du projet de loi :

« Ici, dit M. l'abbé Robitaille, la question s'agrandit et prend quelque chose de la majesté de la religion que l'on fait intervenir. Le débat se trouve transporté dans des régions qui ne sont plus seulement du domaine de l'intelligence, et où l'on sent le besoin d'appeler à son secours une lumière indépendante de la raison humaine. Il ne s'agit de rien moins que de découvrir dans le projet tous les éléments du schisme et de l'hérésie, en l'accusant de dénier à l'Eglise le droit d'enseigner qu'elle tient de sa divine constitution, d'associer le clergé à un enseignement anti-catholique et de le rendre responsable des doctrines les plus fausses et les plus subversives de toute révélation.

« On dit premièrement, que l'Etat, en appelant les Evêques et les prêtres à siéger dans les comités d'instruction, leur confère par là même le droit d'enseigner; ce qui est en opposition directe avec la mission qu'ils ont reçue du divin Fondateur de la religion. Secondement, que le projet adjuge à l'Etat des droits que la conscience ne permet pas de lui donner en matière d'enseignement. Troisièmement, qu'il refuse de reconnaître à l'Eglise le pouvoir d'instruire les peuples, contre la parole de Jésus-Christ même. Quatrièmement, qu'il compromet le clergé en faisant peser sur lui la responsabilité de doctrines impies et immorales; et on développe cette dernière thèse par l'assimilition que l'on fait des écoles publiques de la France aux colléges mixtes de l'Irlande, à l'occasion desquels est intervenue une décision du Souverain Pontife.

« En examinant ces diverses objections, il se présente d'abord une question à l'esprit. On se demande comment depuis 1814 jusque dans ces derniers temps, on n'a pas soulevé ces difficultés si graves, qui touchent aux principes constitutifs de la religion, bien qu'on se soit si souvent effrayé des doctrines professées publiquement par le corps universitaire. Ce n'est pas assurément que l'Etat fût dans des conditions meilleures pour arrêter les écarts d'un enseignement sceptique, pour redresser les erreurs qui avaient cours dans les écoles, et proscrire les utopies fausses et dangereuses qui, alors comme aujourd'hui, corrompaient les jeunes générations. La liberté absolue de religion et des cultes lui ôtait toute puissance d'action, quand il eût eu la volonté d'apporter un remède au mal.

« Et pourtant dans cette période de quarante ans le clergé n'était pas resté étranger à l'instruction publique. On le rencontrait à tous les degrés de la hiérarchie universitaire, depuis le simple surveillant des études jusqu'au grand-maître lui-même. Sans parler des aumôniers des colléges, on trouvait partout des ecclésiastiques parmi les professeurs, les proviseurs et les recteurs d'académie. Et, ce qui est bien autrement significatif, depuis 1833, quarante mille curés ou desservants font partie des comités supérieurs et des comités locaux de l'instruction primaire, et y remplissent leurs fonctions, non-seulement au vu et su de leurs Evêques, mais avec leur approbation. Cet état de choses assurément est parfaitement connu à Rome, dont le Nonce réside constamment au milieu de nous; et cependant le Pape a toujours gardé le plus profond silence à cet égard. Comment concilier ce concours général de l'Eglise de France donné à l'enseignement public, sans aucune réclamation de la part des autorités chargées du dépôt sacré des croyances, avec les accusations de schisme et d'hérésie que l'on veut faire peser sur lui en ce moment à l'occasion de la présence de quelques Evêques dans les comités d'instruction formés par le nouveau projet de loi? Nous croyons que ces réflexions générales sont de nature à éclairer les questions dont nous nous occupons, et à en faire apprécier la valeur. Donnons maintenant des réponses à chacune d'elles.

« On dit que l'État, en s'adjoignant les ecclésiastiques, leur attribue une portion du monopole; en sorte qu'ils tiennent de lui leur mission et la faculté d'enseigner.

« A-t-on pu faire sérieusement cette difficulté? Si la nomination du gouvernement impliquait nécessairement la transmission ou la collation d'un pouvoir qui n'existait pas auparavant, ne faudrait-il pas en conclure que c'est de lui que les Evêques, les curés, les aumôniers et les professeurs des facultés de théologie ont reçu le droit d'instruire,

de prêcher, de catéchiser, puisque c'est lui qui les nomme, en vertu de conventions passées entre le Souverain-Pontife et la France? Cette doctrine pourtant ne saurait soutenir le plus léger examen.

« Tout le monde sait que les Evêques et les prêtres tiennent immédiatement de leur ordination le pouvoir d'enseigner les nations, et qu'aucune puissance humaine ne pourrait les en dépouiller. Mais trop souvent aussi on en gêne l'exercice; on le restreint de mille manières, et quelquefois on l'empêche entièrement. Lors donc qu'on appelle un membre du clergé aux fonctions de l'enseignement, on ne lui confère pas une mission dont il n'a nul besoin, on le met simplement en position d'user d'un droit inhérent à son caractère sacerdotal, en écartant les obstacles qui en rendraient l'exercice impossible. Ainsi, on ne donne pas le mouvement et l'action à celui qu'on décharge de ses chaînes, mais on le met à même d'exercer la puissance qu'il a naturellement de se mouvoir et d'agir.

« On ajoute que l'Etat, en déclarant qu'il y aura dans les écoles publiques et privées un enseignement religieux, s'arroge l'infaillibilité dans la doctrine, ce que les catholiques ne sauraient admettre sans se rendre coupables d'apostasie.

« On concevrait cette accusation si l'Etat, en proclamant la nécessité d'un enseignement religieux et moral, en confiait la direction à des laïques qui seraient chargés d'en établir les bases. Mais il fait tout le contraire. C'est aux ministres des différents cultes qu'il laisse le soin de donner aux enfants l'instruction religieuse, selon le gré des pères de famille. De là des aumôniers dans les colléges et des curés dans les écoles primaires; de là des Evêques et autres ecclésiastiques au sein des conseils académiques et des conseils supérieurs, où, quoi qu'on en dise, ils auront une grande influence sur les choses de la foi.

« L'Etat, d'ailleurs, ne pourrait, sans se mettre en contradiction avec lui-même, affecter la suprématie dans les doctrines, puisqu'il est forcé de les tolérer toutes et de protéger également tous les cultes, pour maintenir une parfaite liberté de conscience. Cette prétention serait donc souverainement ridicule, et il n'est pas possible de penser qu'il veuille braver l'opinion publique au point de lui proposer une telle énormité.

« Il en est peut-être qui eussent voulu qu'i ne fît aucune prescription à cet égard, et que l'enseignement religieux ne fût que facultatif. Mais nous croyons que la plus profonde ignorance en religion et en morale serait le résultat infaillible d'un pareil état de choses, auquel ne remédierait pas la famille, souvent si insouciante sous ce rapport, et plus souvent encore si peu capable de suppléer à l'absence des leçons de l'école.

« Montrer que l'Etat ne s'attribue aucun privilége en matière de dogme et de morale, c'est avoir répondu à la troisième objection, qui l'accuse de refuser à l'Eglise l'autorité suprême dans l'exposition et l'enseignement de la vérité.

« Mais est-il vrai que le projet lui dispute cette autorité, comme on s'efforce de le faire croire? Qu'on en juge par le simple exposé suivant : Toute liberté est laissée aux Evêques de former des établissements d'instruction secondaire, dont la direction leur appartiendra, sans que l'Etat intervienne ni directement ni indirectement. De plus, nul obstacle n'est apporté à la création de pareils établissements par les ecclésiastiques, quels qu'ils soient, à la seule condition du brevet de capacité et du stage. Voilà pour les écoles privées. Dans les écoles secondaires publiques, l'instruction religieuse, nous l'avons dit, sera confiée aux aumôniers, et le clergé tout entier est appelé à la surveiller dans les écoles primaires. Est-ce là refuser à l'Eglise la faculté d'enseigner?

« Nous sommes à la dernière objection, qui consiste à signaler tout ce qu'il y a de compromettant pour le clergé dans la position que lui fait la loi. Son concours, dit-on, ferait peser sur lui une responsabilité dont les suites seront à jamais déplorables. Il porterait atteinte à la pureté des doctrines catholiques et jetterait le scandale dans la France entière. La situation actuelle, ajoute-t-on, est parfaitement identique à celle où se trouvait le clergé irlandais et où est intervenue une décision romaine qui déclarait le concours impossible.

« 1° Nous répondrons d'abord que si, au point de vue catholique, la présence du clergé dans les comités est un véritable danger, on remédiera au mal en les composant uniquement de laïques. Dans cette hypothèse la loi reste ce qu'elle est dans son ensemble, ne subissant de changement que dans une de ses parties accessoires. Le clergé se renferme dans les limites de l'instruction privée, où l'enseignement religieux lui est en-

tièrement soumis, et abandonne à l'impulsion laïque les établissements de l'Etat. Cette détermination ferait cesser toutes les luttes soulevées sur le terrain de la religion, et bien qu'il fallut en déplorer la nécessité, ce ne serait pas un motif pour repousser les avantages qu'offre sur le *statu quo* le projet nouveau.

2° Mais les adversaires de l'adjonction du clergé n'ont peut-être pas aperçu la portée de leur opposition. Car, si les Evêques et les prêtres ne peuvent pas faire partie des commissions scientifiques de l'instruction secondaire, ils devront aussi s'interdire l'entrée des comités supérieurs et des comités locaux de l'instruction primaire. Dès lors, on ne veut plus un seul ecclésiastique dans les colléges, ni dans les écoles des villes et des villages de la France !

« Bien plus, comme par voie de conséquence rigoureuse, les laïques vraiment chrétiens ne pourraient, à leur tour, prendre part à l'instruction publique sans exposer leur foi et devenir fauteurs de doctrines condamnées : il arrivera que les établissements de l'Etat ne seront désormais peuplés que de maîtres indifférents ou athées. Est-ce là que l'on tend ?

« 3° On se trompe sur l'opinion que les populations auraient du clergé, s'il acceptait les fonctions auxquelles l'Etat le convie, et qu'il demeurât à son poste, alors même qui les chaires publiques retentiraient du bruit de doctrines mauvaises. Elles le plaindraient d'être témoin de ces excès, sans pouvoir les détruire ; mais elles ne soupçonneraient ni la pureté de sa croyance, ni la droiture de ses intentions, ni l'énergie de ses efforts pour tarir la source du mal. A-t-on jamais accusé sérieusement de connivence ou de faiblesse coupable les ecclésiastiques mêlés à l'instruction, depuis qu'on en connaît les désastreux résultats ? On a toujours été convaincu que non-seulement ils étaient étrangers aux erreurs et à l'immoralité de l'enseignement de plusieurs cours publics, mais qu'ils luttaient avec persévérance dans l'intérêt de la morale et de la vérité, dont ils se sont montrés partout les zélés défenseurs.

« Du reste, on s'exagère souvent les difficultés du rôle qui échoira au clergé dans la nouvelle organisation de l'instruction. On parle du conseil supérieur et des conseils académiques comme s'ils formaient autant de conciles permanents, où des questions de dogme et de morale seront à l'ordre du jour chaque matin et devront être décidées à la majorité des voix. En vérité, ce langage ne se conçoit pas. On peut dire, sans crainte de se tromper, qu'aucune difficulté en matière religieuse n'y sera présentée sous la forme d'un problème qu'il faille résoudre à coups de bulletins. Cela, en effet, tendrait au burlesque dans une assemblée où toutes les croyances sont libres, comme elles le sont au sein de la Chambre législative.

« Nous ne disconvenons pas que la foi peut être intéressée dans le choix des livres ou dans la direction donnée aux études. Mais en pareil cas les Evêques ne discuteront pas avec leurs collègues sur le fond des doctrines. Ils diront hautement qu'il est de leur devoir de les proscrire, et ils demanderont que les ouvrages qui les contiennent soient interdits dans les écoles. Si on accueille leurs observations, ils auront rendu un immense service à la société. Dans le cas contraire, ils lui seront encore utiles, en l'avertissant du danger. C'est ainsi que se conduisent les ecclésiastiques dans toute la France, au sein des comités supérieurs et des comités locaux de l'instruction primaire ; et je puis dire par expérience que leurs efforts sont souvent couronnés des plus heureux succès.

« 5° L'argument tiré de ce qui s'est passé en Irlande aurait une véritable valeur si l'assimilation pouvait être soutenue ; mais, malgré les efforts tentés pour rapprocher et confondre ces deux situations, on est loin d'y être parvenu. Elles présentent au contraire des différences tranchées qu'il est impossible de méconnaître. »

Nous ne suivrons pas l'auteur de la brochure dans l'exposition de ces différences. Cette partie de la controverse a été traitée par nous à fond et avec des détails où M. l'abbé Robitaille ne pouvait pas entrer, n'étant pas suffisamment renseigné sur les faits. Les citations suivantes par lesquelles nous terminerons, prouveront cependant que les différences principales et décisives entre les situations respectives des deux pays n'ont pas échappé à la sagesse de l'auteur :

« En Irlande l'enseignement officiel est protestant, et, par conséquent, nécessairement et directement hostile à l'enseignement catholique. On sait que l'Eglise a toujours recommandé aux fidèles de fuir les assemblées des hérétiques spécialement condamnés, qu'elle les menace de ses anathèmes s'ils s'unissent à eux dans les choses sacrées, mais qu'elle se montre plus indulgente quand il s'agit de ces hommes qui conservent le nom de catholiques, bien qu'ils n'en fassent plus les œuvres et n'en professent plus la foi. Alors même qu'elle condamne leurs ouvrages, elle ménage leurs personnes et ne prononce d'interdit d'aucune sorte sur ceux qui les fréquentent. On sait encore qu'elle a constamment réprouvé les écoles mixtes et excité les Evêques à s'opposer à leur création par toutes les voies possibles, tandis qu'elle a toléré celles où des doctrines mauvaises étaient professées par des maîtres catholiques, comme elle a fait en France depuis longtemps. Au point de vue de la discipline ecclésiastique, on comprend déjà qu'il y a une dissemblance très-significative entre la position de l'Irlande et la nôtre, et qu'elle a dû influer sur la décision de Rome. »

En Irlande, la séparation absolue de l'Eglise d'avec l'Etat, d'avec un Etat hérétique formel et déclaré, est certainement un bien. En France, où l'Etat fait profession de protéger également tous les cultes, et où la nation est généralement catholique, on conçoit qu'il puisse en être autrement.

« Pour sentir tout ce qu'il y a de grave dans une telle différence de situation, et combien elle est de nature à modifier les vues de l'autorité chargée de prononcer, il suffit de se rappeler les décisions de Rome par rapport aux traitements ecclésiastiques en Irlande et en France. Là elle déclare qu'il faut refuser toute allocation faite au clergé par le gouvernement. Ici au contraire, elle veut que l'on demande le maintien de l'indemnité payée par l'Etat. Il n'est pas dans ma pensée de scruter les motifs de ces deux décisions opposées. Je dis seulement que, comme ceux qui arguaient du jugement relatif à l'Irlande pour demander l'abolition du traitement en France, étaient dans une erreur profonde, il pourrait bien arriver aussi que les hommes qui argumentent aujourd'hui de ce qui s'est fait à l'occasion des colléges mixtes, pour combattre le projet de loi de M. de Falloux, ne fussent pas plus fondés dans leur prétention. Dans une matière si délicate, il est toujours dangereux de trancher la question en s'appuyant sur une décision dont la portée ne saurait être sûrement appréciée que par l'autorité elle-même qui l'a prise. Et on devait être ici d'autant plus circonspect, que la situation du clergé de France vis-à-vis de l'enseignement public est depuis de longues années connue du Souverain-Pontife, sans qu'il ait cru devoir en faire l'objet de la moindre réclamation. Sans vouloir le moins du monde préjuger la question, nous dirons : Si le clergé donne son concours à l'Etat, il aura l'entière direction de l'enseignement religieux dans les établissements privés. Car la seule réserve à cet égard est l'interdiction des livres par le conseil supérieur : interdiction qui ne peut s'étendre au-delà de ce qui concerne l'hygiène, la morale (la morale générale, les mœurs), et la Constitution, puisque les inspections elles-mêmes ne sortent pas de ces limites. Il aura aussi une grande influence sur l'enseignement religieux et moral dans l'instruction publique, parce qu'on verra dans les quelques Evêques qui siégeront dans les comités le corps épiscopal tout entier, qu'ils représentent réellement, et dont l'approbation ne leur manquerait jamais au besoin.

« En terminant, nous exprimons le vœu que les hommes religieux et amis du bien se réunissent pour admettre les bases du projet de loi et réclamer avec énergie toutes les améliorations dont il est susceptible. Ce résultat est le seul but que nous nous sommes proposé en rendant publiques les réflexions que nous ont inspirées le projet en lui-même et la polémique dont il est l'objet. »

Le vœu de M. l'abbé Robitaille est le nôtre : le but qu'il s'est proposé en écrivant son excellente brochure, est celui qui nous a constamment dirigés nous-mêmes depuis l'origine de cette grave controverse, et nous nous flattons que le travail dont nous venons de

rendre compte achèvera d'éclairer et de fixer tous les esprits impartiaux qui le liront.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Diocèse de Tours. — Monseigneur l'Archevêque est revenu vendredi de Rennes, où il avait présidé jusqu'à ce jour le Concile de la province; un *Te Deum* d'actions de grâce a été chanté aussitôt dans l'église métropolitaine pour remercier Dieu des inspirations qu'il a envoyées à ses ministres.

Angleterre. — *Guernesey.* — Vendredi dernier, 16 novembre, un vaisseau français, l'*Europe*, capitaine Mehnet, allant de Cuba au Havre, fit naufrage sur la côte est de Guernesey. A l'exception d'un homme, toutes les personnes qui se trouvaient à bord, périrent. Le passager si miraculeusement sauvé se rendit chez le R. E. Connaty, prêtre catholique de Guernesey, pour le prévenir que tous les naufragés appartenaient à cette religion. En conséquence, un enterrement catholique fut préparé.

La mort de ces étrangers, loin de leur pays, avait profondément ému non-seulement les catholiques, mais encore toute la population de l'île. Les funérailles avaient été fixées pour le samedi, 18 novembre. Une immense multitude se réunit pour assister à cette triste cérémonie, et donner à ces pauvres morts la seule hospitalité qu'on pût leur accorder sur la terre britannique. Anglais, Irlandais, Français, Guernesiens s'étaient offerts, à l'envi, pour porter les corps à leur dernière demeure. Les lois de l'île exigeant que les morts fussent enterrés dans la paroisse sur le rivage de laquelle la mer les avait jetés, ce fut vers le cimetière de Sainte-Marie de Castro que le cortége se dirigea.

Jusque-là, tout allait bien. En dehors de la grille du cimetière, le prêtre avait continué à lire les offices de l'église catholique. En ce moment, un ministre anglican vint *signifier* qu'il ne souffrirait pas que l'*office catholique fût continué dans son cimetière*. Cette protestation était au moins inconvenante. Mais le représentant de l'*Eglise de l'Etat*, dans la paroisse de Sainte-Marie de Castro, eut encore l'audace de demander avec insistance que les corps des catholiques, oui, que les cadavres des enfants de notre sainte Mère l'Eglise catholique, apostolique et romaine, fussent portés dans son *église de l'Etat*, afin que des prières protestantes pussent être prononcées sur ces cercueils.

Une telle prétention ne pouvait pas être tolérée. L'assistance, emportée par son indignation, s'élança sur les bières que les protestants avaient déjà saisies et voulut procéder à l'inhumation. Un violent conflit s'en suivit entre les protestants, les constables et les catholiques. Que la responsabilité de cette scène douloureuse retombe tout entière sur le ministre anglican Menguy! Les catholiques s'efforcèrent alors d'arracher leurs morts à ces indignes profanations. L'un des cercueils fut enlevé du cimetière. Pendant ce temps, M. Menguy et ses acolytes transportaient dans l'église les autres cadavres, et là, avec une joie triomphale, il commença un service protestant. Il était six heures du soir. Les catholiques enterraient alors, au milieu d'une pluie battante, le corps du capitaine. M. Menguy ne s'attendait pas à ce que les choses prissent cette tournure; la nuit refroidit son zèle, car le lendemain, quand un autre cercueil de naufragé fut porté au cimetière, il n'osa plus se montrer aux catholiques qui étaient bien déterminés à résister à de si indignes outrages. L'irritation des soldats irlandais était, dit-on, si grande, que les chefs militaires furent obligés de les tenir à l'exercice une partie de la journée, ce qui fit comprendre au révérend M. Menguy toute l'imprudence de sa conduite.

AUSTRALIE. — DIOCÈSE D'ADÉLAÏDE. — L'Évêque anglican d'Adélaïde vient de protester contre la quête qui se faisait dans ce diocèse, en faveur du Saint-Père, par les catholiques de ce pays. Le docteur Short déclare que lui seul, ayant reçu des pleins pouvoirs de la reine d'Angleterre, juge suprême en matières ecclésiastiques et civiles, il est de son devoir de s'élever de toute son énergie contre tout acte d'autorité épiscopale qui émanerait de la prétendue souveraineté spirituelle de l'Évêque de Rome.

C'est ainsi que le protestantisme anglican comprend et pratique la liberté religieuse en Australie. Mais là, comme ailleurs, les catholiques refusent de courber la tête sous le joug de la suprématie religieuse que s'arroge le pouvoir temporel.

De la naturalisation et de la nationalité en France.

La difficulté constitutionnelle qui s'est soulevée à propos du projet sur la naturalisation des étrangers, a un peu effacé le fond même de la discussion.

Cependant cette question, considérée en elle-même, est fort intéressante pour le pays. Un orateur catholique, M. de Montigny, rapporteur de la commission, a déjà exposé les principes de cette grave et délicate matière. On nous saura gré de les rappeler aujourd'hui.

On avait insisté, on insistera encore sur *la fraternité des peuples*. Voici comment M. de Montigny a parlé de cette théorie :

« Quelles que soient les difficultés que présente la réalisation d'un tel rêve, quels que soient les obstacles qui naissent des divisions géographiques des peuples, de la contrariété de leurs intérêts, de la diversité de leurs mœurs, des passions humaines, qui produisent plutôt la guerre que la paix, je ne désespère pas qu'un jour nous puissions arriver à la confédération pacifique des nations civilisées ; et voici pourquoi je n'en désespère pas : c'est que, si je consulte l'histoire, je vois qu'au moyen âge l'idée chrétienne avait réussi à établir, jusqu'à un certain degré, cette confédération parmi les nations de l'occident ; à créer entre elles une espèce de droit des gens commun, et à les faire concourir aux mêmes entreprises ; alors je me demande si l'idée chrétienne prévalait en Europe, si surtout elle y était ramenée à son unité, pourquoi elle ne pourrait pas faire, avec les germes de l'égalité démocratique, ce qu'elle a pu faire avec les éléments plus fractionnés, plus belliqueux de l'aristocratie féodale. » (Marque d'approbation.)

Il y a loin, sans doute, de cette alliance des peuples opérée par le christianisme à la fusion que désire la Montagne, et qui ne tendrait à rien moins qu'à détruire toute nationalité, qu'à faire de la France le réceptacle des gens sans aveu :

« Et dans quel temps surtout, s'est écrié l'orateur en terminant, dans quel temps vient-on proposer d'abaisser les barrières de la nationalité, d'affaiblir le sentiment de la nationalité? C'est lorsque toute la politique à venir de l'Europe paraît devoir pivoter sur le rapprochement des races, sur le rapprochement des nations dispersées dans les arrangements arbitraires des Etats. Oui, je le répète, c'est là l'avenir de la politique de l'Europe, si l'esprit révolutionnaire n'empêche pas l'avènement de cette politique, s'il ne commence pas par tout détruire et bouleverser.

« Au milieu de ces événements, je demande quel serait le rôle de la France, la puissance qu'elle devrait exercer, si ce n'est le rôle, la puissance qui dérivent de son unité éminemment nationale? Je le dis avec orgueil : lorsque je jette les yeux sur la vieille Europe, je ne distingue qu'une nation, dans toute la force du terme, la nation française; car, partout ailleurs, je ne vois que des éléments opposés, antipathiques, rassemblés dans un même Etat, et qui peuvent devenir le germe de divisions, de bouleversements. Chez nous seuls se présente dans son unité le caractère national : unité de lois, unité de mœurs, et presque unité de langage. Eh bien, c'est ce caractère qu'il faut savoir respecter, qu'il faut préserver de tout envahissement, parce que c'est à ce caractère que sont attachées la puissance et la gloire de la France. (Marques nombreuses d'approbation.) »

Un tel langage a été, comme il devait l'être, compris et applaudi par l'Assemblée.

La Revue du 10 décembre.

Le *Moniteur* annonce officiellement la grande revue du 10 décembre dans les termes suivants :

« Le 10 décembre, si le temps le permet, le Président de la République passera la revue de la garde nationale et des troupes de l'armée de Paris. »

On donne comme certaine la nomination de M. Persigny au poste de ministre de France près la cour de Prusse. Le général de Castelbajac, à qui l'ambassade de Saint Péterbourg a été offerte, n'aurait pas encore répondu, et il paraîtrait que le général Randon, qu'on désirait envoyer comme ministre à Vienne, a refusé.

Algérie.

Le *Moniteur* donne la dépêche télégraphique suivante, datée du 29 novembre :

Le gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, au ministre de la guerre.

Le colonel Daumas me transmet de Bouçadah, le 22, une lettre du général Herbillon, du 16 novembre, qui annonce que, le 16, au point du jour, il était tombé sur les nomades campés à Ourtal, vers l'Oued-Djeddi, à cinq lieues sud de Zaatcha; qu'il leur avait tué 200 hommes, pris 3,000 chameaux, 15,000 moutons; que nos goums avaient fait un butin immense, et que toutes les tentes et les objets qui n'avaient pu être emportés ont été brûlés.

Les chefs de plusieurs fractions des nomades sont venus, dans la matinée du 16, se livrer au général Herbillon. Cette affaire est capitale; elle a produit un effet considérable sur toute la route suivie par les courriers; elle ne peut que hâter la chute de Zaatcha.

Californie.

Nous trouvons dans le *Moniteur* l'extrait suivant des *Documents sur le commerce extérieur*, publiés par le ministère de l'agriculture et du commerce; bien qu'il soit d'une date déjà ancienne, les renseignements qu'il contient présentent un intérêt qui nous engage à le reproduire.

« Valparaiso, le 27 août 1849.

« ..... Parmi les navires entrés durant la deuxième quinzaine d'août dans le port de Valparaiso, neuf portaient le pavillon français et venaient directement de Bordeaux et du Havre, avec un nombre considérable d'émigrans pour la Californie. Ils étaient chargés de vins et d'eau-de-vie, et les ventes qu'ils ont été obligés d'en faire à Valparaiso ont amené sur ces articles une baisse de 50 p. 0/0, c'est-à-dire que la barrique de vin ordinaire, qui se vendait 16 piastres, a été livrée pour 8. Le résultat est désastreux pour les expéditeurs, dont les espérances, fondées sur les nouvelles antérieurement reçues de la Californie, se trouvent cruellement déçues.

« Les navires *la Thérèse*, *la Victorine* et *le Staouëli* sont de retour de San-Francisco, et les rapports des capitaines et des passagers nous font la peinture la plus affligeante de l'état, en ce port, des affaires commerciales, ainsi que de la position de la plupart des émigrans. Plusieurs d'entre eux, qui avaient abandonné à Valparaiso et à Santiago une existence assurée, et même assez belle, pour se rendre au nouvel *Eldorado*, en sont revenus complétement désenchantés.

« Ils reconnaissent bien que partout on y trouve de l'or, mais non en aussi grande abondance que les premières nouvelles l'avaient proclamé. Après un travail excessivement pénible, et en se soumettant aux plus dures privations, chaque individu peut à peine retirer, par jour, 4 ou 5 piastres de poudre d'or, « et il est « obligé d'en dépenser au moins autant pour vivre de la manière la plus misé« rable. » Ils ajoutent que les chercheurs d'or les plus favorisés, qui sont, du reste, en bien petit nombre, ont pu recueillir, de temps à autre, jusqu'à 17 piastres par jour.

« D'un autre côté, il s'est déclaré une haine tellement implacable entre les Américains du Nord et les émigrants de race espagnole, que les premiers, après bien des rixes sanglantes, se sont réunis pour expulser des mines les Mexicains, les Péruviens et les Chiliens, et les refouler sur les côtes. Des représentations ont été faites à cet égard au gouverneur de San-Francisco; mais, comme il est sans force pour faire respecter son autorité, il n'a pu jusqu'ici que déclarer son impuissance. Aujourd'hui, tous les Chiliens, qui s'étaient empressés d'arriver les premiers en Californie, se trouvent dans la plus affreuse position, et font tous leurs efforts pour retourner dans leur pays. Déjà l'on annonce que le *Châteaubriand*, parti, il y a environ six mois avec deux cents émigrants, se prépare à revenir avec le même nombre de passagers et une grande partie de son chargement. »

Chronique et Faits divers.

Le Président de la République vient de saisir le conseil des ministres de deux projets de loi qu'il a lui-même élaborés : l'un sur la réserve de l'armée, d'après lequel il serait possible d'arriver à une réduction considérable sur les dépenses de notre effectif militaire, l'autre relatif à l'assistance publique. (*Patrie.*)

— Le 9 de ce mois, un dîner de cent couverts aura lieu chez le président de l'Assemblée nationale.

Le Président de la République y assistera.

— Le 10, un banquet de deux cent cinquante couverts, auquel assistera également le Président de la République, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, et sera suivi d'un bal pour lequel 6,000 invitations seront distribuées.

— Les travaux de restauration du Pont-Neuf viennent d'être suspendus, par suite de l'achèvement de deux arches, la première et la troisième. Cette dernière a été construite en moins de trois mois, car c'est à peine si l'on a été obligé de toucher à la voûte supérieure : tandis que les travaux de la première ont duré plus d'un an. A celle-ci, non-seulement on a établi deux larges pans coupés pour faciliter l'accès du pont, mais il a fallu enlever presque entièrement la voûte, travail difficile et minutieux, ne pouvant être poussé qu'avec lenteur et avec les plus grandes précautions.

Nous avons déjà dit que les travaux ont pour but l'abaissement du tablier et la reconstruction complète du pont, qui alors sera véritablement le Pont-Neuf. La restauration des pieds droits des sept arches de cette partie eut lieu en 1836, 1837 et 1838 ; elle coûta 568,853 fr. 20 c., et la ville de Paris contribua dans cette dépense pour 502,000 fr. Quoique rien encore n'ait été statué à l'égard des boutiques assises sur les demi-lunes formées par les piles, il est peu probable qu'on les laisse subsister.

Les demi-lunes, qui, dès l'origine, devaient recevoir des corbeilles de verdure, restèrent longtemps à l'état de terrain vague. Dans ce temps-là, le Pont-Neuf était la promenade favorite des merveilleux d'autrefois; des bateleurs, des marchands d'orviétan, des chanteurs qui y avaient établi des tréteaux, y débitaient leurs lazzis, leurs drogues, leurs chansons, et de là vient le mot de pont-neuf donné aux vieilles chansons populaires et courant les rues.

— La tour Saint-Jacques-de-la-Boucherie appartenait encore, il y a quelques années, à un particulier : on sait que la ville de Paris en fit l'acquisition pour sauver ce beau monument d'une destruction prochaine. Depuis lors on se préoccupa pour savoir quel genre de destination donner à ce chef-d'œuvre d'architecture de l'art au quinzième siècle. Enfin, on s'arrêta au projet d'établir une fontaine à la base de cette tour, d'agrandir la place, par la démolition de laides et puantes maisons qui l'obstruent et la suppression des baraques remplies de hardes et de chiffons, qui occupent l'emplacement où se trouvait jadis l'église. A l'heure qu'il est, il paraît que ce projet aurait été modifié sensiblement, et qu'au lieu d'une fontaine, il ne s'agirait de rien moins que de rebâtir une église. La paroisse de Saint-Merry est, on sait, une des plus considérables de Paris, et son église est devenue insuffisante pour les besoins de la population nombreuse de ce quartier. S'il en est ainsi, comme on a lieu de le croire, c'était bien la peine que l'administration impériale démolît la célèbre et vieille église des Bouchers, la paroisse de maître Nicolas Flamel et de sa femme Pernelle, ses bienfaiteurs!

En effet, Saint-Jacques-de-la-Boucherie était la paroisse des bouchers et des Lombards : de l'argent et de la viande. Dignement enceinte d'écorcheries, de tanneries, la vieille paroisse s'étendait de la rue Trousse-Vache au quai des Peaux ou Pelletier, à l'ombre de l'église des Bouchers, sous la protection de ses confréries. L'établissement des boucheries à Paris, qui date du commencement de la troisième race, renvoie à des titres encore plus anciens.

— On lit dans un journal de Lille :

« Un petit rattacheur, sorti d'une fabrique voisine pour aller chercher, sans doute, le déjeûner de son fileur, traversait la place du Théâtre. Le pauvre enfant faisait peine à voir : à peine couvert d'une chemise en lambeaux et d'un soi-di-

sant pantalon, dont les pièces diverses attachées avec des ficelles laissaient en plusienrs endroits apercevoir la peau rougie.

« Au moment où le pauvre enfant s'avançait vers la rue des Suaires, le propriétaire d'un magasin d'habillement l'appela, le fit entrer dans son magasin, et procéda au renouvellement intégral de sa toilette. Une bonne chemise remplaça les loques qui en tenaient lieu; un chaud pantalon de drap avait pris la place de son devancier en guenilles, et une bonne petite redingote recouvrait le tout.

« Un passant, témoin oculaire, nous a affirmé, les larmes aux yeux, que lorsque le petit rattacheur sortit du magasin, on entendait sonner dans ses poches les pièces de monnaie qu'y avait glissées le digne et charitable marchand. Nous avons cru cette bonne œuvre digne d'être constatée; puisse-t-elle trouver des imitateurs! »

— Les banquets rouges recommencent dans la Dordogne. Vendredi dernier, il y en avait un dans un chef-lieu de canton voisin de Périgueux. Une notabilité garance présidait le cénacle. Un honnête propriétaire entra pour se rafraîchir avec un ami, dans la maison où se tenait cette réunion. On le servit dans la salle même des frères et amis. Aussitôt profond silence. Tous les regards se tournent vers l'intrus, qui s'en aperçoit, mais n'en fait pas mine. Un *pur* prenant alors la parole, l'interpelle et lui dit : « Nous sommes ici des rouges, vous êtes blanc; ce n'est donc pas votre place. Nous vous engageons à vous retirer! » — Je ne suis ni blanc ni rouge, répliqua le consommateur, je suis un honnête homme, entré dans un lieu public et ayant le droit d'y rester. — Vous êtes blanc, riposte l'autre. On sait pour qui vous avez voté aux dernières élections. — Je ne vous en ai pas fait confidence, que je sache, dit sans s'émouvoir l'impassible propriétaire. J'ai voté et je voterai toujours pour les hommes qui me sembleront offrir le plus de garantie à la conservation de l'ordre et de la propriété publique. — C'est nous dire assez que vous n'êtes pas rouge!... s'écria naïvement l'interlocuteur. Je sais, au surplus, que vous êtes un brave homme; mais, retirez-vous, par grâce, et laissez-nous cette salle!...

Le consommateur céda enfin la place en riant, et il dit à un démoc-soc qui sortait avec lui : « Il paraît que vos discours ne sont pas de nature à convertir les gens, puisque vous ne voulez pas qu'on les entende. Je m'en étais toujours douté; j'en serai sûr maintenant. »

— Voici, dit l'*Opinion*, (journal du Gers), ce qui se passe depuis vingt-un mois, à Haget, canton de Meilan, arrondissement de Mirande :

« Dès les premiers jours de la République, le maire et le conseil municipal ont aboli le culte catholique dans cette commune. Ils se sont emparés de la croix, de l'encensoir et de la cloche. Ils se sont rendus maîtres de l'église. Ils ont frappé d'interdit le desservant de la paroisse. Ils insultent et font insulter les prêtres des communes voisines qui se hasardent à passer par leur territoire. Ils enterrent eux-mêmes les morts.

« On ne dit pas s'ils en sont venus à baptiser et à donner la bénédiction nuptiale, mais ils opposent la violence et la fureur aux supplications des familles quand celles-ci demandent pour les parents qu'elles ont perdus d'autres prières que les prières de ces insensés. On ne nous dit pas s'ils ont proclamé l'Etre Suprême, le culte de la raison, le dieu Proudhon ou la triade de Pierre Leroux; mais, en attendant, ils ont supprimé le christianisme. Ils ont cru sans doute que fermeture des églises et République, tout cela devait marcher ensemble, et ils ont agi en conséquence.

« Nous savons que le préfet, instruit enfin de ces stupides impiétés, se dispose

à y mettre un terme ; mais le temps presse, la mesure est comble, et le scandale, resté impuni, n'aura bientôt plus de bornes. »

Archéologie.

AU RÉDACTEUR.

Paris, le 27 novembre 189.

Monsieur,

Un journal vient de publier une note archéologique, aussitôt répétée bénévolement dans plusieurs autres journaux, par laquelle on reproduit une erreur historique malheureusement devenue populaire depuis long-temps, et qui désigne la vieille maison connue sous le nom d'*Hôtel Montbazon*, rue Béthisy, n° 20, comme ayant été le lieu où se perpétra le meurtre de l'amiral de Coligny, dans la nuit du 23 au 24 août 1572. Cette légende peut être mise en regard d'une autre mystification historique, prétendant, d'après le récit de Brantôme et autres chroniqueurs dignes de la même confiance, que les cloches de la collégiale de St-Germain-l'Auxerrois donnèrent le signal de ce déplorable massacre ; lorsqu'au contraire il est notoire qu'elles sonnèrent l'office de matines, qui se chantait chaque jour à minuit dans cette église et que les assassins prirent pour signal, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Cette erreur, dont la source vient de la dix-huitième note du deuxième chant de *la Henriade*, écrite sans examen comme sans preuves, a pu d'autant mieux échapper, *par confusion*, au célèbre philosophe polygraphe, que les deux maisons se disputant aujourd'hui sur le quatrième arrondissement cette triste distinction n'en faisaient qu'une avant que la rue du Roule eût été percée en 1691, sur les ruines du fief épiscopal du *Roule*, qui en formait l'enclave, et que la partie de la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, où se trouve, au n° 14, la fraction de maison où s'est réellement accompli ce meurtre, depuis la rue de l'Arbre-Sec jusqu'à celle des Bourdonnais, s'appelait, du temps où Voltaire écrivait, rue Béthisy. Puis, d'ailleurs, l'hôtel de Montbazon n'existait pas encore et ne fut bâti que vers la fin du règne d'Henri IV, sur une partie des cours et jardins de ce vieil hôtel de Ponthieu dont le périmètre s'arrêtait à la rue Tirechape. L'inspection physionomique des murs et le style des rampes d'escaliers suffiraient pour appuyer notre assertion, si nous n'avions pas d'autres preuves. Les détails architectoniques, assez exacts d'ailleurs, que contient l'article que nous signalons (sauf le fameux et romantique *décrottoir royal*), appartiennent à la maison de la rue des Fossés, 14. Au surplus, nous avons traité cette question, que nous croyons avoir enfin résolue dans un *mémoire spécial* avec figures, que nous avons remis, depuis déjà quelque temps, au directeur de la *Revue archéologique*, pour l'y insérer aussitôt qu'il le pourra.

Connaissant, Monsieur, votre désir de rectifier les erreurs historiques quand l'évidence vous en paraît suffisamment démontrée, je viens vous prier de bien vouloir donner place à cette lettre dans votre honorable journal et agréer l'expression de ma haute considération.

TROCHE,

Chef de bureau de l'état civil du quatrième arrondissement ; l'un des collaborateurs de la Revue archéologique.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. BAILLY, DIVRY et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Concile de la Province ecclésiastique d'Avignon.

Nous avons dit que l'ouverture du Concile de la province d'Avignon aura lieu samedi prochain, 8 décembre, jour de la fête de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge.

Nous avons également publié la traduction de la lettre d'indiction du Concile.

Nous donnons aujourd'hui le mandement que Mgr l'Archevêque vient, à cette occasion, d'adresser au Clergé et aux fidèles de son diocèse :

« Nous touchons, N. T. C. F., à une époque solennelle pour la province ecclésiastique d'Avignon. Le 8 décembre prochain, jour consacré par l'Eglise à honorer l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie, le Concile provincial s'ouvrira sous les auspices de cette auguste Mère que le Clergé catholique salue comme sa Reine, et implorera les lumières de l'Esprit saint dans notre antique métropole, si riche de souvenirs et de traditions religieuses.

« Il sera donné, après tant d'années d'isolement, à vos guides spirituels, à vos Pères dans la foi, de se voir, de s'entendre, de se communiquer les fruits de leur expérience, et de pourvoir plus utilement, par la concentration de leurs forces et de leurs lumières, au salut de tous ceux qui leur sont confiés.

« Il était souverainement juste, à une époque où la liberté politique abrite de son drapeau les associations les plus diverses, qu'elle protégeât les assemblées provinciales de vos Evêques dont la mission est de faciliter l'exercice du pouvoir, en consacrant tous les droits et tous les devoirs, en travaillant avec constance au rapprochement des cœurs et des intelligences.

« Il était digne d'une époque où l'on sent plus que jamais le besoin de consolider l'ordre social sur ses fondements ébranlés, de laisser aux Evêques, qui eurent aux siècles passés une si large part dans le grand œuvre de la civilisation européenne, la liberté de rappeler aux peuples les principes qui ont sauvé le monde de la barbarie, et préparé les véritables progrès auxquels vous applaudissez.

« Si on n'a pu contester aux Evêques le droit d'entrer dans le domaine de la politique, comment, avec la liberté proclamée des cultes, pourrait-on leur interdire des réunions, qui ne doivent avoir pour objet que la défense de la foi et la sauvegarde des mœurs?

« Que feront en effet, N. T. C. F., vos Evêques réunis en Concile dans la cité d'Avignon? Ce que firent leurs illustres devanciers en 1725; ce qui vient de se faire, avec tant d'édification et de succès, dans plusieurs provinces ecclésiastiques de France.

« Placés sous les yeux de Dieu, les Pères du Concile méditeront ensemble les enseignements de la foi, ils se rappelleront à eux-mêmes les obligations que ces enseignements leur imposent, et ils prescriront au Clergé et aux fidèles les moyens les plus propres à en assurer la pratique avec les consolations qui en découlent.

« Gardiens nés de ce dépôt sacré, vos Evêques constateront scrupuleusement les attentats qu'il aurait soufferts et réprouveront énergiquement toute doctrine

née de l'erreur ou des passions humaines. Le salut des peuples est à ce prix; il serait grandement coupable le père qui n'arracherait pas des mains de son fils la coupe empoisonnée.

« Grâce à cette vigilance des premiers Pasteurs, à l'autorité incontestable dont ils sont revêtus, la doctrine catholique a traversé dix-huit siècles sans altération. Le symbole des Apôtres se répète tous les jours tel qu'il fut enseigné aux premiers fidèles, comme les voûtes de nos basiliques continuent à retentir de ce *Credo* que chantèrent à Nicée et à Constantinople les Pères de ces immortels Conciles. L'erreur au contraire a presque toujours creusé son tombeau au siècle même qui l'a vue naître, ou, lorsqu'elle a survécu, les années l'ont tellement défigurée qu'il est presque impossible de constater son origine.

« La foi et ses obligations, la foi et les erreurs qui l'attaquent éveilleront donc avant tout la sollicitude du Concile. La foi est le fondement de toute la vie chrétienne, le motif déterminant des vertus que nous devons pratiquer, on ne saurait lui donner trop de soins pour la conserver intacte dans les âmes, et la féconder.

« Du principe de la foi découlent les mœurs que l'Eglise a placées sous la sauvegarde de sa discipline. Or, N. T. C. F., la discipline forme l'ensemble des lois ecclésiastiques que le cours des temps et les besoins du peuple chrétien ont inspiré aux Evêques pour le gouvernement spirituel des âmes. C'est là que l'Eglise, avec cette sagesse que l'assistance divine lui garantit, prescrit ou conseille au simple fidèle, au religieux, au prêtre, à l'Evêque, ce que sa condition lui impose, ce que chaque jour demande de lui pour sa sanctification personnelle, pour la gloire de Dieu, pour le salut des âmes et le bien de la société. La législation civile elle-même a puisé largement dans cette source féconde, et semble trop oublier aujourd'hui qu'elle lui doit ces codes, qui ont porté si haut et si loin, les progrès et la civilisation des nations chrétiennes.

« Les Evêques du Concile justement préoccupés des intérêts de tous et pleins de respect pour ces saintes règles, dont l'observation exacte assurerait le bonheur des familles et le repos des nations, verront sous l'assistance de l'Esprit de Dieu ce qui est applicable au temps où nous vivons, ce qu'il est bon de tirer de l'oubli des âges et de prescrire avec une nouvelle puissance de zèle et d'autorité.

« Plus les besoins de l'époque sont graves et pressants, plus l'action du principe catholique, qui seul a les promesses de la vie présente et de la vie future, doit redoubler d'énergie, de générosité et de dévouement.

« Deux grandes plaies travaillent aujourd'hui le corps social, le paupérisme et la cupidité. L'un et l'autre entraînant à l'oubli des droits et des devoirs, ont suscité ce violent antagonisme, qui semble partager la société en deux camps ennemis. Comment s'opérera la réconciliation? Ce ne sera jamais qu'en faisant prévaloir les enseignements de la foi sur ce déluge d'erreurs qui submergent le monde, et en retrempant tous les cœurs dans un nouveau baptême de charité.

« De là, N. T. C. F., de nouveaux devoirs pour le sacerdoce. Ils trouveront de l'écho dans le cœur de vos Evêques, et le prêtre qui dans toutes les crises sociales, dans toutes les douleurs de l'humanité, a toujours veillé près de la couche de celui qui souffre ou se meurt, se félicitera de grandir avec sa nouvelle mission et de prodiguer doublement sa vie. »

Suit le dispositif qui prescrit des prières pour appeler les bénédictions du ciel sur tous ceux qui seront réunis dans le Concile.



Nouvelles religieuses.

Diocèse de Rennes. — Jeudi matin, vers dix heures, le clergé de Notre-Dame-en-Saint-Melaine s'est rendu processionnellement à la chapelle de la Visitation, où reposait le corps de la sainte martyre, en attendant le moment de la pieuse ovation. Une demi-heure après, le cortége s'est mis en marche dans l'ordre suivant :

Des enfants de l'école tenue sur la paroisse par les Frères de la doctrine chrétienne s'avançaient, la tête couronnée de guirlandes de roses et revêtus de leur gracieux costume qui fait un des ornements de nos fêtes religieuses.

Venaient ensuite plusieurs prêtres en surplis, et le clergé de la paroisse en ornements de velours cramoisi rehaussé d'or, suivi du chapitre et de quelques-uns des ecclésiastiques étrangers, membres du Concile. Tous avaient en main un rameau de laurier vert.

La châsse vitrée contenant les vénérables reliques de sainte Septimie était portée par deux prêtres sur un brancard décoré avec élégance.

Nous avons remarqué la parfaite exécution de l'effigie en cire qui recouvre les ossements sacrés. L'artiste a donné une expression de céleste quiétude aux traits de la généreuse femme qui rendit témoignage, au prix de son sang, à la foi de Jésus-Christ. Le corps est orné d'une tunique pourprée qui recouvre une robe blanche, double symbole de son sacrifice et de son innocence.

Immédiatement avant le brancard, M. l'abbé de Geslin portait entre ses mains l'*ampoule* précieuse qui contient le sang de la bienheureuse martyre ; deux acolytes tenaient de chaque côté des cassolettes où fumait l'encens.

Derrière la châsse marchaient les prélats qui n'ont pas quitté Rennes aussitôt après le Concile et qui, sur l'invitation du respectable curé de Notre-Dame, avaient bien voulu embellir de leur présence le triomphe de sainte Septimie : c'étaient NN. SS. l'Archevêque de Tours, les Evêques du Mans, de Rennes, d'Angers et l'ancien Evêque de Vincennes (Etats-Unis), M. de la Hailandière.

Une foule compacte se pressait sur le parcours du cortége religieux, malgré la température froide et pluvieuse. En arrivant dans l'église, on a placé la châsse de la sainte sur une estrade préparée à cet effet en face du maître-autel.

Une messe basse a été célébrée, à l'issue de laquelle M. de Geslin est monté en chaire. En quelques paroles simples et touchantes, il a développé la mission chrétienne de la femme dans la société et a proposé comme modèle et encouragement, l'exemple de la glorieuse sainte dont ce jour solennisait la fête.

La cérémonie s'est terminée par la bénédiction solennelle qu'a donnée Mgr l'Archevêque de Tours.

Séance de l'Assemblée.

La question de naturalisation des étrangers est revenue à la tribune pour la troisième fois. Le principe de rétroactivité a été vigoureusement débattu : on a entendu M. le rapporteur, M. Valette. M. Baze, M. Crémieux. Un amendement de M. Victor Lefranc et l'article additionnel de la commission ont été adoptés.

M. le ministre de la justice a présenté un projet de loi sur l'organisation du tribunal des conflits. M. le ministre de l'intérieur a soumis quelques projets d'intérêt local, et un tumulte s'est élevé quand il a demandé l'urgence pour la translation de la préfecture de la

Loire de Montbrison à Saint-Etienne. Après des cris et des clameurs suscités, du côté de la Montagne, par quelques énergiques paroles de M. le général de Grammont, l'urgence a été refusée.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce a ensuite sollicité l'urgence pour un report du crédit de 1,500,000 fr., restant libres sur le fonds de 3,500,000 fr. accordés pour encouragement aux associations ouvrières. Ce projet, au milieu du bruit, a été renvoyé aux bureaux : l'urgence n'a pas été admise.

Il y avait longtemps qu'on n'avait pas eu d'épisode : M. Bac en a mis un en avant en adressant des interpellations à M. le ministre de l'intérieur sur les instructions données aux préfets par le Président de la République. L'Assemblée n'a pas voulu écouter ces interpellations, et elle les a rejetées à trois mois, c'est-à-dire aux calendes grecques.

L'Assemblée, agitée par cet incident et par le mouvement inséparable de deux scrutins de division, a repoussé la prise en considération de la proposition de M. Péan, relative à l'exécution des arrêts rendus contre les contumaces : un projet de loi du gouvernement sur le même sujet est à l'étude. M. Péan a voulu faire du scandale; mais M. Baroche lui a parfaitement donné la leçon qu'il méritait, en relevant des expressions aventurées et des faits douteux. Il est seulement fort regrettable que le gouvernement ait pu croire licite de surseoir à l'exécution de la loi, sous prétexte que l'Assemblée était saisie d'une disposition relative à l'abrogation de cette loi.

Situation des départements de l'Est.

Le *Moniteur* contient un *rapport* du ministre de l'intérieur et un *décret* du Président de la République, concernant la situation politique et morale des départements qui composent la sixième division militaire et qui sont actuellement soumis à l'état de siége.

Le gouvernement est bien loin de croire que ce régime doive cesser dans les départements dont il s'agit. Les dispositions des populations ne permettent pas d'y songer. Il ne s'agit donc pas d'ôter de la force à l'action militaire, mais d'en ajouter à l'action administrative.

Tel est le but du *rapport* et du *décret* que nous reproduisons :

Rapport à M. le Président de la République.

Paris, le 2 décembre 1849.

Monsieur le Président,

Les révoltes qui ont éclaté à Lyon, au mois de juin dernier, l'agitation qui s'est produite dans les départements voisins, ont déterminé le gouvernement à mettre en état de siége les départements composant la sixième division militaire. Il a pu, par cet acte de vigueur, arrêter les détestables tentatives de l'anarchie et comprimer l'esprit de désordre. Mais c'est là une situation tout à fait exceptionnelle, et on sent l'impérieuse nécessité de constituer, pour ces départements, un pouvoir administratif ayant plus de force, et de centraliser la direction des services de sûreté générale entre les mains d'un haut fonctionnaire résidant à Lyon.

C'est dans ce but que j'ai l'honneur de vous proposer de nommer un commissaire extraordinaire qui, tout en remplissant provisoirement, dans le département du Rhône, les fonctions de préfet, serait chargé de réunir les éléments de cette nouvelle organisation et de la constituer : il exercerait sur les départements de la sixième division une surveillance directe en ce qui touche la sûreté publique. Les préfets continueraient d'ailleurs d'administrer leurs départements suivant les règles de l'organisation actuelle ; mais, sans cesser de correspondre avec les ministres, ils devraient rendre compte au commissaire extraordinaire des affaires relatives à la haute mission qui lui est confiée.

Cette mission aurait pour résultat d'éclairer le gouvernement sur l'ensemble d'une situation qui accuse, depuis longtemps déjà, un trouble profond et qui a été pour vous, monsieur le Président, un sujet constant de sollicitude. C'est, en effet, par une organisation plus énergique des moyens d'administration, une action plus centralisée, et, partant, plus prompte, qu'on assurerait aux populations laborieuses de cette partie de la République l'ordre et la sécurité, éléments essentiels de leur prospérité.

Il ne serait point dérogé aux rapports qui, à raison de l'état de siége, existent actuellement dans la sixième division entre l'autorité civile et l'autorité militaire.

Si cette mesure recevait votre approbation, monsieur le Président, j'aurais l'honneur de vous proposer d'appeler aux fonctions de commissaire extraordinaire du gouvernement à Lyon M. de Lacoste, ancien préfet des Bouches-du-Rhône.

Agréez, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre de l'intérieur,
FERDINAND BARROT.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Décrète :

Art. 1er. M. de Lacoste, ancien préfet, est nommé commissaire extraordinaire du gouvernement dans la sixième division militaire.

Art. 2. Il remplira provisoirement les fonctions de préfet du Rhône.

Art. 3. Il exercera sur les autres départements de la sixième division militaire une surveillance générale, et les préfets devront lui rendre compte des affaires importantes concernant la sûreté publique.

Art. 4. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à l'Elysée-National, le 2 décembre 1849.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le ministre de l'intérieur,
FERDINAND BARROT.

La mesure qui vient d'être prise par le gouvernement, n'est pas sans précédents.

Parmi les précédents de quelque valeur, nous ne comptons pas, bien entendu, la création des commissaires généraux du gouvernement provisoire.

Mais il est curieux qu'après avoir si absolument condamné l'ancien partage du territoire en provinces, on soit forcé dans les circonstances les plus graves, d'en revenir, pour fortifier l'action administrative, à des circonscriptions qui s'en rapprochent, et que l'on a dû

reste conservées pour les *divisions militaires* et pour les *ressorts* des tribunaux.

Il faut cependant noter cette fois une assez curieuse bizarrerie. Tandis que les départements actuels ne sont presque partout que des portions assez faibles des anciennes divisions, le pays aujourd'hui soumis à la même autorité se subdivisait autrefois en très-petites provinces. Il suffit de citer le Lyonnais, le Beaujolais, le Forez, la Bresse, les Dombes, etc., etc.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas, pour notre part, d'objection à faire contre le moyen auquel le gouvernement a recours. Nous ne croyons même pas qu'il soit inefficace si l'on sait s'en servir habilement, loyalement, courageusement. Mais nous craignons toujours qu'en face du mal, il ne soit encore trop faible.

L'action militaire était indispensable; elle n'a pas suffi. L'action administrative va combiner avec l'action militaire des efforts plus énergiques; à la bonne heure. Mais l'ennemi qu'on veut combattre ne s'appuie pas seulement sur la force; il ne s'attaque pas seulement à la politique : on n'en viendra pas à bout sans le concours de toutes les forces sociales et morales auxquelles la religion peut seule faire un puissant appel et imprimer une vigoureuse impulsion.

De l'avenir du pouvoir.

Nous avons tenu nos lecteurs au courant de la controverse soulevée par les révélations, vraies ou fausses, du *Crédit*, relativement à la prétention attribuée à M. le Président de la République de se faire réélire dans trois ans.

La question pourra défrayer longtemps la polémique entre les journaux qui s'y sont engagés dès à présent. Tous, du reste, ne s'en mêlent pas encore. Le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel* gardent jusqu'ici sur ce point délicat un silence obstiné.

Au milieu de la discussion générale il s'est élevé un débat particulier entre l'*Ordre*, journal de M. Odilon Barrot, et l'*Opinion publique*.

L'*Ordre* avait reproché à la droite d'avoir inconsidérément poussé le Président à son Message par des défiances prématurées ou par des propositions inacceptables. L'*Ordre* a particulièrement incriminé un mot de l'*Opinion publique*, qui avait dit que le Président pouvait se réserver une très-glorieuse part dans les *transactions finales*.

De ce mot, selon l'*Ordre*, serait venu tout le mal.

L'*Opinion publique* lui répond :

« Comment donc venez-vous parler des légitimistes et de leur audace, à propos du congé donné avec si peu de convenance à vos amis politiques, et qu'y a-t-il de commun entre ces deux faits? A qui espérez-vous persuader que c'est parce que l'*Opinion publique* a parlé de transactions finales, que MM. Odilon Barrot, Dufaure, Passy, de Tocqueville, ont été congédiés, — nous nous servons de vos *paroles,* — sans être même prévenus quinze jours d'avance, comme on l'est dans

des positions beaucoup moins élevées? Est-ce que par hasard ces hommes d'Etat sont responsables de la politique de l'*Opinion publique?* Est-ce que d'ailleurs ce mot de *transactions finales* était une provocation imprudente, comme vous le dites, une insulte capable de faire naître l'irritation et l'impatience? »

L'*Opinion publique* aborde ensuite au fond l'accusation portée contre elle; elle explique ainsi la pensée qu'elle avait émise et le mot dont elle s'est servie :

« Quelle est la position constitutionnelle de M. le Président de la République? Il doit exercer le pouvoir exécutif jusqu'au mois de mai 1853 : après quoi ses fonctions cessent, et, la Constitution le dit formellement, il ne peut être réélu Président pendant une période de quatre ans. Avons-nous proposé de retrancher, par violence ou par artifice, un seul jour de son pouvoir légal? Non. Nous sommes donc parfaitement en règle avec lui. Ce que nous avons pensé, le voici : nous avons pensé que lorsque ses pouvoirs seraient près de leur terme légal, l'épreuve que fait la France toucherait à sa fin, elle redeviendrait constitutionnellement maîtresse de ses destinées, et qu'alors la fusion de toutes les nuances de la majorité étant consommée, il pourrait, après s'être convaincu de l'utilité nationale d'une grande transaction, y coopérer honorablement, et acquérir des droits à la reconnaissance du pays, en accomplissant une mission plus élevée que celle que remplit son oncle, parce qu'elle serait plus désintéressée, plus conforme aux intérêts permanents de la nation appelée à prononcer sur sa destinée.

« Vous dites qu'il y a là une provocation imprudente, presque une injure. Nous vous répondons, nous, qu'il y avait là un témoignage de haute estime, une idée sympathique capable de toucher un grand cœur et de satisfaire une ambition généreuse, et nous plaindrions celui qui ne l'aurait pas compris. Bourbon, Orléans, Bonaparte, ces trois noms réunis dans une pensée commune, celle du salut du pays; la France, consultée, retrouvant un principe de stabilité, en vertu de sa liberté librement exprimée, sans perdre aucun de ses noms historiques que le pouvoir a marqués de son sceau depuis cinquante ans; les hommes s'oubliant pour songer à la France, et la France n'oubliant pas ceux qui lui auraient rendu un service immense, comme ses périls; enfin M. Louis Bonaparte ne cessant, au terme légal de ses pouvoirs constitutionnels, d'être le premier magistrat de la République que pour devenir le bienfaiteur de son pays, au lieu de rentrer dans la foule en léguant la France à la tempête, dites qu'il y a là une utople trop belle, un excès de confiance et d'estime témoigné à un homme; dites que nous avons flatté M. le Président de la République; mais ne dites point que nous l'avons insulté et provoqué.

« C'est un port que nous lui ouvrions en même temps qu'au pays. »

Assurément ces discussions sont très-délicates, à tel instant donné elles peuvent devenir dangereuses. Mais précisément pour cela il vaut mieux qu'elles se produisent dans des jours de calme qu'aux époques de crise. D'ailleurs, si tout le monde admet que la Constitution doit être révisée au moment et dans les formes qu'elle indique; s'il est certain que cette révision peut être complète et entraîner, avec l'assentiment de la France, la refonte générale du régime et le changement total des principes actuellement reconnus, il est impossible qu'on ne se demande point d'avance ce qu'on mettra à la place.

Quant à nous, on comprendra la réserve qui nous empêche en ce

moment de nous mêler directement à un débat dont la solution constitutionnelle est encore loin de nous; mais nous ne manquerons pas de le suivre avec attention toutes les fois qu'il se renouvellera, et nous en serons, autant que possible, les exacts et fidèles rapporteurs.

Un piége.

Il n'y a que deux journaux qui semblent tenir également à représenter l'affaire de la rue Rumfort comme un véritable complot.

L'un est le *Temps*, devenu l'organe des ultra-démocrates; l'autre est le *Dix Décembre*, le journal des ultra-bonapartistes.

Au moins le *Dix Décembre* se borne à raisonner. Le *Temps* invente et dénonce à faux. Aussi l'*Univers*, en signalant le fait, proteste-t-il avec énergie.

Le *Temps* avait donc relevé dans un journal inconnu de Lot-et-Garonne la note suivante :

« La presse légitimiste est réunie en ce moment à Paris en un congrès qui est le pendant de celui de Tours. Les feuilles blanches des départements s'y sont fait représenter. La présidence a été donnée à M. Lubis, rédacteur en chef de l'*Union* (ex-monarchique), la vice-présidence à MM. H. Lourdoueix et Nettement, de la *Gazette de France* et de l'*Opinion publique*. »

Le *Temps* ajoutait :

« Ne pourrait-on pas faire un rapprochement entre cette note et la découverte du complot légitimiste? Que deviendraient les dénégations des journaux de la branche aînée s'il était prouvé que ce congrès s'est réellement réuni à Paris?

« Il ne nous convient pas de fournir à l'instruction de cette affaire des éléments qu'elle doit trouver elle-même. Cependant, toutes les conspirations qui auraient pour but le renversement de la République doivent être démasquées par la presse démocratique et républicaine, et nous ne craignons pas de dire que nous les suivrons de près. »

L'*Union* répond ce matin :

« Il eût été facile à la feuille qui parle ainsi de vérifier le fait avant de le dénoncer. Elle aurait pu se convaincre de la fausseté de l'allégation et acquérir la preuve qu'il n'y a pas eu à Paris de congrès de la presse de Droite depuis les élections générales.

« En articulant sans preuves, sans le moindre fondement, une pareille dénonciation, en faisant ce que le dernier des agents de police n'aurait pas osé faire, le *Temps* a mérité plus qu'une réponse de notre part. Nous n'avons rien à dire, rien à réfuter, rien à qualifier, nous n'avons qu'à livrer le procédé du *Temps* à l'impartialité de tous les journalistes, amis ou adversaires, et qui tous savent, grâce au Ciel, se respecter eux-mêmes. »

Si nous reproduisons cette réclamation de l'*Union*, c'est moins encore pour rendre hommage à la vérité que pour mettre en garde les esprits contre les piéges que le socialisme leur tend.

Oui, c'est un piége que de les préoccuper d'une affaire comme celle de la rue Rumfort et de la comparer, à quelque titre et à quelque

degré que ce soit, avec les trames que les révolutions ourdissent contre la société.

La société compte certainement des divisions dans son sein ; mais elle n'a qu'un ennemi ; et cet ennemi, contre lequel elle n'a pas trop de toutes ses forces, et qui menace la paix publique, c'est la démagogie.

M. Proudhon jugé par M. Pierre Leroux.

M. Pierre Leroux juge M. Proudhon ; M. Proudhon a déjà jugé M. Pierre Leroux et probablement le jugera encore. Et le public pourra bien ratifier les jugements de l'un contre l'autre.

M. Pierre Leroux commence ainsi :

« Mon cher Proudhon, vous êtes un démolisseur, vous n'êtes pas un architecte.

« Convenez qu'un homme, fût-il fort comme un géant, qui, après avoir démoli des temples, des palais, des maisons, dirait : « L'*architecture est une chimère ;* il n'y a rien à élever, il n'y a qu'à démolir, par la raison très-simple (qu'à la vérité nul avant moi n'avait soupçonnée) que DÉMOLIR C'EST CONSTRUIRE, vu que toutes les constructions, depuis le commencement du monde, n'avaient pas d'autre cause finale que d'éparpiller sur la terre le bois, le fer, la pierre ; » convenez, dis-je, qu'un tel penseur serait un être bizarre, original, mais passablement insensé.

« Et pourtant (faut-il vous le dire ?) *de te fabula narratur ;* vous ressemblez à ce démolisseur. Vous avez trouvé (et c'est là, suivant vous-même, la marque de votre originalité et le cachet de votre génie) qu'ANARCHIE *est l'équivalent* d'ORDRE. »

M. Pierre Leroux annonce qu'il réfutera ce sophisme. Mais auparavant, il a besoin de dire personnellement à son contradicteur l'impression que celui-ci lui fait éprouver. On va voir qu'elle n'a rien d'agréable :

« A mesure que je vous écoute, une grande tristesse s'empare de moi. Tristesse n'est pas même le mot. J'éprouve bien de la tristesse en pensant à l'effet de vos leçons sur tant d'âmes naïves autant qu'énergiques qui se sont confiées à votre enseignement, mais j'éprouve aussi du dégoût. Vous dissertez sur les choses sociales en *démolisseur* que vous êtes. Vous parlez sans cesse de synthèse, et vous ne faites que des *dissections*. Votre science, faut-il vous le dire ? sent le *cadavre ;* et vous feriez de nos citoyens autant de cadavres, si on vous les laissait faire ! »

M. Proudhon ne peut pas se plaindre ; c'est lui qui a dit le premier à Fourier que son système était une PUANTEUR. On lui dit maintenant (et a-t-on tort ?) qu'il ne fait que des CADAVRES !

Seulement on peut être étonné que M. Pierre Leroux qui, à la lettre, ne peut plus sentir M. Proudhon, l'appelle encore : *Mon cher !* C'est un souvenir de leur vieille amitié et de ces beaux dîners que M. Pierre Leroux regrette si vivement. Mais cela ne durera pas !

« L'an dernier, mon cher Proudhon, l'hiver nous vit plusieurs fois assis ensemble à la même table avec les ouvriers nos frères, écoutant les chants de Pierre Dupont, les fables de Lachambeaudie, ou les toats de votre ami Langlois. Je n'étais pas triste alors ; j'étais heureux, et je pense que vous l'étiez aussi. »

M. Pierre Leroux affirme que ce qui le frappait le plus dans ces dîners, c'était la présence de la DIVINITÉ et de l'HUMANITÉ, « *ces deux grands invisibles.* » On peut douter de ce témoignage du convive. Quant aux blasphèmes du philosophe, nous n'avons plus le droit de nous en étonner.

Mais nous avions bien prévu, malgré les doucereuses paroles du début, que le dialogue ne tarderait pas à s'aigrir dès qu'on passerait à la discussion.

Qu'on en juge :

« Vous nous avez laissé un devoir à remplir : c'est de démêler aujourd'hui vos sophismes, et de les extraire du tissu de votre dialectique, afin de les présenter dans leur nudité aux regards des citoyeus. Vous êtes un Protée; j'espère vous saisir.

« J'aimerais mieux, je l'avoue, entendre les chants de Dupont, les fables de Lachambeaudie ou les toasts de votre ami Langlois (dont je ne m'explique pas, du reste, l'attachement pour une doctrine aussi sèche, aussi désolante et aussi fausse que la vôtre), que d'accomplir cette tâche ingrate de discuter avec vous. Mais je ne suis pas maître du choix.

« Discutons donc, discutons, sophiste. . . . .

. . . .

Votre système, c'est le chaos; il n'y manque que l'Esprit créateur qui flottait sur les eaux, suivant la Genèse. Mais si ce n'était pas le chaos, ce serait ce qui existe aujourd'hui : l'*exploitation de l'homme par l'homme* et la *domination de l'homme sur l'homme.* »

Si le philosophe de l'*amour humanitaire* en vient, si vite aux gros mots, que sera-ce lorsque la querelle se sera échauffée et que son cynique adversaire aura la parole?

Allons, ferme ! poussez, mes bons amis!...

M. Louis Blanc, M. Pierre Leroux et M. Proudhon.

M. Proudhon, si vertement tancé par M. Louis Blanc (1) et par M. Pierre Leroux, gardait, depuis une quinzaine de jours, un silence qui donnait matière à diverses interprétations. Plusieurs prétendaient que l'auteur des *Confessions d'un Révolutionnaire*, mis au ban de la *Vraie République* démocratique et sociale, songeait à opérer habilement une contre-marche. Mais voici que, comme le Jupiter d'Homère, M. Proudhon sort de son repos en lançant ses foudres. C'est contre M. Louis Blanc que le célèbre fondateur de la banque du peuple dirige ses premiers coups :

« L'ex-homme d'Etat du gouvernement provisoire, l'écrivain chéri des républicains classiques, des démocrates romantiques, des socialistes communautaires et fraternitaires, brille, dans cette diatribe, de toutes les qualités de son style et de toutes les misères de sa logique. La passion, une passion vraie, cette fois, l'élève au-dessus de lui-même : il éclate, il s'indigne, il insulte, il calomnie; il a des injures superbes et de magnifiques dédains. Il prend le peuple à témoin; il

(1) Dans le *Nouveau-Monde.*

atteste les travailleurs, ses frères. Il invoque jusqu'aux propriétaires, à qui il promet une juste, mais non préalable indemnité, s'ils veulent lui permettre de se saisir de leurs propriétés, sauf à s'en servir pour organiser le travail *sans cataclysme, pacifiquement.*

« On sent que le célèbre utopiste combat pour ses foyers et ses dieux : car l'Etat, le pouvoir, c'est le patrimoine, c'est le sang et la vie de Louis Blanc. Soufflez sur l'Etat, Louis Blanc est un homme mort....

« Pierre Leroux se joint à Louis Blanc, Pierre Leroux, *qui a bien aussi son intérêt dans le débat.* Le saint homme aspire à *remplacer le Pape* dans ses fonctions de vicaire de Dieu; quelques-uns même vont jusqu'à dire qu'il se *souvient d'avoir été Jésus-Christ.* — Plus de gouvernement, dit-il, plus de religion : tout est perdu ! Où allez-vous, malheureux? Revenez à la religion; sans la religion, point de société. Nous sommes la religion : UNITÉ! Nous sommes la Voie, la Vérité, la Vie : TRINITÉ DANS L'UNITÉ!... Sensation-sentiment-connaissance! Celui qui renie notre *Doctrine*, et qui méconnaît la *Triade*, celui-là n'est pas républicain !!! »

Après avoir ainsi caractérisé le *démagogue* et le *mystagogue*, M. Proudhon examine avec eux ce que c'est que l'Etat. Vous avez dit et répété, messieurs, que le pouvoir était né de la barbarie; que son organisation attestait, chez les premiers hommes, un état de véritable sauvagerie. *Homo homini lupus.* Et voilà qu'à cette heure, *de prétendus socialistes*, ENNEMIS OU RIVAUX DE L'EGLISE ET DE L'ETAT, *viennent se faire les copistes de tout ce qu'ils blasphèment : du système représentatif en politique, du dogme de la chute en religion!!* — Pourquoi donc la révolution de Février? Ramenez-moi aux carrières, s'écrie M. Proudhon, plus convaincu que jamais, et il a cent fois raison, que la conséquence logique des doctrines démocratiques et sociales c'est L'AN-ARCHIE.

« A présent, deux mots d'explication de l'écrivain aux citoyens Louis Blanc et Pierre Leroux.

« A Louis Blanc :

« Vous vous plaignez que, depuis longtemps, vous êtes en butte à un système d'attaque de ma part. Si vous avez supposé un seul instant que je tairais ou dissimulerais rien de ce qui, dans vos livres, me paraît faux et dangereux; vous ne m'avez pas rendu justice; vous vous êtes trompé.....

« Sans m'occuper de *votre personne*, je vous ai toujours considéré COMME L'EXPRESSION LA MOINS DÉGUISÉE DE L'ABSOLUTISME, et, à ce titre, comme l'un des hommes les plus dangereux pour la révolution. J'ai cru, en faisant la critique de vos idées, remplir un devoir : je regrette que vous n'ayez pas su le comprendre.....

« J'apprécie autrement que vous le rôle et l'œuvre de Robespierre; je pense, avec beaucoup d'autres, que Robespierre fut, avant Bonaparte, *l'homme fatal* qui, après l'avoir énergiquement servie, *perdit la République.* M. Royer-Collard disait un jour à M. Odilon Barrot : *Je vous connais, vous êtes Pétion.* Eh bien! je vous reconnais aussi, citoyen Louis Blanc, VOUS ÊTES ROBESPIERRE. Vous avez le même amour de la parole, *les mêmes inclinations dictatoriales*, le même talent d'agitation, les mêmes pensées rétrospectives, les mêmes allures *réactionnaires*, et, s'il faut vous dire tout, *la même nullité d'idées, la même incapacité politique.* »

Après avoir flagellé de la sorte le *grand pontife de l'organisation du travail*, M. Proudhon change son front de bataille, et envoie à brûle-pourpoint, à M. Pierre Leroux, toute la mitraille de son artillerie.— Ah! *grand théologal* du socialisme, *grand théomantien*, *grand théomime*, pour ne pas dire *grand théomane*, vous m'accusez d'être un athée? Mais, au nom du ciel, qu'est-ce donc que votre Dieu, citoyen Pierre Leroux? M'est avis que vous ne croyez guère plus que moi à ce Dieu-là :

« Au fond, vous n'avez sur Dieu, la religion, la propriété, le gouvernement, l'association, *pas d'autres idées que celles que je m'efforce de tirer au clair*, tandis que vous les *embrouillez de triade*, de *circulus*, de *métempsycose* et de toutes sortes *d'illuminations métaphysiques et érotiques*. C'est pour cela que vous vous déclarez mon adversaire : il vous fâche de me voir semer vos idées, comme du sable, sur la place publique.

« Dieu, c'est vous qui le dites, *ne se prouve pas*, *ne s'explique point*. — Et que dis-je autre chose?

« La religion, selon vous encore, *c'est la démocratie sociale*. — J'accepte, sous bénéfice d'inventaire, cette définition....

« La propriété, c'est toujours vous que je cite, *est le droit qu'a tout homme de se développer sous le triple rapport physique, moral et intellectuel*. — Ainsi définie, qui serait assez insensé pour nier la propriété?.... *J'avais cru seulement que la propriété était autre chose.....*

« .... Je ne songe nullement à démolir votre *Doctrine*; *je ne sais pas même si vous avez une doctrine...*

« Quelle est donc cette croisade dont vous êtes maintenant le Pierre l'Ermite, en faveur de la *Religion*, du gouvernement, de la propriété?....

« Ecoutez-moi, mon cher Théoglosse, je vous fais grâce, pour aujourd'hui, de toutes les folies que vous avez à pleine bouche répandues dans vos trois diatribes.... Mais, je vous en préviens, *je n'aime pas cette façon jésuitique d'égorgiller un homme en l'embrassant*. Je préfère la haine avouée, cordiale de Louis Blanc *à votre fausse bonhomie*. Vous pouvez qualifier mes idées, c'est votre droit; mais je vous défends de qualifier mes *intentions*, sinon je vous qualifierai vous-même; *je vous marquerai si avant et si brûlant*, QU'IL EN SERA FAIT MÉMOIRE DANS LES GÉNÉRATIONS FUTURES. Ce sera pour vous un moyen d'arriver à la postérité, plus sûr que la *Triade*, le *Circulus* et la doctrine. »

Nos lecteurs nous sauront gré, nous l'espérons, de les tenir au courant de ce combat à outrance entre trois démagogues aussi orgueilleux, aussi antichrétiens, aussi révolutionnaires, aussi *vrais* l'un que l'autre. Quand les trois adversaires auront déposé la plume, nous résumerons le débat. Il y aura là matière à de sérieuses et instructives réflexions.

Chronique et Faits divers.

Le procureur de la République a fait saisir aujourd'hui, aussitôt après sa publication, une brochure intitulée : *Le 13 Juin*, *par Ledru-Rollin*, imprimée par M. Schneider, à Paris.

La poursuite est dirigée contre l'imprimeur et tous autres publicateurs de l'écrit : 1° pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la Républi-

que ; 2° pour apologie de faits qualifiés crimes ou délits par la loi pénale. (*Patrie.*)

— Le procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, a fait saisir aujourd'hui le journal la *Réforme* à la poste et dans les bureaux de ce journal.

L'article incriminé est celui intitulé : *Au peuple des campagnes*. La prévention dirigée contre le gérant du journal est celle : 1° d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République ; 2° d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres. (*Moniteur du soir.*)

— Le consul-général de Russie à Paris, M. de Spies, vient de mourir subitement dans son hôtel de la rue du Faubourg-Saint-Honoré.

— Le ministre des travaux publics vient d'inviter l'architecte du palais du Luxembourg à faire les travaux de restauration nécessaires pour mettre en son état primitif l'ancienne salle des séances, dite salle du Sénat.

— La propagande socialiste cherche à recruter, partout où faire se peut, de nouveaux adhérents ; pour cela, elle s'adresse surtout aux pays de langue française. Ainsi, nous apprenons que la Savoie est sillonnée en ce moment par de nombreux commis-voyageurs, partisans outrés des doctrines démagogiques. Ce pays est devenu le point intermédiaire qui rattache et sert à mettre en communication les révolutionnaires de Paris et ceux de Turin. La Propagande y recrute tous ces hommes corrompus, perdus de dettes, qui ont tout à gagner et rien à perdre à un bouleversement social ; elle établit des agences occultes, cherche à fonder des clubs ; déjà même plusieurs localités ont vu s'élever dans leur sein des tribunes inféodées aux prédications du désordre.

« La malheureuse Savoie, dit une correspondance particulière à laquelle nous empruntons tous ces renseignements, viendra-t-elle à bout de résister à tous ces éléments de dissolution sociale ? »

— Un épouvantable accident vient d'arriver sur le chemin de fer de Strasbourg, un peu avant la station de Meaux. Le conducteur Grasser, des messageries Laffitte, direction de Mulhouse, passant par Nancy, ayant eu l'imprudence de se dresser sur son siége au passage d'un pont de communication, a eu la tête enlevée du tronc. Son cadavre étant alors tombé sur la voie, son corps et ses jambes furent broyés. On ne s'est aperçu de l'événement qu'à l'arrivée à Meaux. Ce malheureux, depuis longtemps dans l'administration, laisse une veuve et plusieurs enfants dans la plus affreuse désolation.

— Voici quelques détails sur les legs faits par M. Granet en faveur de sa ville natale :

Il paraît que la ville d'Aix est légataire de tous les tableaux, dessins, collections et objets d'art qu'il possédait, tant à Aix qu'à Paris. Il fonde un musée où toutes ces richesses artistiques devront être déposées. Une somme de 30,000 fr. sera affectée à l'embellissement du musée. Une pension de 1,200 fr, par an est indiquée à l'effet d'entretenir, soit à Paris, soit à Rome, un élève de l'école de dessin de la ville d'Aix, qui aura de belles dispositions pour la peinture. Des sommes considérables sont laissées aux pauvres, aux hôpitaux et œuvres de bienfaisance ; 10,000 fr., entre autres, sont légués à la Miséricorde, et quatre lits fondés à l'hospice des Incurables, dont deux spécialement destinés aux maçons, en mémoire de ce que cette profession était celle du père de M. Granet. Ses amis et des artistes ont aussi part à ses libéralités posthumes.

— On lit dans *le Conciliateur* de Vaucluse, du 26 novembre :

« Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que le bourg de Pertuis, par arrêté du préfet, vient d'être mis en état de siége. Voici, sans pou-

voir l'affirmer, ce qui aurait motivé une mesure si extraordinaire : Pertuis, comme bien des villes de la Provence, renferme dans son sein de nombreuses *chambrades*, ou espèces de cercles. Le préfet apprit que dans ces réunions on s'occupait beaucoup de politique. Il vit là tout ce qui constitue un club; or, comme les clubs sont interdits par la loi, il enjoignit au maire de Pertuis d'ordonner leur fermeture. Celui-ci n'en fit rien, et les chambrades continuèrent. Sur ces entrefaites eut lieu la condamnation du garde général Ailhaud, qui s'était constitué l'orateur de ces réunions. Dès que le verdict de la cour d'assises fut connu à Pertuis, la foule s'ameuta, et des désordres eurent lieu. Le préfet, instruit de ces faits et les attribuant au mépris de ses ordres relatifs à la fermeture de ces sociétés, a suspendu toutes les autorités de la ville, y a envoyé des troupes et l'a mise en état de siége. »

— On écrit de Colmar :

« On vient de découvrir dans la propriété de M. le docteur Deubel, le long du chemin de l'Herlen, une sépulture antique. Suivant toutes les apparences, elle n'est pas isolée. M. Deubel se propose de faire faire des fouilles qui éclairciront les doutes à ce sujet, et dont le résultat, s'il était couronné de succès, offrirait un très grand intérêt. La tombe découverte présente, en effet, plus d'un caractère d'analogie avec les sépultures de Seltz, près Mayence, et de Nordendoff, près de Donawerth, lesquelles ont si vivement excité l'attention de l'Allemagne, il y a quelques années.

« Trente sépultures de la même époque ont été, au printemps dernier, découvertes à Zebsheim. Elles étaient toutes sur la même ligne, et cette disposition annonce un champ de sépulture considérable. L'autorité supérieure fut immédiatement avertie, et nous espérons que toutes les mesures ont été prises pour assurer la conservation de ces antiques débris. »

— Une lettre de Rome, rapportée par *l'Opinione* de Turin, donne quelques nouveaux détails sur les fouilles exécutées par les Français. Après avoir parlé de la découverte d'une statue de Lysippe, mentionneé par nous le 24 novembre, cette lettre se termine ainsi :

« Je vous ai parlé de peintures du temps de Pompée. On en a découvert dix-sept du côté de Sainte-Marie-Majeure, côté de Rome aujourd'hui presque désert, mais très-peuplé dans l'antiquité. Les sujets de ces dix-sept peintures sont tirés de *l'Odyssée* d'Homère; ils représentent *Télémaque à la cour de Ménélas ; Ulysse près d'Alcinoüs*, divers épisodes de son retour à Ithaque, et enfin sa victoire sur les prétendants. Les noms des auteurs ne sont pas inconnus; plusieurs écrivains disent qu'ils vivaient du temps de Pompée. Ces peintures auraient, par conséquent, dix-neuf cents ans d'authenticité. »

— Madame de Lignière-Parmentier vient de composer un album de dix romances, qui ajoutera à la réputation déjà bien établie du jeune auteur de *La Prière à la Vierge* (quatuor) dédiée à Mgr Affre, et de *La Chapelle et l'Angelus*, prière pour deux voix de femmes, dédiée à Mgr Sibour.

Bulletin de la politique étrangère.

ITALIE. — Les nouvelles d'Italie sont toujours sans intérêt.

A Turin, on est, de part et d'autre, absorbé par les élections qui vont avoir lieu.

A Naples, il se fait des préparatifs d'armements considérables ; on ignore leur destination.

ALLEMAGNE. — SAXE. — Les deux chambres du royaume de Saxe

ont siégé à Dresde, le 28 novembre, pour la première fois, et toutes deux ont décidé de ne pas faire d'adresse en réponse au discours de la couronne.

GRAND-DUCHÉ DE HESSE. — Les lettres du grand-duché de Hesse prédisent que le résultat des élections pour l'Assemblee nationale des Etats, lesquelles devaient commencer le 30 novembre, seraient en grande majorité en faveur du parti démocratique. En conséquence on prévoyait une nouvelle dissolution de l'Assemblée avant même qu'elle fût constituée.

CONSTANTINOPLE. — Le *Wandèrer*, de Vienne, publie des nouvelles de Constantinople du 14. Nous y trouvons quelques détails intéressants sur les négociations que poursuivaient, à cette date, auprès de la Porte, les ambassadeurs de France et d'Angleterre, dans la question relative aux réfugiés ou résidents polonais, qui se trouvent actuellement en Turquie. On voit, d'après cette correspondance, que ces négociations sont d'une nature tout-à-fait pacifique, et qu'il n'y a guère apparence que les points qu'il reste encore à régler, entre la Turquie d'une part, l'Autriche et la Russie de l'autre, soulèvent de nouvelles complications. Ainsi que nous le disions ces jours derniers, les représentants de la France et de l'Angleterre agissent d'un commun accord dans les démarches qu'ils font auprès de la Porte.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 3 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la troisième délibération sur la proposition de MM. de Vatimesnil et Lefebvre-Durutlé, relative à la naturalisation des étrangers en France.

La commission accepte un amendement de M. Lefranc, qui est adopté par l'Assemblée.

L'ensemble de la loi est voté par une immense majorité.

M. le ministre de l'intérieur présente divers projets d'intérêt local.

M. LE PRESIDENT. M. Théodore Bac demande à l'Assemblée la permission d'adresser des interpellations à M. le ministre de l'intérieur sur les instructions données aux préfets récemment nommés. (Mouvement.)

M. F. BARROT, ministre de l'intérieur. Je veux laisser l'Assemblée juge d'apprécier l'utilité de ces interpellations ; je veux aussi la laisser juge de choisir le jour où il lui conviendra de les entendre.

A droite : A trois mois !

A gauche : A demain !

M. LE PRESIDENT. Que ceux qui sont d'avis que ces interpellations aient lieu demain veuillent bien se lever.

L'Assemblée décide que les interpellations n'auront pas lieu demain.

M. MIE. Au 10 décembre !

M. LE PRÉSIDENT. On a proposé de fixer ces interpellations au 10 décembre. Je consulte l'Assemblée.

Cette époque n'est pas adoptée par l'Assemblée.

L'Assemblée, consultée de nouveau, fixe les interpellations à trois mois.

Voix à gauche : C'est une indignité! Le droit d'interpellation n'existe plus! (Mo-
ment.)

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la propo-
de M. Péan, ayant pour objet de ne plus appliquer aux condamnés politiques le §
l'art. 472 du code d'instruction criminelle.

M. PÉAN. Faut-il rappeler au gouvernement ce qui s'est passé récemmeut à pr
de l'art. 4722.

Cet article avait été visé, et son exécution a été ordonnée dans l'arrêt de V
sailles.

M. BAROCHE. Je demande la parole.

M. PEAN. Il y a eu modification dans la rédaction de l'article, et le ministère p
n'a pas osé faire, après l'arrêt de Versailles, ce qu'il avait fait après l'arrêt de Bou

M. BAROCHE. On a dit qu'on n'avait pas osé exécuter l'arrêt de Versailles comm
avait exécuté celui de Bourges, parce qu'il est des monstruosités devant lesquelle
recule. Je n'admets pas, vous n'admettez pas plus que moi qu'il puisse y avoir mons
sité à exécuter la loi. (Murmures à gauche.)

Quelles que soient vos clameurs, je déclare que celui qui a fait exécuter l'arrê
Bourges aurait fait exécuter aussi celui de Versailles, s'il n'avait pas dû surseoir à
de la proposition dont a été saisie l'Assemblée.

La prise en considération de la proposition de M. Péan est mise aux voix et
jetée.

La séance est levée à cinq heures et demie.

VARIÉTÉS.

La Vendée. — Le Pays; — les Mœurs; — la Guerre;

PAR M. EUGÈNE LOUDUN.

Un volume in-8°. — Paris. 1848, chez Périsse.

Les Guerres de la Vendée et de la Bretagne

(1790-1832);

PAR M. EUGÈNE VEUILLOT.

Un vol. in-8°. Paris. 1847.

Ces deux volumes ont paru peu de temps avant nos dernières co
motions politiques. Tout s'énervait alors dans le culte grossier d
intérêts matériels. Il semble que, pour échapper au spectacle d'
industrialisme qui courait par toutes les voies aux vulgaires jouiss
ces de la terre, les deux historiens aient voulu reporter leur pen
vers d'illustres dévouements et vers l'esprit de sacrifice qui les a
enfantés. C'est ainsi qu'au déclin de la grandeur romaine, Tacit
consolait des misères de sa patrie, en opposant à une civilisa
vieillie, qui s'éteignait dans le sang et la mollesse, des mœurs étr
gères qui avaient gardé leur rudesse et leur pureté primitives.

Le sujet qu'ils ont choisi méritait cette pieuse prédilection. N
n'en connaissons pas qui soient plus attachants, plus relevés et
instructifs que les guerres héroïques de la Vendée. On sait que
poléon, qui se connaissait en gloire militaire, appelait des com
de géants les luttes qu'a soutenues cette noble province. Si l'insur
tion de l'ouest avait été bien conduite, a-t-il ajouté dans une a
circonstance, elle eût détruit quatre républiques. Au point de

religieux, la Vendée est encore plus digne de notre admiration. Quel peuple que celui qui, sans prendre conseil de la sagesse humaine, se lève d'un mouvemeut unanime pour revendiquer son Dieu, ses prêtres et ses autels, que lui arrachait un gouvernement barbare! On lance contre lui des armées formidables. Elles disparaissent en quelques mois. La lutte, quoique inégale, se prolongera plusieurs années, jusqu'à ce que, épuisée d'hommes, ayant perdu son sang sur vingt champs de bataille et couverte de blessures, la Vendée accepte une paix honorable. Il est même vrai de dire que le vaincu a triomphé du vainqueur. Il n'a déposé les armes que le jour où il lui fut permis de servir Dieu comme l'Eglise l'ordonne et ainsi que ses pères le lui avaient enseigné.

M. Eugène Loudun, par qui nous commencerons cet examen, apportait à la rapide esquisse de cette glorieuse épopée les facultés les plus heureuses. On sent dans son caractère, et par conséquent dans son style, l'enthousiasme pour les grandes choses. Ses convictions religieuses, qu'il avoue hautement, sont aussi ardentes qu'éclairées. Enfin, à chaque pas de son œuvre, il laisse échapper une vénération filiale pour des souvenirs qui sont pour lui, suivant l'expression du poète, autant de faits domestiques. La condition du succès réside surtout dans ces qualités. Ces magnifiques récits ne veulent être abordés qu'avec la foi du chrétien. Qui ne croit pas à Dieu et à l'Eglise, ne comprend rien à la Vendée. Qui ne croit pas au principe monarchique, n'écrira jamais bien l'histoire d'une contrée qui demeurera toujours pour ses amis ou ses ennemis le type de la fidélité religieuse et politique.

Le jeune écrivain a dédaigné les routes battues. Au lieu de raconter méthodiquement les joies et les douleurs de sa patrie, ses victoires et ses défaites, il a essayé de présenter à nos regards sous trois aspects différents l'humble contrée qui a fait trembler la Convention. Le pays, les mœurs, la guerre, voilà les divisions qu'il a adoptées. Il a pensé avec juste raison que faire connaître la Vendée dans sa topographie et en étudier consciencieusement les mœurs avec le lecteur qu'il entraîne sur ses pas, c'était jeter un jour plus vif sur la dernière partie de son tableau; c'était établir les prémisses, avant d'en faire sortir les sublimes conséquences qu'elles renferment. Suivons un instant le jeune écrivain sur le terrain qu'il a choisi.

Lorsqu'en quittant le Poitou, on traverse, sans s'y arrêter, Bressuire et Parthenay, ces petites villes fort anciennes, mais tristes et inhabitées, semblent étonnées de voir passer les lourdes diligences qui ébranlent leurs pavés pointus. Les habitants viennent voir les voyageurs qui descendent au relais; c'est une des distractions de leur journée. Ils regardent d'un air indifférent, tout en la suivant des yeux, la voiture qui s'éloigne. Après quoi ils retournent à leur promenade solitaire. Rien jusqu'ici n'a fixé l'attention du voyageur. Mais quand on a dépassé les dernières maisons, et qu'on jette un coup d'œil

derrière soi, la ville, froide et monotone, a changé d'aspect. Suspendue au flanc d'un côteau, elle éparpille ses habitations jusque dans la vallée. Les arbres des jardins s'élancent du milieu des bâtiments; les massifs de verdure se mêlent à l'ardoise des édifices; les blanches façades resplendissent avec les croisées qui s'ouvrent au soleil. La cité se resserre en un bloc compacte à mille faces différentes. Sur le haut de la colline, dominant les maisons les plus hautes, le vieux château féodal se dresse à demi démantelé, sans pignon et sans toit, mais debout encore, vigilante sentinelle avec ses tours crevassées et son donjon dépouillé de sa couronne. Ces murailles grises, qui décroissent, s'abaissent et se perdent dans un vague lointain, captivent long-temps le regard. Lorsque vous vous retournez, vous êtes au milieu des bois sur une hauteur. Au-dessous de vous des bois, autour de vous des bois, derrière vous des bois. Le Bocage commence. Côteaux et vallées sont effacés par des champs de genêt; les fermes et les châteaux se cachent dans le feuillage, les villages se prolongent dans les forêts; les routes, bordées de hautes haies, courent à travers le pays semblables à des serpents verts qui se glisseraient sur l'herbe. Çà et là, on voit poindre quelques clochers à travers les arbres; le terrain ondule en grandes masses flottantes qui frémissent et se courbent comme des vagues, quand le vent passe. Tout est feuillage, tout est verdure, tout est forêt. Jusqu'à l'horizon, on ne découvre que le ciel et des bois. Il semble qu'on pourrait voler sur ce mobile océan. On aspire un air de jeunesse et de vie; l'on se sent grand et fort comme devant l'immensité.

Ce pays que bornent au nord la Loire, à l'ouest l'Océan, à l'est et au sud une ligne qui va d'Angers à Parthenay, et de Parthenay aux Sables, c'est la Vendée. Presque inconnue avant 1793, elle ne doit sa renommée qu'à son héroïque résistance. Depuis ses malheurs, la politique a essayé de la modifier dans son aspect extérieur. Elle y a réussi en partie; mais le pays conserve encore les principaux traits qui le caractérisaient avant nos convulsions politiques. On n'a pu lui enlever ni ses mille petites rivières, ni les chemins creux où paraissent et disparaissent agriculteur, char et attelage, ni les haies vives qui bordent ses champs, ni la fière et sauvage indépendance de son caractère.

Dans ces sombres et mystérieuses solitudes vivait une population d'environ huit cent mille âmes. Pendant l'insurrection générale, les armées s'élevèrent au chiffre presque fabuleux de quatre-vingt mille hommes. Que l'on retranche les femmes, les vieillards et les enfants, c'est ptus d'un soldat sur quatre. Et si l'on considère que la guerre se prolongea; qu'après un premier soulèvement il en survint un second, puis un troisième, puis un quatrième, on verra que la plupart des paroisses partirent sncccessivement, et tous les hommes sans exception. On sent combien ce pays dépourvu de grandes routes, sillonné par des rivières, couvert de forêts, coupé par des chemins pro-

fonds, boueux, et où n'arrivait jamais le soleil, était favorable aux embuscades. Les armées pouvaient se mouvoir sans être aperçues, et dérober à leurs ennemis leurs rassemblements ou leurs évolutions stratégiques. C'était mieux encore pour les petits corps isolés: De chaque métairie, de chaque haie sortait un ennemi invisible, d'autant plus terrible qu'il était moins attendu. Le Vendéen quittait, reprenait, déposait son arme, suivant l'occurrence. Aucune émotion ne se trahissait sur sa figure. Tombait-il au pouvoir de son ennemi, il n'était plus qu'un villageois inoffensif, labourant son champ ou retournant à sa chaumière.

Quelles étaient les mœurs de cette robuste population? Rien qu'en parcourant le pays, il était facile de s'apercevoir que c'était à des chrétiens qu'on avait affaire. A chaque pas, à chaque carrefour, au détour de la forêt, ou dans un point lumineux de la clairière, se dressait une croix haute de dix ou douze pieds, sans aucune inscription. L'habitant venait s'y incliner humblement au milieu de ses travaux, ou avant de regagner le toit hospitalier. A défaut du calvaire, vous rencontriez fréquemment un petit arceau gothique où la madone, tenant entre ses bras le divin enfant, regardait le passant avec un doux sourire et semblait lui répéter qu'au bout des labeurs de son terrestre pèlerinage arriveraient les palmes et le repos de la patrie véritable. Les mœurs du Vendéen répondaient à ces signes extérieurs. Il aimait d'un amour sincère et respectueux ses prêtres. Il les aimait par devoir, mais aussi par reconnaissance. Nulle part, en effet, les prêtres ne méritèrent mieux le beau nom de ministres de Dieu. Les historiens impartiaux et les ennemis mêmes de la foi leur ont rendu hommage. « Ils exerçaient, dit M. Thiers, un ministère « tout paternel; la richesse n'avait ni corrompu leurs mœurs, ni « provoqué la critique. La plupart menaient une vie exemplaire et « avaient gardé les mœurs patriarcales. » Autant le clergé était vertueux, autant le culte s'était conservé simple et touchant. Le temple du village était beau de sa pauvreté, pour ainsi dire. Une église neuve aux murs blanchis, aux fraîches et délicates peintures eût contrasté avec les vêtements de gros drap, les chapeaux à larges bords et les lourds sabots des laboureurs.

Dans la famille, le père et la mère étaient honorés; ils y donnaient l'exemple de toutes les vertus; dans l'âge mûr, ils commandaient avec autorité, parce que dans leur jeunesse ils avaient obéi avec soumission. Considérée dans son ensemble, cette population était brave, dévouée, peu curieuse de la nouveauté, indépendante de caractère, d'une patience et d'une sobriété remarquables. Elle connaissait d'ailleurs peu de besoins. Opiniâtre dans ses sentiments, elle défendait par tous les moyens dont elle pouvait disposer ce qu'elle regardait comme son droit. Son langage, son attitude annonçait et annonce encore une certaine indolence. Mais sous cette taciturnité se cache un grand cœur, je ne sais quoi de mélancolique et d'enthou-

siaste qui, à un moment donné, se révèle comme la foudre, par des éclats brusques et soudains. Une grande loyauté présidait aux transactions commerciales; sur les marchés publics, dans les détails du négoce, on ignorait les ressources de la ruse et de la tromperie. D'ailleurs, la ferme ou la métairie produisait sur place la plupart des objets nécessaires à la vie. L'industrie étrangère, si toutefois elle y pénétrait, n'y apportait que fort peu d'articles de vente, et, par conséquent, n'y semait point la corruption de ses commis-voyageurs.

Là, comme partout ailleurs, il existait une aristocratie qui possédait une grande partie du sol, mais qui, par ses vertus, méritait d'occuper le premier rang. Le noble était cher au Vendéen par la même raison que le ministre des autels. Le villageois, en voyant le châtelain descendre de son donjon et se mêler à lui sans faiblesse comme un homme sûr de sa force, calme dans son élévation, puissant, mais incapable d'abuser de son pouvoir, riche sans avarice, noble sans hauteur, ne possédant que pour distribuer en aumônes sa fortune, exerçant au loin un utile et bienfaisant patronage, s'attacha de toutes ses entrailles au châtelain qu'il estimait. Il eût repoussé, le despote orgueilleux, il s'inclinait devant le protecteur bienveillant, ou plutôt la pratique des vertus évangéliques rapprochait des deux côtés les distances. Elle gravait profondément dans le cœur cette égalité chrétienne que la loi inscrit aujourd'hui sur les murs, lors même que nos convulsions politiques lui donnent de si cruels démentis. Au reste, le paysan ne s'y trompa point. Il alla chercher ses maîtres dans leurs châteaux, et les appréciant comme il le devait, il les jugea dignes de venir combattre et mourir à la tête des bataillons plébéiens qui se formaient.

Henri DENAIN.

(La fin au prochain numéro.)

BOURSE DU 3 DÉCEMBRE.

Le 3 0[0, resté samedi à 57 25, a débuté au comptant à 57 20, a fait 57 40 au plus haut, et reste à 57 35. Fin courant, il a fait 57 65 au plus haut, 57 35 au plus bas, et reste à 57 50. Les primes fin courant ont varié dont 1 de 58 15 à 57 90, et dont 50 de 58 40 à 58 10.

Le 5 0[0, resté samedi à 90 10, a débuté au comptant à 89 95, a fait 90 30 au plus haut, et reste à 90 20. Les primes fin courant ont varié dont 2 de 91 à 90 60, dont 1 de 91 25 à 91, et dont 50 de 91 80 à 91 30. A quatre heures, on restait dans la coulisse à 90 55 au 15 décembre.

Le 4 0[0 a été coté à 70 25, les bons du Trésor à 3 mois à 5 0[0, les actions de la Banque de 2,400 à 2,405, et les obligations de la ville de 1832 à 1,310, et de 1849 à 1,160.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. Bailly, Divry et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

De la colonisation agricole en Algérie.

On sait que des colonies agricoles ont été fondées en Algérie, en exécution de la loi votée le 19 septembre 1848, et qui affectait à cette destination une somme de cinquante millions répartis sur plusieurs exercices.

Quel est le résultat de cette expérience? A-t-elle réalisé les espérances qu'on en attendait sans peut-être tenir assez de compte des conditions dans lesquelles elle avait dû être tentée? Faudrait-il donc désespérer de cette entreprise conçue dans les plus généreuses intentions et poursuivie au prix de très-lourds sacrifices? Nous devons le dire, il s'est élevé sur tous ces points plus que des doutes; de tous les témoignages particuliers ou officiels, venus d'Afrique, il est résulté, relativement à ces fondations, une impression très-défavorable.

Cette impression elle-même n'est-elle pas exagérée? La nécessité d'une enquête, au moins administrative, était reconnue par tout le monde dès les premiers mois de cette année.

Par un arrêté ministériel, en date du 20 juin dernier, une commission fut instituée et reçut la mission de se rendre en Algérie et de s'y livrer à une scrupuleuse inspection des établissements créés en 1848.

Cette commission était chargée :

1° D'examiner la situation *morale* et *matérielle* des établissements nouveaux.

C'est-à-dire, d'une part, les dispositions d'esprit des colons, leurs habitudes, leur règle de conduite, leur manière de vivre;

D'autre part, l'état d'avancement de leur installation, de leurs travaux, de leur culture.

2° D'étudier leurs vrais besoins, leurs légitimes griefs, les secours qui peuvent leur être nécessaires, les mesures qu'il y aurait à prendre pour améliorer, réformer, assurer la marche et les progrès d'une œuvre pleine de difficultés et de grandeur.

3° De rechercher si les institutions civiles, promises aux immigrants par l'article 7 de la loi du 19 septembre, devaient et pouvaient leur être accordées, sans inconvénient, dans les termes et dans les délais fixés par cette loi.

4° De donner son avis motivé sur l'application d'un crédit de 5 millions ouvert au budget de cette année, et destiné, d'une manière seulement facultative et éventuelle, à l'envoi de nouveaux colons dans les derniers mois de 1849.

La commission est partie de Paris le 27 juin, et a débarqué le 2

juillet à Alger. Elle a consacré deux mois à ses explorations dans l'intérieur, où elle avait à visiter quarante-deux colonies agricoles répandues dans les trois provinces d'Alger, de Constantine et d'Oran.

Aujourd'hui la commission expose les conclusions de ses recherches et de ses travaux par l'organe de M. L. Reybaud. Déjà, le 25 août, elle en avait adressé un résumé sommaire au ministre. Le Rapport que nous avons sous les yeux, et qui a été distribué à l'Assemblée législative, en rend un compte exact et consciencieux, et il doit aussi attirer l'attention du public.

Assurément ce tableau est très-incomplet; nous devons y signaler de regrettables lacunes. Il n'est pas non plus pour certains détails, même pour quelques vues d'ensemble, à l'abri de toute contestation, de toute critique. Le caractère officiel de la commission, caractère qui, en augmentant l'autorité de ceux qui en sont revêtus, ne leur donne pas toujours et leur ôte quelquefois les moyens d'aller au-delà de la superficie des choses; le temps, relativement trop court, de son séjour en Afrique; la source même des informations auxquelles elle a été forcée de se borner pour suppléer à l'insuffisance de visites trop rapides dans les diverses localités; la nécessité, par conséquent, de s'en rapporter presque exclusivement aux témoignages soit des *directeurs* des établissements, soit de *délégués*, élus, il est vrai, par les colons; l'insuffisance d'une simple promenade pour tout contrôle; toutes ces conditions, indépendantes de la volonté de la commission, ont nécessairement influé sur le résultat de sa mission. Les connaissances spéciales, l'activité infatigable et le dévouement personnel des commissaires ne pouvaient complétement y remédier; et il en résulte dans le *rapport*, du reste fort intéressant, de M. L. Reybaud, une certaine généralité d'appréciation qui accroît peut-être l'attrait de la lecture, mais qui nuit en revanche à l'autorité du jugement.

Nous aurions préféré, pour notre part, des dessins un peu moins brillants et des faits plus précis, plus faciles à constater, à vérifier, à contester au besoin.

Tel qu'il est cependant, le rapport de M. L. Reybaud, écrit d'un style plein d'élégance et de charme, fruit des observations d'un esprit judicieux, expression d'une commission composée d'hommes éclairés, adressé à l'administration, communiqué au pouvoir législatif, est un document qui ne saurait être consulté qu'avec avantage et dont on nous saura gré de reproduire les principaux traits et les renseignements les plus curieux.

C'est ce que nous ferons prochainement.

Séance de l'Assemblée.

La Montagne s'impatiente de ne pas voir avancer davantage la liquidation de l'ancienne liste civile. Elle voudrait bien, à ce sujet, faire

des interpellations. Mais le moyen étant usé et ne réussissant plus, elle en est réduite aux propositions. Or, il est assez difficile de formuler en projet de loi une question plus ou moins irritante qui se traduirait si aisément en sonores apostrophes au ministère. Et puis, il faut que la proposition passe au crible de la commission d'initiative, laquelle, préoccupée d'épargner les moments de l'Assemblée, est d'ordinaire fort impitoyable. En second lieu, il faut enlever la prise en considération, chose moins difficile, mais qui ne laisse pas d'être encore hérissée de quelques obstacles. M. Huguenin l'a éprouvé aujourd'hui. Sa demande de restitution d'environ 25 millions, qui seraient dus à l'Etat par la liste civile, n'a pas été prise en considération.

Des crédits ont été votés : c'est l'affaire de scrutins de division qui causent un trouble forcé et une perte inévitable d'une demi-heure.

Après quoi, M. Denjoy est venu s'opposer à la proposition de M. Charras, tendant à faire insérer au *Moniteur* un état détaillé des services rendus par les citoyens à qui on accorde la croix de la Légion-d'Honneur. Pourquoi ce discours ? L'Assemblée ne l'a pas bien compris. Tout ce qu'elle a entendu, c'est un calcul fort ardu de statistique, duquel il résulterait que c'est la Restauration qui a distribué le moins de décorations. La commission concluait à l'adoption. C'est ce qu'a fait l'Assemblée, à une immense majorité.

L'ordre du jour a ensuite appelé la discussion du projet de loi relatif à un appel de 80,000 hommes. M. Francisque Bouvet a fait un étalage de théories humanitaires, démocratiques et sociales, qui arrivaient comme par bouffées intermittentes, suivant les efforts de voix de l'orateur.

Le débat continuera demain.

Le différend de la Turquie avec la Russie et l'Autriche a pris, assure-t-on, une tournure nouvelle et inattendue. L'Angleterre qui avait entraîné après elle le gouvernement français, qui avait obtenu que notre flotte agirait de concert avec l'amiral Parker, et qui avait fait appuyer par les flottes combinées et dirigées vers les Dardanelles les protestations de son ambassadeur, l'Angleterre aurait tout à coup changé de résolution. Sir Stratford Canning serait désavoué et les vaisseaux anglais auraient reçu l'ordre de revenir à Malte. La Russie se déclare satisfaite : nous le croyons volontiers. D'où vient ce revirement dans la politique du cabinet de Saint-James? Est-ce l'annonce d'un changement de ministère, et lord Palmerston se retirerait-il des affaires? Ou bien, est-ce encore, comme en 1840, un coup de trahison à notre égard? Le Concert européen se reformerait-il contre nous, et l'Angleterre, après nous avoir compromis gratuitement, nous sacrifierait-elle à une entente renouvelée avec les monarchies continentales?

Quoi qu'il en soit, il serait toujours déplorable de penser que, par les imprudentes condescendances du cabinet de l'Elysée, nous nous soyions engagés à la suite de l'Angleterre dans une voie périlleuse où elle nous abandonnerait et où nous ne recueillerions que l'impuissance et peut-être l'isolement?

Nous lisons dans le *Moniteur* ;

« On a répandu aujourd'hui le bruit d'un désaccord survenu entre le Président de la République et le ministère, au sujet de l'impôt sur les boissons. Ce bruit n'a pas plus de fondement que ceux que la malveillance se plaît à répandre sur de prétendus dissentiments dans le sein du cabinet. Il n'a jamais été question de retirer le projet de loi sur l'impôt des boissons. »

De la convention de 1845 et du droit de visite.

Nous avons annoncé que le gouvernement français venait de dénoncer au gouvernement anglais la convention de 1845 contre la traite des noirs. A partir du mois de mai prochain, cette convention cessera donc d'être obligatoire. On sait qu'elle astreignait les deux Etats à entretenir une force navale d'au moins 26 bâtiments à voiles sur la côte occidentale d'Afrique; il était stipulé que dans le courant de la cinquième année, les deux hautes parties contractantes se concerteraient de nouveau, et décideraient, suivant les circonstances, s'il convenait de mettre en vigueur tout ou partie des conventions de 1831 et 1833, soit de modifier ou d'abréger tout ou partie de la dernière convention. Il est évident que le but qu'on se proposait n'a pu être atteint. La traite continue malgré toutes les croisières, et les marins les plus expérimentés sont d'accord pour proclamer l'impossibilité de bloquer avec 52 bâtiments une côte de 2,195 milles.

L'opinion est complétement éclairée à cet égard en Angleterre comme en France. On y est également las de dépenser tant d'argent en pure perte, et de voir moissonner par le climat meurtrier de la côte d'Afrique les équipages d'une superbe escadre.

« On ne croit plus, dit le *Times*, à cette prétendue philantropie législative, qui d'une main applique un mode inefficace de répression, et de l'autre offre à la traite des noirs un stimulant trop efficace par le bill des sucres de 1846, bill qui admet les sucres de Cuba et du Brésil, produit du travail des esclaves. » Le *Times* exprime aussi l'espoir que lord Palmerston se rendra à l'évidence, et prouvera la sincérité de ses dispositions amicales envers la France, en consentant à l'abrogation pure et simple de la convention dont il s'agit, sans réveiller la brûlante question du droit de visite.

Assistance publique.

M. Villermé, président de l'Académie des sciences morales et politiques, a déposé samedi dernier, sur le bureau de l'Académie, 1° le texte du projet de loi porté récemment à la chambre des représentants de Belgique, et relatif à l'*institution d'une caisse générale d'assurances sur la vie,* et dont le but est d'améliorer la condition morale et matérielle des classes ouvrières, et de tous ceux qui, vivant de leur travail, doivent et peuvent, par leur économie et leur prévoyance, se ménager une vieillesse à l'abri du besoin;

2° De nouvelles tables de mortalité, calculées par M. Quetelet pour cet objet.

Ces tables sont accompagnées d'un texte, dans lequel l'auteur explique la méhode qu'il a suivie et les éléments qu'il a employés pour construire ces tables.

L'institution doit être créée avec la garantie de l'Etat et sous la direction du gouvernement.

La rente viagère qu'elle promet est une rente *différée*. L'acquisition doit précéder de dix ans au moins l'époque fixée pour l'entrée en jouissance.

Cette acquisition peut se faire, au choix de l'assuré, pour entrer en jouissance, à cinquante-cinq, soixante ou soixante-cinq ans.

Le minimum est fixé à 24 fr., et le maximum ne peut dépasser 1,200 fr. Ce minimum doit être acquis en une seule fois par le versement d'une somme qui, à dix-huit ans, est de 496 fr., au denier 20.

Toute somme de 5 fr. et au-dessus est ensuite admise, et les intérêts sont calculés en raison de l'âge des déposants.

La caisse ne rembourse rien et ne contracte aucune obligation envers les familles. Toutefois, en cas d'indigence, elle pourvoit aux funérailles des assurés décédés postérieurement à l'entrée en jouissance de leur rente viagère. Elle déroge aussi à la rigueur des dispositions qui la régissent, en payant des pensions aux ouvriers indigents qui deviendraient estropiés ou infirmes avant l'âge de leur entrée en jouissance.

Les rentes ne sont payées qu'à ceux au profit desquels elles sont inscrites et aux seules personnes qui résident dans le royaume, et par les receveurs des contributions directes dans le ressort desquels les rentiers ont leur domicile.

Le dernier article du projet (l'art. 22) dispose que pendant les cinq ans qui suivront la promulgation de la loi, l'acquisition des rentes pourra ne précéder que de cinq ans l'époque fixée pour l'entrée en jouissance.

A la suite du projet, on lit deux rapports très-intéressants de la commission chargée d'en préparer les bases et de le rédiger. Cette commission, présidée par M. Charles de Brouckère et par M. Quetelet, s'est livrée à des recherches et à des considérations dont les résultats jettent un grand jour sur le sujet et en font bien apprécier les difficultés.

Nouvelles religieuses.

Diocèse de Paris. — On annonce les nominations et les promotions suivantes dans le clergé de Paris :

M. l'abbé Surat, chanoine, archiprêtre de Notre-Dame, a été nommé vicaire-général de Paris et archidiacre, en remplacement de M. l'abbé de La Bouillerie, démissionnaire pour cause de santé. M. l'abbé de La Bouillerie conserve le titre de vicaire-général honoraire, et reste membre du Conseil et président de la commission des Œuvres.

M. l'abbé Legrand, chanoine de Notre-Dame, est nommé archiprêtre à la place de M. l'abbé Surat.

M. l'abbé Lecourtier, chanoine honoraire, est nommé chanoine titulaire de Notre-Dame, en remplacement de M. l'abbé Surat.

M. l'abbé Charles Desplaces, prédicateur, est nommé chanoine titulaire de Notre-Dame, en remplacement de Mgr Dupanloup, évêque-élu d'Orléans.

M. l'abbé de Conny, vice-promoteur de l'officialité diocésaine, est nommé promoteur de l'officialité métropolitaine.

M. l'abbé Hugon, de la maison des Carmes, est nommé vice-promoteur de l'officialité diocésaine, en remplacement de M. de Conny.

Sont nommés en outre :

Vicaires-généraux honoraires de Paris :

MM. Gerbet, Maret et Bautain.

Chanoines honoraires :

MM. Gaudreau, curé de Saint-Eustache; Bernier, premier vicaire de Saint-Roch; Reboul, premier vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs; Bourgoing, deuxième vicaire de Saint-Jacques; Caire, aumônier de la Congrégation de Notre-Dame; Bargès, professeur d'hébreu à la Faculté de théologie; de Bussy, préfet de discipline au petit séminaire.

SUISSE. — Un jeune catholique de Genève a adressé à M. Druey une lettre admirable qui se termine ainsi :

« Vous dites que l'Evêque a prétendu être le maître dans l'Etat; citez une seule de ses paroles, désignez un seul de ses actes; il n'a jamais demandé que l'harmonie entre les deux pouvoirs, et il s'est énergiquement prononcé contre cette irruption de démagogues dans le domaine spirituel. Certes, ayez donc le courage de défendre la liberté pour tous, la liberté réelle et sincère; soyez son champion dévoué, et vous verrez si jamais il s'élèvera un seul obstacle de la part de l'Evêque, de son clergé et des catholiques. Mais on ne veut pas de la liberté de l'Eglise, on a peur; et cette lâche peur se traduit par des lois oppressives, par des mesures arbitraires, par des lettres de cachet, par de pitoyables contrefaçons du joséphisme ou de la Russie.

« Répondez, êtes-vous souverain en religion, vous qui en politique n'êtes que le délégué du peuple, son commis et rien de plus? Vous voudriez vous arroger la suprématie du czar, qui jette à son église schismatique des Evêques ou des prêtres, qui régente, administre, gouverne, taille à merci dans sa religion officielle. *Le Grand Conseil de Fribourg a fait*, dites-vous, *ce qu'ont fait l'empereur Constantin, Charlemagne*..... Vous voilà, vous, démocrate d'hier, transformé en autocrate du lendemain; vous voilà réduit à copier les actes du pouvoir au moyen-âge; copiste microscopique, nous en appelons à l'Europe du dix-neuvième siècle pour considérer ce Grand Conseil de Fribourg, cette reproduction *actuelle de Charlemagne et de Constantin;* et c'est un sénat démocratique qui a sanctionné la fidélité de la copie!.....

« Nous, catholiques, nous sommes traités en nation conquise; des conseillers d'Etat, hissés au pouvoir par l'élection ou par l'appui des bataillons, des journalistes *se vantent de rappeler l'Eglise à sa sainte mission et la religion à ses véritables enseignements;* dites-le moi, n'est-ce pas là une ridicule prétention, un odieux attentat à l'indépendance spirituelle du pouvoir spirituel, et vous vous plaignez que des victimes crient à l'oppression! Vous administrez nos finances, vous réglez nos routes, vous tarifez nos produits; ce n'est pas assez, vous voulez, vous, Monsieur Druey et vos frères, vous qui pouvez être protestants, juifs, athées, vous voulez pénétrer dans notre conscience, lui rançonner sa foi, attaquer la hiérarchie de notre Eglise; mais sachez-le, la conscience catholique est un sanctuaire impénétrable, Dieu et son Eglise y ont seuls droit d'entrée.

« Dans les hauts Conseils de mon pays, on a attaqué mon chef et mon père; j'ai repoussé l'insulte, et je l'ai fait sans crainte, parce que j'ai accompli un devoir; j'attends l'avenir avec confiance. J'ignore si la justice des peuples aura son jour; mais je sais que celle de Dieu aura le sien; c'est là mon espoir et ma consolation! »

Des personnes étrangères au diocèse de Paris, quelquefois même

revêtues d'un costume religieux, et se disant autorisées par Mgr l'Archevêque, vont dans les Communautés et ailleurs pour faire des quêtes et solliciter des souscriptions. Nous sommes priés de déclarer qu'aucune espèce d'autorisation de cette nature n'a été donnée à qui que ce soit, et qu'on doit se tenir en garde contre les coupables manœuvres qui souvent sans profit épuisent la charité des fidèles.

Bulletin de la politique étrangère.

ITALIE. — Milan, 25 novembre.

Le pays est toujours agité; beaucoup de jeunes gens qui ne veulent pas satisfaire à la conscription, sont en fuite. On dit que les Autrichiens veulent lever environ 20,000 hommes qui seront envoyés à l'armée de Bohême.

A Chiari, Dezensano, il y a eu des troubles. A Severo, on a chassé les agens qui se sont présentés. Les habitants ont été condamnés à payer une amende de 8,000 zwanzigs. On a envoyé à Vimercato un bataillon qui vit à discrétion chez les habitants.

Le siége du gouvernement ne pourra rester à Vérone. D'abord le maréchal Radetzki n'aime point cette ville; puis les administrations ne trouvent point à s'y loger. Il y a donc tout lieu de croire qu'au 1er janvier l'état-major autrichien s'installera de nouveau dans les palais de Milan. Cette ville étant fort triste par suite de l'absence des habitants riches qui se sont retirés à la campagne, le gouvernement militaire a signifié aux principales familles un ordre de rentrer en ville dans un bref délai, leur annonçant que si elles ne reviennent pas occuper leurs demeures, on en fera ce qu'on a fait du palais Borromée, des logements militaires.

Venise est dans une situation meilleure. On y jouit d'une certaine liberté et l'on y reçoit même des journaux français. Le soir, la musique des régiments Kondelka et Michel joue sur la place Saint-Marc, qui est fort animée. Les cafés sont toujours pleins, et le fameux café Florian, qui, autrefois ne fermait ni jour ni nuit, a obtenu l'autorisation de rester ouvert fort tard. Le commerce reprend un peu, mais les avantages accordés au port de Trieste empêcheront toujours que notre malheureuse cité ne recouvre son ancienne splendeur.

Les désastres du siége sont presque effacés. Le tombeau du Titien, à Santa-Maria de Frari, n'a point souffert, comme on l'avait dit; la toiture seule de l'église a reçu quelques bombes. Les maisons du voisinage ont été plus maltraitées. On est en train de refaire les constructions; on travaille aussi beaucoup sur le grand canal, du côté de Mestre et de Malghera.

La plus grande activité règne toujours à l'arsenal. Le gouvernement a, dit-on, engagé plusieurs mécaniciens anglais qui doivent établir des usines pour l'établissement de machines à vapeur.

On dit que le voyage de l'empereur, tant de fois annoncé, aur

lieu au printemps prochain. On espère qu'alors les provinces seront complétement pacifiées.

PRUSSE. — On écrit de Berlin, 1er décembre :

Les masses de neiges tombées depuis plusieurs jours ont interrompu le service sur quelques lignes de chemins de fer. Les lettres arrivées aujourd'hui de Breslau, nous apprennent que les communications de cette ville avec le reste de l'Allemagne, la France et l'Autriche, viennent d'être complétement suspendues. La direction du chemin de fer du nord d'Autriche n'a expédié aucun convoi de Vienne depuis le 28 novembre.

On ne parle ici, en ce moment, que du grand procès politique du conseiller du tribunal, M. Waldeck. D'après la tournure qu'ont prise les débats et les dépositions favorables de la plupart des témoins, on ne doute pas que M. Waldeck ne soit libéré de l'accusation de haute trahison et de complot contre la personne du roi. Après un long discours de M. Waldeck, dans l'audience du 28 novembre, le Président du tribunal lui a déjà déclaré qu'il avait trouvé ses explications tellement complètes, qu'il n'avait plus de questions à lui adresser.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 4 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. BENOIST D'AZY.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition de M. Huguenin, relative à la liquidation de la liste civile envers l'Etat.

Voici les termes de cette proposition :

« Art. 1er. M. le ministre des finances est invité à présenter à l'Assemblée nationale un rapport sur les mesures administratives qui ont dû être prises, les opérations qui ont dû avoir lieu depuis le décret du 25 octobre 1848 pour parvenir à une prompte et sérieuse liquidation de la somme de 25 millions de francs qui serait due à l'Etat par la liste civile.

« Art. 2. Le rapport devra être présenté dans la quinzaine qui suivra le présent décret. »

La commission conclut à ce que la proposition ne soit pas prise en considération.

M. HUGUENIN. Il s'agit, messieurs, d'une question de haute gravité pour les deniers du trésor. Après avoir promené pendant quinze ans une hache destructive sur nos forêts, voulez-vous qu'on échappe aux justes réclamations du pays par l'impunité ?

Si vous voulez donner à la France un tel spectacle, vous n'avez qu'à rejeter la prise en considération de ma proposition.

L'Assemblée ne prend pas en considération la proposition de M. Huguenin.

L'ordre du jour appelle la troisième délibération sur la proposition de M. Charras, relative à la publication des motifs des nominations et des promotions dans l'ordre national de la Légion-d'Honneur.

La Chambre, après avoir entendu MM. Denjoy et Charras, adopte la proposition.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'appel de 80,000 hommes.

M. LE PRESIDENT. Plusieurs amendements ont été déposés.

L'article premier est ainsi conçu :

« Art. 1er. Il sera fait en 1850 un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1849 pour le recrutement des troupes de terre et de mer. »

Un amendement de M. Francisque Bouvet propose de réduire le chiffre de moitié.

M. FRANCISQUE BOUVET développe son amendement.

La paix armée est le plus déplorable système; c'est un système ruineux, tous les intérêts en souffrent. (Interruption.)

Une seule classe prospère, à la faveur des gros impôts et des grandes armées, c'est la classe des financiers. (Très-bien! à gauche.)

La voix de l'orateur est couverte par le bruit des conversations particulières. Si l'Assemblée, dit-il, n'est pas disposée à m'entendre aujourd'hui, je demande le renvoi à demain. (Oui! oui! — Parlez! parlez!)

M. Francisque Bouvet continue de développer son amendement au milieu du bruit. Nous comprenons qu'il considère sa proposition de réduction de l'armée comme le premier pas vers une paix sincère et durable, appuyée sur la solidarité des peuples. (A demain! à demain!)

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Chronique et Faits divers.

Voici une péripétie dans l'histoire des associations égalitaires. Les cuisiniers réunis de la rue Neuve-Saint-Eustache prospéraient : ils payaient leurs fournisseurs, donnaient tous les mois des dividendes. D'autres cuisiniers pensèrent que le quartier était bon et qu'il fallait s'y établir. Ils ouvrirent donc une *concurrence* rue Notre-Dame-des-Victoires et nuisirent à leurs confrères. Comme l'exemple est contagieux, il est déjà question d'une nouvelle concurrence rue du Mail. Il n'y a pas de raison pour que cette progression de concurrence s'arrête là.

Cependant, que n'avait-on pas dit contre l'absurde principe de la *concurrence* établi dans le *vieux monde!* Il paraît que le nouveau monde n'est qu'une imitation envieuse de l'ancien!

Bien plus, il se répand que le nouveau monde, protestant contre l'*organisation du travail*, et adoptant de plus en plus les abus de la vieille société, va rétablir le *monopole*. En effet, les cuisiniers de la rue Neuve-Saint-Eustache vont *interpeller* leurs *frères* de la rue Notre-Dame-des-Victoires dans le sein de l'association centrale, et provoquer un décret qui assigne à chaque entreprise une zone limitée!

— On lit dans la *Démocratie pacifique* ce curieux fragment :

« Le cheval sauvage a droit à tous les produits naturels appropriés à son organisation, et il en use; il n'a pas encore de droits envers l'homme, mais du moment où l'homme le prend à son service, le cheval a le droit de recevoir de l'homme l'équivalent de ce que la domestication lui a enlevé. Il a le droit d'être nourri convenablement, quand même il ne travaillerait pas, puisque l'homme lui a retiré les moyens de pourvoir lui-même à sa subsistance. »

RISUM TENEATIS!.....

— On lit dans le *Spectateur* de Dijon :

« Ce matin, 30 novembre, à six heures, le thermomètre marquait 12 degrés 1/2 centigrades. »

— On nous fait une singulière révélation, que nous rendons publique sous toutes réserves :

« Une nuance de francs-maçons, que nous ne connaissons guère, non plus que toutes les autres, les *bons-cousins*, nous dit-on, se seraient transportés tout récemment au Parc de Dijon, pour y faire une de leurs cérémonies. Celle-là, une des plus importantes, à ce qu'il paraît, ne peut avoir lieu que *dans un bois*. Les bons-cousins donc, arrivés et bien établis au Parc, munis de tous leurs appareils, auraient fait trois *sacrifices* : l'un à la *Terre*, un autre au *Ciel*, le troisième au *Feu*.

« Les acteurs, ayant pris goût à la chose, auraient fait des démarches pour obtenir l'autorisation de retourner une seconde fois au Parc, à la même fin; mais l'autorisation aurait été refusée. »

— On parle à Lyon d'une révolution dans la fabrication du velours. On sait que ce tissu ne sortait guère de dessus le métier que dans des largeurs qui ne permettaient pas de l'employer d'une seule pièce pour tapis et tentures d'appartement. Un fabricant de la Guillotière est parvenu, dit-on, à le fabriquer uni ou façonné, dans des proportions sans exemple, c'est-à-dire de 2 à 8 mètres de largeur.

— Tous les ouvriers en rubans de Saint-Etienne se sont réunis, depuis 1848, en une immense association dite *Société populaire.*

Aucun ouvrier n'ose refuser d'en faire partie; son existence n'est pas secrète, mais ses moyens d'action sont occultes. Les ouvriers se réunissent par cinq; les nouvelles, les résolutions sont transmises avec une rapidité inconcevable; il y a une amende de 50 cent. pour l'ouvrier qui ne se rend pas à la convocation ordinaire ou extraordinaire. L'association reçoit, dit-on, les nouvelles avant les négociants.

Dès qu'un fabricant a accordé ou offert une augmentation de salaire à un ouvrier, cela fait règle pour tous; les ouvriers les plus respectueux viennent prévenir les fabricants qu'ils aient à consentir à ce prix ou à enlever les pièces commencées; les autres, en rendant l'ouvrage qu'ils avaient pris à un taux convenu, exigent le nouveau prix en disant simplement que c'est le cours.

L'association a fixé les heures de travail de six heures du matin à sept heures du soir; quand un métier bat plus tard, les vitres ne tardent pas à être brisées. Les fabricants se contenteraient bien de ce temps de travail si les ouvriers le remplissaient; mais ils ne s'y astreignent point, ne travaillent pas le lundi, et quelques-uns, ceux qui gagnent le plus, ne travaillent que quatre jours de la semaine. Les salaires varient beaucoup. Il y a deux classes : les maîtres ouvriers et les compagnons. Un compagnon laborieux gagne facilement pour sa part, qui est moitié de la façon, 6 fr. par jour. Le moins qu'une femme puisse gagner est 2 fr. Le maître ouvrier gagne moitié de la façon du compagnon, auquel il fournit le logement, le métier et la soupe. Il en résulte qu'un maître ouvrier ayant quatre métiers à la barre (valant environ 1,000 fr. chacun) peut gagner 24 fr. par jour; ce sont ceux-là qui bâtissent des maisons.

Les fabricants gémissent de cette oppression de l'association ouvrière; ils disent qu'on porte les commissions à Bâle et en Angleterre; ils déplorent le départ de ces acheteurs, qui repartent comme des canards sauvages sans qu'on ait pu les approcher. Ils disent que Saint-Etienne est perdu..... Saint-Etienne a de quoi perdre. Sa prospérité non interrompue l'a élevé à une population de 80,000 âmes, dont 40,000 ouvriers. Il y en a, en outre, 20,000 dans la montagne.

C'est là que les fabricants trouveront un refuge contre l'association; seulement il faut du temps. Les menuisiers travaillent nuit et jour à faire des métiers à la barre qu'on établit dans les villages, à plusieurs lieues à la ronde. Saint-Etienne enrichi aspire maintenant aux grandeurs; c'est la marche ordinaire : il veut devenir chef-lieu du département.

— On lit dans le *Morning-Post :*

« La première église bâtie en Angleterre pour la célébration du culte divin, d'après les rites de l'église grecque, vient d'être achevée, et sera ouverte très prochainement; elle est située dans Landon-Wall. C'est M. T. E. Owen, architecte à Porstmouth, qui a dressé les plans bizantins, mais librement traités.

« L'aspect est frappant et nouveau, quoique l'on ne se soit pas attaché à un

style particulier. Ce plan a la forme d'une croix grecque avec des galeries soutenues par des colonnes, et ces galeries sont destinées exclusivement aux dames de la congrégation. »

— On écrit de Batavia, le 29 septembre : « Un naturel, nommé Wiro-Dipo, vient de donner l'exemple d'une rare intrépidité, couronnée par le plus étonnant succès. Le 1er août, à neuf heures du matin, il pénétra dans la forêt de Dessa-Dagan pour y cueillir des feuilles d'arec; il s'était muni d'une hache afin de s'ouvrir un passage à travers les broussailles et les hautes herbes. Peu de temps après son entrée dans les bois, il aperçut, à peu de distance, un tigre de la plus grande espèce prêt à s'élancer sur lui. Wiro-Dipo le prévint, l'aborda audacieusement et le frappa de sa hache à coups redoublés. Cette brusque attaque empêcha le tigre de prendre son élan, et jeta de l'incertitude dans les mouvements de cet animal, dont la lâcheté égale l'instinct sanguinaire. Toutefois, en se débattant, il renversa son adversaire ; mais celui-ci, unissant la présence d'esprit au courage, parvint à se relever, et étendit le tigre à ses pieds.

« Wiro-Dipo est sorti de ce combat sans blessure. La peau qu'il a rapportée comme trophée de sa victoire a 8 pieds 5 pouces de long depuis le nez jusqu'à l'extrémité de la queue. »

ESSAIS, par Henry de Virel.

(1 vol. A Vannes.)

Nous sommes dans un temps où tous les retards sont excusables. Les événements marchent si vite, que l'esprit peut à peine se mettre à leur pas, et les jours semblent, comme les cerveaux, trop étroits pour les contenir. Jamais l'oubli ne fut plus facile, et peut-être s'en faut-il féliciter, puisqu'il se passe tant de choses dignes d'oubli. Mais il serait injuste de vouer à cette ingratitude silencieuse les œuvres des rares esprits qui conservent, au milieu du mouvement des choses, le goût de la méditation et des études solides. Aussi voulons-nous saluer, par un témoignage d'estime, le livre distingué qu'a publié, il y a déjà plusieurs mois, M. Henry de Virel, sous le titre modeste d'*Essais.*

Ce volume, composé de travaux détachés de littérature, d'histoire, de politique, d'économie sociale, etc., montre chez son auteur une grande variété de connaissances unie à un vrai mérite de style. Livre presqu'entièrement *théorique,* il sera, à ce seul mot, presque aussitôt dédaigné par beaucoup d'esprits qui se prétendent avec orgueil esprits pratiques. Et toutefois le spectacle de ce temps où l'on se dit *pratique,* ne fait-il pas souhaiter parfois un peu plus de théorie, un peu plus de principes? Ne faut-il pas remercier ceux qui ramènent, par leurs écrits, non à des théories abstraites, mais à ces simples notions, philosophie du bon sens, qui animent les faits, donnent une signification aux événements, une direction aux conduites? Il y a longtemps qu'on l'a écrit : prétendre agir et parler en méprisant la théo-

rie, c'est prétendre agir sans savoir ce que l'on fait, et parler sans savoir ce que l'on dit.

M. de Virel est de ceux qui voient des lois et des causes générales dans l'histoire des hommes, et qui, de ces lois et de ces causes, tirent des lumières pour s'éclairer sur la route ténébreuse de l'avenir. Ce sont les questions les plus actuelles qu'il livre à un examen approfondi. Qu'il nous suffise de citer les pages sur la *Cause de la formation des villes*, morceau excellent de critique littéraire, et de science économique, en réponse à un article de M. Saint-Marc-Girardin; — la discussion du *Principe de la propriété*, controverse énergique et habile avec les sophismes du trop fameux auteur des *Contradictions économiques;* — une étude sur l'*Esprit des lois*, et une appréciation des travaux de M. de Tocqueville, dont l'auteur accepte le patronage, et partage trop peut-être certaines opinions hasardées.

Nous ne voulons ni discuter, ni adopter toutes les doctrines de M. de Virel. Mais en le contredisant, on aime la controverse avec un esprit si fertile, dans la discussion duquel la science et la bonne foi sont toujours alliées; en l'approuvant, on aime d'autant mieux la vérité, après la lui avoir entendu défendre.

Nous ne louerons pas toutefois la forme du livre. Mélanger de la littérature et de la politique, de la philosophie et de l'histoire, du feuilleton et de la science, juxtaposer plusieurs essais, unis sans doute par un lien secret dans la pensée de l'auteur, mais par un lien qu'il ne faut pas demander à la sagacité du lecteur de découvrir, c'est nuire à la portée de chacune des parties et en neutraliser l'effet. Il ne faut pas qu'un livre ressemble trop à un journal, et nous supplions M. de Virel de prendre garde au journalisme. Pourquoi sacrifier autant au goût de ce temps-ci, qui passe d'un sujet à un autre, commence tout, ne finit rien et ne développe pas ce qu'il essaie? Chacune des parties du volume de M. de Virel est la préface d'études approfondies; pourquoi s'en tenir à une collection de préfaces? A en juger par l'échantillon, on voudrait voir toute la pièce. Aug. C.

BOURSE DU 4 DÉCEMBRE.

Le 3 0|0, resté samedi à 57 25, a débuté au comptant à 57 20, a fait 57 40 au plus haut, et reste à 57 35.

Le 5 0|0, resté samedi à 90 10, a débuté au comptant à 89 95, a fait 90 30 au plus haut, et reste à 90 20.

Le 4 0|0 a été coté à 70 25, les bons du Trésor à 3 mois à 5 0|0, les actions de la Banque de 2,400 à 2,405, et les obligations de la Ville de 1832 à 1,310, et de 1849 à 1,160.

On a coté le 5 0|0 napolitain à 91, le 5 0|0 romain à 80 1|2 et 80, les métalliques d'Autriche à 94, le 5 0|0 piémontais à 83 25 et 83 40.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. Bailly, Divry et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

La loi sur l'Enseignement et le Conseil-d'Etat.

Les chefs et ceux qui veulent être les meneurs du Conseil-d'Etat, ne sont pas discrets, à ce qu'il paraît, et il faut ajouter qu'ils choisissent assez singulièrement leurs confidents.

On se rappelle que, le 7 novembre, c'était à un Montagnard, à M. Pascal Duprat, qu'ils avaient remis cette espèce de protestation, dite *Protestation du Conseil-d'Etat*, mais sur laquelle le Conseil n'avait pas délibéré, et qui ne portait, dit-on, que la signature de M. Boulay (de la Meurthe), avec une autre, peut-être.

Aujourd'hui, de nouveaux renseignements parviennent au public. Il s'agit du *rapport* fait par M. Boulatignier au nom de la *section de législation*. Et cette fois, par les mains de qui passe l'analyse de ce rapport ? Par les mains du *National*.

Nous devons reproduire presque en entier l'article de ce journal. Il y règne un sentiment de joie caractéristique ; il est écrit d'un ton, il renferme des mots et des traits que nos lecteurs apprécieront. La forme et le fond de ce récit, mêlé d'impressions radicales et voltairiennes, feront mieux que tout autre témoignage, juger de la portée du vote qui a renvoyé la loi de M. de Falloux devant le Conseil-d'Etat :

« Nous n'avons pas une vive tendresse pour M. de Falloux ; mais nous ne pouvons nous empêcher de le plaindre. Ultramontain et légitimiste, il s'est condamné pendant six grands mois à faire l'éloge de l'Université dans les réceptions officielles, et à prononcer au besoin, sans sourciller, le mot République, pour arriver à traduire en loi de l'Etat les colères et les espérances du clergé catholique. A peine ministre, il s'est mis résolument à cette œuvre, brisant brutalement un vote de la Constituante, dissolvant, par le fait, une commission parlementaire, dans laquelle, par parenthèse, siégeait le *vice-président actuel de la République*. La composition de la commission de M. de Falloux était, on se le rappelle, un chef-d'œuvre. Les rédacteurs des journaux ultramontains en faisaient le fond ; quelques jeunes gens de la société intime de M. de Falloux, échappés du collége pour siéger sur les bancs de l'Assemblée constituante, par la grâce de leurs vingt-cinq ans, y représentaient les pères de famille. *Deux ou trois universitaires, menacés dans leurs positions, s'étaient laissé, par timidité,* FOURRER DANS CETTE JÉSUITIÈRE, *et servaient de prétexte à l'habile ministre pour dire que l'Université demandait elle-même, par l'organe de ses plus illustres membres, à être égorgée ;* enfin M. Thiers, apologiste de l'Université il y a cinq ans, *aujourd'hui jésuite de robe courte*, de *diable devenu ermite*, y présidait M. de Montalembert. La loi parut au milieu des cris d'indignation de tout ce qui, en France, *aime la liberté et* DÉTESTE LES CAPUCINADES. Que de peines M. de Falloux ne s'est-il pas données alors pour violer la Constitution et éluder le renvoi au conseil-d'Etat ! Il crut avoir réussi. »

Arrivé là, le *National* prend personnellement à partie M. Beugnot. M. Beugnot méritait bien en effet, par son remarquable rapport, une bonne part des injures et des violences qui sont les armes ordinaires des révolutionnaires de tous les temps, et auxquelles les voltairiens de ce temps-ci ont recours à défaut d'esprit. Mais on peut convenir que le *National* s'est surpassé cette fois. « M. Beugnot, dit-il, est le *plus étourdi*, le *plus ignorant*, le *plus outrecuidant des rapporteurs.* » Voilà, j'espère, un homme jugé ! Quant à son œuvre, quant au *rapport*, le *National* le traite encore bien plus mal.

Mais laissons-le continuer son chant de triomphe :

« Le projet de M. de Falloux, COMMENTÉ ET EMBELLI PAR M. BEUGNOT, M. THIERS ET M. DE MONTALEMBERT, fut renvoyé à l'examen du conseil-d'Etat avec aussi peu de façon que s'il se fût agi d'un projet d'initiative parlementaire, signé d'un nom républicain.

« Si au moins le conseil-d'Etat, ce conseil-d'Etat épuré par la droite, dans lequel M. Vivien lui-même (nos lecteurs ne nous croiront pas) n'est rentré que par la petite porte, en cachant le *ministre insignifiant de M. Cavaignac sous la peau du courtisan de Louis-Philippe*, si cet excellent conseil-d'Etat, tout plein de légitimistes et d'anciens conservateurs, eût donné satisfaction au pauvre M. de Falloux ! S'il eût accepté la loi avec quelques changements anodins, selon sa coutume ! Mais non ; le conseil-d'Etat, *qui n'est pas devenu démocratique*, EST RESTÉ VOLTAIRIEN. »

Ah ! quel bonheur pour le *National* ! N'y a-t-il pas là de quoi réconcilier ce journal, non-seulement avec le conseil-d'Etat, mais avec la plupart de ceux qui affectent de le diriger ! Le *National* est tout près d'embrasser M. Boulay (de la Meurthe) comme M. Boulatignier ! Après tout, qu'importe aux plus chauds révolutionnaires qu'on soit ou qu'on ne soit pas démocrate, républicain, dynastique, impérialiste, courtisan même ! Sans doute, on parle de la démocratie, comme on a parlé jadis de la liberté ; mais au fond, à qui en veut-on ? On en veut à l'Eglise, on en veut à la société. Donc être voltairiens, c'est encore être frères !

Or voici comment selon le *National*, le conseil-d'Etat se montre VOLTAIRIEN :

« Il *a détruit tout l'ouvrage de la première et de la seconde commission;* si bien qu'après tant de travaux, tant de discussions, tant de colères, tant de perfidies, le parti de la réaction arrive, en passant par les jésuites..., *à la loi de* 1833.

« Si vous ôtez du projet de M. Boulatignier ce nouveau conseil supérieur d'instruction publique, imaginé par M. de Falloux, et dans lequel huit hommes compétents se trouvent noyés au milieu de conseillers d'Etat, d'Evêques, de rabbins, de juges de la Cour de cassation, tout le reste ressemble, à s'y méprendre, à ce que nous avions de 1833 à 1847. Ainsi, *les écoles normales primaires, les comités supérieurs, les comités locaux sont rétablis; le choix des inspecteurs est circonscrit parmi les gradués; les quatre-vingt-six académies,* inventées pour détruire plus sûrement les vingt qui nous restent, font place à cet article de loi : « *Il y aura une académie par ressort de cour d'appel; il y aura, pour chaque académie, un recteur, des inspecteurs d'académie et un conseil académique.* » Voilà le cas que

fait M. Boulatignier de toute l'éloquence de M. de Falloux et de tout le pathos de M. Beugnot.

« Une des créations les plus originales de M. de Falloux, les délégués cantonaux, destinés, dans sa pensée, à remplacer les comités d'arrondissement, avaient déjà succombé devant la commission de la Chambre; le conseil rétablit purement et simplement le comité d'arrondissement et le comité local. M. de Falloux ôtait la nomination des instituteurs au comité d'arrondissement et la donnait aux conseils municipaux; la commission de l'Assemblée, mieux inspirée cette fois (une fois n'est pas coutume), l'attribuait aux conseils académiques; le conseil-d'Etat revient aux vieux errements de 1833. »

Certes, avec tout cela, le *National* a lieu d'être content. Il ne le cache pas, quoiqu'il ne soit pas encore au bout de ses prétentions :

« Il va sans dire qu'en attendant le programme républicain : l'enseignement primaire gratuit et obligatoire, et l'éducation professionnelle, *nous aimons mieux la loi de 1833 que le projet de M. Falloux.* Nous aurions voulu que le conseil-d'Etat, puisqu'il était en train de faire de l'archaïsme monarchique, *nous eût délivrés du même coup de ce conseil supérieur,* qui n'est que l'anarchie organisée; qu'il eût *fortifié un peu les conseils académiques :* nous aurions voulu surtout qu'il n'eût pas oublié les promesses de la Constituante et de M. de Falloux lui-même, au point de fixer à 400 francs le minimum du traitement des instituteurs. Cependant, somme toute, *nous devons de la reconnaissance au conseil-d'Etat.* Nous devons le louer, dans ce temps de conversions burlesques, *de ne s'être pas trop agenouillé.*

« Plusieurs des dispositions du nouveau projet sont *libérales.* Il *exige* de tout inspecteur-général et de tout inspecteur d'académie *cinq ans d'exercice et le grade de licencié;* il n'oblige pas le ministre à choisir une partie des recteurs en *dehors du corps enseignant;* il fait *bonne justice de ces 86 académies* déjà tombées sous le ridicule; il ne permet pas à un conseil académique de *dispenser, à son gré, de toute preuve de capacité;* il *essaie, quoique timidement, de rendre quelque signification à l'inspection,* en déclarant *qu'elle pourra porter sur l'enseignement;* mais seulement, ajoute-t-il, pour vérifier s'il est conforme aux lois et à la morale; il *reprend pour les écoles primaires le programme de 1833;* il *laisse debout les écoles normales;* il *ne consacre pas ce droit monstrueux* conféré par M. Beugnot aux évêques, de créer *quatre-vingt-six colléges en dehors de toutes les prescriptions légales;* enfin, en bouleversant toute l'économie du projet, en revenant à la loi de 1833, il donne à la droite, dans la personne de ses plus grands hommes, un certificat d'impuissance et d'incapacité. Ce ne sera pas le moins précieux des services que M. Boulatignier nous aura rendus. »

Puis le *National* termine par cette phrase :

« Ceci est la fin de M. Alfred de Falloux, panégyriste de l'inquisition et grand-maître de l'Université. Que la terre lui soit légère ! »

Ici l'imagination du *National* va un peu vite. Les projets et les gens qu'il tue, ne sont pas encore, grâces à Dieu, dans un état si désespéré.

Nous ne nous sommes pas assurément fait la moindre illusion sur les conséquences éventuelles du vote du 7 novembre. Il est possible, en effet, que le conseil-d'Etat soit le tombeau non-seulement de la loi de M. de Falloux, mais de la liberté de l'enseignement. Ce n'est pas nous qui avons été aveugles et insensibles devant un pareil coup.

Toutefois, nous avons maintenant deux remarques à faire, et qui sont essentielles :

Premièrement, le *National* engage plus qu'il n'est permis de le faire, plus qu'il n'est vrai, le conseil-d'Etat. Ses renseignements sont-ils parfaitement authentiques, en ce qui touche seulement le rapport de M. Boulatignier? C'est possible, nous n'en savons rien. Mais le rapport de M. Boulatignier n'est que l'œuvre d'une section, et cette œuvre doit être soumise aux autres sections réunies. Une section du conseil n'est pas le conseil. Il faut maintenant que toutes les sections discutent et prononcent avant qu'on puisse invoquer le nom et l'autorité du conseil-d'Etat.

Secondement, en admettant que le conseil-d'Etat adopte entièrement les conclusions du rapporteur actuel, il aura émis un *avis*. Mais cet avis, ces observations ne feront pas loi pour l'Assemblée. L'Assemblée les examinera, les appréciera, en tiendra le compte qu'elle voudra.

En somme, c'est de l'Assemblée et de l'*Assemblée seule* que tout dépend. C'est la majorité qui jugera en dernier ressort; c'est elle qui réalisera enfin ou qui repoussera encore une fois la première application loyale et sérieuse de la liberté de l'enseignement. La majorité, si elle est unie comme elle l'était avant le 7 novembre, peut écarter tous les obstacles et refuser toute concession nouvelle aux prétentions ressuscitées de l'esprit universitaire.

Le fera-t-elle ? C'est là toute la question !

Ce n'était pas une question, il y a un mois !

Il y a un mois, la discussion publique ne pouvait qu'améliorer la loi, la rendre plus libérale, assurer de nouvelles garanties à la cause de l'ordre, aux intérêts de la société, aux droits des familles et de l'Eglise.

Il n'y avait qu'à laisser les choses aller leur train et à rester sur la pente favorable que suivait le projet, depuis le premier moment de sa présentation. Qu'alors même il eût échoué subitement devant un vote, la liberté ne tombait qu'après avoir eu l'hommage de tous les hommes éminents et le concours de toutes les fractions honnêtes de la majorité. Une telle défaite, impossible d'ailleurs, eût été un triomphe !

Mais le vote du 7 novembre l'a arraché de cette voie : il l'a soumis à des épreuves, à des modifications, à des transformations d'autre nature; il ne l'a pas détruit, mais il l'a livré aux mains d'adversaires habiles, persévérants, désireux d'une revanche. Il a permis, non pas qu'on l'enterrât, comme quelques-uns l'espéraient, non pas même qu'on l'ajournât pour longtemps, mais qu'on fît toute espèce d'efforts pour le corrompre et le détériorer.

Il ne l'a pas enlevé à la décision de la majorité; mais, en ressuscitant de vieilles divisions, d'anciens préjugés, en soulevant de nou-

velles susceptibilités, il a rendu des alliés à l'Université, à la Montagne, au socialisme !

Nous espérons encore que la conjuration de ces ennemis de la liberté n'aboutira pas. Mais, dès le principe, nous avions prévu la possibilité de ces difficultés et de ces complications dont se réjouit, un peu prématurément peut-être, tout le camp du monopole. Et de là est venue la vivacité de notre douleur. On voit si elle était fondée ! Maintenant, si tristes qu'en aient été les prévisions, comme elles ne sauraient augmenter notre regret, elles n'abattront pas non plus notre courage; nous lutterons jusqu'au bout pour un projet dont le succès implique le premier essor de la triple liberté de l'enseignement, de l'association et de la Religion.

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE.

Divers incidents et une vive agitation ont marqué la séance. Il a fallu d'abord un appel nominal pour faire arriver les représentants. Puis la discussion relative à l'appel de 80,000 hommes s'est continuée au milieu d'une certaine inattention. M. Raudot, dans d'excellentes intentions, demandait une réduction à laquelle le ministre de la guerre n'a pas pu consentir et que l'Assemblée n'a point admise. L'appel a été voté après le rejet de différents amendements. Plusieurs projets de loi d'intérêt local ont occupé quelques instants. C'est toujours une cause d'allées et de venues : à peine prend-on part aux résolutions qui sont, du reste, de pures formalités, et qui ne soulèvent jamais de débat.

La commission, chargée de l'examen de la proposition de M. de Lancastel, est venue ensuite exposer sa perplexité à l'Assemblée : Voici sur quoi. M. de Lancastel avait proposé qu'une commission fût nommée pour préparer la loi dont la Constitution laisse le soin au pouvoir législatif à l'égard du nombre et des attributions des ministres. Malgré l'avis de la commission d'initiative, cette proposition avait été prise en considération par l'Assemblée : elle avait été discutée dans les bureaux, et une commission avait été nommée. Une fois à l'œuvre, cette commission fut quelque peu effrayée de son mandat. Hésitante, elle se figura que l'Assemblée ne l'avait peut-être instituée que pour examiner s'il y avait lieu à en nommer une autre, laquelle ferait alors le travail réclamé par M. de Lancastel. Cette interprétation était assez singulière : elle a été aujourd'hui portée à la tribune, et l'Assemblée, qui n'a pas pu y donner les mains, a prié sa commission de continuer ses études et de lui soumettre le projet sollicité. Ce vote, qui a divisé la majorité, a répandu assez d'animation sur les bancs.

Bientôt le mouvement s'est augmenté. Des porteurs de nouvelles répandaient le bruit que des vaisseaux revenant de Rome chargés de troupes, avaient péri en mer. L'annonce de ce désastre avait cons-

terné l'Assemblée. M. Dupin a cru devoir rassurer l'opinion en déclarant que ces rumeurs étaient complétement fausses. Les paroles du président ont été accueillies avec une vive reconnaissance et une satisfaction universelle.

On a passé ensuite à la deuxième délibération sur la proposition de M. Fouquier-d'Hérouël relative aux circonscriptions électorales. M. Em. Barrault paraît à la tribune. « Dans votre dernier vote, la « minorité de cette Assemblée a montré son respect pour le pacte « fondamental, et la majorité a fait brèche à la Constitution! » s'est-il écrié. A cette sortie, la droite a répondu par les protestations les plus énergiques : « Vous insultez la majorité, à l'ordre! » M. Dupin rappelle l'orateur à l'ordre. « La tribune n'est pas libre, reprend M. Barrault, et il descend aux applaudissements de la Montagne. M. Charamaule veut prendre sa défense, et incrimine le président. Tumulte général. Quand le désordre s'est un peu apaisé, M. Dupin, de sa voix la plus ferme, de son geste le plus impérieux, de son accent le plus énergique, revendique son droit et sa responsabilité, et maintient le respect qui lui est dû, malgré les clameurs furieuses de la Montagne, et au milieu des applaudissements unanimes de la majorité.

« M. Pascal Duprat a la parole, » dit ensuite le président. — « La tribune n'est pas libre, j'y renonce, » répond M. Duprat. Cette scène, qui visait au drame, n'a fait qu'exciter l'hilarité. M. le général Cavaignac a estimé que la tribune était parfaitement libre, et il l'a occupée, sans grand succès toutefois, pour renouveler son thème constitutionnel. M. Gaslonde lui a très-parfaitement répondu en quelques mots simples et clairs. La Constitution a admis que le canton pouvait être divisé en plusieurs sections : demander l'extension du nombre de ces sections, c'est rester dans l'esprit et dans le texte de la Constitution. M. le général Bedeau garde à cet égard quelques scrupules dont il a fait part à l'Assemblée.

La discussion a été renvoyée à demain, grâce à de nombreux amendements.

LA **Voix du peuple** ET LA **République.**

La *République* et la *Voix du peuple* étaient convenues de publier en même temps les articles alternatifs des *citoyens* Pierre Leroux et Proudhon sur la question du gouvernement et de l'ANARCHIE.

Cet engagement réciproque avait été pris postérieurement à la publication, dans la *République*, de trois longs articles de M. P. Leroux, à propos d'un article de la *Voix du peuple*, intitulé : *Qu'est-ce que Dieu? qu'est-ce que le gouvernement?*

Ces articles se trouvaient *ainsi* hors de la controverse qui allait s'établir. Dans l'intervalle, parut dans la *République* un quatrième article de M. P. Leroux sur les *Confessions d'un révolutionnaire*, ar-

ticle que, dans l'état actuel des choses, dit M. Proudhon, nous ne pouvions considérer que comme *une diatribe aussi dépourvue de bonne foi que de sens.* Ces trois articles forment ensemble plus de 20 colonnes, de 120 lignes chacune, de la *République.* Leur reproduction, ajoute la *Voix du peuple*, ne pouvant se faire que par partie, exigerait une semaine *et suffirait pour tuer le journal le mieux établi.* Cependant messieurs les Rédacteurs de la *République* demandent que la feuille de M. Proudhon insère, *in extenso,* « tout le *fatras* de Pierre Leroux. »

M. Proudhon, on le conçoit, trouve la prétention exorbitante, et en appelle au jugement de l'opinion publique :

« Le public jugera la loyauté de nos adversaires, et notre bonne foi. Ce n'est pas une discussion sérieuse, et surtout sévère que l'on cherche, une discussion comme celle que nous soutenons en ce moment avec M. Frédéric Bastiat. Ce que l'on se propose, c'est de noyer la question sous l'avalanche des citations et des amphigouris; c'est de dégoûter le public et de fatiguer l'opinion, jusqu'à ce que l'on trouve moyen de faire cesser le débat, et de substituer, à l'étude consciencieuse des idées, l'agitation stérile des banquets et des clubs.

« Nous ne nous prêterons pas à cette *tactique déloyale.* Nos adversaires sont en demeure ; le public est saisi par nous de la question : *qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, le procès se jugera.*

« Quant aux articles de Pierre Leroux, nos lecteurs ne perdront rien pour en être privés : *nous saurons leur faire connaître le philosophe* ET L'HOMME. Et pour que rien ne manque à la publicité de notre polémique, nous trouverons peut-être moyen, malgré qu'on en ait, de nous faire lire même des lecteurs de la *République.* »

Voilà l'affaire décidément engagée. M. Pierre Leroux le comprendra sans doute : s'il déserte l'arène, il se déshonore, *comme homme et comme philosophe*, aux yeux de son propre parti, et le pontife de la *Triade* tombe sous le ridicule comme sont tombés, il y a quelques années, Enfantin et ses trop célèbres disciples.

Hypocrisie révolutionnaire.

Depuis que le journal le *Times* a fait connaître au public les espérances du parti socialiste européen, espérances manifestées avec tant de cynisme par l'allemand Heinzen, la presse démagogique a pensé qu'il était indispensable de désavouer ce *frère si compromettant.* La *Réforme* qui, peu de jours auparavant, avait prédit, *avec enthousiasme,* de prochaines catastrophes, d'horribles bouleversements, la *Réforme* a jugé à propos de protester de ses intentions toutes pacifiques. Aujourd'hui M. Blanqui, dans une lettre rendue publique, s'en vient combattre le fétichisme des Montagnards pour le passé révolutionnaire. Les loups sentent la nécessité de se métamorphoser en agneaux :

« ..... Je ne veux pas vous dissimuler ma pensée ; eh bien, je n'approuve pas votre titre, la *Convention*, par une foule de motifs. D'abord, il ment à votre propre pensée. La Convention était une assemblée bourgeoise et réactionnaire ; elle

ne l'a que trop prouvé avant le 31 mai et après le 9 thermidor, alors qu'elle était libre et maîtresse. Entre ces deux époques, ce n'était plus une assemblée souveraine, mais un sénat muet et consterné, courbé sous la hache du comité de salut public, un instrument passif et résigné qui attendait le moment des représailles. Tu les connais, les représailles de la Convention; rendue à la plénitude de sa puissance par le 9 thermidor, elle a exterminé les républicains et assassiné la Révolution. Comme signification révolutionnaire, c'est donc un drapeau plus qu'équivoque. On ne peut pas lui faire honneur de l'œuvre des montagnards qui ont dû commencer par l'écraser pour avoir le champ libre.

« Voilà un premier motif, en voici un autre :

« Non-seulement la Convention, mais la Montagne elle-même était fort en arrière des idées nouvelles. L'esprit humain a marché depuis soixante ans. Pourquoi s'enchaîner à un drapeau vieilli et décoloré? Nous combattons souvent comme retardataires les modernes montagnards, qui ont pris pour étendard la partie vraiment républicaine de la Convention; et, tout en trouvant leur enseigne surannée et déteinte, nous en prendrions une cent fois plus pâle; nous descendrions de la Montagne à la Convention, qui était tout simplement la Gironde. Ce n'est guère logique. Il ne faut pas combattre, le visage tourné vers le passé, et s'exposer à l'épithète de voltigeurs de 93. . . . .

« Quelques mots maintenant sur le projet de vignette ou d'emblème pour le journal. Voyons, crois-tu que cette vignette symbolique soit un talisman bien neuf, et surtout bien puissant sur le public? Puisque mon nom devrait l'accompagner, je vais en faire une courte analyse. Je te dirai tout d'abord que le bonnet rouge est une vieillerie. . . . .

. . . . Tu trouveras peut-être ce langage singulier dans la bouche d'un homme signalé comme un promoteur de démagogie, mais nous avons autre chose à faire qu'à nous traîner dans l'ornière de l'ancienne Révolution, et à réciter ses formules déclamatoires; nous sommes un parti tout neuf, quoique rattaché à la tradition révolutionnaire; et il s'agit de nous montrer à la hauteur de la mission organique, héritière de la mission éversive de nos prédécesseurs.

« Laissons-là le bonnet rouge, les triangles maçonniques et tout le bagage fantasmagorique de l'illuminisme. Liberté, Egalité, Fraternité! voilà qui est bien, qui est sublime; c'est clair, net, et surtout laconique. Cette formule résume l'avenir de l'humanité; c'est la nôtre. Mais pourquoi donner à chacun des termes de cette devise un représentant humain, toujours très-infidèle expression de la réalité? Luther, personnification de la Liberté! un pourceau d'Epicure, un grossier Sylène, un satire immonde; flagorneur rampant de tous les princes, ennemi acharné des franches conséquences de son propre principe; thaumaturge absurde, croyant au sortilége, à la magie, à toutes les farces diaboliques; l'antipode de toutes nos doctrines métaphysiques, politiques et sociales.

« Est-ce bien là un drapeau du Socialisme? Si c'est uniquement son rôle historique dans la série des progrès humains que vous cherchez à rappeler, si c'est le jalon de la route révolutionnaire, pourquoi Luther plutôt que Jean Hus, figure bien autrement imposante que celle du moine augustin; Jean Hus, caractère grandiose, existence ascétique, martyr sublime! Est-ce donc le succès que nous chanterons dans Luther? Devons-nous régler nos vénérations sur la victoire, et nos oublis sur la défaite?

« La différence entre ces deux hommes n'est que celle du triomphe à la chute; car l'impulsion réformatrice vient de Jean Hus plutôt que de Luther. Il a la gloire d'avoir précédé l'imprimerie, qui est pour beaucoup plus que Luther dans le grand mouvement du seizième siècle. Si vous voulez un nom commémoratif du

progrès, prenez celui de Guttemberg. Il a plus fait dans l'histoire de l'humanité que tous les Luther du monde. Ajoutez que le protestantisme est notre contre-pied le plus absolu, et que nous devons nous garder de tout contact avec cette religion de l'égoïsme et de l'individualité. La liberté n'est pas l'égoïsme et l'avarice.

« L.-AUGUSTE BLANQUI. »

La Taxe des Lettres.

La sous-commission du budget des recettes, présidée par M. Gouin, a consacré ses deux dernières séances à la discussion du projet de loi relatif à la taxe des lettres, présenté, le 13 novembre, par M. le ministre des finances.

On sait que ce projet consiste à frapper d'une surtaxe de 10 c. toute lettre dont le port n'aura pas été payé par l'envoyeur.

Après une discussion approfondie, la sous-commission des recettes aurait, dit-on, été d'avis de modifier essentiellement le projet de l'administration des postes : elle proposerait :

1° De conserver au public son libre arbitre quant à la faculté de payer ou de ne pas payer le port de ses lettres en les envoyant ;

2° De maintenir la taxe uniforme de 20 c. sur les lettres circulant dans un rayon de 60 ou 80 kilomètres ;

3° Et enfin d'augmenter de 10 c. la taxe actuelle des lettres circulant dans toute la France, au-delà du rayon de 60 ou 80 kilomètres.

La commission a pensé que ce système des deux zones rentrait tout à fait dans le système des tarifs adoptés en Belgique, en Espagne, en Prusse et aux Etats-Unis ; qu'il a l'avantage de favoriser la correspondance des pauvres, des artisans, du petit commerce et des habitants des campagnes, dont les relations épistolaires ne s'étendent guère au-delà d'un rayon de 60 à 80 kilomètres, et il demande aux classes aisées et au haut commerce, qui écrivent à longues distances, les 6 ou 7 millions dont le ministre des finances a besoin pour mettre en équilibre son budget de 1850.

Dans sa prochaine séance, la commission nommera son rapporteur.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

DIOCÈSE DE POITIERS. — Dimanche, a été lu à la messe paroissiale, dans toutes les églises de Poitiers, le mandement, par lequel Mgr Pie annonce son arrivée prochaine dans sa ville épiscopale.

On a annoncé en même temps, pour samedi prochain, 8 décembre, l'arrivée du prélat dans nos murs. L'ancien usage des évêques de Poitiers, qui se rendaient d'abord à Notre-Dame et en partaient pour faire leur entrée solennelle dans leur cathédrale, sera renouvelé en cette occasion. Le prélat arrivera à une heure au grand séminaire, où il sera attendu par le chapitre et le clergé de la ville ; il sera accompagné de là d'abord à Notre-Dame, par la rue Neuve et la place Saint-Didier. En sortant de l'église où le successeur de saint Hilaire mettra son administration sous la protection de la sainte Vierge, on gagnera la cathédrale par les rues du Marché, de Notre-Dame-la-Petite et de Saint Paul.

Nous voyons avec plaisir renaître ces vieux usages de notre antique église de Poitiers. Quand les plus respectables traditions se perdent partout ailleurs, une ville doit aimer à retrouver les siennes. C'est remonter les siècles sur les traces de la religion.

Diocèse de Metz.—Une lettre écrite de Metz renferme quelques détails pleins d'intérêt sur les fondations pieuses et sur les œuvres de foi et de charité dans l'antique cité Lorraine :.

Un habitant de Metz, M. Hollandre, consacre 800,000 francs à la fondation d'une maison de 80 orphelines. Deux sœurs de la charité viennent de faire réparer à leurs frais le dortoir d'une autre maison, également pour des orphelines, dortoir qui ne contient pas moins de 122 lits.

A côté de ces deux asiles il s'en trouve un troisième où vingt-deux orphelines sont logées, nourries, chauffées, éclairées, habillées. Elles apprennent un métier chez de bons artisans, mais elles rentrent à sept heures. Chaque matin, on paie la dépense du jour. Le soir, on ne sait pas toujours comment on vivra le lendemain ; mais la Providence y pourvoit. C'est une sainte fille qui prête la maison ; une autre s'en va quêter des vêtements qu'elle passe sa journée à remettre en état, et dont elle habille les orphelines ; une troisième s'occupe du pain ; une quatrième de la houille. Quand on s'aperçoit que décidément on va manquer de tout, une sœur de charité fait sa ronde, et ramasse assez d'offrandes pour vivre et faire vivre tout ce monde pendant huit jours.

Ici, un jeune vicaire de Sainte-Ségolène, doux et modeste, s'attache à la préservation des soldats de la garnison. Il en rassemblait d'abord vingt-cinq à trente dans sa chambre, et leur faisait des instructions religieuses. Il a si bien réussi qu'il en a six cents maintenant : il en aura mille, dit-il, au mois de janvier. Mais son petit appartement ne suffit plus. Il va trouver une voisine qui a dans sa maison un appartement qu'elle loue 800 francs ; il lui expose ses besoins et son embarras. La voisine congédie avec indemnité le locataire, jette bas les cloisons, convertit l'appartement en trois pièces, une pour le vicaire, les deux autres pour les soldats ; et maintenant les braves gens trouvent là gratis de bons livres, du papier, des plumes pour écrire à leurs parents, du feu, de la lumière, etc. Le vicaire est le secrétaire de ceux qui ne savent pas écrire. Et si vous saviez quelles réponses on reçoit ! la reconnaissance que témoignent les mères quand elles sont pieuses... comme en Bretagne ! Rien n'est si beau et si touchant à voir que cette réunion catholique-militaire !

Nous avons un pénitencier militaire qui est tout transformé, depuis qu'une chapelle a été construite dans les combles et qu'un prêtre y fait des instructions.

A Saint-Simon-du-Fort, les soldats ont prié le curé de laisser l'église ouverte le soir. Ils y viennent prier en silence jusqu'à l'heure de la retraite.

Les cérémonies extérieures du culte sont défendues ici, à cause d'un consistoire protestant qui compte à peine trois cents prosélytes. Il y a trois mois environ, les soldats ont demandé qu'aucun militaire ne sortît de l'hôpital, pour être enterré, sans que son corps ne fût accompagné de l'aumônier, en surplis et en étole, et précédé de la croix. Il y a eu quelque opposition, mais ils ont insisté, disant qu'ils ne voulaient pas être conduits au cimetière comme des chiens, qu'ils étaient chrétiens, et qu'ils entendaient être traités comme tels jusqu'à la tombe. Maintenant l'usage est adopté.

Le choléra, qui sévit tout à l'entour de nous, a été l'occasion de nouveaux triomphes pour la religion. Le dévouement des sœurs de la Charité, des filles de la Providence, des sœurs de la Maternité et de tous les curés, ne s'est arrêté devant aucun danger, devant aucune fatigue. Malgré la difficulté pour les gens aisés de toucher leurs revenus, les quêtes du bureau de bienfaisance sont plus abondantes que jamais ; les legs se multiplient ; les secours à domicile ne se ralentissent pas.

Nos sociétés de prévoyance et de secours mutuels pour les ouvriers célèbrent

les anniversaires de leur fondation par des cérémonies religieuses, par le saint sacrifice de la messe, par des allocutions chrétiennes.

Il ne faut pas croire que les œuvres spirituelles soient abandonnées pour les œuvres de charité. Il y a encore de pieuses âmes qui y pourvoient. Je connais une personne qui depuis deux ou trois ans a reçu, seule, pour 4,000 fr. de messes mortuaires à distribuer entre diverses églises. L'autre jour on a apporté à cette personne 400 fr. pour des messes au profit des âmes les plus abandonnées parmi les victimes du choléra. Comme elle réclamait avec instance la liberté de faire connaître la source de cette grande aumône, on lui répondit : « Si on vous le demande, dites que c'est la providence de Dieu. »

Nous n'avons pas reproduit tout ce que contient d'édifiant cette lettre si consolante; nous ne le pouvions pas. Heureux pays encore que celui où la foi est si vive, la charité si féconde et si humble! Non, la France n'est pas abandonnée de Dieu, qui lui accorde le privilége de tant de vertus!

Bulletin de la politique étrangère.

ITALIE. — A Rome, la situation est toujours la même. Le général Baraguey-d'Hilliers fait souvent manœuvrer les troupes françaises.

Par suite de l'indisposition du chevalier Santa-Rosa, ministre secrétaire d'Etat de l'agriculture et du commerce, à Turin, le roi a confié intérimairement le portefeuille de ce département à M. Galvagno, ministre de l'intérieur.

RUSSIE. — On écrit d'Odessa, 19 novembre :

« La nouvelle de l'entrée de la flotte anglaise, composée de 8 vaisseaux de ligne et de 5 bateaux à vapeur, dans le détroit des Dardanelles, où elle a mouillé à environ deux milles dans l'intérieur du détroit, a causé ici une profonde sensation. On a vu dans ce fait une provocation directs de sir Stratfort Canning. Les Français se sont montrés plus habiles; ils sont restés à Vourla, près de Smyrne, avec 6 vaisseaux et 4 bateaux à vapeur. Ils ont su garder une attitude imposante, tout en respectant les traités.

« Les communications entre les deux flottes, par les bateaux à vapeur, sont journalières.

« J'apprends qu'aussitôt l'entrée de la flotte dans le détroit, les ambassadeurs d'Autriche et de Russie se sont rendus chez le ministre turc pour avoir des explications promptes et catégoriques. J'ignore ce qui s'est passé dans cette entrevue, qui a duré plus de deux heures ; mais le soir même, sir Stratfort Canning était à bord d'un vapeur qui chauffe jour et nuit, et se rendait en grande hâte auprès de l'amiral Parker.

« A l'heure où je vous écris, la flotte anglaise doit être sortie des Dardanelles.

« Rien de nouveau des provinces moldo-valaques. Les Turcs ont à peu près complétement évacué les provinces. Les Russes n'ont point encore bougé, quoique depuis longtemps on ait annoncé d'une façon presque officielle qu'ils allaient se retirer.

« Vous savez que mes affaires me donnent beaucoup de relations avec la Grèce et les îles Ioniennes, je crois donc que vous lirez avec l'intérêt qui s'attache aux choses vraies les détails suivants extraits de la lettre d'un de mes correspondants qui occupe un emploi élevé dans l'administration.

« Les Anglais ont cherché à cacher ou à diminuer, autant qu'ils ont pu, les

événements de Corfou ; jamais cependant ce gouvernement tyrannique n'avait été plus près de sa perte. La conjuration était vaste ; elle embrassait non-seulement les îles Ioniennes, mais encore une partie de la Grèce. Elle était déjà organisée par un certain nombre de Palicares et de Rouméliotes, lorsque les événements d'Italie jetèrent en Grèce une foule d'Italiens et de gens de toutes les nations, pleins d'ardeur et d'exaltation, qui donnèrent au complot l'activité qu'il n'avait pas eue jusqu'alors.

« Un Italien, fort connu, était à Athènes où il enrôlait des Grecs qui devaient soulever toute la Roumélie jusqu'à Salonique et se joindre à un mouvement combiné avec les îles Ioniennes. Chaque soldat recevait par mois une paie qui peut être évaluée à 55 francs de votre monnaie.

« Le but de la conspiration était de réunir ces provinces à la Grèce et de former une confédération avec les patriotes italiens. Des trahisons ont fait avorter ce projet. Le gouvernement, averti du danger, fit de nombreuses arrestations ; un nommé Scarpa, de Corfou, et quelques autres personnes moins connues furent jetés en prison où les menaces et les promesses firent connaître toute la vérité. Bientôt les Anglais reçurent des renforts, et la révolte put être comprimée.

« Est-ce définitivement ? Je ne le crois pas. Quiconque observe les événements est amené à supposer qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, lord Palmerston apprendra ce qu'il en coûte pour souffler la révolution sur le monde. »

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 5 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi relatif à l'appel de 80,000 hommes.

Voici ce projet :

« Art. 1er. Il sera fait, en 1850, un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1849, pour le recrutement des troupes de terre et de mer.

« Art. 2. La répartition de ces 80,000 hommes entre les départements sera faite par un décret du Président de la République, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de la classe appelée.

« Art. 3. La sous-répartition du contingent assigné à chaque département aura lieu, entre les cantons, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de chaque canton. »

M. LE PRÉSIDENT. M. Francisque Bouvet a présenté un amendement tendant à réduire de moitié le chiffre de 80,000 hommes demandé par M. le ministre de la guerre pour 1850.

M. Francisque Bouvet a la parole.

M. F. Bouvet renonce à la parole.

L'amendement de M. Bouvet est mis aux voix et rejeté.

M. RAUDOT propose de réduire à 60,000 hommes le chiffre de 80,000 demandé par le gouvernement.

M. D'HAUTPOUL. Je suis aussi philantrope qu'un autre, je ne veux pas faire peser sur les populations des sacrifices trop pénibles ; mais je dois veiller à la sûreté du pays. Je sais bien qu'on nous dit de toutes parts qu'au premier signal de danger la nation entière sera sous les armes. Certainement, cela est beau, cela est magnifique ; mais, dans l'application, je crains que ce ne soit pas toujours exactement la même chose. (Rires.)

Nous vous demandons de nous continuer ce vote de 80,000 hommes ; c'est pour parer à toutes les éventualités, pour organiser une réserve probablement ; et si l'état de choses ne change pas, en 1850 nous n'appellerons que 25 ou 30,000 hommes.

M. CHARRAS. En résumé, ce que je veux c'est que le gouvernement ne puisse pas puiser dans la réserve sans votre assentiment, c'est-à-dire qu'il ne puisse pas dépasser librement la limite fixée.

Je demande donc à l'Assemblée qu'après avoir voté l'appel de 80 mille hommes, nécessaires, chacun le comprend, pour parer à toutes les éventualités, elle n'autorise le gouvernement qu'à une incorporation de 41 mille hommes, et que, si, plus tard, ce chiffre ne suffit pas, le gouvernement, en apportant une demande de crédit supplémentaire, apporte en même temps un projet de loi pour toute levée d'hommes dépassant le chiffre de 40 mille.

M. LE GEN. OUDINOT. Je ne sais si je dois répondre à toutes les déclamations qui se sont fait jour dans cette discussion. M. Bouvet a parlé de ces bazars où sont entassées les victimes désignées à la guerre.

Cette image manque tout à fait de vérité. Plus la guerre approche, plus on se précipite dans les armées.

En 1830, alors que l'on a cru que nous aurions la guerre, il y a eu 30,000 enrôlements volontaires; en 1848 nous en avons eu 20,000. Or, la moyenne de ces enrôlements est, année commune, de 7 à 8,000 hommes.

Vous voyez que voilà des victimes qui ne sont pas très-effrayées. J'éprouve le besoin de protester contre une expression qui a été trop souvent employée; on parle toujours de l'impôt du sang.

A gauche : C'est vrai! c'est vrai!

A droite : Allons donc!

M. OUDINOT. On oublie que l'homme qui entre dans nos armées ne fait que payer sa dette à l'indépendance nationale. Si la liberté est un bien précieux, l'indépendance nationale est un bien plus précieux encore. (Très-bien!)

M. BOUVET monte à la tribune au milieu des marques d'effroi de l'Assemblée.

De toutes parts : La clôture! la clôture!

L'Assemblée, consultée, ferme la discussion.

M. LE PRÉSIDENT. M. Raudot propose de réduire le contingent à 60,000 hommes. (Hilarité générale.)

A gauche : Adopté! appuyé! (Nouveaux rires.)

L'amendement de M. Raudot est mis aux voix et rejeté.

Les articles 1, 2, 3 du projet sont adoptés.

L'Assemblée, consultée sur un amendement de M. Charras, le repousse et décide qu'elle passera à une troisième délibération sur le projet de loi.

Une assez vive agitation règne sur les bancs de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs, je sais qu'on a répandu ici le bruit que deux bâtiments chargés de troupes avaient péri en mer; eh bien! cette nouvelle est inexacte. Elle est formellement démentie par M. le ministre de la marine lui-même. (Bruit en sens divers.)

A gauche : On n'a pas entendu, par ici.

M. LE PRÉSIDENT. Je répète. Il m'avait été rapporté que l'agitation qui régnait sur vos bancs, émotion du reste bien naturelle si la nouvelle avait été vraie, tenait à ce qu'on avait répandu le bruit que des bâtiments revenant de Rome et chargés de troupes avaient péri en mer. Cette nouvelle n'était pas vraie heureusement, elle était controuvée. (Très-bien! très bien!)

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de M. Fouquier d'Hérouël, tendant à augmenter le nombre des circonscriptions électorales.

M. ÉMILE BARRAULT. Je viens m'opposer formellement à l'article 1er de la proposition de M. Fouquier d'Hérouël, parce que le système des circonscriptions électorales porte atteinte à la Constitution même.

Plusieurs voix : La question a été vidée!

M. ÉMILE BARRAULT. Si l'Assemblée juge la question vidée, je suis prêt à descendre de la tribune.

A gauche : Non! non! parlez!

M. ÉMILE BARRAULT. Je dis, messieurs, que la question ne me paraît pas vidée. Elle n'a pas été assez longtemps agitée pour qu'on puisse prétendre qu'elle a été décidée, parce que, après la violation de la Constitution signalée par l'honorable général Cavaignac avec une émotion dont il n'a pas été maître (Rires), il s'est trouvé de notre

côté 200 votants décidés à respecter la Constitution, et du vôtre 500 voulant faire brèche à la Constitution...

A droite : à l'ordre! à l'ordre!

M. LE PRESIDENT. C'est toujours le même système; quand l'Assemblée a voté on vient insulter la majorité. Monsieur Emile Barrault, je vous rappelle à l'ordre. (Murmures à gauche.)

M. EMILE BARRAULT. Mes paroles sont bien faciles à expliquer. Quand la loi est définitivement votée, quiconque viendrait dire que la majorité a fait brèche à la Constitution devrait être rappelé à l'ordre.

M. LE PRESIDENT. Je maintiens le rappel à l'ordre, et je vais expliquer pourquoi. Après une discussion générale, l'Assemblée a voté et exprimé ainsi son opinion. Vous pouvez attaquer cette opinion; mais il ne s'en suit pas que vous puissiez calomnier son vote.

A gauche : On l'a qualifié et non pas calomnié.

M. LE PRESIDENT. On l'a qualifié d'une manière injurieuse.

M. BOURZAT. C'est le président qui devrait être rappelé à l'ordre.

M. LATRADE. Le président opprime la discussion.

M. CHARAMAULE. Le premier vœu de l'Assemblée est le respect de la liberté de la tribune.

A droite : Et de l'Assemblée.

M. CHARAMAULE. M. Piscatory m'interrompt.

M. PISCATORY. C'est que je ne suis pas de votre avis. Voilà ce que cela prouve. (On rit.)

M. CHARAMAULE. Je demande la liberté de la tribune. La liberté de la tribune comprend le droit, sans abus, de blâmer dans une deuxième délibération ce qui était erroné dans une première.

A droite : Singulière erreur que l'injure!

M. CHARAMAULE. Je suppose que ceux qui ont voulu, de la meilleure foi du mond , que la proposition ne fût pas contraire à la Constitution, soient éclairés par la discussion aujourd'hui et amenés à rejeter la proposition, est-ce qu'ils n'en auraient pas le droit?

M. LE PRÉSIDENT. M. Charamaule a violé le règlement... (Interruption.) Est-ce que le rappel à l'ordre n'est pas sujet à un appel à la tribune? Je le prends sous ma responsabilité. (Bruit.) Ceux qui s'en plaignent peuvent se donner une satisfaction à eux-mêmes lors de la réélection du président.

Changez votre président ; en attendant, il prend les rappels à l'ordre sous sa responsabilité ; il ne les redoute pas. (Très-bien !)

Si M. Barrault avait parlé comme M. Charamaule, il n'aurait pas été rappelé à l'ordre. M. Barrault a dit qu'on avait voulu faire brèche à la Constitution. (Oui ! oui!) Oui, la tribune est libre. (Oui! oui! — Non ! non !)

La tribune est libre, et le meilleur moyen qu'elle soit libre, c'est qu'elle sache s'abstenir de toute personnalité.... J'empêcherai toujours un membre d'insulter un autre membre ; mais je ne souffrirai pas non plus que la majorité insulte la minorité (Oh ! oh !), ni que la minorité insulte la majorité ! (Bruit.)

Plusieurs membres de la Montagne poussent des cris violents.

A droite : Très-bien ! très-bien ! C'est cela !

M. LE PRÉSIDENT, à la droite. Pas un mot. Il faut qu'il soit bien constaté que toutes les parties de la salle sont silencieuses et qu'il y a seulement ici (montrant la Montagne) un groupe qui est continuellement en état de turbulence et d'émeute. (Très-bien !) M. Emile Barrault veut-il la parole sur le fond? (Non ! non !)

A la Montagne : Non ! non !

M. Barrault ne quitte pas sa place.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Pascal Duprat, deuxième orateur inscrit.

M. PASCAL DUPRAT, de sa place. J'y renonce.

M. Duprat ajoute, de sa place, quelques mots qui se perdent au milieu du bruit.

M. LE PRÉSIDENT, à la droite. Prouvez, par votre silence, que le bon droit est de votre côté. Il restera constaté que j'ai offert, au milieu du plus grand calme, la parole

aux membres inscrits. M. Pascal Duprat, voulez-vous occuper la tribune? je vous y convie.

M. Pascal Duprat s'approche de la tribune au milieu des cris de ses amis, et jette quelques paroles qui ne parviennent pas jusqu'à nous.

M. LE PRESIDENT, à la gauche. Vous attaquez l'Assemblée... Vous attaquez le président, vous attaquez tout. (C'est cela! c'est cela!)

L'Assemblée, après avoir entendu MM. Cavaignac, Bedeau et Gaslonde, se sépare au milieu d'une assez vive agitation.

La discussion est renvoyée à demain.

Chronique et faits divers.

Quelques journaux ont parlé du rappel de M. de Rayneval, ministre de France à Naples. D'autres ont avancé qu'il remplacerait à Rome, dans ses fonctions diplomatiques, le général Baraguey-d'Hilliers.

Ces bruits et beaucoup d'autres, que l'on fait courir sur des mouvements qui seraient sur le point de s'opérer dans notre diplomatie, sont dénués de fondement.

— Le Président de la République est atteint d'une légère indisposition qui l'a empêché de présider aujourd'hui le conseil des ministres.

— M. de Schonen, ancien pair de France, procureur-général honoraire à la cour des comptes, grand officier de la Légion-d'Honneur, est mort ce matin à la suite d'une longue et cruelle maladie.

— M. Benoît, ancien député de l'Aveyron, vient de mourir à Saint-Geniez.

— Ce matin, vers sept heures, des ouvriers tailleurs de pierre, qui se rendaient à leur chantier, situé dans un terrain voisin de la barrière Mont-Parnasse, aperçurent le cadavre d'un homme étendu sur le sol. La tête, presque entièrement défigurée par les caillots de sang dont elle était couverte, laissait voir cependant que la victime était un homme jeune encore. Sa mise était recherchée. Une horrible blessure apparaissait sous le menton : cette blessure avait évidemment été faite avec un rasoir qui gisait auprès du cadavre; mais, d'un autre côté, certains indices permettaient de supposer que ce rasoir avait bien pu n'être placé là que pour donner le change sur la nature de la mort. La main droite du cadavre était percée d'outre en outre, la cravate tordue, le chapeau défoncé, les habits déchirés ou traversés de plusieurs coups de couteau et de poignard. A quelques pas du rasoir se trouvaient un couteau et une alène ensanglantée.

Le commissaire de police du quartier du Luxembourg, informé de ce fait, s'est immédiatement transporté sur les lieux. Une foule nombreuse entourait le cadavre. Quelques personnes disaient que, dans la matinée même, vers cinq heures, les cris de au voleur! à l'assassin! s'étaient fait entendre dans la direction du chantier. Le cadavre a été transporté à la Morgue.

— Le procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine a fait saisir aujourd'hui une brochure intitulée : *Les Veillées du Peuple, journal mensuel de la Démocratie,* à raison de deux articles, le premier intitulé : *Scènes socialistes*, et signé *Eugène Sue;* le deuxième intitulé : *Les seize Impôts du vin,* et signé *A. Toussenel.*

Les poursuites sont dirigées contre les sieurs Pancin, gérant; Dépée, imprimeur; Eugène Sue et A. Toussenel, sous prévention : 1° d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République; 2° d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres; 3° d'attaques contre le respect dû aux lois.

— On écrit de Saragosse (Espagne), le 26 novembre :

« En exécutant des fouilles parmi les ruines d'un édifice romain situées à peu de distance des carrières du port, les ouvriers ont rencontré, à environ quatre pieds de profondeur, une immense quantité de pierres calcinées, des morceaux de bois carbonisés, et divers blocs de métaux informes portant pareillement les traces évidentes d'une violente action du feu; puis ils ont rencontré de la terre végétale, et immédiatement au-dessous une immense et épaisse couche de cendres, auxquelles étaient mêlés d'innombrables débris de poteries de différentes formes et grandeur, tous de la célèbre argile de Sagonte.

« Tous ces objets semblent confirmer la conjecture qu'antérieurement à l'invasion carthaginoise et à la domination romaine de nos contrées, elles étaient habitées par un peuple parvenu déjà à un état avancé de civilisation. »

VARIÉTÉS.

La Vendée. — Le Pays; — les Mœurs; — la Guerre;

PAR M. EUGÈNE LOUDUN.

Un volume in-8°. — Paris. 1848, chez Périsse.

Les Guerres de la Vendée et de la Bretagne (1790-1832);

PAR M. EUGÈNE VEUILLOT.

Un vol. in-8°. Paris. 1847.

(Deuxième Article. — Suite et fin.)

Mais la vertu dominante du vendéen, c'était le sentiment du devoir. Le respect de la tradition était inné chez lui ; elle composait et résumait tout le principe de son obéissance : la religion, l'autorité, la famille. Le jeune écrivain a consacré un chapitre à l'exposition de cette vérité qu'il est utile de rappeler, surtout dans les jours de scepticisme universel où tout dépérit parce qu'on a relâché les liens qui unissent le ciel à la terre :

« Ce qui fait la force d'un peuple, dit-il, c'est sa supériorité morale. Cette supériorité consiste dans sa volonté et le sentiment de la dignité humaine. Quand il a ces trois qualités, il croit en lui, et cette foi le met au-dessus du vulgaire. Un homme libre et digne est maître des autres; de même un peuple. Les Vendéens étaient un peuple supérieur : on va voir d'où lui sont venues ses vertus. L'ancienne société était fondée sur le principe du devoir. Ce principe, naturel à tous les hommes, avait été développé par la religion, en Vendée plus qu'en aucune partie de la France; le devoir était entré dans la nature et le génie du Vendéen : un principe n'est jamais plus fort que lorsqu'il est devenu un sentiment.

« Dès qu'il s'est dit : *Je le dois*, l'homme sent planer au-dessus de sa tête non la destinée antique, implacable divinité qui soumettait les dieux mêmes, mais un pouvoir que lui-même a consacré; l'ame se tient dans une paix puissante qui naît de l'équilibre de toutes ses facultés. Le visage même, sous l'impression du calme intérieur, revêt cette noblesse et cette dignité données par le sculpteur grec aux types parfaits de la nature humaine. On n'est plus un enfant turbulent dans ses chagrins et dans sa joie, on est homme et l'on se sent vivre dans la plénitude de sa volonté et de sa raison.

« La première conséquence du principe du devoir était donc la liberté.... Le peuple vendéen avait le sentiment de ce qu'il devait à Dieu, et ce premier devoir lui communiquait la foi la plus rare, la plus constante, la plus créatrice de toutes les vertus. C'est plus que jamais ici le lieu d'employer le mot *virtus*, la force. La foi, c'est la force du héros, du poète, du grand homme ; elle a été la force de la Vendée.

« Après Dieu, l'Etat. Ce peuple avait des devoirs envers le prince qui règne éloigné ; envers le maître, possesseur de la terre, qui vit près de lui. Instinctivement il avait compris les deux obligations sur lesquelles sont fondés les gouvernements, la protection du prince, l'obéissance du sujet, la tutelle du patron, le dévouement du client. Longtemps il reçut d'incessants services de ses maîtres ; mais quand ils furent menacés et attaqués, il se leva tout entier en armes, il combattit sans relâche jusqu'à la mort ; tous les siècles de protection qu'il avait reçus, il les paya par son dévouement.

« Aux devoirs envers Dieu était attachée la vertu de la foi ; aux devoirs envers l'Etat, la vertu du dévouement ; les devoirs de la famille lui donnèrent la moralité... »

Les vertus du Vendéen dormaient pour ainsi dire inactives et inconnues au monde. Vint la guerre qui les fit toutes resplendir. M. Loudun dessine à grands traits la nature de ces luttes opiniâtres, leur caractère général, leurs diverses péripéties, l'enthousiasme qui y présidait, l'intrépidité du chef, la confiance du soldat, les actes de clémence qui honorent ces guerriers si fiers et si valeureux sur le champ de bataille ; si doux, si timides, et si indulgents après la victoire. Dans un récit rapide, animé, qui marche à l'événement, il ne faut pas chercher les détails minutieux des Mémoires. L'auteur n'a pu s'arrêter longtemps à chaque fait. Cependant il n'a rien omis d'essentiel, et après l'avoir lu, on connaît suffisamment ces magnifiques combats, ainsi que les inexorables vengeances de la Convention.

Cette guerre se divise en deux époques. Dans la première, les Vendéens agissent d'instinct, sans plan arrêté, mais avec le noble élan de la passion : ils battent sur presque tous les points les républicains mal organisés, sans tactique et mal commandés. Dans la seconde, les ennemis se connaissent. Les bleus, habitués au pays, faits à ce genre d'embuscade, reviennent de leur terreur, s'organisent, marchent au feu commandés par d'habiles généraux et triomphent. Plus tard apparaîtront les colonnes infernales. Ce sera l'éternel déshonneur du régime qui pesait alors sur la France d'avoir lancé dans le pays insurgé douze corps principaux avec la mission d'incendier, de massacrer, de ruiner et de ne rien laisser debout, ni homme, ni maisons, ni bestiaux. C'était une guerre de cannibales. Jamais on ne vit rien de pareil : la civilisation recula jusqu'aux mœurs sanguinaires des sauvages.

Un million d'hommes succomba dans ce vaste égorgement ; cent cinquante millions de grains furent brûlés ; onze cent mille bœufs périrent dans les flammes ; des villes tout entières disparurent. Le

pays n'était qu'une immense ruine. Détournons nos regards de ce spectacle odieux pour contempler les radieuses figures des Larochejacquelein, des Lescure, des Bonchamp, des d'Elbée, des Cathelineau, des Charrette, des Stofflet, des Marigny. Tous ces noms vivent dans la mémoire de tous. L'historien a rajeuni leur renommée en racontant leurs triomphes, en posant sur tous ces nobles fronts les couronnes que leur décerne la reconnaissance des catholiques. Des filles, des épouses, des mères, combattirent ou souffrirent à côté de ces héros, adoucissant par leur présence les horreurs inséparables de la guerre, soignant les malades ou pansant les blessés avec une charité compatissante, et souvent, intercédant pour le captif ennemi qui venait de leur ravir un frère ou un époux. Femmes incomparables! Elles se sont élevées jusqu'au sublime à force d'abnégation et de douceur, et elles ont surpassé, par l'énergie de leur dévouement, tout ce que l'on connaissait de plus pur dans ce genre.

L'éloge de la Vendée nous entraînerait trop loin. M. Loudun la fait aimer, en la montrant ce qu'elle fut. Il y a dans tout ce volume des sentiments élevés, un style généreux, des études consciencieuses et des tableaux bien tracés. La pensée philosophique s'y mêle heureusement au mouvement dramatique de l'histoire.

Mais que le jeune écrivain nous permette quelques réflexions. Nous lui parlerons avec d'autant plus de franchise, qu'il nous paraît un écrivain d'avenir. Il appartient d'ailleurs, par toutes ses convictions, à cette grande école catholique qui a reçu la mission de restaurer dans l'histoire toutes les nobles idées qui sont le salut des sociétés et des peuples. Son style est brillant; il sait lui imprimer une physionomie piquante et variée; la pensée déborde de son cœur. Mais il faut qu'il se défie un peu de cette manière luxuriante, de cette élocution heurtée, qui ne choisit pas toujours l'expression la plus heureuse, ou brise l'harmonie de la phrase dans des sons trop durs. Dans la première partie de son ouvrage, il s'oublie un peu, au bord du chemin, dans des descriptions agréables, pittoresques ou rêveuses, mais qui retardent la marche du récit principal. La seconde partie renferme un chapitre qui offre des traces de confusion et de négligence : nous voulons parler de celui où il oppose le principe qui gouvernait les sociétés anciennes à celui qui a surgi de nos luttes et de nos discordes. « Toute révolution, selon lui, naît du sentiment de l'infini. » Illusion d'un cœur généreux, mais que nous n'acceptons pas. Des ambitions mécontentes, des espérances criminelles, je ne sais quelle inquiète et dévorante activité, une vie souillée de crimes, des dettes qui importunent, des vices à nourrir ou des vengeances à satisfaire, voilà, il faut le dire, le principe générateur le plus ordinaire des révolutions. Tacite en a fait l'histoire avec sa concision et sa clairvoyance habituelles : *Pauci audent, plures agunt, omnes patiuntur*. De l'audace dans un petit nombre de scélérats; l'action dans une minorité turbulente et factieuse; de la part des honnêtes gens,

une lâche et coupable inertie. Je ne crois ni à la vertu ni à l'aspiration vers l'infini des Marat, des Danton, des Collot-d'Herbois, ni même des Mirabeau. Je sais quels vices bouillonnaient au fond de ces natures dépravées, et leurs grands mots de liberté, d'intérêt des peuples ne m'imposent pas.

Le jeune écrivain ne s'est pas non plus assez sévèrement prémuni contre l'exagération du blâme. Nous lui signalerons surtout une page virulente contre Louis XVIII. Loin de nous la pensée de nous porter pour les défenseurs quand même de ce monarque. Mais s'il n'a rien fait pour la Vendée, à qui la faute? Il faut en accuser bien moins sa volonté qu'un libéralisme bâtard qui, frémissant au seul nom d'une réparation quelconque, empoisonnait tous les actes de la Restauration, criait incessamment au retour de l'ancien régime, et finit par lier les mains au pouvoir qui désarmait ses amis sans pouvoir gagner ses adversaires. M. Loudun est trop jeune pour avoir pu assister à la longue comédie de quinze ans. Nous, qui étions au parterre, nous avons vu les acteurs à l'œuvre, et nous savons ce qu'il en faut penser. Nous sommes sûrs aussi que l'historien s'empressera, dans une prochaine édition, de rectifier l'erreur dans laquelle il est tombé par rapport aux Mémoires de madame de Larochejacquelein. « Ils sont tout entiers, dit-il, de la main de M. de Barante. » Nous sommes en mesure de l'affirmer : l'illustre écrivain, qui débutait alors dans la carrière des lettres, ne peut réclamer dans ces Mémoires, comme lui appartenant, que la description du Bocage et çà et là quelques corrections insignifiantes dans l'ensemble de l'œuvre. Au reste, tout y révèle à un œil exercé la spontanéité et l'inspiration. Le cœur d'une femme pouvait seul nous initier à ces touchantes révélations qui ont tant de charme et qui contribuent si bien à faire connaître la noblesse vendéenne.

Nous ne relèverons pas un ou deux tableaux sur lesquels il faudrait passer l'éponge pour en adoucir les couleurs, quelques comparaisons mal sonnantes où un sentiment profane est mis en parallèle avec un sentiment plus pur, ni des termes dépourvus de justesse et de propriété. Mais nous voudrions, dans l'intérêt de la vérité, que l'auteur fît disparaître une ligne trop sévère par rapport à la *Vendée militaire* de M. Crétineau-Joly, et qui par son exagération va jusqu'à l'injustice. Quand l'orateur romain revint à vingt ans de distance sur une des plus brillantes et des plus courageuses productions de sa jeunesse, il y attacha cette note : *Vinum quod non satis deferbuerat.* C'est un vin généreux qui n'avait point assez fermenté. M. Loudun, en relisant quelques-unes de ses pages, pourra en porter le même jugement. Ou, pour mieux dire, la transformation est opérée. Quelques compositions ultérieures du jeune écrivain attestent déjà tous les progrès de la réflexion. Son style, si piquant, s'est déjà dépouillé de cette verdeur qui tient aux qualités mêmes et aux vertus de la jeunesse.

Il nous reste à peine quelques lignes pour juger l'œuvre de M. Eugène Veuillot. Son travail annonce de la méthode, de la correction, de l'élégance et l'habitude d'écrire. Il suit de point en point l'insurrection depuis le jour où elle commence avec le saint de l'Anjou, jusqu'au moment où elle expire, comme elle avait débuté, par des miracles de bravoure, dans le château de la Pénissière, en 1832. Obligé de resserrer en un seul volume une histoire si pleine et si variée, si féconde en émotions et si remplie de larmes, il apprécie les faits avec une exacte impartialité. Sans se laisser entraîner à d'arides discussions, il motive bien le choix qu'il a dû faire entre les différentes versions et rejette avec intelligence les accusations par lesquelles les partis continuent de se calomnier mutuellement. Il fait surtout ressortir avec chaleur la sublimité du courage vendéen, qui se retrempait à une source placée au-dessus des mobiles intérêts de la terre. M. Eugène Veuillot est un dévoué catholique. Il n'a pu s'empêcher de reconnaître que la gloire de la Vendée est dans sa foi religieuse. Mais ne sépare-t-il pas un peu trop la Vendée catholique de la Vendée politique? Nous soumettons cette réflexion à sa propre décision. Disons-lui aussi que l'exactitude de l'historien n'a pas besoin de se désintéresser du but, du résultat définitif que poursuivait son héros.

La Vendée avait accepté franchement la transformation de la société qui s'opéra vers la fin du dix-huitième siècle, et tout ce qu'on est convenu d'appeler les conquêtes de 89. Ce n'est pas là ce qu'elle a combattu. Elle a succombé dans la lutte, oui sans doute. Mais sa cause n'en est ni moins grande ni moins sacrée. Quand Dieu permet que le droit ait le dessous, il sort de cette défaite des épreuves formidables qui bouleversent le monde. C'est, ce nous semble, une matière suffisante à de légitimes regrets. Le chrétien ne se contente pas de pleurer sur ces tragiques catastrophes. Il ouvre dans son âme un sanctuaire inviolable où il recueille avec une pieuse ferveur l'idée vaincue, parce qu'elle était grande et juste.

HENRI DENAIN.

BOURSE DU 5 DÉCEMBRE.

Le 3 0|0, ouvert à 57 60, a fait ensuite 57 70, pour retomber à 57 35 et fermer à 57 40, avec baisse de 10 c. sur la dernière clôture ; le 5 0|0 a débuté à 90 70, il est tombé ensuite à 90 55, puis il s'est élevé à 90 95 pour retomber à 90 55, et fermer à 90 60 comme hier; le 4 1|2 a fait 80; le 4 0|0, 70 50. Les bons du Trésor se sont escomptés à 6 0|0, à onze mois; les actions de la banque de France ont haussé de 12 fr., à 2427 50; les obligations de la ville de Paris, anciennes, 1310 fr.; nouvelles, 1162 50, hausse de 2 50; obligations de la Seine, 1090.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. BAILLY, DIVRY et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Nouvelles de Rome.

(*Correspondance particulière de l'*AMI DE LA RELIGION.)

On nous écrit de Rome, 24 novembre :

« M. de Corcelles est parti pour Portici il y a quatre jours.

« En arrivant ici, le général Baraguey-d'Hilliers s'était montré très-raide et très-*boutonné:* il s'est fort adouci depuis. Mais d'abord, il est vrai, il devait être assez embarrassé de son personnage. Il paraît que le ministère ne lui avait pas donné un mot d'instructions.

« Le général enfin a déclaré qu'il approuvait et admirait la politique de M. de Corcelles et qu'il ne voulait pas en suivre d'autre.

« Il a eu aussi à traiter une affaire délicate dont il s'est bien tiré. Il s'agissait d'un certain Aquiléi, prêtre et ancien dominicain, devenu ministre protestant. Pendant la République et après, cet apostat avait dogmatisé à Rome. Il est maintenant au Saint-Office. Nous avons ici deux envoyés de la propagande anglaise qui agissaient avec instance en sa faveur, et le général a refusé de le mettre en liberté.

« On dit que M. Baraguey-d'Hilliers est porteur d'une lettre du Président pour le Saint-Père. Il doit la remettre lui-même à Portici.

« Il a dit à la communauté de Saint-Louis, qui était venu pour le complimenter : « Je suis bon catholique. Je ne manque jamais à dire « mes prières le soir et le matin. J'irai à la messe de votre église « tous les dimanches. »

« On ne nous avait pas fait espérer que nous trouverions le nouveau représentant militaire et diplomatique de la France dans de si bonnes dispositions. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

« Voici une autre réponse qu'on me rapporte du général. Il avait appris qu'une manifestation était préparée par les restes du parti démagogique ; on devait mêler aux cris de : *A bas le gouvernement des Cardinaux!* ceux de : *Vive l'administration française! Vive le général Baraguey!* Il déclara que si cette manifestation avait lieu, il la recevrait à coups de baïonnette; et il ajouta : « Je ne veux pas qu'on « m'aime malgré moi. »

Charité privée.

ŒUVRE DES FAMILLES.

Le 26 novembre, un orateur montagnard disait à la tribune de l'Assemblée : « On ne croit plus à la religion, à qui la faute? C'est que la religion est plus au

profit des riches qu'au profit des pauvres, c'est qu'elle se tourne du côté du riche et qu'elle *abandonne le pauvre.* »

Le 23 novembre, trois jours avant les regrettables paroles que nous venons de citer, une réunion de charité avait lieu à l'archevêché, sous la présidence de Mgr Sibour. Huit paroisses de Paris s'y trouvaient représentées par leurs curés et par une élite de dames et de personnes charitables. C'était la réunion générale de l'*Œuvre des Familles*, de cette œuvre qui, confiant chaque famille pauvre aux soins de *dix* personnes prises dans toutes les classes, associe leurs efforts pour la retirer de la misère, en concentrant sur elle, au nom de la fraternité chrétienne, l'appui de toutes les institutions de prévoyance et d'assistance, la protection de la société tout entière.

Sur l'invitation de Mgr Sibour, chacun des curés présents se leva à son tour pour exposer la situation de l'Œuvre dans sa paroisse.

— M. l'abbé Faudet, qui le premier a su réaliser l'heureuse pensée de M. de Melun, annonce qu'à *Saint-Etienne-du-Mont* on compte déjà plus de deux cents *dizaines*. Sur ce nombre, soixante-dix appartiennent au collége Rollin, à Sainte-Barbe et à diverses maisons d'éducation. Nos lecteurs n'ont pas oublié quelle large part doit être attribuée au zèle de M. Defauconpret, proviseur du collége Rollin.

— M. le curé de *Saint-Jacques-du-Haut-Pas* compte 77 dizaines organisées, et un assez grand nombre d'autres qui sont en voie de formation. Ces dizaines assistent 106 familles. Déjà les soins des associés ont reçu leur récompense : ils ont arraché à la misère 17 familles, soit en payant leurs dettes, soit en facilitant leur retour au pays, soit en leur procurant du travail ou un emploi.

— A *Saint-Médard*, dit le bon curé de cette paroisse, je comptais déjà 65 dizaines, et le nombre allait croissant, lorsque le choléra est venu arrêter l'élan de notre zèle en éclaircissant les rangs des assistants et des assistés.

— *Saint-Nicolas-du-Chardonnet* a tant de pauvres, que les dizaines se recrutent à grand'peine parmi les paroissiens aisés ; toutefois on en compte déjà 22.

— *Saint-Séverin* n'a pu dépasser le chiffre de 33 dizaines.

— S'il existe encore peu de dizaines à *Saint-Sulpice*, c'est que depuis un an M. le curé a fondé une œuvre qui atteint le même but : la paroisse est divisée en 12 sections pour la visite des familles pauvres, qui se fait régulièrement quatre fois par mois ; l'Œuvre possède un vestiaire admirablement fourni et une petite bibliothèque de bons livres. Trois familles ont été retirées de la misère.

— A *Saint-Vincent-de-Paul*, l'Œuvre des Familles a formé en peu de temps 63 dizaines ; les dames de l'Œuvre rivalisent de zèle avec les membres de la *Conférence* de Saint-Vincent-de-Paul : c'est une généreuse émulation dont les pauvres profitent.

— *La Madeleine* n'a encore que 24 familles secourues par l'Œuvre des dizaines ; mais en revanche, elle possède l'*Association de charité des dames du* 1er *arrondissement*, qui assiste 250 familles.

— Enfin, un des membres les plus zélés de l'Œuvre, M. Démare, chef d'institution (rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, 33), a fondé une annexe dont le but est de procurer de l'ouvrage ou des emplois aux familles qui en ont le plus besoin. C'est ainsi que 350 emplois ont pu être répartis dans le courant de cette année.

Après cet exposé général de la situation de l'Œuvre, le trésorier distribue aux représentants de chaque paroisse, suivant le chiffre de ses dizaines, une somme de 4039 fr. ; une autre somme de 941 fr. reste en caisse pour le *fonds commun* destiné à rétablir autant que possible l'égalité de ressources entre les paroisses ri-

ches et pauvres. Ces 5,000 fr. étaient la part de l'Œuvre des Familles dans les quêtes faites à l'Exposition des produits de l'industrie, et qui ont rapporté 40,000 francs.

Avant de lever la séance, Mgr Sibour exprime avec une effusion touchante la joie qu'il éprouve en voyant le succès de cette Œuvre des Familles, objet de sa tendresse spéciale. « Elle vivra, dit-il, car elle repose sur un principe d'institu- « tion divine, la famille. Aujourd'hui que la famille est si violemment attaquée « par des frères égarés, c'est une heureuse pensée d'avoir voulu la défendre par « les bienfaits de cette Œuvre des Familles. J'appelle donc sur elle toutes les bé- « nédictions de Dieu. »

NOUVELLES RELIGIEUSES.

DIOCÈSE DE LYON. — Son Em. le Cardinal-Archevêque s'est rendu à l'Hôpital-Militaire. Il a visité la salle des cholériques et donné des consolations aux quelques malades qu'il y a trouvés.

Son Em. a félicité l'administration de l'Hôpital sur le zèle et le dévouement dont elle a toujours donné tant de preuves.

DIOCÈSE DE NATCHEZ. — Mgr l'Evêque de Natchez, qui a visité la France l'année dernière, est arrivé dans sa ville épiscopale au commencement de juillet.

Le 19 d'août, il se rendit à la baie Saint-Louis, sur le golfe du Mexique, pour y bénir une église, dédiée à l'Immaculée Conception, bâtie par le zèle de M. Buteux. La bénédiction se fit le matin, en présence d'un grand concours de personnes venues de la Nouvelle-Orléans pour être témoins de cette intéressante cérémonie. Le soir, Mgr l'Evêque de la Nouvelle-Orléans, qui avait accompagné l'Evêque de Natchez, fit la bénédiction des cloches.

Le 9 septembre, fête du saint nom de Marie, l'Evêque donna à Natchez le sacrement de Confirmation à vingt-six personnes, dont neuf étaient des adultes convertis du protestantisme.

Le 14 octobre, l'Evêque se rendit à Vicksburg, où il bénit une fort jolie église nouvellement construite par l'abbé Montgomery. Le peuple s'était assemblé en foule de tous les environs. Après la grand'messe chantée par l'Evêque, ce prélat fit un discours au peuple assemblé, sur l'infaillibilité de l'Eglise. Il fut écouté avec grande attention par les protestants, dont le nombre était considérable. Le soir, après un discours qu'il fit sur le sacrement de la Confirmation, il eut le bonheur d'administrer ce sacrement à quarante-trois personnes, dont douze étaient des adultes convertis.

Il est consolant de voir le progrès que fait notre sainte religion dans ce nouveau diocèse. Ceux qui ont contribué à y envoyer des missionnaires, doivent déjà sentir le plaisir que donne le succès d'une charité bien éclairée.

Séance de l'Assemblée.

La discussion sur les circonscriptions électorales a continué aujourd'hui : elle a occupé presque toute la séance, avec moins de violence qu'hier, avec des arguments pareils. La gauche a encore invoqué l'atteinte portée à la Constitution ; c'est, si l'on peut dire, son grand cheval de bataille. Toutefois ses orateurs n'ont pas osé le remonter avec autant d'audace : mais les interrupteurs ne s'en sont pas fait faute. M. Rigal a parlé au milieu du bruit des conversations.

M. Lacaze est parvenu à dominer cette basse sourde et continue, à force d'énergie, de droiture et de bon sens. Son discours a été très-goûté : il était dans le vrai et dans le juste.

L'Assemblée a clos le débat, et elle a successivement rejeté plusieurs amendements, dont elle a vu paraître les auteurs l'un après l'autre sans leur accorder une sérieuse attention. La lutte était sur la question de principe : un scrutin de division a donné 432 voix contre 206 en faveur de la proposition de M. Fouquier-d'Hérouël. Une troisième délibération aura lieu.

L'élection du Sénégal a été ensuite validée sur le rapport de M. Favreau, et l'Assemblée a pris en considération une proposition de M. Bouhier de l'Ecluse, dictée par une pensée très-charitable, et tendant à affranchir de tous droits les actes relatifs au mariage des pauvres et à la légitimation de leurs enfants.

M. Pierre Leroux.

Voici en quels termes M. Pierre Leroux, le *théomime*, répond, dans la *République* de ce matin, au défi de *son cher Proudhon*, LE DÉMOLISSEUR :

« Je ne sais point céder à la menace. En conséquence, je vous avertis que, non content de *qualifier vos idées*, conformément à un droit que vous voulez bien me reconnaître, je me permettrai, dans la suite de cette polémique, de *rechercher vos intentions*, et de les *qualifier*, telles qu'elles m'apparaîtront, sur les indices fournis par vous-même et d'après la nature des pensées par vous émises. C'est un droit que nous avons tous, quoi que vous en disiez, et dont vous êtes le premier à user et à *abuser* avec vos adversaires. Je me réserve d'en faire un légitime usage.

« Pour vos *brûlures*, je n'en ai *nul souci*. Je viens de lire dans le journal qui s'appelle la *Voix du Peuple* (numéro d'aujourd'hui 5 décembre) un article *non signé*, qui a paru à la suite du vôtre, et où il est dit : « Quant aux articles de « Pierre Leroux, nos lecteurs ne perdront rien pour en être privés : nous saurons « leur faire connaître le philosophe et l'*homme*. » Savez-vous quelle est ma réponse? C'est celle d'un homme à qui l'on faisait craindre le poignard d'un *assassin* (la calomnie, en effet, est un poignard!) : « Il y a loin, répondit-il, du poi« gnard d'un assassin au cœur d'un honnête homme. »

Quant à la Triade, au *Circulus* et à la Doctrine, ce sont des choses qui sauront bien se défendre par elles-mêmes *contre vos méchancetés*.

La Triade *est un principe général d'organisation*.

Le *Circulus est la vraie loi économique*.

La Doctrine est le principe de la solidarité humaine, proclamé aujourd'hui dans le monde entier par tous les républicains. »

Après cela, M. Pierre Leroux descend du Capitole, et, se dépouillant de sa robe blanche de Pontife suprême, il s'assied à la table du citoyen Bareste et donne un libre cours à toute sa verve de journaliste. Vous m'appelez *faux bon homme*, vous qui m'avez donné le droit de flétrir votre politique *machiavélique!* Vous oubliez donc « toutes

les perfidies dont à chaque instant vous vous rendez coupable EN-
« VERS VOS BONS AMIS ! »

Vous vous raillez, Proudhon, des socialistes qui évoquent les fables de l'antiquité, les rêveries des philosophes et des révélateurs. Vous nous appelez trinitaires, panthéistes, métamorphiques. Eh ! bien oui, nous croyons à la révélation, « *mais non pas aux révélateurs, en tant qu'être divins* et supérieurs à l'humanité. »

Nous sommes panthéistes, « MAIS PANTHÉISTES COMME SAINT PAUL, « et non comme Spinoza, comme Fuerbach ou comme vous. »

Nous croyons à la vie éternelle, « *mais non pas au paradis et aux* « *enfers*, entendez-vous? Mais A LA VIE ÉTERNELLE DANS L'HUMA-« NITÉ. »

Après avoir repoussé avec vigueur les attaques de M. Proudhon, et opposé la vraie doctrine à ses hérésies, M. Pierre Leroux reprend tout à coup son rôle de grand pontife du socialisme, et il laisse tomber ces paroles où éclate toute l'indulgence *d'un père :*

« Mon cher Proudhon, savez-vous comment Hobbes, ce profond penseur, appelait le méchant? Il l'appelait un *enfant robuste.* Or suivez les conséquences de cette définition.

« On peut avoir de la bonhomie avec un *enfant robuste*, sans avoir de tendresse pour ses défauts. On peut tancer vigoureusement ses défauts, et lui montrer de la sympathie et même de l'affection.

« Tel je me sens avec vous. Vous êtes un *enfant robuste*, puisque vous niez Dieu et repoussez l'Humanité. Je veux que vous cessiez d'être un enfant, pour devenir un homme sage. Vos talents seront alors plus utiles à l'Humanité. »

L'honorable M. Pierre Leroux nous promet pour dimanche une nouvelle épître.

M. Proudhon se laissera-t-il convertir à la *Triade*, au *Circulus* et à la *Doctrine ?* Il est permis d'en douter.

Afrique française.

On lit dans le *Moniteur algérien* du 30 novembre :

« Le courrier de l'est est encore une fois en retard, mais deux dépêches des 17 et 21 novembre, reçues par la voie de terre, la dernière hier au soir, nous permettent de donner des nouvelles de Zaatcha, aussi récentes que possible.

Le 11 et le 12, deux vives attaques avaient eu lieu, la première contre un de nos postes, la seconde contre un fourrage sorti du camp. — Cette seconde affaire a coûté cher aux Arabes, qui se sont trouvés en prise aux charges de notre cavalerie. — Plus de 60 cadavres sont restés sur la place. — L'engagement du 11 nous avait coûté 5 tués et 12 blessés, parmi lesquels M. le capitaine d'état-major de Tuguy (le bras traversé d'une balle).

« Celui du 12, et un feu très-vif, dirigé ce jour-là sur les attaques de droite et de gauche, nous coûtèrent 3 tués et 6 blessés.

« Les dépêches nous confirment le succès important obtenu dans la journée du 16 novembre contre les nomades rassemblés près de l'oasis d'Ourial, et que nous avons annoncé dans notre numéro du 25, sur la foi des récits arabes.

« La déroute a été complète ; 200 des nomades sont restés sur la place. — Les entes, les moutons, les chameaux, par milliers, ont été enlevés.

« Nos pertes n'ont été que de 7 tués et 19 blessés. Pendant ce temps, les troupes restées à la garde des travaux de siége avaient résisté, de leur côté, à une assez vive attaque.

« Un convoi qui voyageait entre Bathna et Biskara est arrivé sans accident, après avoir vigoureusement repoussé, le 17, un rassemblement qui lui avait barré le passage. »

Mélanges archéologiques.

La septième livraison des *Mélanges archéologiques* vient de paraître. Elle contient l'explication de diverses croix antiques, un mémoire sur la *Cabbale* et plusieurs de ses applications; une notice sur l'*Encolpium* d'Aix-la-Chapelle et sur des pierres gravées qui ornent un crucifix appelé Croix de Lothaire. Encore une livraison semblable, et le premier volume de cette importante et magnifique publication sera complet. Nous attendons impatiemment cet achèvement pour rendre un compte détaillé des mémoires pleins d'intérêt que renferme cette collection précieuse. Rappeler qu'elle est dirigée par les savants auteurs de la *Monographie de la cathédrale de Bourges*, c'est tout dire en fait d'éloges. Les planches qui accompagnent le texte des RR. PP. Ch. Cahier et Arth. Martin sont exécutées avec un soin et une précision admirables. De tels monuments, accomplis malgré les difficultés des temps, la légèreté des esprits, la pénurie des ressources, sont une véritable gloire pour la religion qui les inspire et pour la science qui les consacre. Ils comptent au nombre des services éminents que la Compagnie de Jésus n'a cessé de rendre à la foi, aux lettres et à l'érudition.

Bulletin de la politique étrangère.

ITALIE. — Suivant une correspondance de Rome, du 28, publiée par la *Gazette de Gênes*, le général Baraguey-d'Hilliers aurait déclaré ne vouloir s'immiscer en rien dans les actes du gouvernement romain, en ajoutant que le but principal de ses efforts était de presser le retour du Pape.

M. de Corcelles était toujours à Portici, à la date du 28. Les Espagnols devaient commencer leur embarquement ce même jour. On disait que les Autrichiens avaient quitté Pérouse, et qu'ils doivent également quitter les Marches pour se concentrer sur Ancône.

Le marquis Bès de Villamarina, ministre sarde en Toscane, a été accrédité en la même qualité auprès des cours de Modène et de Parme.

PIÉMONT. — On écrit de Turin :

« Nous sommes à la veille de nouvelles élections, et il est impossible de prévoir quel en sera le résultat. Un fait consolant doit être constaté : c'est que la liberté religieuse s'étend de jour en jour, les Evêques font entendre leur voix plus librement, et le clergé et les honnêtes gens commencent à reprendre espérance.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 6 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. BAROCHE, VICE-PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de M. Fouquier-d'Hérouël, tendant à augmenter le nombre des circonscriptions électorales.

M. LACAZE. Je le déclare, à mes yeux, le principal mérite du projet que l'on combat est précisément de réaliser la pensée de la Constitution, c'est-à-dire l'égalité et l'universalité dans l'exercice du suffrage. (Vive approbation. — Murmures à gauche.)

M. BAC prononce quelques paroles.

M. FERDINAND BARROT. Il y a, en France, 7,565 communes de 300 habitants et au-dessous, 14,355 de 300 à 500, total 21,920. Le nombre total des communes est de 37,600 et tant. Il résulte de ces chiffres que la majorité des communes compte moins de 500 habitants. Il n'est donc pas possible, comme le craint M. Bac, que la majeure partie des circonscriptions électorales ne contienne qu'une commune. (Rires.)

M. BEDEAU, de sa place. Après les explications données par M. le ministre, je ne doute pas que tous les membres qui, comme moi, auraient des scrupules, quoique animés du désir de faciliter le vote des électeurs, s'en rapportant au patriotisme et à l'intelligence des conseils-généraux, voteront comme je vais voter moi-même, pour la proposition de la commission. (Applaudissements à droite. — Rires et murmures à la Montagne.)

L'Assemblée décide, à une forte majorité, qu'elle passera à une troisième lecture.

La séance est levée à cinq heures.

Chronique et faits divers.

M. le Président de la République, souffrant toujours de son indisposition, n'a pu recevoir personne aujourd'hui. Il n'y a pas eu de conseil des ministres. Plusieurs ministres se sont présentés vers midi au palais de l'Elysée, ils n'ont pu conférer avec le Président.

— Un journal du soir publie ce qui suit, d'après une lettre particulière :

« Au départ du dernier courrier d'Alger, le bruit courait dans la ville que l'oasis avait enfin été emportée de vive force par nos troupes, après une résistance opiniâtre. Les travaux, habilement dirigés, avaient été conduits au-dessous du fossé et du mur d'enceinte, et jusque sous la Kasbah ; une mine ayant fait sauter ce fort, l'assaut aurait été donné avec un plein succès. »

— Au *Moniteur* du 4 décembre, page 3873, 1re colonne, note de M. Villermé, relative à l'institution d'une caisse générale d'assurance sur la vie en Belgique, quelques erreurs s'étant glissées dans l'impression, le passage suivant doit être rétabli ainsi :

Le minimum est fixé à 24 fr., et le maximum ne peut dépasser 1,200 fr. Le minimum doit être acquis en une seule fois par le versement d'une somme qui, à dix-huit ans, est de 496 fr. au denier 20.

Lisez : Le minimum est fixé à 24 fr., et le maximum ne peut dépasser 1,200 fr.

Toute personne âgée de dix-huit ans au moins peut, par un versement unique, acquérir une rente différée.

Les rentes s'acquièrent conformément à un tarif calculé d'après la mortalité actuelle (dans la Belgique), à l'intérêt de 5 p. 100.

Toute somme de 5 fr. et au-dessus est admise à la caisse.

— A l'heure où nous mettons sous presse, les journaux de Londres d'hier au soir ne sont pas encore arrivés.

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*, du 20 novembre :

« Une dépêche de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 novembre, nous apporte le premier récit d'un épouvantable désastre, survenu dans le port de cette ville la veille, à cinq heures du soir.

« Le magnifique bateau à vapeur *Louisiana* quittait la levée, à destination de Saint-Louis, à l'instant même où les steamers *Storm* et *Boston* arrivaient du haut du fleuve. Les bâtiments étaient côte à côte, tous les trois combles de passagers, lorsque tout à coup une effroyable explosion a lieu à bord du *Louisiana* : les deux chaudières venaient d'éclater. Le bateau a été littéralement broyé en morceaux ; les deux autres ont été fortement endommagés, et 200 personnes ont été lancées dans l'éternité.

« Au milieu du fracas de l'explosion, retentit une clameur désespérée, qui glaça tout le monde d'horreur, et lorsque la fumée et la vapeur commencèrent à se dissiper, la scène du désastre offrit un spectacle impossible à décrire.

« Les bâtiments en lambeaux, la lutte des malheureux près de se noyer, le râle des mourants paralysèrent un instant tout le monde. Des membres humains étaient épars dans toutes les directions, et la levée était jonchée de cadavres défigurés et de mourants.

« Ce matin on se presse sur la levée, on s'efforce de recouvrer les corps de ceux qui ont été jetés dans la rivière. On suppose toujours que 200 personnes au moins ont péri dans ce désastre. Beaucoup d'autres sont mutilées et brûlées de la manière la plus affreuse. Il est impossible, au milieu de la confusion qui règne, d'obtenir une liste des tués et des blessés.

« Le *Louisiana* a coulé bas quelques minutes après l'accident. On ignore encore la cause du sinistre, et l'on suppose que tous les chauffeurs et les mécaniciens ont péri, car pas un seul n'a été revu.

« Un autre steamer, appelé la *Belle*, a également fait explosion le lendemain, entre la Nouvelle-Orléans et Mobile ; le mécanicien et plusieurs ouvriers ont été tués, et plusieurs autres plus ou moins grièvement blessés.

« Un troisième steamer, appelé *Saint-Paul*, destiné à Saint-Louis pour la Nouvelle-Orléans, a touché en vue de New-Island, dimanche 18 novembre, et s'est enfoncé jusqu'à son principal pont.

« Le paquebot *Tuscaroto*, capitaine Touley, allant de Liverpool à Philadelphie, a été jeté, le même jour, à cinq milles environ du principal fanal du cap Henlopen. Il était parti de Liverpool le 13 octobre. Sa cargaison est considérable et les passagers étaient au nombre de quatre ou cinq cents. L'équipage a quitté le paquebot à l'aide d'un câble attaché au rivage et fixé au mât d'avant. »

VARIÉTÉS.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

SÉANCE DU JEUDI 6 DÉCEMBRE.

Aujourd'hui a eu lieu la réception de M. le duc de Noailles à l'Académie française. M. de Noailles a prononcé l'éloge de M. de Châteaubriand, dont il va occuper le fauteuil.

C'était donc une fête pour les lettres, une de ces fêtes rares de nos jours, éclairée de grands noms, de grands mérites, de grands souvenirs.

Nous avions besoin, pour nous réconcilier avec l'Institut, d'une réunion comme celle à laquelle nous venons d'assister.

Nous étions sorti, il y a quelques jours, de ce même palais, l'âme pleine de tristesse.

Nous étions resté depuis sous l'impression de la dernière *séance annuelle* de cette Académie dite des *sciences morales et politiques*; Académie fille du dix-neuvième siècle, qui disserte et raisonne à perte de vue sur des statistiques incomplètes et erronées; qui fait de petits *Traités populaires* absolument inconnus du peuple ; qui, enfin, dans un temps d'ambitions désordonnées, de scepticisme corrupteur et de doctrines monstrueuses, réunie pour rendre un dernier hommage à l'un de ses membres frappé par le poignard démocratique, à l'anniversaire même de ce meurtre abominable, n'a su qu'applaudir à des effets de rhétorique et à des maximes stoïciennes jetées sur la victime sanglante.

En rentrant aujourd'hui dans cette salle, nous nous rappelions encore ce discours fleuri de M. Mignet, qui, nous ayant raconté avec une indifférence toujours élégante toutes les vicissitudes et les fortunes contraires de M. Rossi, n'a vu, dans les chances si diverses d'une telle vie, que la marque d'un bonheur permanent, et dans la grandeur d'une telle mort que le sceau de la fatalité.

Et nous nous disions : Voilà donc les philosophes, les moralistes, les politiques de notre époque. Voilà ceux qui prétendent continuer, défendre, sauver la civilisation compromise par une barbarie nouvelle !

Mais heureusement notre temps est celui des contrastes. Il n'y a pas, grâces à Dieu, et dans ce siècle surtout, de jours sans lendemain. Après avoir fait la part hélas ! trop considérable des aveuglements et des obstinations qui nous environnent, nous pouvons saluer de plus favorables symptômes. Au milieu des misères du présent, la France n'a pas, quoi qu'on en dise, brisé avec toutes les traditions de son glorieux passé; et ce qu'elle en a conservé, ce qu'elle peut encore en reprendre ne sera certainement pas sans fruit et sans récompense pour son avenir.

Telle est la consolante pensée que nous a inspirée aujourd'hui l'antique Académie des lettres, la vraie et nationale Académie française, l'Académie de Richelieu et de Corneille, de Louis XIV et de Racine, de M. de Fontanes et de M. de Châteaubriand !

Oui, cette Académie qui a bien pu participer un peu, dans les dernières années, d'un affaissement en quelque sorte universel, s'est relevée doublement, depuis 1848, et par le choix récent qu'elle a fait et par la séance solennelle qui l'a inauguré.

Il est vrai que la mémoire de M. de Châteaubriand était là, présente et vivante; elle présidait, comme l'a si bien dit M. de Noailles. Et combien d'enseignements et de lumières elle répandait nécessairement tout autour d'elle!

Nous ne sommes pas de ceux, sans doute, que le prestige de l'illustration éblouit outre mesure, et qui s'aveuglent volontiers sur les faiblesses des grands hommes. Mais ces faiblesses elles-mêmes, inhérentes à notre nature, peuvent bien affecter plus que tous les autres les cœurs religieux; elles ne sauraient jamais diminuer ni affaiblir en rien leurs sympathies pour la noblesse des caractères, leur admiration pour les œuvres du génie, leur reconnaissance pour les services rendus à la patrie et à l'Eglise. Aussi, dans le deuil unanime, nuls regrets et nuls hommages ne furent plus sincères et plus éclatants que les leurs devant cette tombe que M. de Châteaubriand avait saluée si longtemps d'avance comme le rajeunissement de sa gloire; et dans laquelle le vieillard, chargé de ses travaux et de ses chagrins, descendit avec un courage et une sérénité inaltérable, parce qu'il s'était habitué de bonne heure, et dans la dernière période surtout de sa longue et laborieuse existence, à y mettre toutes les consolations de son âme et toutes les espérances de sa véritable immortalité!

Cette mort illustre imposait à l'Académie française la difficile tâche de remplir dans son sein le vide que la plus grande célébrité de ce siècle laissait dans le monde. Mais l'Académie a trouvé le moyen, dans l'élection qu'elle avait à faire et qui devait honorer tout candidat, d'honorer encore la mémoire de celui qu'elle a perdu et de s'honorer elle-même.

M. de Noailles, par son nom, par sa foi, par ses convictions politiques, par ses qualités personnelles aussi bien que par la nature de ses travaux d'historien et de ses discours d'homme d'Etat, était en quelque sorte le successeur désigné de M. de Châteaubriand. Mais ce qui est un signe bien remarquable et bien capable d'inspirer une patriotique satisfaction, c'est que le goût du vrai mérite, que le respect des convenances et le sentiment de la justice, loin de s'effacer au milieu de nos violentes commotions, aient repris dans cette circonstance tout leur empire; qu'ils aient imposé silence aux passions et aux préjugés; qu'ils aient entraîné sans hésitation la savante et illustre compagnie, et que pas une voix, pas plus au dehors qu'au dedans, n'ait méconnu les titres du nouvel élu à remplacer mieux que tout autre l'apologiste du *Génie du Christianisme*, le poète des *Martyrs*, l'auteur du *Congrès de Vérone*.

La séance de réception n'a pas été moins significative que l'élection.

Assurément, l'entrée de M. de Noailles à l'Académie française et son éloge de M. de Châteaubriand ne pouvaient pas constituer une solennité purement académique. L'assistance elle-même le prouvait:

c'était avec les représentants les plus élevés des sciences, des arts, de la littérature, l'élite de la société française; c'étaient aussi les sommités du monde politique. La tribune de l'Académie laissait entrevoir celle du Luxembourg; le pair de France se retrouvait sous le costume de l'académicien; et cette fois ni M. Molé, ni M. Pasquier, ni M. Thiers, ni M. Guizot n'auraient manqué à une réunion où leur présence n'était plus seulement une faveur, et où ils étaient sûrs d'ailleurs de n'avoir qu'à applaudir et qu'à louer.

Cette solennité était donc aussi politique que littéraire, et elle offrait cette heureuse alliance qui réunit parfois dans le même personnage les caractères de l'écrivain et de l'homme public.

Les lettres, en effet, sans exagérer leur mission, ont aussi, elles ont toujours eu, elles auront toujours une incontestable influence intellectuelle, morale, sociale. Si elles ne peuvent fonder des dogmes, ni des règles de conduite privée ou publique, elles peuvent, elles doivent être les brillantes compagnes et les utiles auxiliaires de la religion et de la politique. Si elles n'ont pas le droit de commander, elles ont souvent le droit exclusif de plaire; si la force n'est pas leur partage, elles n'obtiennent pas moins par la persuasion et par la grâce. En un mot, elles sont fort ridicules et fort insuffisantes quand elles prétendent sauver ou conduire elles-mêmes la société; mais elles sont destinées à éclairer, à adoucir, à orner, à instruire les esprits, et, dans certains cas, à donner par leur prestige un ascendant irrésistible à l'autorité de la raison; à fortifier, à développer, à ennoblir les bons instincts de cette capricieuse reine du monde qu'on appelle l'opinion publique.

Qu'elles se proposent ce but! et c'est alors que les lettres brillent de toute leur éclatante et salutaire splendeur; c'est alors qu'elles attirent à leur culte les hautes intelligences et les grands caractères; c'est alors qu'elles leur fournissent des armes pour la lutte, des distractions utiles pour les instants de repos. Alors elles sont vraiment, sans le dire et sans trop l'afficher, et *morales* et *politiques*.

Telles elles se sont présentées avec M. de Châteaubriand; telles elles ont encore parlé par l'organe de M. le duc de Noailles. Dans sa bouche, elles ont retrouvé des échos du grand siècle et ces accents de l'ancienne urbanité française qui s'allie si bien avec l'élévation des sentiments et la sûreté des doctrines.

C'était donc la vie, les œuvres, les actes de M. Châteaubriand, que M. de Noailles avait à raconter. Il fallait qu'il montrât sous tous ses aspects cette chevaleresque et grande âme; ce caractère formé dès l'enfance dans l'isolement ou au milieu des bizarreries de sa famille et de ses défauts traditionnels comme ses vertus; ce jeune homme soumis de bonne heure à l'influence délétère d'une fausse philosophie, puis aux cruelles leçons de l'adversité; inaccessible à la dépravation, mais non pas aux faiblesses du cœur; brave soldat et esprit frondeur dans l'émigration; revenant bient[illegible] de ses

pères qu'il n'avait jamais complétement perdue ; imagination tour à tour inspirée par la nature et par la foi ; hardi voyageur en Amérique, en Terre-Sainte ; apologiste admirable du christianisme, défenseur des grandes vérités sociales ; poète, mais poète raisonnable dans sa politique comme dans ses livres ; ministre, ambassadeur généreux et habile ; incapable d'adulation mais non pas de rancune ; très-soucieux de sa gloire et plus encore de sa popularité ; s'éloignant de Napoléon du jour où il le vit couvert du sang du duc d'Enghien, et plus tard ne pardonnant pas à la monarchie restaurée les torts personnels d'un de ses ministres ; publiciste conciliant, polémiste acéré ; juge impitoyable de la Révolution, amant passionné de la liberté ; esprit ouvert à tout ce qui était grand dans le passé, à tout ce qui pouvait paraître séduisant dans l'avenir, à tout ce qui était noble et praticable dans le présent ; faible parfois dans sa conduite, toujours ferme dans ses principes ; toujours fidèle d'un bout à l'autre de sa longue et noble vie et jusqu'à sa mort à son Dieu, à son roi, à sa patrie !

M. de Noailles n'a négligé aucun des traits saillants de cette grande figure. Il les a admirablement mis en lumière. Il était fait pour les comprendre et pour les peindre : loyauté de race, sentiment profondément religieux, goût délicat de l'art, dévouement sans borne à l'accomplissement du devoir, attachement invincible au droit et au malheur, amour supérieur de la France, intelligence des conditions permanentes de sa grandeur et des besoins divers que comporte la variété des temps, tout cela était devant lui et en lui ; l'orateur, on peut le dire, était tout plein de son sujet ; et il n'avait pour le traiter qu'à laisser parler son esprit et son cœur.

C'est ainsi qu'il a, pendant plus de deux heures, captivé son auditoire, le charmant sans cesse et lui enlevant souvent de vifs et chaleureux applaudissements.

Nous ne voulons pas déflorer ici par une courte analyse le discours de M. de Noailles. Nous le ferons mieux connaître à nos lecteurs en en reproduisant les principaux passages ; mais nous ne terminerons pas sans nous résumer en un seul mot, et nous dirons que M. le duc de Noailles a été le digne historien de celui dont il est le digne héritier.

CHARLES DE RIANCEY.

BOURSE DU 6 DÉCEMBRE.

Le 3 p. 100 a débuté au comptant à 57 60, a fait 57 65 au plus haut, et reste à 57 50.

Le 5 p. 100 a débuté au comptant à 90 80, a fait 91 au plus haut, et reste à ce cours.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. BAILLY, DIVRY et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

*A Monsieur le Rédacteur de l'*Ami de la Religion.

« Châlons, 5 novembre 1849.

« Monsieur,

« Je le dis devant Dieu et pour l'acquit de ma conscience, c'est un merveilleux événement que ce qui vient de se passer à Toulon, un événement digne de la plus sérieuse attention pour les chefs de l'Etat et tous les citoyens. Quoi! vingt prêtres seulement ont converti tout un bagne, ont fait un paradis de ce qui était hier un enfer!!! Mais c'est un prodige sans exemple, qu'on ne peut attribuer qu'à Dieu et à la puissance de sa grâce. Il faudrait se mettre aux genoux de ceux qui en ont été les instruments, et le langage humain n'a point d'expression pour leur en témoigner notre admiration et notre reconnaissance. Que Dieu fait les choses grandement!!!

« Oui, Monsieur, nous avons admiré tout ce qui s'est passé dans cette circonstance mémorable, et les paroles de Mgr de Fréjus et de ses coopérateurs, et la conduite vraiment magnifique de M. l'amiral et des chefs de l'amirauté, et celle de MM. les officiers et de tous ceux qui ont honoré cette divine mission de leur présence; je dis *divine*, parce qu'elle était évidemment inspirée de Dieu, qui y a si abondamment répandu ses grâces.

« Qu'ils en soient bénis; nous en conserverons le souvenir comme une des œuvres qui les honorent le plus, qui soient les plus dignes de leur noble caractère et de leur généreuse vertu. Voilà, disions-nous à Châlons en recevant cette nouvelle, voilà des cœurs chrétiens et français. Saint Vincent de Paul s'en est réjoui dans le ciel; il n'en aurait pas fait davantage; c'est ce qui prouve que les exemples qu'il nous a laissés ne sont pas perdus. Quel motif d'espérance!

« Recevez, etc.

« † M. J., évêque de Châlons. »

C'est dimanche 9 décembre, jour où le diocèse de Paris célèbre la fête de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge, qu'aura lieu en l'Eglise métropolitaine de Notre-Dame le sacre de Mgr l'Evêque élu d'Orléans. La cérémonie commencera à neuf heures très-précises. Mgr l'Archevêque de Paris sera le prélat consécrateur, et NN. SS. l'Archevêque de Rouen et l'Evêque de Versailles seront les prélats assistants.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que l'on s'occupait de la réimpression des livres de chant du rit romain. Une commission nommée par Mgr l'Ar-

chevêque de Reims et Son Eminence le Cardinal de Cambrai, a préparé les éléments de ce travail et déterminé les principes d'après lesquels il doit être fait.

Le chant de la messe de l'Immaculée Conception, dont les paroles avaient été envoyées par le Souverain-Pontife, a été arrangé sur les types des manuscrits anciens par M. l'abbé Touze, vicaire du chapitre métropolitain et membre de cette commission. Sous sa direction, une répétition du chant de cette messe a été faite jeudi au séminaire du Saint-Esprit, en présence de Mgr l'Evêque de Langres et de plusieurs hommes honorables qui se sont occupés des chants religieux. Tous ont témoigné leur vive sympathie pour cette reproduction des anciens manuscrits, et Mgr l'Evêque de Langres, après une courte allocution dont les paroles prouvent sa science et son goût exprès, a exprimé sa vive satisfaction et a félicité M. l'abbé Touze sur le succès obtenu. Le prélat a dit en terminant : « Si la réimpression est « faite d'après les principes qui ont guidé cette composition, on fera très-bien, et « ce travail sera fort remarquable. »

L'éloge donné par Mgr l'Evêque de Langres doit être un puissant encouragement pour ceux qui s'occupent du travail dont il est ici question.

Cette messe sera chantée samedi 8 décembre, à dix heures.

La Religion en Chine.

Nous trouvons dans l'*Osservatore Romano* des détails intéressants sur la situation légale de la religion en Chine depuis 1847. Le manque d'espace nous oblige à ne donner qu'un extrait de cet article, que nous eussions aimé à traduire en entier :

« Quand M. de Lagrenée arriva à Macao, Mgr de Besi, évêque de Canope et administrateur apostolique de Nankin, s'empressa de lui adresser un Mémoire où, lui rappelant les persécutions dirigées contre les chrétiens par les empereurs Kien-Long, Kia-King et leurs successeurs, il demandait son appui auprès des autorités chinoises, qui (sa longue expérience l'en rendait certain) ne sauraient pas résister à une réclamation énergique du représentant d'une grande puissance. Les procureurs des diverses missions joignirent leurs instances à celles du Prélat.

« M. de Lagrenée, encouragé par ces démonstrations dans le désir qu'il avait de protéger efficacement la religion chrétienne, posa nettement la question au grand envoyé, membre de la famille impériale de Ki-Ing. On éleva mille difficultés : car faire droit à cette requête, c'était condamner la conduite des *fils du ciel* persécuteurs ; M. de Lagrenée tint bon et l'emporta. Dans l'espace de peu de mois, trois décrets furent rendus en faveur des chrétiens, où, malgré la défense faite aux étrangers de pénétrer dans le Céleste Empire pour y propager la religion, les lois persécutrices sont abrogées et la liberté du culte accordée.

« Le troisième décret, signé avec le pinceau rouge, à Pékin, par l'empereur, le 25 de la 1re lune de la 26e année de son règne (20 février 1846), déclare, entre autres choses, que « la religion du Seigneur du Ciel, instruisant les hommes à bien faire, diffère essentiellement des sectes dangereuses qui se sont élevées dans l'empire ; — qu'en conséquence, on accorde à cette religion une entière tolérance ; — qu'il est convenable d'accorder *de plus* en plus en sa faveur ce qu'on demande dans les circon-

stances actuelles; — que toutes les églises anciennement bâties, au temps de l'empereur Kan-Hi, encore sur pied, seront rendues aux chrétiens, avec les terres annexes, excepté celles qui auraient été converties en pagodes ou en maisons particulières; — que les mandarins qui persécuteraient les chrétiens, après le présent édit, seront traités en magistrats prévaricateurs. »

« Dès que Mgr de Besi eut connaissance de ces décrets, il prit la résolution d'en presser lui-même l'exécution auprès du grand mandarin, qui, despote, ainsi que les autres, dans sa province, pouvait bien éluder les lois impériales par avarice ou par haine.

« C'est à Xan-Hai que l'Evêque vint trouver le magistrat suprême. Vêtu à l'européenne, avec les insignes de la dignité épiscopale, il se rendit à l'audience, accompagné par les consuls d'Angleterre et de Danemark. Sa réception fut des plus solennelles : musique, décharges d'artillerie, grand cortége, cérémonies de l'étiquette la plus fastidieuse, rien n'y manqua. Le mandarin le traita d'égal à égal et descendit pour le recevoir au sortir de sa litière.

« La réponse du magistrat chinois fut des plus favorables. Le lendemain, il rendit visite à l'Evêque et lui fit les offres les plus larges de service. Depuis lors, les rapports furent fréquents; et Monseigneur en tira si bien parti pour la propagation de l'Evangile, que dès la première année plus de mille Chinois reçurent le baptême; et si, dans quelque canton les infidèles vexèrent les chrétiens ou les catéchumènes, prompte justice en fut faite.

« Quant aux églises, l'Evêque eut beaucoup à faire. Il y en avait une bâtie par les Européens à Xan-Hai. Le prélat la réclama, quoiqu'elle eût été convertie en pagode; car, disait-il, n'ayant pas été élevée aux frais des nationaux, elle ne rentre pas dans l'exception établie au décret. — Grands débats — le mandarin craignait la colère de l'empereur, craignait une sédition, craignait de déplaire à l'Evêque... Enfin on s'arrêta à un moyen terme. Mgr de Besi, assisté d'une commission de mandarins inférieurs, put choisir dans les faubourgs de la ville les terrains nécessaires à une église, un hôpital, une maison d'orphelins et un cimetière. L'expropriation fut faite, et un bonze, ennemi déclaré des chrétiens, ayant voulu mettre obstacle à la vente, reçut soixante coups de bâton. Le lendemain, le grand mandarin fit savoir à l'Evêque que les difficultés étaient aplanies, qu'il avait fait venir le bonze et lui avait donné l'avis (les soixante coups de bâton) de ne plus molester les chrétiens.

« Enfin le gouvernement chinois paya 40,000 scudi (200,000 fr.) les terrains qui furent, suivant l'acte remis en cérémonie à Mgr de Besi par le grand mandarin, « donnés à l'Evêque de Canope au nom des chrétiens, « en compensation de l'église et des jardins autrefois possédés par eux « dans la ville de Xan-Hai. »

« Monseigneur commença de suite l'église, qu'il voulut faire grande et belle, parce que Xan-Hai est le plus important des cinq ports ouverts aux Européens, et le plus fréquenté par les Chinois de l'intérieur. La première

pierre fut bénie solennellement le 21 novembre 1847, et l'église dédiée sous le vocable de saint François Xavier. Le concours des chrétiens et des infidèles fut immense, le grand mandarin envoya la troupe pour maintenir le bon ordre et ajouter à la pompe de la cérémonie. C'était la première fois peut-être qu'un Evêque accomplissait publiquement et avec solennité, dans une ville de la Chine idolâtre, ce grand acte du rit chrétien. »

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME. — Un décret de la sainte congrégation de l'Index, en date du 17 novembre 1849, condamne et défend l'opuscule italien intitulé : « *Jésus-Christ devant un conseil de guerre.* »

DIOCÈSE DE PARIS. — Dimanche prochain, 9 du courant, jour de l'Immaculée Conception, cette fête doit être célébrée avec une solennité particulière en l'église paroissiale de Saint-Séverin, la première de toutes les églises de France qui ait vu s'ériger dans son sein une confrérie sous le titre de cette sainte et Immaculée Conception, ainsi que le rapportent plusieurs historiographes des églises du diocèse de Paris, notamment : Lebœuf, Lefèvre, etc.

C'est l'an 1311 que fut établie cette confrérie dans laquelle les notables de la paroisse et des autres quartiers de la ville, regardaient comme un honneur de faire inscrire leurs noms. La fête de la sainte Conception de Marie était célébrée alors, comme aujourd'hui, dans l'église de Saint-Séverin d'une manière très-solennelle, et il était même en usage depuis fort longtemps de chanter la grand'-messe en musique : cette solennité, fête principale de l'antique confrérie, devait naturellement l'être aussi de l'association établie depuis quelques années à Saint-Séverin sous le titre de la Vierge Immaculée, Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance, et qui n'est qu'un heureux fruit, et même une continuation de la première, tombée dans l'oubli depuis la fin du siècle dernier.

Mgr l'Evêque de Langres, qui vient de faire tout récemment un mandement sur l'Immaculée Conception, doit officier pontificalement le matin à dix heures pour la grand'messe, et l'après-midi à deux heures et demie pour les vêpres.

Le lendemain 10, Mgr l'Evêque d'Orléans, qui doit être sacré dimanche en l'église métropolitaine, célébrera dans celle de Saint-Séverin, à huit heures et demie, sa première messe épiscopale à l'autel de la Vierge Immaculée, Mère de la Sainte-Espérance, pour mettre sous les auspices de cette auguste Vierge, les travaux de son épiscopat.

DIOCÈSE DE MARSEILLE. — Plusieurs journaux ont cité le fait curieux autant qu'édifiant d'une église bâtie, dans une petite commune de Maine-et-Loire, par les seules ressources du travail des habitants et des cotisations recueillies parmi eux.

Un exemple tout semblable vient d'être donné, sur le territoire de Marseille, dans le village de 400 âmes de Co-Dolive, près de Saint-Savournin.

Une association s'est formée; une contribution volontaire a été consentie, par acte notarié, pour tous les chefs de famille du village ; un emplacement a été acquis, un maçon du lieu a dressé le plan et dirigé les travaux de la future église; hommes, femmes et enfants ont rivalisé de zèle pour le transport des matériaux et le service des maçons, et déjà, depuis deux mois, l'église de Co-Dolive a reçu sa toiture. C'est un édifice de 24 mètres de long sur 8 de large.

Restent les travaux d'intérieur et d'appropriation au culte. Tout fait espérer

que le zèle des habitants ne se ralentira pas, et que, dans quelques mois, le nouvel édifice pourra être consacré et recevoir un prêtre desservant.

Même exemple a été donné à Gréasque, autre commune du canton de Roquevaire.

L'église, qui menaçait ruine, avait été fermée par ordre supérieur. Par les soins de M. le curé de Gréasque, une souscription fut ouverte ; chaque habitant s'y inscrivit selon ses facultés pécuniaires; on réalisa ainsi près de 2,000 francs. Pour le surplus (environ 8,000 fr.), M. Arthaud, curé de Gréasque, a pris sur son patrimoine privé, et, grâce à son zèle et à ses sacrifices, Gréasque possède aujourd'hui une jolie église entièrement terminée, qui depuis deux ans sert à l'exercice du culte.

Que l'on rapproche ces faits si consolants pour la religion, de la construction des grandes églises de Saint-Lazare, Saint-Joseph et Saint-Charles dans l'intérieur de Marseille; de l'édification de celles de la Belle-de-Mai et de Mazargues, qui font l'ornement de la banlieue; si l'on songe que les deniers des fidèles ont été à peu près les seules ressources employées à élever les édifices destinés au culte, on comprendra combien la foi catholique est encore vivace au sein de ces populations.

SUISSE. — GENÈVE. — Plus on considère ce qui se passe en Suisse, plus les cantons catholiques souffrent, plus la statolâtrie, c'est-à-dire l'idolâtrie et la tyrannie de l'ETAT écrase l'Eglise, enchaîne l'Eglise, plus aussi nous nous demandons si la séparation confessionnelle n'est pas le seul port de salut pour la Suisse. Si l'*Etat* nulle part ne se mêlait des affaires religieuses et ecclésiastiques, s'il rendait ou s'il laissait à chaque culte ses biens, ses affaires, ses écoles, ses associations, la paix, la concorde, le salut ne seraient-ils pas réalisés? Nous faisons cette question aujourd'hui, et plusieurs *Etats* nous liront demain avec la moquerie sur les lèvres ; attendons. Ces mêmes *Etats*, s'ils vont à reculons, tomberont dans l'abîme ; s'ils marchent en avant, ils diront comme nous... La Prusse ne vient-elle pas de décréter pour tous les cultes chrétiens sans exception, que l'ETAT ne se mêlerait d'aucune manière de leurs biens, de la nomination, présentation, agrément, indication quelconque de leurs ministres, de leurs associations? A Fribourg et à Berne, on est aux antipodes de ces idées, elles ont trop de bon sens ; à Genève, nous avons fait de grands progrès dans cette voie..... Attendons !

FRIBOURG.—Notre association patriotique (lisez démagogique) a décidé de fêter dorénavant l'anniversaire du *quatorze novembre*, jour où la ville de Fribourg a capitulé, en 1847, c'est-à-dire l'anniversaire du jour d'où date la perte de notre indépendance cantonale, de notre prospérité, de notre liberté politique et religieuse! Mais, comme dans sa session actuelle, le Grand Conseil s'est occupé précisément d'un décret de suppression de la plupart des fêtes de l'Eglise, suppression en faveur de laquelle on invoque, entre autres, la perte de temps qu'entraînent ces fêtes, nos prétendus patriotes, pour ne pas se montrer trop inconséquents, ont renvoyé la leur au dimanche suivant. Voilà qui est fort bien, et une fois, enfin, nous voyons leurs actes d'accord avec leurs paroles ! Mais attendez, ce ne sera pas pour longtemps. Un autre considérant du projet de décret porte *que les fêtes multiplient les occasions de débauche et de folles dépenses*. Eh bien ! messieurs les radicaux, comment se fait-il qu'au moment où, pour ce motif, vous trouvez à propos de supprimer les fêtes *religieuses*, de votre côté vous établissiez des fêtes *patriotiques*, qui ne sont rien autre chose que des ORGIES, où bien des pères de famille dévorent en un seul jour ce qui suffirait pour entretenir pendant huit jours une

femme et des enfants qui souffrent de la faim à la maison? Ne dirait-on pas, en vérité, qu'après toutes vos autres usurpations, vous prétendez encore au monopole de la débauche et au privilége des folles dépenses !,...

Mais, courage et confiance, braves Fribourgeois, persévérance dans la prière! Rappelez-vous souvent ces mots favoris de M. Leu, la victime du radicalisme, le martyr de la religion et de la liberté : *Der alte Gott lebt noch*, c'est-à-dire : l'ancien Dieu vit encore!

Vaud. — L'interdit qui a pesé durant un mois sur les paroisses catholiques de ce canton, en vertu d'un arrêté du très-haut conseil-d'Etat, vient enfin d'expirer.

Pendant tout ce temps, la conduite des catholiques de ces paroisses a été vraiment admirable.

Les paroissiens d'Echallens, de Villars, de Bertigny allaient les dimanches et fêtes à la messe à Assens et à Bottens, où la sainte messe était célébrée par les vicaires. Le plus mauvais temps ne les empêchait point de faire une lieue et plus pour aller entendre la messe. Ainsi dimanche, 25 novembre, par un temps affreux, quelques-uns de ceux qui allaient à Assens voulurent prendre un sentier. Bientôt ils trouvèrent une grande quantité d'eau et furent obligés de retourner sur leurs pas pour rejoindre la grande route ; mais un vieillard de 60 ans, plutôt que de rebrousser chemin et de s'exposer à arriver trop tard, parce qu'il n'avait pas les jambes des autres, posa ses souliers, ses bas, releva son pantalon et continua son chemin.

Il faut espérer que Dieu, en considération de la foi vive qui règne encore, et des âmes vraiment justes et saintes, détournera de nous les fléaux dont il semble vouloir nous frapper, et nous conservera la foi, comme il conserva Isaac à cause de la foi de son père.

Séance de l'Assemblée.

Après le vote assez peu contesté de projets de loi d'intérêt local, l'Assemblée a eu à délibérer sur la prise en considération d'une proposition montagnarde. Il ne s'agissait de rien moins que d'affecter un nouveau crédit de 3 millions à l'encouragement d'associations industrielles et d'associations agricoles entre ouvriers. Cette idée rappelait les millions attribués par la Constituante à ces mêmes associations ouvrières. Seulement la Constituante n'avait pas eu la singulière imagination de susciter des associations entre les moissonneurs, valets de ferme et charretiers de la campagne. Et en second lieu, elle avait cédé au désir de faire, pour les associations entre les ouvriers de l'industrie, un essai fort problématique alors, et dont les résultats sont loin d'avoir répondu à l'attente des moins enthousiastes.

Au fond, et sous couleur d'encouragement, il n'y a guère là qu'une application plus ou moins détournée du principe socialiste, en vertu duquel certains privilégiés feraient leurs affaires aux dépens de la bourse commune. Le budget alors, prélevé sur l'universalité des citoyens, servirait à commanditer les entreprises de tels ou de tels, et les sociétaires s'assureraient des bénéfices en détruisant la concurrence des particuliers aux dépens et avec l'aide du trésor public,

'est-à-dire aux dépens et avec l'aide des contributions fournies par es mêmes particuliers ! •

Ce système n'est pas nouveau : à dire crûment les choses, ce serait la spoliation d'une classe, de toutes les classes au profit d'une seule ; ce serait les meneurs de la multitude victorieuse qui se feraient à eux-mêmes leur part, et se diviseraient leur proie, au risque infaillible de détruire les bases de tout ordre, de toute justice, de toute société, et de mourir de faim sur des ruines le lendemain de leur triomphe !

Je veux bien que quelques-uns de ceux qui soutiennent ces doctrines se fassent illusion et n'en voient pas les conséquences. Elles sont telles cependant, et les maîtres le savent bien. Voilà pourquoi ils poussent sans cesse leurs disciples en avant ; voilà pourquoi ils essaient incessamment de renouveler leurs coups et d'ouvrir la brèche. Voilà pourquoi, périodiquement, les mêmes efforts se reproduisent dans la presse, à la tribune, sous mille formes diverses. Ils n'y mettent même pas beaucoup de façon : c'est à peu près la même phalange d'orateurs, ce sont toujours des arguments pareils.

Aujourd'hui encore, M. Pelletier est revenu avec les bravades arrogantes et les plaisanteries de mauvais aloi qu'il lit d'un ton inqualifiable. Pendant ce temps, M. Jules Leroux, le frère de M. Pierre Leroux, était descendu de ses hauteurs ; il souriait, il applaudissait ; il a même demandé la parole. Et puis M. Morellet ; et puis M. Nadaud, le maçon ; et puis M. Greppo, le seul fidèle qu'ait gardé M. Proudhon à la Constituante, et enfin, pour couronner le débat, M. Crémieux : touchante alliance du gouvernement provisoire avec l'arc-en-ciel bigarré du socialisme !

L'Assemblée a dû faire preuve de patience : il en faut singulièrement pour écouter de sang-froid des théories aussi insensées quand elles ne sont pas révoltantes ! Elle a eu raison toutefois : rien ne doit démonétiser autant les séides de l'erreur que de leur laisser exposer en paix la folie de leurs conceptions. D'ailleurs, des hommes d'un grand sens ont pris soin de faire justice de ces sophismes et de ces aberrations. M. Desjobert a donné une excellente et vive réfutation ; M. Sainte-Beuve a prononcé un discours plein de vérité, de courage et de droiture. M. Am. Dubois, rapporteur, s'est vigoureusement défendu. Le ministère a été faible, comme on le lui a dit : c'était à lui qu'il appartenait de prendre bravement en main la cause de la fortune publique, de la justice, des principes. Il aurait dû moins se faire prier et être plus net et plus énergique. Le scrutin de division a rejeté la prise en considération.

Prise de Zaatcha.

Au milieu de la séance, M. le ministre de la guerre a paru à la tribune, et y a donné lecture de la dépêche télégraphique suivante :

« Alger, 2 décembre.

« Zaatcha a été emporté le 28 novembre à huit heures du matin.
« Le scheikh Mustapha-ben-Omar et les 800 hommes qui étaient
« dans la place se sont fait tuer jusqu'au dernier. (Mouvement.)
« Nous avons 40 morts, 150 blessés, parmi lesquels 6 officiers et
« 11 sous-officiers. »

Cette lecture a été accueillie par de vifs applaudissements qui honoraient la bravoure triomphante de nos soldats et qui saluaient aussi, il est juste de le dire, l'héroïque défense des vaincus.

La troisième sous-commission de l'assistance publique a été saisie, par M. de Montalembert, des dispositions relatives à la législation charitable. Le principal but de ce projet est d'assurer l'émancipation de la charité privée et la liberté des associations charitables et des donations pieuses. La sous-commission s'occupe également du régime des hospices et hôpitaux. Elle a partagé le travail entre ses divers membres, qui sont Mgr l'Evêque de Langres, MM. de Montalembert, de Riancey, Lequien, Berryer, Raudot, de Sèze, etc.

Nous ajouterons que la commission générale elle-même avance dans ses travaux. Depuis le commencement de l'Assemblée, elle s'est livrée avec un soin assidu aux plus sérieuses études. Chaque semaine, elle avait au moins trois réunions générales et plusieurs réunions de ses trois sections en sous-commissions. Elle a d'abord discuté les grands principes qui doivent régler cette importante matière, et elle a chargé M. Thiers de présenter un rapport général qui est tout prêt. Plusieurs projets de loi ont été élaborés et les rapports seront remis incessamment : notons en particulier ceux de M. Henry de Riancey, sur l'assainissement des logements d'ouvriers ; de M. Corne, sur les colonies agricoles de jeunes détenus ; de M. de Melun, sur les enfants trouvés, etc.

On voit que si cette commission n'a pas fait encore parler d'elle, elle n'a pas du moins perdu son temps.

Le conseil de l'ordre des avocats s'est occupé mercredi, dans une séance extraordinaire, de l'affaire des défenseurs des accusés de Versailles appartenant au barreau de Paris, et qui sont compris dans des poursuites disciplinaires. La réunion a eu lieu à huit heures du soir, et s'est prolongée jusqu'à près d'une heure du matin. Les fonctions de bâtonnier étaient remplies par Me Duvergier, en remplacement de Me Boinvilliers, qui n'est pas encore entièrement rétabli des suites d'une grave indisposition. Me Duvergier avait été chargé par le conseil de discipline de l'enquête officieuse qui a précédé la citation des défenseurs de Versailles.

Ordinairement les séances du conseil de l'ordre se tiennent dans la plus petite des deux salles de la bibliothèque. La séance de mercredi a été tenue dans la grande, à raison du nombre des comparants. On a entendu successivement les dix avocats traduits devant le conseil de discipline, dans leurs explications et moyens de défense. La délibération du conseil de l'ordre aura lieu ultérieurement.

Encore M. Proudhon.

L'*enfant terrible* du socialisme, dont *la grande colère* inspirait, dit-on, d'incroyables terreurs à M. P. Leroux, adresse, ce matin, une lettre assez anodine au grand théologal de la Triade et de l'*humanitarisme*. M. Proudhon est *décidé* à tout endurer de *son cher Pierre Leroux*, « hors que ce dernier dise de lui qu'il n'est pas républicain, « démocrate et socialiste, qu'il est *méchant* et athée. »

De pareilles interprétations s'adressent, dit M. Proudhon, non pas aux idées, mais à la personne. « *La recherche des intentions, c'est* « *l'inquisition, c'est l'abolition de toute fraternité*, c'est l'apothéose « de Fouquier-Tinville et de Marat. Est-ce donc que Pierre Leroux « voudrait recommencer Marat? »

M. Proudhon est *républicain :* « Depuis douze ans, dit-il, mes preu« ves sont faites. *Il fallait être Pierre Leroux; il fallait avoir fait de* « *la Triade, du Circulus et de la Métempsycose, le critérium du répu*« *blicanisme*, pour découvrir que je ne suis pas républicain! »

M. Proudhon est *démocrate*. Ses explications, sans cesse répétées, de ce qu'il entend par AN-ARCHIE, n'en sont-elles pas la preuve irréfragable?

M. Proudhon, enfin, est *socialiste*. M. Leroux a-t-il le droit de retirer cette qualité à son adversaire, par cela seul que celui-ci ne reconnaît ni la *Triade*, ni le *Circulus*, ni la *Métempsycose?*

Cela posé, M. Proudhon croit devoir protester contre la qualification d'athée, qu'on lui applique, parce que, dit-il, ce mot, *pris au sens vulgaire*, IMPLIQUE UNE INSINUATION ODIEUSE. L'athée est le *matérialiste abject, sans respect de la justice et de l'humanité, qui se fait une loi de son égoïsme, un Dieu de son ventre, un culte de l'assouvissement de ses passions;* or, tout le monde sait, ajoute M. Proudhon, que ce n'est point ainsi que Spinosa, Hégel et ses disciples sont athées. « *Le* « *prétendu athéisme de ces grands hommes ne fut autre chose que l'i*« *déalisme élevé à sa plus haute puissance, le point culminant de la spé*« *culation métaphysique.* »

M. Proudhon est, sans contredit, l'un des sophistes les plus déliés de ce temps-ci : il n'a pas de rival en fait de prestidigitation philosophico-économique. Mais, pour son malheur, M. Proudhon a beaucoup écrit; et il n'a pas d'accusateurs plus implacables que ses propres ouvrages. Vous protestez, Monsieur, contre la qualification d'*Athée* que vous jette le panthéiste P. Leroux. Mais ouvrez donc votre livre des *Contradictions économiques*, et vous y trouverez les lignes que voici :

« Dieu est l'infini; l'Humanité, le fini; de là, une opposition constante et nécessaire. Il est impossible que Dieu, qui est l'infini, connaisse et aime le fini; l'Humanité, de son côté, qui ne connaît l'essence éternelle que par les lois fatales qui lui sont imposées, *n'a pas à s'inquiéter de Dieu qui ne peut rien pour elle*. En

vertu de leur nature même, DIEU ET L'HUMANITÉ SONT DES ENNEMIS IRRÉCONCILIABLES... Donc le premier devoir de l'homme éclairé et intelligent EST DE CHASSER INCESSAMMENT L'IDÉE DE DIEU DE SON ESPRIT ET DE SA CONSCIENCE... L'ATHÉISME DÉSORMAIS DOIT ÊTRE LA LOI DES MOEURS ET DES INTELLIGENCES. »

Oserez-vous soutenir, sophiste, que tout cela n'est que de la *spéculation métaphysique ?*

Dans son épître d'aujourd'hui à M. P. Leroux, M. Proudhon s'exprime ainsi :

« Non, je ne crois ni à la Triade, ni au Circulus, ni à la Métempsycose, pas plus qu'à la résurrection des morts et à la monarchie constitutionnelle ; je ne suis ni THÉISTE, ni PANTHÉISTE, ni ATHÉE. »

Vous n'êtes pas panthéiste, osez-vous dire ! Mais que signifie donc, alors, cette définition de la divinité par vous donnée dans le premier chapitre des *Confessions d'un révolutionnaire :*

« Dieu est la force universelle, pénétrée d'intelligence, qui produit, par une information infime d'elle-même, *les êtres de tous les règnes, depuis le fluide impondérable jusqu'à l'homme*, et qui, dans l'homme seul, parvient à se connaître et à dire MOI ! (1) »

Ah ! illustres docteurs du socialisme, vous aussi, comme les éclectiques naguère dénoncés par Pierre Leroux, vous *tirez humblement votre chapeau* à des croyances détestées, et vous n'osez pas confesser hautement vos doctrines abominables, de peur que le peuple, qui hait l'athéisme, ne vous considère comme des *matérialistes abjects n'ayant d'autre Dieu que leur ventre, d'autre culte que celui de leurs passions !* Mais, patience ! le jour n'est pas loin où ceux que vous abusez vous jugeront, et comme *philosophes* et comme *hommes*. Déjà vos querelles de sectaire à sectaire ont fait luire un rayon de la vérité aux yeux d'un certain nombre d'hommes égarés. Vous vous en êtes aperçus vous-mêmes, et voilà que vous vous disposez à conclure *une paix plâtrée.* Mais cette trève sera de bien courte durée. Vous serez fatalement amenés, grands réformateurs du genre humain, à vous entre-dévorer ! « Le Terroriste ne veut point de l'Icarien, l'Icarien ne veut « point du Phalanstérien, le Phalanstérien ne veut point du Prou-« dhonien, le Proudhonien ne veut de personne. Tous se méprisent « réciproquement autant qu'ils haïssent la société. » (VEUILLOT.)

M. Proudhon prétend que M. P. Leroux se dit à lui-même : « L'orthodoxie, c'est ma doxie ! »

Mais faites-vous donc autre chose, tous tant que vous êtes, *ô futurs rédempteurs de l'Humanité?* Proudhon, Considérant, Cabet, Louis Blanc, etc., ne dites-vous pas tous : « L'orthodoxie, c'est ma doxie ! »

Quant à moi, s'écrie M. Proudhon (copiste, en cet endroit, de M. Jean Reynaud dans son article sur le druidisme : (2)

« Quant à moi, je n'ai de foi, d'amour, d'espérance qu'en la patrie... Assez

(1) *Confessions d'un révolutionnaire*, p. 5.

(2) Publié dans l'*Encyclopédie nouvelle*.

longtemps le Grec, le Romain, le Barbare, le Juif, l'Anglais ont déteint sur notre race : l'un lui a donné sa religion, l'autre son droit ; celui-ci sa féodalité, celui-là son gouvernement... et comme si ce n'était pas assez de cette longue invasion de l'*idée-étrangère*, vous venez nous offrir, renouvelées des fables hindoustaniques, le *Circulus*, la Métempsycose, etc... Ah ! vous me reprochez de n'être pas républicain, vous *n'êtes pas de votre pays...* Vous n'avez pas entendu les chênes de nos forêts druidiques pleurer l'antique patrie ; *vous ne sentez pas vos os*, pétris de ce pur calcaire du Jura, frissonner au souvenir de nos héros Celtes, Vercingétorix, traîné en triomphe par César, Orgétorix, Arioviste, et ce vieux Galgacus, vaincu par Agricola ; vous n'avez pas vu, au bord de nos torrents alpins, la liberté vous apparaître sous les traits de la *Gauloise* Velléda, etc... Vous n'êtes pas un enfant de Brennus... vous ne concevez rien à cette restauration de notre nationalité... VOUS ÊTES DU PARTI DE L'ÉTRANGER ! »

Tout cela est très-poétique et d'une habileté on ne peut plus machiavélique : représenter le *philosophe de l'amour* comme l'un des coryphées du parti de l'étranger, en regard de Proudhon, le pur descendant des vieux Celtes du Jura, le démocrate n'ayant de foi, d'amour, d'espérance, qu'en la patrie, quel bon tour de la part d'un disciple de Feuerbach !

Malheureusement, l'auteur, tout *pur Gaulois* qu'il est, connaît peu l'histoire de la Gaule et a lu trop rapidement le curieux travail de M. J. Reynaud sur le Druidisme !

En effet, qui ne sait que la métempsycose était une croyance nationale chez les Gaulois et chez les anciens Bretons ?

Mais c'est cette *croyance nationale* que M. Jean Reynaud célèbre avec enthousiasme dans son travail de l'*Encyclopédie nouvelle :* « Pour rentrer, s'écrie-t-il, *dans les instincts sacrés de la foi de nos pères*, il nous suffisait que, DÉLIVRÉS DES FASCINATIONS DE L'ÉTRANGER, nous fussions rendus à la liberté de nos *inspirations divines !* »

M. P. Leroux (*qui possède la science*, dit ironiquement M. Proudhon) P. Leroux, sur ce terrain historique, peut à son tour fustiger cruellement son adversaire. « C'est vous, *mon cher Proudhon*, qui n'êtes pas *de votre pays ;* vous avez entendu pleurer les chênes des antiques forêts druidiques et vous ne savez pas que les fables hindoustaniques, que la métempsycose étaient un dogme chez les Gaulois ! Et ce n'est pas tout : vous, *Celte pétri du pur calcaire du Jura*, vous faites de Velléda une prêtresse gauloise ! Quelle distraction, *mon cher Proudhon !* Quoi ! parce que l'auteur des *Martyrs*, usant des licences du poète, a fait de Velléda une druidesse armoricaine, vous, le descendant, l'admirateur des héros de notre vieille Gaule, vous confondez une *prophétesse de la Germanie*, une femme de la nation des Bructères, avec les prêtresses de race gallique qui habitaient les îlots sauvages de l'Armorique !

Mon cher Proudhon, je vous invite à étudier l'histoire de votre nation, nation dont le génie diffère essentiellement de celui des compatriotes d'Hégel et de Feuerbach et dont César a dit : *gens omnis dedita relgionibus*, ce qui ne veut pas dire, je suppose, que, chez nos an-

cêtres, l'athéïsme *fût le point culminant de la spéculation religieuse.*

A. de C.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 7 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. BENOIST-D'AZY, VICE-PRÉSIDENT.

La Chambre vote un projet de loi relatif à un emprunt de 220,000 fr. que la ville d'Aix se propose de faire.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition de MM. Faure, Pelletier, Gilland, Boysset et autres, relative à l'ouverture d'un crédit à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, destiné à être réparti entre les diverses associations ouvrières.

M. PELLETIER. Qu'a t-on fait pour venir en aide à la plupart des associations? Rien.

Pendant trois mois on a fait voyager inutilement les charpentiers du ministère à la commission. On n'a rien fait non plus pour les maçons : on devait cependant leur donner la construction des cités ouvrières, mais on s'est bien gardé de le faire, et on a préféré la donner à des entrepreneurs.

Pourquoi ne protége-t-on pas les associations ? Parce qu'on craint qu'elles ne réussissent et ne détruisent le vieux mode. (Oh! oh!)

Qu'a-t-on fait pour les marbriers, pour les bronzeurs, pour les charrons et pour cent autres corps d'état ? Rien.

Qu'a-t-on fait pour les cuisiniers? (Hilarité prolongée.)

M. DESJOBERT. Je demande la parole.

M. PELLETIER. On a brisé leurs tables, leur vaisselle, on a arrêté leurs habitués; on a transformé en banquets politiques de simples repas de huit ou dix amis.

La liberté actuelle, telle que vous voulez la conserver, n'est pas autre chose que l'autorisation donnée au fort d'écraser le faible. (Très-bien! à gauche.)

M. DESJOBERT. Depuis dix-huit mois, j'entends développer ces motifs, et ces motifs ne sont pas autre chose que les doctrines exposées par M. Louis Blanc...

Voix à gauche : Vous ne les connaissez pas, ces doctrines.

M. DESJOBERT. Vous vous trompez, je les connais. J'ai lu et annoté les cinq éditions qu'il a publiées. (Rires.)

A gauche : Il y en a eu davantage.

M. DESJOBERT. Oui, il y a peut-être eu plus de cinq éditions; mais j'ai jugé à propos de m'arrêter là. (Hilarité.)

Voici le système de M. Louis Blanc en deux mots :

M. Louis Blanc a une horreur profonde pour la concurrence.

Il fait découler de la concurrence tous les maux de l'humanité. Pour détruire la concurrence que se font les particuliers, il imagine de la combattre par la concurrence du gouvernement; il la combat par la fondation d'ateliers sociaux qui seraient commandités par l'Etat, auxquels l'Etat prêterait son capital à un taux très-bas. C'est ce qu'on a fait lorsqu'on a prêté trois millions aux associations; c'était pour combattre la concurrence privée. Il est évident que si l'Etat donne à ces ateliers des capitaux à un intérêt moindre que celui auquel l'industrie particulière peut s'en procurer, l'industrie particulière ne pourra pas supporter la concurrence.

Alors qu'arrivera-t-il? Ce que M. Louis Blanc demande : la ruine des ateliers privés, pour arriver à la fondation des ateliers sociaux.

M. MORELLET parle en faveur de la proposition.

M. A. DUBOIS. On dit que nous ne faisons rien pour les classes ouvrières, c'est faux. Savez-vous ce qu'il y a de vrai, c'est que nous entendons autrement que vous les intérêts du peuple.

C'est vous qui arrêtez le travail par des propositions que vous ne pouvez pas développer. (Approbation.) Je vous défie de me prouver que vous ayez apporté un seul projet de loi qui ait pu être accepté par des hommes raisonnables. (Mouvement.)

M. NADAUD. Citoyens, il ne s'agit plus de jouer sur les mots. De plus en plus les classes ouvrières sont malheureuses... (Dénégations.)

A droite : D'ailleurs, à qui la faute?

A gauche : A vous!

A droite : Aux exploiteurs de la classe ouvrière.

M. NADAUD. Je répète et je maintiens que les classes ouvrières sont de plus en plus malheureuses.

A droite : A qui la faute?

A gauche : Aux meneurs! (Vive approbation sur la plupart des bancs.)

M. NADAUD. Les salaires diminuent (Non! non!), les loyers augmentent... (Non! non!) Les salaires diminuent... (Non! non!)

A droite : Ils augmentent!

M. NADAUD expose les moyens que, selon lui, le gouvernement pourrait employer pour créditer les associations ouvrières sans s'exposer à la perte d'un centime, et il ajoute : De deux choses l'une, messieurs, ou nous ne nous entendons pas, ou bien vous ne voulez rien faire pour le peuple. (Bruyante interruption.)

M. DUMAS, ministre de l'agriculture et du commerce. Je n'ai que quelques mots à dire pour rectifier une erreur.

L'orateur qui descend de cette tribune a déclaré que la plupart des ouvriers étaient dans un grand état de souffrance. Je suis heureux de pouvoir déclarer que les renseignements reçus au ministère du commerce sont positivement contraires à cette assertion. (Très-bien! — Rumeurs à gauche.)

M. SAINTE-BEUVE. Les honorables auteurs de la proposition s'étendent longuement sur la misère des ouvriers, et ils croient trouver un remède dans l'association; en vous proposant ce remède, ils se préoccupent de celui qui reçoit; je me préoccupe, moi, de celui qui paie. (Mouvements divers.)

Où donc l'Etat prendra-t-il l'argent qu'on lui demande? Je dis qu'il ne doit pas le prendre dans la caisse des contribuables, et je ne prends pas mes raisons de décision dans les circonstances de temps ou de forme gouvernementale; je les prends dans des choses immuables, je les prends dans la raison, dans la justice, et je dis que vous n'avez pas le droit de prendre l'argent de tous pour le donner à quelques-uns (Très-bien! à droite. — Murmures à gauche.)

Si M. le ministre des finances pouvait disposer librement, non pas seulement de tout l'argent de France, mais encore de tout l'or de la Californie (rires), je n'aurais pas la moindre objection à faire. Mais il n'en est pas ainsi. M. le ministre des finances ne pourra se procurer que par l'impôt l'argent que vous lui demandez.

L'Assemblée, après avoir entendu MM. Crémieux et Amable Dubois, rejette la proposition à une immense majorité.

Bulletin de la politique étrangère.

PIÉMONT. — On mande de Turin, 3 décembre, que Sylvio-Pellico accepte le mandat de député qui lui a été offert par des électeurs.

ESPAGNE. — La nouvelle de la grossesse de la reine d'Espagne, qui a été déjà plusieurs fois annoncée puis contredite, se trouve enfin confirmée d'une manière officielle. Voici ce que nous lisons dans la correspondance ordinaire de Madrid du 2 décembre :

« La nouvelle qui circule depuis quelque temps à Madrid sur la grossesse de la reine est officiellement confirmée. Les ministres se sont rendus hier au palais pour féliciter LL. MM. à cette occasion. »

ALLEMAGNE. — La *Gazette de Cologne* contient dans son dernier numéro la dépêche télégraphique suivante :

« *Le Moniteur prussien*, qui vient de paraître, publie le réglement arrêté par le ministre pour l'exécution de l'ordonnance du 26 novem-

bre concernant les élections des députés pour la chambre du peuple. Les paragraphes 1 et 20 prescrivent aux présidents supérieurs des provinces de procéder sans délai à l'organisation des districts électoraux, et de désigner les cercles, les communes et les lieux fixés pour les élections. »

Une lettre de Hesse-Darmstadt, en date du 2 décembre, que nous trouvons dans la *Gazette d'Augsbourg*, mande que, très-vraisemblablement, la majorité de la prochaine chambre des députés sera républicaine.

On pense que la session ne durera pas quinze jours, ou trois semaines au plus.

Chronique et faits divers.

Le Président de la République est rétabli de son indisposition, qui n'était que l'effet d'un refroidissement. (*Patrie.*)

— M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets :

« Paris, le 6 décembre 1849.

« Monsieur le préfet, le Président de la République a reçu, dans le cours de ses divers voyages, un grand nombre de réclamations d'anciens militaires, nobles débris de nos armées de la République et de l'Empire. Beaucoup d'entre eux ont été privés des récompenses dues à leurs services : ils ont longuement expié leur dévouement à l'Empereur et leur fidélité à sa mémoire.

« Si dans votre département il existe quelques-uns de ces vieux défenseurs de la patrie, informez-vous avec soin de leur situation, recueillez leurs titres, appréciez-en la valeur réelle, faites-en dresser un état que vous me transmettrez avec votre avis.

« C'est pour le gouvernement un devoir de provoquer une mesure réparatrice, venue trop tard pour le plus grand nombre, bien plus tard pour ceux qui restent. Il donnera ainsi satisfaction à une pensée inspirée au neveu de l'Empereur par la piété des souvenirs et la reconnaissance qu'il doit, au nom de la patrie, à ceux qui l'ont glorieusement servie. »

— En exécution de l'art. 26 de la loi du 26 mai 1819, le *Moniteur* contient quinze extraits des arrêts de diverses cours d'assises de la République portant condamnation de plusieurs journaux pour délits de presse. Ces extraits expliquent la nature des délits et indiquent la quotité de la peine.

— On a annoncé déjà que la commission de déportation a désigné les îles Marquises comme le lieu de déportation. Il paraît que c'est l'île de Nouka-Hiva qui serait affectée à la déportation au deuxième degré, et l'île de Wae-Tahou à la déportation au premier degré, c'est-à-dire avec détention dans une citadelle.

La commission a délibéré aujourd'hui sur les conditions légales qui seront imposées aux déportés de ces deux catégories.

— Il est question, en ce moment, de transporter l'Ecole polytechnique au château de Meudon. Les bâtiments que cette école occupe près du Panthéon seraient convertis en caserne. Ils pourraient contenir environ 25,000 hommes. Les constructions et les travaux d'appropriation à faire, tant à Meudon que sur les terrains de l'Ecole, pour les nouvelles destinations, sont évalués à deux millions cinq cent mille francs.

lissement de nouvelles casernes à Paris est indispensable si la garnison maintenue, comme cela paraît probable, au moins pour quelque temps, e où de graves raisons l'ont fait élever depuis dix-huit mois. Les bara-ts construits à la hâte n'étaient destinés qu'à fournir un service provi-ii ne saurait se prolonger beaucoup. Plusieurs sont déjà en fort mauvais caserne établie sur les terrains de l'Ecole polytechnique remplacerait, dès erait terminée, ceux qui sont le plus endommagés.

optant la combinaison que nous annonçons, le gouvernement aurait pensé, iommes bien informés, qu'il y aurait profit, pour les études et pour l'avenir ës, à ce que l'Ecole polytechnique fût reportée hors de Paris, et éloignée lu quartier qui est le plus souvent le centre des agitations populaires.

st M. François Arago, ancien membre du gouvernement provisoire, et ice Say qui ont été délégués par le conseil-général de la Seine, l'un président et l'autre comme secrétaire du conseil, pour aller inviter le t de la République au banquet qui sera donné le 10 décembre à l'Hôtel-

nous communique un fait extrêmement honorable pour un militaire de ion de Paris, et nous nous empressons de le publier. Il y a trois jours, ace du Panthéon, un vieillard attirait péniblement l'attention par son as-érable. Un militaire s'approche de lui, et, sur ses questions, le pauvre répond qu'il n'a ni feu ni pain, puis des larmes abondantes coulent de

litaire, ému, tire de sa poche une pièce d'un franc, — c'était tout ce it sur lui, — et remet cette pièce au vieillard, qui ne peut répondre que ouvelles larmes. Le lendemain, après avoir pris son adresse, il était chez laissait du pain..... Ce généreux militaire se nomme His; il est grena-!4e de ligne. Le vieillard demeure rue Neuve-Sainte-Geneviève, 23; les itiales de ses prénom et nom sont L. R.

lit dans l'*Hermine :*

le Falloux, se rendant à Nice, vient de s'arrêter chez lord Brougham, lélicieuse résidence d'Elenor Castle.

rveillé de la situation admirable de Cannes et de la douceur de son cli-cien ministre a tout de suite fait chercher une habitation. L'affluence naire des étrangers ne lui a pas permis de réaliser son projet.

› Falloux a quitté Cannes après avoir visité les somptueuses villas qui s'é-ns les environs comme par enchantement.

propose de revenir incessamment pour faire un pèlerinage à l'île Saint-célèbre par les ruines du plus ancien couvent de la chrétienté. »

lit dans le *Courrier de Marseille :*

› général de division Rostolan est arrivé hier de Rome à bord du *Véloce ;* ccompagné d'un aide de camp. Sur le même navire se trouvaient 120 militaires. Après leur débarquement, le *Vé[illegible]* immédiatement repris dirigeant sur Toulon. Dans la soirée, l'hono[illegible] général est parti pour était descendu à l'hôtel des Empereurs. »

s les premières audiences de l'affaire des com[illegible] Montluçon, sident demanda à un paysan qui figurait au nombre [illegible] témoins ce que lui avaient dit de crier :

fine, m'sieur, ils m'ont dit de crier : *Vive la République démocratique ible!...*

léfinition spirituelle, donnée par l'ignorance, mérite de rester.

VARIÉTÉS.

M. DE CHATEAUBRIAND.

Discours prononcé par M. le duc de Noailles, à l'Académie franç le jeudi 6 novembre 1849.

M. le duc de Noailles, après un court exorde, a tracé ain cadre de son sujet :

« La littérature fut de tout temps le principal objet des éloges décernés cette enceinte ; c'est elle seule qui y règne, et vous voulez avec raison lui server tous ses droits. Cependant celui qui se consacre aujourd'hui à la c des lettres n'est plus libre, comme il aurait pu l'être jadis, de vivre enfermé leur domaine paisible ; il est souvent entraîné sur un théâtre plus vaste et agité ; et l'on ne saurait s'en plaindre, messieurs, en voyant réunis ici, da mêmes personnages, les titres mérités de législateur, d'homme d'Etat et d nistre, et ceux de philosophe, de poète et d'historien.

« Qui plus que M. de Châteaubriand a subi cette loi de notre époque ? qu que lui a influé par la puissance de sa parole sur les destinées de son siéc quelle vaste carrière ne se découvre pas devant nous quand nous arrêtons n gards sur les temps qu'il a traversés et sur la place qu'il y a prise ?

« Il a ouvert à l'imagination et à la littérature des horizons inconnus ; il a pli la plus belle mission qu'homme ait jamais reçue de la Providence, celle nimer la foi dans les âmes par le prestige du génie ; il a concouru à pos fondements de la société nouvelle, en se montrant toujours le défenseur d institutions, et en s'efforçant de les asseoir sur ces trois grands principes é ment nécessaires, l'autorité, la liberté, la religion. Sa vie, en un mot, se rat à toutes les grandeurs de notre temps, soit pour les avoir défendues, soit les avoir attaquées ; et les rayons de sa gloire se sont croisés sans cesse av rayons de la gloire nationale, dans laquelle aujourd'hui ils restent confondu

« Rappelez-vous, messieurs, les souvenirs de votre jeunesse, au sortir de nuit profonde pendant laquelle les lettres s'étaient éteintes dans les ténèbres glantes où des barbares, surgis de notre propre sol, avaient plongé notre pa rappelez-vous cette vive lumière qui brilla tout à coup à vos yeux. Avec enthousiasme la France salua ce nouveau poète, qui se levait comme l'aurore nouvel univers ! Avec quelle admiration elle accueillit ses ouvrages, où non-lement l'esprit rencontrait une foule de vues et d'idées qu'il n'avait pas con auparavant, mais où l'âme se sentait ramenée à des sentiments qu'elle se re chait d'avoir oubliés !

« Et plus tard, quand la France fut sérieusement convoquée à la vie politi vous l'avez vu passer avec une incroyable facilité des régions enchantées de magination sur le terrain aride des affaires, aussi savant dans l'art de discuter dans l'art de peindre ; vous l'avez vu plier ce talent si naturellement poétiq la vigueur et à la précision d'une polémique entraînante, qui ne fit que ré une forme nouvelle de son génie.

« Il faudrait donc, pour rendre un hommage complet à cette vie glorieuse [illegible] à la fois les deux grands aspects : l'illustration littéraire et l'illustration [illegible] »

[illegible] ce que le panégyriste de M. de Châteaubriand devait [illegible]

essortir d'abord dans son héros, c'était la fermeté du caractère :

« On ne le connaîtrait pas tout entier, on ne pénétrerait pas dans le secret de ette nature supérieure, si on ne savait apprécier ce qui en formait la partie doinante, et pour ainsi dire souveraine : je veux parler du caractère, de cette faulté où l'homme trouve le véritable élément de sa grandeur, et que les peuples, lont l'instinct ne s'y trompe pas, placent dans leur estime au-dessus du talent ui-même.

« Ceux qui brillent par l'imagination se laissent souvent dominer par elle ; ils uivent cette maîtresse impérieuse et mobile, qui les précipite à son gré dans les pinions et les partis les plus divers, selon qu'elle est séduite et entraînée par eux. hez M. de Châteaubriand, l'imagination, quelque puissante qu'elle fût, est deeurée sujette. La fermeté de son caractère a toujours gouverné sa vie, et c'est e qui l'a placé si haut dans l'estime publique. »

Dès ses premiers pas, M. de Châteaubriand se trouva en face du ouvement terrible qui allait emporter la France :

« Ce fut à la lueur de nos premiers troubles qu'il fit sa première éducation poique ; et, bien que les sentiments généreux d'où sortit la révolution française nvinssent à son indépendance native, il fut promptement frappé des excès qui aient compromettre la liberté.

« La révolution m'eût entraîné, a-t-il dit, si elle n'eût commencé par des crimes : je vis la première tête portée au bout d'une pique et je reculai. Jamais le meurtre ne sera, à mes yeux, un objet d'admiration et un argument de liberté. Je ne connais rien de plus servile, de plus méprisable, de plus borné qu'un terroriste. N'ai-je pas rencontré plus tard toute cette race de Brutus au service de César ? »

Toutefois, le jeune gentilhomme n'était pas en France quand la mpête éclata. Aux premiers bruits, il revient dans sa patrie, mais ur la quitter bientôt. Voici les belles pages que l'*émigration* inspire M. de Noailles :

« La chute du trône de saint Louis, qui devait ébranler tous les trônes, retenjusqu'au fond des solitudes américaines. M. de Châteaubriand apprend la fuite roi, son arrestation à Varennes, le progrès de l'émigration, et la réunion de rmée sous la conduite des princes français. Ici, messieurs, vous allez le reconître. Le poëte-voyageur disparaît aussitôt devant le soldat-gentilhomme : l'honeur a parlé ; il se souvient qu'il porte une épée, et il revient droit en France, pporter le secours de cette épée à son souverain.

« S'il courut se ranger avec empressement parmi des hommes déjà proscrits, n'est pas qu'il approuvât l'émigration en principe : ses opinions politiques n'éient pas représentés par elle. Pour lui, surtout, l'émigration fut une question honneur. Il s'était refusé à y prendre part dans les premiers jours ; mais l'état s choses avait changé depuis : la royauté était devenue captive ; les frères du i avaient porté le drapeau de la monarchie hors des frontières ; le point d'honeur, qui rappelait M. de Châteaubriand de si loin, le conduisit où était ce drapeau.

« Ce second éloignement de la France lui épargna du moins le spectacle de imes qui font la honte de notre histoire et celle de l'humanité. Je me hâte moiême d'en détourner la vue, et je ne vous attristerai pas par l'image de nos malurs ; mais je signalerai d'un trait la profondeur des plaies qui déchiraient notre

patrie, en montrant une partie de ses enfants, et parmi eux un homme tel q
celui dont nous vénérons la mémoire, réunie en armes sur le sol étranger, et pl
cée en présence d'autres Français.

« Aujourd'hui que la nation ne fait plus qu'un seul corps ; aujourd'hui q
nous, fils d'émigrés, avons naguère défendu de nos vies, dans cette capitale, l'o
dre social attaqué, confondus dans les rangs de tous les citoyens, et animés
même esprit qu'eux ; aujourd'hui enfin que la France, unie et compacte, sait r
garder en face les plagiaires de la terreur, qui compteraient pouvoir l'épouvan
encore, nous pouvons juger avec impartialité des tristes extrémités où l'on
réduit dans ces temps malheureux, nous rappeler ce que le pays était alors,
proscriptions qui le décimaient, la nécessité d'échapper à la persécution, et
qu'étaient aussi l'honneur et la fidélité, tels que les traditions monarchiques
séculaires les avaient transmis à nos aïeux. Ecoutez, messieurs, les paroles q
nous adresse du sein de la tombe celui dont le souvenir est entouré de tant d'hom
mages : « Oui, nous dit-il, on s'en tenait alors aux vieux exemples ; la fidélité
« serment passait pour un devoir, et l'honneur comptait autant que la patr
« Français du dix-neuvième siècle, apprenez à estimer cette vieille France q
« vous valait. Ce sont vos pères que vous avez vaincus ; ne les reniez pas, vo
« êtes sortis de leur sang. S'ils n'eussent été généreusement fidèles aux antiqu
« mœurs, vous n'auriez pas puisé dans cette fidélité native l'énergie qui fait vot
« gloire dans les mœurs nouvelles. Ce n'est, entre les deux Frances, qu'u
« transformation de vertu. »

Nous voyons ensuite M. de Châteaubriand, « après avoir achevé
campagne pendant laquelle il portait dans son havre-sac le poèm
qu'il avait écrit chez les sauvages, » M. de Châteaubriand, bless
malade, se traînant à pied le long des chemins, ramassé par l
fourgons qui passaient, et parvenant ainsi d'abord à Ostende, puis d
là à Jersey et à Londres. C'est là qu'il revit et acheva en partie
poème des *Natchez*, avec ses épisodes d'*Atala* et de *René*, et l'*Ess*
sur les Révolutions.

M. de Noailles continue ainsi :

« Hâtons-nous, messieurs, de parler de l'œuvre capitale qui lui assurera u
renommée à part au milieu de toutes les renommées de la France. Dans les flu
tuations de sa jeunesse, et troublé par les livres antireligieux du siècle dern
son esprit avait subi les atteintes du doute, quoiqu'il fût facile de reconnaître
fond de sa pensée le rayon de la vérité chrétienne qui avait brillé sur son be
ceau. Mais encore quelques années, et vous verrez quelle lumière jaillira de
rayon, et comme il en éclairera l'univers !

« Un mot de sa mère mourante transmis à ce fils exilé fut pour lui une so
de révélation. La voix de cette autre Monique avait touché le cœur du nou
Augustin : « Ma conviction est sortie du cœur, a-t-il dit ; j'ai pleuré, et j'ai cru
C'est à ces larmes, messieurs, que nous devons le *Génie du Christianisme.*

« Le temps était enfin arrivé que M. de Châteaubriand devait se faire connaît
de son pays. La France lui rendait une patrie, et il lui apportait en échange u
gloire de plus. Dès l'apparition du *Génie du Christianisme*, son talent se mont
dans toute sa force, comme le soleil sort des ombres dans toute la splendeur
ses rayons. A qui faudrait-il apprendre l'effet immense qu'il produisit, et l'a
miration qu'il excita de toutes parts ? Jamais peut-être un livre ne fut un au
grand événement. Laissons de côté pour un moment l'intérêt littéraire qui s

», et n'en considérons que l'effet moral et salutaire. Ce sera toujours là, rs, son premier mérite. L'Académie, arbitre suprême des ouvrages de ne les apprécie pas uniquement pour eux-mêmes, et pour le vain délas- qu'ils procurent à nos loisirs; elle sait que les travaux de l'intelligence plus noble destination, et elle ne leur prodigue ses louanges que lors- nt atteint un but utile à l'humanité. Qui ne comprend aujourd'hui l'im- e de ces lois morales sur lesquelles repose la société? Qui ne voit aussi eligion en est le fondement et le lien nécessaire? Et combien la déca- le ces lois, qui devient chaque jour plus rapide, ne fait-elle pas sentir été la grandeur de l'œuvre de M. de Châteabriand au commencement du Ah! que sa voix ne peut-elle sortir du tombeau, pour raffermir encore ious ces vérités et ces sentiments qu'il y fit renaître autrefois! »

s regrèttons de ne pouvoir reproduire ici les passages de e de M. de Châteaubriand qui peignent la véritable révolution ctuelle dont le *Génie du Christianisme* fut le signal éclatant et les principaux mobiles. Quels qu'aient été les défauts qu'une critique dut signaler dans les premières éditions surtout de grande œuvre, elle restera toujours comme un monument ma- ne de courage et de foi, et comme le chef-d'œuvre littéraire -neuvième siècle.

e Châteaubriand a mis d'ailleurs à toutes ses compositions un de travail consciencieux et de soin honorable qui devait être à l'admiration de notre époque où l'on écrit avec tant de lé- :

e n'ai-je, messieurs, dit M. de Noailles, votre profonde connaissance de votre éloquence, pour parler dignement de ces chefs-d'œuvre! Et que -je pas à dire encore, si je voulais rappeler tant d'autres remarquables ui seuls suffiraient à plusieurs renommées? Mais que de soins et de fati- nt-ils pas coûtés à leur auteur? A peine a-t-il conçu le plan des *Martyrs*, ut voir de ses propres yeux les pays où il en place la scène. Il traverse s, il va s'asseoir sur les ruines de la Grèce, méditer au pied des Pyrami- prosterner devant le saint tombeau; et les notes de son voyage, les restes natériaux, lui servent encore à écrire l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, ses compositions les plus goûtées.

études scrupuleuses, messieurs, tiennent à ce que, dans sa carrière lit- M. de Châteaubriand fut toujours pénétré d'un grand respect pour lui- t d'un égal respect pour le public. Non-seulement sa plume n'a jamais ne des sujets graves et moraux, capables d'élever les âmes et d'inspirer la mais rien n'est jamais sorti de cette plume, même ses productions les mportantes, avant d'avoir reçu la dernière perfection d'un travail assidu âtre. C'est la loi que s'imposèrent de tout temps les grands écrivains, tou- iécontents d'eux-mêmes, parce que ce qu'ils sentent va toujours au-delà i'ils expriment; exemple que M. de Châteaubriand a imité, et qu'on es e un peu enclin à oublier de notre temps. »

du reste, l'orateur saisit l'occasion de payer un noble tribut mage à l'école historique qui a paru dans les vingt-cinq der- années et dont les principaux chefs étaient présents à la séance cadém ie

« Messieurs, sans rabaisser les travaux accomplis avant nous, nous av un juste sujet d'être fiers des nôtres. Instruits par les grands événements d nous fûmes témoins, nous avons su lire dans le passé comme nos pères n'y avai point lu. De l'observation des faits et de leurs causes immédiates, nous nous sc mes élevés aux causes universelles et à l'enchaînement des choses humain Nous avons étudié à la fois et la physionomie des temps, et la vérité des car tères, et le mouvement des sociétés; l'histoire philosophique et politique, pa culière et générale, a livré ses secrets à nos investigations, et tant d'œuvres rieuses et éclatantes formeront un faisceau de lumières qui deviendra un flambeaux de la postérité. Que de progrès la science historique ne devra-t-e pas à l'homme éminent, aussi grand orateur que profond historien, qui a écla de vues si neuves et si hautes la marche de la civilisation en France et en E rope, et qui, jeté sur une terre étrangère par les révolutions de sa patrie, repar aujourd'hui dans le sanctuaire des lettres, une œuvre nouvelle à la main, co plément d'un de ses plus beaux ouvrages, et témoignage de la liberté d'esp qu'une âme forte sait conserver au milieu des catastrophes les plus imprévue Que ne devra pas encore cette belle science au savant auteur de la *Conquête Normands*, ce parfait modèle de l'art de raconter et de peindre, qui, privé de lumière, a su changer des chroniques arides en tableaux si vivants et si fidèl et, par le regard perçant de son génie, a découvert une histoire nouvelle en velie sous nos chartes nationales! Je passe sous silence, messieurs, bien d'aut écrits précieux, assez désignés par la voix publique. Je ne rappellerai ni cet peinture du moyen-âge, qu'une plume ingénieuse et habile a fait revivre, da son costume et dans ses mœurs, avec la maison de Bourgogne; ni l'histoire l'Empire, ce colosse des temps modernes, dont un récit brillant de naturel et clarté, et décrivant avec un intérêt également animé la politique ou les comba nous explique des merveilles que nous n'avions su qu'admirer jusqu'à ce jour; l'habile exposé de la politique et des négociations d'un autre grand règne, trav important d'un esprit ferme et judicieux, dont le mérite nous était déjà con par de nombreux ouvrages, et qui nous prépare encore le tableau de la révolutio religieuse du seizième siècle, la plus grande révolution depuis l'empire roma avant que la nôtre eût éclaté. La littérature elle-même s'est offerte sous un no vel aspect dans ces belles leçons où l'illustre secrétaire de cette Académie a premier agrandi l'horizon des lettres, et, sans rien faire perdre à leur enseign ment de ce que lui devaient un goût si exquis et une pénétration si rare, en donné la véritable intelligence, en les associant à l'histoire de l'humanité. »

(La fin au prochain numéro.)

BOURSE DU 7 DÉCEMBRE.

AU COMPTANT. Le 3 0|0, ouvert à 56, en jouissance du 22 décembre, s'est élevé à 56 10, pour fermer à 56 05, avec hausse de 10 c.; le 5 0|0 a haussé de 10 c. à 90 80, après avoir débuté à 91, plus haut cours. Les actions de la banque de France ont fléchi de 2 50, à 2425, après avoir ouvert à 2450; les obligations de la ville de Paris, anciennes, 1310 fr.; nouvelles, 1165, sans affaires; celles de la Seine, 1080.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. BAILLY, DIVRY et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Nouvelles de Rome.

(*Correspondance particulière de l'*AMI DE LA RELIGION.)

On nous écrit de Rome, 30 novembre 1849 :

« Il s'est passé l'autre jour un déplorable scandale, à l'audience publique des Cardinaux de la commission.

« Un certain *Ceccarelli*, ex-employé de la garde nationale, insistait pour avoir immédiatement un secours de 500 sc. Les Cardinaux cherchaient à lui faire comprendre combien il leur était impossible de lui donner sur l'heure une somme aussi forte, qnand tout à coup ils virent briller un poignard entre les mains du pétitionnaire. Effrayés, ils appelèrent du secours. L'assassin se voyant découvert, voulut se frapper lui-même; il paraît toutefois que sa main était peu ferme, car la blessure était sans gravité.

« Cette odieuse tentative a été racontée de mille manières, mais je crois pouvoir vous garantir ma version.

« On ne saurait à l'étranger avoir trop de méfiance contre les nouvelles que l'on reçoit de Rome. Ces nouvelles sont répandues et rapportées avec tant de détails, qu'il paraît presque impossible de ne pas y ajouter foi. Ainsi on racontait dernièrement que le Cardinal Maï avait été outragé en rentrant chez lui, et qu'un officier français avait puni les coupables en les poursuivant à coups de plat de sabre. Tout cela est une pure invention. En remontant à la source de ce qui s'était passé, j'ai su positivement que le Cardinal Maï, en rentrant chez lui en voiture, avait passé auprès de deux femmes qui se battaient : ce spectacle excitait les huées de la foule accourue. Quelqu'un, entendant les cris et n'en connaissant pas la cause, aura cru que l'on sifflait le Cardinal.

« Il est bon, je crois, que la vérité soit rétablie sur ce fait, quelque peu important qu'il soit. Vos journaux rouges ne manqueraient pas de dire que la haine contre les Cardinaux est telle, qu'ils ne peuvent pas sortir dans Rome sans être maltraités par le peuple.

« La commission gouvernementale s'occupe activement à remettre un peu d'ordre dans les diverses branches de l'administration, et à réorganiser le personnel qui en avait un si grand soin. Plusieurs employés ont été renvoyés. Quelques-uns d'entre eux avaient joint le sacrilége à la rébellion contre leur souverain. Chez l'un on trouva un saint-ciboire qui contenait encore des hosties ; un autre est convaincu d'avoir soustrait les sceaux en or de plusieurs manuscrits de la bibliothèque du Vatican. Tels étaient nos austères républicains qui prétendaient gouverner Rome *au nom de Dieu et du peuple.*

« Le nouveau général en chef, M. Baraguey-d'Hilliers, ne peut pas encore être connu par ses actes. Mais ses paroles sont bonnes. Il proteste de son dévouement pour le Pape et pour l'ordre. « Je n'ai qu'un « bras, dit-il souvent, mais je le consacre tout entier au service de « la Religion. »

« Il est parti hier au soir, se rendant à Portici, pour présenter au Saint-Père ses lettres de créance. On attend ici son retour avec impatience, dans l'espoir qu'il aura donné au Pape assez de garanties pour lui permettre de rentrer dans ses Etats.

« Il est bien à désirer que le général Baraguey-d'Hilliers comprenne qu'il est des choses sur lesquelles le Pape ne cédera jamais, et qu'en retardant ainsi le retour de Pie IX, la France ne ferait que compromettre son influence morale, sans pouvoir espérer des concessions ultérieures.

« On croit généralement ici que le Saint-Père ne se rendra au vœu des Romains en revenant au milieu d'eux, que si le gouvernement français réduit l'armée à six mille hommes. Le Saint-Père demande en outre, assure-t-on, que ce corps d'occupation soit à ses ordres ; que l'état de siége soit levé, et que la police soit entièrement remise entre les mains des autorités romaines. »

Concile de Rennes.

DE L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

L'*Ami de la Religion* a dit (n°s 4883 et 4886), d'après le *Journal de Rennes*, que les Pères du Concile tenu dans cette ville avaient résolu de réunir tous les ans le synode diocésain, et qu'ils avaient demandé au Souverain-Pontife de définir l'Immaculée Conception, comme *dogme catholique*. Une personne bien informée nous écrit à ce sujet : « On a seulement statué sur le premier article, que tous « les ans les Evêques réuniraient leur clergé autant que les circon- « stances le permettraient, ou pour la retraite pastorale ou pour le « synode, suivant qu'ils le jugeraient à propos... Sur le second article, « les Pères du Concile ont seulement demandé que le Saint-Siége « déclarât que la pieuse croyance de l'Immaculée Conception était « la *doctrine de l'Eglise catholique*, ce qui est bien différent. »

On nous adresse en même temps des explications que nous croyons devoir aussi reproduire :

« Dans le style ecclésiastique, on entend par *dogme catholique* une vérité immédiatement révélée de Dieu et enseignée par l'Eglise comme un article de foi. Or, l'enseignement de l'Eglise n'a pas seulement pour objet ces sortes de vérités, il en comprend un grand nombre d'autres qui sont déduites par voie de conséquence des principes révélés, ou qui se rapportent soit à des doctrines, soit à des faits qui intéressent la foi, les mœurs ou le culte. Les doctrines non révélées immédiatement sont pour nous très-certaines, dès-lors que l'Eglise nous les enseigne avec son autorité infaillible, elles ne sont pas cependant des dogmes catholiques;

nous ne pourrions les nier sans une coupable témérité, nous serions dans l'erreur, mais ce ne serait pas une *hérésie.*

« C'est une persuasion universelle parmi les fidèles que la très-sainte Vierge a été préservée du péché originel, qu'elle a été sainte et immaculée dans sa bienheureuse conception, voilà ce que nous croyons tous et ce que nous désirons voir proclamer par le Saint-Siége, plus solennellement encore, s'il est possible, qu'il ne l'a jamais été. Mais cette croyance doit-elle être mise au rang des articles de foi qu'on ne puisse nier sans hérésie? Voilà ce dont on peut ne pas convenir, et ce qu'il n'appartient qu'à l'Eglise de décider. Parmi les docteurs catholiques, les uns sont persuadés que la doctrine de l'Immaculée Conception a été révélée dès le principe aux apôtres, et qu'elle a été transmise d'âge en âge par la tradition jusqu'à nos jours; d'autres, non moins instruits et également dévoués à la gloire de la très-sainte Vierge, hésitent sur ce point et croiraient plutôt que l'Immaculée Conception est du nombre de ces vérités qui ne sont pas immédiatement révélées, mais qui se déduisent par voie de conséquence des articles de la foi et d'autres considérations. Ils la déduisent du dogme catholique de la maternité divine et de cette raison qu'il ne convenait ni à la sainteté du Fils de Dieu, ni à l'amour qu'il portait à celle qui devait devenir sa mère, qu'elle fût jamais, qu'elle eût jamais été dans l'état du péché. Cette doctrine, d'ailleurs, ne repose pas sur un simple raisonnement de l'esprit, elle est rendue certaine, incontestable, par l'enseignement de l'Eglise pendant une si longue suite de siècles, par le mouvement que le Saint-Esprit a imprimé à tous les cœurs chrétiens pour les incliner vers cette croyance, par les grâces nombreuses et tout extraordinaires que Dieu a faites à ceux qui le prient par l'intercession de Marie conçue sans péché. Ainsi raisonnent ceux qui ne croient pas trouver, dans les traditions des siècles passés, des preuves suffisantes d'une révélation immédiate. D'autres enfin, quel que soit le point de vue sous lequel ils envisagent la question, doutent s'il est plus expédient de définir la Conception Immaculée comme dogme de foi, que personne ne puisse plus contester sans mériter la note et les peines d'hérésie, sans être exclus de la participation aux sacrements et mis hors de l'unité de l'Eglise, ou s'il ne vaudrait pas mieux laisser à la piété des enfants de Marie cette croyance qui leur est si chère à l'état où elle se trouve dans l'enseignement public des pasteurs.

« Il ne nous appartient pas de résoudre cette question délicate, sur laquelle notre Notre Saint-Père le Pape a tout récemment attiré l'attention et demandé l'avis des Evêques. Nous avons dû nous borner à ce peu d'observations pour expliquer comment le Concile de Rennes a pu exprimer le vœu que l'Immaculée Conception fût proclamée doctrine de l'Eglise, sans demander par là même qu'elle fût définie comme *dogme catholique.* »

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Diocèse de Toulouse. — Hier est mort à Toulouse, dans sa 86e année, Mgr d'Hautpoul, ancien évêque de Cahors, chanoine de Saint-Denis, frère du brave général tué à Eylau. Mgr d'Hautpoul était né au château de Sallette dans le Tarn. Entré dans les ordres dès sa jeunesse, il était prêtre avant la première révolution et fut obligé, comme tout le clergé français, de chercher un abri sur la terre étrangère; il se dirigea sur Lyon et Genève, traversa la Suisse, la partie de l'Allemagne qui longe la rive droite du Rhin, et arriva à Coblentz en 1792.

Rentré en France en 1817, l'abbé d'Hautpoul fut nommé aumônier de Madame la duchesse d'Angoulême, puis évêque de Cahors en 1828. Accablé par l'âge et les infirmités, Mgr d'Hautpoul donna sa démission de l'évêché de Cahors en

1842. Sa haute vertu ne lui permettait pas de conserver un poste dont ses infirmités l'empêchaient d'accomplir les devoirs.

Le diocèse de Cahors se souviendra longtemps de ses vertus et du bien qu'il a su faire. Tous ses diocésains pleureront en lui un père qui, en les quittant, ne les a jamais oubliés.

Retiré à Toulouse auprès de sa famille, Mgr d'Hautpoul passait sa vie dans l'accomplissement des bonnes œuvres. Sa perte est vivement sentie par toute sa famille; elle pleurera longtemps celui qui fut toujours pour elle un père et un ami.

Les obsèques ont eu lieu à l'église métropolitaine de Saint-Etienne.

Les dépouilles mortelles de Mgr d'Hautpoul seront déposées dans les caveaux des archevêques de Toulouse.

Séance de l'Assemblée.

Voici une bonne séance. L'Assemblée était attentive, grave, bienveillante. Elle a traité une question des plus sérieuses avec dignité et avec soin. Des orateurs d'un vrai mérite se sont fait entendre et se sont fait écouter. La journée a été utilement remplie. Pourquoi ne pouvons-nous pas en dire autant chaque jour? Il serait pourtant si facile, avec un peu de bon vouloir et de condescendance, de ne pas perdre de temps et de discuter utilement et avec fruit les affaires de la France!

Il s'agissait de la proposition présentée par M. Savatier-Laroche sur l'abolition de la peine de mort en matière de criminalité ordinaire; on sait que cette peine est abolie en matière politique. M. Savatier-Laroche est ce représentant qui siége hors des bancs et qui est affligé d'une paralysie cruelle. Ses opinions sont celles de la Montagne, mais il les enveloppe d'un vernis de convenance, d'habileté, d'urbanité même qui fait un contraste remarquable avec les tristes ravages exercés sur son organisation physique par la maladie. Quand on l'écoute sans le regarder, sa voix a du charme, son expression est élégante et choisie. Il retient par l'intérêt de sa parole ceux chez qui un sentiment naturel de compassion a commandé l'attention.

Du reste, pour les présenter en meilleur français, M. Savatier-Laroche n'a fait que reproduire les arguments d'une philosophie et d'une sentimentalité fort connues. Il n'y a pas d'étudiant en droit qui n'ait, dans ses premiers exercices de rhétorique, épuisé ce sujet.

Il a été facile à M. de Casabianca, rapporteur de la commission d'initiative, de réduire à leur juste valeur ces théories humanitaires. L'orateur, avec une grande sévérité de formes et une autorité appuyée sur l'expérience et le savoir, a rétabli la vérité à propos de cette puissance redoutable, mais hors de toute contestation, qui arme la justice humaine du droit de vie et de mort. Le débat s'était élevé avec M. de Casabianca à toute sa hauteur, et l'Assemblée se sentait portée dans les régions supérieures où résident les grandes vérités sociales. Il n'a pas même été possible aux excentricités, aux incohérences, à la mimique extravagante de M. Charles Lagrange, de la

aire descendre de cette sphère élevée où l'a maintenue, avec un rare bonheur, M. de Montigny.

L'honorable orateur a parlé en digne magistrat et en vrai chrétien. La majesté qui s'attache à la mission du juge, noblement comprise et noblement exercée, a répandu sur son discours une teinte de respect et de dignité qui a commandé les égards, même de la Montagne, et à la faveur de laquelle, remontant jusqu'aux sources éternelles de tout droit dans le monde, M. de Montigny a montré la société armée, non pas en vertu d'un prétendu contrat philosophique, mais en vertu de son origine divine et de la loi souveraine qui émane du Créateur. Cette harangue, toute pleine des souvenirs du grand siècle et inspirée par la profonde connaissance des plus illustres de nos anciens magistrats et de nos publicistes, a été accueillie par les approbations les plus vives et les plus méritées.

Il nous a été pénible d'entendre ensuite M. le pasteur Coquerel débiter une sorte de sermon mélangé de philosophisme et de piétisme, invoquant la perfectibilité et la conversion, et terminant en donnant comme le plus fort argument pour l'abolition de la peine de mort la chance possible d'amender Lacenaire. En ces sortes de questions, et pour un homme qui se présente comme ministre d'un culte, le silence est la meilleure des éloquences.

M. Lacaze a fort bien répondu à M. Coquerel, à qui M. de Larochejaquelein était venu rappeler, pour qu'il ne l'oubliât pas, un passage du Deutéronome.

L'Assemblée avait déjà prononcé. Elle a rejeté la prise en considération par 400 voix contre 183.

M. Henry de Riancey a ensuite déposé le premier rapport fait au nom de la commission d'assistance publique. Ce rapport a trait à la proposition de M. de Melun (du Nord) sur l'assainissement des logements insalubres. A l'occasion de ce dépôt, M. de Melun (d'Ille-et-Vilaine), secrétaire de la commission, a expliqué l'état des travaux de cette commission. Sa communication, faite en excellents termes, a été très-goûtée de l'Assemblée. Elle a établi qu'un grand ensemble de principes avait été discuté et arrêté dans de nombreuses séances, et que plusieurs projets particuliers avaient été simultanément élaborés dans des sections spéciales. L'annonce du rapport général de M. Thiers a été accueillie avec un vif intérêt : on regrette qu'une indisposition assez douloureuse force l'éminent orateur à retarder de quelques jours la présentation de cet important document. M. de Melun a été très-applaudi quand il a parlé des plans d'émancipation de la charité privée, la principale, la plus abondante, la plus efficace source des consolations et des secours pour le malheur. En revanche, la Montagne s'est hautement récriée. Ces prétendus amis du peuple, ces philanthropes de carrefour s'indignent quand on prononce devant eux le nom auguste de la plus belle et de la plus puissante des vertus ! Leurs murmures et leurs cris resteront gravés au *Moniteur*.

Le peuple saura une fois de plus quelle est la mesure de cette fraternité dont ils se disent les apôtres, et qui dans leur bouche n'est que l'enseigne trompeuse de la démagogie et du despotisme révolutionnaire !

La séance s'est terminée par des rapports sur quelques pétitions sans intérêt.

S'il faut en croire divers bruits qui circulaient à l'Assemblée, le conseil-d'Etat, en session générale, qui ne marche pas très-rapidement dans l'examen de la loi de l'enseignement, aurait, dans une de ses séances, et malgré un certain appui de M. de Parieu, rejeté les 66 conseils départementaux d'instruction publique. Ce vote aurait eu lieu, dit-on, à 20 voix contre 20 voix, et celle du président, M. Boulay (de la Meurthe) aurait emporté la balance. Dans une autre séance, à une assez grande majorité, on aurait admis près du préfet un conseil *pour l'instruction primaire*, à peu près analogue à celui du projet de loi. On ne sait, au surplus, rien de bien positif encore : il faudra peut-être attendre les révélations du *National*.

Impôt sur les Boissons.

La question des *Boissons*, que la Constituante, par un vote au moins prématuré, a laissée derrière elle, comme un brandon de discorde, viendra probablement au commencement de la semaine prochaine à l'ordre du jour de l'Assemblée législative.

La commission chargée d'examiner l'impôt actuel, s'était prononcée en faveur de son maintien en principe, sauf des modifications de détail qu'elle se chargeait de rédiger en articles de loi.

C'est dans ces circonstances que le ministre des finances a proposé la continuation pure et simple du *statu quo* pour l'année prochaine, et la commission a adhéré aux désirs du gouvernement.

Toutefois le *Rapport* que M. Bocher a publié en son nom, traite à fond le grave sujet dont il s'agit. Il établit en principe les antécédents, les inconvénients, les avantages du système en vigueur. Les extraits que nous allons en donner ont un véritable intérêt.

Il rappelle d'abord la situation générale de nos finances :

« Le total des découverts du Trésor jusqu'au 1er janvier prochain, nous est indiqué comme s'élevant au chiffre de 534 millions.

« Quant à l'exercice 1850, d'après M. Passy, il se présentait avec un déficit de 320 millions, même en supposant, ainsi qu'il l'avait prévu dans son projet de budget, le maintien de la perception des boissons.

« Le ministre actuel adopte, en partie, les prévisions de son prédécesseur; il propose seulement, avec des économies nouvelles, d'autres moyens de pourvoir à l'insuffisance des ressources ordinaires. Mais quoi qu'il en soit de ces combinaisons diverses, quelles que soient aussi les propositions que votre commission du budget aura bientôt à vous soumettre, et que je ne dois pas devancer en ce moment; quelques mesures enfin qu'inspirent à l'Assemblée son expérience et son

atriotisme, pour faire face aux engagements, aux embarras du pays, — il n'en st pas moins vrai que nous nous trouvons aujourd'hui en présence d'une dette lottante de 600 millions, et d'un budget dont l'équilibre est fondé sur la suspension momentanée de la dette obligatoire de l'amortissement, sur la création, toujours si difficile, si impopulaire, de taxes nouvelles, sur le ralentissement de nos grandes entreprises de travaux publics ; et que cet équilibre peut encore être rompu par les nécessités imprévues de la politique intérieure ou extérieure. »

M. Bocher expose ensuite la théorie des impôts indirects :

« Dans un pays, dans une société, aussi avancés que les nôtres, lorsque les produits du travail industriel composent une grande partie de la richesse nationale, les impôts indirects doivent partager, avec les contributions directes, le fardeau des charges publiques, qui s'accroissent nécessairement, à mesure que cette richesse augmente ; et, à moins de vouloir dispenser absolument une partie entière de la nation de tout payement dans la dépense commune, ces impôts sont assurément le meilleur, le plus facile moyen de l'y faire contribuer. S'ils sont établis avec discernement et modération, ils se confondent généralement avec le prix des objets qu'ils frappent, se proportionnent aux besoins et aux facultés de ceux qui les consomment, se resserrent ou se développent avec la prospérité publique et l'aisance de chacun, se répartissent dans des proportions insaisissables entre tous ceux qui les acquittent, pèsent indistinctement sur tous les contribuables, sur l'étranger comme sur l'indigène, sur le pauvre et sur le riche, demandant à celui-ci une partie de son superflu, à celui-là, l'avance seulement de la cotisation, qui lui est restituée par l'élévation du taux des salaires, presque toujours en rapport avec le prix des denrées.

« N'est-ce pas, d'ailleurs, l'intérêt de tous, et principalement l'intérêt des classes les plus nombreuses, que de soulager, par l'impôt de consommation, la terre, ce grand producteur ; que de venir en aide aux bras qui la travaillent, aux capitaux qui la fécondent ; de lui fournir indirectement, par la diminution des taxes qu'elle supporte, une partie des avances qui lui manquent, et d'arriver, par la fertilisation du sol, par l'accroissement des fruits qu'il donne et la diminution de leur prix, à cette amélioration, tant désirée, du sort des populations laborieuses ? »

Le rapporteur montre ensuite la taxe sur les boissons, toujours en vigueur, à l'étranger et en France :

A l'étranger.

« En Suisse, toutes les boissons sont assujetties à des droits de *péage* ou *d'entrée*. Dans certains cantons mêmes, elles supportent, avec le droit de péage, une taxe particulière de *consommation*. L'Etat perçoit, en outre, un droit de *patente* sur les auberges et *vendages* de vins, basé sur la vente présumée et l'importance de l'établissement. Dans le canton de Vaud, par exemple, le seul droit de patente rapporte 150,000 fr. sur une population de 180,000 âmes.

« En Espagne, il existe une contribution, qu'on appelle de *consommation* (de consumos), qui rapporte au Trésor 180 millions de réaux, indépendamment des taxes municipales, dont le produit très-élevé et fort arbitraire, est consacré aux dépenses des *ayuntamientos*. Le tarif est proportionnel à la population des villes. Les boutiques et cabarets où se vendent les boissons sont soumis aux visites et aux recherches continuelles des *fermiers*, adjudicataires du recouvrement de impôt.

« La perception des droits sur les boissons, en Piémont, est livrée aussi à des

fermiers, qui, pour chaque province, sont substitués au lieu et place du gouvernement, au moyen de la redevance à laquelle ils se sont engagés sur enchères publiques ; ces fermiers ont sur tous les débitants et fabricants le droit *d'exercice* le plus rigoureux. En général, les détaillants s'abonnent pour une somme proportionnée à leur débit présumé. Les boissons sont soumises, en outre, à des taxes d'octroi.

« En Lombardie, le produit de la même taxe entre pour plus du *quart* dans le revenu général des douanes, pour plus du *cinquième* dans celui des octrois municipaux, et pour le *treizième* environ dans le chiffre total des contributions publiques.

« Dans le Royaume Napolitain, les liquides sont frappés de droits d'octroi dans les villes, et d'une taxe spéciale de consommation au profit de l'Etat (3 fr. l'hectolitre) à Naples.

« En Bavière, ils sont atteints par le droit sur le *malt* (maltzaufschlag), d'un impôt qui correspond entièrement à notre contribution indirecte. Il est de 10 fr. 75 c. par boisseau, produit 12,000,000 de fr., et forme à peu près la *sixième* partie du chiffre total des revenus du pays.

« Le budget de la Belgique s'élevait, pour le dernier exercice, à 85,000,000 de fr. Le produit des taxes sur les boissons fermentées y figure pour 13,000,000 de fr. environ, soit 14 p. 100, sans compter leur part dans le montant des revenus municipaux dont ils forment plus que le quart.

« En Angleterre, les boissons sont frappées de taxes considérables, dont le taux varie dans les trois royaumes.

« Les vins et les esprits importés sur le territoire de la Grande-Bretagne, soit de l'étranger, soit des colonies anglaises, sont soumis à des droits *de douane*, et les esprits fabriqués dans le Royaume-Uni à l'*excise*. La bière n'est point imposée à l'état de boisson, mais l'*excise* frappe les matières premières qui servent à sa fabrication, comme le houblon et la drèche.

« Le montant des perceptions (sans y comprendre le thé, qui est d'un usage universel en Angleterre, y tient lieu, en grande partie, dans l'alimentation publique, des boissons fermentées, et rapporte 134 millions de francs), donne une proportion de près de 30 p. 100 sur le revenu total du Royaume-Uni.

« Enfin, en Russie, les boissons, soumises au régime du monopole et du privilége, produisent un revenu énorme, qui varie, suivant les appréciations, de 150 à 210 millions, et forme environ le tiers du budget total de l'empire. »

Passons à la France :

« En France, l'impôt sur les boissons remonte à l'époque la plus éloignée. Avant la révolution, il était perçu, sous le nom de *droits d'aides*, directement dans une partie de nos provinces, indirectement dans les autres, à titre d'abonnements ou de redevances fixes (1). Le souvenir des abus, des vexations, auxquels sa perception donnait lieu alors, s'est perpétué malheureusement parmi les populations qui en furent victimes, et n'a pas peu contribué à faire naître une impopularité, que les procédés de l'administration de l'Empire ont entretenue, et que n'a pas réussi entièrement à détruire l'action si modérée de l'autorité actuelle.

« Le 22 mars 1791, la Constituante abolit les *droits d'aides*, avec toutes les autres taxes de consommation. Si elle eut raison, si, pour ceux-là mêmes qui paraissent destinés à en profiter, ce fut une salutaire mesure, si la prospérité du

(1) Il produisait de 53 à 55 millions, et formait le dixième du montant total du budget de la monarchie, lequel s'élevait à moins de 560 millions.

pays fut plus grande, l'état de nos finances plus florissant, ce n'est pas le moment de l'examiner.

« L'histoire a, d'ailleurs, déjà répondu, et il suffit de rappeler par quelles terribles nécessités la France avait passé, toutes les pertes qu'elle avait faites, toutes les ressources qu'elle avait dévorées, et dans quel état d'épuisement et de misère elle était enfin tombée, lorsqu'un gouvernement régulier, une administration intelligente et forte, dirigés par un homme de génie, vinrent rétablir nos services financiers, et asseoir de nouveau nos impôts sur la double base où ils se sont, depuis, affermis et développés.

« C'est à cette époque que la taxe sur les boissons fut rétablie. »

Le rapport expose ensuite l'état de la législation depuis cette époque jusqu'à nos jours.

Nous verrons, dans un prochain article, quels sont les avantages et les inconvénients que la commission reconnaît à la taxe actuelle.

L'*Opinion publique* insiste avec raison pour que la loi sur l'enseignement revienne au plus tôt à l'Assemblée. Elle termine ainsi :

« Ajoutons que la loi de l'enseignement a été le mandat, on peut le dire, d'un grand nombre de représentants, et qu'il sont venus à l'Assemblée avec la mission de voter cette loi. Il y a là, pour eux, un véritable engagement pris avec les électeurs et le pays. Il nous semble donc impossible qu'une question depuis si longtemps étudiée ne soit pas enfin résolue par l'Assemblée, et qu'elle livre au provisoire et à l'arbitraire des décrets une œuvre qu'il lui appartient d'accomplir d'une manière définitive et irrévocable. »

L'*Univers* dit, de son côté :

« Le devoir de l'Assemblée est d'assurer et de réaliser par une loi la liberté promise et garantie par la Constitution ; mais en attendant que la loi soit faite, le devoir du Président et de ses ministres est de révoquer tous les actes antérieurs du pouvoir exécutif incompatibles avec le principe de liberté écrit dans la loi fondamentale. *S'il plaît à l'Assemblée de retarder l'accomplissement de son devoir, ce n'est pas une raison pour que le gouvernement s'abstienne de faire le sien.* »

Nous pensons qu'il n'y a dans la dernière phrase que nous reproduisons, aucune intention de reproche pour l'Assemblée. Si l'Assemblée, en effet, n'a pas encore discuté et voté la loi de M. de Falloux, à qui la faute ?

Bulletin de la politique étrangère.

AUTRICHE. — On écrit de Vienne, 30 novembre :

« La cour impériale a enfin quitté Schœnbrunn. Elle est arrivée hier au palais impérial de Vienne, qui était resté inoccupé depuis le jour où l'empereur Ferdinand abandonna notre ville lors des événements d'octobre.

« On est ici très-satisfait de la modération qui a caractérisé la conduite du cabinet français dans la question turque. Aussi les journaux officiels ont-ils dit, à cette occasion, qu'on pouvait espérer de voir bientôt rétablies les relations diplomatiques avec la France.

« Cette déclaration est d'autant plus importante, que le cabinet de Saint-James n'est pas représenté dans la diplomatie de Vienne depuis le départ de lord Ponsonby. »

— La *Gazette allemande*, ainsi que la *Gazette universelle*, nous apportent le texte de la fameuse note autrichienne adressée le 12 novembre à M. le baron de Prokesch, pour en donner connaissance au gouvernement prussien. On sait que ce dernier avait fait démentir dans le *Moniteur prussien*, l'existence de cette note, qui est une protestation énergique contre les élections à la diète pour l'Etat fédératif restreint.

Rien de nouveau à Berlin et à Francfort.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 8 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. BENOIST-D'AZY, VICE-PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Savatier-Laroche, relative à l'abolition de la peine de mort.

Voici les termes de cette proposition :

« Art. 1er. La peine de mort est abolie.

« Art. 2. Dans tous les cas où la peine de mort est prononcée, il sera fait application de la peine du degré immédiatement inférieur. »

La commission demande que la proposition ne soit pas prise en considération.

M. LE PRÉSIDENT. M. Savatier-Laroche a la parole.

M. SAVATIER-LAROCHE. Depuis 1848, dit-il, un grand fait s'est passé. Le gouvernement provisoire si calomnié, a aboli la peine de mort en matière politique. Aujourd'hui, à l'extrême-droite comme à l'extrême-gauche, on se félicite de cette grande mesure.

Le gouvernement provisoire n'a fait que consacrer une chose préexistante : elle a sauvegardé tout le monde ici : car les flots révolutionnaires sont changeants. Ce salut commun, nous le devons au gouvernement provisoire. (Rumeurs et rires.)

Il faut que nous arrivions à l'abolition complète de la peine de mort. Proclamez à la face de l'Europe l'inviolabilité de la vie humaine ; votre rôle sera grand ; vous serez bientôt imités, car vous êtes les initiateurs de l'Europe. (Bruit.)

M. CASABIANCA. Voilà deux accusés : l'un, dans un moment de colère, a tiré un coup de pistolet sans vouloir atteindre sa victime ; il est condamné aux travaux forcés à perpétuité ; l'autre, dans une froide et sombre préméditation, a enfoncé le poignard dans le cœur de son père pour dévorer plus tôt son héritage. Eh bien ! pour les deux la peine sera la même ! (Mouvement.)

Cette proposition est absolument immorale. (Très-bien ! très-bien !) Proposez donc la révision du Code pénal. (A gauche : Oui ! oui !) Un autre exemple encore à vous donner : les travaux forcés à perpétuité sont appliqués au vol, commis de nuit, par plusieurs personnes armées, dans une maison habitée, avec escalade, effraction et avec violences.

La peine est la même pour le vol sur les chemins publics commis par plusieurs individus. Adoptez la proposition, et le meurtre ajouté au vol deviendra une chose indifférente.

A gauche : Il faut changer toute notre législation.

M. CASABIANCA. En 1847, il y a eu 820 assassinats, il n'y a eu que 320 condamnations capitales. C'est trop, sans doute, mais à côté des cadavres des assassins, placez les cadavres des hommes de bien qui ont péri par le fer ou par le poison, et vous cesserez d'accuser nos lois de barbarie. (Sensation.) Je n'ai pas moins horreur du sang humain que vous ; mais entre M. Savatier-Laroche et moi, il y a une différence : il ne se préoccupe que du sort du condamné (murmures à gauche) ; il se préoccupe avant tout du sort des condamnés (A droite : Très-bien ! c'est cela !) ; il oublie le crime pour se révolter de la cruauté de la loi. (Très-bien !).

Après un discours inintelligible de M. Lagrange, M. de Montigny monte à la tribune.

M. DE MONTIGNY. Je soutiens, moi, que la société frappe de mort en vertu d'une loi émanée de Dieu, et pour emprunter à l'honorable M. de Lamartine une expression qu'il a appliquée à la propriété, je dirai qu'il y a quelque chose de saint dans la sentence qui condamne à mort; car alors l'homme tient de Dieu le droit de juger et de punir par l'exemple.

M. COQUEREL s'efforce de démontrer l'illégitimité de la peine de mort. (Applaudissements à la Montagne.)

M. LACAZE. Il n'y a pas en législation de principe absolu, pas plus qu'il n'y a de certitude absolue. La société ne peut faire qu'une chose, entourer l'accusé de toutes les précautions qui peuvent l'aider à démontrer son innocence.

L'orateur s'attache de nouveau à établir que la peine de mort est nécessaire, qu'elle est un exemple, qu'elle prévient le crime en inspirant aux hommes méchants une terreur salutaire. La peine de mort est le meilleur moyen, le plus efficace, le seul de prévenir le crime. L'amour de la vie et la crainte de la perdre sont des stimulants puissants sur certaines natures grossières qui ne sont pas accessibles à d'autres freins.

L'Assemblée repousse la prise en considération de la proposition de M. Savatier-Laroche à une majorité de plus de 200 voix.

M. DE RIANCEY dépose, au nom de la commission d'initiative parlementaire, le rapport sur la proposition de M. de Melun (du Nord), relative à l'assainissement des logements insalubres.

M. DE MELUN. Je demande la parole.

De toutes parts : Parlez! parlez!

M. DE MELUN rend compte à l'Assemblée de l'état des travaux de la commission d'assistance.

L'Assemblée fixe à mardi prochain la discussion sur l'impôt des boissons.

Après le rapport de quelques pétitions sans importance, la séance est levée à six heures.

Chronique et faits divers.

Le Président de la République est remis de son indisposition. Cependant l'état de sa santé ne lui permettrait pas de demeurer durant cinq ou six heures de suite exposé à la température de la saison. La revue de la garde nationale et de l'armée ne pourra donc avoir lieu le 10 décembre, ainsi qu'elle avait été annoncée.

— Le conseil-général de la Seine a pris, dans sa séance d'hier, une délibération qui intéresse tous les anciens militaires; il s'agit des emplois secondaires qui sont à la nomination des préfets de la Seine et de police.

— Un journal assure que M. Boulay (de la Meurthe), vice-président de la République, a fait connaître à M. le ministre des travaux publics qu'il n'irait point occuper l'hôtel du Petit-Luxembourg qui avait été mis à sa disposition.

— Le ministre de l'intérieur vient d'accorder à la bibliothèque nouvellement construite de Sainte-Geneviève une des belles copies de Raphaël, placées au Panthéon, et dont nous avons annoncé la translation au Mobilier national.

— La maladie dont M. Thiers est atteint depuis plusieurs jours, a produit aujourd'hui une vive sensation à l'Assemblée, par la gravité qu'elle vient d'atteindre.

M. Thiers est atteint d'une inflammation à la voûte palatine. Les médecins parlaient d'une opération à la langue et la joue, qui sont enflées de manière à inspirer les plus vives inquiétudes. L'honorable membre a demandé aujourd'hui un congé, motivé sur cet état grave de santé,

— La correspondance ordinaire de Madrid écrit à la date du 2 décembre, que contrairement à ce qui avait été annoncé il y a quelque temps par le ministre

des affaires étrangères dans les chambres de Madrid, il paraît certain que les troupes espagnoles tiendront garnison à Rome.

— On sait que par suite des démolitions considérables opérées aux abords de Saint-Eustache, une vaste place est ouverte aujourd'hui sur ce point; mais les habitants du quartier se plaignaient de l'état de malpropreté dans lequel le laissait l'administration. Ce matin, des ouvriers y ont été mis pour commencer les travaux du pavage.

— Il résulte de l'état des comptes qui vient d'être clos en Suisse, que la campagne contre le Sonderbund a coûté à la confédération 6,146,257 fr. de Suisse, près de neuf millions de notre monnaie.

— On lit dans *la Bretagne*, de Saint-Brieuc :

« Je demande à votre bonté d'ouvrir les colonnes de votre estimable journal à la petite note suivante, que je livre à l'appréciation du public.

« Les instituteurs universitaires sont fort maltraités dans notre contrée. Le désarroi le plus déplorable règne dans leurs affaires. On ne songe, dans toutes les communes des environs, qu'aux moyens à prendre pour les congédier ou pour les éviter. C'est peut-être *à tort*, mais telle est la volonté populaire.

« Plumaugat a sonné la charge : instituteur, institutrice, s'entendant pourtant très-bien entre eux, tout a été éliminé par le vote unanime du conseil municipal qui, peut-être, avait des motifs pour agir ainsi. Toujours est-il que ceux qui avaient le plus d'envie de crier contre cette détermination, ont sagement décidé que l'occasion n'était pas favorable. Quelques-uns commençaient à suspecter d'intérêt et d'obscurantisme les auteurs d'une mesure aussi énergique et aussi juste. Ceux-ci de se cotiser pour toute réponse, l'un pour 3,000 fr., l'autre pour 1,000, un autre pour 500, afin d'élever une école libre basée sur l'opinion et les désirs publics.

« Des religieuses viennent d'y ouvrir la classe; et aussitôt un nombre d'enfants, surpassant de la moitié à peu près celui des années précédentes, est accouru pour recevoir leurs leçons.

« Voilà des faits. Que le public en soit le juge; puis, nous verrons si le monopole universitaire est l'effet de l'opinion de plus en plus éclairée, comme certains veulent le soutenir. »

— La Saône s'est élevée d'une manière phénoménale en quarante-huit heures. Elle marquait, dimanche matin, 25 du mois dernier, à l'échelle du pont de Mâcon, 1 mètre 60; le soir du même jour, 1 mètre 90; le lundi matin, 2 mètres 50; le soir 2 mètres 90, et hier matin, 3 mètres 90. En sorte qu'elle a crû de 1 mètre juste dans la nuit du lundi au mardi. Aussi la prairie est inondée, de même que le chemin de halage. Ce matin, la Saône est à 4 mètres 10.

BOURSE DU 8 DÉCEMBRE.

Le 3 0|0, resté hier à 56 20, a débuté au comptant à 56, a fait 56 15 au plus haut, et reste à 56 05.

Le 5 0|0, resté hier à 91 05, a débuté au comptant à 90 90, a fait 90 95 au plus haut, 90 75 au plus bas, et reste à 90 95.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. BAILLY, DIVRY et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Sacre de Mgr l'Evêque d'Orléans.

Le sacre de Mgr l'Evêque d'Orléans a eu lieu ce matin dans l'église métropolitaine. Une affluence immense remplissait la nef entière et débordait jusque dans les bas côtés ; les travées hautes étaient remplies, et deux vastes estrades élevées dans les transepts avaient été envahies de bonne heure par une foule d'élite. Les hommes les plus éminents dans l'ordre politique, des représentants, des magistrats, des publicistes s'étaient empressés d'assister à la cérémonie ; nous y avons remarqué MM. de Montalembert, Molé, Berryer, de Noailles, de Pastoret, Beugnot, de Vatimesnil, de Barthélemy, etc., etc.

L'autel du prélat consécrateur avait été placé à la grille du chœur, et l'autel du prélat consacré était à gauche, en face du trône de Mgr l'Archevêque de Paris. De magnifiques tapis recouvraient le sol ; des banquettes avaient été disposées des deux côtés pour les chapitres de Paris et d'Orléans, pour le clergé, pour les autorités. En face de l'autel principal prirent place, sur des fauteuils, plusieurs Evêques étrangers parmi lesquels nous citerons NN. SS. les Patriarches latins de Constantinople et de Jérusalem, et Mgr l'Evêque de l'Orégon. S. Ex. M. le nonce apostolique, qui, comme on le sait, ne peut assister à aucune cérémonie de longue durée à cause d'une infirmité douloureuse, était représenté par Mgr Lasagni, auditeur de la nonciature. Parmi les nombreux ecclésiastiques présents, nous avons distingué M. l'abbé de La Bouillerie, le R. P. de Ravignan, M. le curé de Saint-Roch, M. le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, etc.

A neuf heures précises, le cortége est sorti de la sacristie. Mgr l'Archevêque de Paris était assisté de M. l'abbé Sibour et de M. l'abbé Buquet, vicaires-généraux. M. l'abbé Tresvaux, membre du Chapitre, remplissait les fonctions de diacre, et M. l'abbé Legrand, archiprêtre de Notre-Dame, celles de sous-diacre. L'Evêque élu marchait entre Mgr l'Archevêque de Rouen et Mgr l'Evêque de Versailles.

Les cérémonies du sacre se sont accomplies au milieu d'un recueillement remarquable et d'une émotion qui plus d'une fois s'est manifestée dans l'assistance.

La fête de l'Immaculée Conception, que l'Eglise de Paris solennise aujourd'hui, faisait involontairement remonter la pensée vers le pieux prélat, qui a mis son diocèse sous la protection de la Vierge sans tache, et qui, du haut du ciel, bénissait sans doute un de ses plus chers disciples appelé à son tour à porter le poids de l'épiscopat.

L'*Observateur Romain* publie une note qui renferme un projet relatif à la réorganisation de l'armée pontificale.

Voici quelles en seraient les bases :

Le patrimoine de saint Pierre, étant celui du Père de tous les catholiques, doit être réputé et gardé comme une terre sainte et neutre ;

Les catholiques de toute la terre, étant Romains comme les Romains eux-mêmes, doivent partager la défense et la garde du Père commun des fidèles.

Pour parer cependant aux inconvénients qui pourraient résulter de la composition hétérogène d'une armée fournie par les différentes nations, et pour lui donner le double caractère religieux et militaire qui conviendrait aux défenseurs du Saint-Siége, on rétablirait l'ordre de Malte avec les modifications que la différence des temps introduirait nécessairement dans ses statuts.

L'*Observateur* termine en faisant remarquer que l'ordre de Malte pourrait ainsi renaître à une mission religieuse et chevaleresque sous la bannière pontificale, consacrant de nouveau sa fidélité, son dévouement et son courage au Saint-Siége et à l'Eglise.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME. — Dans l'*Invito sagro*, mandement que publie S. E. le cardinal-vicaire à l'occasion de la fête de l'Immaculée Conception, nous lisons le passage suivant qu'il nous est doux de reproduire :

« Le sentiment de joie que nous cause le retour de cette fête est plus vif cette année chez nous et chez tous les enfants de cette mère aimable, parce que nous pressentons que le jour n'est pas loin, où, par décret infaillible de l'Eglise, sera proclamé comme article de foi ce qui n'a été jusqu'à présent qu'une pieuse croyance, que Marie, depuis le premier instant de sa conception, a été sainte, immaculée, et complétement pure de toute tache du péché originel. Tel est le vœu de toute la chrétienté, tel le sentiment presque unanime des Evêques, tel, nous l'espérons, sera le jugement que du Vatican rendra le Souverain-Pontife. »

DIOCÈSE DE DIJON. — On écrit de Champagne-sur-Vingeanne :

« M. l'abbé Cornesse, curé de Champagne, vient de procurer à sa paroisse une mission qui, commencée le 4 novembre, a fini le 25. Deux prédicateurs, de la maison de Dole, hommes de talent et d'un dévouement à toute épreuve, ont donné les exercices de cette laborieuse station.

« A en croire ceux qui nous annoncent depuis tant d'années le trépas du christianisme, et, à s'en rapporter seulement aux vanteries des incrédules de village, trop nombreux, hélas! dans notre Bourgogne, l'entreprise de M. l'abbé Cornesse devait naturellement échouer. Mais il n'en a pas été ainsi, et les sages de la contrée sont bien forcés, par la réalité des faits, de constater eux-mêmes le succès de son zèle et de celui de ses deux auxiliaires. Un jour ils conviendront peut-être même, nous devons l'espérer, que le plus pressant besoin de nos populations, c'est celui de la parole évangélique, et que, pour le satisfaire avec empressement, elles n'attendent qu'une parole comme celle que nous venons d'entendre.

« Ce qui a donné un cachet spécial à cette station de trois semaines, dans une saison d'ailleurs difficile, c'est que MM. les curés du voisinage étaient les premiers à s'y rendre ; ni les mauvais chemins, ni les ténèbres de la nuit pour le retour, ni la distance des lieux, distance pour quelques-uns considérable, n'ont pu ralentir le zèle qu'ils ont mis à donner cet excellent exemple.

« Parmi les nombreux fidèles qui ont participé à tous les avantages, à toutes les grâces de la mission, on a compté, en une seule fois, cent cinquante hommes à la table sainte; c'était à la communion générale, qui n'a pas été la seule. »

DIOCÈSE DE CLERMONT. — Les exercices de la mission d'Orcival, prêchée par les prêtres auxiliaires du diocèse de Clermont, ont commencé les premiers jours de novembre. Les prédications avaient lieu à Orcival, un des sanctuaires les plus célèbres et les plus vénérés de l'auguste mère du Sauveur des hommes; mais on peut dire que la mission était donnée en faveur de toutes les paroisses voisines. Dès qu'elles eurent appris l'arrivée des missionnaires, les populations religieuses des campagnes environnantes remplirent chaque jour, matin et soir, la vaste et antique église d'Orcival, écoutant la parole de vérité et de vie avec une docilité et un recueillement non moins admirables que l'ardeur et le dévouement qu'on mettait à la leur annoncer. Le courageux empressement de ces pieux habitants de la montagne ne pouvait être ralenti par la considération de la longueur ou de la difficulté du chemin à parcourir avant d'arriver au pied de la chaire évangélique. Il s'est accru, au contraire, à mesure qu'approchait le jour fixé pour le terme de la mission. Et ce jour fut, en même temps, un jour de sainte allégresse pour des milliers d'âmes et de pacifique triomphe pour la religion.

Notre excellent Evêque, sans cesse désireux d'ajouter, par sa présence, quelque chose au bonheur des justes affermis et des pécheurs réconciliés, avait promis de présider aux derniers exercices de la maison d'Orcival. Quoique très-imparfaitement délivré d'une indisposition fort douloureusé, et malgré la pluie et la neige, qui tombaient en abondance, Sa Grandeur se rendit, à travers la montagne, au milieu de ses enfants bien-aimés. Nous ne craindrons pas de dire que ce témoignage d'affection fut dignement apprécié par ceux qui en étaient l'objet, et nous sommes sûrs que leur cœur en gardera un fidèle et reconnaissant souvenir. De son côté, le zélé Pontife se félicita d'avoir obéi à l'inspiration de sa charité plutôt qu'aux conseils de la prudence; car ce fut pour lui un bien doux et bien consolant spectacle de voir plus de *seize cents hommes* s'approcher de la table sainte et recevoir de sa main l'adorable Eucharistie.

Après cette communion si édifiante, une croix devait être plantée, en souvenir de la mission; mais un temps affreux obligea de différer cette touchante cérémonie. Le lendemain, douze cents personnes, à peu près, reçurent le sacrement de Confirmation; et l'on put enfin, au milieu des pieuses acclamations et du saint enthousiasme d'une multitude de fervents chrétiens, élever dans les airs le signe de la rédemption et de l'affranchissement du genre humain, le seul arbre de la liberté qui n'ait jamais menti.

Ainsi s'est terminée la mission d'Orcival, mission dont les fruits, nous en sommes convaincus, seront aussi solides et durables qu'ils furent abondants et précieux.

ESPAGNE. — Nous trouvons dans le *Diario de Barcelona* les détails suivants sur les Sœurs de la Charité espagnoles :

« Depuis que, en 1790, l'hôpital de Barcelone fut confié aux six Sœurs qui avaient été recevoir l'habit au noviciat de Paris, l'institut n'a cessé de produire les fruits les plus abondants partout où il a pu déployer son zèle. Les hôpitaux de Lerida, de Madrid, de Pampelune, de Tolosa, Oviedo, Valladolid, Vittoria, prirent bientôt, sous leur sainte direction, une face toute nouvelle, et de toute part les Prélats et les commissions de bienfaisance se hâtèrent de confier à la sollicitude de mères si dévouées les hôpitaux, les maisons d'aliénés, de maternité, d'incurables, les prisons et surtout l'éducation des filles. Sous les auspices de

Charles IV, Madrid vit se fonder, en 1802, le noviciat d'où sortirent, dès les premiers jours, des sujets éminents en vertus.

« De 1836 à 1844, Tolède, Séville, Vich, Malaga, Cordoue, Manresa et d'autres villes encore ont successivement formé des établissements de sœurs de Charité.

« Les possessions Espagnoles de l'Asie et de l'Afrique ont aussi connu les bienfaits de cet admirable institut, et voilà que les contrées américaines séparées de la métropole, appellent les filles de Saint-Vincent-de-Paul au secours de leurs misères.

« En 1843, la comtesse de la Cortina fut la première novice de Mexico, et mourut à l'âge de quatre-vingts ans pure après avoir reçu le saint habit. La même année, dix sœurs étaient appelées à Mexico, et depuis cinq ans que le noviciat est fondé, le nombre des novices mexicaines s'est considérablement accru, et elles sont chargées à leurs frais de la pharmacie gratuite, d'un externat qui rassemble plus de trois cents petites filles, d'une maison d'orphelines assez considérable; elles ont fondé et servent l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu, où elles entretiennent aussi une pharmacie, et celui de Saint-Pablo. A Silao, elles ont une école de cinq cents filles et un hôpital; à Puebla de los Angeles, une salle d'asile. D'autres pays attendent avec impatience les Sœurs qu'ils ont demandées. Le gouvernement mexicain favorise tous ces nouveaux établissements, et considérant que les lazaristes, si utiles déjà dans les Etats-Unis, sont fils du même Père, et aident puissamment par leur direction au développement des vertus héroïques des sœurs de la charité, il a autorisé l'ouverture de leurs maisons. En ce moment ils ont un noviciat à Mexico, un séminaire à Pueblo de los Angeles, et un autre à Léon. D'autres établissements vont s'élever, et des Lazaristes espagnols résidens aux Etats-Unis depuis 1835 envoient une colonie en aide à leurs frères.

« Il est pénible, après ce rapide et brillant tableau du bien que produisent les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul en Espagne, de voir le *Diario* en appeler à la charité des fidèles et désigner le commissaire chargé de faire parvenir leurs aumônes à la commission centrale présidée par l'Archevêque de Tolède. On bâtit lentement un noviciat à Madrid, et parmi tant d'anciens monastères supprimés, le gouvernement ne trouve pas quelques murs pour abriter ces saintes filles que les pauvres d'Espagne accueillent cependant avec tant de joie et de reconnaissance! »

L'institution judiciaire, telle qu'elle existe en France, ne pouvait être renversée sans ébranler, dans sa chute, l'édifice social tout entier. Aussi l'inamovibilité de la magistrature, menacée un instant par les doctrines révolutionnaires des premiers gouvernements de Février, est-elle sortie, plus forte et plus respectée, des épreuves qu'on lui a fait subir. La magistrature, en France, n'a acquis une si éclatante et si légitime renommée que par sa grande science, son ardent amour du devoir, son esprit de justice et la régularité d'une vie toujours pure.

Nous avons eu occasion de citer, dans ce recueil, il y a quelques semaines, les paroles éloquentes de plusieurs vénérables Prélats et des chefs de la magistrature sur les devoirs, si bien compris, de cet *autre sacerdoce*. Aujourd'hui, nous avons besoin de placer sous les

eux de nos lecteurs quelques passages d'un admirable discours prononcé le 10 novembre dernier, jour de l'institution nouvelle de la magistrature, par M. de Sèze, procureur-général près la cour d'appel de Riom. C'est par de telles paroles « qu'on fortifie l'Etat en élevant les « citoyens, » pour parler comme Montesquieu :

« Lorsqu'une nation est livrée aux tortures de l'anarchie intellectuelle et politique, les causes du mal qui la dévore sont d'ordinaire nombreuses et diverses; mais il en est toujours une qui domine les autres, et sur laquelle doivent particulièrement s'appesantir les méditations de l'homme d'Etat.

« La source principale des malheurs de la France, c'est, n'en doutez pas, messieurs, *le mépris du principe d'autorité, principe qui appelle pour vivre, a dit Bacon, une sanction plus élevée que celle que la loi humaine peut donner.* Un illustre orateur (1), dont la loyauté et la bonne foi égalent le talent, rendait, il y a peu de temps, hommage au principe d'autorité, en exprimant publiquement, à la tribune, le regret sincère de l'avoir quelquefois imprudemment attaqué. Noble regret, qui renfermait un grand enseignement, en même temps qu'il attestait un cœur élevé et une conscience aussi intelligente que sévère!

« Depuis plus d'un demi-siècle, la France a épuisé toutes les formes connues de gouvernement, sans pouvoir se fixer à aucune, et après avoir successivement adopté et repoussé chacune d'elles, nous la voyons recommencer la longue et pénible série de ses expériences. N'est-il pas permis d'affirmer que tous les maux du pays proviennent de cette fatale inconstance dont aucun peuple n'avait peut-être point encore donné l'exemple?

« Ces révolutions si nombreuses, souvent si funestes, n'ont pu s'accomplir sans énerver *le principe même de l'autorité nécessaire, disait Bossuet, à l'existence des sociétés, comme l'air à l'existence de l'homme.* Le résultat d'une telle situation est de déchaîner tout ce qu'il existe dans un pays de mauvaises passions, de désirs insensés, d'ambitions déçues, de convoitises coupables... Il est temps enfin que la France revienne à son antique foi dans l'autorité, et qu'elle professe hautement, pour me servir de l'expression de Tertullien, *cette religion de la seconde majesté!* Non, messieurs, nous ne saurions trop le redire, non, aujourd'hui ce n'est pas la liberté qui est en péril, mais bien le pouvoir qui a besoin d'appui; le pouvoir, dont *l'alliance avec une sage liberté* peut seule ramener parmi nous les éléments de la prospérité publique.

« Toutefois, le gouvernement, malgré ses louables efforts, ne parviendra à rétablir dans les esprits le principe d'autorité, que s'il prend énergiquement le parti de s'appuyer *sur la seule force* qui puisse déraciner du cœur d'un peuple les erreurs et les mauvaises passions qui constituent l'élément révolutionnaire; cette force, vous l'avez dit avant nous, messieurs, *c'est l'éducation.*

« Qu'il nous soit permis, après une révolution qui n'a que trop justifié les prévisions des amis d'une sage liberté d'enseignement, de faire remarquer combien était profonde, en matière d'éducation, l'erreur des gouvernements qui se sont succédé en France depuis le commencement de ce siècle. Chaque pouvoir toléra, dans ses propres écoles, l'enseignement des doctrines qui devaient les renverser; et ce qu'il y a de certain, c'est que si, imitant l'exemple de la restauration et de la monarchie de Juillet, la République souffrait un enseignement dont les tendances, plus ou moins habilement voilées, seraient favorables aux aberrations régnantes, elle préparerait sa ruine, et pour la nation d'incalculables malheurs.

(1) M. de Montalembert.

« En présence d'un avenir aussi chargé de nuages, lorsque les événements donnent à tous les partis de si sévères leçons, puissent les amis d'une liberté bien réglée, naguères encore *les adversaires de la concurrence en matière d'enseignement*, consentir à déposer des préventions qui ne sont plus de notre époque! Qu'ils veuillent bien considérer qu'il n'existe qu'une doctrine qui ait traversé, *sans faiblir*, des temps plus mauvais que les nôtres. Cette doctrine n'est point la philosophie enseignée dans telle ou telle école, chez tel ou tel peuple, mais bien le *Christianisme* : le Christianisme qui civilisa le monde, et qui, dù haut de la chaire, fit entendre pour la première fois, à l'Occident étonné, ces mots sacrés, *plus d'esclavage!* Parole féconde qui doit, avec le temps, retentir dans toutes les parties du globe, et assurer, comme le dit Bossuet, à l'humanité tout entière, avec des lumières nouvelles, le bienfait de la liberté! Oui, messieurs, lorsque tout s'écroule, les hommes, les systèmes, les institutions, les empires, c'est *dans cette doctrine, prise pour base de l'éducation*, qu'est pour nous la seule chance de trouver un port assuré au milieu de la tempête universelle.

« Disons-le donc avec confiance : *Religion, Autorité, Justice*, tel est le triple ordre d'idées dans lequel se résume la civilisation tout entière, et qui renferme les espérances de l'avenir. »

Une nouvelle Épître de M. Pierre Leroux.

M. Pierre Leroux a publié, ce matin, dans le journal la *République*, une cinquième *Epître-Dialogue* non moins longue, tout aussi embrouillée et beaucoup plus terne encore que les premières. Quoi qu'en ait pu dire le grand Pontife de l'*humanitarisme*, les menaces de M. Proudhon l'ont frappé de terreur. Sa plume ne se permet plus le moindre mot agressif : *l'enfant terrible* est maintenant traité d'égal à égal. On le combat avec toutes sortes de ménagements.

M. Proudhon avait dit que le grand problème de l'Etat est plus obscur encore que celui du travail. M. Pierre Leroux proteste ; car, suivant lui, le *problème de l'Etat* et le problème du travail sont un seul et même problème qu'il appelle le problème de L'ORGANISATION.

« L'Atelier est-il aujourd'hui organisé? Non; il tend à s'organiser. L'Etat, semblablement, est-il organisé? Non; il tend à s'organiser. L'organisation de l'Etat est-elle nécessaire à l'organisation de l'Atelier? Oui, incontestablement, suivant moi. J'ose de plus vous affirmer que le principe d'organisation de l'Etat et le principe d'organisation de l'Atelier sont un seul et même principe. Comment donc pouvez-vous *séparer* deux choses qui, suivant moi, se tiennent si inséparablement? *Vous divisez à tort, dès le début, ce qu'il faut considérer ensemble.* »

Ainsi, pour M. P. Leroux, comme pour M. L. Blanc, un Etat est un grand atelier, *au sein duquel se trouve un atelier spécial* où se font les lois. L'Etat est donc l'atelier au moyen duquel subsistent et fonctionnent tous les ateliers de la science, de l'art, de l'industrie, *ce qui suppose une sécurité assurée par l'Etat aux individus et aux familles.* Soutenir, comme le fait M. Proudhon, que la révolution de Février s'est bornée, en quelque sorte, à poser deux questions capitales, l'une économique, la question de travail et de propriété ; l'autre, politique, la question de gouvernement ou d'Etat, *c'est interpréter la révolution de Février d'une manière bien sèche!*

Ah ! M. de Lamartine a vu les choses de bien plus haut !

En 1834, M. de Lamartine écrivait ce qui suit :

« Ma conviction est que nous sommes à une de ces grandes époques de *recon-* « *struction*, de *rénovation sociale.* Il ne s'agit pas seulement de savoir si le Pou- « voir passera de telles mains royales dans telles mains populaires, si nous nous « appellerons empires ou républiques : il s'agit de plus. Il s'agit de décider *si* « *Dieu, dans son acception la plus pratique, descendra enfin dans nos Lois ; si* « *tous les hommes consentiront à voir enfin dans les autres hommes des frères,* « *ou continueront à y voir des ennemis ou des esclaves. L'idée est mûre, les temps* « *sont décisifs. Je suis du nombre de ceux qui veulent, sans violence, mais avec* « *hardiesse et avec foi, tenter enfin de réaliser cet idéal qui n'a pas en vain tra-* « *vaillé toutes les têtes au-dessus du niveau de l'humanité, depuis la tête incom-* « *mensurable du Christ jusqu'à celle de Fénélon.* »

« Vous n'étiez pas encore né à la lumière, mon cher Proudhon, quand cette lyre, provoquée par nous, les Socialistes d'alors et d'aujourd'hui, rendait ce témoignage. » (Pauvre M. de Lamartine !)

« ..... Les tendances de la révolution, mon cher Proudhon, se résumaient dans ce mot de Robespierre, que j'aime à vous citer, et que je vous répéterai, mon cher Proudhon, tant que vous n'en aurez pas senti la grandeur et confessé l'exactitude : « Il s'agit d'élever à la hauteur d'une Religion cet amour sacré de la Pa- » trie et cet amour plus sublime et plus saint de l'Humanité, sans lequel une « révolution n'est qu'un crime qui détruit un autre crime. »

« En effet, tandis que les moins novateurs et les partisans mêmes de l'ancien régime, au sein de la Constituante, convenaient du droit qu'avait la nation, non par des insurrections partielles, disaient-ils, mais par un vœu unanime, légal, solennel, de *changer la religion*, que disaient les plus révolutionnaires ? Ils ne se contentaient pas de dire : « Nous avons le droit de changer la religion ; » ils disaient : « Le moment est venu de changer la religion. La Révolution est une re- « ligion nouvelle, la Déclaration des droits un nouvel Evangile. « *Tout est à recréer*, était leur mot d'ordre. « Il faut tout détruire ! oui, tout détruire, puisque « *tout est à recréer*, » s'écriait Rabaut-Saint-Etienne. Voilà ce que fut, dès son début, la Révolution française, une religion en germe. Mais, quand on arrive à la Convention, les preuves de cette vérité deviennent irrésistibles. Ce n'est pas de Maistre, c'est la Convention, pour ainsi dire, qui a rendu cet oracle : *Il n'y a plus de religion sur la terre ; le genre humain ne peut rester dans cet état.* Qu'est-ce, en effet, que cette parole de De Maistre, sinon la parole même de Saint-Just : *L'esprit humain est aujourd'hui malade ; tout ce qui existe doit changer ;* ou la parole de Robespierre : *Tout a changé dans l'ordre physique, tout doit changer dans l'ordre moral et politique ; la moitié de la révolution du monde est déjà faite, l'autre moitié doit s'accomplir !*

« Et vous, mon cher Proudhon, vous venez aujourd'hui résumer froidement toutes ces aspirations et toutes ces prophéties en ces termes : *La révolution de Février a posé deux questions capitales : l'une économique, c'est la questiou de travail et de propriété ; l'autre politique, c'est la question de gouvernement ou d'Etat !*

« Oui, à condition que la solution de ces deux questions réalise le règne de la Liberté, de la Fraternité et de l'Egalité, le règne de Dieu sur la terre. Le Socialisme est cela, vous dis-je, et la Révolution aussi. *La caractérisation de cette Révolution, par M. de Lamartine, domine la vôtre de cent coudées.* »

Ajoutons qu'à la lettre qui lui a été adressée depuis, et dont notre)rrespondant fait mention, le rédacteur de l'*Echo de Vésone* s'est orné à faire la réponse suivante :

« Nous *sommes en mesure de donner* satisfaction à notre honorable correspon-ant. L'article de M. Thiers, inséré dans notre numéro du 16 du courant, est ex-rait de la *Liberté de penser*, ou *Revue littéraire et philosophique*, tome IV, nu-aéro 21, 15 août 1849.

« Le titre de l'article est : PROJET DE LOI DE M. DE FALLOUX SUR L'INSTRUC-ION PUBLIQUE.

« A la suite de ce titre se trouve un renvoi pour la note suivante :

« Quand même nous ne serions pas disposés à insister sur les graves questions « que soulève le projet de M. de Falloux, nous aurions encore un grand empres- « sement de publier sur ce sujet l'opinion d'un homme tel que M. Thiers. On a « calomnié M. Thiers dans ces derniers temps; on l'a représenté comme l'allié « de M. de Montalembert et de M. de Falloux. Les réflexions que l'on va lire, « étincelantes d'esprit et de verve, et d'un admirable bon sens, feront tomber « cette calomnie. »

« *Nous n'avons pas d'autre réponse à faire* à M. J. L. C'est à lui de décider à qui il accorde sa confiance. Nous ne nous chargeons pas, pour notre compte, de mettre d'accord la *Liberté de penser* et l'*Ami de la Religion*. M. Thiers serait seul compétent pour juger ce débat. »

Nous avions dans le temps signalé le procédé *universitaire* de la *Liberté de penser*. Mais la *Liberté de penser*, en voulant mettre M. Thiers n contradiction avec son passé, avait du moins évité le flagrant men-nge. Elle laissait supposer, elle n'affirmait pas que ses citations se pportaient soit au projet de M. de Falloux soit au vote du 7 no-mbre. Si elle n'a pas mis l'*Echo de Vésone* dans sa confidence, et nous pouvons pas croire que ce journal ait su ce qu'il faisait, il doit ir maintenant le genre de plaisanterie qu'elle ménageait à ses lec-urs et le rôle qu'elle lui a fait jouer en particulier.

Quant à nous, nous ne forçons pas l'*Echo de Vésone à avoir con-nce* dans notre parole. Mais s'il en doute, nous le prions de faire pliquer à son tour la *Liberté de penser*. Sa bonne foi et sa loyauté diront ensuite s'il doit laisser dans l'erreur le public qu'il a, in-ontairement sans doute, induit en une si grossière erreur.

'il n'est pas en *mesure*, cette fois, de se justifier, il est en *demeure* éclairer, et nous espérons qu'il ne se *bornera* pas à la réponse a faite à son correspondant.

---

port de M. Vezin, sur la proposition de M. Desmousseaux de Givré, ten-que l'Assemblée nationale n'assiste à aucune cérémonie publique, con-ejet de cette proposition par le motif qu'il est des circonstances où de ;oirs peuvent appeler au dehors la représentation nationale. Mais une le cette question, la commission a voulu la résoudre, et elle a rédigé une proposition en trois articles qui limite à des cas extraordinaires et la participation de l'Assemblée aux solennités nationales, en écar-tion du pouvoir exécutif, non-seulement sous la forme de l'invita-s une forme officielle quelconque.

Voici le texte de ces trois articles :

« Art. 1er. L'Assemblée ne prend part aux solennités nationales que sur la proposition qui lui en est faite par l'organe de son président; auquel cas elle délibère immédiatement , sans débats.

« Art. 2. Lorsque la proposition est adoptée, il en est donné avis au président de la République par le président de l'Assemblée.

« Art. 3. Le président et le bureau règlent, pour chaque solennité, les honneurs dus à la représentation nationale. »

M. Crouseilhes a présenté aujourd'hui le rapport relatif à la transportation des insurgés de juin en Algérie. La plus grande partie des détenus de Belle-Isle, ayant été mise en liberté par ordre du Président de la République, le ministre de l'intérieur a fait connaître à la commission les modifications que le gouvernement a introduites dans son projet primitif. Il se borne à demander un pouvoir discrétionnaire pour le transport des familles des 300 détenus restant, qui ne serait plus de droit, mais serait accordé comme récompense de la bonne conduite des transportés.

Les détenus de Belle-Isle devraient être immédiatement évacués sur Bone, pour être dirigés soit sur Lambessa, soit sur toute autre localité de l'Algérie. La commission, considérant que le projet de loi ne préparait pas une colonisation utile et réelle, car il ne contient pas de dispositions nécessaires pour la réunion des transportés avec leurs familles hors du territoire, se prononce pour le rejet. D'après les communications faites à la commission, les inconvénients graves que présentait la prolongation du séjour même provisoire de 1,200 détenus à Belle-Isle n'existent plus dès qu'il s'agit de 800 individus.

Afrique française.

Le *Moniteur algérien* publie les détails suivants sur la prise de Zaatcha :

« Alger, 2 décembre 1849.

« Nous recevons à l'instant la nouvelle de la prise de Zaatcha. Le 26 novembre, à huit heures du matin, les trois brèches rendues praticables par le canon et la sape ont été franchies avec enthousiasme par trois colonnes de 800 hommes chacune, ayant à leur tête MM. les colonels de Barral et de Canrobert, et le lieutenant-colonel de Lourmel, du 8e de ligne. Une quatrième colonne, aux ordres du commandant Bourbaki, complétait, pendant ce temps, par un cordon de troupes, l'investissement encore inachevé.

« Si l'élan de nos troupes a été admirable, la résistance de Zaatcha a été tout ce que promettait la défense meurtrière qui nous retenait, depuis six semaines, devant ses murs.

« En moins d'une heure, toutefois, les rues et les terrasses étaient entièrement occupées; mais là ne se bornait pas la rude tâche de la prise complète de ce redoutable repaire. Il a fallu, maison par maison, faire le siége des rez-de-chaussées où s'était retranché l'ennemi désespéré que nous poursuivions. Beaucoup de ces maisons n'ont pu être enlevées qu'en les faisant sauter avec leurs défenseurs.

« Ces combats partiels nous ont coûté presque autant de monde que l'assaut. Quatre heures après l'occupation de la ville, des coups de feu sortaient encore de dessous les décombres.

« Pendant ce temps, M. le commandant Bourbaki soutenait au dehors un engagement très-vif avec les gens de Lichana. Les goums et la cavalerie refoulaient, de leur côté, le mouvement des gens de Tolga.

ı Pas un des fanatiques compagnons de Bouzian n'a demandé quartier; tous, ju'au dernier, se sont fait tuer les armes à la main. Plus de 800 cadavres jonant le sol, témoignaient assez de l'acharnement de la dernière lutte dont atcha venait d'être le théâtre. »

Bulletin de la politique étrangère.

ALLEMAGNE. — On nous écrit de Dresde, 5 décembre :

« L'ordre que viennent de recevoir les troupes autrichiennes de archer vers la frontière de la Saxe, est regardé à tort par les jourux comme une démonstration sérieuse de l'Autriche contre la russe.

« C'est sur la demande seule qui en a été adressée par notre goument au cabinet de Vienne, que ce dernier s'est mis en mesure de nir au secours de la Saxe, menacée d'une seconde révolution, et l'il a donné ordre aux troupes autrichiennes de se diriger sur nos ontières.

« Notre gouvernement qu'on peut regarder comme sorti de l'uon des trois royaumes, ne veut pas provoquer une seconde interntion de la Prusse et préfère une occupation de notre pays par les oupes autrichiennes. »

— On lit dans la *Gazette de Cologne :*

« Les prochaines élections au parlement d'Erfurth commencent à cuper le parti démocratique, qui a résolu de tenir un congrès de ites les associations de Berlin, pour délibérer sur la conduite qu'il it tenir en cette circonstance. On prévoit qu'il s'abstiendra de prene part aux élections. »

— On écrit de Vienne, à la date du 4 décembre :

« La nouvelle des prochaines élections pour le parlement allemand produit une grande émotion. Il n'est plus possible de se faire illuon sur la gravité des circonstances. La question allemande est enée dans une phase nouvelle, et il n'est donné à personne d'en devier la solution. »

TURQUIE. — CONSTANTINOPLE. — Nous lisons dans le *Times* la corspondance suivante de Constantinople, en date du 8 novembre :

« La flotte anglaise a quitté les Dardanelles et jeté l'ancre dans la iie de Besica. Il y a quelques jours, sir Stratfort Canning partit de onstantinople à bord du *Bulldog,* pour se rendre dans les Dardaelles. Après une longue conférence avec l'amiral Parker, l'ordre a é donné aux vaisseaux de lever l'ancre, et quelques instants après ı ne voyait plus un seul pavillon anglais dans le détroit. »

Chronique et faits divers.

On lit dans la *Patrie :*

« Nous avons pris de nouveaux renseignements sur la santé de M. Thiers. Nous mmes heureux de pouvoir annoncer que le mal dont il est atteint n'a point la

gravité qu'on lui avait attribuée. C'est une simple indisposition pour laquelle les médecins ont prescrit à M. Thiers quelques jours de silence et de repos, qui suffiront à le guérir, et après lesquels il pourra reprendre ses travaux législatifs. »

— La République ayant été fondée à l'occasion d'un banquet avorté, les cuisiniers l'ont presque considérée comme l'œuvre de leurs mains. En conséquence, ils ont pensé qu'elle était appelée dans l'avenir à les indemniser du banquet raté de la veille, par le grand nombre des banquets du lendemain.

Leurs espérances n'ont pas été tout à fait déçues; cependant, elles n'ont pas été non plus, il faut bien le reconnaître, réalisées dans la mesure qu'ils avaient rêvée. Ils avaient cru que le banquet était devenu désormais la forme sacramentelle obligée de tous les actes de la vie politique; à ces causes, ils s'étaient associés pour organiser des restaurants, avaient mis en commun leurs talents et leurs lardoirs, à défaut de capitaux, et à la barbe et sous le nez de l'infâme capital, ils avaient mis le feu sous le ventre de toutes leurs casseroles.

Ils avaient, hélas! compté sans les propriétaires, sans l'humeur capricieuse de la mode, et sans la Préfecture de police. Cette dernière est allée si souvent troubler la fête, que les plus déterminés banqueteurs ont renoncé à ce genre de divertissement, où, en dépit du proverbe, tout semblait n'avoir été préparé que pour la satisfaction des yeux et des oreilles. Il est arrivé de là que plus d'un marmiton qui, grâce au nouveau bienfaiteur, avait pu impunément usurper le titre et les insignes de chef, est promptement retombé jusqu'à l'emploi subalterne qu'il exerçait avant Février dans les bas-fonds de l'office.

C'est ainsi que nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion d'entretenir nos lecteurs de la grandeur et de la décadence des cuisiniers réunis. Ceux dont nous avons à faire l'épitaphe aujourd'hui comparaissaient en référé. Ils ont eu une des marmites socialistes les plus riches en heureux hasards de la fourchette, dans une ville justement célèbre, dont le patriotisme bien connu aurait au besoin garanti l'appétit politique.

La ville de Batignolles, en effet, située, comme on sait, sous le méridien de Paris, au pied de la butte Montmartre, qui en fait l'ornement, est le rendez-vous des banqueteurs. C'était donc un pays propice au rôti. Une association fraternelle de cuisiniers et de garçons marchands de vin y avait ouvert un réfectoire fraternel.

Tant que la réaction s'est tue, la broche a tourné pacifiquement, et les citoyens ont pu y exercer le joli droit de parler en mangeant; mais un beau jour, sous le prétexte que la maison était fréquentée par des gens dangereux et que quelques chauds patriotes socialistes avaient cru devoir adresser, le verre en main, des compliments et un toast au choléra, qui venait de frapper le maréchal Bugeaud, la boutique fut surveillée, traquée et par suite désertée. Le propriétaire (ils n'en font jamais d'autres) fit saisir la batterie de cuisine et le mobilier. Il demande, à l'heure qu'il est, l'expulsion des artistes réunis, expulsion contre laquelle le tribunal ne trouve aucune objection.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. Bailly, Divry et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

La France et le Pape,

PAR M. ***, ANCIEN VICAIRE-GÉNÉRAL.

(Deuxième article.)

Exsurge, veritas, et quasi de tenebris erumpe. (TERT.)

Etablir par les preuves les plus authentiques la véritable doctrine constamment professée par l'Episcopat français depuis l'origine des Eglises des Gaules, à l'égard des droits et de l'autorité du Siége apostolique; rapprocher ensuite de ce magnifique et unanime témoignage le texte des *quatre articles;* confronter, si j'ose ainsi parler, la déclaration de 1682 avec la déclaration de quatorze siècles consécutifs; c'est, nous le savons déjà, tout le plan et tout le dessein du vénérable auteur dont nous continuons à analyser le remarquable ouvrage.

Voyons d'abord la première partie : suivons rapidement le tableau qu'une science profonde et sûre déroule sous nos regards. C'est ici, nous nous empressons de le dire, que nous éprouvons un vif regret d'être réduit aux proportions étroites d'un compte-rendu. Il nous en coûte d'être obligé de nous arrêter seulement aux sommités, et de choisir dans le trésor ouvert devant nous quelques-unes des richesses qui s'y rencontrent. Le lecteur voudra assurément aller y puiser lui-même : toute notre ambition serait de l'y entraîner.

Intitulée : « *Le dévouement de la France au Siége apostolique,* » la première partie se compose de dix chapitres dont les exposés suffisent à établir l'importance. Ainsi c'est d'abord une « Démonstration que les Evêques de France ont toujours reconnu l'*immuable et inébranlable stabilité dans la foi* accordée par Notre Seigneur Jésus-Christ, à Pierre et à ses successeurs ou au Saint-Siége apostolique. » Et on me permettra d'appuyer cette démonstration par quelques lignes seulement empruntées au dix-huitième siècle :

« Il sera éternellement vrai de dire que l'Eglise de Jésus-Christ est fondée par Pierre et ses successeurs (1). — C'est sur vous, Très-Saint-Père, que les colonnes de l'Eglise sont appuyées. Jésus-Christ a établi le Saint-Siége pour être le soutien fixe et immobile de la foi (2).— Le Saint-Siége est cette pierre immuable qui brise tout ce qui luit par le mensonge et par la vanité (3).— C'est au chef visible de l'Eglise qu'il

(1) M. de Belzunce, Evêque de Marseille en 1732.
(2) M. de Mailly, Archevêque de Reims en 1718.
(3) L'Evêque de Lectoure en 1728.

a été dit : « Tu es Pierre, et sur cette pierre, etc.(1). — « A ses yeux, disait l'Evêque d'Angers du Pape Clément XI (2), les artifices des différentes sectes se réunissent pour lui arracher, s'il était possible, les clés qui lui sont confiées et pour braver son autorité; à ses yeux, des pierres du sanctuaire, détachées du corps de l'Eglise, conspirent contre la pierre ferme et lui disputent son inébranlable solidité. Les efforts des hommes ne sauraient renverser un fondement que Dieu a posé : ce que sa main a établi est inébranlable.—Les prérogatives qu'il a accordées à ce Siége et à cette Eglise sont éternelles : on peut les attaquer, mais on ne saurait les abattre » (3).— « Il y a un premier Evêque, il y a une première pierre préposée par Jésus-Christ même à la conduite de son troupeau; il y a une mère Eglise qui est établie pour enseigner les autres, et l'Eglise de Jésus-Christ fondée sur cette unité comme sur un roc immobile, est inébranlable, » disait le clergé de France en 1700.

Ajoutons avec le pieux auteur que, d'après la doctrine de l'Episcopat français, la solidité de l'Eglise dépend de la solidité du Siége apostolique.

« L'Episcopat français est un : la force est dans son unité, dans son
« chef, comme dans sa source (4). — L'Eglise, appuyée sur la chaire
« de Pierre, ne manquera jamais (5). — L'Enfer ne prévaudra point
« contre l'Eglise, et par conséquent jamais. Et pourquoi? Parce que
« l'Eglise est appuyée sur la pierre, et que Jésus-Christ est avec
« cette pierre, et avec le corps dont Pierre est le chef (6). »

Dans ces paroles de Notre-Seigneur : « J'ai prié pour toi, afin que « ta foi ne défaille pas : quand tu seras converti, confirme tes frè- « res, » les Evêques de France, continue le vénérable Prélat, ont reconnu le privilége d'une foi qui ne saurait faillir, privilége accordé à Pierre et à ses successeurs. C'est leur doctrine, conforme à celle d'un de nos plus illustres apôtres, saint Irénée de Lyon.

Nous n'en voulons qu'un témoignage qui doit rester écrit en lettres d'or dans nos annales ecclésiastiques :

« Les Evêques respecteront N. S. P. le Pape, chef visible de l'E-
« glise universelle, vicaire de Dieu en terre, Evêque des Evêques et
« Patriarches, en un mot le successeur de saint Pierre, auquel l'a-
« postolat et l'Episcopat doivent leur commencement, et sur lequel
« Jésus-Christ a fondé son Eglise, en lui donnant les clés du ciel
« avec l'infaillibilité que l'on a vue miraculeusement durer immua-
« ble dans ses successeurs jusqu'à aujourd'hui. » C'est le propre langage des Evêques de France réunis en 1626. Aussi M. de Belzunce

(1) L'Evêque de Fréjus en 1715.
(2) 1721.
(3) L'Evêque d'Apt en 1777.
(4) M. de Belzunce.
(5) M. de Castellane, évêque de Fréjus, 1715.
(6) M. Languet, archevêque de Sens.

avait-il le droit de s'écrier cent ans après (1736) : « Nous voulons « demeurer inséparablement unis à l'Eglise romaine, à cette Eglise « mère et maîtresse, avec laquelle toutes les Eglises et tous les fidè- « les doivent s'accorder dans les causes de Dieu, à cause de sa prin- « cipale et excellente principauté. Ce sont là les véritables sentiments « de l'Eglise de France, et on en impose quand on lui en attribue « d'autres ! »

Faut-il maintenant voir l'application de cette doctrine dans la pratique? Suivons Mgr l'Evêque de La Rochelle (la reconnaissance des fidèles nous justifiera d'avoir levé le voile de l'anonyme); voyons-le établissant que dans le fameux texte de Saint-Augustin « la cause est finie ! » les Evêques de France ont reconnu que le jugement du Siége apostolique est *suprême et irrévocable.* « Avant les rescrits qui viennent de Rome, dit l'immortel Archevêque de Cambrai, les deux Conciles d'Afrique *ne finissaient point la cause;* mais *elle fut finie* dès le moment que les rescrits de Rome furent venus. Dès ce moment, le jugement devint *infaillible, final, suprême,* irrévocable ; la cause ne fut finie *ni plus tôt ni plus tard* (1) ». Et après avoir ajouté plusieurs citations, après avoir rapporté ces paroles de Quesnel lui-même : « *On ne peut nier que dans le langage de saint Augustin, dire qu'une chose est finie et dire que l'Eglise a prononcé un jugement infaillible et irrévocable, c'est précisément la même chose*, » le pieux auteur a soin de remarquer à quelle occasion l'épiscopat français a fait un si grand et si légitime usage du texte de saint Augustin. Il s'agissait alors de la bulle *Unigenitus;* les hérétiques prétendaient qu'elle ne pouvait être regardée comme un jugement infaillible, et nos Evêques répondaient : « Les rescrits sont venus de Rome : tout est fini, » c'est-à-dire le jugement est prononcé : il est *infaillible* et il est *irréformable !* »

Les objections se pressent ensuite avec les réponses. Le docte controversiste avance dans la carrière ; il aborde l'un après l'autre les faits opposés en haine de cette infaillibilité pontificale, et il les discute avec un rare bonheur d'évidence et d'érudition. Il faut lire, dans le chapitre VI, les dissertations excellentes qui prouvent que l'Episcopat français n'admet pas la prétendue chute de quelques Pontifes romains. Nous ne pouvons résister au plaisir de rapporter les paroles suivantes sur le Pape Libère : « Voilà, dit M. de Bissy « (1728), le fait favori de tous les hérétiques : et quelqu'un ignore-t-il « le mépris que tous les docteurs catholiques en ont fait? — Le Pape « Libère, dit le cardinal de Tencin, n'est pas tombé dans l'erreur. « — C'est pécher contre la vérité de l'histoire, ajoute M. Languet, « Archevêque de Sens, que de supposer que ces trois Papes, Libère, « Honorius et Jean XXII aient proposé à toute l'Eglise des décrets « dogmatiques erronés pour servir de règle de foi. — Vous appuyez vo-

(1) Mandement de 1714.

« tre appel, disait-il encore aux partisans de Quesnel, sur un prétendu « anathème prononcé par saint Hilaire contre le Pape Libère, ana- « thème que les savants disent n'être pas de ce Père, mais une ad- « dition faite à son texte par quelque copiste. »

Ajoutons ici un magnifique éloge de cet illustre Archevèque, adressé à saint Grégoire VII : « Avec quels traits horribles n'a-t-on pas dépeint ce Pontife dont l'antiquité a loué la piété, la constance, la pureté des mœurs, et que l'Eglise romaine a couronné par des honneurs religieux ! Rendons justice à ses vertus et reconnaissons ses mérites. Son zèle fut grand, son courage fut héroïque; sa patience fut éprouvée par les plus mauvais traitements, les insultes, les coups, les blessures, la prison, l'exil... Sa vie fut si sainte que Bennon, son ennemi, qui l'a déchiré des plus noires calomnies, n'attaque point la pureté de ses mœurs. Sa mort fut aussi précieuse devant Dieu que sa vie avait été sainte. Il mourut dans l'exil, éprouvant les rigueurs de la persécution de l'empereur Henry, et, au rapport de M. Fleury, il se fit un grand nombre de miracles à son tombeau... Ce Pape a mérité d'être compté au nombre des hommes rares que Dieu a doués d'une grâce céleste. Le faux zèle de ceux qui l'attaquent leur a fait oublier ce qu'ils doivent à un réformateur de l'Eglise, à un martyr, à un ami de Dieu. Si j'ai parlé avec vivacité et avec force, je n'ai pu le refuser à l'indignation de tous les gens de bien. Un fils, pour défendre un père outragé avec violence, ne peut employer trop de feu et de vivacité, et dans ce cas la colère même est, ce semble, légitime. »

Terminons cette analyse si incomplète par un dernier trait : c'est la gloire de nos Eglises et de leurs premiers pasteurs. Non-seulement ils s'inclinent pour ce qui est de la doctrine, devant l'autorité suprème du Chef de l'Eglise, mais dans tous leurs actes, dans leur constante et respectueuse soumission, ils obéissent avec affection, avec empressement, avec un amour filial au Père commun des fidèles. Ils donnent l'exemple de cette tendre adhésion du cœur qui a mérité à notre nation le titre de fille aînée du Siége apostolique.

Qu'un décret paraisse, et ils sont les premiers à y souscrire, les premiers à s'y conformer. Non pas qu'ils se croient le droit d'examiner au préalable les Constitutions apostoliques : « C'est une erreur, répond Mgr l'Evêque de La Rochelle. » Jamais ils ne l'ont fait, jamais ils n'ont mis en avant un pareil motif; jamais ce motif n'a pu se concilier avec leur conduite. Aussi, répétant les témoignages de l'histoire, et empruntant les paroles de notre vénérable auteur, dirons-nous : « Si les Evêques souscrivent *sans délai* aux décrets du Saint-Siége, c'est qu'ils s'y croient obligés pour montrer leur parfaite obéissance au chef de l'Eglise (1); afin qu'on n'altère pas insensiblement la simplicité de l'obéissance pour le Saint-Siége : obéissance dont ils veu-

(1) Le cardinal de Noailles.

lent donner l'exemple jusqu'au dernier soupir de leur vie (1) ; parce qu'ils croient fermement et sont persuadés, avec l'Eglise primitive, que les Souverains-Pontifes jouissent d'une autorité divine et suprême, pour sanctionner la règle de la foi, en vertu de la promesse faite par Jésus-Christ à saint Pierre (2) ; parce qu'ils tiennent pour certain que les décrets dogmatiques des Souverains-Pontifes sont d'une telle autorité que tous les fidèles, sans exception, leur doivent une obéissance parfaite (3) ; parce que c'est ce qu'exigent d'eux la modestie chrétienne et la subordination à l'autorité ecclésiastique (4) ; en un mot, parce que c'est l'oracle du Vatican qui a prononcé et non point l'examen de son jugement qui détermine nos pieux Evêques à embrasser et exécuter ses décrets dogmatiques. »

On aime à lire ces pages et à les méditer ; on se repose dans la contemplation de ces témoignages évoqués de la nuit des siècles et rattachant par une chaîne non interrompue la tradition de la doctrine et de la vérité ; et on éprouve une grande joie à se dire : L'Eglise de France a été indignement calomniée ; l'Eglise de France est admirablement vengée !

HENRY DE RIANCEY.

(La suite à un prochain numéro.)

NOUVELLES RELIGIEUSES.

DIOCÈSE DE PARIS.—Voici le résumé des résultats obtenus depuis 1826 jusqu'au 31 décembre 1848, par la société de Saint-François Régis :

Depuis 1826, époque de sa fondation, jusqu'au 1er janvier 1849, la Société a reçu 19,162 ménages vivant dans le désordre, et a ainsi cherché à ramener à la religion et aux bonnes mœurs 38,324 individus ; on ne croit pas s'écarter de la vérité en évaluant à plus de 13,742 le nombre des enfants naturels qui, pendant ce même espace de temps, ont reçu le bienfait de la légitimation. En 1848 la Société a reçu 1,456 ménages, en a fait marier 1,030, et a assuré à 742 enfants le bienfait de la légitimation.

DIOCÈSE DE NANTES. —Hier, dès sept heures, une foule pieuse remplissait la nef de l'église de la Conception, heureuse d'offrir à Dieu l'hommage de ses prières dans ce saint lieu, qui, pendant plus de deux siècles, avait retenti de ses louanges, mais qui, depuis soixante ans, avait été livré au silence de la désolation et de la ruine. A huit heures, Monseigneur Jaquemet s'est présenté à la porte de l'église, où il a été reçu par M. l'abbé Lusson, qui lui a présenté l'eau bénite. Le prélat a fait l'aspersion sur les fidèles, puis est allé s'agenouiller au pied de l'autel, dans ce sanctuaire où plus d'une fois ses illustres prédécesseurs étaient venus prier eux-mêmes. La cérémonie a commencé par la bénédiction de trois statues qui décorent l'autel, et qui représentent Notre-Dame-des-Victoires, saint Joseph et saint Jean. Le saint sacrifice a ensuite été offert par Monseigneur, assisté de M. l'abbé Vrignaud, vicaire-général, et de M. l'abbé Le Mortellec, secré-

(1) Fénélon.
(2) Assemblée du clergé de 1682.
(3) Assemblée du clergé de 1705, 1714.
(4) Assemblée de 1700.

taire. Pendant la messe une quête a été faite par M. l'abbé Lusson et M. l'abbé Lefort, en faveur de l'œuvre de restauration de l'église. A la fin de la messe, Monseigneur a donné la sainte communion à un grand nombre de pieux fidèles. Les enfants de la Psalette de la Cathédrale ont fait retentir les antiques voûtes des accents de leurs fraîches voix, et ont célébré dans leurs chants la gloire de Dieu et celle de la Reine du ciel. La cérémonie a ésé terminée par la bénédiction solennelle donnée par Monseigneur l'évêque.

Diocèse de Lyon. — Mercredi 5 du courant, Mgr Loras, évêque de Dubucque, a visité l'établissement des incurables de Sainte-Elisabeth à Vaise.

Après quelques instants de repos, Monseigneur s'est rendu à la chapelle où l'attendaient les jeunes infirmes. Le vénérable prélat leur a adressé une allocution toute paternelle et pleine d'à-propos. Il a fait sentir à ces jeunes filles combien de gratitude et de fidélité elles devaient à Dieu. Les soins de sa providence sont bien marqués à leur endroit. C'est cette providence divine qui les a conduites dans une maison où elles ont avantageusement tous les secours de l'âme et du corps. Sa Grandeur a terminé son allocution par un fait historique bien propre à leur faire comprendre la nécessité où elles sont de travailler sans relâche à l'importante affaire de leur salut.

De la chapelle, Monseigneur a bien voulu se rendre à l'infirmerie, pour donner sa bénédiction à une toute petite malade, qui conservera assurément un précieux souvenir d'une telle faveur.

Peu de temps après, Monseigneur a visité en détail, et avec un vif intérêt, tous les ateliers.

Les hôtes de l'établissement des incurables ont été profondément touchés de la bonté et de la noble simplicité de Monseigneur, et ils n'oublieront jamais cette paternelle visite.

Genève. — Quand nous comparons la liberté à Fribourg et la liberté à Genève, c'est à nos yeux l'enfer et le paradis. Dans le canton de Fribourg un préfet, au mépris des lois de l'Eglise catholiqne, vient de faire enterrer de force un protestant malgré tout le conseil de la commune, malgré les lois, malgré l'offre des habitants de transporter respectueusement le corps du défunt au cimetière protestant de Fribourg. Rien n'a fait ; les baïonnettes vaudoises et bernoises sont toujours là. Ah ! vraiment ! et on veut que nous criions : Vive la liberté, la constitution fribourgeoise et la confédération suisse, n'est-ce pas? A Genève, le gouvernement radical, nous assure-t-on, a brisé toutes les mesures vexatoires du gouvernement conservateur à ce sujet; et les radicaux de Saint-Gervais donneraient au besoin de bien bonnes leçons de tolérance à MM. de Fribourg et à MM. de Vaud. Nous n'avons pas besoin de dire que le *Confédéré* se pâme devant M. son préfet, c'est tout simple, et puis qu'il crie contre l'intolérance du curé et des habitants de la commune ; c'est trop fort. Malheureux pays!

Séance de l'Assemblée.

Nous avons eu une triste séance. L'Assemblée était plus inattentive, plus préoccupée, plus inquiète que jamais. La revue décommandée, l'anniversaire du 10 décembre, un ordre du jour vague et incertain, tout, en un mot, jetait je ne sais quelle anxiété mal définie sur les bancs dégarnis et dans les couloirs encombrés.

A deux heures et demie, il a fallu trois votes renouvelés pour

rendre en considération la proposition la plus juste et la plus claire, elle de M. Desmousseaux de Givré, tendant à la réintégration des nagistrats de la cour des comptes, arbitrairement révoqués par le gouvernement provisoire. Il n'y a point eu de discussion, mais c'est à peine si l'Assemblée savait ce qu'elle votait. Puis est venue la proposition relative à l'indemnité coloniale : question de droit, question délicate et sérieuse. M. Pécoul parle sans être écouté; de même pour M. Godelle, qui dit pourtant de très-bonnes paroles. On va aux voix, et la prise en considération est rejetée par un vote presque douteux. Il s'agissait ensuite d'entendre M. Ceyras sur le partage des successions. Mais M. Ceyras est enrhumé et demande la remise du débat. M. Valette y consent au nom de la commission. « Non! non! discutons! » répond la droite. M. Dupin fait voter : deux épreuves douteuses. La discussion est ajournée. Un Montagnard désire interpeller le ministre de la guerre sur une réunion électorale des soldats du Haut-Rhin. « Je ne sais pas ce que c'est, » dit M. d'Hautpoul; mais je répondrai demain. » — « Après l'impôt des boissons, » s'écrie-t-on. On vote; l'ajournement est prononcé. Il semblait impossible de rien commencer.

L'ordre du jour appelle des rapports de pétitions. La première émanait de 800 ouvriers de Marseille qui réclament le chômage du dimanche. Belle et populaire question, qui touche aux plus hauts intérêts de la religion, de la morale et de la liberté! L'Assemblée n'a pas su lui garder sa dignité et sa hauteur.

En vain M. Poujoulat a-t-il fait entendre quelques nobles accents. M. Arnaud (de l'Arriège), après avoir prononcé des paroles qui faisaient bien augurer de son discours, a tout à coup déserté la discussion orale pour lire un interminable factum extrait d'un rapport fait à..... la conférence de MM. les avocats stagiaires de Paris. L'origine du document ajoutait peu à son importance. M. Arnaud, malgré de bienveillantes interruptions, n'a pas compris que son langage valait mieux que sa lecture, et dans une vivacité trop prompte, il a quitté la tribune sans achever.

La Montagne faisait mine de ne vouloir laisser parler personne après lui, et il a fallu l'énergie du président pour maintenir le droit de M. Chapot.

Les excellentes intentions de l'honorable orateur n'ont pas suffi à relever le débat. M. Michaud (du Loiret) l'a fait descendre dans les plus détestables arguties et dans les plus violentes diatribes. M. le ministre des travaux publics a renouvelé l'assurance que l'Etat donnerait, pour ses entreprises, l'exemple du respect de la loi religieuse, et la discussion, qui n'avait guère fait que se traîner a été close après une scène qui a excité l'hilarité de l'Assemblée, et où à propos d'un rappel à l'ordre, M. Dupin et M. de Larochejaquelin ont fait assaut d'esprit, et avec succès. Mais pourquoi faut-il qu'une grande Assemblée ait assez peu de gravité pour mêler ainsi le rire aux plus sérieuses délibérations?

Il n'y avait plus de place pour les orateurs inscrits encore et parmi lesquels nous avons remarqué Mgr l'Evêque de Langres, M. de Kerdrel, etc.

La pétition a été renvoyée aux ministres. Toute la Montagne s'est levée contre : preuve nouvelle du soin que les démocrates-socialistes mettent à respecter les lois les plus saintes et à garantir les intérêts les plus sacrés de la conscience du peuple.

Banquet du 9 décembre.

Un grand banquet a eu lieu hier chez M. le président de l'Assemblée nationale; nous donnons, d'après le *Moniteur*, le toast porté par M. Dupin, président de l'Assemblée, et la réponse de M. le Président de la République :

Toast porté par M. le président Dupin.

« A M. le Président de la République !

« A l'union des pouvoirs publics pour l'affermissement de l'ordre à l'intérieur et le maintien honorable de la paix et des bonnes relations avec les autres peuples ! »

Réponse de M. le Président de la République au toast porté par M. Dupin.

« C'est d'un heureux augure pour la paix au dedans, comme au dehors, de fêter le premier anniversaire du 10 décembre au milieu d'un grand nombre de membres de l'Assemblée et en présence du corps diplomatique. Entre l'Assemblée et moi, il y a communauté d'origine, communauté d'intérêts. Issus tous du suffrage populaire, nous aspirons tous au même but, le raffermissement de la société et la prospérité du pays. Permettez-moi donc de répéter le toast de votre président :

« A l'union des pouvoirs publics !

« J'ajoute :

« A l'Assemblée !

« A son honorable président ! »

De l'impôt sur les Boissons.

(Suite et fin).

Nous avons déjà dit qu'il y a eu, dans tous les temps et dans tous les pays, des *Impôts sur les Boissons*.

Mais le système actuellement en vigueur chez nous est l'objet des plaintes les plus vives, des réclamations les plus constantes.

Voici, selon la commission de l'Assemblée législative, quels en sont les *avantages* et les *inconvénients*.

Les avantages :

« La loi atteint, dans les boissons, une denrée alimentaire qui est d'un usage presque universel en France; elle atteint, non pas le produit exceptionnel de quelques contrées injustement frappées, mais tous les fruits de même nature que fournissent les diverses parties de notre sol, l'orge et le houblon du nord, le pommier de l'ouest, et la vigne du midi.

« Combinée de manière à favoriser la production, elle accorde au propriétaire, pour toutes ses récoltes, l'exportation à l'étranger, et la consommation de famille, sans droits; et ne lui impose, en retour, pour la circulation à l'intérieur, que des formalités sans rigueur, indispensables pour assurer plus tard le recouvrement des droits dont elle a voulu, à dessein, le dispenser de faire l'avance.

« Sans réaliser d'une manière absolue le principe de la proportionnalité, mais s'en rapprochant autant que possible, elle taxe la vente par le *droit de détail*, qui est la véritable base du système de perception, en raison exacte du prix de chaque quantité vendue; règle le *droit d'entrée* sur l'aisance relative de ceux qui y sont assujettis, présumée d'après le chiffre de la population, et le prix général moyen des boissons dans les lieux qu'ils habitent; enfin varie, à la fois, d'après les besoins différents des consommateurs et la valeur progressive de l'objet de consommation, le *droit de circulation*, dont la quotité, très-faible dans les départements où le vin est la principale richesse et la boisson nécessaire, s'élèvent successivement dans ceux où il devient plus rare comme produit, moins usuel comme objet d'alimentation, et par conséquent où il acquiert plus de valeur comme denrée commerciale.

« Enfin, elle assure chaque année à l'Etat un revenu presqu'invariable de plus de cent millions; elle entre pour plus d'un tiers dans le montant des octrois municipaux, et fournit ainsi à l'administration publique, comme aux administrations locales, de puissants moyens de travail, d'assistance et de progrès. »

En regard il faut placer les inconvénients :

« On attaque, dans la loi actuelle, ses taxes inégales, et surtout ses formalités incommodes.

« Elle impose, en effet, à l'agriculture et au commerce, des obligations qui peuvent être souvent une cause d'entraves, de vexations et de plaintes. La circulation et la vente des liquides ne sont pas entièrement libres; le propriétaire qui les expédie, le voiturier qui les transportent, le marchand qui les reçoit, le détaillant qui les débite, sont assujettis à des déclarations gênantes et à une surveillance importune.

« Quant aux taxes, il est vrai que, sous le régime actuel, 25 millions d'acheteurs supportent divers droits de consommation dont sont exempts 10 millions de producteurs; qu'à 5 millions d'habitants, dans les villes, déjà grevés presque partout de charges locales, on demande une surtaxe, dont les 30 millions d'habitants des campagnes demeurent affranchis, et qu'enfin la loi prélève sur les achats directs, en gros, que les gens aisés peuvent seuls faire, une quotité de droits inférieure à celle qui grève la consommation de détail.

« Dans les pays producteurs, où la loi a voulu accorder l'exemption de tous les droits, pour leurs besoins particuliers, aux propriétaires et fermiers récoltants, les habitants des campagnes jouissent seuls de cette exception; le droit d'entrée la fait perdre à ceux qui résident dans l'intérieur des lieux sujets, et les soumet, en outre, aux formalités d'inventaire et de récolement.

« Cette inégalité dans la quotité des taxes et dans la condition des redevables, provoque des plaintes, soulève des résistances, entretient entre les agens administratifs et certaines parties de la population une hostilité fâcheuse, et, par l'appât de coupables bénéfices, pousse le petit commerce surtout à éluder la loi et à frustrer le fisc. »

La commission n'a pas méconnu le malaise et les souffrances de tous les intérêts engagés dans la culture et dans l'industrie des vins.

Mais ce malaise, ces souffrances, l'*impôt* actuel en est-il le seul principe, la véritable cause ? La commission était entrée à cet égard dans des travaux et des recherches qui avaient abouti au résultat suivant :

« En résumé, dit le Rapporteur M. Bocher, Messieurs : conservation et péréquation de l'impôt, simplification des taxes et des formalités, allègement des charges du détaillant et du consommateur dans les villes, maintien des droits sur la dépense au cabaret, facilités accordées à l'approvisionnement de famille, répression sévère de la fraude, — tels sont les principes sur lesquels semblait devoir s'arrêter, après une consciencieuse étude, l'esprit de la commission du budget. »

Cependant il y avait encore beaucoup de points à éclaircir quand le ministre des finances est venu proposer : 1° de maintenir l'état actuel des choses pour un an ; 2° d'ajourner toute décision d'ici-là ; 3° de remettre à l'Assemblée elle-même le soin de préparer et de recueillir les éléments d'une enquête.

La commission, réduite dès lors à ses seules forces, ne pouvait engager sa responsabilité plus avant, et elle a purement et simplement, en faisant sa réserve pour l'avenir, donné son assentiment à l'ajournement réclamé par l'administration.

Les projets de loi du gouvernement.

Le *Constitutionnel* annonce que le gouvernement compte présenter trois nouveaux projets de loi :

« Le gouvernement s'est occupé de différents projets de loi, qui seront présentés incessamment à l'Assemblée législative.

« L'un de ces projets, dont l'initiative appartient au Président de la République, a pour objet de créer des caisses de secours mutuels pour les ouvriers. Ces caisses seraient fondées, autant que possible, par corps d'état. Il y aurait des associés fondateurs et des associés participants. Les uns et les autres s'obligeraient à des versements périodiques. Les premiers, les associés fondateurs, et leur président, seraient nommés par le Président de la République. Ils seraient choisis parmi les citoyens aisés, qui désireraient concourir à cette œuvre de prévoyance. Ceux-ci n'auraient qu'à fournir leur contingent, et quelques-uns d'entr'eux donneraient leurs soins à l'administration de la caisse, concurremment avec les commissaires choisis par les ouvriers associés, qui seuls profiteraient de ses avantages.

« Un second projet a pour but d'armer le pouvoir d'une plus forte autorité sur les instituteurs primaires.

« Un troisième projet de loi propose de donner aux préfets la nomination directe des maires, qui seraient choisis dans le conseil municipal. En cas de dissolution d'un conseil municipal, le préfet aurait le droit de choisir le maire parmi tous les citoyens de la commune. »

Le premier projet a déjà été longuement élaboré par la commission qui a pris M. Benoist d'Azy pour son rapporteur.

Le second ne serait, ce semble, qu'un des titres de la loi de M. de Falloux, actuellement à l'examen du conseil-d'Etat.

Le troisième a pour but de fortifier dans la commune l'autorité du pouvoir central.

Bulletin de la politique étrangère.

ITALIE. — L'*Osservatore romano* nous donne les renseignements suivants sur les disciples de Mazzini, restés à Rome :

« Mazzini est parti, mais ses disciples sont restés, et ce sont eux qui s'efforcent, par des sophismes et des calomnies, d'égarer l'opinion publique. La vérité sur le gouvernement de la papauté ou des prêtres, comme ils l'appellent, est celle-ci : La papauté est une institution monarchique, mais non absolue ; elle l'est même moins que toute autre monarchie, car le pape est assisté par le collége des Cardinaux, qui ont formé et qui formeront toujours le sénat du Pontife, choisi par les Cardinaux, parmi eux, et auquel ils sont appelés à succéder.

« On parle sans cesse de la haine populaire contre la papauté, ou le gouvernement des prêtres, accusation absurde. Le gouvernement des prêtres (on l'a prouvé par des statistiques), est administré par des laïques.

« Ceux qui détestent le gouvernement du Pape sont les hommes désireux de confisquer les propriétés de l'Eglise, qui désirent le chaos des révolutions pour en profiter, qui, rejetant toute moralité et toute règle, voudraient extirper de la conscience des hommes, même l'idée de Dieu ; s'attaquant au Créateur, parce qu'ils rêvent la destruction universelle !

« Il y a eu des meurtres à Rome, mais par qui ont-ils été commis? Est-ce par les noirs? comme ils le disaient. C'est plutôt par les rouges. Les meurtriers ont été les démagogues, les révolutionnaires ; et ces assassins crient à la réaction, à la vengeance !

« Heureusement, tout s'est passé au grand jour ; les vrais coupables sont connus, et le triomphe de l'Eglise sera éclatant.

« Silence, calomniateurs ! le gouvernement du Pape est tellement lié au gouvernement des grandes puissances, qu'en l'offensant vous offensez l'intérêt du monde entier ! »

LUCQUES. — La représentation municipale de la ville de Lucques a été dissoute pour s'être immiscée dans des questions auxquelles elle devait rester complétement étrangère.

A Florence, la chambre du commerce a convoqué divers propriétaires, capitalistes et négociants, à l'effet de traiter de l'emprunt.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 10 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Desmousseaux de Givré, tendant à réintégrer dans leurs fonctions des magistrats de la Cour des comptes, révoqués en vertu du décret du 18 avril 1848.

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte d'abord l'Assemblée pour savoir si elle veut prendre l'urgence en considération.

L'Assemblée prend l'urgence en considération ; elle prononce ensuite l'urgence sur le fond même de la proposition.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de MM. de Laussat, Fourtanier, Pécoul et Dariste, relative à l'indemnité à accorder aux colons.

La commission est d'avis de ne pas prendre la proposition en considération.

Après quelques observations présentées par MM. Godelle, qui vote pour la prise en

considération, et Favreau, qui appuie les conclusions de la commission, l'Assemblée consultée, repousse la prise en considération de la proposition.

M. LE PRÉSIDENT. M. Victor Chauffour demande à l'Assemblée la permission d'interpeller M. le ministre de la guerre sur une réunion d'électeurs du 25e de ligne qui aurait eu lieu à la caserne de l'Ecole-Militaire.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Je n'ai pas connaissance du fait. Je ne pourrais pas répondre immédiatement.

Voix diverses : A un mois! à trois mois!

Autres voix : Après le vote de la loi sur l'impôt des boissons.

L'Assemblée consultée décide que les interpellations auront lieu après la discussion de la loi sur l'impôt des boissons.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Ceyras, tendant à assurer l'égalité de partage dans les successions.

La commission propose le rejet de la proposition.

M. CEYRAS. Je demande l'ajournement.

M. VALETTE déclare, au nom de la commission, qu'elle consent à l'ajournement.

L'Assemblée consultée consent à l'ajournement.

L'ordre du jour appelle le rapport des pétitions.

M. LAURENCEAU, rapporteur. Des ouvriers ou patrons de différentes industries, à Marseille, demandent une loi qui rende le chômage obligatoire le jour du dimanche.

M. POUJOULAT appuie les conclusions de la commission et les observations de M. le rapporteur. Donnez, dit-il, à ces malheureux attachés à la terre ce repos du septième jour que Dieu leur a donné. C'est une question d'humanité; vient ensuite la question de dignité.

L'homme n'est pas une machine destinée à toujours produire; c'est une intelligence, c'est une âme.

Donnez à cette âme créée pour l'immortalité quelques heures pour se recueillir et songer à des choses plus hautes que les corps et les usines. Il faut que l'ouvrier ait le loisir de réfléchir à l'idée chrétienne.

Il faut qu'il reconnaisse qu'on l'a trompé, quand on lui a dit qu'on pouvait supprimer la douleur et la misère. Le dogme de l'immortalité lui expliquera les mystérieuses douleurs de la terre.

A gauche : Prenez-les pour vous.

M. LE PRÉSIDENT, à la Montagne. Il faut qu'une pareille discussion soit non-seulement libre, mais décente. Epargnez-nous donc vos interruptions.

M. DE DAMPIERRE. Vous répondrez à la tribune.

M. POUJOULAT. Le repos du dimanche est une question de moralité. L'ouvrier ne connaît pas sa famille. La nécessité de gagner son pain le retient loin de sa femme et de ses enfants.

Il faut que le repos du septième jour le rende aux joies du foyer. Celui qui a senti les joies de la famille ne conspirera jamais contre la société. Enfin, il y a ici une question de liberté. Voilà un chef d'atelier qui dit au pauvre travailleur : Mon établissement reste ouvert le dimanche; vous y viendrez.

Si vous y manquez, vous ne serez pas admis les autres jours de la semaine. Que voulez-vous que fasse un pauvre travailleur désarmé et placé entre son pain et le devoir religieux? Il est opprimé, réduit à une véritable servitude.

A gauche.—Très bien! très bien!

M. POUJOULAT. Une croyance est un trésor sans prix; il faut que les ouvriers surtout puissent jouir d'un pareil trésor.

Beaucoup de nos frères n'ont pour toute fortune que le sentiment religieux. Ne permettez pas qu'ils soient frappés dans ce qu'il y a de plus élevé, la conscience.

Il n'y a rien de plus beau que la loi du repos religieux; elle est la plus ancienne du monde.

Une voix à gauche : Nous savons tout ça! (Murmures. — Parlez! parlez!)

M. POUJOULAT. Dieu lui-même se reposa le septième jour. (Rires à gauche.) Cette prescription est observée chez tous les peuples. Un personnage du temps avait annoncé que le décadi mangerait le dimanche (Murmures à gauche), et le dimanche est encore le jour du repos.

Messieurs, en présence de la situation actuelle, que faire ?

Je ne puis invoquer la législation existante ; je me contente de demander à l'Etat de donner le premier l'exemple du respect religieux. C'est pourquoi je demande le renvoi de la pétition à tous les ministres, pour qu'eux-mêmes donnent l'ordre du respect du dimanche et des jours fériés. L'effet moral sera considérable et s'étendra au pays tout entier. De plus, je demande le renvoi spécial à M. le ministre de la justice pour qu'il prépare des dispositions de nature à protéger la liberté religieuse en travaillant.

M. ARNAUD donne lecture d'un long rapport lu autrefois à la conférence des avocats stagiaires, et il descend de la tribune avant de l'avoir terminé.

A la Montagne : Arnaud ! Arnaud !

M. LE PRÉSIDENT La parole est à M. le ministre des travaux publics.

M. BINEAU, ministre des travaux publics. Messieurs, l'honorable préopinant vous a demandé que le gouvernement donnât l'exemple, et il a expliqué dans quel sens la commission demandait le renvoi aux ministres.

Ainsi expliqué, ce renvoi est complétement accepté par le gouvernement.

Déjà, mon honorable prédécesseur, par une circulaire adressée à tous les ingénieurs et à tous les entrepreneurs de travaux publics, avait prescrit la suspension des travaux le dimanche, sauf les cas d'urgence constatée.

Lorsque je suis arrivé au ministère, j'ai donné l'ordre de persévérer et j'ai pleinement confirmé la circulaire de mon prédécesseur.

Je crois que le repos du dimanche est aussi nécessaire que convenable sous le rapport moral et religieux. (Très-bien.)

La pétition est renvoyée aux ministres de la justice et des travaux publics.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Chronique et faits divers.

Mgr l'Archevêque de Paris ne recevra pas mercredi prochain ; mais il recevra les mercredis suivants.

— Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à midi à l'Elysée. Il est resté en séance jusqu'après trois heures.

— On nous annonce que MM. Léon Faucher et Buffet ont été reçus aujourd'hui à l'Elysée.

— Demain mardi, le ministre des affaires étrangères donnera un grand dîner diplomatique auquel assistera le Président de la République.

— Près de six mille invitations ont été faites pour le bal qui aura lieu aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville. Il a fallu déplacer une partie de la garnison, qui n'a pas cessé d'y être casernée ; mais ce déplacement a été opéré avec les soins les plus attentifs pour la santé ou le bien-être des soldats qui sont établis dans la salle Saint-Jean, dans la salle des Fêtes et dans plusieurs des salons voisins.

La salle des Fêtes, dont l'architecture était nue il y a moins d'une semaine, qui portait encore de nombreuses marques de dégradations, et qui servait au campement des soldats, s'est transformée en la plus élégante et la plus vaste salle de bal de Paris. C'est la première fois qu'elle sera employée à l'usage pour lequel elle a été construite.

Il y aura trois orchestres, autant d'offices pour les rafraîchissements, trois ou quatre immenses vestiaires, etc.

— L'inspection des armes confiée à nos troupes vient de se terminer. Elle a présenté les résultats suivants : 133 corps se sont fait remarquer d'une manière particulière dans les soins qu'ils ont apportés à l'entretien et à la conservation de leur armement ; 38 corps ont été réprimandés ; la presque totalité des officiers d'armement se sont acquittés de ces fonctions d'une manière louable. L'armement de notre armée est évalué à 20 millions de francs, non compris le matériel de l'artillerie.

— On dresse en ce moment le plan d'une fontaine monumentale qui sera établie pour le printemps prochain sur la place du Carrousel.

— Une sœur de charité, la sœur Françoise, se trouvait hier, dans la matinée, au marché des Innocents, où elle faisait quelques provisions, et partout elle était accueillie avec respect. Après avoir terminé ses achats, elle se disposait à se retirer, quand soudaiuement elle sentit se glisser dans sa poche une main étrangère qui cherchait à lui soustraire quelque objet; elle se retourna aussitôt, retira de sa poche la main qui s'y était introduite et dit avec bonté au propriétaire de cette main : « C'est une mauvaise pensée qui vous est venue là, le vol est un péché; mais si vous vous repentez sincèrement, Dieu vous pardonnera comme je vous ai pardonné. Allez, et surtout ne recommencez plus; conduisez-vous bien à l'avenir, et Dieu vous aidera. » Et la sœur Françoise se retira; mais les témoins de cette tentative de vol, moins indulgents que la sœur, et jugeant que la punition devait suivre le délit, arrêtèrent le voleur et le remirent entre les mains des agents, qui le conduisirent au dépôt de la Préfecture.

VARIÉTÉS.

M. DE CHATEAUBRIAND.

Discours prononcé par M. le duc de Noailles, à l'Académie française, le jeudi 6 *novembre* 1849.

(Suite et fin.)

Jusqu'ici le caractère littéraire l'a emporté dans M. de Châteaubriand sur le caractère politique. Nous arrivons à une phase nouvelle de son existence. Il rentre dans cette patrie dont le premier consul rouvrait la porte aux émigrés.

Laissons M. de Noailles rapprocher ici ces deux hommes : M. de Châteaubriand, Napoléon !

« Si dans notre histoire un homme pouvait prétendre à occuper une aussi grande place que la révolution, ce serait sans doute celui qui mit la main sur elle, et qui l'arrêta dans sa marche. Fils de la guerre, son héroïque figure nous apparaît d'abord à travers la fumée des combats. On l'aperçoit, un drapeau à la main, franchissant au milieu du feu les ponts d'Arcole et de Lodi, à la tête de ses intrépides soldats qu'il mènera au bout de la terre. A peine a-t-il dompté l'Italie, qu'il se montre en Egypte; il se plonge un instant dans l'Orient, source des renommées merveilleuses, et revient défendre une seconde fois notre pays menacé, puis il saisit le sceptre de l'Europe.

« C'est alors que nous avons vu nos frontières toucher d'un côté aux bouches de l'Elbe, et de l'autre aux rives du Tibre; nos armées entrer triomphantes dans toutes les capitales, et notre gloire militaire portée plus haut qu'elle ne fut jamais; l'Allemagne, qui semblait établie sur des bases éternelles, remaniée par son vainqueur; l'Angleterre, au moment d'être envahie, puis emprisonnée dans ses mers par le continent soumis à nos lois; le monde enfin rempli de notre nom; et en même temps l'ordre et l'autorité renaissant parmi nous du sein du chaos, sous un chef aussi habile à gouverner qu'à gagner des batailles : tout cela accompli en quelques années, l'œuvre d'un homme né de lui seul, qui s'est assis sur le trône qu'il avait relevé de ses mains, y a fait monter après lui la fille de

Césars, et a vu un Pape descendant de la chaire de Saint-Pierre pour venir consacrer ses étonnantes destinées.

« Ce fut donc vis-à-vis d'un tel génie que le génie de M. de Châteaubriand se trouva placé. Il partagea l'admiration que tant de prodiges faisaient naître; mais en contemplant cette gloire, il n'en fut point ébloui ; elle ne lui fit oublier ni le sentiment d'indépendance qu'il portait en lui-même, ni l'amour de la liberté qui l'avait suivi dans l'exil, ni les droits de l'humanité et de la justice, si exposés sous cette puissance sans contre-poids. L'éclat du héros ne l'empêcha pas de juger l'homme, et il resta ferme et inébranlable en présence de celui devant qui tout pliait.

« Ces deux caractères divers et d'une trempe si différente offriront cependant à l'historien plus d'un point de comparaison. Tous deux ont remué leur siècle, l'un dans le monde des faits, l'autre dans le monde des idées; et tous deux, en descendant dans la tombe, ont vu s'évanouir leur rêve, et tomber en ruine le monument de leurs espérances : le premier, cet empire immense reposant tout entier sur sa domination absolue et sur sa gloire ; le second, l'édifice de la liberté française bâti sur les antiques fondements d'une royauté inviolable et limitée.

« L'antagonisme ne tarda pas à se déclarer entre ces deux natures opposées. L'homme qui voulait être la gloire dominante de la France, et qui s'occupait d'attirer dans le tourbillon de sa renommée toutes les célébrités secondaires, voulut attacher à son gouvernement celui qui était aussi, dès le premier pas, monté au premier rang dans les lettres, et, après la signature du concordat, la France, allant reprendre sa place de fille aînée de l'Eglise au pied du trône pontifical, put montrer avec orgueil, dans son cortége, le jeune athlète qui avait rallié les forces chrétiennes sous la bannière de la foi. Tout à coup le bruit se répand que le duc d'Enghien vient d'être fusillé à Vincennes. A l'instant même, M. de Châteaubriand répond à cette nouvelle sinistre par l'envoi de sa démission. Un abîme venait de se creuser entre le premier consul et lui. Ses amis tremblèrent; en ce moment surtout il était périlleux de braver un pouvoir si redoutable et si irrité. M. de Châteaubriand demeura impassible. En rompant avec ce pouvoir, il s'élevait à son niveau et se faisait son juge.

« Cet événement changea leur destinée à tous deux. Il rejeta M. de Châteaubriand dans les lettres ; il termina, pour Napoléon, l'admirable période du consulat, et ouvrit celle de l'empire, inaugurée par ce drame sanglant. »

« M. de Châteaubriand, élu à l'Académie française, et chargé de l'éloge de Chénier qu'il remplaçait, avait saisi cette occasion, en flétrissant la révolution, de prendre la défense de la liberté. L'empereur voulut y faire du changement; le nouvel académicien refusa d'y souscrire. Le discours ne fut pas prononcé.

M. de Châteaubriand allait paraître sur une autre scène.

« Avant de l'y introduire, M. de Noailles rappelle des faits trop vrais mais trop peu connus de la génération actuelle :

« La France, dit-il, heureuse d'être délivrée de l'anarchie, s'était faite sujette de la gloire. Elle avait oublié dans ses triomphes sa liberté et ses malheurs; cependant elle finit par sentir la pesanteur du joug qu'elle s'était donné.

« Nous ne nous souvenons aujourd'hui que de nos victoires; mais, à cette époque, la lassitude d'une guerre de vingt années, les générations dévorées par la conscription, la captivité du Pape, l'enlèvement des princes d'Espagne, les désastres de la campagne de Russie, puis les abus et les vexations de l'arbitraire, et la

volonté du maître partout substituée aux lois, ne laissaient plus apercevoir que le despotisme toujours croissant de l'empire. Tel était l'état de l'esprit public quand les armées étrangères, encore plus étonnées que nous-mêmes de leurs succès, passèrent nos frontières. »

C'est alors que M. de Châteaubriand entre dans la politique la plus active :

« Dès que le sol avait tremblé sous le pas des soldats étrangers, M. de Châteaubriand avait pris la plume. Deux sentiments agitaient à la fois son âme : l'horreur de l'oppression qui pesait sur la France, et l'indignation de la voir exposée à être partagée. Se flattant que cette invasion pourrait s'arrêter avant d'avoir atteint ses derniers résultats, si le pays se séparait du héros dont la gloire lui coûtait si cher, il préparait en silence, et au péril de sa vie, un écrit qui offrît à la France, en ce moment suprême, un noble refuge dans l'autorité, modifiée selon les temps, sous laquelle avaient vécu nos aïeux. C'est cet écrit qui devint la fameuse brochure *De Bonaparte et des Bourbons*. « Non, s'écriait l'auteur dès ses premières paroles, non, je ne croirai jamais que j'écris sur le tombeau de la France ! Il ne périra point, il ne sera point divisé, ce royaume que Rome expirante enfanta au milieu de ses ruines, comme un dernier essai de sa grandeur. »

« La brochure de M. de Châteaubriand, lancée en ce moment critique où rien n'était encore résolu, où l'Europe, stupéfaite de sa victoire, hésitait, où Napoléon, à Fontainebleau, pouvait rallier de nombreux soldats, et où il s'agissait encore de lui ou de son fils pour régner sur la France ; cette brochure eut un immense retentissement. On a dit avec raison qu'elle valut une armée. L'auteur s'y livrait tout entier à l'entraînement d'une éloquence passionnée, qui ne lui laissait pas le sang-froid nécessaire pour être impartial ; il s'y répandait en invectives contre la tyrannie, avec la fougue de Démosthènes dans ses plus véhémentes Philippiques ; puis il faisait reparaître aux yeux des Français l'illustre maison de France qui avait si longtemps régné sur notre pays, et il s'efforçait de prévenir les nouvelles générations en faveur de cette famille qui leur était inconnue.

« Cet écrit, qui répondait au sentiment des populations souffrantes, ne pouvait manquer d'agir sur elles, et il contribua singulièrement à faire pencher la balance en faveur des Bourbons. Napoléon abdiqua ; le bruit des armes cessa d'un bout de l'Europe à l'autre ; les légions innombrables qui couvraient nos provinces disparurent ; et les Bourbons rentrèrent en France, ouvrant, par la participation du pays aux affaires, la libre discussion des intérêts nouveaux de la société transformée. »

M. le duc de Noailles apprécie ici la *Restauration* avec les idées [illegible] sous l'inspiration de M. de Châteaubriand :

« Les esprits impartiaux peuvent reconnaître aujourd'hui que la Restauratio[illegible] paraissait offrir à la nation un port assuré après tant d'orages ; elle rendait [illegible] paix aux peuples épuisés, elle renouait la chaîne des temps, elle posait dans [illegible] Charte toutes les bases d'une liberté raisonnable. Et puisque l'Empereur s'ét[illegible] perdu lui-même dans l'enivrement de son pouvoir et de ses triomphes, la Fran[illegible] retournant à son ancien gouvernement, trouvait la garantie de ses droits et [illegible] sa dignité, aussi bien que la conservation de son territoire, dans le rétablisse[illegible] d'une race royale, la première de l'univers, forte de toute notre histoire, [illegible] était née avec la nation, avait grandi avec elle, et avait travaillé pendant [illegible] siècles à son accroissement, à sa civilisation, à sa puissance. On pouvait, s[illegible] rougir, passer du joug d'un grand homme sous la domination d'une si gran[illegible] race.

« C'est ainsi que M. de Châteaubriand envisageait la Restauration.

« Son grand cœur et sa fière intelligence comprenaient sans peine que le gouvernement le plus réellement conforme à la dignité nationale, c'est un gouvernement libre. Mais sa raison éclairée savait faire la différence des temps. Il ne croyait pas que l'état de nos mœurs, les traditions de notre histoire, notre population si nombreuse, la situation et l'étendue de notre territoire, l'esprit et le caractère de notre nation s'accordassent avec la forme républicaine du gouvernement des anciens; mais il se persuadait qu'à la liberté, fille des mœurs, laquelle avait fondé les républiques de l'antiquité, pouvait être substituée la liberté fille des lumières, qui fonderait parmi nous la monarchie limitée, et ouvrirait une voie facile à tous les progrès, que le temps et la raison publique pourraient accomplir. La monarchie constitutionnelle, fondée sur une royauté qui avait sa racine dans les siècles et sur des institutions successivement perfectibles, lui paraissait le chemin le plus sûr et le plus doux pour arriver à ces résultats heureux. C'est à cette pensée qu'il dévoua sa vie, et c'est cet ensemble d'opinions qu'il définissait en disant : « Je suis républicain par goût, monarchiste par raison, et bourbonnien par honneur. »

« Quant aux principes de droit divin pour les princes, et de souveraineté des peuples pour les nations, ajoutait-il, ils ne doivent jamais être controversés par des esprits sages; il faut jouir du pouvoir et de la liberté, sans en chercher la source. C'est de leur mélange que se compose la société, et leur origine est à la fois mystérieuse et sacrée. » Ne reconnaissant en théorie de souveraineté absolue nulle part, il plaçait l'origine de la liberté, non dans le droit politique, mais dans le droit naturel, que Dieu n'a subordonné qu'à l'ordre nécessaire au maintien des sociétés. C'est pour cela que la monarchie représentative lui paraissait offrir pour nous la solution la plus heureuse de ce grand problème si souvent débattu, parce qu'il la croyait, mieux que tout autre régime, capable de faire entrer l'ordre dans la liberté; il la louoit de substituer à la prépondérance numérique des individus, qui est l'élément matériel de la force, la représentation des droits et des intérêts, qui est l'élément moral de la justice; véritable caractère du gouvernement représentatif, où il admirait le rôle du pouvoir royal, qui, par son caractère inviolable et sa permanence, y maintient la durée et le repos.

« Tel était pour lui le sens social et nullement mystique du principe de l'antiquité monarchique, enseigné comme une idée et non imposé comme un dogme; la légitimité, en un mot, glorieuse par ses souvenirs, revêtue des prestiges du passé, mais en laquelle il ne voyait autre chose que l'hérédité de la monarchie consacrée par la transmission successive, accrue et fortifiée par le temps, et par là même, selon la belle expression de Royer-Collard, rendant sensible à tous, dans une image immortelle, le droit, ce noble apanage de l'espèce humaine; le droit, sans lequel il n'y a rien sur la terre qu'une vie sans dignité et une mort sans espérance. »

« Une fois qu'il eut pris les armes pour cette grande cause, il ne les posa plus. »

Nous ne pouvons pas, à notre grand regret, suivre les diverses phases de l'écrivain et de l'homme public. Voyons-le seulement ambassadeur et ministre :

« Depuis la seconde restauration, deux idées l'obsédaient constamment : le désir de nous voir affranchis des traités de 1815, et celui de donner une armée à la monarchie, pour qu'elle pût reprendre la liberté de son action en Europe. Cette antique dynastie, que servait M. de Chateaubriand, n'avait point été assu-

rément la cause de nos malheurs, et sans elle, peut-être, ils nous eussent notre patrie. En compensation de nos infortunes, elle nous avait apporté grands biens : la paix et la charte ; mais rien ne compensera jamais la dimin de leur gloire dans l'esprit des Français, et la seconde victoire de l'Europ s'appesantissant sur nous, avait laissé dans tous les cœurs, quelles que fu les opinions, une amertume qui ne pouvait s'effacer. Comment remédier à situation ? L'Espagne où le premier essai d'un gouvernement représentatif béral dégénéra promptement en un gouvernement révolutionnaire, et qui mit à la fois en danger par ses principes politiques et par sa séparatio royaume de Louis XIV, l'Espagne parut au nouveau ministre le vrai chan bataille où l'on pouvait restaurer à la fois notre puissance politique et notre militaire. Il avait entrevu, dès son ambassade de Londres, la possibilité résultats de cette guerre. Devenu plénipotentiaire au congrès de Vérone, et tôt après ministre des affaires étrangères, il s'en fit l'artisan le plus actif et le résolu. On a dit que cette entreprise avait été imposée au gouvernement fra par l'étranger : ce serait bien peu connaître la fierté nationale de l'homme tre dont je raconte ici la vie. Non-seulement le gouvernement français voulu le seul juge de la nécessité de cette guerre, mais il s'en attribua exclusive l'initiative et l'exécution devant la méfiance jalouse des puissances continen qui toutes, à l'exception de la Russie, redoutaient cette résurrection de la Fr et malgré l'opposition formelle de l'Angleterre. Il ne s'agissait pas non comme on l'a dit, d'une croisade indirecte contre les libertés de notre p quelle apparence que l'auteur de *la Monarchie selon la Charte* eût voulu s'y ter ? Mais il s'agissait de préserver la France et même l'Europe de nouvelles lutions, que des insurrections multipliées snr le continent faisaient craindre. courez, messieurs, la correspondance diplomatique imprimée de M. de Châ briand, correspondance qu'on pourrait citer ici comme le plus parfait modè ce genre d'écrire, ou plutôt lisez son éloquente *Histoire du congrès de Vé* vous y trouverez toutes les preuves de ce que je rappelle, et vous verrez avec quelle activité, quelle prévoyance, quelle fermeté cette grande affair conduite ; vous reconnaîtrez surtout combien le sentiment français y domin vous retrouverez avec joie ce même sentiment dans tous les agents employés un si noble chef, témoignage incontestable de l'indépendance de notre d matie sous la restauration.

« Cette expédition atteignit en six mois le but où avait tendu son habile moteur. La révolution fut abattue eu Espagne, la monarchie fut rafferm France, et l'on crut à son avenir; les conspirations cessèrent, la prospéri développa de toutes parts, et la France, remontant sur la scène politique trouva cette vie et cette action extérieure dont un grand peuple ne peut se pa Ce dernier avantage était celui que M. de Châteaubriand avait voulu su obtenir. »

Mais bientôt M. de Châteaubriand, exclu du pouvoir, passe l'opposition. Il ne tardera pas à se retirer entièrement d'un m où il a été trop vengé. M. de Noailles aborde ce sujet tout à la fo frappant et si délicat, avec une noblesse et une dignité qui relè autant les choses qu'elles ménagent plus les personnes.

Reprenant la lutte au moment où M. de Châteaubriand s'y li avec ardeur, il s'exprime ainsi :

« Ses coups ne portèrent-ils pas trop loin ? Plus tard il a écrit lui-même

roles : « Je crus très-sincèrement remplir un devoir en combattant à la tête de l'opposition, trop attentif au péril que je voyais d'un côté, pas assez frappé du danger contraire. Eussé-je deviné le résultat, je me serais abstenu. Pour me punir de m'être laissé aller à un ressentiment trop vif peut-être, il ne m'est resté qu'à m'immoler moi-même sur le bûcher funèbre de la monarchie. Dévoué à ses premières adversités, je me suis consacré à ses dernières infortunes. »

« On ne peut, messieurs, considérer sans une tristesse inexprimable tout ce qui, depuis soixante ans, s'est écroulé dans notre patrie. Je ne veux point retracer ici la catastrophe qui a renversé le trône auquel la mémoire de M. de Châteaubriand restera éternellement attachée. Le trône nouveau qui s'était élevé sur ses débris a lui-même disparu, et il faudrait aller chercher, sous ces nouvelles ruines, les ruines que j'aurais à étaler devant vos yeux. Il me suffit de voir, au milieu de ces jeux terribles de la fortune, M. de Châteaubriand toujours d'accord avec lui-même; et de pouvoir le montrer, inébranlable et résolu quand tant d'autres hésitaient, ne changeant point quand tout changeait autour de lui, élevant courageusement la voix quand la stupeur née de l'événement imposait presque partout le silence, et, tout en partageant les idées de notre siècle, lui donnant un exemple de fidélité qui semble appartenir aux siècles écoulés.

« Appelé à se prononcer sur la vacance du trône, il s'y refusa résolument; il ne pliait pas plus devant le despotisme des révolutions que devant celui du pouvoir. Mais, sans se troubler du flot populaire qui frémissait autour de lui, et n'écoutant que sa conviction et sa conscience, il repoussa, dans un discours mémorable, et l'établissement possible d'une république, et celui d'une monarchie élective. Il n'y vit pour la France aucune garantie suffisante de durée, de force et de repos; et, dans ces tristes prévisions, que Dieu veuille détourner de nous! il annonça que l'une comme l'autre nous conduirait tôt ou tard à l'anarchie. Pour conjurer ce péril, il réclama énergiquement la conservation du principe de l'hérédité, et il osa revendiquer la couronne en faveur de l'enfant royal, innocent de l'acte funeste qu'il réprouva par des paroles foudroyantes.

« Ce dernier et sublime effort de son éloquence fut impuissant, mais couronna dignement ses nobles travaux; il pensa que sa carrière devait finir avec la monarchie qui avait reçu ses serments. Vieux soldat de la légitimité vaincue, il voulut rester sur le champ de bataille de sa défaite, pour y mourir enveloppé de son drapeau.

« Il se retira donc de la scène politique; mais on peut dire qu'il se retira tout entier, et qu'il sut ajouter à la gloire de sa vie celle d'en avoir lui-même marqué la fin. »

M. de Noailles, racontant les dernières années de l'illustre écrivain, le montre dans sa vie intime, et il fait à cette occasion un délicieux tableau du salon de madame Récamier. Puis il termine par ces grands traits :

« C'est de cette retraite qu'il contemplait avec calme et tristesse les agitations qui aujourd'hui troublent ou menacent tous les Etats. Nul regard n'a plongé plus profondément dans l'obscurité de l'avenir, et nulle intelligence n'a plus tôt et mieux compris le mouvement d'esprit qui s'est emparé de notre siècle. Placé sur les confins de deux mondes, il participait en quelque sorte de deux natures : ses actes étaient de l'ancienne cité, et ses pensées de la nouvelle; et une sorte de divination inhérente à son génie lui avait fait pressentir la transformation sociale qui semble s'accomplir. A l'aspect de nos inconstances continuelles, de l'inquiétude qui nous consume, et des divagations de tant de systèmes qui attaquent tout

à la fois, nous l'avons vu s'assombrir, et désespérer presque de la société. L grande mutation qui s'opère depuis un demi-siècle dans les faits et dans les idée lui paraissait menacée de stérilité, et la liberté elle-même compromise par le dé clin de la religion, dont le concours lui serait si nécessaire. Comment, en effet discuter les bases de la société sons l'exposer à périr, si la religion n'est plus là avec ses divines espérances, pour expliquer la loi du devoir et du sacrifice? Puis comme soudainement rassuré sur son éternelle durée, il se flattait que tôt o tard elle renaîtrait dans les cœurs, et il croyait au développement de la civilisa tion par l'esprit de l'Evangile, qui en a posé les fondements. C'est ainsi que l'i dée religieuse, à laquelle il avait dû ses premières inspirations, fortifiait ses der nières pensées. Désabusé de tout ici-bas par tout ce qu'il y avait vu périr, la fo restait seule vivante dans son âme. « Catholique entêté, disait-il quelquefois, i n'y a chrétien si croyant et homme si incrédule que moi. »

« Mais peu à peu les années s'appesantirent sur sa tête. A mesure que le term fatal approcha, nous le vîmes se recueillir et se retirer en lui-même, en se ren fermant dans un mystérieux silence qui donna à sa fin une sorte de majesté. San plainte, sans murmure, sans faiblesse, il aborda lentement sa tombe qu'il avai contemplée sans cesse, et au bord de laquelle la religion reconnaissante l'atten dait, pour l'aider à en descendre les degrés. Tout dans l'existence de cet homm extraordinaire, et jusqu'aux circonstances de sa mort, devait être marqué d'u cachet particulier. Ses derniers soupirs se mêlèrent au bruit sinistre du cano qui ébranlait la cité, et l'éclat de sa vie se continua au-delà du trépas, dans le funérailles que lui préparèrent ses concitoyens. Un de vos confrères chargé d vous représenter à cette mémorable cérémonie, où l'eût d'ailleurs conduit spon tanément son cœur plein de regrets pour le grand homme qui l'honorait de ta d'amitié, vous a décrit tout l'appareil de ces funérailles, plus semblables à u apothéose chrétienne qu'à une pompe funèbre: la mer couverte de bateaux, le récifs chargés de spectateurs, les bannières flottant sur la grève, le canon de Saint Malo annonçant au loin la lugubre cérémonie, et l'immense cortége, que la cro précédait, portant le cercueil au sommet du rocher destiné à dire son nom au navigateurs qui salueront nos côtes. « Il semble, ajoutait M. Ampère, que le gé nie du peintre incomparable fût empreint dans ce spectacle magnifique, et qu' lui seul parmi les hommes il ait été donné d'ajouter, après sa mort, une pa splendide au poème immortel de sa vie. »

« Pleurons, Messieurs, ce grand génie qui s'est éteint, mais félicitons-nous ce qu'il a brillé dans notre siècle. Soyons fiers de notre patrie, qui lui a don naissance, et confions à l'avenir le soin d'agrandir encore sa gloire. Ses conte porains n'ont connu, pour la plupart, que son admirable talent; mais la postér verra personnifiées en lui les trois divinités de sa vie, et le triple palladium de France : la foi, l'honneur et la liberté! »

BOURSE DU 10 DÉCEMBRE.

Le 3 0|0, resté samedi à 56 25, a débuté au comptant à 55 95, a fait 56 10 plus haut, et reste à 56.

Le 5 0|0, resté samedi à 91 10, a débuté au comptant à 90 85, a fait 90 au plus haut, 90 75 au plus bas, et reste à 90 90.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. Bailly, Divry et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Le parti de Dieu.

MANDEMENT DE MGR L'ÉVÊQUE DE POITIERS.

C'est aux Evêques qu'il appartient de proclamer les grandes vérités sociales et religieuses. Sentinelles avancées du camp d'Israël, leur voix n'a jamais manqué de signaler les périls, de jeter le cri d'alarme, et d'annoncer les moyens de salut. En nos jours si troublés, alors que les fondements de la société sont mis à nu et que le sol tremble sous nos pas, nous les avons vus, nous les voyons à chaque heure prodiguer aux peuples les salutaires avertissements de la foi, les admirables enseignements de la saine doctrine et les douces consolations de la miséricorde. Les instructions pastorales de cette année qui finit demeureront comme un monument de leur zèle, de leur science et de leur vertu.

Voici qu'une nouvelle lumière a été placée dans le sanctuaire. Appelé à faire cesser le veuvage de la sainte Eglise de Poitiers, un pieux et savant Prélat a pris rang dans cet illustre collége des Pontifes de France où brillent de si augustes caractères et de si vénérables modèles. La première fois qu'il parle à ses ouailles, son langage, empreint d'une affection et d'une tendresse paternelle, mêle aux accents de l'humilité et de la piété, les fortes leçons de la foi. Nous avons déjà reproduit les adieux touchants que Mgr Pie adresse à Notre-Dame de Chartres et au saint Evêque qui l'a élevé à l'ombre de cette demeure privilégiée de la Mère de Dieu. Nous devons aujourd'hui publier les pages éloquentes où le Prélat trace les plaies de l'état social et indique le seul remède à nos maux. Les âmes chrétiennes ne sauraient trop méditer ces admirables pensées et ces graves conseils :

« Nous ne saurions méconnaître que la société humaine est en proie à un mal plus intime, plus profond, plus dévorant qu'il n'est possible de le dire. La logique des passions, longtemps suspendue, retardée dans sa marche, a produit enfin les conclusions inévitables des principes qu'avaient posés les siècles précédents. Nous vivons dans la fatale période des conséquences, des conséquences extrêmes. Chaque jour, les dernières espérances s'évanouissent ; les terribles problêmes, un instant écartés, reviennent se poser en face ; toute solution humaine est désormais impossible. Il ne reste qu'une alternative : Se soumettre à Dieu, ou périr.

« Oui, N. T. C. F., se soumettre à Dieu. Car, permettez-nous de vous révéler la grande plaie de la société, et de nous entretenir un instant avec vous sur la nature particulière « des temps auxquels Dieu nous a réservés ». Ce qui caractérise essentiellement l'époque moderne, c'est que, par une division et une opposition plus tranchée qu'à d'autres époques, le monde a été séparé en deux partis : « le parti de Dieu, et le parti de l'homme, ou, si vous voulez, du génie orgueilleux qui

l'inspire. » Jamais la lutte n'avait été plus avouée, plus directe, entre l'homme et Dieu; jamais aucune génération n'avait rompu plus absolument tout pacte avec le Ciel; jamais aucune société n'avait adressé plus résolument à Dieu cette audacieuse parole : » Va-t-en ; » jamais l'homme n'avait fait plus insolemment le Dieu sur la terre. Déjà il se croyait vainqueur. Il avait banni la Diviuité du domaine de toutes les choses d'ici-bas; il y régnait en maître; et, loin « qu'il lui fût arrivé aucun mal, » tout lui prospérait. Le vieux rêve de l'orgueil humain allait donc devenir une réalité : « L'homme allait être à lui-même son Dieu. »

« On put croire que « le Fils de perdition, » annoncé par saint Paul, avait apparu sur la terre; ou, du moins, tous les éléments qu'il doit rassembler n'attendaient plus que d'être réunis en une seule personnificatiou pour constituer cet Ante-Christ signalé par les Ecritures. « Voué à l'opposition la plus constante, adversaire de toute croyance, de toute affirmation quelconque, l'homme avait également renversé tout ce qui porte le caractère vrai ou faux de la Divinité; il avait anéanti tout ce qui est un objet de culte ; le respect avait disparu de la terre. Et, si l'idée d'un Dieu restait encore, c'est que l'homme, s'étant substitué à son Auteur, avait fait de l'univers un temple dont il se présentait lui-même comme le Dieu. » La guerre était ainsi engagée; c'était un duel entre la créature et son Créateur. »

« La lutte était inégale, et nous savions de quel côté resteraient et la victoire et la défaite. Plus l'homme semblait triompher, plus nous augurions pour lui une ruine prochaine, et, pour parler comme les livres saints, une de ces catastrophes dont les éclats « laissent un long retentissement dans les oreilles de tous ceux qui les entendent. » Nous avions appris de l'histoire que Dieu dissimule longtemps, qu'il semble parfois céder à ses ennemis, mais que ces défaites apparentes et momentanées ne sont que d'habiles et savantes retraites de la Provivence, après lesquelles elle reprend position et porte ses coups décisifs. Plus d'une fois il nous sembla que les esprits célestes, fatigués des longs succès de la rébellion triomphante, empruntaient le langage des Prophètes, et qu'ils disaient : « Levez-vous, ô Dieu, et qu'il ne soit pas donné à l'homme de prévaloir. Levez-vous, et qu'une trop longue impunité ne vienne pas encourager, enhardir la créature révoltée. Déployez la force de votre bras, afin que le scandale cesse aux yeux des nations étonnées, et qu'elles sachent que vous êtes Dieu, et que vos adversaires ne sont que des hommes. »

« Ils parlaient encore. Et tandis que « l'orgueil humain montait, montait toujours, » tout à coup le peuple-dieu chancela sur son autel. Ce ne fut pas un éclat de la foudre, ce fut « un souffle » d'un instant qui fit justice du colosse. Commerce, plaisir, pouvoir, argent, prospérité, industrie, tout s'écroula à la fois. Vous souvient-il de « Tyr, autrefois couronnée, dont les marchands étaient des princes, et dont les négociants étaient les illustres de la terre? » Mais, parce qu'ils ont oublié mon nom, dit le Seigneur, ils ont senti la force de mon bras; et ils ne se sont mis à la place des princes, que pour « tomber comme eux. » Cependant tout n'est pas fini, et voici d'autres oracles. « Préparez-vous contre Babylone, vous tous qui savez tendre l'arc; frappez et n'épargnez pas les coups : car elle a péché contre le Seigneur. Criez contre elle; ses fondements sont minés, ses remparts détruits. Vous pouvez tout oser, car c'est la vengeance de Dieu qui s'exerce. Je t'ai enlacée dans tes filets, et te voilà prise, Babylone; tu n'y comptais pas : Malheur à toi, parce que tu as provoqué le Seigneur. »

« Telles, et plus terribles encore, sont les menaces dont nous sentirions bientôt les effets, si nous ne nous hâtions de revenir à Dieu.

« Car, N. T. C. F., c'est là, et non ailleurs, qu'il faut aller chercher la cau-

de tous nos maux. C'est là le triste début de toutes nos fautes, et par conséquen le point de départ de tous nos malheurs. Nous avons, depuis longtemps, renversé un premier trône, celui de Dieu; nié une première souveraineté, la souveraineté divine. Tous nous avons été coupables. Les grands ont conspiré avec les petits et les petits avec les grands. Le pouvoir et le savoir ont également donné les mains à la rébellion. L'étendard de l'indépendance a été levé avant tout contre Dieu. Et, en vérité, tous nos autres torts pâlissent à côté de ce premier attentat : « C'est contre Dieu seul que nous avons péché. »

« Or, à défaut de la vérité révélée, la sagesse païenne suffirait pour nous apprendre « qu'un peuple ne conserve d'empire sur la terre qu'autant qu'il professe la dépendance envers Dieu; que Dieu est le principe et le terme nécessaire de toutes choses; et que la Divinitée méprisée, ou seulement négligée, finit par « déchaîner mille fléaux sur les nations impies ou indifférentes. » C'est ponrquoi, nonobstant tout ce grand travail de reconstitution sociale entrepris par tant d'architectes à la fois, « nous subirons, malgré nous, les conséquences des fautes de « nos pères, tant que nous n'aurons pas rebâti, au sein de la société, le temple « renversé. » Rien ne sera fait, tant que Dieu ne sera pas replacé au-dessus de toutes les choses humaines, tant que son droit ne sera pas solennellement reconnu, et respecté d'une façon sérieuse et pratique. On parle d'un grand parti de l'ordre et de la conciliation. Un seul parti pourra sauver le monde, « le parti de « Dieu. » Il n'y a de salut que là. Abjurer nos rêves d'indépendance à l'égard de l'Etre souverain, et nous soumettre à lui; relever parmi les hommes le drapeau du Prince de la milice céleste, avec sa devise : « Qui est comme Dieu? *Quis ut Deus?* » — La conciliation? Eh! oui, sans doute; mais nous avons plus et mieux à faire que de rapprocher les hommes entre eux; le grand rapprochement à opérer, c'est de réconcilier la terre avec le ciel. Qu'on ne s'y méprenne pas : La question qui s'agite, et qui agite le monde, n'est pas de l'homme à l'homme; elle est de l'homme à Dieu.

« Et « gardons-nous de différer le jour de cette grande conversion sociale : car « qui sait, dans les circonstances où nous sommes placés, ce que le lendemain « peut enfanter? » N'espérons point, par de secrètes capitulations, ressaisir ce que le ciel lui-même nous refuse. Le règne des expédients est fini; il faut que le règne des principes commence. Sinon, comment voulez-vous que la société puisse tenir? Attaquée à la fois et d'en-haut et d'en-bas; un Dieu irrité au-dessus de sa tête, les passions populaires allumées sous ses pieds; le ciel lançant ses foudres, la terre vomissant ses flammes : comment, entre ces feux croisés, ne pas succomber et périr? Pour résister à l'une des puissances adverses, il faut conclure la paix avec l'autre; faire à Dieu notre soumission, afin de le mettre dans notre cause et de combattre avec succès nos ennemis. Notre société voudra-t-elle attendre, comme Antiochus, « le moment extrême de sa dissolution, de sa dé« composition fétide, pour reconnaître alors, mais trop tard, qu'il est juste d'être « soumis à Dieu, et qu'il ne sied pas un mortel de rivaliser avec le Très-Haut? »

« C'est ainsi, N. T. C. F., que nous avons jugé « les temps et les moments » dans lesquels il a plu à Dieu de nous placer au nombre « des Pontifes chargés de gouverner son Eglise. » Si donc vous nous demandez qui nous sommes, à quel parti nous appartenons, nous vous répondrons sans hésiter : Nous sommes, nous serons parmi vous « l'homme de Dieu »; nous appartenons, nous appartiendrons toujours au « parti de Dieu » ; nous emploierons tous nos efforts, nous consacrerons toute notre vie au service de la cause divine. Et si nous devions apporter avec nous un mot d'ordre, ce serait celui-ci : « *Instaurare omnia in Christo* : Restaurer toutes choses en Jésus-Christ. »

« Jésus-Christ ! Ah ! nous éprouvons une émotion profonde en prononçant pour la première fois parmi vous ce nom sacré, ce nom sauveur que nous vous répèterons si souvent. « Car personne ne peut poser un autre fondement, si ce n'est « celui qui a été posé par la main de Dieu, et qui est le Christ Jésus. Et il n'est « point sous le ciel d'autre nom donné aux hommes, dans lequel ni les individus « ni les peuples puissent être sauvés », si ce n'est le nom de Jésus. Sachez-le donc bien, N. T. C. F.; le Dieu dont nous serons parmi vons le « Ministre, l'Am« bassadeur », n'est point ce Dieu vague et complaisant, dont le matérialisme effrayé invoque aujourd'hui l'autorité tutélaire pour défendre ses jouissances et ses idoles contre les nouveaux envahisseurs, bien résolu à ne lui payer ensuite aucun tribut, et surtout à ne lui faire, pour sa part, aucun sacrifice. Notre Dieu est celui qui a donné sa loi aux hommes, qui est descendu sur la terre et qui a parlé en la personne de Jésus-Christ, son Fils et son Envoyé. En-dehors de Jésus-Christ, nous ne connaissons point de Messie, de Révélateur, de Sauveur. Et Dieu, et Jésus-Christ ne se trouvent pour nous que dans l'Eglise : quiconque n'écoute pas l'Eglise, est à nos yeux pire que l'infidèle. Donc, N. T. C. F., replacer toutes choses sous le légitime empire de Dieu, de Jésus-Christ et de l'Eglise; combattre partout cette substitution sacrilége de l'homme à Dieu, qui est le crime capital des temps modernes; résoudre une seconde fois par les préceptes ou les conseils de l'Evangile, et par les institutions de l'Eglise, tous les problèmes que l'Evangile et l'Eglise avaient déjà résolus : Education, Famille, Propriété, Pouvoir; rétablir l'équilibre chrétien entre les diverses conditions de la société; pacifier la terre et peupler le ciel : telle est la mission que nous devrons poursuivre parmi vous selon l'étendue de nos forces.

« Sans doute, N. T. C. F., tant de devoirs ne sont pas proportionnés à notre faiblesse. Nous sommes au-dessous de la tâche qui nous est imposée; et quelque confiance que nous ayons dans « les secours opportuns » de la grâce céleste, nous craignons que notre bonne volonté ne soit impuissante à procurer tout le bien que vous attendez de nous. Aussi ne cessons-nous de nous plaindre de ce qu'on nous a fait sortir des rangs, déjà trop élevés, de la milice sainte où notre jeunesse aurait dû s'exercer longtemps encore, où l'inclination de notre cœur et les liens de la piété et de la reconnaissance nous auraient retenu toujours. »

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Suisse.—L'abondance des matières nous avait privés jusqu'ici de donner le discours de M. Dapples sur les affaires du canton de Vaud. Le voici *in extenso*.

Dans sa séance du 22 novembre, le Grand Conseil a eu à examiner le rapport du conseil-d'Etat, concernant la suspension des prêtres catholiques. Cette affaire, qui a attiré tant de ridicule et d'odieux sur le gouvernement vaudois, a été discutée par un protestant, M. Dapples, avec une netteté et une justesse que l'on ne saurait trop admirer, et qui ferait honte à l'ignorance de bien des hommes d'état catholiques.

« Les mesures prises, dit-il, par le gouvernement vaudois à l'égard des catholiques romains étaient pour le moins inutiles. Etaient-elles fondées ? je ne le crois pas.

« La Constitution de 1845 a *garanti l'exercice de la religion catholique tel qu'il a été usité jusqu'à présent*. Or, en s'exprimant ainsi, la Constitution a garanti la religion catholique telle qu'elle est entendue par ceux qui la professent, et non pas telle que nous, protestants, nous pouvons l'entendre. La religion catholique est aussi garantie dans son essence, dans ce qui la constitue, dans ce

qui la différentie du culte protestant. Or si, d'après les règles de leur communion, les prêtres catholiques ne peuvent adresser à leurs ouailles une exhortation religieuse émanant de l'autorité temporelle, sans l'approbation de leurs supérieurs ecclésiastiques, la Constitution a garanti qu'ils ne seraient pas molestés à cet égard. . . . .

« Quel inconvénient y avait-il donc à continuer le précédent mode de vivre, quel danger pour la République ? Aucun. C'est donc une méchante querelle qu'on a suscitée sans motif réel et fondé.

« Permettez-moi d'aujouter, messieurs, qu'il y a même quelque chose d'absurde, si l'on y regarde de près, à vouloir obliger des prêtres catholiques à faire lecture d'une exhortation religieuse rédigée par l'autorité protestante. En effet, il ne suffit pas de dire que le mandat de 1849 ne renfermait rien qui pût blesser les consciences catholiques même les plus scrupuleuses. Il s'agit ici du principe. S'il faut le lire aujourd'hui, il faudra aussi le lire demain, rédigé peut-être dans un tout autre esprit. Ensuite, il faut l'avouer, il est presque impossible, quoi qu'on fasse, que cette pièce ne renferme absolument rien qui blesse la foi catholique, ne fussent que les prières et les vœux en faveur de l'Eglise nationale, qui est, aux yeux des catholiques, une Eglise hérétique.

« Que dirions-nous si, dans le canton de Fribourg, l'autorité supérieure forçait les pasteurs protestants du district de Morat à lire un mandement qui se terminerait par une invocation à la Vierge et aux Saints ? La position est ici exactement la même.

« Voyez d'ailleurs dans quelle alternative on place les prêtres catholiques dans le canton de Vaud. S'ils lisent l'exhortation, malgré la défense de leur supérieur ecclésiastique, ils encourent l'excommunication et le retrait des ordres. S'ils ne la lisent pas, ils sont suspendus par le conseil-d'État, et peut-être destitués. C'est donc une position intenable, et où il n'y aurait ni générosité ni justice à vouloir les laisser.

« Qu'y a-t-il à faire ? La chose est bien simple, et le rapport de la minorité l'indique déjà. Il faut faire cesser ce conflit par un arrangement avec l'autorité ecclésiastique. »

Malgré cette exposition si sage et si précise, le Grand Conseil a adopté les conclusions de la majorité de la commission qui avait proposé d'approuver en plein les mesures prises par le conseil-d'État dans cette affaire.

Séance de l'Assemblée.

L'Assemblée était nombreuse, agitée, tumultueuse comme aux jours des grandes batailles. On attendait la discussion sur l'impôt des boissons : des rumeurs inquiètes parcouraient les bancs, des groupes se formaient dans l'hémicycle, et le président avait la plus grande peine à faire prendre place aux représentants.

Une demande d'interpellations est venue se jeter à la traverse de ces mouvements et surexciter l'animation générale. M. Baune s'indigne d'une circulaire confidentielle adressée par M. le ministre de la guerre à la gendarmerie. Il veut en avoir raison. « Immédiatement, » dit le ministre. — « Non, je suis enroué, répond M. Baune, et je préfère attendre. » L'Assemblée n'est pas de cet avis : elle désire en finir tout de suite, et elle décide en ce sens. Un peu pris au

dépourvu, M. Baune se venge par la déclamation, par la violence. M. d'Hautpoul lui répond avec dignité, avec énergie, avec à-propos. Mais il cite un acte analogue du gouvernement de M. Cavaignac. Le général Cavaignac et M. Charras montent à la tribune. Il y a, il est vrai, différence dans l'application, mais le principe est le même, et la gendarmerie doit autant surveiller dans l'intérêt de l'ordre que dans celui de la répression.

Tout ce débat se passe au milieu des cris, des interpellations, des clameurs de la Montagne. Sans doute, il est regrettable que M. le ministre de la guerre n'ait pas été plus heureux dans quelques-unes de ses expressions, qu'il n'ait pas surtout expliqué qu'en appelant sur les agents mêmes du pouvoir la surveillance de la gendarmerie, il n'entendait parler que des agents subalternes. Toutefois, en face des hurlements de la Montagne, en présence d'un ordre du jour motivé, il n'y avait pas à hésiter. C'est ce qu'ont pensé 378 voix contre 202 en prononçant l'ordre du jour pur et simple.

Après le trouble produit par cet incident et par le scrutin, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a présenté un projet de loi sur les sociétés de secours mutuels ; l'Assemblée a prononcé l'urgence et renvoyé à la commission que préside M. Benoist d'Azy.

Enfin la discussion de l'impôt est arrivée. M. le ministre des finances a commencé par exposer la pensée du cabinet dans un discours écrit avec soin, avec réserve et avec habileté. Il déclare que le gouvernement veut le maintien pur et simple de la taxe, et que, quant aux améliorations sur la perception, il sollicite une enquête parlementaire. L'Assemblée a écouté avec faveur et applaudi avec entrain.

C'était ensuite le tour de l'opposition. M. Antony Thouret a inauguré le combat. De sa voix la plus forte, de ses poumons le plus largement ouverts, de son ton le plus solennel, il a attaqué l'impôt. Des plaisanteries d'un aloi contestable, des excentricités d'une nature fort originale, ont soulevé à plusieurs reprises l'hilarité de l'Assemblée.

M. Depasse a ensuite défendu l'impôt, au nom de la justice et de l'intérêt des classes laborieuses elles-mêmes. Son discours, sage et mesuré, a été écouté avec trop peu d'attention.

Le débat continuera demain. M. de Montalembert est inscrit pour le projet.

Circulaire de M. le ministre de la guerre.

Voici les principaux passages de la lettre confidentielle qui a été livrée à la publicité des journaux montagnards, et qui a fait l'objet du débat de ce matin :

« La Révolution, dit-il, en faisant surgir une foule de nouveaux fonctionnaires, a excité des passions de tous genres et fait naître de coupables ambitions qui menacent par leurs doctrines subversives l'ordre et la société. Pour arrêter ces dan-

gers, le gouvernement a besoin d'être immédiatement informé de tout ce qui se passe dans le pays. Ce qu'il lui importe de connaître, ce ne sont pas seulement les événements, les faits matériels, mais encore et surtout la situation morale dans son ensemble ; les observations ne doivent pas être subordonnées aux événements, mais elles doivent les précéder.

« Il n'est pas nécessaire que l'esprit public soit agité pour devenir l'objet des remarques de la gendarmerie, on doit l'observer dans son état habituel et calculer l'influence qui pourrait être exercée dans chaque localité, si les ennemis de l'ordre tentaient de l'y troubler. Il est surtout utile d'observer les actes et les tendances des agents du gouvernement. Je désire, en conséquence, qu'il me soit adressé directement, par tous les officiers de gendarmerie, et même par les commandants des brigades, une suite de rapports non périodiques, contenant toutes les remarques qu'ils croiraient devoir me soumettre et tous les faits qu'ils jugeraient nécessaire de me signaler, d'après les indications qui précèdent, pour me mettre en mesure de combattre le socialisme, d'arrêter les progrès qu'il tente de faire dans les campagnes, et d'assurer la sécurité publique, plutôt en prévenant les désordres à naître qu'en réprimant ceux qui surgissent. »

Après quelques instructions de détail, le ministre continue en ces termes :

« Telle est, colonel, la mission délicate que je confie à la gendarmerie. C'est à moi seul qu'arriveront ces renseignements ; c'est dans mon cabinet particulier que seront traitées les affaires qui en seront la suite, et c'est aussi moi seul qui aurai à en conférer avec le Président de la République.

« Reportez-vous par la pensée à l'éqoque où M. le maréchal Moncey, premier inspecteur-général de la gendarmerie, avait dans ses mains une police plus forte que celle de M. Fouché : activité, vigilance, dévouement, voilà ce que j'exige de la gendarmerie ; je serai heureux d'attirer sur elle les justes récompenses que le Président de la République est disposé à lui donner ; comme aussi je sévirai avec une prompte justice contre ceux qui, ne comprenant pas leur mandat, ne sauraient pas remplir convenablement l'importante mission que je leur confie. Souvenez-vous que la gendarmerie est la sentinelle avancée de l'ordre public. »

Banquet du 10 décembre.

Le banquet de deux cents couverts offert par le préfet de la Seine, au nom du corps municipal, à M. le Président de la République, a eu lieu hier.

M. Berger a porté le toast suivant :

« *A M. le Président de la République, à l'élu du* 10 *décembre!*

« L'année dernière, à pareil jour, la France avait à prendre une de ces résolutions qui exercent une si grande influence sur les destinées d'un peuple, et sont en même temps l'épreuve redoutable de la liberté.

« La France, libre et maîtresse d'elle-même, se recueillit ; de ses quarante mille communes s'élevèrent d'innombrables groupes de citoyens, et un nom écrit à la même heure par 6 millions d'électeurs, unanimes à leur insu, fut ensuite accueilli par une immense acclamation.

« Bientôt après, le pays tout entier donnait une nouvelle sanction à ce grand acte, en nommant l'Assemblée dont les dignitaires entourent ici le premier magistrat de la République.

« C'est l'accord de ces deux grands pouvoirs, fondé sur le respect de la Con-

stitution, qui seul peut maintenir le calme dont jouit la ville de Paris, et lui rendre sa prospérité.

« Organe du corps municipal, je suis heureux de saluer cette double représentation de la souveraineté nationale qu'animent et l'amour du bien public et la volonté énergique de faire prévaloir l'ordre et la liberté.

« La France, Monsieur le Président, vous a donné sa confiance sans la mesurer; vous y avez répondu par un dévouement sans bornes. Croyez-le bien, cette grande nation n'est ni oublieuse ni ingrate. Elle s'est souvenue, au 10 décembre, d'un nom qui était sa gloire et qui devenait alors son espérance ; elle se souviendra de vos efforts pour justifier cette attente et pour assurer le salut du pays. »

M. le Président de la République a répondu :

« Messieurs, je remercie le corps municipal de m'avoir invité à l'Hôtel-de-Ville et d'avoir fait distribuer aujourd'hui même de nombreux secours aux indigents. Soulager l'infortune était à mes yeux la meilleure manière de célébrer le 10 décembre.

« Je ne viens pas récapituler ici ce que nous avons fait depuis un an. Mais la seule chose dont je m'enorgueillisse, c'est d'avoir, grâce aux hommes qui m'ont entouré et qui m'entourent encore, maintenu la légalité intacte et la tranquillité sans collision.

« L'année qui commence sera, je l'espère, plus fertile encore en heureux résultats, surtout si, comme l'a dit M. le préfet de la Seine, tous les grands pouvoirs restent intimement unis. J'appelle grands pouvoirs ceux élus par le peuple, l'Assemblée et le Président. Oui, j'ai foi dans leur union féconde, nous marcherons au lieu de rester immobiles ; car, ce qui donne une force irrésistible, même au mortel le plus humble, c'est d'avoir devant lui un grand but à atteindre et derrière une grande cause à défendre.

« Pour nous, cette cause, c'est celle de la civilisation tout entière.

« C'est la cause de cette sage et sainte liberté qui tous les jours se trouve de plus en plus menacée par les excès qui la profanent.

« C'est la cause des classes laborieuses, dont le bien-être est sans cesse compromis par ces théories insensées qui, soulevant les passions les plus brutales et les craintes les plus légitimes, feraient haïr jusqu'à la pensée même des améliorations.

« C'est la cause du gouvernement représentatif qui perd son prestige salutaire par l'acrimonie du langage et les lenteurs apportées à l'adoption des mesures les plus utiles.

« C'est la cause de la grandeur et de l'indépendance de la France ; car si les idées qui nous combattent pouvaient triompher, elles détruiraient nos finances, notre armée, notre crédit, notre prépondérance, tout en nous forçant à déclarer la guerre à l'Europe entière.

« Aussi jamais cause n'a été plus juste, plus patriotique, plus sacrée que la nôtre.

« Quant au but que nous avons à atteindre, il est tout aussi noble que la cause. Ce n'est pas la copie mesquine d'un passé quelconque qu'il s'agit de refaire, mais il s'agit de convier tous les hommes de cœur et d'intelligence à consolider quelque chose de plus grand qu'une charte, de plus durable qu'une dynastie, les principes éternels de religion et de morale en même temps que les règles nouvelles d'une saine politique.

« La ville de Paris si intelligente, et qui ne veut se souvenir des agitations révolutionnaires que pour les conjurer, comprendra une marche qui, en suivant le

sentier étroit tracé par la Constitution, permette d'envisager un vaste horizon d'espérance et de sécurité.

« On a dit souvent que, lorsqu'on parle honneur, il y avait écho en France. Espérons que, lorsqu'on y parle raison, on trouvera un retentissement égal dans les esprits comme dans les cœurs des hommes dévoués avant tout à leur pays.

« Je propose un toast à la ville de Paris et au corps municipal. »

Bulletin de la politique étrangère.

ANGLETERRE. — Les bruits d'un changement ministériel ne se confirment pas en ce moment. On parle seulement de la retraite de lord Grey, secrétaire d'Etat pour les colonies.

On pense que le parlement pourra reprendre ses séances vers le 20 janvier.

Les funérailles de la reine douairière d'Angleterre auront lieu jeudi, à Windsor.

ALLEMAGNE. — AUTRICHE. — La *Gazette de Cologne* annonce que le cabinet de Vienne serait sur le point de se disloquer, par suite d'un dissentiment survenu entre le prince de Schwartzemberg, ministre des affaires étrangères, et M. Bach, ministre de l'intérieur. Ce dernier serait, ajoute-t-elle, décidé à se retirer.

Une nouvelle aussi grave mérite confirmation. Déjà, à plusieurs reprises, les feuilles allemandes ont parlé de changements ministériels à Vienne, sans que les faits soient venus confirmer ces assertions données à la légère.

PRUSSE. — BERLIN. — La réponse à la note de protestation de l'Autriche, a été, dit-on, arrêtée par le cabinet, immédiatement après la réception. La note autrichienne met en perspective une intervention matérielle pour le cas où la convocation de la diète troublerait la tranquillité de l'Allemagne.

L'Autriche semble vouloir faire prévaloir de nouveau le point de vue qui prévalut à l'ancienne diète, après les résolutions de Carlsbad, et donna naissance aux résolutions fédérales qui rendirent illusoire le constitutionalisme des petits Etats. La Prusse répond simplement : « Qu'elle est fermement convaincue que la tranquillité de l'Allemagne ne peut être obtenue d'une manière durable si l'on ne satisfait aux désirs opportuns et légitimes du peuple. »

La Prusse ne craint pas, comme l'Autriche, que la réunion d'un parlement à Erfurt trouble la tranquillité. Si elle se trompait cependant, elle se sent assez forte pour offrir une garantie de sécurité. Et elle n'aurait pas besoin de l'intervention de l'Autriche, ayant prouvé qu'elle avait assez de vigueur pour rétablir seule la tranquillité dans les pays allemands, lorsque l'Autriche était dans l'impossibilité de lui prêter secours, occupée qu'elle était à étouffer chez elle une révolution.

— Le parti démocratique s'agite beaucoup pour les élections au

parlement allemand. Le ministre des finances a déposé son budget pour 1850; les dépenses sont de près de 1,300,000 thalers. Il y a une différence immense entre ce budget et celui de 1847.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 11 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT. M. Baune demande à l'Assemblée de fixer un jour pour des interpellations à M. le ministre de la guerre.

Voix diverses : Tout de suite! — à trois mois! — à six mois!

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Je demande que le jour soit fixé le plus tôt possible. (Très-bien!)

A droite : Tout de suite! tout de suite!

M. BAUNE. Je désirais que ces interpellations eussent lieu après la discussion du projet de loi qui émeut si profondément l'opinion publique. J'ai le droit de réserver mes interpellations. (Murmures.)

A gauche : Non! non!

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée est parfaitement libre de fixer le jour qui lui convient.

L'ajournement n'est pas adopté. A une seconde épreuve, l'Assemblée décide que les interpellations auront lieu tout de suite. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs, je vous invite au silence; l'orateur est enroué. (On rit.)

M. BAUNE. Citoyens représentants, après la décision que vous avez rendue, le public sera juge entre nous. (Oui! oui!)

M. le ministre de la guerre a reconnu que la circulaire émanait de lui. J'espérais qu'il la désavouerait comme apocryphe. (Bruit.) M. le ministre de la guerre prend la responsabilité de la circulaire que j'attaque et que je jugerai sévèrement. (On rit.) La moralité des actes du gouvernement est la mesure de sa puissance et de sa durée. Quelques forces dont il dispose, il porte en lui un germe de mort dès qu'il s'écarte des lois de la vertu.

M. D'HAUTPOUL. Je diviserai en deux parties ma réponse. Pour la légalité, je n'ai qu'à rappeler les réglements de la gendarmerie. J'ai emprunté à ces réglements toutes les expressions de ma circulaire. J'ai envoyé un exemplaire à chaque chef de légion. Je ne sais quel est celui qui a oublié ses devoirs....

A gauche : Ah! ah! — A droite : Très-bien.

M. D'HAUTPOUL. Je ne sais quel est celui qui a cru devoir communiquer aux journaux de l'opposition une circulaire confidentielle. L'opinion publique en jugera.

Les devoirs de la gendarmerie ne sont pas seulement d'appréhender au corps les voleurs et les assassins; elle a un autre but, but qu'elle a cherché à atteindre sous la Convention, sous le Directoire, sous l'Empire. Et j'ai ici la preuve que cette mission a toujours été parfaitement comprise ainsi, et même par le gouvernement qui, il y a un an, gouvernait ce pays. (Mouvement. — A droite : Très-bien!)

M. le général D'HAUTPOUL donne lecture d'une lettre-circulaire émanant du ministère de la guerre, en date du mois d'août 1848, et adressée aussi aux colonels de gendarmerie.

Dans cette circulaire, le ministre se plaint que les rapports transmis par ces officiers ne soient pas suffisants. Vous m'adresserez, ainsi que vos subordonnés, disait le ministre, des rapports sur les manœuvres des factieux. (Ah! ah! à droite.) Vous me renseignerez, par des rapports confidentiels, sur le caractère de ces hommes et la conduite de leurs agents... » (Interruption et nouveaux rires à droite.)

M. D'HAUTPOUL, continuant de lire : « Vous donnerez des ordres dans ce sens aux officiers qui sont sous votre commandement.

« Signé : LAMORICIÈRE. » (Rires.)

A gauche : C'était un royaliste aussi, celui-là. (Nouveaux rires et murmures.)

Le général CAVAIGNAC déclare qu'il approuve l'acte du général Lamoricière et improuve celui du général d'Hautpoul.

M. CHARRAS présente des observations analogues à celles du général Cavaignac.

M. D'HAUTPOUL. M. Charras me permettra de lui dire que, quelque mérite qu'aient conseils, ce n'est pas à lui que nous irons en demander. (Très-bien !)

A gauche : Ce n'est pas de bon goût !

A droite : Très-bien ! très-bien !

M. D'HAUTPOUL. Si le gouvernement avait agi comme celui dont M. le commandant arras (Rires) a fait partie, nous aurions destitué en masse les fonctionnaires du gournement provisoire. (Mouvement), et nous aurions fait ce que M. Charras n'a pas aint de faire. (Très-bien !) Nous n'avons pas agi ainsi.

M. BOURZAT. Le gouvernement provisoire a bien fait.

Voix : Jolie caution.

M. D'HAUTPOUL. Nous n'avons demandé à personne de certificat d'origine. Nous ons accepté franchement tous ceux qui voulaient servir la république de la Constitun.

M. LATRADE. Votre république, à vous !

A droite : Silence, au banc Bourzat !

M. D'HAUTPOUL. Nous n'avons demandé à aucun républicain constitutionnel compte son passé.

Mais il en est d'autres qui se laissent aller à des utopies incroyables pour notre temps, ulant tout bouleverser... ils veulent renverser l'ordre social, pour trouver une position périeure. (Rires d'approbation. — Tous les yeux se tournent vers certains bancs de gauche montagnarde.) Ceux-là, nous ne les craignons pas. (Vive adhésion.)

Je vous dirai la vérité. Voici quel est notre programme : Nous voulons la Constitution la République sur cette base, nous repousserons ses ennemis, quelque masque qu'ils nnent (Très-bien !) et maintenant ceux qui dans l'ombre conspirent, qui, à l'aide pamphlets, chansons, de colporteurs, agitent les populations paisibles pour les armer tre l'ordre établi et s'en faire un marchepied, avec ceux-là nous ne composerons ais.

La discussion est fermée.

L'ordre du jour proposé par M. Baune est repoussé.

L'ordre du jour pur et simple est voté à une immense majorité.

. FOULD, ministre des finances. Messieurs, la discussion qui vient de s'ouvrir est nature à exercer sur les destinées financières du pays une influenee sérieuse. Permet-moi donc, en abordant cette grave question, de vous dire toute ma pensée sans exaération et sans faiblesse.

Nous demandons purement et simplement l'abrogation du décret du 19 mai dernier ; t-à-dire que nons demandons le maintien de l'impôt sur les boissons, parce que s le croyons absolument indispensable dans notre situation, parce que nous le ons légitime, et que ce qu'il y a de plus rigoureux dans sa perception ou dans son tie ne pourra disparaître qu'après une enquête sérieuse. (Rumeurs à gauche.)

i cet impôt disparaissait, comment le remplaceriez-vous ? Quel service public supmeriez-vous ? Quelles nouvelles branches de revenus publics créeriez-vous ?

. A. THOURET parle contre le projet de loi. On voit, dit-il, dans quelques parties la France de malheureux vignerons couler leur vin dans du fumier, au milieu de la r, en présence de leurs enfants stupéfaits. (Hilarité prolongée.)

. DEPASSE est enfin entendu.

La séance est levée à six heures.

Chronique et faits divers.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à l'Elysée jusqu'à deux heures.

— On a affiché aujourd'hui à la mairie du 10e arrondissement, le mariage de Bineau, ministre des travaux publics, avec Mlle Ghislaine-Boniface de Beaunt.

— La fête anniversaire du 10 décembre, donnée hier à l'Hôtel-de-Ville, restera dans les annales de la ville de Paris. Le mobilier national avait fourni toutes ses magnificences; les escaliers et les corridors étaient émaillés d'arbustes et de fleurs; toutes les dispositions d'ornement et le confortable avaient été exécutées avec un ensemble admirable. La table de deux cents couverts avait un aspect féerique. La maison Potel et Chabot, qui s'est si souvent distinguée à quelques-unes des inaugurations de chemins de fer, s'est surpassée dans l'organisation et les fournitures de ce splendide banquet.

— On lit dans un journal du département du Nord :

« Voici une histoire qui nous a fait plaisir. Nous ne sommes ni philosophes ni politiques ; partant, nous aimons tout ce qui porte l'empreinte de la fidélité. Cette belle vertu s'en va, dit-on, de jour en jour : il est peut-être utile d'en recueillir avec respect les derniers témoignages. Une pauvre femme, nommée Thérèse Duvet, veuve de Mathieu Haussin, vient de mourir à Steenbecque, à l'âge de 93 ans. Jamais aucune infirmité n'avait affaibli sa constitution saine et robuste; à part une surdité à peine perceptible, elle avait conservé, jusqu'au dernier jour, l'usage de toutes ses facultés.

« Lorsqu'elle sentit l'approche de la mort, elle s'y prépara, comme une chrétienne du vieux temps, demandant elle-même les secours de la religion. Elle reçut le saint viatique avec une foi admirable. Le curé l'exhortant ensuite à détourner les yeux de ce monde et à penser à Dieu : « Penser à Dieu, dit-elle, penser à « Dieu, monsieur le curé, ce n'est pas bien difficile, car il y a longtemps, voyez-« vous, que je le garde là. » Ce disant, elle gesticule avec force et tire d'un sachet un petit Christ tout usé et tout luisant de vieillesse, et le montre au curé avec un air de triomphe.

« Voici le fait : Un jour, quelques soldats de la République étaient entrés chez Thérèse et avaient pillé tout ce qu'elle possédait. C'était là le bon temps de la fraternité, et aucuns espèrent que ce bon temps pourrait bien revenir. Un de ces hommes aperçoit sur la cheminée un modeste crucifix!!... évidemment Thérèse conspirait contre la République. Le héros le prend avec fureur et se dispose à le fouler aux pieds. Thérèse, indignée d'une profanation, aussi lâche qu'impie, se jette sur le soldat pour lui arracher sa proie. Une lutte s'engage, et la jeune femme, saisissant le crucifix d'une main énergique, en détache le christ qu'elle cache dans son sein et le couvre de baisers.

« Cela se passait en 1793. C'était le même Christ qui brillait dans la main de Thérèse mourante : « Savez-vous bien, Monsieur le curé, ajouta-t-elle, que je le « garde depuis tantôt 56 ans? » Et un sourire ineffable effleura les lèvres de cette bonne vieille. Une fois encore, elle pressa contre son cœur ce gage sacré de la foi de sa jeunesse et rendit le dernier soupir. Nous le répétons, cette histoire nous a touchés vivement. Si quelqu'un avait le courage d'en rire, nous le plaindrions. Quant à nous, nous ne trouvons que de l'admiration pour la foi héroïque de cette vertueuse chrétienne. »

BOURSE DU 11 DÉCEMBRE.

Le 3 0|0, resté hier à 56 20, a débuté au comptant à 56 10, a fait 56 30 au plus haut, et reste à 56 30.

Le 5 0|0, resté hier à 91 05, a débuté au comptant à 91, a fait 91 30 au plus haut, et reste à ce cours.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. Bailly, Divry et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Concile de la province d'Avignon.

Avignon, 9 décembre 1849.

Hier, jour de la Conception de la Sainte Vierge, notre ville a pu recueillir une de ces vives impressions dont le secret et le privilége resteront toujours à l'Eglise catholique. C'était le jour désigné pour l'ouverture du Concile provincial. Nos fidèles populations du Midi sont avides de ces solennités; mais celle-ci plus que toute autre devait leur tenir à cœur. Aussi le concours a été nombreux, et, malgré la pluie qui tombe ici depuis près d'une semaine, les étrangers ont afflué dans nos murs. Parmi eux, on a remarqué avec bonheur Nosseigneurs l'Archevêque de Bordeaux, l'Archevêque coadjuteur de Toulouse et l'Evêque d'Ajaccio, qui ont bien voulu par leur présence ajouter à l'éclat de la solennité.

A huit heures du matin, la pluie ayant comme providentiellement cessé, le cortége est parti du grand-séminaire. Après le clergé paroissial arrivaient successivement les théologiens du Concile, les membres du chapitre métropolitain en chapes rouges; puis, revêtus de leur mitre, les trois prélats étrangers à la Province; enfin Nosseigneurs de Viviers, de Valence, de Nîmes et de Montpellier avec la chape et la mitre. Mgr Debelay, archevêque d'Avignon, précédé de la croix archiépiscopale, et portant la crosse et la mitre, fermait la marche.

Après avoir, non sans peine, fendu la foule accourue sur son passage, la procession est entrée dans l'église métropolitaine de Notre-Dame-des-Dains. La messe du Saint-Esprit a été célébrée pontificalement par Mgr d'Avignon, président du Concile. Après l'Evangile, et du haut de la chaire où il a paru avec la crosse et la mitre, ce digne prélat, déjà si aimé de ses diocésains, et qui joint à la majesté de ses fonctions une majesté toute personnelle, a captivé l'attention du nombreux auditoire par un éloquent discours sur les continuels combats de l'Eglise et ses incessants triomphes. Ayant pris pour texte ces paroles de Jésus-Christ : *Et portæ inferi non prævalebunt adversùs eam*, Monseigneur a tour à tour rappelé les épreuves qu'a subies l'Eglise, et la gloire toujours nouvelle qu'elle a puisée dans ses luttes avec la persécution, avec l'hérésie, et même avec le dérèglement de ses enfants.

Amené par son sujet à parler aussi des tristes défaites qui se sont manifestées jusque dans les rangs du clergé catholique, le vénérable et chaleureux orateur s'est élevé à un accent d'éloquence qui a ému tous les cœurs :

« Oui, s'est écrié Monseigneur, des souffrances plus grandes encore « ont été réservées à l'Eglise ; et pourquoi ne le dirais-je pas en pré- « sence de ce grand Pontife, plus grand dans son exil qu'il ne l'é- « tait sur son trône, quand un peuple ivre de joie acclamait ses « vertus ; pourquoi ne le dirais-je pas en présence de ces Pontifes, « mes frères dans l'épiscopat, qui illustrent l'Eglise, autant par la « pureté de leurs mœurs que par la sainteté de leur doctrine ; « pourquoi ne le dirai-je pas en présence de ces vénérables prê- « tres, l'élite du clergé de la Province, qui viennent aujourd'hui « nous apporter le concours de leur science et de leur vertu ? Oui, il « y a eu des taches au soleil, et devant les étoiles des nuages ont « passé. » Après avoir démontré que l'Eglise a vaincu dans ces guerres de famille, aussi bien que dans ces combats contre l'hérésie et la persécution, Monseigneur a comme résumé les preuves de la stabilité et de la puissance de l'Eglise dans le fait actuel de ce Concile rassemblé après soixante ans de révolution qui avaient été soixante ans d'attaques et de calomnies contre l'Eglise, ce Concile, a-t-il ajouté, que chacun de vous, je le reconnais, Messeigneurs, devrait présider à ma place. Puis, terminant par une pensée empruntée à la solennité du jour, le prélat a mis ses travaux et ceux de ses collègues sous la protection de la sainte Vierge Marie.

Après la messe à laquelle ont communié tous les Pères du Concile, on a procédé à la cérémonie d'usage dans la session d'ouverture. Sur la demande du promoteur et du métropolitain, le secrétaire a lu successivement l'ordre des décrets *de aperienda synodo, de modo vivendi in concilio et de professione fidei*. Après la profession de foi, l'annonce de la prochaine session pour jeudi, 13 décembre, et la bénédiction solennelle donnée par Mgr d'Avignon, le cortége s'est remis en marche vers le grand séminaire, lieu de réunion du Concile. Il était près de deux heures ; la foule plus nombreuse que le matin était enthousiasmée, et sa curiosité très-légitime trouvait un nouvel aliment dans la présence du R. P. abbé de la Trappe d'Aiguebelle, dont le mauvais temps avait retardé l'arrivée. Ce bon et saint religieux, accompagné d'un frère de son ordre, précédait le chapitre métropolitain et les Evêques ; il avait en tête la simple mitre et sur sa poitrine la croix de bois. Les regards attendris s'arrêtaient involontairement sur lui, on admirait son maintien modeste et ce reflet de sainteté que donnent l'éloignement du monde, la mortification du cœur et l'amour de la prière.

Aujourd'hui, 9 décembre, le Concile a commencé ses travaux. Les congrégations particulières ont été réunies depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à cinq. Voici comment elles sont composées :

CONGRÉGATION *de decretis.*

Président : Mgr l'Archevêque d'Avignon.
Vice-président : Dom Orsise, abbé de la Trappe d'Aiguebelle.
Secrétaire : Le R. P. Martin, jésuite.

MM. Boucarut, supérieur du grand séminaire de Nîmes ; Chabal, chanoine de Viviers ; Cresson, supérieur du grand séminaire de Romans (diocèse de Valence) ; Frizet, directeur du grand séminaire d'Avignon.

CONGRÉGATION *de fide et studiis.*

Président : Mgr l'Evêque de Montpellier.

Vice-président : M. Caval, supérieur du grand séminaire d'Avignon.

Scrétaire : M. Peyrac, supérieur du grand séminaire de Montpellier.

MM. Actorie, supérieur du petit séminaire du Bourg-Saint-Andéol (Viviers) ; Durand, chanoine de Montpellier ; Grivet, professeur au grand séminaire de Romans ; Justamond, chanoine d'Avignon ; Privat, chanoine de Nîmes ; Masellier, chanoine de Valence.

CONGRÉGATION *de cultu et sacramentis.*

Président : Mgr l'Evêque de Nimes.

Vice-président : M. Martin, vicaire-général d'Avignon.

Secrétaire : M. d'Alzon, vicaire-général de Nîmes.

MM. Blancmontbrun, curé archiprêtre de Nyons (Valence) ; Casiot, curé de Saint-Agricol, dans Avignon ; Ebrart, curé d'Alais (Nîmes) ; Mallin, curé de Tain (Valence) ; Mayaud, chanoine de Viviers ; Reynaud, vicaire-général de Montpellier.

CONGRÉGATION *de clero et regularibus.*

Président : Mgr l'Evêque de Valence.

Vice-président : M. Michel, vicaire-général de Valence.

Secrétaire : M. Gareiso, professeur au grand séminaire de Nîmes.

MM. Caylus, chanoine de Montpellier ; Clair, chanoine d'Avignon ; Couderc, curé de la cathédrale à Nîmes ; Guérin, curé de Saint-Siffrein, dans Carpentras (Avignon) ; Séguier, curé de la cathédrale de Montpellier ; Soix, curé d'Annonay (Viviers).

CONGRÉGATION *de disciplina Christiana, exequiis et variis institutis.*

Président : Mgr l'Evêque de Viviers.

Vice-présdent : M. Albouys, supérieur du grand séminaire de Viviers.

Secrétaire : M. Dabert, vicaire-général de Viviers.

MM. Argillès, curé de Montbazin (Montpellier) ; Courtès, oblat de Marie, théologien de Mgr de Viviers ; Féline, curé du diocèse de Nîmes ; Jouve, chanoine de Valence ; Peyre, vicaire-général d'Avignon ; Roux, aumônier de Sainte-Ursule (Montpellier).

Les officiers du Concile proclamés à la session solennelle sont :

Promoteur : M. Martin. *Vice-promoteurs :* MM. Caylus et Couderc.

Secrétaire : M. Peyre. *Sous-secrétaires :* MM. Durand, Dabert et Jouve.

Maître des cérémonies : M. Casiot. *Aide du maître des cérémonies :* M. Crévoulin, maître des cérémonies à la métropole.

Notaires : MM. Privat et Mayaud.

Lettre pastorale des Pères du Concile de la province de Ravenne.

Nous sommes heureux de recevoir de S. E. le Cardinal Baluffi, Archevêque-Evêque d'Imola, l'un des amis les plus anciens et les plus dévoués de Pie IX, la *Lettre pastorale* du Cardinal-Archevêque et des Evêques de la province ecclésiastique de Ravenne.

Cette Lettre pastorale a été publiée à l'occasion du Concile de cette province.

Après un rapide tableau des attaques dirigées contre l'Eglise par le même principe d'erreur dissimulé tour à tour sous différents noms, les Evêques montrent que les efforts se sont réunis contre Rome comme contre le centre de la vérité. Ils font voir l'*alliance chrétienne*, fondée à New-York, en 1843, préparant les apôtres du mal qu'elle devait bientôt lancer sur l'Italie, malgré la vigilance de Grégoire XVI, qui les dévoilait et les condamnait le 8 mai 1844:

« Et alors, s'écrient les Pères du Concile, que ne vîmes-nous pas ! Une jeunesse légère et facile à séduire se laisse prendre à l'amorce habilement jetée de l'indépendance nationale à conquérir, des honneurs à atteindre, des charges publiques à exercer. Il fallait des ouvriers dont le talent et la plume eussent une autorité reconnue; on promet de les payer au poids de l'or, et quelques-uns vendent honteusement le plus beau don du Ciel. Il fallait la force brutale, et on engage la populace la plus effrénée des cités, on favorise ses vices, on applaudit à ses crimes, on l'appelle *le peuple*, on lui assure la possession prochaine des biens des hautes classes !

« Les Jésuites reçurent le premier coup. C'était la tactique du dernier siècle, qui, voulant exterminer l'Eglise, se rua d'abord sur sa fidèle et intrépide milice, les fils d'Ignace. De nos jours aussi, les rationalistes de France, les démagogues d'Espagne, les radicaux de Suisse, les communistes d'Allemagne poussent le même cri : *A bas les Jésuites!* Et pourtant alors encore on couvrait d'applaudissements cet ange Pie IX; et pourtant beaucoup de nobles cœurs donnaient encore leur confiance à l'ennemi de l'Eglise, dont la parole était bienveillante et religieuse. »

Les Evêques passent ensuite en revue les doctrines et les actes des novateurs. Leur but principal est d'établir ce qu'ils appellent la *liberté religieuse* :

« C'est-à-dire que dans le sein du catholicisme, chacun pourra professer la religion qui lui plaira, choisir son culte ou même s'en passer absolument. Ainsi la religion n'est qu'une invention humaine; on nie la parole de Dieu écrite et la tradition; on blasphème en prêtant à Dieu l'indifférence pour l'erreur et la vérité; on affirme que l'homme sans perdre ses droits à la gloire des justes, peut être turc à Constantinople, juif à Amsterdam, calviniste à Genève, luthérien dans les cantons suisses, anglican à Londres, schismatique à Saint-Pétersbourg, ou enfin déiste, sceptique, matérialiste, saint-simonien ! Mais cette liberté implique la négation du principe religieux, autorise l'athéisme et l'impiété, et conduit les gouvernements à ne respecter aucune religion. Quoi d'étonnant, si dans la Consti-

uante romaine on alla jusqu'à proposer de mettre Jupiter et Mars sur les autels, et si la majorité rejetant ces absurdités, se reposa dans l'indifférence légale. »

Les prélats préviennent ensuite leurs diocésains contre le poison des livres répandus par les sociétés bibliques; et pour faire comprendre quelles conséquences amène leur lecture, ils établissent un triste et frappant parallèle entre les actes des sectateurs de Luther et ceux qui viennent de désoler l'Italie.

Ils signalent les tendances déistes, panthéistes des démocrates Italiens, et démontrent qu'ils ont été la personnification des doctrines les plus subversives :

« Gardez-vous donc de suivre ces guides trompeurs ! La religion n'attend pas son développement de la raison; elle est sortie en un instant, entière et parfaite, du côté sacré de Jésus, comme en un instant l'univers exista à la voix du Créateur, et comme le monde physique se conservera par ses lois primitives jusqu'à la fin des temps, de même notre religion restera immuable dans ses dogmes, dans ses préceptes, dans ses conseils. »

Nous continuerons l'analyse de cette pièce remarquable, si propre à nous initier à l'esprit de ces populations catholiques qu'on a voulu brusquement jeter par la violence dans le tourbillon de nos idées et de nos mœurs.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

DIOCÈSE DE LYON. — C'est avec une vive satisfaction que nous annonçons que l'amélioration continue à l'hôpital militaire ; les accidents sont moins graves, les remèdes agissent promptement, le dénouement des crises est heureux. Sur trente-neuf malades plus de vingt sont en convalescence. Deux cas nouveaux se sont déclarés. Deux malades ont succombé. Quatre militaires sont sortis guéris.

— Samedi, S. Ém. Mgr le cardinal a consacré solennellement un nouvel autel érigé dans la partie de l'église de Fourvières qui est dédiée à saint Thomas de Cantorbéry. Cette nef, que l'on vient d'agrandir par l'adjonction d'une chapelle dédiée à saint Joseph, rappelle de touchants souvenirs qu'il nous semble utile de mentionner à cette occasion. Elle était en construction, lorsque l'illustre évêque de Cantorbéry, exilé à Lyon, recevait l'hospitalité du chapitre de Saint-Jean et habitait l'hôtel Chevrières, qu'occupe aujourd'hui la Manécanterie. Il demanda sous quel vocable on avait intention de consacrer cette nef; les chanoines lui répondirent : « Au premier martyr qui répandra son sang pour la défense de la foi. » Peu de temps après, de retour en Angleterre, il reçut comme on le sait la palme du martyre; et la nef lui fut dédiée.

PAYS-BAS. — Une nouvelle église a été consacrée le 16 octobre à Nieuw-Schoonebeek, province de Drenthe. Il est à remarquer que, dans cette province, jusqu'à l'année 1795, il était défendu à un prêtre catholique *d'y passer la nuit*. La forteresse de Koeverden était seule exceptée de cette défense, à cause de sa garnison qui comprenait un certain nombre de catholiques; dans cette place, [illegible] obligées en 1786, de permettre que le culte catholique fût [illegible] publiquement. Depuis cette première concession, cinq stations ou paroisses ont été successivement établies, savoir : à Frederiksoord en 18[illegible], à Veenhuizen en 1826, à Assen en 1833, à Zandberg en 1842, et à Nieuw-Schoonebeek dans la présente année. Cette dernière paroisse doit son origine à

Lettre pastorale des Pères du Concile de la province de Ravenne.

Nous sommes heureux de recevoir de S. E. le Cardinal Baluffi, Archevêque-Evêque d'Imola, l'un des amis les plus anciens et les plus dévoués de Pie IX, la *Lettre pastorale* du Cardinal-Archevêque et des Evêques de la province ecclésiastique de Ravenne.

Cette Lettre pastorale a été publiée à l'occasion du Concile de cette province.

Après un rapide tableau des attaques dirigées contre l'Eglise par le même principe d'erreur dissimulé tour à tour sous différents noms, les Evêques montrent que les efforts se sont réunis contre Rome comme contre le centre de la vérité. Ils font voir l'*alliance chrétienne*, fondée à New-York, en 1843, préparant les apôtres du mal qu'elle devait bientôt lancer sur l'Italie, malgré la vigilance de Grégoire XVI, qui les dévoilait et les condamnait le 8 mai 1844:

« Et alors, s'écrient les Pères du Concile, que ne vîmes-nous pas! Une jeunesse légère et facile à séduire se laisse prendre à l'amorce habilement jetée de l'indépendance nationale à conquérir, des honneurs à atteindre, des charges publiques à exercer. Il fallait des ouvriers dont le talent et la plume eussent une autorité reconnue; on promet de les payer au poids de l'or, et quelques-uns vendent honteusement le plus beau don du Ciel. Il fallait la force brutale, et on engage la populace la plus effrénée des cités, on favorise ses vices, on applaudit à ses crimes, on l'appelle *le peuple,* on lui assure la possession prochaine des biens des hautes classes!

« Les Jésuites reçurent le premier coup. C'était la tactique du dernier siècle, qui, voulant exterminer l'Eglise, se rua d'abord sur sa fidèle et intrépide milice, les fils d'Ignace. De nos jours aussi, les rationalistes de France, les démagogues d'Espagne, les radicaux de Suisse, les communistes d'Allemagne poussent le même cri : *A bas les Jésuites!* Et pourtant alors encore on couvrait d'applaudissements cet ange Pie IX; et pourtant beaucoup de nobles cœurs donnaient encore leur confiance à l'ennemi de l'Eglise, dont la parole était bienveillante et religieuse. »

Les Evêques passent ensuite en revue les doctrines et les actes des novateurs. Leur but principal est d'établir ce qu'ils appellent la *liberté religieuse :*

« C'est-à-dire que dans le sein du catholicisme, chacun pourra professer la religion qui lui plaira, choisir son culte ou même s'en passer absolument. Ainsi la religion n'est qu'une invention humaine; on nie la parole de Dieu écrite et la tradition; on blasphème en prêtant à Dieu l'indifférence pour l'erreur et la vérité; on affirme que l'homme sans perdre ses droits à la gloire des justes, peut être turc à Constantinople, juif à Amsterdam, calviniste à Genève, luthérien dans des cantons suisses, anglican à Londres, schismatique à Saint-Pétersbourg, ou enfin déiste, sceptique, matérialiste, saint-simonien! Mais cette liberté implique la négation du principe religieux, autorise l'athéisme et l'impiété, et conduit les gouvernements à ne respecter aucune religion. Quoi d'étonnant, si dans la Consti-

On lit dans le *Constitutionnel*, qui est, en dehors des journaux officiels, l'organe le plus accrédité du Président et des ministres :

« Quelques journaux se plaisent à annoncer tantôt qu'un ou plusieurs ministres combattent le projet de loi sur la réserve de l'armée, dont le Président de la République a eu l'initiative, tantôt que le Président de la République ne s'est pas montré favorable au projet de loi présenté par M. Fould sur l'impôt des boissons. Tous ces bruits sont contraires à la vérité, et nous sommes en mesure d'affirmer que, depuis le 31 octobre, il n'y a point encore eu une seule dissidence entre le Président et son cabinet. »

Les Querelleurs.

Il y a un parti qui a pour journal le *Dix Décembre*, et qu'on pourrait appeler le parti de la zizanie.

Ce parti a la prétention de brouiller le Président de la République avec l'Assemblée, et il n'y a pas de prétexte qu'il ne saisisse pour blâmer et injurier la majorité.

L'Assemblée nationale est moins souvent attaquée par les journaux ultra-démagogiques qu'elle ne l'est par cette outrecuidante fraction des ultra-bonapartistes.

Voici comment le *Dix Décembre* traite encore ce matin la majorité, qu'il appelle le *parti de la Droite :*

« Après avoir pris tous les airs de Matamore qu'on connaît, pour combattre les ingénuités démocratiques, pressés à leur tour de conclure, ses interprètes n'ont su qu'avancer de *vieilles formules ultramontaines*, en fait de politique énergique et progressive.

« Ce sont les œuvres de MM. de Gérando et de Villeneuve-Bargemont sur lesquelles on s'est rué, de même qu'on voit piller les boutiques d'armuriers en de certaines circonstances.

« Or, comme on connaissait d'avance les immenses ressources contenues dans ce formidable arsenal, on pouvait deviner ce qu'on en tirerait..., c'est-à-dire *l'abandon et l'injure, — la licence et l'aumône.*

« Non, il n'y a rien de bon, de sage, d'intelligent, d'utile pour le pays, dans ces homélies froides et compassées *qui sentent d'une lieue la digestion d'un homme habitué à la bonne cuisine d'un monde plus que rassasié..*

« Il n'y a pas un mot qui parte d'un cœur sympathique, d'un cœur qui pourrait dire avec le poète :

« *Haud ignara mali, miseris succurrere disco.*

« On sent que le temps ne les pressa jamais pour réaliser quoi que ce soit. ».

Nous n'avons pas besoin sans doute de réfuter de telles appréciations présentées dans un tel style. Il nous suffit de les signaler.

Nous ne terminerons pas non plus sans ajouter pour dernière citation la petite phrase qui vient après celles que nous avons déjà reproduites :

« *Eh bien! l'avenir est justement à qui saura se hâter.* »

Il est très-curieux que toutes les fois que le *Dix Décembre* parle

des améliorations populaires, il conclue en disant que ses plans devraient profiter à quelqu'un qui n'est pas le peuple.

Tout ce beau zèle pour les classes souffrantes sent trop la recherche de la popularité et de la faveur.

Mais ne pourrait-on pas tâcher de se faire lire dans les faubourgs et de se faire écouter à l'Elysée sans jeter constamment des germes de division dans le grand parti de l'ordre?

Les Révolutionnaires peints par eux-mêmes.

La *Voix du Peuple* continue, quoique plus faiblement, la guerre contre les autres journaux ultra-démagogiques. Ce n'est plus le maître aujourd'hui, c'est le disciple qui parle.

Bien que M. G. Duchêne ne vaille pas M. Proudhon, il ne manque point toutefois de verve et de vérité. Voici ce qu'il dit de ses camarades :

« Des révolutionnaires en *calence*, aptes à toutes les fonctions publiques qui permettent d'avoir table et cave garnies, des commissaires en désarroi, des préfets en expectative, gens intrépides au lendemain de la lutte, attendant impatiemment que la révolution leur donne de l'emploi, toute la cohue des clubistes et des politiques de profession, habitués à regarder la République comme leur propriété, s'en vont colportant que nous sommes des bonapartistes. Des malins vont jusqu'à dire les clauses du marché.

« Quelle mouche les a donc piqués? La *Voix du Peuple* aurait-elle, par hasard, ri des chapeaux pointus, plaisanté de la cocarde rouge, ou médit de la déclaration des droits? — Point; mais la *Voix du Peuple* prêche l'abolition du gouvernement de l'homme par l'homme; et ces gaillards-là ne seraient pas fâchés, après avoir éprouvé des désagréments inhérents à la qualité de sujets, de s'élever un jour au pouvoir et d'imposer enfin à la plèbe contribuale leurs petits moyens et leurs gigantesques appétits. Les plus ardents auraient même, — ajoute la chronique, — mangé du gâteau budgétaire après la révolution de Février. »

Le portrait est plus vrai que flatteur.

Nécrologie.

Le 30 novembre dernier, M. le marquis de Cordoue est mort à Tain, enlevé par une fluxion de poitrine en quatre ou cinq jonrs. Né le 2 juin 1778, il appartenait au dix-huitième siècle par la date de son entrée dans la vie, il ne lui appartint jamais sous le rapport de la pureté des croyances et de l'austérité des mœurs. Il put se plier quelquefois à ces vicissitudes politiques, qui bouleversent notre pays dans tous les sens depuis soixante années; mais on ne le vit jamais dévier de la grande ligne que marquèrent dans son existence la constante observance des devoirs du christianisme, et les habitudes pratiques d'une piété qui devint de plus en plus fervente jusqu'à sa dernière heure.

Sous-préfet sous l'Empire, député sous la Restauration, pair de France sous la monarchie de Louis-Philippe, M. de Cordoue, après la révolution de Février, avait été en butte aux dénonciations infâmes de quelques-uns de ses compatriotes, de ces hommes qui ne pardonnent aucune supériorité, celle de la vertu moins que toute autre. On l'avait ainsi fait destituer de ses modestes fonctions de membre

le Comité de l'instruction primaire, et sans les réclamations presque unanimes de la commune de Tain, on lui aurait ôté la présidence du bureau de bienfaisance. Il semblait qu'on voulût lui enlever, même ce privilége de la charité, qui lui appartenait, j'ose le dire, par une possession d'état de toute sa vie.

Dès que furent passés les premiers jours de cet orage factice, que l'autorité révolutionnaire d'alors prenait à tâche d'accroître au lieu de l'apaiser, les concitoyens de M. de Cordoue le vengèrent des menaces de proscription des proconsuls de Ledru-Rollin, en le nommant à une immense majorité membre du conseil municipal de sa commune ; le conseil, à son tour, le nomma maire à l'unanimité. Malgré son grand âge, il retrouva dans l'exercice de ses nouveaux et humbles devoirs, tout le zèle et toute l'ardeur de la jeunesse. Père d'une famille nombreuse et aimée, il semblait n'avoir fait qu'accroître cette famille, en s'occupant de ses administrés avec une bonté et un dévouement infatigables. Aussi, il a été pleuré par tous les gens du pays, par les pauvres comme par les riches; son cercueil était environné par une foule, qui se grossissait encore du concours de toutes les contrées voisines, et son convoi funèbre, entouré de toutes les pompes du culte religieux, a eu sa plus belle et sa plus touchante parure, dans le deuil de ce peuple qui l'a escorté de la maison du Seigneur jusque dans le champ consacré où reposent ses dépouilles mortelles. ALBERT DUBOYS.

Afrique française.

On espère beaucoup en Algérie, pour le rétablissement de la paix, de l'effet produit par le récent fait d'armes de Zaatcha.

L'*Akbar*, après avoir reproduit le récit du *Moniteur algérien* que nos lecteurs connaissent, ajoute que les défenseurs de Zaatcha s'étaient recrutés parmi les hommes les plus fanatiques de l'Aurès, des Oulad-Soltan, des Sahari et des diverses oasis des Ziban. On croit même qu'il y avait quelques gens de la Mecque :

« La chute de cette oasis, sur laquelle tous les indigènes attachaient leurs regards, dit l'*Akbar*, devenait chaque jour plus importante. Zaatcha était depuis longtemps le centre des trames ourdies contre notre autorité, et était devenue récemment le foyer de l'insurrection. Précédemment, cette oasis avait résisté avec succès aux attaques de deux beys de Constantine, qui avaient voulu la faire rentrer en obéissance. Bou-Zian ne doutait pas et disait hautement aux Arabes que Zaatcha, pas plus que la Mecque, ne tomberait au pouvoir des chrétiens. Aussi la regardait-on comme le rempart de la religion dans la province de Constantine.

« La mort de Bou-Zian, celle de ses fils, de Si-Moussa-ben-Omar et la destruction complète de Zaatcha produiront certainement une grande sensation dans le pays. On peut donc espérer que l'insurrection de la subdivision de Bathna, qui n'a eu lieu qu'à la voix de Bou-Zian, sera prochainement calmée. La présence de nos troupes de ce côté achèvera d'ailleurs de faire rentrer dans l'ordre ceux que l'exemple fait à Zaatcha n'aurait pas suffisamment convaincus de notre puissance. »

Bulletin de la politique étrangère.

ESPAGNE. — Les ministres s'assemblent très fréquemment sans que rien transpire au dehors de leurs délibérations.

La reine paraît entièrement rétablie de sa légère indisposition. Elle était levée hier au soir. On craint que des espérances, peut-être prématurées, ne se soient évanouies. Toutefois, on continue d'adopter pour sa santé les plus grandes précautions. Un chapitre de l'ordre de Charles III, qui devait être présidé demain par la reine, a été ajourné, ainsi qu'une cérémonie religieuse qui devait être célébrée dans la chapelle royale.

ALLEMAGNE. — La *Gazette de Cologne* publie une lettre du ministre des affaires étrangères de Prusse à son envoyé à Vienne. C'est une réponse à la dépêche autrichienne du 12. Elle porte en substance que la formation d'un état fédératif restreint en Allemagne, n'est pas en contradiction avec l'ancien droit fédéral, et que conséquemment l'Autriche ne saurait s'y opposer, pas plus qu'à la convocation du parlement à Erfurt.

La *Gazette de Hanovre* d'abord, puis la *Gazette d'Augsbourg*, ont exprimé l'opinion que, pour régler d'une manière satisfaisante les affaires de l'Allemagne, l'Autriche devrait opposer au parlement d'Erfurt un nouveau parlement de Francfort, où se réuniraient des députés de tous les pays germaniques, et qui serait chargé du soin de réviser la Constitution.

PRUSSE. — On mande de Berlin, le 11, que MM. Bœttuher et Radowitz devaient partir mercredi ou jeudi de cette semaine pour se rendre à Francfort, où arriveront en même temps les commissaires de Vienne.

On ajoute que le vicaire-général de l'empire est décidé à se démettre de ses fonctions.

BADE. — Le plus mauvais esprit règne toujours dans le grand-duché. On en jugera par la lettre suivante :

« Vous avez sans doute appris que l'homme accusé d'avoir tiré un coup de feu sur le prince de Prusse, lorsqu'il se rendait à l'armée prussienne qui entrait dans le duché de Bade, n'a pu être mis en jugement, plusieurs jurés ayant déclaré hautement avant le procès, que leur intention était d'acquitter cet homme. L'affaire a dû être renvoyée à la session du mois de décembre ou de janvier.

« Je veux vous donner une idée de la confiance des révolutionnaires dans le succès de leur cause.

« Il y a peu de jours, le grand duc envoya à la prison d'Heidelberg un conseiller judiciaire et deux assesseurs pour demander à dix-huit personnes, encore détenues à la suite de leur participation à la dernière insurrection, si, au lieu de subir la peine de plusieurs années d'emprisonnement, elles ne préféreraient pas être mises en liberté, à la condition de partir pour l'Amérique. On offrait de payer leur passage, et en arrivant à Hambourg, où elles s'embarqueraient, on leur remettrait une indemnité de 100 florins.

« Les prisonniers délibérèrent, et le lendemain déclarèrent à l'unanimité qu'ils préféraient subir leur peine, attendu que les événements qui se préparaient amèneraient nécessairement leur mise en liberté au printemps. »

CONSTANTINOPLE. — La solution de la question des réfugiés n-

pas fait un pas pendant les huit jours qui se sont écoulés depuis ma dernière lettre. Au lieu d'envoyer à Saint-Pétersbourg la réponse de la Porte, M. de Titoff a fait plusieurs observations, demandé différentes modifications; la Porte n'a pas cru pouvoir les accueillir, et M. de Titoff a dû envoyer telle quelle la réponse de la Porte au cabinet russe.

La flotte anglaise a quitté l'entrée des Dardanelles et est allée mouiller non loin de là dans les parages de Mételin.

La flotte française est toujours à Smyrne.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 12 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'impôt sur les boissons. La parole est à M. Pradié contre le projet.

M. PRADIÉ prononce un long discours auquel la Chambre prête peu d'attention.

M. DE CHARENCEY. M. Antony Thouret disait hier que l'impôt des boissons était un droit féodal. Mais ignore-t-il donc que c'est dans les pays les plus avancés en civilisation que les impôts indirects sont le plus élevés. Voyez la Belgique, la Suisse, l'Angleterre, la Lombardie, l'impôt des boissons y est perçu sous différentes formes.

Au reste, ne pensez pas que les impôts indirects puissent être une chose de bon plaisir, qu'ils puissent être arbitrement abandonnés ou repris.

Il a été un temps où l'on pouvait se contenter d'un impôt commode pour celui qui le payait, je veux parler de la dîme. Mais à mesure que de grands services d'administration et de grands travaux s'organisaient, à quoi voulez-vous donc qu'on s'adressât pour les payer, si ce n'est à l'impôt indirect!

L'impôt indirect a un avantage, c'est qu'il force les gouvernants à bien gouverner; car plus la prospérité est grande, plus l'impôt indirect rapporte. Ainsi quand l'Angleterre pliait sous une dette effrayante et qu'elle créait taxes sur taxes, elle ne poursuivait qu'un but, c'était que sa prospérité commerciale allât toujours grandissant. (Très-bien! très-bien!)

On gémit surtout sur le sort des classes ouvrières dans les villes, parce qu'elles y paient le vin extrêmement cher; mais les ouvriers qui viennent à Paris y viennent probablement parce que les journées sont plus fortes, et dans les autres villes les salaires ont augmenté ici d'un cinquième, là d'un quatrième.

On a beaucoup protesté contre l'exercice; on a dit qu'il blessait la dignité humaine : ceux qui tiennent ce langage ignorent la vérité.

A quoi se réduisent toutes ces réclamations contre l'impôt des boissons? à rien, ou presque rien. Je suis prêt à accepter toutes les améliorations utiles et généreuses pour l'ouvrier, mais quand on me demande mon admiration pour le décret de l'Assemblée constituante, je la refuse nettement. (Très-bien !)

M. BASTIAT. Le système actuel ne peut pas tenir en présence du suffrage universel. Le peuple se trouve aujourd'hui, avec notre système d'impôts, exténué sans savoir pourquoi. (Très-bien !-à gauche.)

On m'accuse d'être malthusien ; mais je suis malthusien à l'égard des fonctionnaires publics. (Rires.) Si vous avez un budget de 800 millions, vous aurez des fonctionnaires pour dévorer ces 800 millions. Aurez-vous un budget de deux milliards, vous aurez pour deux milliards de fonctionnaires. (Nouveaux rires.)

Si vous ne voulez pas donner beaucoup à l'Etat, il faut d'un autre côté ne pas lui demander beaucoup. (Très-bien!) Si vous voulez que l'Etat se charge de tout, qu'il organise tout, qu'il subvienne à tout, il faut bien lui donner l'argent nécessaire pour faire tant de choses. (Très-bien!) Il faut enfin que l'homme sache être homme et faire ses affaires sans l'Etat. (Nouvelle approbation.)

Une révolution n'est pas possible dans un pays où le peuple n'a rien autre chose à demander au gouvernement que sa sécurité et sa liberté. (Très-bien !)

Je crois que si le gouvernement était restreint dans ces limites, il pourrait faire des progrès immenses, moraliser les prisonniers, diminuer les impôts, améliorer les lois.... Enfin le pays y gagnerait beaucoup. (A la question ! à la question !)

M. DE MONTALEMBERT monte à la tribune.

Voix nombreuses : A demain ! à demain !

Autres voix : Non ! non ! Parlez !

M. DE MONTALEMBERT. Je suis aux ordres de l'Assemblée. Mais comme je serai un peu long, comme l'heure est avancée, comme d'ailleurs je dois porter la parole sur un terrain nouveau, je demande à l'Assemblée la faveur de n'être entendu que demain.

De toutes parts : Oui ! oui !

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Chronique et faits divers.

On disait à l'Assemblée que M. le général de Castelbajac, arrivé avant-hier à Paris, avait définitivement accepté l'ambassade de Saint-Pétersbourg.

— Nous sommes invités à annoncer qu'il n'y aura pas de grande cérémonie religieuse à l'hôtel des Invalides le 15 décembre, jour anniversaire de la rentrée en France des cendres de l'empereur, mais seulement une messe basse à laquelle M. le Président de la République n'assistera pas, la grande cérémonie religieuse étant réservée pour le 5 mai, jour anniversaire de la mort de l'empereur.

— Plusieurs journaux reproduisent, d'après une correspondance du *Times*, des détails sur un voyage de M. de Falloux à Naples, sa réception par le roi de Naples, ses conversations à Portici avec le Pape... Ces renseignements font beaucoup d'honneur à l'imagination des correspondants qui les ont inventés, mais ils sont dénués de tout fondement; M. de Falloux n'a pas quitté Nice. Il en est de cette nouvelle comme du charivari qui aurait été donné à l'ex-ministre par les démagogues de Nice.

— Nous avons reçu aujourd'hui, à une heure et demie, le *Times* de ce matin parti à quatre heures et demie de Londres.

Le voyage a été fait en neuf heures par la voie de Folkstone et Boulogne, et par les soins du comité du chemin de fer d'Amiens à Boulogne.

Les journaux anglais que nous recevons ordinairement sont ceux de la veille. Ils nous parviennent vers les dix ou onze heures.

Ce tour de force est donc un fait éminemment remarquable, qu'il ne tient plus qu'à l'administration des postes de rendre quotidien et permanent.

— Nous lisons dans la *Presse :*

« On ne connaît pas encore la décision du conseil de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris, relativement aux avocats de Versailles, quoique le conseil ait tenu séance aujourd'hui pour délibérer à ce sujet; mais les délibérations sont secrètes, et ce qui est moins compréhensible, les décisions le sont également.

« Cependant, comme la décision qui interviendra dans cette affaire intéresse le public autant que les avocats en particulier, on ne tardera pas à connaître le résultat, soit par les membres du conseil eux-mêmes, soit par les avocats en cause, qui, s'ils sont blâmés, doivent publier leur défense. »

— Le journal le *Peuple* a subi, depuis le 8 septembre 1848, dix-huit procès qui lui ont coûté 31,890 fr. d'amende et trente-quatre ans deux mois de prison pour ses gérants. Dans ce compte M. Duchêne figure pour douze procès, vingt-neuf ans trois mois de prison et 30,000 fr. d'amende.

— Un changeur de Paris vient de recevoir une cassette qui lui a été adressée

par un négociant du Port-au-Prince, contenant toutes les monnaies d'or et d'argent que l'empereur Soulouque Faustin Ier vient de faire frapper dans sa capitale.

Le nouvel empereur s'est complétement inspiré de notre système monétaire, et toutes les pièces d'or et d'argent ont la même valeur que nos monnaies françaises.

Depuis le simple sou jusqu'à la pièce d'or, l'empereur Soulouque s'est fait graver sur une des faces en costume impérial, couronne en tête, manteau doublé d'hermine, la main posée sur le sceptre et la constitution d'Haïti. Ce costume est à peu près le même que celui que portait l'empereur Napoléon le jour de son couronnement.

Au revers, est la valeur de la pièce, entourée d'un laurier, avec le millésime de 1849. Autour règne cette inscription : Faustin Ier, empereur d'Haïti ; et sur l'exergue on lit également : Dieu protége mon peuple.

— Quatre malfaiteurs se sont introduits, la nuit dernière, dans une maison de la rue de la Tour-d'Auvergne, en escaladant les murs du jardin, qui donne sur la rue Neuve-Coquenard. Les maîtres étaient retenus au dehors, par une fête de famille. Pendant leur absence, dont les voleurs avaient, dit-on, été instruits par un ancien domestique, la maison a été, à l'aide d'un fiacre, dévalisée de tout ce qu'elle contenait de portatif. Ce vol audacieux était presque entièrement consommé, lorsque vint à passer une patrouille, qui rentrait à la caserne de la Nouvelle-France, faubourg Poissonnière, et tous les malfaiteurs ont été arrêtés, hors le cocher, qui a abandonné sa voiture. Ces individus ont été reconnus par le commissaire de police du quartier pour des réclusionnaires en rupture de ban.

— On écrit de Fontenay (Vendée), le 8 décembre :

« Mardi dernier, vers huit heures du matin, 60 individus environ de la commune de Mouzeuil se sont portés vers la prairie communale, et ont coupé la chaussée qui y conduit, en deux endroits, par des fossés de 2 mètres de largeur sur 10 de longueur, et levé des gazons de distance en distance sur une surface d'environ 2 hectares. Cette démonstration a été faite dans le but de forcer les habitants au partage de ce communal, idée qui a été repoussée par la majorité du conseil municipal de la commune.

« On a opéré l'arrestation de tous ceux qui avaient fait partie de ce rassemblement. Sept des principaux meneurs ont été conduits dans la prison de Fontenay. »

— Dimanche dernier, la commune de Trevol a été le théâtre de scènes scandaleuses. A la sortie de la messe, le curé de cette paroisse, qu'accompagnait un jeune ecclésiastique des environs, a été l'objet d'insultes grossières. Le soir, une foule égarée, dans laquelle figuraient même des femmes, s'est réunie devant le presbytère, a proféré des menaces et chanté des couplets révolutionnaires et même obscènes. Une plainte a été déposée lundi au parquet de Moulins. Si, comme on nous l'assure, les faits ont la gravité sous laquelle ils se présentent d'abord, la justice ne manquera pas de sévir énergiquement contre les meneurs d'une manifestation aussi coupable.

— Les meurtriers de M. Adam, à Lodève, viennent de rencontrer de dignes émules dans le département du Gard. Ces jours derniers, le juge de paix de Villeneuve, M. Salomon, a été l'objet d'un agression brutale dans l'exercice de ses fonctions. Il a été frappé à la tête d'un coup si violent qu'il a été relevé sans connaissance. On a pu heureusement arracher M. Salomon aux furieux qui l'assaillaient.

— On écrit, le 1er décembre, de Baleyssagues (Lot-et-Garonne) :

« Une chaudière à brûler le vin se trouvait dans la grange du sieur Guignard, à

Balessaygues. Une lampe, suspendue à la chaudière, éclairait les chauffeurs. Tout à coup un coup de vent jette l'eau-de-vie sur la lampe; presque à l'instant une détonnation se fait entendre, et les douves et les fonds, volant en éclat, blessent dangereusement deux hommes qu'ils couvrent d'eau-de-vie et de flammes; la matière enflammée se répand dans la grange, le feu la suit et arrive dans un clin-d'œil à un tas de paille de 7,500 kilogrammes environ.

« Un jeune homme, le sieur Deymier, seul, se jette dans la fournaise ardente pour éteindre le feu. Ses efforts sont inutiles. Il monte alors sur la grange, en découvre toute la partie qui est au-dessus du tas de paille et se trouve environnée de flammes qui s'élèvent déjà au-dessus de la charpente, entre des fagots et des planches mis en pile, qu'il préserve de l'incendie en jetant sur eux des tuiles, de la terre et tout se qui se trouve sous sa main. Il sauve ainsi de l'incendie la maison de Lecourf, attenante à la grange et le chai du sieur Guignard, plein de barriques de vin.

« Mais, en faisant tomber cette première partie de la charpente, le sieur Deymier a rejeté les flammes vers l'autre partie qui tient encore; le feu s'élève déjà jusqu'à la toiture, et le vent le pousse du côté des maisons, qui ne sont qu'à un mètre de distance.

« Deymier voit le danger, y court et appelle à son aide son frère André et le sieur Clément, maçon. Avec eux, il fait tomber le reste de la charpente, et concentre le feu entre les quatre murailles de la grange. Les maisons voisines sont sauvées, et Deymier paraît sur les murs, dominant les flammes, et semblant leur dir: Vous ne sortirez pas de là !...

« Rien n'a été sauvé, si ce n'est les bœufs et la chaudière qu'on avait enlevée avant que le feu pût l'atteindre.

« Sans le dévouement du sieur Deymier, une grande partie du village aurait été incendiée, et on aurait à déplorer de plus grands malheurs.

« Plus de 600 personnes accourues au bruit du tocsin sur le lieu du sinistre ont été témoins de l'intrépidité et de la présence d'esprit qu'a déployés ce brave jeune homme.

« Le maire de Baleyssagues s'est empressé d'envoyer un rapport détaillé de cet événement à l'autorité supérieure, qui saura récompenser dignement, nous n'en doutons pas, le courage et la bonne action de Deymier. »

— M. Romay, contre-maître d'une des principales fabriques de châles de France, ouvrier du premier mérite, parti, il y a quelques mois, pour l'Inde, afin d'étudier les procédés de la fabrication indienne, a été admis dans les ateliers de Bobo-Darta, célèbre tisseur de la province de Jenunos, dans le royaume de Cachemyre, au service de Maharajah-Goulab-Sing. M. Romay a écrit à sa famille qu'il était traité avec les plus grands égards, mais qu'il craignait qu'on ne voulût pas le laisser sortir du pays.

— On lit dans l'*Echo d'Oran* un discours qui a été prononcé par M. le général Pélicier aux obsèques de M. le capitaine Doulcet, et où nous remarquons le passage suivant :

« C'est une chose pleine de tristesse pour moi, messieurs, d'accompagner ainsi à son dernier asile la dépouille mortelle de ce noble jeune homme auquel de si longs jours semblaient réservés, même après que ma carrière eût été remplie..... Dieu vient de m'envoyer l'épreuve du père de famille qui conduit le deuil d'un de ses enfants !...

« Aussi, quoique l'existence à la fois si courte et si remplie de Doulcet soit un modèle à proposer à tous les officiers qui m'entourent, je ne me sens pas le cou-

rage de vous détailler ni ses succès d'école, ni son honorable début dans les armes, ni les services qui l'attachèrent au prince auquel l'armée d'Afrique doit plusieurs journées de gloire, ni sa conduite de bon citoyen à Paris dans une triste et lamentable lutte, ni enfin cette application admirable à ses devoirs qui étonnait ses amis eux-mêmes lorsqu'il vint dans notre tranquille province apporter parmi nous son dévouement et ses regrets.

« Mais ce que je dirai, c'est qu'ayant conservé jusqu'au moment suprême la plénitude de ses idées et de son courage, il a vu la mort s'approcher lentement, avec le calme et la grandeur de ces soldats chrétiens, dont il faut déjà chercher le type bien haut dans les annales chevaleresques de notre patrie.

« Jamais cœur plus noble et plus pur n'a battu sous l'uniforme. Sa dernière pensée a été pour sa mère, et ses derniers vœux pour son pays!... »

— On a calculé que 200 bâtiments périssent tous les ans sur les côtes de France, depuis Bayonne jusqu'à Dunkerque. Nous sommes déjà au 176e pour 1849.

— Un déplorable accident est arrivé à l'embouchure de la Tyne : le *Bettey*, petit brick, de Little-Hampton, ayant touché, par une mer très-mauvaise, sur un banc qui se trouve sur la route de Durham, le canot de sauvetage la *Providence* partit sur-le-champ pour porter des secours. Il était monté par vingt-quatre pilotes expérimentés, de South-Shields. Au moment où les pilotes, saisissant la corde qui leur avait été lancée du brick, s'apprêtaient à y monter, une lame énorme a enlevé la petite embarcation; tous les hommes ont été jetés à l'eau. Ils ont plongé en masse, sans que le brick le *Bettey*, qu'ils étaient venus délivrer, pût leur porter assistance. Sur les vingt-quatre hommes, quatre seulement ont pu se sauver; ils ont été recueillis par un second bateau de sauvetage qui avait été mis en mer sur-le-champ. Lorsque ce bateau est rentré, le spectacle était déchirant : pères, mères, femmes, enfants, tous cherchaient à reconnaître ceux qui avaient été sauvés par miracle, et lorsque les quatre hommes sauvés ont été reconnus, on n'a plus entendu que des sanglots et des lamentations à fendre le cœur; la plupart des malheureux pilotes noyés étaient pères de famille. Après avoir débarqué les hommes qu'il venait de sauver, le second bateau de sauvetage est allé chercher le canot submergé au milieu des brisans. On n'y a rien trouvé. Tous les pilotes avaient été engloutis; le meilleur nageur n'aurait pu se sauver par une pareille mer. On n'a encore retrouvé qu'un seul corps.

— Un ouvrier de Manchester a inventé pour son usage personnel un réveille-matin fort ingénieux. La machine, placée dans sa chambre à coucher, est en communication avec la pendule de la cuisine au-dessous. Quand celle-ci marque l'heure du réveil, une cloche se fait entendre avec tant de force que le voisin lui-même en est réveillé, une allumette chimique prend feu, puis allume une lampe à l'huile, qui, descendant par des rails appliqués sur un plan incliné, va se poser sous une cafetière établie au centre de l'appartement sur des supports en fer.

La lampe fait bouillir l'eau en 20 minutes, et quand l'ouvrier est habillé, il n'a plus qu'à prendre son thé, et il se trouve ainsi promptement en mesure de se rendre à son travail. Dix-huit mois de patience ont été nécessaires à l'industrieux artisan pour faire sa machine, qui réunit plusieurs avantages, entre autres, celui de l'économie, puisqu'un demi-penny par semaine suffit pour la faire fonctionner.

VOYAGE HISTORIQUE.

III.

Louis, comte de Saint-Leu.

Doe wel, en zie niet om.
Fais ce que dois, advienne que pourra.

Nos pères croyaient que dans les familles les plus riches et les plus glorieuses, il fallait que quelqu'un se dévouât à l'humiliation et aux souffrances pour le bonheur de tous. On l'appelait le *plaige* de ses frères. Il nous semble que le bon roi Louis a été le plaige de la fortune et de la gloire napoléonienne. Il a dit de lui : « Soit qu'on le considère près du trône impérial, soit sur le trône de Hollande, soit dans son exil, Louis ne connut jamais que les malheurs et les inconvénients de sa position, sans aucun dédommagement intérieur, sans ami, sans société, sans nul appui (1). » A côté de ce cri de tristesse, j'aime à placer ces autres lignes si philosophiquement chrétiennes : « Quant à Louis, il ne mérita, ni n'ambitionna jamais une grande gloire ; il ne fit point de grandes actions ; il ne rendit pas de grands services à sa patrie, quoi qu'il l'ait servie aux armées pendant treize ans. Il ne fit rien pour sa famille. Cependant, au milieu des événements et des circonstances les plus extraordinaires, il fit toujours abstraction de lui-même, sacrifiant sans cesse son intérêt personnel à celui des autres. L'accomplissement de ses devoirs fut la règle constante de sa conduite. Finalement, il s'efforça de ne faire de mal à personne, sacrifiant à ce premier mobile de son existence, bien-être, repos, et même réputation (2). »

Il retrouva cet héroïque courage de l'honnête homme au moment le plus douloureux de sa vie : « Lorsqu'il abdiqua en 1810, ce ne fut « ni par lassitude, ni par faiblesse, ni même par philosophie ; mais « par raison, par devoir, et principalement par attachement pour les « Hollandais. Il poussa peut-être jusqu'à l'excès la longanimité et « l'abnégation de soi-même. »

Il nous répugnerait, autant qu'il nous serait difficile de repasser par toutes les péripéties de cette abdication, et de redire les causes, les prétextes, les intrigues qui l'ont amenée. Le roi Louis, pendant tout son règne et à chaque page de ses mémoires, tient le fil de ce labyrinthe et ne s'abuse pas un seul moment. Il envisage tout avec un si grand calme, qu'il a peine à en accuser son frère. Il le plaint plutôt, il le voit entraîné vers sa ruine par une politique qui le fascine ; il lui conserve une sincère admiration et s'étonne seulement qu'il soit, dans sa plus haute fortune, dans ses pensées les plus altières, le jouet d'une diplomatie ténébreuse : « La politique de ce temps, dit-il, était de nature à faire perdre la piste aux meilleurs

(1) *Documents*. Tom. III, p. 365.
(2) *Id*. Tom. I, p. 39.

es (1). ». Il n'est pas éloigné lui-même de se regarder comme en- é dans les mêmes filets qui amenèrent le duc d'Enghien dans les ées de Vincennes.

Placé dans la Hollande par Talleyrand, il paraît avoir eu constam- nt pour secrétaire intime le duc Decazes : il avait la certitude e toutes ses lettres étaient interceptées; ses papiers, fouillés; ses nsées, sondées par les agents invisibles et inévitables de ce gou- rnement occulte. Il disait un jour au prince Dolgorouki : « Nous ons d'espérance, et au jour le jour, comme le Ciel le permet. » — h ! Sire, disait le prince en souriant, *il est avec le Ciel des accom- dements.* » — Le roi reprit : « Il n'en est point avec l'enfer. »

Sur la fin de 1809, il fit un voyage à Paris pour tenter une conci- ion ; il s'y trouva engagé de plus près avec les mêmes obstacles précipité plus vite à sa ruine. On le gardait à vue. Napoléon était ré dans son système; dans une altercation, il lui échappa de dire : m'est indifférent qu'on me taxe d'injustice ou de cruauté, pourvu mon système avance. Vous êtes dans mes mains. »

Le point de collision le plus apparent était le blocus continental : ais ne put comprendre comment on prétendait investir sans flotte e puissance insulaire maîtresse de la mer, ou mettre en blocus it un continent : « Empêchez donc, disait-il, la peau de trans- er. »

Six semaines après son retour de Paris, Napoléon lui signifiait en termes de se retirer : « Ce ne sont plus des phrases et des protes- tations qu'il me faut; il est temps que je sache si vous voulez faire le malheur de la Hollande, et par vos folies causer la ruine de ce payé. » Et en *post-scriptum* : « C'est la dernière lettre que de a vie je vous écris. »

Sans déclaration de guerre ni de manifeste, la Hollande fut peu ès occupée militairement. La marine, le peuple, l'armée étaient espérés, et prêts pour une défense désespérée : l'incendie n'atten- it que la première étincelle.

Le roi était à Harlem, son fils avec lui... « Il voyait de sa maison de Harlem cette immense ville d'Amsterdam, assise dans un bas- fonds, entre deux mers, et qu'il fallait achever de submerger, pour pouvoir la défendre. D'autre part, il envisageait son fils âgé de six ans, dont l'air assuré et riant auprès de son père si agité, semblait désapprouver une défense inutile. » « Je succomberai avec gloire, disait-il; mais d'un autre côté rien ne restera de mon règne éphémère, et mon fils qui pourrait un jour relever la Hollande et réaliser mes projets pour elle, perdra tout à la fois, avec tant de milliers de familles qui, tranquilles en ce moment, ignorent l'o- rage qui les menace et se reposent entièrement sur celui qui est obligé de veiller pour elles. » Ses ministres rassemblés, il mit fin à

1) Tit. III, p. 221.

une séance orageuse et suprême, en disant : « Je vais forcer l'e
« pereur de révéler, à la face de l'Europe et de la France, le se
« de sa politique envers la Hollande et envers moi depuis cinq a
« Je mets mon fils en ma place (1). »

Le 4 juillet, il signait l'acte d'abdication en faveur de ses deux f
Napoléon-Louis, et Charles-Louis, et nommait régente la reine H
tense. Dans la nuit, il prit la route de la Hongrie, sous le titre
comte de Saint-Leu, pour se rendre plus tard à Rome, dont le Pa
dit-il, qui en est le souverain, est le refuge naturel de tous
princes chrétiens.

La Hollande fut décrétée province française, le 9 juillet. Louis,
fond de sa retraite, n'éleva la voix que pour protester contre un
natus-consulte qui lui assignait un apanage, et défendre à la rei
à ses enfants de l'accepter. Violemment rendu à la vie privée, r
dans une complète solitude, près de Gratz, en Styrie, il y vécut
quelques livres, ses souvenirs et ses pensées, considérant avec
calme inquiétude le tourbillon qui agitait l'Europe et emportait l'
pire dans un abîme. Au moment où Napoléon franchissait les f
tières russes, en disant : « Les destins s'accomplissent ! » Louis é
vait sur ses tablettes : « Qu'on se rappelle la réponse de l'oracle
Delphes à Crésus. »

Il ajoutait ces réflexions que nous devons citer : car ce n'est plu
soldat, ni le roi que nous avons devant nous, mais le sage et le ju
constant avec lui-même, recueilli dans sa conscience, méditant
la main de Dieu :

« A ne considérer les événements du monde qu'isolément, et e
« bornant à leurs limites mondaines, on est tenté de croire que
« hasard, les hommes et la fatalité font tout et dirigent tout.
« quand on élève les regards, quand on réunit le passé au prés
« quand on songe aux petites, très-petites causes des plus gra
« événements, à l'aveuglement des plus grands esprits, à leur d
« rioration, à leurs fautes, à leurs inconséquences, on voit bien a
« que tous les hommes ici-bas ne font jamais tout ce qu'ils veule
« ni tout ce qu'ils croient faire ; qu'ils obéissent malgré eux à u
« influence supérieure, et que la Providence ne fait rien pour tel
« dividu, pour telle nation, pour tel parti, mais uniquement p
« arriver à ses fins qu'elle seule connaît. La seule influence que n
« pouvons avoir est de prendre part à cette grande représenta
« d'une plus ou moins bonne manière, suivant la disposition de n
« intelligence ou de notre perfection morale (2). »

Il écrivait ses mémoires, se délassait par quelques poésies qui,
sure-t-on, ont un singulier charme de douce et sereine philoso
Il attendait la paix générale pour aller à Rome, implorer, dit-

(1) Ib. t. III, p. 301.
(2) T. III, p. 333.

urs du Chef auguste de la religion sur son mariage, puis attein-
la retraite de Saint-Leu, pour terminer sa carrière là où il avait
osé en 1804 les cendres de son père, et où depuis lors sa place
t prête. « Mais, ajoute-t-il, le ciel en ordonna autrement, et voulut
l'homme le plus Français, le plus paisible, le moins cosmopolite,
forcé de vivre errant et seul, et qu'il fût accusé de n'aimer ni
: vie paisible, ni la France. »

Nous devons toutefois insister ici sur ses relations avec le Saint-
ge, ou du moins exprimer le regret de n'avoir pas trouvé plus de
seignements sur ce point. Il est certain que ces relations furent
quentes et suivies, depuis que Pie VII consentit à baptiser l'un de
fils. Il ne dissimula point son improbation contre la politique de
npereur ; il écrivit même à ce sujet au Saint-Père une protestation
i, certainement interceptée ou révélée, entra peut-être pour beau-
p dans l'exaspération de Napoléon. Nous citerons un peu plus bas
eul fragment qui nous soit connu de cette correspondance avec
guste Pontife. Ainsi la religion visita l'exil de Louis, comme elle
place sur son trône et sous son palais d'Amsterdam. « La morale,
crivait-il encore alors, la morale, la politique et la religion sont
nséparables, ou du moins devraient l'être. La preuve en est que
lus elles approchent de la perfection, et plus elles se ressem-
nt (1). »

Cependant Napoléon, si loin de suivre cette voie, s'en allait aux
nières catastrophes. Au 1er janvier 1813, Louis rompit le premier
ilence juré et gardé depuis le post-scriptum de 1810. « Je viens,
it-il à son frère, offrir au pays dans lequel je suis né, à vous, à
n nom, le peu de santé qui me reste et tous les services dont je
s capable pour peu que je puisse le faire avec honneur. » L'empe-
r fut touché. « Revenez, lui écrivit-il, et je vous recevrai non
mme un frère que vous avez offensé, mais comme un père qui
s a élevé..... »

Louis, atteint d'infirmités précoces, épuisé par le climat de la Sty-
et par la douloureuse solitude, ne pouvait plus ni se tenir à che-
ni rester debout. Il ne se rencontra avec son frère qu'au com-
ncement de 1814. Ils s'approchèrent froidement sans s'embrasser.
is était trop timide et trop ému pour mettre l'empereur à l'aise ;
se ferait difficilement une idée de ce qu'il éprouvait intérieure-
nt en revoyant un frère à qui son enfance était si redevable, mais
il il avait tant à se plaindre.

Il ne le quitte plus toutefois, jusqu'au 30 mars, où il suit l'impéra-
à Blois ; il multiplie ses conseils, il écrit presque tous les jours ;
16 mars, il transmet à l'empereur un douloureux *ultimatum* : « Si
tre Majesté ne signe pas la paix, qu'elle soit bien convaincue que
n gouvernement n'a plus trois semaines d'existence. » Le 1er avril,

(1) T. III, p. 336.

la révolution était consommée.

Le comte de Saint-Leu reprit le nom et la route de son exil ; seul ment plus heureux, il put aller jusqu'à Rome et y retrouver l'ang lique Pie VII, qui lui conservait une paternelle affection. Nous pouvons en donner une meilleure preuve, ni mieux clore le ré qu'en reproduisant textuellement la lettre qu'il écrivit au prince po lui offrir un asile :

« Maesta! Da Roma, dove e diretto il nostro ritorno, ci e stata tra
« messa la lettera di V. M.; ed anche prima di terminare il nost
« viaggio, ci affrestiamo a risponderla, sebbene oppressi da tante
« gravi occupazione. In detta lettera, ci ha ella espresso il desider
« di venire in Roma, e' interpella prima di eseguire una tale inten
« zione. Noi possiamo accertarla che la rivedremo con piacere i
« quella citta, e questo piacere e per noi tanto maggiore, in quan
« che non abbiano per la sua persona alcuno ostacolo, che possa i
« durci a consigliarla per la di lei stessa tranquillita a sospender
« la sua venuta. V. M. e dunque pianamente libera di venire, e
« proveremo una vera soddiffazione che un figlio, il quale ci ha sem
« pre dato prova di religione e di attaciamento, venga ad habita
« la capitale del monde christiano. In tanto impegrio del nost
« particolare affetto, le diamo di cuore l'apostolica benedizion
« Data in Spoletto questo di 22 maggio 1816, del nostro pontific
« l'anno XIV. Pius pp. VII (1).

« Sire,

« On nous a transmis de Rome, où nous retournons en ce moment, la lettre de V Majesté. Avant d'achever notre voyage, nous nous empressons de vous répondre, ma les nombreuses et graves occupations dont nous sommes accablé. Dans cette lettre, nous exprimez le désir d'aller à Rome, et vous nous soumettez votre intention avant l'exécuter. Recevez l'assurance que nous vous verrons avec plaisir dans cette ville ; p sir d'autant plus grand qu'il n'y a aucun obstacle, aucune cause de sûreté person qui nous engage à vous donner le conseil de différer votre voyage. Votre Majesté est pleinement libre de venir ; et c'est avec une véritable satisfaction que nous verr fils qui a donné tant de preuves de foi et d'attachement à l'Eglise, habiter la capit monde chrétien.

« Recevez, comme signe d'affection particulière, notre bénédiction apostolique.

« Donné à Spolète, ce 22 mai 1816, an XIV[e] de notre pontificat.

« PIE VII. »

J.-B Pitra, de l'abbaye de Solesmes.

(1) *Docum.*, t. III, p. 359.

BOURSE DU 12 DÉCEMBRE.

Le 3 0/0, resté hier à 56 50, a débuté au comptant à 56 40, a fait 56 plus haut, et reste à 56 50.

Le 5 0/0, resté hier à 91 65, a débuté au comptant à 91 80, a fait 91 plus haut, et reste à 91 65.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANC

Paris, imp. Bailly, Divry et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Séance de l'Assemblée.

La séance a été marquée par deux événements d'une haute portée : un vote sur l'instruction primaire, qui est la revanche et la réparation du fameux scrutin du 7 novembre ; un discours de M. de Montalembert, qui est le chef-d'œuvre de l'esprit, du bon sens et de la vérité pratique.

L'attente du public a été dépassée, et certes pourtant elle était bien avide et bien exigeante. Dès une heure, les tribunes étaient encombrées : l'Assemblée plus nombreuse, plus préoccupée que jamais. A deux heures et demie précises, M. le président fait lire le procès-verbal. Tous les représentants étaient à leur banc. C'est M. A. Thouret qui apparaît à la tribune. Il a un cahier à la main. Que veut-il? L'impatience éclate rien qu'à sa vue. C'est bien pis quand il ouvre la bouche. Sous prétexte d'une rectification au procès-verbal, M. Thouret entame une rectification ou plutôt une réfutation du discours de M. de Charencey. Cette façon de se réintroduire dans la discussion soulève les murmures de la majorité. M. Thouret persiste, M. Thouret proteste. C'est une lutte de poumons entre lui, ses collègues qui crient « à l'ordre! » et le président qui l'y rappelle par deux fois. En vain M. Dupin agite sa sonnette ; en vain M. de Vatimesnil réclame le rappel au règlement. M. Thouret est implacable. Forcé de replier son papier, il parle sur le rappel à l'ordre, il se fait [illegible]ompre de nouveau, et il ne descend de la tribune qu'en se li[illegible]tomime la plus tragique et au milieu du tumulte le plus [illegible]. Ce prélude n'annonçait pas beaucoup de calme et de [illegible]ration.

M. de Parieu s'en est aperçu. Il demande à déposer un projet de loi et à lire l'exposé des motifs qui réclame l'urgence. L'Assemblée n'avait pas grande envie d'écouter : cependant il s'agit des instituteurs primaires. La gauche et la droite insistent pour la lecture.

C'est franchement quelque chose d'assez singulier en soi que cette conduite du ministère qui, après avoir abandonné les motifs d'urgence présentés par M. de Falloux, s'en vient, deux jours avant que le projet général soit de retour du conseil-d'Etat, proposer des mesures transitoires pour régler l'un des points les plus importants auxquels pourvoit ce même projet. Il eût été facile de rendre à M. de Parieu la réciprocité de ses procédés et de renvoyer son nouvel acte au conseil-d'Etat. Mais c'est là une de ces satisfactions puériles qu'une grande assemblée politique ne prend pas la peine de se donner. Elle laisse ces moyens détournés et ces habiletés maladroites aux oppositions désespérées. D'ailleurs, l'urgence existe toujours : la plaie de l'instruc-

tion publique s'envenime à chaque instant, et l'ajournement serait plus qu'une faute. Nous ne voudrions pas en être complices au moindre degré.

Il ne s'agit pas de juger ici les mesures proposées par le ministre : comme transitoires, elles ont une certaine valeur. Elles pourront même servir de jalon dans la discussion de la loi organique. Mais ce qui était essentiel, ce que tous nos amis ont envisagé avant tout, par dessus tout, c'était l'immense avantage de faire décider, à propos de ces mesures, une question de premier ordre, une question préjudicielle dont l'influence doit être considérable pour l'avenir du projet de M. de Falloux.

Personne ne s'était mépris sur l'intention des fauteurs du renvoi au conseil-d'Etat. Ce qu'ils voulaient, ce n'était pas appeler de plus ou de moins l'avis de ce Corps. En réalité, ils en font bon marché, et après ce qui s'est passé aujourd'hui, il faudrait être aveugle et sourd pour n'en pas demeurer convaincu. Ce qu'ils voulaient donc, c'était tuer le projet de la commission parlementaire et anéantir son rapport. Ils espéraient que l'Assemblée, une fois dessaisie, considérerait le projet revenant du palais d'Orsay comme une création nouvelle qui serait renvoyée aux bureaux et pour laquelle il faudrait nommer d'autres commissaires. En un mot, ils s'étaient imaginé s'être débarrassés de l'autorité si grande de la commission, du rapport si remarquable de M. Beugnot. Ils croyaient avoir décrété l'enterrement du projet et de tous les travaux qui s'y rattachent. C'était à ce piége grossier que des esprits prévenus avaient eu la faiblesse de se laisser prendre, et voilà la faute incalculable que nous avons eu le droit et le devoir de leur reprocher énergiquement.

Aujourd'hui, la majorité les a entraînés. Ils ont enfin ouvert les yeux. Ils ont eu quelque honte de suivre de nouveau la Montagne et de faire cause commune avec les ennemis de toute liberté et de toute foi religieuse. Ils n'ont pas osé abandonner en face les anciens défenseurs des droits de la famille et de la conscience, pour passer du côté des apôtres de la Révolution et du socialisme, du côté des apologistes des instituteurs et des insulteurs des congrégations.

L'attitude de la Montagne pendant l'exposé de M. de Parieu les a éclairés pour cette fois. Ces cris de rage quand le ministre a annoncé qu'il détruirait l'inamovibilité et qu'il mettrait les maîtres d'école sous la férule du préfet, ces clameurs sauvages contre les associations admirables qui se dévouent à l'instruction populaire, ont fait rougir les auxiliaires inattendus du 7 novembre. La rhétorique de l'avocat d'office du conseil-d'Etat, M. Pascal Duprat, les arguties sophistiques de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, l'avoué de l'Université, les pointes émoussées de M. Lherbette, leur ont ôté toute illusion. Et la majorité, ralliée autour des explications claires et simples de M. de Vatimesnil, s'est retrouvée plus forte, plus unie, plus compacte que jamais pour rendre hommage à la commission, pour l'investir

du nouveau projet et pour déclarer qu'elle demeurerait saisie de tout ce qui touche à la grande question qu'elle a si courageusement élaborée.

Tout le monde a compris ce vote et tout le monde y a applaudi; c'est une éclatante et solennelle réparation de l'erreur du 7 novembre.

Ce long incident terminé, on est revenu à l'impôt des boissons. M. de Montalembert est monté à la tribune, et, chose étrange! il n'a pas été un instant troublé par la Montagne. Les nombreux et vifs applaudissements de la majorité ont seuls interrompu ce calme inaccoutumé. Etait-ce de la part de la gauche un respect involontaire et forcé? Etait-ce une tactique? Je ne le peux dire. Mais ce que je sais, c'est que cette contrainte pleine d'égards, quel qu'en soit le motif, est un immense honneur pour celui qui peut la commander.

Il y avait ensuite quelque chose de singulier et de neuf à voir M. de Montalembert prendre la parole sur un tel sujet. L'orateur des grandes causes morales, des grands débats religieux, des grandes luttes politiques et sociales, le fils des croisés, le champion de l'Eglise et de la liberté, qu'avait-il à dire dans cette affaire de chiffres, de finances et de gabelles?

M. de Montalembert avait à y apporter, non pas des calculs ni des théories économiques, mais le flambeau de la raison, mais la haute lumière de la politique, mais le génie du bon sens. Ce qu'il a fait, ce qu'un homme de son élévation et de son cœur pouvait seul accomplir, c'était d'ériger ce débat en une question d'ordre social, et d'y lier les problèmes les plus graves du présent et de l'avenir.

Il était difficile de prévoir la hauteur où il saurait monter du premier coup, et où il s'est si habilement maintenu, tout en gardant une modération admirable et une ravissante simplicité. Ce qu'il est venu défendre, c'est une des assises de notre société, c'est l'*impôt*, cet apanage des peuples civilisés, cette base matérielle des gouvernements modernes, qui est exposée à tant d'attaques et à une guerre si implacable de la part du socialisme et de l'anarchie.

Une fois sur ce terrain, M. de Montalembert a versé à flots l'esprit et la vérité. Jamais il n'a été plus incisif et plus naturel; jamais les merveilleuses ressources de son langage ne l'ont servi plus à souhait. L'Assemblée était sous le charme de cette parole si vive et si entraînante, de ces saillies si justes et si fines, de cette critique si impitoyable dans ses immolations et si irrésistible dans sa délicatesse.

Quant au discours lui-même, il faut renoncer à l'analyser: la lecture seule peut donner l'idée de sa contexture pleine d'habileté, de sa verve intarissable et de son argumentation puissante. Mais ce que nous devons enregistrer avec soin, c'est l'effet merveilleux produit non-seulement par cette ironie exquise et par ces doctrines dont la

justesse enlevait les applaudissements, mais surtout par l'éloquence radieuse qui a éclaté dans la péroraison.

Après avoir flagellé cette Assemblée constituante qui de sa main moribonde, comme un testateur envieux et jaloux, a voulu sacrifier lâchement un héritier détesté, l'orateur a fait un tableau magnifique de la popularité : de la popularitè fausse et menteuse qui ne laisse à ceux qui la courtisent que la honte et le mépris de l'histoire, de la popularité vraie et honnête qui récompense toujours le dévouement, l'honneur et la vertu.

En couvrant M. de Montalembert de ses cris d'enthousiasme, l'Assemblée a montré qu'elle s'associait à la pensée du grand orateur, et qu'elle avait hâte de le faire jouir de cette popularité, qui est la compagne du mérite, du courage et du talent mis au service de la vérité.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Diocèse d'Orléans. — On nous écrit d'Orléans :

« Malgré le froid et la saison, notre ville a eu un jour de fête pour l'installation de notre nouvel Evêque.

« Arrivé dans nos murs dès le lendemain de son sacre, Mgr Dupanloup a voulu que sa première visite fût pour le doyen du chapitre, M. Dubois, qui vient d'expirer dans sa quatre-vingt-septième année. Ce vénérable vieillard exprimait tout son regret de mourir avant d'avoir vu son nouvel Evêque. Mgr Dupanloup s'est rendu chez lui à minuit, voulant ainsi rendre hommage aux vertus et aux services éminents de ce saint prêtre, qui récitait le *Nunc dimittis* après la visite de son Evêque.

« L'installation de l'Evêque d'Orléans avait autrefois un caractère tout à fait historique.

« Au sein de la forêt d'Orléans, près du village d'Ingrannes, existait le monastère de la Cour-Dieu, fondé par Jean II, Evêque d'Orléans, et par son chapitre. Comme fondateurs de ce monastère, les Evêques d'Orléans allaient y passer le jour qui précédait leur entrée dans leur ville épiscopale. De là, l'Evêque se rendait à l'abbaye de Saint-Euverte, dont la tour imposante et silencieuse domine la ville : il était reçu par l'abbé et conduit en grande pompe à l'hôtel abbatial. De Saint-Euverte on conduisait l'Evêque à Saint-Aignan, où il prêtait serment de maintenir intacts les prérogatives et priviléges du chapitre de Saint-Aignan. Sorti du cloître de cette église, il était porté sur les épaules des quatre barons d'Aschères, de Sully, du Cherai et d'Yèvre-le-Chatel. A la vieille porte Bourgogne, il était attendu par les juges royaux qui lui présentaient les criminels : l'Evêque les remettait entre les mains du bailli et du procureur fiscal de sa justice. Après une exhortation, le prélat les faisait mettre en liberté.

« Les mœurs ont changé; d'anciennes coutumes ont disparu; mais l'Eglise reste la même, nous instruisant par toutes ses cérémonies. La ville d'Orléans si fidèle, si traditionnelle, a accueilli son nouvel Evêque avec un esprit de foi, un empressement qui montre combien, malgré nos jours mauvais, la religion a encore d'empire sur les cœurs, et quelles ressources elle offre pour sauver la société.

« Toutes les autorités municipales, civiles et militaires ont rivalisé de zèle et

e bon vouloir : la garde nationale, les régiments de la garnison, par leur belle enue, concouraient à la pompe et à l'ordre de cette fête. Le clergé est allé chercher Mgr Dupanloup à l'évêché pour le conduire à la cathédrale : les troupes faisaient la haie ; un immense concours d'Orléanais remplissaient les rues et les places.

« Lorsque le cortége arriva sur la place Jeanne-d'Arc, ce fut un coup d'œil imposant que l'entrée de l'Evêque dans la magnifique église de Sainte-Croix. M. Benech, grand-vicaire et supérieur du séminaire, reçut le prélat.

« Après le cérémonial ordinaire, l'Evêque monta en chaire, et devant un immense auditoire, en présence de la cour d'appel, du général Grant, de tous les officiers placés dans la nef, Mgr Dupanloup exprima avec énergie et effusion sa reconnaissance pour l'accueil si empressé, si religieux, qui lui était fait par la ville d'Orléans. Comme chrétien, j'étais heureux de mon Evêque; comme Orléanais, j'étais fier de ma ville.

« Mgr Dupanloup a rendu à la liberté, en payant leurs dettes, plusieurs prisonniers : il a aussi obtenu du gouvernement la grâce de trois détenus. »

PAYS-BAS. — Le 15 novembre a été pour les catholiques de Schiedam, près de Rotterdam, un véritable jour de fête. Il s'agissait de la célébration de l'existence de leur église construite il y a vingt-cinq ans. La fête a été annoncée la veille au son des cloches et a commencé par le service des vêpres. S. G. Mgr l'Evêque de Curium, baron de Wyckerslooth, arrivé le 14 à Schiedam, y a été reçu avec enthousiasme par la foule nombreuse qui s'était réunie devant la maison pastorale où S. G. est descendue. Un grand nombre de maisons, ainsi que l'église, étaient ornées de drapeaux. Déjà de grand matin, les rues étaient remplies de fidèles qui se rendaient à l'église pour remercier la Providence de tous ses bienfaits. Vers dix heures, commença la messe pontificale, célébrée par Mgr l'Evêque de Curium, assisté d'un grand nombre de prêtres.

Erratum. La lettre pastorale dont nous avons cité hier quelques passages n'a point été publiée par les Evêques de la province de Ravenne réunis en Concile, comme nous l'avons dit hier par erreur, mais bien à la suite de conférences préparatoires tenues à Imola; le Concile n'est pas encore ouvert.

Chronique et faits divers.

La dépêche télégraphique suivante est publiée par la *Gazette de Cologne* du 12 décembre :

« Vienne, le 8 décembre au soir.

« A l'instant même, un ordre du gouverneur militaire suspend ici sept journaux du soir, y compris même la *Presse*. Ils ne pourront plus reparaître pendant toute la durée de l'état de siége. »

— Une dépêche de Berlin, en date du 11 décembre, reçue par le télégraphe électrique, annonce qu'une grande agitation régnait à Vienne le 9; mais comme le convoi du chemin de fer de Breslau n'était point arrivé hier à Berlin, on manque de détails sur les causes de cette agitation.

On prétendait que l'armée autrichienne, sous les ordres de l'archiduc Albert, avait reçu l'ordre de franchir les frontières de la Saxe.

— Il paraît hors de doute qu'une notable partie des troupes composant l'armée d'Italie est sur le point d'effectuer son retour en France. On parle de la pro-

chaine arrivée de plusieurs régiments qui resteraient provisoirement stationnés dans le Midi.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 13 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

M. THOURET. Je demande la parole pour une rectification au procès-verbal. M. de Charencey a calomnié l'Assemblée constituante lorsqu'il a dit qu'elle avait voté sans discussion l'abolition de l'impôt sur les boissons.

M. DE VATIMESNIL. Sous prétexte de la rectification d'un fait, on veut renouveler la discussion.

M. LE PRÉSIDENT invite M. Thouret à descendre de la tribune.

M. THOURET. Je continue.

M. LE PRESIDENT. Je vous rappelle à l'ordre.

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique, dépose un projet de loi sur la nomination et la révocation des instituteurs communaux. Le ministre donne lecture de l'exposé des motifs et demande l'urgence.

MM. DUPRAT et BAUNE demandent le renvoi au conseil-d'Etat.

L'urgence est prononcée.

M. LHERBETTE prend la parole pour combattre le renvoi demandé du projet de loi à la commission chargée d'élaborer le projet de loi sur l'enseignement. Il demande le renvoi aux bureaux.

M. BARTHELEMY-SAINT-HILAIRE. appuie ce renvoi.

L'Assemblée, consultée, renvoie le projet à l'ancienne commission.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'impôt des boissons.

M. de Montalembert a la parole.

M. DE MONTALEMBERT. Je conjure l'Assemblée de vouloir bien oublier les incidenst bruyants du commencement de cette séance et de se reporter au calme comparatif qui a régné dans les deux premières séances on s'est discutée la grave question qui nous occupe.

Qu'il me soit permis de me féliciter de pouvoir, en commençant, rendre hommage à la parfaite modération dont ont fait preuve les trois adversaires déjà entendus du projet de loi. Je n'ai trouvé dans leurs paroles aucun écho des violences, des menaces et des agitations que cette question a suscitées dans le pays.

Je les en félicite ; mais vous reconnaîtrez que ces violences, ces menaces, ces agitations, qui ont jeté l'inquiétude dans le pays, et qui, dans la presse, sont allées jusqu'à la menace de la guerre civile, sont justiciables de cettre tribune, qu'elles doivent y être traduites, jugées, condamnées. C'est à cette œuvre que je viens concourir. (Approbation.)

Je ne suis ni un financier, ni un économiste. Aussi est-ce moins un discours que je viens faire qu'un acte, permettez-moi de le dire, qu'un acte de courage.

Oui, il faut du courage d'abord pour se séparer d'un certain nombre de collègues avec lesquels on a eu le bonheur d'être d'accord depuis deux ans. Il faut du courage pour braver les dénonciations injurieuses et les colères qui pleuvent sur tous les membres de la majorité. Il faut du courage pour affronter un flot de pétitions qui ne sont, il est vrai, que l'exercice d'un droit sacré qu'il faut respecter jusque dans ses excès. C'est ce courage dont j'espère faire acte devant vous. (Très-bien ! très-bien !)

Il y a dans la question deux côtés, l'un fiscal et économique, l'autre politique et patriotique. C'est de ce dernier surtout que je veux m'occuper. Il y a là une grande responsabilité, une grande part d'impopularité à encourir. J'ai voulu la revendiquer autrement que par un vote silencieux. (Marques nombreuses d'approbation.)

Il ne faut pas s'étonner, messieurs, que des hommes habitués à s'occuper plutôt des intérêts moraux que des intérêts matériels viennent maintenant discuter ces derniers intérêts.

En temps de paix chacun peut choisir la tâche qui lui convient le mieux, le point de

rempart où il aime mieux veiller. Mais quand le rempart est attaqué de toutes parts, le bon soldat court à la brèche où qu'elle soit, et il y porte tout son dévouement et tout son courage. (Très-bien ! très-bien !)

On a beaucoup parlé des dangers que courent la religion, la propriété et là famille. Il est facile, trop facile, hélas ! de les attaquer; mais il est facile aussi de les défendre.

Mais il y a dans une société autre chose que ces grands intérêts que je viens d'évoquer, quelque chose de moins sacré, sans doute, mais digne cependant de toute votre sollicitude.

Ce quelque chose, c'est l'impôt, l'impôt qui, dans l'organisation moderne et démocratique de notre société, tient à toutes les grandes choses morales par des liens plus forts qu'on ne pense. Dans une société où il n'existe plus de corporations comme autrefois, l'instruction publique, la religion, toutes les forces morales, en un mot, plongent profondément par leurs racines dans le budget. (Approbation.)

Aussi puis-je dire que je viens combattre, non pas seulement dans un intérêt matériel, mais aussi dans un intérêt moral.

Eh bien ! messieurs, cette grande chose, cette chose si délicate, cette chose qui est le signe des sociétés civilisées, cette grande chose est attaquée, attaquée systématiquement par les mêmes idées, les mêmes hommes, les mêmes procédés qui ont attaqué la religion, la propriété et la famille. (Sensation.)

C'est sur ce point que je voudrais appeler l'attention des hommes qui s'appellent honnêtes et modérés, y compris M. Antony Thouret, qui s'est donné ce titre hier. (Rires.) Je les conjurerais tous de voir avec qui ils voteront, où on les conduira, de quel parti ils feront les affaires.

Soyons conséquents; après avoir fermé au socialisme l'entrée de nos foyers, de nos lois, il ne faut pas lui ouvrir les portes du trésor national. Qui est-ce qui se présente pour forcer les portes du trésor en compagnie des hommes les plus patriotes, mais qui se trompent, qui est-ce qui se présente ? Une secte d'utopistes qui n'ont jamais manié d'autres finances que les leurs et qui les ont maniées fort mal. (Hilarité générale.)

Ces utopistes sont sans expérience des affaires; ils veulent lancer le pays dans les aventures comme au 19 mai dernier. Ils veulent nous lancer dans les improvisations afin de faire leur éducation.

Je dis leur éducation; car je suis convaincu que le lendemain de leur triomphe, ces hommes deviendraient plus fiscaux que M. Fould et moi. Eh bien ! moi je ne veux pas que ces hommes fassent leur éducation politique aux frais de la France et aux dépens de nos finances.

Messieurs, en présence de toutes ces déclamations, il est du devoir des hommes sages et désintéressés de dire dans ce moment ce qu'ils ont au fond du cœur. (Très-bien !)

Pour moi, l'édifice financier de la France est l'une des plus belles créations de l'économie politique moderne. Avant la révolution de Février, c'était une banalité que de dire que les finances de la France étaient les plus prospères du monde, que notre système des impôts était le plus productif, le moins onéreux.

Ç'a été là l'œuvre forte de la main de l'empereur et des hommes d'énergie qui ont illustré la Restauration et la révolution de Juillet.

Depuis 60 ans, tous les souverains, depuis Napoléon jusqu'à Louis-Philippe, ont usé dans le sens le plus charitable et le plus conforme au bien public des ressources qu'ils avaient entre les mains. Ils nous ont laissé des aumônes et de magnifiques monuments. (Très-bien !) Mais enfin les rois ont disparu et les clameurs contre l'impôt ont augmenté.

Oui, on demande aujourd'hui aux contribuables dix-huit cents millions, mais pour la France elle-même ! (Très-bien ! très-bien !)

Dans les fonctionnaires publics, il n'y en a pas un seul dont les fonctions ne tournent au bien des contribuables, à l'avantage général. Et ces fonctionnaires ne sont-ils pas des Français ? ne sortent-ils pas aux 80 centièmes des entrailles du peuple ? n'est-ce pas à eux, enfin, que va l'argent des contribuables ?

Vous le voyez bien, le budget de la France se prélève pour la France, dans son intérêt, pour sa gloire, pour sa grandeur, sa prospérité et sa force. (Vive approbation, mouvement prolongé.)

J'ai écouté hier l'honorable M. Bastiat, si éloquent, si entraînant, si sympathique; je l'ai suivi attentivement dans ses attaques contre l'impôt, et cependant je ne pense pas comme lui.

Cela ne veut certainement pas dire que je sois un admirateur quand même de cette société. Non; seulement je me rappelle ces paroles du prince de Ligne : « L'homme se lasse du bien, cherche le mieux, trouve le mal et y reste crainte de pire.» (Approbation. Nouveau mouvement.)

C'est par une marche invincible qu'est arrivée la société actuelle, la société démocratique. Or, que veut cette société ? c'est que les services publics soient accessibles à tous; mais aussi qu'ils soient payés par tous. (Très-bien !)

Songez-vous à quoi aboutirait le système de l'honorable M. Bastiat? Il aboutirait au régime le plus ancien, le plus aristocratique.

Vous ne voulez pas sans doute de clergé propriétaire, ayant les priviléges qu'avait autrefois le clergé? Il vous faut donc un budget pour les cultes.

Vous ne voulez pas non plus une magistrature comme elle existait autrefois? Il vous faut donc un budget de la justice.

Vous ne voulez pas enfin, comme autrefois, une armée composée de régiments de vassaux? Il vous faut donc un budget de la guerre, c'est-à-dire 400 mille hommes et 400 millions. (Très-bien! très-bien!)

Il y a une autre raison encore et plus saisissante peut-être pour démontrer dans quelle contradiction vous tombez. Vous ne voulez pas même la chambre des pairs et la chambre des députés, qui faisaient des lois gratis... (Approbation et rires) et vous nous avez forcés à accepter 25 fr. par jour, que nous ne pouvons pas même abandonner, et qui sont portés au budget, cependant. (Nouvelle approbation.)

Regardez, le progrès du budget a marché en raison directe du progrès de la démocratie.

Sous l'Empire, époque peu démocratique, je crois, le budget était de 800 millions.

Sous la Restauration, qui a vu naître le principe parlementaire, le budget s'est élevé à un milliard.

Le gouvernement de Juillet, qui a vu la consécration du principe démocratique, a vu aussi le budget monter, monter successivement jusqu'à quinze cents millions.

Enfin, le lendemain de Février, ce budget est monté à 17 cents millions; et n'en doutez pas, si nous avions une autre révolution, il dépasserait bientôt 2 milliards. (Sensation.)

Je ne méconnais pas l'époque, je ne veux pas dire que le peuple paie plus qu'il ne payait sous l'ancien régime, alors qu'il payait à six ou huit maîtres. Il ne paie plus aujourd'hui qu'à un seul et je crois que cela vaut mieux.

Voyez les contradictions des hommes qui s'élèvent le plus contre le budget. Que font-ils? Ils demandent sans cesse des sacrifices au budget : l'autre jour c'était 3 millions pour venir en aide aux ouvriers; demain ce sera un autre crédit pour les classes souffrantes, et plus tard, bientôt ils demanderont à l'Etat l'instruction publique gratuite et obligatoire. (C'est ça! Très-bien! Vive approbation.)

N'avons-nous pas vu déjà ici une procession de représentants déposer des pétitions qui demandent d'un côté l'abolition immédiate de l'impôt sur les boissons, et de l'autre l'instruction obligatoire et gratuite, c'est-à-dire payée par l'Etat? (Nouvelle approbation et rires.) L'instruction gratuite! c'est-à-dire, d'après M. Carnot, une dépense de 49 millions, et d'après l'évaluation de la *Démocratie pacifique*, un supplément au budget de 152 millions, rien que cela! (Rires et sensation.)

Donc, d'un côté, on demande la suppression de l'impôt et de l'autre on veut augmenter le budget : voyez la contradiction! (Mouvement prolongé.)

Je ne connais pas d'utopie qui me paraisse plus dangereuse pour la sécurité et pour la popularité des gouvernements que celle qui consiste à vouloir transformer tous les impôts en un impôt unique, dont la recette serait confiée au percepteur. Mais ne savez-vous donc pas que le percepteur est le véritable effroi de l'habitant des campagnes, et qu'il épouvantera bien plus avec son bordereau que la régie maintenant avec sa perception d'impôts indirects. (Très-bien! très-bien!)

hissez-y donc bien! on vous propose de tout réformer et de créer, à la place
habilement combinés, enchevêtrés les uns dans les autres, ayant l'avantage de
ıdre avec le prix de la denrée, un impôt unique qui serait naturellement énor-
:ela même et qui viendrait écraser le contribuable en même temps qu'il ren-
tat odieux dans la personne de ses agents.
ôt des boissons a ce mérite qu'il porte sur une substance d'un usage certain,
non indispensable. Eh bien! il n'est peut-être pas trois substances qui aient
te. J'ajoute que l'impôt des boissons a existé de tout temps et qu'il a déjà subi
ı des hommes les plus compétents, qui ont tout fait pour rendre cet impôt le
luctif en même temps que pour l'alléger.
s, quant à moi, disposé à faire tout ce qui me paraît de nature à faciliter la
ıation du vin à domicile, mais je combattrai l'augmentation des cabarets comme
er pour la vertu, pour la prospérité, pour le bonheur domestique, pour la mora-
'ouvrier.
ı ce titre que j'appuierai l'augmentation du droit sur les alcools. J'espère ne
démenti par M. Antony Thouret, car le conseil-général du Nord auquel il ap-
,a voté à la majorité significative de 50 voix contre 2 pour l'augmentation de ce

THOURET. Je demande la parole.
MONTALEMBERT. Voyons maintenant quelles seraient les conséquences de
ın de l'impôt. Nous avons déjà une expérience fâcheuse. Trois gouvernements
nis cette abolition, et ont été obligés de retirer leurs promesses.
bien, je serai sobre de chiffres, c'est une denrée dont il ne faut pas abuser de-
: Assemblée, notez bien que les renseignements statistiques prouvent que, mal-
ıôt, la production vinicole a toujours été en augmentant, à tel point qu'en dix-
l'augmeutation a été de 161 p. 100. (Mouvement.)
moi, je vous prie, quel est l'autre produit qui ait une pareille augmentation.
: convaincu qu'il arriverait pour l'abolition de l'impôt des boissons ce qui est
ɟjà après 1830, quand on a fait perdre à l'Etat 30 millions sur le droit de circu-
'ersonne n'en profiterait, ni le consommateur, qui ne consommerait pas davan-
le producteur, qui ne vendrait pas plus; personne ne gagnerait, si ce n'est
e le cabaret; mais il y aurait une perte énorme pour l'Etat.
ôt du sel a subi une diminution partielle, et il en est résulté un déficit de 40
pour le Trésor. Le consommateur en a-t-il profité? Pour un tiers tout au

messieurs, ce n'est pas la réduction partielle qui a la plus grande faveur dans
partie de cette assemblée, on demande l'abolition complète de l'impôt; quelles
t les conséquences? D'abord l'abolition de l'octroi des villes... perte de 80 mil-
'ous ruineriez les villes pour les cabarets. (Mouvements.) Ce n'est pas tout, vous
ız à la désorganisation de votre forme de contributions indirectes.
eulement vous perdrez 100 millions de l'impôt des boissons, mais vous compro-
les 200 millions de contributions indirectes. Car, croyez-moi, on ne s'arrêtera
ı cette guerre:
s, par exemple, les 117 millions de l'impôt des tabacs.
souviens d'un temps où l'on déclamait beaucoup plus contre le monopole des
u'aujourd'hui contre l'impôt des boissons. (A gauche : Oui! oui!) Après les dé-
ıns, peu à peu la raison a pris le dessus, et vous avez dans votre budget le plus
et le plus abondant des produits que rend ce monopole, naguères si attaqué et
nié.
sî vous attaquez les boissons, la propriété foncière voudra à son tour sa part dans
u. Elle attaquera le monopole des tabacs, ce sera juste, et vous perdrez encore
source-là. (Mouvement.)
ve à la question la plus délicate et qui est sous-entendue par nos adversaires. Il
s moyens de remplacer l'impôt des boissons. (Ah! ah! — C'est cela!)
ıbord, à mon avis, les impôts qui existent sont les meilleurs de tous, par cela
ils existent, et il y a toujours danger à les changer. (Bruit.) Mais maintenant,
at allez-vous remplacer l'impôt des boissons? Quelques-uns de nos collègues ont

eu des idées à ce sujet. (Rires.) On nous a glissé, depuis plusieurs jours, dans les mains, de petits papiers signés par eux.

Je rends justice à leurs intentions philantropiques, mais je ne puis rendre également justice à leurs lumières.

Le premier projet est de M. Douai. Il demande l'organisation de deux monopoles. (Rires.) Le monopole des sucres et le monopole des alcools. Je livre ce projet à la justice de M. Bastiat. Que pense-t-il lui, l'ennemi des monopoles, d'un projet qui tend à faire de l'Etat le grand sucrier et le grand distillateur de la France! (Hilarité.)

Ce mot de monopole ne me fait pas horreur à moi, puisque je veux le monopole des tabacs; mais ce que je vois avec horreur ce sont les fonctions nouvelles et multiples qu'il faudrait créer avec le projet de M. Douai; ce que je regarde comme difficile, c'est de faire accepter ces deux monopoles à ce pays agité, deux monopoles reposant sur des matières d'un usage si habituel. (Approbation.)

Il y a un autre projet plus singulier et signé de M. Laurent (de l'Ardèche). (On rit.)

M. LAURENT (de l'Ardèche). Je demande la parole! (Nouveaux rires.)

M. DE MONTALEMBERT. M. Laurent (de l'Ardèche) propose de remplacer l'impôt des boissons par un don patriotique des riches. Ah! quand j'ai vu cela je n'ai pu retenir un mouvement de joie et de surprise. Je me suis dit: Ces pauvres riches; on leur rend donc enfin justice, et sur les hauteurs de la Montagne encore! on suppose qu'ils auront d'abord assez d'argent (on rit), puis assez de patriotisme pour donner 102 millions à l'Etat! J'ai été bientôt désabusé.

Il ne s'agissait pas de dons volontaires. On lit en effet dans le projet: « Seront appelés à concourir au don patriotique. » Puis viennent des articles qui expliquent la valeur du mot appelés « seront appelés, » c'est-à-dire « seront forcés... » Seront appelés... par les gendarmes... (Hilarité générale.)

Ce ne sont pas là, messieurs, des remèdes sérieux. (Non! non!)

Mais reste l'impôt sur le revenu (A gauche: Oui! oui!) et l'impôt sur le capital. (Oui! oui!) C'est ça... les deux... (Hilarité à droite.) L'un de ces deux impôts ou les deux, voilà le fonds de la science des grands docteurs de la presse qui prétendent à la gloire de nous guérir. Vous voyez qu'ils ne sont pas d'accord sur la drogue qui doit nous guérir. (Hilarité générale et prolongée.)

Ils se battent pardessus nos têtes à coups d'impôt du revenu et d'impôt du capital; mais les deux systèmes reviendront toujours à la même chose, c'est-à-dire qu'ils établiront une inquisition telle, que nos mœurs et nos habitudes françaises les repousseront toujours.

Quel est le plan de ces fameux docteurs en finances? Pour épargner aux débitants de boissons un exercice intolérable, ils soumettront tous les Français à l'exercice. (Très-bien! c'est cela!)

Savez-vous ce qu'on lit dans des journaux sérieux? Quand on leur dit: Mais comment ferez-vous pour obtenir la preuve de ce que possède chaque contribuable, afin d'imposer le capital? Eh bien! nous ferons ce que fait la douane. Le fisc prendra les fortunes *ad valorem*. (Rires.)

Voilà ce qui se dit et s'exprime à 25 mille abonnés.

Savez-vous, selon moi, où nous conduira l'invasion de l'impôt du capital? A la banqueroute de la France, et la banqueroute nous amènera les calamités, les horreurs qui l'accompagnent.

Si nous avons vu tant d'effroyables choses en 93, c'est que les révolutionnaires s'étaient coupé les vivres, et furent obligés de battre monnaie, comme ils disaient, sur la place de la Révolution!

Mais laissons de côté ces souvenirs; je vous dirai seulement que l'impôt sur le capital arrivera certainement à l'accablement de la propriété foncière; car en l'absence des contributions indirectes, toutes abattues malgré vous, vous serez forcés d'accabler la propriété foncière, et elle ne pourra résister!

On verra l'épouvantable spectacle qu'a donné l'empire romain au moment de l'apparition des barbares. La propriété romaine était saignée à blanc par la fiscalité la plus odieuse.

Ou vous arriverez plutôt à l'état de la propriété en Orient; la fiscalité y est si tracas-

ière, qu'en Orient personne ne veut plus de la terre!... Et cet état de choses retombera surtout sur les indigents, n'en doutez pas, car la terre appartient à tout le monde, et les riches se soustrairont à cet état de choses, comme les juifs de l'Orient ou les juifs du moyen-âge, en mobilisant leur fortune; ils se muniront de monnaie, de bijoux, de diamans, et, en mobilisant ainsi leur fortune, ils la soustrairont à la rapacité du fisc.

En résumé, au lieu de la propriété admirable de l'Occident, vous aurez la propriété mobile et instable de l'Orient. (Mouvement.)

Après quelques instants de repos accordés à l'orateur, la séance est reprise :

M. DE MONTALEMBERT. J'entre dans une dernière considération, que j'examinerai très-brièvement, aussi brièvement que l'exige la patience qu'a bien voulu m'accorder l'Assemblée.

Je veux insister sur le grand argument tiré de l'impopularité, de l'agitation politique, de l'exemple que nous a légué l'Assemblée constituante.

Cette agitation..... ah! je vais peut-être bien vous étonner.... Cette agitation, je la crois factice. (Murmures à gauche.)

Entendons-nous bien. L'agitation existe, elle est réelle; elle peut être menaçante; n'a-t-on pas osé même parler de guerre civile? Mais elle est factice en ce sens qu'elle ne repose pas sur des griefs réels, profondément et sérieusement sentis par l'ensemble de la population.

Je sais qu'il y a plus d'exaltation dans le Midi, mais on parle des 76 départements vinicoles. Eh bien, je prendrai le mien, celui de la Côte-d'Or représenté par M. Mauguin, qui a fait de la question d'abolition de l'impôt sa spécialité. (Rires.)

Je dis à M. Mauguin que même dans la Côte-d'Or l'agitation est factice, elle n'existe que dans les journaux rouges et semi-rouges, elle existe aussi dans les cabarets (Rires), mais même dans ces cabarets on ne veut pas de l'abolitioa partielle qui leur permet des bénéfices; on y comprend bien que l'abolition totale créerait de nombreux concurrens et que dans le village où il n'y a maintenant que deux ou trois cabarets, il y en aurait bientôt dix ou douze.

Maintenant, ne l'oublions pas, l'impôt a agité les dernières années de la Restauration. Cette agitation suit toujours en ligne parallèle l'agitation politique.

La Restauration rétablit l'impôt et le fit très-bien accepter. Tout à coup, dans les dernières années, commença l'agitation vinicole.

Juillet le rétablit après les promesses que vous connaissez, et cet impôt a conduit ce gouvernement jusqu'à sa chute, avec les accroissements que vous savez.

Cependant, vers l'année 1846, on voit surgir cette agitation vinicole. Il faut reconnaître qu'elle a un certain flair. (Rires.)

Ici, je dois faire un éloge qui n'est pas fait d'habitude, l'éloge du gouvernement provisoire.

Le 1er mars, le gouvernement provisoire rend un décret dans lequel il promet, non pas l'abolition, mais une simple modification dans l'intérêt des classes populaires.

Le 31 mars, il rend un autre décret dans lequel il semble vouloir tenir ce qu'il a promis.

J'arrive à la Constituante. Qu'a-t-elle fait? Comment, voilà une Assemblée sortie la veille du suffrage universel, investie du plus grand pouvoir, et elle n'abolit pas cet impôt impopulaire! Non, elle ne l'abolit pas, elle le maintient au contraire par son décret du 22 juin. Voilà ce qu'a fait l'Assemblée consliluante. (Vive approbation.)

Elle a fait autre chose, et ici, messieurs, je vous demande la permission de parler librement.

La Constituante appartient à l'histoire : nos paroles ne sauraient, à propos d'un vote, atteindre aucune individualité. Mais qui oserait dire que l'esprit qui animait la Constituante quand elle a voté l'abolition de cet impôt, était celui qui l'animait quand elle a voté la Constitution?

A quel moment a-t-elle voté l'abolition de cet impôt? Quand le suffrage universel venait de la condamner à mort. C'est alors que, d'une main moribonde, elle a rendu ce décret et qu'elle a planté le poignard dans le cœur de son successeur. (Mouvement.)

Cet acte n'a pas son pareil dans une seule Assemblée, ni dans la première Constituante, ni dans la Législative, ni même dans la Convention.

Et ce n'est pas une de ces vengeances qui font sauter à la fois le vainqueur et le vaincu. C'est la malice, la perversité du moribond qui écrit son testament par lequel il lègue à ses héritiers la détresse et la discorde, au lieu de l'aisance et de la paix. (Vive approbation.)

Messieurs, je ne sais pas quel sera l'avenir de cette Assemblée politique, je ne sais pas davantage quel sera mon avenir, et si ce discours ne me coûtera pas mon élection, mais il sera, dans tous les cas, celui dont je m'honorerai le plus. (Mouvement.)

Pour nous, je le promets, nous n'agirons pas comme la Constituante. Non, je le jure, nous n'agirons pas ainsi, et si le suffrage universel nous inflige le désaveu qu'il a infligé à la Constituante, je promets que nous remettrons intact à nos successeurs le dépôt sacré que nous avons dans les mains. (Triple salve d'applaudissements.)

Les défenseurs les plus indulgents de la Constituante disent qu'elle a recherché la popularité. Ce n'est pas là une excuse : on n'est pas un homme politique à moins de braver l'impopularité. Dans un temps de révolution, l'impopularité est presque toujours l'apanage des véritables amis du peuple. (Très-bien!)

M. CHARRAS. M. Guizot a dit cela.

M. DE MONTALEMBERT. Sommes-nous donc des apprentis en fait de révolutions! Il y a deux popularités.

Il y en a une fausse, passionnée, décernée par les masses entraînées et trompées! Cette popularité-là, vous savez vous-mêmes où elle conduit ceux qui la courtisent. Il n'est pas un individu, pas une assemblée auquel elle ait porté bonheur!

Si je voulais chercher dans l'histoire, ou même de notre temps, ce que deviennent les hommes qui sacrifient leur honneur à cette soif coupable, il me serait facile de vous faire voir comment leurs forces s'épuisent, comment leur soleil se couche. (Mouvement.)

Il ne leur est même pas donné de s'éteindre dans l'oubli; ils sont condamnés à se survivre, à savoir qu'ils n'auront dans l'histoire que la dernière place; car l'histoire les place au-dessous même des plus grands criminels. (Profonde sensation. — Murmures à gauche.)

Il y a une autre popularité, la vraie, celle qu'on gagne en dédaignant la fausse. Il faut la chercher, celle-là, d'abord dans la conscience des honnêtes gens qui sont souvent silencieux, timides, mais qui admirant chez les autres le courage qu'ils n'ont pas, finissent par reprendre leurs droits et par décerner la récompense qui mérite d'être enviée.

Il faut la chercher aussi dans l'éclatante justice de l'avenir. C'est là la popularité vraie, celle du juste, celle qu'avouent l'honneur et la conscience, ne se laissant pas entraîner par les passions; mais s'attachant au seul pivot sur lequel puisse rouler la bonne politique, c'est-à-dire sur le bon sens et le droit. (Très-bien!)

Voilà la seule popularité que j'ambitionne pour moi; la seule que je souhaite à mes amis et à mon parti. (Applaudissements prolongés.)

L'honorable membre, en descendant de la tribune, reçoit de nombreuses félicitations.

L'Assemblée se sépare dans une vive agitation, et la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

BOURSE DU 13 DÉCEMBRE.

Le 3 0|0, resté hier à 56 50, a débuté au comptant à 56 10, a fait 56 30 au plus haut, et reste à 56 25.

Le 5 0|0, resté hier à 91 95, a débuté au comptant à 91 45, a fait 91 70 au plus haut, et reste à 91 50.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. BAILLY, DIVRY et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Un des vénérables Evêques de la province de Tours nous fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante ; c'est un devoir pour nous la publier :

« 13 décembre 1849.

« Monsieur le Rédacteur,

« Dans un *Appel au Pape*, rendu public par la voix de la presse, le marquis de Régnon a porté ses plaintes au Souverain-Pontife contre les Evêques de France. Dans son numéro du 9 novembre dernier, l'*Ami de la Religion* a blâmé, avec juste raison, les termes inconvenants, pour ne rien dire de plus, avec lesquels M. de Régnon parle des Evêques.

« M. de Régnon vient de faire paraître de nouvelles réflexions à ce sujet, et après s'être plaint de l'inexactitude de l'*Ami de la Religion* au sujet des citations prises dans l'*Appel au Pape*, il publie de nouvelles observations, et les appuie par un bref de Sa Sainteté, adressé à lui-même le 29 mai 1848, et signé de la *main du Pape*, ainsi qu'il a soin de le déclarer.

« Déjà, dans l'*Hermine* de Nantes, numéro du 14 septembre 1848, M. de Régnon avait cité ce bref en le représentant comme un jugement doctrinal qui autorisait son zèle et ses doctrines ; et c'est apparemment fort de cette haute protection, que M. de Régnon a pris de nouveau la plume pour adresser au Souverain-Pontife son *Appel au Pape*.

« Il serait peut-être bon, Monsieur le Rédacteur, de faire connaître à M. de Régnon et à vos lecteurs, une réponse à moi faite au sujet de ce bref, par un des Cardinaux qui ont l'honneur d'approcher de plus près le très-Saint-Père. J'avais cru devoir lui transmettre copie des réflexions insérées dans le numéro de l'*Hermine* cité plus haut ; voici sa réponse :

« Monseigneur,

« Ce n'est pas ma faute, si bien tard je réponds à la lettre que Votre Grandeur a eu la bonté de m'adresser le 26 septembre de l'année dernière, car elle ne m'a été remise que dans ces jours-ci.

« Je me suis empressé, Monseigneur, de faire connaître au Saint-Père, et même je l'ai prié de lire l'article y joint du journal l'*Hermine*, dans lequel le journaliste s'est permis des commentaires et des réflexions fort inexactes, à propos d'une lettre que Sa Sainteté avait daigné adresser à M. le marquis de Régnon, à l'occasion que celui-ci lui avait envoyé son livre, intitulé : *les Catholiques de France.* »

« Le Saint-Père a vu avec surprise comme dans cet article o
« pression donner aux expressions les plus simples, dont on a f
« usage dans sa lettre susdite, une extension plus grande de sa p
« vée, supposant que Sa Sainteté, en remerciant l'auteur pour l'
« vrage envoyé, et en l'encourageant à défendre la religion, ai
« prouvé aussi les principes erronés qu'il a manifestés dans so
« dernières œuvres, et surtout la conduite irrévérencieuse tenue pa
« à l'égard de son digne Evêque de Nîmes et de l'Episcopat fra
« en général.

« Non certainement, cela n'a pas été l'intention de Sa Sainteté, q
« au contraire, m'a chargé d'assurer Votre Grandeur qu'elle ne
« jamais pour approuver que, sous prétexte de soutenir la cau
« la religion et de l'Eglise, on ose blâmer la conduite des Evê
« et leur donner des leçons dans l'exercice de leur saint ministè

« Le Saint-Père a agréé l'hommage respectueux et l'expre
« du sincère dévouement que vous avez voulu lui exprimer par
« entremise.

« Je suis, avec la plus sincère estime, etc.

« Gaëte, le 17 février 1849. »

« Cette lettre fera connaître à M. le marquis de Régnon les vé
tables sentiments du Pontife vénéré et chéri, dont le nom ne doit
être compromis par des écrivains téméraires.

« Recevez, Monsieur le Rédacteur, etc. »

Mgr l'Evêque d'Orléans a publié une *Lettre pastorale* à l'occa
de son arrivée dans son diocèse. Nous en extrayons les passages
vants :

« Pauvre Eglise d'Orléans, Eglise des Evurce, des Aignan, des Eucher;
mère, épouse des héros et des saints, excuse ces pénibles aveux : pardonne-
ces sentiments et ces paroles; pardonne-nous, si nous t'avons cru digne
sort meilleur que celui dont nous t'apportons le partage ! Comment n'auri
nous pas été effrayé, nous qui connaissions si bien, hélas ! celui qu'on en
vers toi pour consoler ton nouveau veuvage et continuer cette suite majest
de vénérables Pontifes, qui dans des jours plus heureux firent ta gloire, et
le souvenir fait aujourd'hui la confusion de leur indigne héritier !

« Nous le savons : des pierres mêmes, Dieu, quand il lui convient, fait n
et suscite des enfants d'Abraham. Du fond de leur misère, il relève les indi
et les pauvres, et il leur donne place parmi les gouverneurs de son peuple.
croyions à ces merveilles de sa grâce ; mais nous avons une peine singul
penser qu'elles s'accomplissent en nous. Aussi, nous devons le dire : parmi
terreurs profondes qui saisissent l'âme aux approches de ces redoutables
sions du Seigneur, les consolations et les joies que la vue de la bonté de
donne quelquefois à ses serviteurs, dans les grandes heures de leur vie, ne
encore aujourd'hui pour nous que les joies du sacrifice et les consolations d
vouement à la croix.

« Et d'ailleurs, comment n'aurions-nous pas tremblé en contemplant le sp
cle étrange des temps où nous vivons ? Appelé à l'épiscopat en de tels t

rions-nous ne pas méditer et prévoir les immenses difficultés, les peines in-
rables que l'état menaçant de la société ajoute aux sollicitudes ordinaires de
arge pastorale? C'est bien de ces tristes temps que saint Paul disait autrefois
nouvel Evêque, en l'invitant à y réfléchir : *Instabunt tempora periculosa!*
temps pleins de douleurs et d'alarmes, pour la société temporelle et aussi
la société spirituelle! On y souffre étrangement; mais, selon l'énergique et
nde expression de Bossuet : *Ce qu'on y craint est plus redoutable encore que*
'on y souffre. Chose singulière! il n'y a pas d'esprit si faible qui ne prévoie
rd'hui et ne dénonce à la société les plus grands malheurs, et il n'y a pas
rit si fort qui puisse lui offrir un remède, lui indiquer une issue! O Dieu!
ez-vous bientôt de cette nuit impénétrable? Quelle fin donnerez-vous à tant
ations et à tant de tourmentes?

Saint Augustin disait autrefois : « Quand je jette mes regards d'un bout de
terre à l'autre, je ne découvre pas un homme, pas une assemblée qui puisse
ver l'Empire! »

Où en sommes-nous aujourd'hui nous-mêmes, et pouvons-nous avoir de
eures espérances?

Ce n'est plus seulement le désordre politique, c'est une désorganisation mo-
d'une profondeur inouïe qui se révèle à tous les degrés de la société hu-
ne, d'un bout de l'Europe à l'autre. L'autorité et le respect, ces deux grandes
aintes choses, ces deux liens providentiels de l'harmonie sociale, ne sont plus
rd'hui que des liens brisés. Qui sait, qui peut aujourd'hui commander? Qui
obéir? Que voit-on de toutes parts? Faiblesse ou violence, orgueil ou bas-
e. Dieu manquant dans les âmes, on ne sait être le plus souvent vis-à-vis du
voir qu'insolent ou servile; et trop souvent aussi le pouvoir lui-même ne sait
que faible ou emporté.

L'autorité digne, l'autorité grande, l'autorité forte, l'autorité bienfaisante,
torité qui vient d'en Haut, l'autorité qui protége et qui sauve, où est-elle?

Et le respect! le respect de soi et des autres! le respect de Dieu! le respect
son père et de sa mère! le respect des magistrats et des représentants de la
sance publique! le respect même de ses enfants! le respect profond, reli-
x, immuable, divin! le respect qui élève, qui ennoblit encore plus celui qui
end que celui qui le reçoit; où est-il?

Et cependant, au milieu de cet immense désordre des esprits et des mœurs
liques, les plus hautes, les plus terribles controverses sociales et religieuses
violemment agitées; mais les intelligences troublées, la raison publique af-
lie n'y suffisent pas : aussi c'est la confusion des langues. Comme autrefois à
bel, les hommes ne s'entendent plus entre eux : les uns appellent le bien mal,
les autres le mal bien.

Comme on voit, après les grands orages qui ébranlent le monde, apparaître
la face de la terre des reptiles inconnus, et des bêtes malfaisantes jusque-là
hées dans les entrailles du globe; nous avons vu tout à coup, après la tempête
iale, éclore et surgir parmi nous une génération singulière d'hommes nou-
ux qui couvre aujourd'hui le sol. Il n'y a rien de sacré pour eux. Tout ce qui
souvenir, grandeur du passé, histoire, monuments, lois, coutumes des ancê-
s, noble antiquité : tout cela leur est odieux, et blesse leur vue. Hommes du
ment, nés d'un orage, tout ce qui est de la veille, tout ce qui rappelle la sé-
nité, leur déplaît. Nous le voyons chaque jour : Dieu, la Religion, la famille,
droits paternels, la propriété, le foyer domestique, la sainteté du lien conju-
l, la dignité maternelle elle-même et l'innocence du premier âge, tout ce qu'il
eut jamais de plus pur, de plus vénérable et de plus saint au cœur de l'homme,

est audacieusement attaqué par cette génération nouvelle, faiblement défendu d'ailleurs ou lâchement abandonné. Un prophète les a dépeints d'avance : Génération ingrate, qui maudit son père et ne bénit plus sa mère ! Génération impure, qui se proclame meilleure que les autres, et se plonge dans l'ignominie des passions ! Génération arrogante, dont l'œil est orgueilleux et le regard insultant ! Génération cruelle, dont les dents sont aiguës comme un glaive, et dévorent les pauvres peuples ! Un apôtre les a caractérisés plus nettement encore en ces trois décisives paroles : ILS MÉPRISENT TOUTE PUISSANCE. *Dominationem spernunt.* ILS BLASPHÈMENT TOUTE MAJESTÉ. *Majestatem blasphemant.* Et enfin ils se livrent aux plus honteux désordres : *Carnem maculant.*

« Ils blasphèment tout ce qu'ils ignorent et corrompent tout ce qu'ils connais-« sent, ajoute S. Jude. Nuées sans eau, agitées par tous les vents contraires des « passions humaines ; astres errants, qui ne peuvent qu'égarer les peuples ; ar-« bres sans fruit, deux fois morts, deux fois déracinés ; flots tumultueux, dont la « colère écume comme la mer, et vomit la confusion sur la terre ! »

« Le prince des Apôtres nous a dit de ces hommes une parole d'une vérité profonde : *La liberté n'est pour eux que le voile de leur malice*, et ils ne se servent de ce grand nom que pour opprimer ou corrompre.

« Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'on leur résiste mal. Contre eux les gens de bien sont faibles ; on les voit indécis, incertains, divisés entre eux et comme paralysés ; tous les efforts sont isolés, interrompus, impuissants. Inutilement les sages font entendre leur voix ; leur voix se perd comme un vain bruit dans l'air ; tout homme, toute chose, toute force, toute institution fait successivement chute et mécompte.

« Depuis tant d'années déjà que la foi et la charité chrétiennes ont cessé d'éclairer, d'échauffer, d'ennoblir, de fortifier et d'unir les âmes, l'égoïsme, l'individualisme est devenu le fond de la triste société à laquelle est enchaînée notre vie. Aussi toutes les fois que le vent des révolutions se lève sur elle, c'est comme au désert : il ne trouve pas de résistance. Tout est faible, tout est seul, tout est sable, tout est poussière, tout est emporté à l'aventure ; en un jour, en une heure, les vallées sont à la place des montagnes, les montagnes à la place des vallées.

« Aussi, qui ne le voit, qui ne le sent, qui ne le dit : nulle force, nul fondement, nulle fixité ne demeure : tout est inquiet, agité, ému ; tout fait pitié. Tout manque à la fois ; on ne trouve rien qui tienne, rien qui suffise ; tout est vanité misérable et mensongère : Non-seulement, comme dit un prophète, tous les cœurs sont malades, *omne cor mœrens* ; mais les plus fortes têtes s'abattent et languissent ; *omne caput languidum*. La prudence humaine est à bout ; la plus haute habileté se déconcerte ; les sages de la terre sont manifestement en détresse. Les hommes ne sont plus rien.

« Et cependant, entraînée brusquement, bon gré malgré, sur les pas de ces novateurs insensés, et misérablement dominée par eux, la société essaye de se refondre, de se rebâtir tout à neuf. De l'antique édifice il ne restera bientôt plus pierre sur pierre.

« Les lois du monde moral, les lois civiles, politiques, sociales même, fruits de la méditation et de la sagesse de toutes les nations et de tous les siècles, ont semblé si misérables qu'on les a refaites de fond en comble. Malheureusement, après avoir tout fait, défait, refait, on défait encore : de nouveaux ouvriers sont à l'ouvrage. Et cependant nous demeurons suspendus, en l'air, au-dessus des abîmes !

« Et ces lois si graves, si importantes au bonheur et à la sécurité du monde, les lois mêmes de notre existence, sont encore objet de disputes éternelles. Les uns affirment. Les autres nient.

O Dieu! il est donc vrai : depuis le péché, le *monde est livré à la dispute* *hommes! et l'homme, quand il se sépare de vous, ne trouve plus même ce* *lui est bon durant les jours mauvais de son pèlerinage*. Les habiles eux-mes ont beau faire : ceux qui voudraient ressaisir l'ordre, la vérité, la paix, puisent en vains efforts, et semblent n'étreindre dans leurs bras que des fan-nes qui leur échappent : ils marchent, ils vont, ils viennent, ils suent; et puis and ils se rencontrent : Avez-vous trouvé quelque chose? — Non, rien! et us? — Pas davantage? — Que faire? Marchons toujours. Mais où allons-us?

« Et voilà la marche du monde, le train des affaires, et le triomphe de la sa-sse humaine!

« Ah! vous le comprenez, N. T. C. F. : En de tels temps, en de telles luttes, peut consentir avec joie à vivre ignoré de la terre entière; à se cacher obscur ns l'ombre du sanctuaire et tranquille dans le sein de Dieu, jusqu'à ce que les rs de l'indignation soient passés, comme dit un prophète : *Donec pertranseat lignatio*. Mais on ne peut se résigner qu'avec douleur à d'autres destinées, à lévation, à l'apparence, à la dignité publique, et à toutes les sollicitudes in-iètes du gouvernement des âmes.

« Et cependant il faut espérer! Oui, il faut espérer, mais au Seigneur! il faut pérer en sa divine Providence, qui ne manque jamais aux hommes! il faut es-rer en sa bonté, en sa sagesse, en sa puissance, qui ne trompent jamais! il faut pérer en sa miséricorde pour la France! il faut espérer en la sainte Eglise catho-que, notre mère et son immortelle épouse, par laquelle il a tant de fois sauvé monde et le sauvera encore!

« Oui, N. T. C. F., malgré tant de justes alarmes, malgré tant de tristes pré-sions, malgré tant de maux, nous voulons espérer, et nous espérons ; et nous us convions tous à partager notre espérance au Seigneur!

« Oui! espérons au Seigneur et en sa sainte Eglise!

« Espérons au Seigneur à qui seul appartient la bonté infinie, et qui seul sait peut tirer le bien du mal et convertir le mal au bien!

« Espérons au Seigneur, qui a trouvé dans ses profonds conseils, qu'il est meil-ur de permettre que les maux arrivent pour les changer en biens que de ne les rmettre jamais! Il ne fait pas le mal, mais en le permettant, il le domine, il le mpte, il le gouverne, il le fait entrer par une force supérieure et irrésistible dans rdre de sa providence, et il en fait jaillir comme du roc fendu au désert les eaux es de la régénération et du salut!

« Espérons au Seigneur, qui non-seulement a trouvé qu'il n'y avait rien de s divin et de plus glorieux en lui que de commander au mal et de faire le mal n; mais qui, dans les vues profondes de sa bonté sur nous, a trouvé aussi qu'il y aurait rien de meilleur et de plus noble en nous que de lutter contre le mal, triompher du mal par le bien; rien de plus glorieux et de plus divin, dans sa ature, que de combattre et de vaincre contre le mal pour la vérité et pour la tice!

« Espérons au Seigneur, qui nous a dit : Vous serez pressurés dans le monde; is ayez confiance : j'ai vaincu le monde!

« Espérons au Seigneur, qui ne donne à la France de si grandes et de si terri-s leçons, que parce qu'il veut lui donner la sagesse, la faire marcher encore, e aînée de l'Eglise, à la tête du monde civilisé, et lui ménager l'honneur de ré-er glorieusement elle-même tous les maux qu'elle a faits et soufferts!

« Enfin, espérons au Seigneur, qui est le Dieu de l'ordre, le Père de la société

humaine, le protecteur de la paix sociale, et qui a fait guérissables les nations de la terre. »

NOUVELLES RELIGIEUSES.

DIOCÈSE DE PARIS. — Dimanche 16 du courant, à 3 heures, Mgr de M... Evêque de Van Couver (Orégon, Amérique septentrionale) officiera chez les Frères Hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu, rue Plumet, 19, où il est de passage.

Entre les Vêpres et le Salut, Sa Grandeur parlera et donnera des détails intéressants sur sa Mission auprès des peuplades sauvages de l'Orégon. Le Salut sera précédé d'une quête en faveur de cette œuvre, qui a besoin de tant de secours pour moraliser ces contrées idolâtres à 6,000 lieues de la France chrétienne.

Dieu récompensera les bienfaiteurs de l'œuvre de ces apôtres civilisateurs.

DIOCÈSE DE LYON. — L'église si remarquable de la paroisse de Saint-Jean, à Rive-de-Gier, va être enfin livrée au culte. Commencée, il y a dix ans, lorsque l'idée païenne régnait encore en souveraine dans les arts, elle a été, en France, le premier symptôme de la renaissance de l'art religieux.

L'inauguration de ce temple, qui prend place parmi les plus beaux du diocèse de Lyon, aura lieu le jour de Noël. Mgr Loras, évêque de Dubucque, et qui se trouve en ce moment à Lyon, pour les intérêts de sa mission, doit honorer ce jour-là, la ville de Rive-de-Gier de sa présence et présider la fête.

PRUSSE. — Au mois d'octobre, l'Evêque de Munster avait ouvert son petit séminaire de Gaesdonk ; toute la Westphalie catholique avait applaudi à cette démarche ; mais au mois de novembre, la police est venue le fermer, et la consternation des esprits est d'autant plus profonde que la joie des populations avait été plus grande et plus générale.

Ces jours derniers, dit le *Journal historique de Liége,* le prince royal de Prusse était à Munster. Pendant l'audience publique, après s'être adressée d'abord au surintendant de l'Eglise évangélique, Son Altesse s'est tournée vers l'Evêque et lui a dit : « Nous avons traversé des temps bien orageux ; mais l'Eglise et l'école y étaient pour quelque chose. Il faut préparer la génération future ; car la présente n'offre pas de garanties. » A quoi le digne prélat a répondu : « Je dois à mon clergé d'attester, qu'il n'a pas causé ces orages et qu'il a fait tout ce qui était en lui pour les conjurer. »

Chose étrange ! tandis que le ministre Van Ladenberg reconnaît publiquement que le clergé s'est acquis des droits à la reconnaissance du gouvernement, l'héritier présomptif du trône paraît lui porter ombrage. Et cependant qu'on se garde de croire que ledit ministre est animé de sentiments de bienveillance pour les catholiques. Un jour qu'il se sentait très-contrarié dans une assemblée publique, au lieu de dire : *C'est à enrager,* il ne trouvait pas d'expression plus propre que de dire : *C'est à devenir catholique !*

Séance de l'Assemblée.

L'Assemblée était encore frémissante de l'émotion que lui a causée l'admirable discours de M. de Montalembert. Elle avait peine à reprendre la discussion : il semblait que tous les arguments fussent épuisés et qu'elle eût dépensé toutes ses faveurs et tous ses applaudissements.

Certes, ce n'était pas M. Laurent (de l'Ardèche) qui pouvait la r

ettre en haleine. Elle s'est à peine aperçu que ce héros de la Montagne, portant au flanc le dard acéré dont M. de Montalembert l'avait frappé hier, et tout meurtri du coup, essayait de réparer par une ravade l'irrémissible ridicule de son don patriotique et obligatoire. 'our prouver le sérieux de sa proposition, M. Laurent a déclaré que oute la Montagne était prête à souscrire. L'Assemblée n'a pas paru convaincue, et elle n'a pas voulu prendre l'orateur au mot; elle 's'est contentée de sourire.

M. Pascal Duprat a remplacé M. Laurent, et son succès a été analogue. Il est impossible d'entendre avec conviction cette parole mélodramatique, creuse et sonore comme une cymbale de théâtre. On cherche ce qu'il dit après qu'il a parlé, et on ne se souvient que d'éclats de voix, de roulements de phrases et de poses à effet. Quant à la question, elle a disparu dans ce bruit de paroles. La gauche même n'a pas applaudi. Cela nous a étonné; et nous nous sommes laissé dire que c'était un peu de rancune due à ce que M. Duprat n'avait pas voulu céder son tour à M. Jules Favre. La Montagne aurait compris que ce n'était pas trop de son premier orateur pour répondre à M. de Montalembert. Cet instinct est encore un hommage involontaire.

M. Léon Faucher a eu, lui aussi, le malheur de venir trop tard. Il a fait preuve sans doute d'un vrai talent; il a déployé de hautes connaissances, une habile dialectique. Mais les grandes sommités étaient déflorées. L'Assemblée a écouté avec un intérêt soutenu, mais sans entrain. Pourquoi en terminant M. Faucher s'est-il cru obligé de se séparer de M. de Montalembert et d'entonner un hymne au progrès?

On sait comment M. Grévy est froid : c'est le logicien de la Constituante, mais sa logique est glaciale. Il tente pourtant de s'échauffer, mais sur un seul point, le respect de la Constitution. « Qu'a à voir la Constitution en cette affaire? » dit-on. — « Le rétablissement de l'impôt des boissons la viole, » répond M. Grévy, et la Montagne de se pâmer d'aise et d'applaudir avec frénésie. Le tour était neuf et l'idée ingénieuse en effet, et de bonne foi on ne s'y attendait guère. Nous ne nous chargerons pas d'expliquer cette théorie nouvelle et cet ordre de bataille à l'encontre de l'impôt.

M. Charles Dupin s'est donné le plaisir d'ailleurs de réfuter M. Grévy avec une vivacité pleine de verve et un succès de franc aloi. Puis il a appelé la statistique à son aide : quelque peu probantes que soient les données de cette science, elles lui ont fourni des observations utiles et des saillies heureuses. Il a eu une excellente sortie contre les Constituants quand il les a représentés ayant porté la main sur trois des impôts indirects et répétant aux électeurs : « Nommez-nous; nous avons aboli l'impôt du sel, l'impôt du timbre, l'impôt des lettres; nous allons abolir l'impôt des boissons! » — « Savez-vous comment le peuple a répondu, s'écrie M. Dupin, il a répondu par la suppression de 188 des votans! » Et l'Assemblée de partir d'un éclat

de rire homérique, sur lequel elle s'est séparée, remettant à demain la suite de la discussion.

Projet de loi sur les Instituteurs communaux.

Voici, d'après le *Moniteur*, l'*Exposé des motifs* et le *Texte* du projet de M. de Parieu sur la nomination et la révocation des instituteurs communaux :

EXPOSÉ DES MOTIFS.

Messieurs, la loi du 22 juin 1833, succédant à un état de choses qui laissait beaucoup à souhaiter sous le rapport de la diffusion de l'instruction primaire, a été rédigée sous l'influence du désir dominant d'étendre le plus possible les bienfaits de cet enseignement.

Dans cette pensée généreuse d'expansion et de propagation de l'instruction primaire, et bien que la nécessité d'une forte influence administrative ait trouvé, en 1833, de prévoyants défenseurs, l'esprit du législateur s'est préoccupé plus fortement des droits à conférer aux instituteurs que des précautions dont la puissance publique doit entourer l'exercice de leur mandat, comme celui de toutes les fonctions qu'elle confère.

C'est ainsi surtout qu'affaiblissant, à leur égard, les droits de l'autorité centrale, appelée simplement à les instituer, on a laissé la répression des fautes qu'ils peuvent commettre à l'appréciation du comité d'arrondissement, expression complexe d'opinions souvent renfermées dans la sphère timide de l'esprit local.

La faiblesse de cette autorité, manquant de responsabilité tout à la fois par sa forme multiple et son indépendance du pouvoir central, a procuré aux instituteurs une situation sans rapport avec les véritables et légitimes conséquences de leur mandat.

Fonctionnaires de l'Etat, comme le reconnaissait justement le ministre auteur de la loi de 1833 (1), les instituteurs doivent compte au pouvoir qui les institue de l'exercice de leur mission ; fonctionnaires enseignants, il faut de plus qu'au-dessus d'eux plane l'idée d'une discipline que la conscience publique a toujours attachée indissolublement à l'idée même de tout enseignement.

Le principe général, en matière de fonctions publiques, est la responsabilité de ceux qui en sont investis envers l'autorité qui les nomme, et la sanction nécessaire de cette responsabilité consiste dans le retrait possible de la fonction des mains de celui qui en est dépositaire.

Il existe, sans doute, dans l'organisation administrative de notre pays, quelques restrictions à cette responsabilité effective. Ces exceptions sont fondées sur des situations spéciales, tantôt sur l'indépendance nécessaire pour l'accomplissement normal d'une fonction exposée à des séductions ou des craintes, tantôt sur la nature exceptionnelle des travaux nécessaires pour conquérir certaines positions.

Mais la loi de 1833, en rendant les instituteurs communaux comptables seulement de leurs actes envers une autorité multiple, affranchie de toute responsabilité supérieure, et près de laquelle aucun membre du gouvernement n'a mission reçu une mission influente de réquisition et d'action, a constitué pour eux, en résultat, une sorte d'indépendance dépourvue de tout fondement, et dépassant par

(1) Exposé des motifs par le ministre de l'instruction publique, séance du 2 janvier 1833.

sablement l'intention même de ses auteurs. Par une singularité remarquable, le privilége accordé à ces fonctionnaires dépasse même les garanties accordées en général aux membres de l'enseignement secondaire. Ceux-ci, en effet, sauf la juridiction du conseil de l'Université pour les cas disciplinatres les plus graves, sont responsables envers le chef de l'Université seul (Voir art. 56 et 57 du décret de 1808) de l'accomplissement d'une fonction qu'ils tiennent de lui, et qu'ils ont en général acquise cependant par des travaux plus sérieux et plus prolongés que ceux imposés aux instituteurs primaires pour obtenir celles qu'ils exercent.

Le résultat étrange de cette législation au regard de la responsabilité ministérielle est l'existence de plusieurs milliers d'agents de l'instruction publique, presque complétement soustraits à la direction du ministre chargé de ce département, et d'autant plus indépendants, qu'ils sont moins élevés dans la hiérarchie de l'enseignement.

On a pu fermer les yeux sur les conséquences possibles d'une législation semblable dans les premiers entraînements de la confiance d'un législateur qui, au milieu d'un ordre de choses tranquille, prenait pour mesure de l'avenir l'idéal élevé de ses espérances.

Quand sont venus pour notre société des jours d'épreuves, et lorsque l'agitation des révolutions, soulevant des passions nombreuses, a semblé découvrir quelquefois jusqu'aux fondements de l'ordre social, ces circonstances, jointes à des excitations imprudentes, ont suffi pour communiquer aux membres de l'enseignement primaire des dispositions qui, trop souvent, ont laissé peu de place à cette vie calme, austère et purement enseignante, que le législateur de 1833 avait demandée aux instituteurs, objet de sa pensée. Les illusions ont dû disparaître devant de sérieuses réalités, lorsqu'on a vu sur plusieurs points du pays certains instituteurs, se jetant dans l'arène des partis, mettre leurs entreprises à l'abri des imperfections d'une législation qui avait, à leur égard, involontairement désarmé l'autorité.

Il est nécessaire de rentrer, à l'égard des instituteurs primaires, dans la vérité de la logique et dans les justes exigences de la situation de notre pays. Ils enseignent au nom du pouvoir qui les institue. Si une partie de leur traitement est acquittée par les communes et les départements, contraints à cette dépense par l'Etat, qui y ajoute une subvention importante, il est impossible de puiser dans cette circonstance le principe d'une indépendance qu'on n'a jamais réclamée pour les régents des colléges rétribués complétement par les communes, ni pour d'autres fonctionnaires qui y auraient, sous ce rapport, s'il était fondé, non moins de titres.

Le gouvernement doit donc être investi par la loi du droit et du devoir de surveiller leur enseignement et la moralité de leur vie par des agents dont la responsabilité soit inséparable de la sienne. En accomplissant ce devoir, il agira dans le sens de sa mission sociale la plus haute; et pour un Etat qui, comme la France, a consacré le principe de la liberté et la concurrence dans l'enseignement, un pouvoir sérieux de discipline sur tous ceux qui donnent l'instruction en son nom se justifie peut-être par une raison de plus que celles déduites de la nature de l'enseignement lui-même.

Une modification de la loi de 1833, dans le but de soumettre les instituteurs au droit commun des autres fonctionnaires, nous a donc paru l'une des mieux motivées parmi celles que réclame la situation actuelle de l'enseignement public. Fixés dans cette manière de voir déjà annoncée par nous à l'Assemblée nationale dans le courant du mois dernier, nous nous sommes demandé s'il suffirait de la réaliser en discutant la loi organique sur l'enseignement, ou même en vous pro-

posant d'extraire du projet sur cette matière le titre relatif à l'instruction primaire, pour en faire l'objet d'une délibération anticipée. Nous avons bientôt reconnu que, dans l'une et l'autre de ces voies, nous nous exposions aux lenteurs les plus préjudiciables aux véritables intérêts du pays.

Le projet de loi organique sur l'enseignement, œuvre considérable par le nombre autant que par la gravité des questions qu'elle soulève, la plus étendue peut-être de celles que vous puissiez avoir à aborder dans votre législature, a été renvoyé par vous, il y a un mois, à l'examen du conseil-d'Etat.

Poursuivi avec zèle par ce conseil, cet examen est presque terminé; mais le projet pourra-t-il être prochainement, de votre part, l'objet d'un vote définitif? un certain temps ne sera-t-il pas d'abord nécessaire pour apprécier définitivement les amendements qu'il est naturel d'attendre des travaux du conseil d'Etat sur une œuvre qui met en présence des systèmes et des intérêts si divers?

Quand on mesure, en outre, le nombre, la longueur, l'assiduité des séances consacrées par ce même conseil, avec une activité et un empressement dont nous avons été particulièrement témoin, à délibérer un avis sur cette matière, on reconnaît aisément qu'il est impossible de fixer un terme rapproché pour l'accomplissement dans l'Assemblée nationale des trois lectures d'un projet composé de près de cent articles, et dont la délibération peut être interrompue par des incidents et des travaux parlementaires tels, par exemple, que la discussion du budget.

Quant à l'idée d'extraire du projet général de la loi organique l'ensemble des dispositions relatives à l'enseignement primaire, pour diviser ainsi la discussion de la loi en deux parties distinctes, il est facile de se convaincre qu'en admettant que cette division parût sans inconvénient à l'Assemblée, elle entraînerait encore d'assez longs retards. La législation nouvelle proposée, relativement aux instituteurs primaires, présuppose, en effet, pour quiconque a examiné ce sujet, la solution des questions les plus délicates peut-être du projet de loi organique; nous voulons dire celles qui touchent à la réorganisation du personnel général de l'administration de l'instruction publique et à la délimitation du droit de surveillance appartenant à l'Etat.

Cependant le maintien du *statu quo* en matière d'enseignement primaire laisse subsister, et peut-être grandir, le mal auquel il s'agit d'obvier. Dans ces circonstances, nous laissons à qui croirait pouvoir l'accepter la responsabilité du retard ou de l'inertie, et nous avons l'honneur de vous soumettre quelques dispositions essentiellement transitoires, entées sur l'organisation actuelle des pouvoirs institués en 1833. Nous laissons, dans ces dispositions, aux comités d'arrondissement, quelques-unes de leurs attributions; car leur rapprochement des instituteurs leur permet de connaître spécialement les fautes purement scolaires qu'ils peuvent commettre. Mais, à défaut de recteurs assez nombreux et rapprochés des localités pour leur confier l'administration de l'instruction primaire, nous vous proposons d'établir dans l'action administrative des préfets un nouveau rouage de surveillance et au besoin de répression propre, tantôt à suppléer facultativement, tantôt à remplacer complétement les autorités établies par la loi actuelle.

Les dispositions des trois premiers articles de notre projet ont entre elles un enchaînement qui n'a pas besoin de commentaire: le pouvoir de révocation et celui de nomination devant être parallèles. L'art. 4 constitue une sanction que vous approuverez, sans doute, comme juste, et qui ne permet pas que l'instituteur révoqué de ses fonctions vienne immédiatement, au moins dans l'espace de temps qu'une loi transitoire peut embrasser, s'efforcer de reconquérir dans la

même commune, et sous un autre titre, une position analogue à celle dont il aurait abusé. (Exclamations ironiques à gauche.)

Il ne nous reste plus qu'un mot à ajouter sur le projet que nous avons l'honneur de vous soumettre, dans le but seulement de parer à toutes les susceptibilités. Les termes, la nature, la brièveté des dispositions que nous vous présentons, vous disent suffisamment qu'en vous soumettant quelques dispositions séparées du projet de loi organique sur l'ensemble de l'enseignement, nous n'avons l'intention ni d'éluder les conséquences de la constitution relativement à l'organisation de la liberté de l'enseignement secondaire (Nouvelles exclamations à gauche), ni même les questions qui se rattachent à d'autres améliorations du régime de l'instruction primaire. Toute interprétation différente de notre pensée serait hautement désavouée par le gouvernement.

C'est par suite de ce caractère transitoire de notre projet que nous n'avons voulu y mêler aucune disposition étrangère à l'objet direct que nous vous avons fait connaître. Les instituteurs peuvent compter sur la justice du gouvernement à l'égard de leurs légitimes intérêts. (Rumeurs ironiques à gauche.)

Il a déjà proposé dans la présentation du budget, et il soutiendra au besoin en toute circonstance, les dispositions propres à leur assurer dans l'avenir un sort meilleur que celui dont ils ont longtemps joui.

Mais, quant à présent, il s'agit à nos yeux de rassurer, en armant le pouvoir, la société alarmée par l'attitude de quelques-uns d'entre eux. Vous arrêterez ainsi, lorsqu'il en est temps encore, et par la seule influence de la loi, la contagion de funestes exemples. Du reste, en rappelant exclusivement les instituteurs à la tâche impartiale, modeste et utile d'instruire les enfants du peuple, vous rendrez plus à leur dignité, vous ferez plus pour leurs intérêts véritables qu'en leur conservant des priviléges dangereux et sans fondements. (Assentiment à droite.)

Pour apprécier l'urgence du projet que nous avons l'honneur de déposer sur votre bureau, nous nous en rapportons à vos consciences et à votre jugement sur la situation du pays.

Voici les termes du projet dont le gouvernement demande le renvoi à la commission chargée de la loi organique sur l'enseignement :

PROJET DE LOI.

Au nom du Peuple Français.

« Le Président de la République,

« Décrète :

« Le projet de loi suivant sera présenté à l'Assemblée législative par le ministre de l'instruction publique et des cultes, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

« Art. 1er. Jusqu'à la promulgation de la loi organique de l'enseignement, l'instruction primaire, dans chaque département, est spécialement placée sous la surveillance des préfets. » (Bruyante interruption à gauche.)

« Art. 2. Les instituteurs communaux seront nommés par le préfet du département et choisis par lui, soit parmi les laïques, soit parmi les membres des associations religieuses vouées à l'enseignemeut et reconnues par l'Etat, en se conformant, relativement à cette option, au vœu exprimé par le conseil municipal de la commune.

Art. 3. Dans les cas prévus par l'article 23 de la loi du 22 juin 1833, le préfet réprimande, suspend et déplace les instituteurs. Il peut les révoquer en conseil de

préfecture, et sauf le pourvoi de l'instituteur révoqué devant le ministre de l'instruction publique en conseil de l'Université. (Rires et bruit à gauche.)

« Art. 4. L'instituteur révoqué ne peut ouvrir une école privée dans la commune où il exerçait les fonctions qui lui ont été retirées. » (Nouvel assentiment à droite. — Murmures prolongés à gauche.)

Art. 5. Les comités d'arrondissement restent investis du droit de suspendre les instituteurs, soit d'office, soit sur la plainte du comité local, et conformément à l'art. 23 de la loi du 22 juin 1833. La suspension prononcée par le comité d'arrondissement devra, dans le délai d'un mois, être déférée au préfet, qui statue définitivement.

« Art. 6. Les dispositions de la loi du 22 juin 1833 restent en vigueur en tout ce qui n'est pas contraire à la présente loi. » (Rumeurs ironiques à gauche.)

« Fait à l'Elysée-National, le 13 décembre 1849.

« LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

A droite et au centre : Appuyé! appuyé!

Revue des journaux.

Voici l'opinion des principaux journaux de Paris sur le magnifique discours de M. de Montalembert :

L'Ordre :

« La discussion sur l'impôt des boissons n'a été aujourd'hui qu'un magnifique monologue. M. de Montalembert a seul occupé la tribune. Son discours, admirable de raison, de verve et souvent même d'éloquence, a rempli toute la seconde partie de la séance. Les acclamations qu'il a provoquées au sein de l'Assemblée auront dans le pays un retentissement salutaire. Cette parole si sensée, si brillante et si vraie, est un poids décisif jeté dans la balance législative : elle fixe d'avance et irrévocablement le sort de la loi; elle dote la France d'une belle journée parlementaire de plus. La reléguer au second plan, ce serait faillir à toutes les règles de la méthode et sacrifier le principal aux accessoires. Réservons pour la fin de notre compte-rendu les épisodes plus ou moins orageux qui ont signalé l'ouverture de la séance. M. de Montalembert a commencé par dire qu'il voulait courir droit à l'ennemi : à son exemple, nous avons hâte d'aborder une improvisation qui a recueilli tant de légitimes hommages...

« M. de Montalembert tentait aujourd'hui une excursion sur un terrain qui ne lui est pas familier. A la vérité, il a déclaré qu'il saisirait surtout la question à ses points de vue politiques; il établissait ainsi sa haute compétence. Mais il n'a pas été fidèle à son programme, et tout le monde s'en applaudira, comme nous l'en félicitons en toute sécurité. Il a parlé à la fois en homme d'Etat, en financier et en économiste, et il a su remplir cette tâche si compliquée beaucoup mieux que ne l'auraient fait des hommes spéciaux.

« M. de Montalembert a prouvé aujourd'hui que l'esprit, lorsqu'il a pour levier le bon sens, implique tous les genres d'aptitude et possède le privilége de toutes les solutions; cette puissance-là triomphe d'autant mieux des difficultés, qu'elle porte partout avec elle ses séductions et son prestige.

« Des acclamations et des trépignements d'enthousiasme ont couvert la voix de l'orateur, lorsque, s'adressant à ses collègues de la majorité actuelle, il les a exhortés à jurer avec lui que, quelles que fussent les éventualités de l'avenir, ils répudiaient pour leur propre compte un si déplorable exemple, et s'engageaient à

transmettre intact à leurs successeurs, n'importe lesquels, le dépôt sacré de la force et de la puissance nationales.

« L'effet de ce discours a été immense. M. Jules Favre a demandé la parole pour répondre. C'est une grande velléité de courage. »

L'*Union* :

« La discussion sur l'impôt des boissons a quitté aujourd'hui le domaine des chiffres, des statistiques et de l'économie. La parole si noble, si éblouissante, si sympathique de M. de Montalembert l'a portée momentanément hors de ces arides régions, l'a élevée aux plus hauts points de vue de l'ordre politique et social.

« Son discours ne ressemble en rien à tous ceux qui l'ont précédé. C'est un ordre d'idées entièrement nouveau ; c'est le plus beau, le plus entraînant, le plus courageux plaidoyer qu'on puisse imaginer en faveur d'une cause devenue impopulaire, d'une cause qu'on ne saurait défendre, de nos jours, sans risquer à la fois et sa popularité et sa fortune politique. »

L'*Univers* :

« L'apparition de M. de Montalembert à la tribune a remis le calme dans l'Assemblée. La Chambre a fait silence pour écouter cette parole magique, dont la verve et l'éclat n'avaient jamais été plus heureusement inspirés. Deux fois l'Assemblée transportée a battu des mains aux paroles éloquentes qui la remuaient jusqu'au fond de ses entrailles. Personne n'a été étonné d'entendre M. de Montalembert dans cette discussion : il est, avec M. Thiers, l'un des chefs militants du parti modéré ; il est sur la brèche, non-seulement dans toutes les grandes occasions, mais pour ainsi dire dans toutes les occasions. Tous ses discours, depuis deux ans, sont autant de triomphes. Les autres chefs du parti modéré restent silencieux ; soit découragement, soit dégoût, ils n'osent aborder la tribune. M. de Montalembert est toujours à son poste, qui est au premier rang. Ni les fatigues, ni les interruptions, ni les violences de la Montagne ne l'ont arrêté. Il a fini par conquérir l'admiration même de ses adversaires, et aujourd'hui la Montagne n'a pas laissé échapper contre lui la plus légère marque d'improbation. Et cependant M. de Montalembert ne s'est pas dissimulé qu'il s'agissait peut-être de sa popularité dans le département qu'il représente ; il a rejeté bien loin ces craintes pusillanimes. »

Le *Constitutionnel* :

« Oui ! l'éloquent, l'admirable discours qu'a prononcé M. de Montalembert, ce n'est pas seulement un discours ; c'est, comme il l'a dit lui-même, c'est un acte ; c'est l'acte d'un citoyen probe et courageux, que les menaces ne peuvent ébranler, qui marche droit à l'ennemi, et qui, en présence des attaques insensées dont la société est l'objet, court à la brèche où qu'elle soit. Oui, M. de Montalembert a raison, la guerre que le parti modéré soutient aujourd'hui n'est autre chose qu'une nouvelle face de cette guerre incessante, impie, dirigée contre l'ordre social tout entier.....

« Les considérations élevées, les points de vue nouveaux, les aperçus piquants, n'étonnent pas dans M. de Montalembert ; ce qui nous a surpris, c'est le savoir, pour ainsi dire inspiré, avec lequel il a fait la comparaison la plus frappante entre l'impôt direct, qui est aveugle, qui demande autant aux contribuables dans leurs jours de pénurie que dans leurs jours d'abondance, et l'impôt indirect, qui se paie à la volonté et dans la mesure des jouissances du consommateur. M. de Montalembert est financier par la puissance d'intuition dévolue aux grands esprits.....

« Et maintenant comment décrire l'immense effet qu'a produit M. de Montalembert dans cette admirable péroraison où il s'est attaqué aux chercheurs de popularité?

« ..... M. de Montalembert a montré ce que devenaient les hommes politiques qui ne craignent pas de sacrifier les vrais intérêts du pays à une fausse popularité, à la popularité du mensonge et des passions; ils ne finissent même pas d'une fin violente ; on les dédaigne ; ils s'éteignent entre l'oubli et le mépris, et ils sont relégués à la dernière place de l'histoire, même après les plus grands criminels. La popularité que doivent rechercher les hommes politiques, c'est celle qui reste attachée au bon droit et au bon sens ; celle-là ne manquera pas à M. de Montalembert, et l'Assemblée, nous n'en doutons pas, tiendra à la partager avec lui. »

Le *Journal des Débats :*

« Nous avons cette faiblesse d'aimer le talent et de préférer les grandes et nobles pensées brillamment exprimées, les généreux sentiments traduits en un beau langage, aux discours déclamatoires et aux scènes tumultueuses qui remplissent trop souvent les séances de notre Assemblée législative. Combien de fois, spectateurs attristés de ces tristes séances, n'avons-nous pas porté nos regards en arrière et regretté ces discussions savantes, ces débats lumineux, ces voix éloquentes qui ont jeté tant d'éclat sur la tribune française ! Aussi quand par hasard il nous arrive d'entendre un bon discours, un de ces discours d'autrefois qui subjuguaient notre raison et charmaient notre esprit, nous en avons, nous l'avouons, l'âme toute réjouie. Nous avons eu aujourd'hui cette bonne fortune, et c'est à M. de Montalembert que nous la devons. Son discours est un des meilleurs et des plus beaux que nous ayons entendus, même à cette époque tout à la fois si près et si loin de nous, où l'éloquence était en honneur et comptait pour quelque chose. La Chambre l'a couvert d'applaudissements, et plus d'un témoin des tribunes y a au fond du cœur associé les siens. La Montagne elle-même, et c'est une justice que nous aimons à lui rendre, l'a écouté attentivement et ne l'a pas trop interrompu. Raison, bon sens, esprit, passion, sentiments généreux qui électrisaient l'auditoire, la profondeur et l'originalité de la pensée, la fermeté, la finesse et l'éclat du langage, rien ne manque à ce discours, qui restera comme un des plus remarquables de l'honorable orateur auquel on en doit déjà tant.

« ..... En terminant, M. de Montalembert a exprimé avec une chaleur et une énergie dont nous lui savons gré pour notre compte, cette opinion qu'un illustre orateur, aussi grand par le cœur que par l'esprit, a énoncée souvent avant lui, qu'il faut braver l'impopularité pour servir les intérêts du peuple. Cette péroraison éloquente a produit un effet électrique sur l'Assemblée, et nous ne doutons pas que si le vote avait eu lieu dans cette séance, la loi n'eût été adoptée à une très-grande majorité. »

Le *National,* qui, tout progressif qu'il se dise, conserve précieusement toutes les vieilles traditions de l'école impie d'Helvétius et de d'Holbach, décalque ainsi la prose de M. Armand Marrast :

« A tout marguillier, tout honneur ! A tout saint, son jour de fête. Hier, l'annonce; aujourd'hui, la représentation; demain, la réclame dans les journaux voués au culte du trône et de l'autel, et spécialement de l'autel, où l'on invoque, par anticipation, M. de Montalembert, en sa qualité de futur canonisé.

« Sans être trop indiscret, on pouvait avoir quelque curiosité de connaître les doctrines économiques de l'auteur de *Sainte-Elisabeth de Hongrie* sur l'impôt des boissons. Hâtons-nous de dire que cette curiosité, si innocente pourtant, n'a pas

été satisfaite. Le pieux rival des *Bollandistes*, l'enchâsseur juré des dévotes mémoires, nous avait promis hier avec un certain fracas qu'il transporterait la discussion sur un terrain tout nouveau. Il semblait qu'un *Deus ex machinâ* dût intervenir dans ce débat si important, ou plutôt, pour avoir un langage moins profane et plus conforme aux croyances de M. de Montalembert, que le Saint-Esprit en personne parlerait par la bouche de l'apôtre du fisc et du catholicisme, et apporterait quelque révélation économique de nature à confondre le démon socialiste, qui s'est incessamment incarné dans le peuple. Nous sommes trop polis pour nier que le Saint-Esprit ait en effet parlé par la bouche de M. de Montalembert. Seulement, si ce miracle, tout aussi probable d'ailleurs que tant d'autres, s'est réellement passé devant nous, il nous est en conscience impossible d'en faire notre compliment à l'inspirateur de l'orateur catholique. »

M. Marrast, en 1848, professait les mêmes sentiments; mais il les exprimait, il faut le reconnaître, en un tout autre style.

Le journal la *Presse*, qui ne permet jamais qu'on attaque la *mauvaise popularité*, s'exprime ainsi :

« Ce discours, qui a tenu toute la partie de la séance consacrée au débat sur les boissons, a été couronné par des considérations générales fort éloquentes sur la popularité. M. de Montalembert a refait à ce sujet une thèse qui n'est pas neuve. Nous l'avons entendue déjà sur les lèvres de M. Guizot. Mais nous convenons qu'il a brodé ce vieux canevas avec des filets d'or et de brocard. Il y a cependant une tache sur cette magnifique péroraison. C'est une tache de fiel ! M. de Montalembert l'a laissé échapper du coin de son âme. Il a oublié d'être chrétien ; il a oublié d'être juste. »

La *Presse*, en prenant ainsi fait et cause pour un célèbre personnage, que M. de Montalembert n'a pas nommé, *a oublié d'être habile.*

M. Proudhon, M. de Lamennais et M. P. Leroux.

La trêve est rompue. Voici Vercingetorix-Proudhon qui descend de nouveau dans l'arène contre Pierre Leroux l'*Hindoustanique*. Mais ce dernier, trop faible pour lutter contre un Celte *jurassique*, vient de se réfugier derrière un *Gaulois* tout à fait *granitique*, derrière le Breton Lamennais. La *Réforme* a déjà commencé le combat. — Le capital peut légitimement produire un intérêt à celui qui en est propriétaire; M. Proudhon, qui réduit l'intérêt du prêt à zéro; M. Proudhon, par sa *banque du peuple*, ramène l'homme à l'état sauvage : voilà, en deux mots, la thèse de M. de Lamennais. C'est une déclaration de guerre aussi nette que catégorique. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette lutte mémorable.

Pour aujourd'hui, nous nous bornerons à placer sous leurs yeux quelques fragments d'une nouvelle lettre adressée, ce matin même, par M. Proudhon, à l'honorable M. Pierre Leroux :

« La plus grande affaire du socialisme, en ce moment, dit à qui veut l'entendre une de vos bonnes amies, Mme Pauline Roland, c'est de démolir Proudhon. Combien on y verra plus clair dans le socialisme, n'est-il pas vrai, lorsque ce renégat de Proudhon sera démoli, et que les commères de Pierre Leroux siégeront au milieu des hommes à l'Assemblée des représentants du peuple ! »

Vous opposez à mon interprétation de la révolution de Février, ajoute M. Proudhon, vous opposez à cette interprétation je ne sais quelle homélie de M. de Lamartine sur Dieu, la religion, le Christ, etc. Niaiseries que tout cela!

« Quand vous voudrez, mon cher P. Leroux, je vous ferai un sermon sur Dieu, son Esprit et son Verbe, à faire pleurer tous les bas-bleus du socialisme et leurs portières : je sais jouer, aussi bien que vous et M. de Lamartine, de cet instrument. Mais permettez-moi de ne point mêler la théologie avec l'économie politique, ou, comme dit le proverbe, *le bon Dieu avec les prunes. Cet abus de religiosité est une des mystifications de notre époque*, dont il appartient au socialisme de purger la littérature et la presse.

« Qu'est-ce que votre Dieu?

« Quelle est votre religion, votre rite, votre dogme?

« Que signifie cette réclame perpétuelle du Christ et de l'Evangile?

« VOUS IGNOREZ LE PREMIER MOT DE TOUTES CES CHOSES ; vous ne voyez goutte dans vos propres pensées, et toute cette poésie transmondaine ne sert *qu'à couvrir la misère de votre prétendue science* et le néant de vos moyens. Vous ne parlez tant *foi, de Dieu, que vous ignorez*, vous, l'ANTI-CHRÉTIEN, que pour vous dispenser de parler des choses d'ici-bas, *non ut aliquid dicatur, sed ne taceatur.* »

Après avoir flétri, comme elle le mérite, l'odieuse hypocrisie de tous ces athées et de tous ces panthéistes qui ont l'incroyable impudence de donner le christianisme pour point de départ à leurs infâmes systèmes, M. Proudhon termine ainsi sa nouvelle épître :

« Tenez, Pierre Leroux, faut-il que je vous dise ce que je pense de votre rôle et du mien dans ce drame gigantesque du dix-neuvième siècle ? Je suis le batteur en grange de la révolution de Février ; les prolétaires qui nous écoutent seront *les meuniers et les boulangers*; et vous, avec votre triade, et les autres, avec leurs fariboles charivariques, VOUS N'ÊTES TOUS QUE DES PATISSIERS. »

M. Proudhon distribue, à sa fantaisie, tous les rôles *dans le drame gigantesque du dix-neuvième siècle;* il sera, lui, le *batteur en grange de la révolution de Février,* les prolétaires seront les meuniers et les boulangers, et M. Pierre Leroux sera condamné, comme les phalanstériens, à faire des petits pâtés et « des gâteaux dorés. » A merveille. Mais du laboureur, sans lequel il ne saurait y avoir ni de blé au moulin, ni de farine dans le pétrin, pourquoi donc M. Proudhon ne croit-il pas devoir parler? Tout le monde le devinera sans peine.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 14 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. PASCAL DUPRAT. Ce qui se disait sous l'empire a bien son mérite aujourd'hui. Savez-vous ce que disait Napoléon en envisageant les causes de sa chute ? Il disait : « C'est la question vinicole qui m'a perdu. » (Interruption et rires.)

Je m'étonne que cette parole excite votre hilarité. (Nouveaux rires à droite.)

M. A. THOURET. Attendez le silence !

A droite : En effet, M. Thouret, c'est de votre école littéraire. (On rit.)

M. DUPRAT. Choisissez entre cette parole de l'empereur et la parole éloquente de M. de Montalembert. Mais il y a quelque péril à se laisser séduire par M. de Montalembert.

Ce n'est pas la première fois qu'il s'est assis à côté du gouvernement comme le pilote du naufrage. (Oh ! oh ! — Rires.) J'assistais à cette séance de la chambre des pairs où M. de Montalembert s'éleva avec tant de force contre les idées démocratiques.

MM. Molé, de Broglie, Pasquier, allèrent au-devant de l'orateur pour le féliciter à la descente de la tribune.

M. de Nemours, lui-même, prodigua ses félicitations au jeune pair de France. Je crus voir la monarchie tout entière se presser autour de lui et l'accablant de ses remerciments!.... Quelques jours après, la révolution de 1848 éclatait, et M. de Montalembert disparaissait... avec sa parole éloquente!...

A droite : Il est là ! il est là ! (Hilarité générale.)

Voix : Le suffrage universel vous l'a rendu deux fois.

M. P. DUPRAT. La monarchie tombait; la République s'élevait sur les ruines de la monarchie. Je sais que vous n'avez pas à redouter les mêmes périls, le suffrage universel a placé chaque citoyen dans l'exercice de son droit.

Les révolutions politiques sont épuisées; du moins je nourris cette consolante pensée. Mais, prenez-y garde, en refusant de voter avec nous l'abolition de l'impôt des boissons, peut-être appellerez-vous sur la France une crise grave. Oui, les révolutions politiques sont terminées; mais il y a des mesures qui appellent les révolutions sociales!

M. LÉON FAUCHER. L'Assemblée constituante a trouvé la fortune publique et la fortune privée en souffrance; elle a rétabli l'impôt supprimé par le gouvernement provisoire, non pas intégralement, mais en partie. Le gouvernement provisoire n'avait supprimé, en effet, que la partie la plus impopulaire de l'impôt, c'est-à-dire l'exercice.

Il s'agissait, pour l'Assemblée constituante, de recouvrer, non pas plus de 100 millions, mais 30 millions seulement, et elle a courageusement rétabli l'impôt, malgré le ministre des finances, lui disant : Vous allez braver les coups de fusil; elle les a bravés, comptant sur le patriotisme de la France, et le patriotisme de la France ne lui a pas fait défaut. (Très-bien ! très-bien !)

Voilà la première partie de notre histoire, partie glorieuse pour notre époque, où le comité des finances, interprète avancé, mais vrai de l'Assemblée, sauvait les finances et l'honneur du pays!

Quant à l'autre partie, elle prête plus à la critique qu'à l'éloge : c'était à la fin de l'existence de la Constituante, c'était l'époque où l'esprit du gouvernement faisait place chez elle à une sorte d'esprit d'insurrection. (Agitation.)

A ce moment, messieurs, quoique l'ordre ne fût pas rétabli, quoique la prospérité publique ne coulât pas à pleins bords, quoique les revenus de l'Etat fussent encore affaiblis, à ce moment l'Assemblée constituante ne craignit pas de porter la hache dans le système de nos impôts, elle diminuait la taxe des postes, la taxe des sels; elle supprimait, après une discussion que je ne trouve pas sérieuse, les 100 millions de l'impôt des boissons.

J'oppose à l'Assemblée constituante abolissant l'impôt, l'Assemblée constituante le maintenant courageusement.

Je ne nie pas, remarquez-le, la souffrance de la production vinicole en France, soit que la culture de la vigne se soit étendue, soit que la consommation se soit accrue, je dis qu'il existe une souffrance réelle.

Je sais quels sacrifices il faut faire quelquefois dans un grand intérêt d'union; ces sacrifices, pour mon compte, je les ai faits à propos de réformes que je crois nécessaires, mais dont je crois devoir aujourd'hui abandonner l'idée pour la reprendre plus tard, à une époque meilleure. Mais, en attendant, je n'hésite pas à vous dire que si la production vinicole ne trouve pas le placement que lui assure sa supériorité, la cause de cette souffrance est dans la fiscalité des tarifs. (Mouvements divers.)

Cela tient à l'élévation de nos tarifs; cela tient encore à ce que, dans les contrées mêmes où nos produits sont accueillis par des tarifs favorables, nous ne trouvons pas à vendre, parce que nous ne pouvons charger en retour. (Mouvements divers.)

C'est donc la faute du législateur si la production vinicole souffre; mais avec la révision des tarifs elle prospèrera, et cette réforme viendra, soyez-en sûrs; car elle est inévitable. (Nouveau mouvement.)

Vous le voyez, messieurs, je demande le maintien de l'impôt des boissons pour 1850,

parce qu'il est nécessaire, parce que l'Etat n'a aucune ressource pour suppléer au déficit que créerait son abolition; je le demande ultérieurement, et j'adhère à l'enquête, parce que je crois que l'enquête établira la légitimité de cet impôt.

M. GRÉVY. Sous l'empire d'une Constitution, qui dit que l'impôt sera proportionnel à la fortune, vous n'avez pas le droit de faire un impôt proportionnel à la pauvreté.

Ou il faut déchirer la Constitution, ou il faut reconnaître les principes qu'elle a proclamés.

Or, le principe de la proportionnalité est net, sans exception. Vous n'avez donc pas le droit de créer un impôt improportionnel.

Non, vous n'auriez pas le droit de créer l'impôt sur les boissons, s'il n'existait pas; et si vous n'avez pas le droit de le créer, vous ne pouvez avoir celui de le rétablir : car entre créer un impôt ou le rétablir, quand il est aboli, il n'y a aucune différence. (Applaudissements à gauche.—Murmures et rires à droite.)

J'admire avec quel bonheur d'à-propos M. de Montalembert a choisi son moment pour venir sur un ton lyrique entonner un hymne au gros budget. Selon M. de Montalembert, ce qu'il y a de plus admirable dans notre organisation foncière, c'est l'énormité de notre budget. (Réclamations.)

M. DE MONTALEMBERT. Vous m'avez fort mal compris... Je n'ai pas parlé de l'ampleur du budget, mais de l'organisation de nos finances et du système général de notre fiscalité.

M. GREVY. Il est bien entendu alors que M. de Montalembert, comme nous, trouve le budget trop élevé. (Rires à gauche.) Ce n'est pas seulement avec nous que M. de Montalembert trouve cela, c'est avec la France entière qui a un énorme budget et qui ne peut plus le payer.

Voix : Grâce à qui ?

M. GRÉVY Nous avons un budget de 18 cent millions.

A droite : Grâce aux ateliers nationaux et au gouvernement provisoire.

M. GRÉVY. Je voterai contre le rétablissement de l'impôt des boissons, surtout parce qu'il est contraire à la Constitution.

M. CH. DUPIN. Le reproche le plus grave que l'on fait au projet est celui-ci : on vous dit : Si vous votez l'impôt des boissons, vous violez la Constitution. Je suis bien surpris que dans une question de cet ordre on pose ainsi les faits.

L'Assemblée constituante, qui n'a duré qu'une année, n'avait plus droit de voter de budget, elle n'avait pas le droit de voter une suppression de recettes. Oseriez-vous dire que la prochaine Assemblée constituante, qui ne durera peut-être que trois mois, pourrait voter deux budgets? (Mouvement.) Non, elle n'aurait pas ce droit. (Approbation.)

On s'est beaucoup apitoyé sur les souffrances du peuple. Le remède à ces souffrances n'est pas celui que vous démandez.

Le préfet de la Seine vous dira que le produit de l'octroi a diminué considérablement à Paris comme dans les autres villes; mais il vous dira que, par un singulier phénomène, les droits sur les eaux-de-vie ont produit plus : c'est que les boissons alcooliques ont une singulière affinité avec l'anarchie. (Rires.)

Nos collègues, qui ont voté le décret du 19 mai sur les boissons, croyaient faire une chose agréable au peuple; ils croyaient que leur popularité monterait à la quatrième puissance.

Eh bien! je vais vous citer un résultat : 293 membres ont voté pour la suppression des boissons; le suffrage universel a voté pour la suppression de 188 de ces votants. (Hilarité générale.)

MM. Latrade, Bourzat, et quelques autres, se mettent à pousser des cris furieux.

A droite : Cela prouve que le trait est bien lancé. (Oui! oui! très-bien!)

M. CH. DUPIN. Est-ce que vous croyez que les personnes qui voulaiént la suppression de l'impôt n'avaient pas escompté leur vote? (Violentes réclamations à gauche.)

M. BOURZAT. Est-ce que vous vous croyez encore sous la monarchie? (Bruit.)

M. CH. DUPIN. Est-ce que d'un autre côté on n'a pas dit : Nommez-moi, car je vais voter la suppression de l'impôt? (Nouvelles réclamations à gauche. Tumulte.)

Voix à gauche : C'est une insulte! on nous calomnie! C'est de la mauvaise foi.

M. LE PRÉSIDENT. Laissez passer cet orage d'injures. Quand je disais l'autre jour

que vous étiez 30 à interrompre, c'était trop; il n'y a pas 20 voix qui éclatent là-haut.

A gauche : Si! si! tous!

M. LE PRÉSIDENT. M. Dufraisse, je vous distingue trop.

M. DUFRAISSE. Je n'interromps jamais. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT, à la gauche. Vous n'êtes certainement pas les représentants de l'urbanité française.

M. CH. DUPIN. Si je demandais au cultivateur, à l'artisan des campagnes, au petit propriétaire : Voulez-vous que pour vous soulager, on crée dans le budget un déficit de 110 millions? voulez-vous qu'on révolutionne l'impôt? Malgré leurs souffrances passées, ils répondraient, j'en suis convaincu, qu'ils consentent au maintien de l'impôt. (Oui! oui! Très-bien!)

Je suis si profondément convaincu de cette vérité, que je me présenterai cette année au comité agricole de mon pays, et que je ne craindrai pas d'y exposer ma conduite. Je dirai : En supprimant l'impôt des boissons, on aurait pesé davantage sur la contribution foncière. Je ne l'ai pas voulu. Et je suis sûr qu'on m'applaudira. (Très-bien! très-bien!)

La séance est levée à six heures et demie.

Chronique et faits divers.

Une lettre de Rome, en date du 5 décembre, annonce d'une manière positive que Sa Sainteté est attendue dans cette capitale vers la fin de la semaine prochaine ou au commencement de la suivante.

Le général Baraguey-d'Hilliers n'est pas arrivé, mais on l'attend d'un instant à l'autre, et, d'après ce que l'on dit, M. de Corcelles reviendra avec lui.

— Les nouvelles des élections du Piémont sont jusqu'ici très-satisfaisantes.

— Nous apprenons par les journaux anglais qu'une révolte a éclaté aux Bermudes : plusieurs personnes ont été tuées.

— M. Théodore Bac, représentant du peuple, a transporté à MM. Soulignac, Lamy et Cie, de Limoges, et MM. Barga, Maublanc et Cie, de la Châtre, son indemnité de 25 fr. par jour jusqu'à concurrence de 6,815 fr. Ce transport fut signifié par les concessionnaires au trésorier de l'Assemblée nationale.

En vertu de cette signification, les concessionnaires ont pu commencer à toucher; mais le dernier mois, échu le 6 décembre, a été arrêté par opposition. Cette opposition frappait tout à la fois sur MM. Bac et Pierre Leroux, jusqu'à concurrence de 4,940 fr.; elle était formée par les créanciers de ces deux citoyens.

Me Touchard, avoué des cessionnaires, demandait que, nonobstant cette opposition, le payement fût continué à ses clients.

Me Blot, avoué des créanciers opposants, soutenait que la cession de M. Bac à MM. Soulignac et Barga était à l'égard de ses clients *res inter alios acta*, et que MM. Soulignac et consorts ne pouvaient être privilégiés à leur détriment.

M. le président Debelleyme a refusé d'ordonner le payement et débouté de leur demande en référé MM. Soulignac et consorts.

— On lit dans le *Messager du Midi* :

« Des troubles graves ont eu lieu à Marsillargues (canton de Lunel), dans la nuit de dimanche à lundi. Cette commune était livrée depuis longtemps à une véritable anarchie. Les ouvriers soi-disant démocrates avaient établi l'usage de passer la nuit dans les cafés, sur la place publique, et d'y faire entendre des cris, des vociférations révolutionnaires.

« Le devoir de l'autorité était de mettre un terme à ce désordre, et c'est ce qu'elle a tenté en vain à plusieurs reprises. Enfin, dimanche dernier, la brigade de gendarmerie de Lunel avait été requise par le maire pour prêter main-forte à

l'exécution d'un arrêté qui interdisait ces rassemblements tumultueux. De leur côté, les démagogues de Massillargues avaient convoqué les frères et amis des communes voisines.

« Le commissaire de police ayant voulu faire procéder à l'exécution de l'arrêté, une lutte s'est engagée, à la suite de l'arrestation de l'un des perturbateurs, entre les gendarmes et une foule de forcenés, dont la plupart étaient armés de fourches et quelques-uns de fusils. Cette lutte était inégale; l'autorité a eu le dessous; le prisonnier a été délivré, un gendarme blessé très-grièvement, et le brigadier fortement contusionné.

« Obligés de se barricader dans la mairie pendant une partie de la nuit, les agents de la force publique n'ont dû leur salut qu'à leur courage et à leur énergie.

« A la réception de ces nouvelles, M. le procureur de la République et le juge d'instruction se sont rendus hier à Marsillargues, pour procéder à l'instruction de cette affaire.

« Cette nuit, M. le préfet, accompagné de M. le procureur-général et de M. le lieutenant-général commandant la division, est parti par le chemin de fer pour cette commune, précédé de 400 soldats du génie et de trois brigades de gendarmerie.

« Nous ne saurions dire qui l'emporte dans cette émeute de l'odieux ou du ridicule. Troubler tout un pays, assommer des gendarmes, insulter les autorités, tout cela pour avoir la liberté de vociférer la nuit. C'est le dernier degré de la crapule révolutionnaire. Voilà les héros et les masques du mardi-gras anarchique prédit per Proudhon. »

— Un ouragan terrible, qui a éclaté le 9 à Saint-Pétersbourg, a chassé la Newa hors de son lit et a poussé vers la ville les flots de la Baltique. L'eau montait de minute en minute; en peu de temps, elle dépassait de sept pieds le niveau normal.

Le canon d'alarme tonnait de quart d'heure en quart d'heure, du haut de la forteresse et de la vieille amirauté. La terreur était générale.

Déjà le pont d'Isaac était emporté. Wassili-Ostrow, complètement coupé de la vile, était submergé en partie.

Dans la partie de la ville, appelée port des Galères, les habitants s'étaient réfugiés sur le toît des maisons. Du côté de l'amirauté, l'eau débordait par les aqueducs et inondait les rues.

A cinq heures de l'après-midi, le vent tourna et mit fin au danger.

La Newa, en rentrant dans son lit, charriait d'énormes quantités de bois; trente barques avaient été submergées. Des maisons de bains tout entières ont été entraînées dans la mer.

On assure qu'à Wassili-Ostrow, un grand navire à deux mâts, poussé jusqu'au milieu de la ville, se trouve à sec et a chaviré en travers de la rue.

BOURSE DU 14 DÉCEMBRE.

Le 3 0|0, resté hier à 56 30, a débuté au comptant à 56 25, a fait 56 30 au plus haut, et reste à 56 15.

Le 5 0|0, resté hier à 91 60, a débuté au comptant à 91 60, a fait 91 70 au plus haut, et reste à 91 10.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. Bailly, Divry et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Lettre pastorale des Evêques de Ravenne.

(Suite.)

La tempête qui gronde encore, ne s'est pas seulement abattue sur l'Eglise ; elle a ébranlé l'ordre politique. La Réforme, en propageant la liberté religieuse, a fait courir dans les veines du corps social un esprit de liberté effrénée. On en voit trop les effets dans l'Italie qui, au nom du progrès et de la civilisation, semble reculer vers la barbarie :

« Et pour vous porter à tout bouleverser, N. T. C. F., on vous dit que vous avez été appelés par Jésus-Christ à la liberté ! Il faut vous dévoiler ce sophisme des faux apôtres. Oui, comme le dit saint Paul, nous avons été appelés à la liberté : mais, en même temps, il dit que cette liberté ne doit pas servir d'occasion ou de prétexte pour vivre selon la chair ; elle ne nous dispense pas de la loi naturelle ni de la loi divine de la charité, qui nous oblige à nous servir les uns les autres en toute bienveillance et amour. D'ailleurs saint Paul, parlant de la liberté dont Jésus-Christ nous a dotés, nous enseigne qu'il nous a délivrés de la servitude du péché et de la mort. Vous êtes libres, ajoute saint Pierre, mais non de la loi de Dieu ni de la justice, ni par conséquent de l'obéissance due aux pouvoirs. Si vous voulez étendre jusque-là la liberté chrétienne, vous la faites servir de voile à toute espèce d'iniquité. En obéissant, vous ne le faites pas comme des esclaves, mais librement, par amour de Dieu et comme serviteurs de Dieu. »

Les Evêques entrent ensuite dans l'examen des diverses libertés qu'on prétend abriter sous celle de Jésus-Christ. Ils font voir que la liberté de la presse n'a servi, en Italie, qu'à pervertir la croyance et les mœurs, à réveiller toutes les passions, à briser les liens de toute subordination. « Une société, disent-ils, qui admettrait une absolue liberté de la presse, dresserait son propre échafaud. »

« La liberté d'agir ? Mais où nous ont conduits ces pervertisseurs des nations qui ont enseigné au peuple qu'il est le seul pouvoir qui n'ait pas besoin de raison pour légitimer ses actes ?... N'avez-vous pas vu une poignée d'aveugles et de méchants changer la liberté en anarchie, mal pire que la tyrannie, car elle est l'ensemble de tous les crimes et de toutes les horreurs. Au milieu de la licence, les lois sont restées muettes, l'autorité publique s'énerva, on médita les massacres ; les fraudes, les violences, les trahisons, le brigandage public, l'assassinat, voilà ce qu'a produit parmi nous la liberté mal entendue. »

Les doctrines de la Lettre pastorale sur le droit de changer les institutions politiques, ne seraient guère goûtées en France. Sans même effleurer la question, et en nous bornant au rôle de traducteur, nous ferons observer qu'au point de vue des peuples auxquels ils s'adressent, les Evêques ont grandement raison de repousser le *droit d'insurrection*. Qu'un peuple rompu aux luttes politiques puisse jouer

son avenir et se jeter dans les chances d'un mieux possible en brisant le pouvoir dont il n'est pas content, soit; l'expérience prouvera s'il a été sage; du moins il sait ce qu'il fait, ou croit le savoir. Mais c'est un devoir pour des Evêques, dont la voix est encore écoutée, de prémunir leurs frères contre cette soif de changement, qui chez eux ne pourrait produire que d'irrémédiables bouleversements. Quand nous avons entendu parler de suffrage universel dans les Etats pontificaux, nous avons été frappés de stupeur. Que de choses à faire avant d'appeler à la plénitude des droits politiques, des populations qui, plongées dans l'ignorance de ce qui se passe autour d'elles, ne savent pas même de quoi on vient leur parler! J'aimerais autant envoyer un enfant, la mèche à la main, dans un magasin de poudre.

« Malgré la lumière des vérités que nous venons d'établir on voulut briser le sceptre des Papes, et Rome devint l'asile de l'abomination. Une foule d'étrangers s'y rassembla, s'y organisa en force armée, se gorgea des dépouilles du temple et du trône, répandit autour d'elle la désolation et la mort. *Et posuerunt illic gentem... et convaluerunt in ea : et posuerunt arma... et congregaverunt spolia Jerusalem... et facti sunt in laqueum magnum.* »

Les Evêques établissent ensuite que l'origine du pouvoir temporel des Papes est toute providentielle, que son maintien est nécessaire à l'indépendance du Souverain-Pontife, et au centre de l'unité catholique. Ils redisent tous les bienfaits de ce pouvoir à la fois civil et ecclésiastique, et terminent en recommandant aux plus ardentes prières « l'incomparable pontife Pie IX, afin qu'après avoir eu part aux souffrances de Jésus-Christ, il soit illuminé d'un rayon de sa gloire. »

NOUVELLES RELIGIEUSES.

DIOCÈSE D'AMIENS. — Hier a eu lieu, à l'évêché, une réunion des Dames de la Providence de la ville d'Amiens, dont l'institution toute charitable remonte à l'année 1825.

Après une allocution de Mgr l'Evêque sur l'utilité de la charité, surtout à l'époque où nous vivons, le conseil de cette œuvre intéressante a été renouvelé au scrutin.

On le voit, tandis que les ennemis de l'Eglise créent utopies sur utopies, partout les catholiques agissent et soulagent les malheureux auxquels leurs adversaires se bornent à prodiguer des promesses magnifiques pour l'avenir !

SUISSE. — BERNE. — Voici le texte de la pétition votée à l'unanimité par le conseil communal de Porrentruy, et qui a été adressée au Conseil Exécutif :

« Monsieur le Président et Messieurs,

« Le conseil communal de Porrentruy vient d'apprendre que vous avez fixé au 6 décembre prochain l'époque du départ des Sœurs de la Charité qui desservent l'hospice du château de cette ville.

« Tout en professant la plus grande déférence pour votre décision, le conseil communal croirait manquer aux obligations de son serment, s'il ne venait, avec respect, vous exprimer ses craintes pour le sort futur de cet établissement, et vous signaler la triste et douloureuse impression que cette nouvelle inattendue a produite sur la population entière de cette ville et sur celle de son district.

«L'hospice du château de Porrentruy est la plus belle institution que le gouvernement et l'administration issus de 1830 aient léguée à ce district. Sous la direction morale, exemplaire, habile et désintéressée des Sœurs de la Charité, cet établissement, malgré ses faibles ressources, a marché dans une voie prospère et produit des résultats excellents, à l'ombre du précepte joint à la puissance de l'exemple. Loin de s'attendre à une mesure qui compromet la prospérité, sinon l'existence totale de cet hospice, la population de ce district et celle de cette ville, en particulier, osaient espérer que le gouvernement de 1846 se montrerait jaloux de conserver une institution qui fait honneur au gouvernement précédent. Serons-nous déçus dans cette espérance bien légitime? Telle est la question que chacun s'adresse aujourd'hui!

« Monsieur le Président et Messieurs, les Sœurs de la Charité ont des établissements dans toutes les parties du monde : aux Etats-Unis, comme dans toutes les contrées de l'Europe; sur les rives du Bosphore, comme sur les bords du Gange; dans les régions glacées du Nord, comme sur les côtes africaines. Partout, quelle que soit la religion des peuples qui les entourent, ces femmes, pratiquant toutes les vertus du christianisme, inspirent la confiance, la vénération et la reconnaissance. En elles, l'orphelin trouve l'attachement et les soins d'une mère; le malade, un soulagement; la vieillesse pauvre et délaissée, un appui dans sa misère. Vous ne souffrirez pas que l'Etat de Berne fasse seul exception parmi les gouvernements du monde; vous ne voudrez point qu'il soit un jour accusé d'avoir, en plein dix-neuvième siècle, expulsé quatre Sœurs de la Charité, qui se dévouent au soulagement des malheureux avec un zèle inaccessible à leurs calomniateurs.

« Monsieur le président et Messieurs! Le conseil communal de Porrentruy, organe des vœux de ses concitoyens, vous prie de vouloir bien suspendre l'exécution de cette mesure, jusqu'à ce que le Grand-Conseil ait statué sur une demande qui lui sera soumise à cette occasion, dans sa prochaine session.

« Dans cet espoir, le conseil vous prie d'agréer, etc.

« Porrentruy, le 2 décembre 1849.

(*Suivent les signatures.*)

Séance de l'Assemblée.

La séance a été sans intérêt et sans importance. Il aurait fallu pour ranimer l'attention qui se fatigue et s'épuise, de grands talents ou de grandes violences.

Que pouvait faire après trois jours de débat un homme disert, mais froid comme M. Mauguin? M. Mauguin a certainement un talent distingué; mais il sert des causes perdues, et toute sa souplesse oratoire ne peut les réhabiliter. Disons-le toutefois : c'est encore le seul des adversaires de l'impôt qui ait fait un vrai discours. C'est le seul qui ait débattu la question avec étude, avec suite, avec connaissance. Au milieu de cette pénurie de l'opposition, il a brillé; pas assez pourtant pour captiver l'Assemblée.

Avouons-le, du reste : il a encore conquis plus d'attention que M. Fortoul. M. Fortoul avait sans doute d'excellentes choses à dire; mais il les a dites trop longuement. C'est ce qui explique, sans l'excuser, la tenue de l'Assemblée, qui avait fini par couvrir la voix de

l'orateur du bruit des conversations particulières, au point que pas une de ses paroles ne pouvait parvenir à la première travée.

L'Assemblée avait envie d'en finir. Cependant sa courtoisie invoquée par M. J. Favre, et aussi bien quelque espoir d'entendre lundi M. Thiers, ont fait remettre à ce jour la suite de la discussion générale.

Les mesures proposées par M. de Parieu sont loin de mériter en principe notre approbation. S'il s'agissait de livrer pour toujours l'instruction primaire communale à l'autorité des préfets, s'il fallait voir transformer en subordonnés et par conséquent en agents politiques les hommes chargés de répandre l'enseignement primaire dans les campagnes, nous n'hésiterions pas à réclamer en faveur de la mission morale des maîtres, des droits de l'éducation, des intérêts des familles et de ceux des communes. Mais, il faut le remarquer, ces mesures sont essentiellement transitoires; c'est une arme dont le pouvoir demande l'usage momentané contre ceux des instituteurs qui se sont faits les auxiliaires du socialisme et de la démagogie.

Dans quelques jours, la loi organique reviendra du conseil-d'Etat. L'Assemblée pourra en être promptement saisie et remplacer le *statu quo* détestable et les mesures transitoires, qui ne valent guèr mieux, par un régime juste et sage.

En cet état, est-il raisonnable, est-il possible de repousser le projet de M. de Parieu? Nous ne le croyons pas.

Que ce projet politique et transitoire soit voté à ce titre par l'Assemblée : qu'il le soit sans discussion, sans examen, comme une demande d'état de siége, ou comme un vote de confiance, nous y donnons les mains. Nos amis n'en auront que plus de droit pour réclamer la discussion et le vote de la loi définitive..

On nous écrit de la frontière d'Italie :

« Vous avez bien fait de démentir la singulière nouvelle dont le « *Journal des Débats* s'est fait l'éditeur responsable, au sujet d'un « prétendu mouvement populaire qui aurait obligé M. de Falloux à « quitter Nice.

« Les journaux italiens, et particulièrement le *Smascheratore* piémontais, protestent énergiquement contre les intentions malveillantes prêtées à la population de cette ville, où M. de Falloux n'a « trouvé que des témoignages de sympathie.

« L'*Echo des Alpes maritimes*, cité par les *Débats*, s'imprime à « Nice; il est rédigé par un de ces réfugiés français qui emploient les « loisirs que leur font vos hautes-cours, à faire notre éducation révolutionnaire. Sont-ce donc là les correspondants de la feuille conservatrice? On pourrait le croire, à quelques-unes de ses idées sur « la question romaine.

« Mais ce qui doit le plus nous surprendre, c'est qu'une partie de « la citation est complétement fausse, et que le *post-scriptum* don« nant des détails sur le mouvement populaire dirigé contre M. de « Falloux, n'a d'autre source connue que le *Journal des Débats* lui« même.

« On s'étonne généralement ici qu'un *journal* aussi grave que les « *Débats*, et ordinairement si bien informé, ait aussi légèrement ré« pandu une nouvelle, qui n'avait aucune espèce de fondement. »

Nous espérons que le *Journal des Débats* tiendra à honneur de rectifier les assertions mensongères qu'il a accueillies si facilement, et auxquelles il a donné créance.

On lit dans le *Constitutionnel :*

« La commission du budget a pris aujourd'hui une décision très-grave au point de vue de notre situation financière ; c'est le rejet du projet de loi présenté par le gouvernement pour l'exécution de la ligne de Paris à Avignon.

« Il résulterait de ce vote que les travaux du chemin devraient être exécutés aux frais de l'Etat, ce qui modifierait profondément les plans financiers exposés par le ministère. D'une part, il faudrait augmenter le budget extraordinaire des travaux publics d'une trentaine de millions, et, de l'autre, il faudrait renoncer aux 84 millions que la compagnie concessionnaire devait verser en compte-courant dans la caisse du trésor, et qui devaient permettre d'ajourner l'adjudication de l'emprunt.

« On disait, du reste, à l'Assemblée que cette décision de la commission pourrait bien n'être pas définitive ; elle n'a été prise, en effet, qu'à la majorité de 13 voix contre 12 ; or, cinq membres étaient absents et veulent, à ce qu'on assure, demander que la question soit posée de nouveau. S'il était fait droit à cette demande, la majorité pourrait bien se déplacer, la plupart des membres absents appartenant à l'opinion qui s'est trouvée en minorité. »

Projet du gouvernement sur les caisses de secours mutuels.

Le *Moniteur* publie ce matin l'*exposé* des motifs et le texte du projet de loi émanant de l'initiative du Président de la République sur les *caisses de secours mutuels*.

Le nouveau projet fait intervenir le gouvernement, par ses encouragements, dans la fondation et le développement des sociétés de secours mutuels. Un million par an leur est assuré par le projet ; mais ce million est pris dans le budget ordinaire du ministère du commerce, sur un fonds spécial de secours dont il est doté depuis longtemps.

Ainsi, l'Etat cesserait de faire de ce fonds de secours un emploi individuel, et il l'appliquerait à encourager les sociétés de secours mutuels autorisées.

Le but de ces sociétés est défini : elles portent secours aux ouvriers blessés ou infirmes ; elles prennent à leur charge les frais funéraires des sociétaires ; mais il leur est interdit de donner des pensions de retraite.

Toutes ces dispositions s'expliquent facilement ; en Angleterre, on a essayé de fonder un nombre immense de sociétés semblables, et elles y ont rendu des services incontestables ; mais aujourd'hui la plupart sont gênées ou en dissolution.

C'est que, dans un excès de zèle, on a donné à ces sociétés des charges au-dessus de leurs forces ; c'est qu'on a voulu en faire à la fois des caisses de secours et des caisses de retraite ; c'est qu'on a calculé leurs obligations sur des tarifs mal combinés.

Aussi, le projet du gouvernement exige-t-il que les sociétés de secours mutuels ne puissent jamais promettre ni donner de retraites, et que leurs tarifs aient reçu l'approbation du gouvernement.

Une autre observation pratique a été mise à profit. En Angleterre, comme en France, les sociétés de ce genre réussissent surtout entre ouvriers similaires, appartenant aux mêmes corps de métier, se connaissant les uns les autres ou pouvant se connaître. Pour les réunions libres, elles échouent souvent ; les sociétaires s'y montrent plus préoccupés de leurs intérêts particuliers et moins de celui de la société, qui n'a pas à leurs yeux le caractère d'une nouvelle famille. Le gouvernement déclare qu'il protégera surtout les sociétés formées par des ouvriers du même état.

Au point de vue de la loi, toute société de secours mutuels, pour être autorisée, devra compter, pour quatre ouvriers sociétaires, un co-sociétaire partageant leurs devoirs sans participer à leurs droits.

Enfin le gouvernement propose que les présidents de ces sociétés soient nommés par le Président de la République.

Bulletin de la politique étrangère.

ITALIE. — PIÉMONT. — D'après nos lettres de Turin, le résultat des élections continue d'être favorable au parti constitutionnel. Sur 204 nominations qui sont à faire, soixante et quelques sont connues : le parti conservateur en compte 35, la gauche 24 et le centre gauche 3. Cependant on ne peut encore rien augurer de certain ; il est à craindre en effet que les élections dans nos campagnes ne soient livrées à une minorité factieuse.

Depuis huit jours, le ciel semble avoir ouvert ses cataractes. Les chemins communaux sont, dans le pays, abominables, et deviennent presque impraticables après quelques jours de mauvais temps. Cependant la loi électorale, par une conséquence fort étrange dans une contrée à institutions provinciales, a placé le vote au chef-lieu, de sorte que l'habitant de la campagne a souvent plusieurs lieues à faire pour aller voter.

Ajoutez à cela que la loi a adopté le mode de scrutin de ballotage, et que les électeurs sont quelquefois obligés ou de revenir le lendemain, ou de rester au chef-lieu pendant deux jours ; et il y en a beaucoup qui reculent devant cette nécessité. C'est pourquoi, malgré les favorables présages des nominations connues, il ne faut point se hâter de regarder la question comme jugée.

Aux soixante et quelques nominations que nous venons d'annoncer, il faut ajouter celles de Chambéry qui, au nombre de cinq, sont toutes constitutionnelles.

ANGLETERRE. — Une correspondance de Constantinople du 25 novembre, publiée par le *Times*, avait jeté quelque inquiétude dans

la Cité. Cette correspondance faisait entrevoir en effet une éventualité de guerre pour le printemps prochain, à en juger, disait-elle, par la conduite de l'empereur Nicolas. Nous pensons, comme un autre journal de Londres, le *Morning-Post*, qui réfute ces bruits alarmants, qu'il faut se défier des correspondances du *Times*, et qu'en croyant le contraire de ce qu'elles annoncent, on est d'ordinaire assez près de la vérité.

ALLEMAGNE. — On prétend, dit la *Réforme allemande*, que la note adressée par le prince de Schwartzenberg à lord Palmerston, relativement au rappel de la flotte anglaise des Dardanelles, se termine ainsi :

« Si votre seigneurie cherche à allumer le feu de la discorde en Europe, ce sera une raison de plus pour l'Autriche de faire respecter, partout où il serait nécessaire, les traités que l'on violerait... »

Nous laissons à la *Réforme* la responsabilité de son assertion ; de pareilles expressions peuvent bien avoir été dans la pensée de M. de Schwartzenberg, mais nous doutons très-fort qu'il les ait écrites à lord Palmerston.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 15 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'impôt sur les boissons. La parole est à M. Mauguin contre le projet.

M. MAUGUIN. Messieurs, il y a deux doctrines en matière de propriété : l'une, c'est que le propriétaire est maître de sa chose ; l'autre, c'est que la propriété appartient à l'Etat, qui est le propriétaire commun.

Cette seconde doctrine, du temps de la monarchie absolue, s'appelait Louis XIV, quand il disait, ce roi : l'Etat c'est moi. Depuis, elle a changé de titre, et elle s'est appelée Babœuf.

L'orateur entre dans de longs développements pour prouver que la fiscalité, repoussant les doctrines du Code civil en matière de propriété, a introduit au contraire la doctrine de Babœuf dans notre législation. Il se plaint de ce que la propriété vinicole aurait été l'objet d'une coalition d'intérêts qui gagneraient à ne se préoccuper que du droit.

Voulez-vous imposer des vins ? Imposez-les comme en Angleterre. (Murmures.) Ayez une taxe de douane. (Oh ! oh ! — Rumeurs et interruption.)

La nature a été prodigue envers la France ; notre pays s'étend sous des latitudes diverses au nord et au midi ; il a des produits d'une extrême diversité qui doivent être la source d'échanges infinis entre le nord et le midi. Que faites-vous ?

Croyez-moi, ce qu'il faut faire, c'est conserver nos marchés intérieurs ; c'est faciliter nos échanges, c'est donner à la population vinicole les moyens d'acheter les produits des autres parties de la France, et vous n'entendrez plus alors que des paroles de satisfaction et de reconnaissance. (Très-bien ! à gauche.)

La séance reste un instant suspendue.

M. FORTOUL. Messieurs, le sort m'oblige à remplacer à cette tribune un homme éminent qui a longtemps étudié la question des impôts. Ma position est difficile ; cependant j'essaierai de lutter contre l'autorité grave et ancienne de M. Mauguin.

L'honorable M. Mauguin a fait, en vérité, une bien triste peinture de cette colonie vinicole dont il s'est constitué l'éloquent avocat. Je me permettrai de lui demander à ce propos, si cette colonie, qui est la plus intelligente et la plus spirituelle de toutes, ne réaliserait aucun profit ; je lui demanderai si elle ne déserterait pas les champs, si elle n'ar-

racherait pas les vignes pour planter des blés? (Interruption et chuchottements à
che.)

Eh! messieurs, quelle industrie en ce moment, n'est pas en détresse et ne méril
notre pitié ?

Le discours de l'honorable M. Mauguin est une excellente préface pour l'enquê
nous demandons tous. (Très-bien !) C'est un discours très-remarquable, très-sér
mais, je le répète, ce n'est qu'un préambule à l'enquête.

Oui, c'est un discours qui seul peut suffire pour désigner la candidature de M.
guin aux membres de..... (Bruit et murmures à gauche.)

A gauche : Oh! oh! à la question!

A droite : Vous ne comprenez pas l'orateur !

M. FORTOUL. Je crois que vous ne m'avez pas compris ; vous vous êtes trompé
mes paroles. Je n'ai pas voulu parler des élections politiques ; j'ai voulu dire que l
cours de M. Mauguin le recommandait à l'Assemblée pour l'élection prochai
membres de la commission parlementaire.

Voix à gauche : Ah ! ah ! (Murmures.)

M. FORTOUL. Avec tout le respect que j'ai pour le talent éminent, les lumiè
la longue expérience de l'honorable M. Mauguin, je me demande comment le ra
teur du 19 mars 1849 peut se montrer si sévère à l'égard des chiffres de la comm
quand lui-même avait dit qu'avec des allumettes chimiques, la poudre fulminante
capsules de chasse, le Midi recouvrerait son ancienne prospérité. (Rires.)

Tous les partis ont demandé des adoucissements à l'impôt des boissons ; tous les
vernements ont cherché à en introduire. Nous voulons tous entrer dans cette
mais quelques bons citoyens se laissent entraîner trop loin. Qu'ils prennent gard
alliés qu'ils trouvent sur ce terrain.

La première Constituante, en établissant l'impôt direct, en supprimant les cont
tions indirectes, a rendu la Convention nécessaire. Voilà la phase que nous ne vo
pas recommencer. Ces quelques mots suffiront pour éclairer les hommes hon
(Très-bien !)

Voix nombreuses : La clôture!

Autres voix : A lundi!

L'Assemblée consultée repousse la clôture.

Plusieurs voix : A lundi ! à lundi !

Autres voix : Non! non!

M. JULES FAVRE. Je suis aux ordres de la majorité de l'Assemblée, mais el
permettra de lui faire observer que la discussion, par sa gravité, exige quelques
loppements.

Dans une situation semblable, un honorable membre de ce côté de l'Assembl
droite), à la même heure, a demandé et obtenu le renvoi. Je demande la même fa

De toutes parts : Oui ! oui !

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Chronique et faits divers.

On a distribué aujourd'hui à l'Assemblée le rapport fait par M. Gouin, au
de la commission chargée d'examiner le projet de loi présenté par M. le mi
des finances, tendant à autoriser la Banque de France à accroître de 73 m
la limite actuelle de l'émission de ses billets, ce qui porterait cette limite
millions.

— M. Horace Vernet vient de terminer le portrait équestre du Président
République. Ce portrait, véritable chef-d'œuvre de ce maître, dont le talen
surpassé, s'il est possible, est exposé depuis deux jours dans la salle du J
Paume, à Versailles, destinée à l'exposition des artistes de Seine-et-Oise.

— Le dernier convoi des libérés de Belle-Isle est arrivé ce matin à quatr
res à la Préfecture de police. Ces hommes, pendant tout le trajet, se son

duits avec un calme parfait. A leur passage dans la rue Tronchet, un individu qui s'était mis à la fenêtre pour voir passer le convoi, ayant crié : *Vive la République démocratique et sociale!* ce cri provocateur est resté sans écho parmi les libérés. Le procureur de la République a ordonné immédiatement l'arrestation de l'auteur de ce cri séditieux.

— Encore des épisodes de la journée du 13 juin. Deux individus, prévenus tous deux de participation au mouvement insurrectionnel, ont été amenés devant la cour d'assises de la Seine, dans son audience du 11, et tous deux ont été acquittés par le jury. L'un, le nommé Barbecane, est un ouvrier tailleur qui prétend avoir assisté en simple curieux à la manifestation ; l'autre est un serrurier, nommé Fournier, que l'accusation présentait comme ayant tiré un coup de feu sur un des officiers qui commandaient la force publique au coin de la rue Grange-Batelière. Fournier a déjà figuré, comme témoin appelé par la défense, au procès de Versailles ; c'est par suite d'un arrêt de renvoi qu'il s'est trouvé hier devant la cour d'assises.

— Un individu fort bien vêtu, accompagné d'une dame très-élégamment mise, était descendu, avant-hier au soir, dans un hôtel de Lille, au moment de l'arrivée du dernier convoi de Paris ; les voyageurs s'étaient fait servir à souper dans leur chambre. Hier, vers midi, le propriétaire, étonné de ne pas les voir descendre, envoya un de ses garçons, sous prétexte de leur demander s'ils n'avaient besoin de rien ; le garçon frappa en vain, la porte resta close ; mais il y a toujours dans les hôtels quelques doubles clefs ; on pénétra dans l'appartement, et grande fut la surprise de n'y plus trouver personne ; le couple avait quitté l'hôtel on ne sait trop comment, emportant plusieurs couverts d'argent, une courtepointe, deux draps de lit et un tapis. Le plus fâcheux, c'est que l'aubergiste volé n'ose même pas porter plainte dans la crainte de s'attirer un procès-verbal pour défaut d'inscription sur son livre de ces funestes clients, qui probablement, du reste, auront gagné la Belgique par le premier convoi.

— La police romaine semble enfin avoir saisi les traces des véritables assassins du malheureux comte Rossi. Un des conjurés, car il y a eu conjuration, interrogé par un juge d'instruction sur un délit tout à fait étranger à ce meurtre, laissa échapper quelques paroles qui fixèrent l'attention du magistrat. Celui-ci, s'emparant aussitôt de cet indice, est parvenu, assure-t-on, à savoir quels sont les auteurs de ce crime. Ils se diviseraient en trois catégories : *les instigateurs, les exécuteurs, les complices*. Souhaitons, pour la satisfaction de la vindicte européenne, que cette nouvelle soit fondée, et qu'au moins quelques coupables, sinon tous, tombent enfin sous la main de la justice humaine.

— Il y a quelques jours, M. le vicomte de La M..., passant rue de Grenelle, est abordé par un homme qui lui fait le tableau le plus touchant de sa triste position, et auquel il donne une pièce de monnaie ; mais voulant venir plus largement en aide à ce malheureux, s'il lui a dit vrai, M. de La M... le suit jusque sur le quai Malaquais, le voit entrer dans une maison d'assez bonne apparence ; puis, après s'être assuré près du concierge que c'est là le domicile du mendiant, il monte chez lui et le trouve dans un appartement confortablement meublé ; la table était mise, bien garnie et servie en argenterie.

M. de La M... exprime toute son indignation, menaçant d'aller dénoncer ces faits à l'autorité ; mais l'audacieux mendiant, avec un imperturbable sang-froid, répondit : « Vous ne pouvez rien, monsieur ; il faut me faire prendre en flagrant délit. »

Espérons que les mesures énergiques prescrites par le préfet ne seront pas sans résultat.

De la Revue de l'Education nouvelle.

Monsieur le Rédacteur,

Voulez-vous bien permettre à une mère de famille de vous adresser quelques lignes, au sujet d'un recueil destiné à l'enfance, et intitulé : *Revue de l'Education nouvelle?* Vous l'avez annoncé, et beaucoup d'autres feuilles en ont entretenu leurs lecteurs. Son titre, ses promesses ont attiré mon attention ; je me le suis procuré, et voici le résultat de l'examen que j'en ai fait, non pas, vous vous en apercevrez aisément, avec une grande expérience littéraire, mais avec mes simples instincts de chrétienne.

Je ferai volontiers d'abord la part de l'éloge. Il y a certaines parties qui sont traitées avec un soin spécial et avec une véritable intelligence. Ainsi tout ce qui touche à ce que j'ai entendu appeler, dans le barbare langage de ce temps, les réformes *utilitaires* dans l'éducation, tout cela est inspiré par un sentiment assez juste, et réalisé d'une manière très-ingénieuse et très-pratique. Par exemple, c'est une bonne idée que de mettre sous les yeux des enfants les divers arts et métiers, les productions différentes de la nature, les travaux variés de l'industrie. Les descriptions d'une *ferme,* d'une *boulangerie,* etc., sont pleines d'intérêt, et il y a pour la curiosité avide de l'enfance un aliment très-précieux dans les gravures coloriées, dont chacune représente en action une profession agricole ou industrielle, et dont l'encadrement rappelle les mille usages auxquels l'activité humaine sait employer les dons de la Providence. Ces dessins sont exécutés avec un talent incontestable ; bien que la pensée ne soit pas nouvelle, sa mise en œuvre la rajeunit, et j'ai éprouvé que les enfants y trouvaient à la fois de l'attrait et du profit.

J'en dirai autant de la transformation heureuse que les éditeurs de la Revue font subir aux chants et aux rondes qui ont tant amusé nos premières années, et qui se perpétuent par la tradition au milieu des joyeux ébats de nos générations nouvelles. Tout en respectant ces airs consacrés et dont les échos des Tuileries gardent si fidèlement le souvenir, on y adapte d'autres paroles, ou bien on modifie le fond même de la ballade ou de la chanson en lui donnant une tournure plus morale ou moins insignifiante. Généralement cette métamorphose est habilement opérée : l'esprit y gagne et la gaîté n'y perd rien.

Voilà, Monsieur, le meilleur côté du Recueil dont je m'occupe. Quant aux historiettes morales qui y sont semées, elles sont d'ordinaire peu intéressantes et encore moins instructives. C'est la plupart du temps une sentimentalité assez vulgaire quand elle n'est pas plus que naïve. Je ne veux rien dire des petits cours de lecture anglaise et autres. On espère démontrer qu'une mère qui ne sait pas l'anglais, peut l'enseigner à ses enfants, et cela sans peine et sans difficulté, en

se jouant. J'estime, quant à moi, que rien n'est plus faux que la prétention d'apprendre sans travail : le travail, quel qu'il soit, est un châtiment et une lutte, châtiment attaché à la dégradation de notre nature, lutte contre l'ignorance, qui est la suite de cette dégradation. Tout se fait en ce monde, pour les fils d'Adam, *à la sueur de leur front*. Il ne faut jamais oublier ce principe : les auteurs des « petits cours » ne semblent pas s'en être souvenus.

Au reste, cette méconnaissance des premières lois de notre nature ne se trahit pas seulement en cet endroit. Je crains qu'elle ne soit le vice fondamental des doctrines qui président à toute la méthode de la *Revue de l'éducation nouvelle*. Il m'a semblé voir percer en plus d'un endroit certaines théories de *travail attrayant*, d'*organisation sociétaire* des jeux, de *distribution sériaire* et *harmonique* des joujoux, qui ont un parfum accentué de fouriérisme et de phalanstère. Des articles, signés notamment de M. Laverdant, ont, sous une apparence de naïve simplicité et de paternelle bonhomie, des tendances qu'il est facile de saisir, malgré l'habileté qui cherche à les dissimuler. Je vous engage vivement, Monsieur le Rédacteur, à tenir en garde les mères chrétiennes contre cette sorte d'invasion pacifique et enjouée, contre ce socialisme *bon enfant* qui se mêle aux innocentes distractions de nos petits garçons et de nos petites filles, et qui se glisse, comme le serpent sous l'herbe, à travers une partie de barres ou au milieu d'un bazar de bimblotterie.

J'aime à croire que ce n'est pas là, du reste, un parti pris chez les directeurs de la Revue, et qu'ils sont les premières victimes d'une illusion ou d'un abus de confiance. Si c'était par malheur un acte de propos délibéré, je ne trouverais pas dans mon indignation maternelle de termes assez énergiques pour flétrir une combinaison aussi perfide et aussi odieuse !

Toutefois, je conserve de sérieuses craintes et je vous les confie. D'autant plus, Monsieur, que j'ai remarqué également une lacune étrange et profondément regrettable. C'est l'absence de tout enseignement sérieusement, sincèrement religieux dans ce Recueil. J'y vois bien quelques phrases de religiosité sur le *Mois de Marie*, par exemple ; j'y vois des contes ou des historiettes dictés par les inspirations de la morale naturelle ; j'y vois même des sentiments de bienfaisance, de charité. Mais les beautés de la foi, les lumières du dogme, les merveilles de l'Histoire Sainte, les récits de la vie des Saints et des Martyrs, les exemples admirables dont surabondent nos annales ecclésiastiques, rien de tout cela n'y figure. Et pourtant que de touchantes, que de délicieuses scènes à mettre sous les yeux des enfants ! Que de leçons magnifiques dans leur simplicité sublime ! Combien il est aisé de faire descendre ainsi et peu à peu dans l'âme et dans le cœur de ces petits enfants, les paroles et les préceptes du divin Maître qui les aimait si tendrement et qui se plaisait à s'entourer de leur innocence ! N'est-il pas plus nécessaire que jamais de les

habituer dès leurs plus jeunes années aux mystères de salut qui doivent leur donner la force de supporter la vie et d'accomplir leurs immortelles destinées? N'est-ce pas le plus essentiel, le premier de tous les devoirs, en fait d'éducation, de créer autour d'eux une atmosphère toute chrétienne, où ils respirent la foi, l'espérance, la charité? Enfants de l'Eglise, ne doivent-ils pas avant tout être nourris du lait de sa doctrine, bercés de ses traditions, instruits au milieu de ses souvenirs, environnés de ses gloires? N'est-ce pas là leur héritage, leur domaine, leur vie spirituelle et morale tout entière?

Le monde matériel, la science, les arts, l'industrie, toutes ces belles et nobles connaissances, ne sont qu'un accessoire et ne doivent venir qu'en second lieu. C'est le flambeau de la foi qui marche en avant et qui illumine le reste.

Sans doute, je ne demande pas qu'un journal pour les enfants leur fasse le catéchisme. Ce n'est point son affaire, et ce serait une usurpation pleine de périls. Mais ce que je désirerais, c'est qu'une *Revue* d'éducation fût avant tout, et par-dessus tout, chrétienne et catholique, et qu'elle cherchât avant tout à former non pas seulement des hommes, mais des chrétiens.

Je l'avoue, sans rétracter rien des éloges que j'ai donnés à la partie humaine et matérielle, je deplore que la partie religieuse et, si j'ose dire, divine de l'éducation, laisse tant à désirer dans ce Recueil.

Pardonnez-moi, Monsieur le rédacteur, d'être sortie de mon rôle habituel. Plus la *Revue d'Education* offre de charmes en un sens, plus elle peut présenter de dangers en un autre, et j'ai cru devoir à ma conscience maternelle de vous prier d'accueillir l'expression de ses instinctives alarmes.

Agréez, etc. L. D. DE R.

AVIS.

Nous devons répéter que l'administration de l'*Ami de la Religion* ne répond pas des annonces imprimées sur la couverture du journal. Mais nous nous sommes réservé le droit d'en exclure les annonces de livres ou d'objets qui peuvent y figurer. Cependant il s'en est glissé dans ces derniers jours quelques-unes que nous réprouvons énergiquement. Nous ne laisserons pas cet abus se reproduire.

BOURSE DU 15 DÉCEMBRE.

Le 3 0|0, resté hier à 56 15, a débuté au comptant à 56, a fait 56 15 au plus haut, et reste à 56 05.

Le 5 0|0, resté hier à 91 30, a débuté au comptant à 91 10, a fait 91 40 au plus haut, et reste à 91 30.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. BAILLY, DIVRY et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Mgr l'Archevêque de Paris et Mgr l'Evêque de Langres viennent de recevoir du Souverain-Pontife un Bref qui contient la condamnation des déplorables égarements de M. l'abbé Chantôme. Le Bref est conçu dans les mêmes termes. Il n'y a de différence que celles qui tiennent à l'intitulé et à la position particulière de M. Chantôme dans les deux diocèses : ainsi tandis que dans l'un on lit : *Presbyter Lingonensis Diœcesis, et presbyterum istic morantem*, dans l'autre, il y a : *Tuæ Diœcesis et istic natum*. NN. SS. de Paris et de Langres ont transmis à leurs vénérables frères dans l'Episcopat, ce jugement suprême du Chef auguste de l'Eglise. Grâce à la vigilance de Celui qui a mission de confirmer ses Frères dans la foi, désormais la séduction devient impossible, du moins auprès de ceux qui cherchent la vérité avec un cœur droit; et la parole trompeuse de l'homme si formellement condamné doit à jamais demeurer stérile. Nous donnons le texte et la traduction du Bref qui inflige ce châtiment salutaire. Nous y ajoutons la lettre adressée à M. Chantôme par Mgr l'Archevêque de Paris. Puissent ces paroles si graves et si paternelles dessiller enfin les yeux et toucher le cœur du prêtre égaré !

Brefs de N. S. P. le Pape Pie IX,

A L'OCCASION DE M. L'ABBÉ CHANTÔME.

Venerabili Fratri Augustino-Dominico, Archiepiscopo Parisiensi, Lutetiam Parisiorum.

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem. Ubi primum summa animi Nostri admiratione accepimus perniciosissimos errores, quos presbyter Chantôme Lingonensis Diœcesis temerario ausu per publicas etiam ephemerides in vulgus disseminare non erubescit, vehementer quidem doluimus, gravissima considerantes damna, quæ ex ejusmodi scriptis in sanctissimam nostram religionem ac civilem ipsam societatem possunt redundare hisce præsertim asperrimis temporibus, quibus impii homines nefa-

A notre vénérable Frère Augustin-Dominique, Archevêque de Paris, à Paris.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons connu, non sans un étonnement profond, les erreurs extrêmement pernicieuses qu'un prêtre du diocèse de Langres, nommé Chantôme, avait l'audace de répandre parmi les peuples, ne rougissant pas d'exposer ses conceptions téméraires même par la voie des feuilles publiques. Nous en avons aussitôt ressenti une grande douleur, par la considération de tous les maux que de tels écrits peuvent causer à notre très-sainte religion

riis quibusque molitionibus, et monstrosis opinionum commentis jura quæque divina, et humana subvertere connituntur. Itaque tibi summopere gratulamur, venerabilis Frater, quod pro episcopali tua sollicitudine presbyterum ipsum istic morantem serio monere atque ad proprii officii rationem revocare haud omiseris, eumque salutaribus tuis monitis, et mandatis pertinaciter reluctantem ab omni ecclesiastici ministerii functione prohibendum esse existimaveris, atque opportuna jam susceperis consilia, ne grex tibi commissus vesanis hujus viri inficiatur erroribus. Et quoniam probe noscimus, quo sacerdotali zelo alii quoque venerabiles Fratres Galliarum antistites sint animati ad catholicæ Ecclesiæ doctrinam tuendam, ad animarum salutem procurandam, et illarum perniciem propulsandam, iccirco dubitare non possumus, quin ipsi clerum, populumque fidelem eorum vigilantiæ concreditum omni cura monere, exhortari et excitare studeant, ut a perversis ejusdem Chantôme opinionibus diligentissime caveant, et abhorreant. Optamus autem, venerabilis Frater, ut has Nostras litteras iis omnibus manifestes, quibus in Domino expedire censueris. Atque interim hac occasione perlibenter utimur, ut Nostram in te benevolentiam iterum testemur et confirmemus, cujus quoque pignus esse volumus apostolicam benedictionem, quam toto cordis affectu tibi ipsi, venerabilis Frater, cunctisque istius Ecclesiæ clericis, laicisque fidelibus peramanter impertimur.

et à la société civile elle
surtout dans ces temps si p
où les impies, réunissant le
forts, enfantent les systèmes
monstrueux et forment les pl
pables complots pour renve
droits divins et humains.

Nous vous adressons donc
rable Frère, nos vives félic
de ce que, dans votre sol
épiscopale, après avoir fait à
tre habitant votre Diocèse de
ses remontrances, après av
ployé tous les moyens les pl
pres à le ramener aux dev
son ministère, sur ses rési
opiniâtres à vos salutaires a
sements et à vos ordres f
vous avez jugé qu'il devai
privé de toute fonction eccl
que, et vous avez pris de sag
sures pour que le troupeau c
vos soins ne fût pas infecté
nestes erreurs de cet homme

Nous savons d'ailleurs pa
ment de quel zèle pastoral so
lement animés nos vénérable
res, les autres Evêques de l
pour défendre la doctrine de l'
catholique, pour procurer le
des âmes et détourner tout
pourrait causer leur perte : N
pouvons donc pas douter qu
réunissent tous les efforts d
zèle pour avertir, pour ex
pour conjurer le clergé et le
fidèle confiés à leur vigilance
prémunir avec soin et de s'
avec horreur des systèmes
même Chantôme (*ejusdem*
tôme).

Nous désirons, vénérable
que vous fassiez connaître
présente Lettre à tous ceux
vous jugerez bon dans le Sei
qu'elle soit manifestée.

um Neapoli in suburbano, die 30 novembris anno Pontificatûs Nostri anno

bili Fratri Ludovico Episcopo Lingonensi.

PIUS PP. IX.

rabilis Frater, salutem et icam benedictionem. Ubi primmna animi Nostri admiraecepimus perniciosissimos erquos presbyter Chantôme, ise Lingonensis Diœcesis temeısu etc. connituntur. Itaque nmopere gratulamur, venerFrater, quod pro episcopali icitudine presbyterum ipsum onere, atque ad proprii offionem etc. reliqua *ut supra* est in alia, etc.

Nous saisissons avec empressement cette occasion de vous donner un nouveau témoignage et une nouvelle assurance des sentiments de Notre cœur pour vous. Et Nous voulons que vous en receviez pour gage la bénédiction apostolique, que Nous vous accordons avec affection et dans toute l'effusion de Notre âme, à vous, vénérable Frère, ainsi qu'au clergé et à tous les fidèles de votre Diocèse.

Donné à Naples, à Portici, le 30 novembre 1849, la 4ᵉ année de Notre Pontificat.

Le même Bref a été adressé en même temps à Mgr l'Évêque de Langres.

Lettre de Mgr l'Archevêque de Paris, à M. l'abbé Chantôme.

11 décembre 1849.

Monsieur l'abbé,

reçu hier au soir un Bref du Souverain-Pontife dont je crois devoir, out, vous envoyer communication. Il ne vous permettra plus de douvous ne soyez entré dans une voie funeste. Si, comme je l'espère, les passions tumultueuses auxquelles vous avez livré votre âme, et la piété dont vous avez donné tant de preuves, vivent encore en ous ne fermerez pas l'oreille à la voix du chef de l'Église, de cette

Eglise que vous avez autrefois tant aimée, et que vous affligez cruellemen aujourd'hui.

Vous avez dans le passé, et même sous vos yeux, de grands exemple de soumission et de révolte. Voyez de quel côté vous voulez vous ranger. C'est un moment suprême pour vous. Puisse l'esprit de Dieu dompter l'orgueil de la nature, et vous amener soumis et repentant aux pieds de Celui qui ne vous frappe en ce moment que pour vous réveiller, dissiper vos songes et vos illusions, et vous guérir !

On m'a dit qu'il y avait avec vous quelques ecclésiastiques. Vous voudrez bien leur communiquer le Bref du Souverain-Pontife, ainsi que ma lettre. Qu'ils prennent aussi pour eux les conseils paternels qu'elle renferme. J'ai usé pour quelques-uns d'entre eux plus particulièrement soumis à ma juridiction, de beaucoup de patience et de longanimité. Je n'en aurai nul regret, si enfin aujourd'hui ils ouvrent les yeux et s'ils nous consolent autant par leur docilité qu'ils nous ont affligé par leur conduite.

Je vous répète, monsieur l'abbé, que je suis plein d'espérance en votre retour, et déjà mes bras s'ouvrent pour vous presser sur mon cœur.

Je vous donne en attendant ma bénédiction pastorale et toute paternelle.

Signé ; † M.-D. Auguste,
Archevêque de Paris.

Lettre pastorale des Evêques de la Province ecclésiastique de Ravenne.

Dans notre analyse de la lettre pastorale des Evêques de la Province ecclésiastique de Ravenne, l'omission de quelques lignes a obscurci l'expression de notre pensée. Personne sans doute ne s'y sera trompé. Nous rétablissons cependant le paragraphe tel qu'il doit être lu :

« Les doctrines de la lettre pastorale sur le droit de changer les institutions politiques, ne seraient guère goûtées par les révolutionnaires et par nos prétendus politiques en France. Mais sans vouloir effleurer ici la question, au point de vue où elle est traitée, et en nous bornant au rôle de traducteur, nous ferons observer que pour les peuples auxquels ils s'adressent, les Evêques ont doublement raison de repousser le droit d'insurrection. Qu'un peuple même rompu aux luttes politiques puisse jouer son avenir, et se jeter dans les chances d'un mieux possible, en se réservant la faculté de briser par des voies constitutionnelles le pouvoir dont il n'est pas content ; c'est une de ces redoutables épreuves dont les sociétés modernes ne nous donnent que trop d'exemples. L'expérience prouvera si ce peuple a été sage ; du moins il sait ce qu'il fait ou il croit le savoir. Mais c'est un devoir pour les Evêques, etc., etc. »

Voici maintenant la traduction du remarquable passage des Évêques de la Province de Ravenne sur l'insurrection :

« Que si on pouvait admettre le rêve du droit d'insurrection, Dieu n'aurait pas suffisamment pourvu à la vie des nations. L'existence de la société (quel homme de bon sens le pourrait nier ?) exige impérieusement l'ordre et la tranquillité, et en vain on se flattera de conserver l'ordre par la force de la raison ou du sabre, sans l'éclat de la majesté d'un pouvoir inviolable dont la force morale serait illusoire, si l'obéissance obligatoire dans le peuple ne lui correspond pas. Et en effet, quand fermant les yeux on méconnut ce devoir, le délirant essor des passions humaines aiguisa les glaives fratricides, imprima des vestiges de sang, bouleversa la société, menaça son existence. Si la voix du Tout-Puissant n'eût suscité des bras capables d'enchaîner cette hydre révolutionnaire, l'homme appelé par ses besoins à la vie sociale, aurait préféré fuir ses semblables, et rencontrer dans les déserts et les forêts une compagnie moins dangereuse, celle des bêtes féroces. Il fallait donc à la tranquillité publique une autre base plus solide que la raison et que la force brutale ; Dieu ne pouvait l'omettre, il ne l'a pas omise. Se réservant la punition des princes pervers et la vengeance des peuples, il obligea les consciences à l'obéissance, et mit ainsi dans le fond des cœurs une garantie pour l'ordre public, en ôtant aux hommes le droit de se soulever, c'est-à-dire le plus grand désastre des nations. »

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Diocèse du Mans. — Tous les habitants de Laval connaissent la statue de la sainte Vierge qui, depuis plusieurs siècles, protége nos vieilles halles. On sait avec quel soin nos *dames* ont continué de l'orner. Avant 93, la procession de la Fête-Dieu s'arrêtait devant cette statue, et un sermon était prononcé par un religieux.

Lorsqu'il s'est agi d'abattre les halles, les dames qui les habitent se sont demandé ce qu'on ferait de leur chère statue ; une d'elles avait déclaré qu'elle lui donnerait asile en sa maison ; mais l'administration, respectant ce sentiment de vénération, vient de décider qu'un emplacement serait ménagé dans la construction nouvelle et que la statue demeurerait à la halle comme par le passé.

Diocèse de Poitiers. — Un voyageur qui a parcouru le pays vendéen et les bords de la Sèvres depuis Niort, raconte d'intéressants et nombreux détails sur la parfaite réparation des charmantes églises de ce pays, si fidèle et si chrétien. Rien n'est élégant, écrit-il, comme la délicieuse petite église de la Pommeraye, près Pouzauges. Cette année 1850 va voir mettre la dernière main à ce petit, mais intéressant édifice gothique. Grâces au zèle intelligent du digne curé, les trois autels ont chacun leur beau tabernacle. Le maître-autel possède un tabernacle en marbre blanc d'Italie, qui a été fait à Angers, et dont la porte a été sculptée par Saget ; c'est un petit chef-d'œuvre.

Il faut ajouter que le conseil municipal, composé tout entier de braves paysans vendéens, s'empresse de voter tout ce que réclame un tel entretien de cette maison du Seigneur. Pasteur et fidèles, tous sont les honorables descendants de ces héros en sabots qui méritèrent l'admiration de Hoche et du monde entier.

Le Conseil-d'Etat et le NATIONAL.

C'est toujours le *National* qui continue à nous donner des nouvelles du conseil-d'Etat. Il en est le *Moniteur* officieux, sinon officiel. Voici donc les renseignements qu'il nous apporte ce matin :

« Si le projet de loi de M. de Parieu sur les instituteurs primaires a été reçu avec une véritable douleur par tout le côté gauche de l'Assemblée, il n'a pas causé moins d'émotion et de surprise au conseil-d'Etat. M. de Parieu traite le conseil-d'Etat, comme son prédécesseur, d'illustre mémoire, M. de Falloux, traitait l'Assemblée Constituante. C'est pendant que le conseil-d'Etat délibère sur le rapport de M. Boulatignier, c'est au moment où il rédige les dernières dispositions du projet qui sera transmis à l'Assemblée avant la fin de cette semaine, que M. de Parieu saisit tout à coup la Chambre de son nouveau projet de loi. Avant-hier matin, il avait assisté à la délibération du conseil, ayant déjà son projet dans sa poche, et prenant part à des discussions qu'il savait bien être condamnées désormais à la stérilité. »

Ce qu'il y a de plus curieux dans l'article du *National*, c'est qu'après avoir partagé si vivement les douleurs du conseil-d'Etat, il avoue qu'il n'y voit qu'une question d'amour-propre. Car, au fond, M. de Parieu s'est tout simplement inspiré pour son projet des idées du conseil; or, ces idées sont celles qui jettent le *National* en fureur.

« On se demande quel a pu être le but de cette singulière résolution. Une avance de vingt-quatre heures sur la présentation d'un projet ne saurait être un motif sérieux. Le conseil-d'Etat se serait-il donc montré animé d'un esprit tant soit peu libéral? Aurait-il adopté en assemblée générale les propositions faites par M. Boulatignier au nom de la section de législation? [illegible] : les instituteurs, sacrifiés par M. de Parieu, l'étaient déjà par le conseil. M. de Parieu a envié au conseil-d'Etat l'initiative de cette mesure, voilà tout. Ce n'est qu'une question d'amour-propre. M. le ministre n'a pas voulu que d'autres que lui pussent revendiquer l'honneur d'avoir achevé la ruine de l'instruction primaire dans notre pays. »

Mais alors, dira-t-on, d'où vient donc que le *National* défend si chaudement les intérêts et même l'amour-propre du conseil, au moment même où le conseil mérite ses anathèmes autant que le ministre?

Nous n'entreprendrons pas d'expliquer de telles contradictions; nous aimons mieux continuer à extraire les renseignements qui s'y trouvent mêlés :

« Soyons justes, cependant, envers le conseil-d'Etat. Une minorité considérable y a défendu les idées libérales. Plusieurs membres de l'ancien conseil se sont séparés de leurs amis conservateurs, dans une question où il s'agit, non de la démocratie et de la République, mais de la liberté de penser et de la liberté civile. Toute la partie du rapport de M. Boulatignier qui traite de l'instruction secondaire a été acceptée avec de légers changements : on a même ajouté un article spécial pour [illegible] l'école normale supérieure; le nombre des académies a été [illegible] au projet de la section. C'est sur l'instruction primaire que [illegible] a fait une question purement politique, on a [illegible] a donné en toutes choses la haute

main aux préfets. Dans le projet du conseil comme dans celui de M. de Parieu, ce sont les préfets qui nomment, réprimandent, suspendent, révoquent les instituteurs. En un mot, l'instruction primaire n'est plus désormais qu'une affaire de police.

« D'après le projet du conseil, les comités supérieurs disparaîtraient, ainsi que les comités locaux, et seraient remplacés par un conseil départemental et des conseils cantonaux. Le préfet nommerait, mais sur la présentation des conseils municipaux, qu'on a craint de blesser. Seulement la présentation même serait circonscrite dans une liste dressée par le préfet, et, sur cette liste, ne seraient portés que les aspirants agréés par l'autorité supérieure. C'est, comme on voit, en matière d'instruction primaire, le pendant du pouvoir discrétionnaire donné autrefois aux préfets, de composer des jurys probes et libres. M. de Parieu est plus brutal et plus franc. Il ne fait pas intervenir le conseil municipal pour présenter au préfet des candidats choisis et triés d'avance par le préfet lui-même. Il dit tout uniment, sans plus de façon : « Le préfet nommera... »

« Répétons en finissant, pour nous consoler, que ces déplorables résolutions contre les instituteurs primaires ont été prises dans le conseil à une très faible majorité. Nos lecteurs en seront convaincus quand ils sauront que le principe de l'obligation ayant été proposé dans l'assemblée générale du conseil, il n'a été repoussé que par dix-sept voix contre quinze. Le président du conseil a voté pour le principe, et comme il a voix prépondérante, au suffrage de plus, et le principe était voté.

« On croit généralement, au palais du quai d'Orsay, que le projet sera rejeté dans son ensemble. »

On voit que si le *National* ne tient pas encore sous son joug la majorité du conseil-d'Etat, il n'y manque pas d'influence ni d'amis. Il est particulier que l'*instruction obligatoire* y ait rencontré tant de partisans et réuni tant de voix, quinze contre dix-sept !

Que penser ensuite des instituteurs communaux qu'un tel conseil croit devoir lui-même abandonner et remettre à la surveillance préfectorale ?

Une dernière observation enfin :

Le conseil-d'Etat n'est pas plus appelé à rejeter qu'à adopter ou à amender les projets de loi qu'on lui envoie. Il doit les examiner, en faire ressortir les avantages et les inconvénients, émettre ses observations et ses avis. Après cela, il a dégagé sa responsabilité et il a épuisé son droit.

Il est étrange que ce soient les démocrates absolus qui s'obstinent à faire de ce corps une sorte de Chambre des Pairs au petit pied et à lui attribuer une portion du pouvoir délibératif quand il n'a en telle matière, vis à vis du gouvernement et de l'Assemblée, que des fonctions purement et exclusivement consultatives.

La guerre dans l'Olympe socialiste.

Aujourd'hui, dimanche, nouvelle lettre *fraternelle* de M. Pierre Leroux à son ami l'*an-archiste*.

— Vous m'accusez, Proudhon, de vous avoir attaqué. Mais n'a-

vez-vous donc plus souvenance des quelques lignes placées par vous en tête de votre *banque d'échange* : « Je fais serment, *devant Dieu*, « *et devant les hommes, sur l'Évangile et sur la Constitution,* que je « n'ai jamais eu d'autres principes de réforme sociale que *ceux rela-* « *tés* dans le présent acte.... Je déclare que, dans ma pensée intime, « ces principes, avec les principes qui en découlent, SONT TOUT LE « SOCIALISME; que *hors de là il n'est qu'utopie et chimère.* »

— Je n'attache, cher Proudhon, aucune importance à votre serment devant Dieu qui n'est, à vous en croire, *qu'une entité chimérique*, ni devant l'*Évangile*, auquel vous croyez encore moins que moi; mais permettez-moi de vous faire observer qu'en déclarant que, hors de votre doctrine, tout *est utopie et chimère*, vous nous avez exclus de *votre communion, et vous vous êtes exclus de la nôtre.*

Cela est clair, évident, incontestable.

— « Je suis socialiste, dites-vous, mon cher Proudhon, car *je pro-* « *teste* contre la société actuelle et je cherche la science. » Comment! vous *cherchez la science*, et vous affirmez qu'elle est *toute trouvée*, que la banque d'échange est tout le socialisme! Vous êtes un bien pauvre logicien, mon ami Proudhon!

« Ce que vous ajoutez, pour fortifier votre raisonnement, n'a pas plus de valeur. Le socialisme a, dès à présent, un symbole : c'est l'ASSOCIATION. Examinez tous ceux que vous nommez, tous s'accordent dans ce symbole. Ils peuvent différer et ils diffèrent, en effet, sur l'organisation de l'Association : les uns s'attachent particulièrement au terme *Liberté* de la formule républicaine, d'autres au terme *Fraternité*, d'autres enfin au terme *Égalité*; mais tous veulent, avant tout, l'ASSOCIATION, et voilà pourquoi ils sont et sont dits SOCIALISTES. »

Saint-Simon « ce grand et vénérable père du socialisme, dont toutes les écoles socialistes d'aujourd'hui sortent comme autant de ra- « meaux issus d'une tige commune » Saint-Simon est mort *en affirmant l'avénement de l'association universelle.*

Cabet s'est attaché principalement *à la communauté* des chrétiens primitifs : c'est dire que la *fraternité* est pour lui le *ciment* de l'association.

Enfin, Louis Blanc, s'inspirant de l'histoire, a vu dans l'association la réalisation de l'égalité. Quant à moi, Pierre Leroux, dont vous cherchez *vainement* à ridiculariser les idées, mon caractère c'est d'avoir toujours eu devant les yeux le triple symbole de la République: *Liberté, Égalité, Fraternité!*

Mais vous, Proudhon, l'association est-elle votre symbole? Non.

« Vous mentiriez, si vous osiez aujourd'hui le prétendre. Est-il question d'association dans vos ouvrages, où vous critiquez partout les idées d'association? Si vous vous rattachiez à une école quelconque du socialisme, ce serait à celle de Fourier, d'où vous êtes primitivement sorti. Mais ayant répudié l'idée d'attraction, telle que l'entend cette école, sans rien y substituer, vous ne sauriez même vous abriter sous son pavillon. Du reste, votre guerre avec toutes les nuances du socialisme est flagrante, et elle a cela de particulier que jamais vous n'avez respecté dans aucune d'elles le caractère qui les réunit toutes, le dogme de l'association. »

e crime, Proudhon, et ce crime est irrémissible, c'est d'atta- ous les chefs du prolétariat au lieu de les célébrer dans un triomphal :

rquoi ne pas rendre justice à tous ceux que le peuple investit de sa con- t qui ne l'ont point trompée? Quoi! cette noble figure de Barbès ne vous as d'émotion! Quoi! vous ne saurez pas rendre justice à cette nature ar- is profondément consciencieuse, qui, du Luxembourg, ouvert pour nu au peuple, versa à flots incessants la vulgarisation des idées sur toute la de la France, et sur le monde tout entier, par le retentissement qu'eut un omène! Vous n'admirerez pas, tout en lui disant la vérité, cet autre ar- , poussé d'abord en haut, précipité ensuite, est parvenu, par la naïveté son talent, à rester, dans toutes ces périodes de bonne et de mauvaise au milieu de mille dangers, au risque continuel de sa vie, l'orateur, le la République; qui, sentant par sympathie plutôt que par la méditation, vérité de l'Idée Républicaine et de l'Idée Socialiste, après bien des hési- a fini par proclamer l'alliance de ces deux Idées. Ah! mon cher Prou- .vez-vous qu'il en est de la véritable gloire comme des pains de l'Evan- se multiplient dans les corbeilles. Quelle gloire auriez-vous perdue, ous auriez rendu justice à Ledru-Rollin? Parlerai-je de Lamennais, *parti d'une source si éloignée de nous*, et qui, prévenu long-temps contre le ne, marche, marche toujours en avant, intrépide martyr! Est-ce que Ca- t vous n'avez su que railler l'exil en Amérique, en disant qu'il était allé y *ds neufs, abandonnant sa mémoire à ses ennemis* (comme si nous n'é- s là pour la défendre!) ne méritait pas vos respects et votre sympathie? »

cher Proudhon, « vous cherchez la quadrature du cercle en ie politique » et vous nous appelez à tout propos rêveurs, reux, utopistes! *Medice, sana te ipsum.*

cher Proudhon, vous ne vous adorez peut-être pas vous- (je vous fais cette concession), mais vous adorez l'idée que présentez :

passé encore vivant sous ces formes palpitantes, des traditions de l'hu- des prophéties et des promesses de l'universelle religion, des prophéties ères au christianisme, pas un mot. Pas un mot non plus de l'esprit vi- la révolution française transmis miraculeusement, malgré tant de persé- pendant un demi-siècle tout entier, et réapparaissant à la lumière, en du peuple dont le cœur palpite à ces grands souvenirs. Non, c'est au pour lui-ci, c'est pour nier tous ces témoignages que vous avez pris la Vous avez osé écrire que la France *était en somnambulisme* pendant tte période que vous retracez à votre façon. Oui, vous avez osé écrire us racontant vous-même, vous faisiez « *l'histoire d'un penseur entraîné lui dans le somnambulisme de sa nation!* (Page 51 de l'édit. in-4°). »

est bien coupable, mon cher Proudhon; mais c'est pourtant lle auprès de *certaines confessions* par vous faites devant nos tres communs qui se moquent de nous, et de grand nombre frères qui finiront par en faire autant. Dimanche prochain, je ge à vous démontrer la chose catégoriquement.

verrons bien; mais, en attendant, voici la guerre qui *éclate* autre point, entre le docteur *Théoglosse* et un néo-socialiste,

M. Armand Marrast. Voici la curieuse lettre que nous lisons aujourd'hui dans le journal la *République* :

« Au rédacteur en chef de *la République*.

« Monsieur,

« Je lis aujourd'hui seulement un article de M. Pierre Leroux qui a paru dimanche, et dans lequel cet écrivain a cru devoir faire intervenir mon nom et ma personne à propos de sa discussion avec M. Proudhon.

« M. Pierre Leroux affirme que *j'étais membre du comité supérieur de la Société des Droits de l'Homme* ; il affirme que, dans un rapport longtemps médité et discuté parmi les accusés d'avril, Godefroy Cavaignac demandait *la saisie et le partage des propriétés exubérantes et mal acquises* ; il affirme que le *National* a propagé avec ardeur cette calomnie, que les communistes voulaient le partage des terres.

« Je suis fâché d'avoir à relever dans ces lignes autant d'erreurs et d'inexactitudes qu'il y a d'affirmations.

« 1° Je n'ai jamais fait partie de la Société des Droits de l'Homme, à un degré quelconque, ni supérieur, ni inférieur.

« 2° Il n'y a jamais eu de rapport *médité, discuté, écrit* au nom des accusés d'avril ; et j'ai beau interroger mes souvenirs, je n'y trouve absolument que le contraire même de ce que M. Pierre Leroux attribue à Godefroy Cavaignac. Les détails dans lesquels je pourrais entrer avec M. Pierre Leroux, sur la situation où étaient alors les accusés, le convaincraient lui-même que sa mémoire l'a complétement trompé.

« 3° Jamais le *National* n'a porté contre les communistes l'accusation de vouloir le partage des terres. Cette accusation venait de nos ennemis ; elle s'adressait à tous les républicains, et le *National* a très-souvent protesté contre cette calomnie. Il a combattu les communistes en les accusant de nier la liberté, le stimulant du travail, la propriété privée ; en les accusant de briser tous les ressorts de la spontanéité et de l'activité personnelles. Il les a combattus parce qu'ils essayaient de faire, au dix-neuvième siècle, et au profit du matérialisme pur, ce qui a été vainement tenté à un autre âge au nom du principe exclusivement spiritualiste : l'organisation de la société en couvents. Il les a combattus parce qu'il trouvait que sous prétexte de les transformer, on étouffait tous les sentiments de patrie et de famille.

« Il y a donc dans les assertions de M. Pierre Leroux des erreurs de tout genre : erreurs de fait, erreurs de doctrines : et j'ai lieu de m'étonner qu'un homme aussi religieux se montre aussi injuste envers un républicain qui n'a jamais délaissé, quoi qu'il en dise, les questions se rattachant à sa foi.

« Je n'ai jamais eu, je l'avoue, un goût bien déterminé pour les théogonies, et je dois confesser que celle de M. Pierre Leroux ne me plaît guère. Mais depuis que j'ai pris une part quelconque aux choses publiques, j'ai toujours professé que tout républicain était essentiellement dévoué aux réformes sociales, au perfectionnement, au progrès de la société. Je suis républicain parce que la République est à mes yeux la seule forme organique où ce progrès peut s'accomplir sans secousse, sans efforts, sans violence, car elle arme la société de l'instrument à l'aide duquel toute réforme utile passe des idées dans les lois, ET JE SUIS SOCIALISTE PARCEQUE JE SUIS RÉPUBLICAIN. Je ne crois pas aux révélateurs, pas plus qu'aux dictateurs : je crois au peuple. Je ne m'enferme pas dans la chapelle des sectaires pour y adorer le maître ou son dieu : je suis fidèle au temple élevé par le suffrage universel. J'admets toutes les discussions, et j'essaie d'y puiser la lumière, mais je ne prends pas pour progrès tout ce qui passe par la fantaisie des

spéculateurs économistes ou religieux. Le juge des doctrines utiles, ce n'est ni M. Pierre Leroux ni moi, c'est tout le monde; et quand on veut traduire un de ses concitoyens devant ce juge, le premier devoir c'est de ne pas accuser légèrement, car on s'expose à calomnier autrui sous prétexte de se défendre d'une calomnie.

« Je vous demande pardon, monsieur, de la longueur de cette lettre; mais puisque M. Pierre Leroux m'a mis en cause, vous trouverez de toute justice que je me défende devant ses lecteurs.

« Recevez l'assurance de mes sentiments fraternels.

« ARMAND MARRAST.

« 11 décembre 1849. »

Demain nous ferons connaître la réponse de M. Pierre Leroux, et quelques observations *amicales* de M. Louis Blanc au sujet des *fraternelles* critiques de M. Proudhon.

Chronique et faits divers.

La réunion du palais d'Orsay a tenu séance hier au soir. Ses membres étaient peu nombreux. Il a été décidé cependant qu'on n'adopterait aucun des amendements présentés sur le projet de loi relatif aux boissons. (*Patrie.*)

— On va commencer très-prochainement, à Notre-Dame, les grands travaux d'ornementation intérieure. La vieille basilique, aujourd'hui si nue, si dépouillée, en comparaison de ce qu'elle était jadis, va recevoir une décoration comme celle qui existe maintenant dans le chœur de l'église de Saint-Germain-des-Prés. L'immense voûte de la nef et les doubles-bas-côtés seront azurés et étoilés d'or; les colonnettes, les nervures, les piliers et les autres détails architechtoniques seront ornés dans le style des décorations en usage au treizième siècle, et, dit-on, avec beaucoup de magnificence. Il est aussi fort question de construire un baptistaire, ce qui n'entrait pas dans les plans primitifs.

S'il en est ainsi, il serait à désirer que ce baptistaire fût détaché du reste de l'édifice, comme cela se pratiquait autrefois dans les églises chrétiennes, et comme cela est encore en usage dans plusieurs villes d'Italie.

— Dans les journées de juin 1848, le quartier de l'île Saint-Louis, isolé du reste de Paris, avait été l'un des plus exposés aux ravages de la guerre civile. L'insurrection armée l'avait d'abord envahi pour se rendre maîtresse des communications existant entre le 12e arrondissement et l'Hôtel-de-Ville, vers lequel tendaient tous ses efforts. Les souvenirs de cette triste époque planant toujours sur ce quartier si longtemps paisible, il y avait à craindre que sa population ne fût de plus en plus décimée par des émigrations successives.

L'autorité supérieure a senti la nécessité de rendre aux habitants de l'île Saint-Louis la sécurité qu'ils avaient perdue. Sur la proposition du préfet de la Seine, la commission départementale, dans une des dernières séances de sa session tout récemment terminée, a approuvé le projet de location, au nom du département, de l'hôtel de Chenizot, situé au centre du quartier, pour y loger une partie de la compagnie de gendarmerie de la Seine, casernée depuis longtemps dans la rue Saint-Germain-des-Prés. Cet hôtel est celui même qu'habitait dans ses dernières années l'Archevêque de Paris.

— On lit dans la *Gazette du Midi* :

« On nous annonce de Toulon le départ de trois frégates à vapeur qui vont chercher une brigade qu'on retire de Rome. »

— Il y a près d'un an qu'un soir M. de S..., antiquaire célèbre, fut volé de sa montre, à la sortie de l'Opéra. Parmi les cachets qui ornaient la chaîne, se trouvait un magnifique camée antique, représentant l'empereur Adrien. Ce bijou est connu, dans le monde des artistes et des archéologues, par le fini du travail et la beauté de la pierre. M. de S. fit sa déclaration à qui de droit; mais il n'entendit plus parler de sa montre. Il y a huit jours seulement, un commissionnaire lui apporta une boîte, en annonçant que le port en avait été payé. Cette boîte contenait bien la montre et la chaîne, mais le camée manquait. M. de S... prit son parti et racontait gaîment la chose, lorsqu'il lui arriva un ordre de comparaître par-devant le juge d'instruction.

On avait arrêté à une vente de curiosités un homme soupçonné d'avoir volé plusieurs objets d'antiquité. Conduit chez le commissaire, cet homme avait été reconnu pour être M. de..., collectionneur des plus passionnés. Dans une perquisition faite à son domicile, on avait retrouvé, entre beaucoup de raretés dont il ne pouvait justifier la possession, le fameux camée de l'empereur Adrien. Interrogé sur la possession de cette précieuse antiquité, il avoua naïvement que pendant deux ans il avait suivi M. de S... pour s'en rendre maître, et qu'un soir, ayant trouvé moyen de s'en saisir, il n'avait pas craint de commettre un vol pour en devenir propriétaire, mais qu'il avait religieusement renvoyé à M. de S... la montre et la chaîne à laquelle était appendue la pierre gravée. En face d'un tel aveu, il n'y avait qu'une chose à faire; aussi M. de... fut-il remis entre les mains de la justice, qui instruit. Cette affaire ne manquera pas de fournir de détails curieux et un sujet d'étude scientifique aux physiologistes et aux moralistes, qui décideront, en dehors du sanctuaire des lois, jusqu'à quel point M. de..., le maniaque, est passible d'une peine quelconque.

— Il n'y a pas d'exemple d'une évasion aussi audacieuse que celle qui vient d'avoir lieu à la geôle de Worcester. Le gouverneur fut averti à cinq heures du matin par les gardes de police, que des serviettes nouées les unes au bout des autres, et formant une échelle de corde, étaient suspendues depuis le toit de la prison jusque dans la rue.

Recherches faites, on reconnut qu'un fameux voleur nommé Evans, et qui devait être jugé aux assises prochaines pour divers vols qualifiés, s'était évadé pendant la nuit. Ce malheur n'était pas le seul pour le concierge, car, avant de sortir de prison, Evans avait songé à se procurer les moyens de vivre dès qu'il serait en liberté. Il avait forcé la porte de l'appartement du gouverneur, et s'était emparé de toute son argenterie d'une valeur considérable.

On ne saurait se faire une idée de la patience et de l'habileté avec lesquelles Evans a mis à exécution son entreprise. Il a été obligé de dévisser les écrous de quatre serrures à autant de portes placées aux extrémités des corridors.

Arrivé dans la cour des femmes, il a grimpé d'étage en étage jusque sur le toit à l'aide de son échelle de corde, composée de serviettes, que sans doute des prisonniers lui avaient fait parvenir après les avoir détournées sans qu'on s'en aperçût, à cause du grand nombre de serviettes qu'on leur avait données à ourler.

Pénétrant de là chez le gouverneur, Evans prit toute son argenterie qu'il enferma probablement dans une serviette, et il gagna enfin la rue.

On a envoyé à tous les orfèvres et brocanteurs de Londres l'indication des objets volés chez le gouverneur.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. Bailly, Divry et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Les Catholiques dans les Pays-Bas.

L'intolérance protestante n'est pas éteinte chez les Hollandais. Elle ›ur a déjà ravi la Belgique; elle continue à imposer à des provinces ntières encore attachées au royaume des Pays-Bas, un régime d'une artialité révoltante. Elle laisse peser partout un joug onéreux et umiliant sur la tête des catholiques, au mépris des principes de li-erté religieuse et d'égalité civile inscrits dans la loi fondamentale.

Les catholiques sont donc obligés de reclamer justice. Ils n'atta-uent pas, ils se défendent, *non impugnatores, sed propugnatores*. C'est e qu'ils ont déjà fait dans un excellent *Mémoire* où ils exposent avec utant de sagesse que de vérité leurs griefs et leurs doléances (1); 'est ce qu'ils font tous les jours par la voie de la presse; c'est enfin e qu'ils viennent de faire aussi à la tribune nationale.

Voici à quelle occasion :

On sait qu'en Hollande un nouveau ministère fait actuellement ses ébuts devant les États-généraux, dans la majorité desquels il a été hoisi par le roi.

La discussion générale du budget s'est ouverte le 10 de ce mois ans la seconde chambre néerlandaise. A ce propos, les griefs des ca-holiques, qui sont systématiquement et presque absolument exclus e tous les emplois, ont été justement exposés, en particulier par M. Dommer van Poldersveldt, Borret, Luyben et Nispen van Seve-iaër.

Nous trouvons, dans un excellent journal dont nous avons déjà alué la récente apparition à La Haye, dans le *Publiciste des Pays-Bas*, une analyse des discours de ces orateurs. C'est le commence-ment d'une campagne parlementaire où, sans attaquer les droits, lus que jamais respectables en un temps comme le nôtre, de la uissance publique, les catholiques de Hollande, qui ont fait leurs reuves de patience et d'abnégation, parviendront, nous l'espérons, se faire accorder le respect et la justice qui leur sont dus.

M. Dommer a ouvert la discussion en déposant un *Mémoire* qui ontient l'énumération d'une foule d'injustices prouvées par des do-uments irréfragables. Ce n'est pas, a-t-il dit, une accusation qu'il portait contre le ministère actuel, à peine entré aux affaires. Ce n'est pas non plus une récrimination stérile contre les anciens mi-

(1) Nous rendrons incessamment un compte étendu de ce beau travail que nous avons sous les yeux.

nistres qui n'ont fait que suivre des errements depuis trop longtemp suivis en Hollande. C'est une réparation qu'il vient réclamer pou l'avenir :

« On a essayé de faire valoir, a-t-il ajouté, un argument pour excuser cett iniquité; on prétend que cette partie de la population ne compte pas un nombre suffisant d'hommes capables comparativement aux autres parties de la population; ce n'est là qu'un prétexte mensonger, et ce qui s'est passé avant notre séparation avec la Belgique en est la preuve la plus convaincante. Alors aussi on osait dire qu'en Belgique il n'y avait pas d'hommes capables; c'était là toute la réponse faite aux mêmes griefs des Belges dont nous avons maintenant à nous plaindre à notre tour. Mais qu'est-il arrivé? La Belgique s'est détachée de nous. »

M. Borret a insisté vivement sur le même sujet : il a fait remarquer qu'on n'accordait pas même aux catholiques les emplois les plus secondaires, des places de commis, d'huissiers, etc. C'est le même système qui les proscrit du haut en bas des fonctions sociales; et cette généralité dans l'exclusion prouve bien qu'elle a pour cause, non pas l'incapacité d'une portion de la population, mais sa croyance religieuse :

« Non, s'est écrié M. Borret, on n'exclut pas les catholiques parce qu'ils sont incapables, mais parce qu'ils sont catholiques. Il est temps de mettre un terme à un pareil état de choses; qu'on cesse enfin de déguiser plus long-temps, sous des prétextes mensongers, une injustice criante; qu'à l'avenir on se montre plus équitable envers les catholiques.

« Si le gouvernement veut réellement le salut de l'Etat, s'il veut sincèrement l'exécution fidèle de la loi fondamentale, il doit sérieusement songer à faire droit aux nombreuses et justes plaintes des catholiques. La loi fondamentale a accordé aux catholiques les mêmes droits politiques qu'aux habitants d'autres confessions, et ils attachent un haut prix au maintien de ces droits. Ils ne cesseront jamais de réclamer la stricte exécution de la loi fondamentale, et ils feront tous leurs efforts pour obtenir justice; pour y parvenir, ils ne cesseront de se servir des armes qui tôt ou tard doivent écarter leurs griefs : *les droits de la vérité et de la publicité*. On peut bien accabler de reproches ceux qui emploient ces moyens pour obtenir justice; ils se consoleront avec la tranquillité de leur conscience, qui leur dit qu'ils n'ont fait que remplir un devoir sacré. Leur honneur exige qu'ils veillent aux intérêts matériels et moraux et à la liberté de tous les habitants du pays. On pourra même accuser ceux qui osent élever la voix en faveur des catholiques, de chercher à mettre en péril la tranquillité publique; ce reproche ne les fera pas non plus renoncer à défendre les droits politiques et religieux de leurs coréligionnaires; ils repousseront avec mépris un pareil reproche, convaincus que les faits et la moralité de leurs principes en sont le plus formel démenti. »

M. Luyben a encore cité des faits éloquents :

« Il pourrait signaler, assure-t-il, tel arrondissement qui compte 80,000 habitants, parmi lesquels ne se trouvent que 2,000 protestants, et où cependant dans le nombre des 22 ou 23 notaires nommés par le gouvernement, on peut encor désigner 13 de ces fonctionnaires qui appartiennent à la religion protestante. C'es là une injustice que les catholiques ne sauraient tolérer plus longtemps. Le gouvernement serait frappé d'aveuglement, s'il ne voyait pas clairement ce qu'

pareil état de choses doit produire tôt ou tard dans le Brabant-Septentrional, le Limbourg, dans une partie de la Gueldre et des districts méridionaux de la Zélande. »

En attendant d'autres résultats, plus positifs, ces plaintes calmes et énergiques ont déjà provoqué des déclarations dont il est bon de prendre acte.

Ainsi M. Engelen a promis que le nouveau ministère, fidèle à ses principes libéraux, « ferait abstraction de la qualité des personnes et surtout de leur croyance religieuse, et ne songerait qu'à faire droit aux prétentions bien fondées et à récompenser ou utiliser le véritable talent. »

Il a ajouté, relativement aux accusations de tendances séditieuses et aux autres calomnies dont le député du Limbourg, M. Borret, s'était plaint à bon droit, les remarquables paroles que voici :

« Au reste, je crois pouvoir donner au député du Limbourg l'assurance que si les justes réclamations des Catholiques ont donné lieu à ce que, dans des écrits publics, on les ait accusés de chercher à troubler l'ordre et la tranquillité du pays, cela n'a certes été que dans certains pamphlets, et jamais dans des écrits accrédités, et que les membres protestants qui siégent dans cette Chambre sauront, s'il est nécessaire, défendre avec le même zèle qu'ils soutiendraient les leurs, les intérêts politiques et sociaux de leurs concitoyens catholiques. »

Plus tard, dans le cours de la même séance, M. Lotsy fit sur le même sujet les remarques suivantes :

« Il me faut dire un mot des plaintes élevées par deux membres de cette Chambre au sujet de l'exclusion des fonctions publiques dont on frapperait tout habitant du royaume professant la religion catholique. Qu'on se montre tolérant dans les actes de la vie privée, c'est là une vertu fort louable; mais lorsque, dans cette Chambre, on parle de tolérance, ce n'est plus d'une vertu, c'est d'un devoir qu'il s'agit. Il n'appartient pas de soulever dans cette enceinte la question d'être Catholique ou Protestant; ici, nous sommes tous indistinctement citoyens de l'Etat. »

Mais M. Engelen, M. Lotsy, quelques autres représentants, en particulier M. Groën Van Prinsterer, avaient reproché aux catholiques d'être venus apporter un nouvel élément de discorde dans l'assemblée, de réveiller les guerres religieuses, de préparer des embarras à l'Etat, etc., etc. Nos lecteurs connaissent ce thème pour l'avoir entendu développer ailleurs qu'en Hollande pendant des années.

Ces reproches ne sont pas restés sans réplique. Chaque fois qu'un représentant les a mis en avant, un nouveau défenseur des droits catholiques s'est levé pour les réfuter. Nous avons déjà nommé, outre MM. *Dommer*, Luyben, Borret, M. Nispen Van Sevenaër. MM. Dommer et Borret sont revenus une seconde fois à la charge.

Nous ne terminerons pas le récit de cet incident sans citer la péroraison du discours de M. Borret en réponse au député de Dordrecht :

« Le député de Dordrecht, a dit M. Borret, s'est trompé lorsqu'il a affirmé que nos plaintes seront stériles, infructueuses, et que nous aurions mieux fait de

garder le silence ; car alors on devrait désespérer du salut de la patrie. Non, il s'est trompé, un meilleur avenir est réservé aux catholiques.

« Si nous élevons maintenant des réclamations, nous n'avons nullement en vue de jeter un blâme quelconque sur le ministère précédent, et moins encore de montrer une certaine méfiance contre le ministère actuel. Notre intention était seulement de faire connaître au gouvernement que les catholiques ont encore une fois mis leur espoir dans des hommes pénétrés de sentiments vraiment libéraux. Nous espérons que le ministère actuel ne repoussera pas nos plaintes, nous espérons plutôt qu'il les examinera consciencieusement, pour extirper avec la racine, ce mal qui nous a tant affligés.

«Nous ne demandons rien d'inconstitutionnel, nous ne demandons que justice; et nous en sommes persuadés, si l'ancien gouvernement s'enquérait de la religion professée par tout postulant aux charges et aux fonctions publiques pour faire pencher la balance en faveur des protestants, le cabinet actuel s'en enquerra également; mais pour rétablir dans la répartition des emplois une juste proportion, non pas, comme le dit M. Groen, *au marc le franc;* mais telle, que nul ne puisse considérer comme dérisoire l'article de la loi fondamentale qui proclame le principe d'égalité. »

Telle a été cette discussion, qui ne pouvait avoir de conclusion immédiate, mais qui ne sera pas sans effet sur la suite des délibérations de la seconde chambre des Etats-généraux, et qui aura une place dans les annales parlementaires de la Hollande.

Nous reproduisons avec une profonde douleur quelques passages d'une réponse que M. Chantôme publie dans son journal, à la suite du Bref du Souverain-Pontife :

« Vous déclarez dans votre Bref que nos écrits renferment *de pernicieuses erreurs, des opinions perverses, pouvant causer les plus grands dommages à la religion et à la société civile*. Très-Saint-Père, nous sommes catholique, notre foi est sincère ; nous vivons pour elle, et pour elle nous serions, Dieu aidant, très-heureux de mourir ; cette foi est la base de nos doctrines, la règle de nos enseignements ; toutes nos luttes, tous nos travaux n'ont pour but que de la faire triompher, et nous l'avons défendue contre les attaques de ceux-là mêmes que vous nous accusez de favoriser et de suivre.

« Eh bien ! Saint-Père, dites-nous *solennellement, clairement, au nom de l'Eglise,* en quoi, dans nos écrits, nous avons violé cette foi catholique. *Vous êtes le docteur des chrétiens, vous devez enseigner vos frères*. Or, les questions que nous avons agitées sont nombreuses ; elles touchent à toutes les questions de l'ordre religieux, de l'ordre politique et social ; sur ces points divers, nous avons énoncé des doctrines que *nous regardons, les unes comme exprimant la foi la plus orthodoxe, les autres se renfermant dans le cercle des opinions libres*. Ces questions, du reste, agitent le monde, préoccupent tous les esprits ; *un grand nombre de prêtres, de fidèles distingués par leur foi et leur science*, partagent nos convictions ; *les ennemis de l'Eglise*, ou ceux qui vivent en-dehors de ses croyances, regardent les solutions qui leur seront données comme devant influer prodigieusement sur leur conduite vis-à-vis du catholicisme ; NOUS VOUS LE DEMANDONS, MONTEZ SUR LA CHAIRE DE PIERRE, et soit que vous parliez à l'Eglise tout entière par une *bulle solennelle, soit que vous réunissiez les Evêques et les docteurs*, que la voix infaillible de l'Eglise énonce, sur les points en litige, sa foi, fixe le dogme,

détermine la doctrine et dissipe tous les nuages. Nous serons heureux ALORS de voir briller la lumière que Jésus-Christ, dont vous êtes le Vicaire, a promise à son Eglise. Comme catholique conséquent et soumis, nous reconnaîtrons la voix de Dieu dans la voix de son Eglise; d'avance, nous y souscrivons, nous y adhérons, et nous rétractons dès à présent tout ce que cette voix nous montrera dans nos paroles de contraire à la foi. C'est ainsi que l'Eglise a procédé dans toutes les discussions doctrinales.

« Tel est le droit. C'est ainsi que tant d'autres, dignes enfants de l'Eglise, ont pu noblement courber leur front et condamner leurs erreurs. JUSQUE-LA IL N'EST PAS POSSIBLE de faire une rétractation dont on ne connaît pas l'objet, un acte d'obéissance QUI N'A PAS DE SENS MORAL ET DÉTERMINÉ. »

Un déplorable accident vient de plonger dans la désolation la petite colonie établie par des Français à Notre-Dame-du-Lac (Etats-Unis d'Amérique). Cette colonie, fondée par le P. Sorin, prêtre de la maison de Sainte-Croix-du-Mans, comprenait près de deux cents personnes, réparties dans divers établissements, attenant les uns aux autres. Le 11 novembre dernier, l'église avait été consacrée solennellement, sous le vocable du Sacré-Cœur de Jésus, par Mgr l'Evêque de Vincennes, assisté de Mgr l'Evêque de Chicago, et une ordination y avait eu lieu. Deux jours après, tout était la proie des flammes, sans qu'on sache encore la cause de l'incendie. Tous les ornements, les tableaux, etc., ont été brûlés. Le feu a détruit la maison des orphelins et une partie du collége qui y était annexé. Cent cinquante pauvres enfants sont littéralement dépouillés de tout, et obligés de se réfugier dans les bois, malgré les rigueurs de la saison. Le supérieur de Notre-Dame-du-Lac fait appel à la charité de ses compatriotes. Espérons que sa voix sera entendue. Dix mille francs sont nécessaires pour les besoins les plus urgents.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

DIOCÈSE DE PARIS. — Aujourd'hui, à sept heures, M. l'abbé Combalot, missionnaire apostolique, a commencé, à Saint-Sulpice, devant un nombreux auditoire, les exercices de la retraite, qu'il continuera tous les jours à la même heure. Mercredi et vendredi, il y aura sermon à neuf heures du matin.

DIOCÈSE DE TOULOUSE. — Une cérémonie, dont les habitants garderont longtemps le souvenir, a eu lieu le 6 décembre dans la petite ville de Saint-Sulpice-sur-Lèze, pour l'installation des Frères de la Doctrine Chrétienne. M. le curé doyen de Carbonne, assisté de plusieurs prêtres des environs, est venu rehausser par sa présence l'éclat de cette solennité. La messe du Saint-Esprit a été célébrée avec toute la pompe possible, et, après l'Evangile, M. le curé de Carbonne, en présence de toute la population et de nombreux étrangers venus pour être témoins de notre bonheur, a, dans des paroles pleines de charme et d'éloquence, donné le plus puissant intérêt à cette éclatante vérité que la religion doit être la base et le but de toute éducation.

Après l'accomplissement des cérémonies d'usage, on s'est rendu à l'établissement pour assister à des exercices publics qui avaient été préparés par nos pieux instituteurs et à la distribution de quelques prix d'encouragement. Tout le monde vu avec joie cette petite fête, et là, encore, M. le curé de Carbonne a voulu

parler de plus près à ces jeunes enfants auxquels il porte un si tendre intérêt; il leur a dit avec cette bienveillance qu'on lui connaît, combien ils devaient s'estimer heureux, d'avoir pour guides dans leurs premiers pas dans la vie, ces hommes humbles et dévoués dont ils allaient recevoir de si bons conseils et de si bons exemples.

« Aimez-les et imitez leur vertu. C'est ainsi que vous témoignerez la reconnaissance que vous devez à ceux dont les généreux sacrifices et les efforts ont si efficacement concouru à la fondation de cette œuvre, à votre respectable pasteur qui a eu bien des difficultés à surmonter, et qu'aucun obstacle n'a arrêté. Vous serez tous sages et nous serons tous heureux et contents. »

C'est par des souscriptions volontaires faites par les habitants de Saint-Sulpice, qu'ont été couverts les frais immenses de cet établissement. Qu'on le sache bien et partout pour que nous ayons des imitateurs.

ESPAGNE. — Les difficultés que rencontre en Espagne le règlement définitif des affaires du clergé sont loin d'être terminées. Il paraît que le Nonce demande la restitution des biens non vendus, une indemnité pour ceux qui ont été aliénés, enfin une position financière tout-à-fait indépendante du gouvernement. Ces prétentions semblent exagérées au cabinet actuel qui se refuse à les satisfaire, et de là des tiraillements qui laisse les choses dans un *statu quo* déplorable.

La Sœur Patrocinio, exilée au moment de la crise ministérielle, est de retour à Madrid.

ITALIE. — Jean-François Salvatori, représentant de la province de Macerata à l'Assemblée constituante de Rome et un des ardents démagogues qui se signalèrent alors par leurs idées subversives, s'était réfugié à Serravalle, au territoire de la République de Saint-Marin, où on le laissa dans un indulgent oubli. Le 24 novembre, subitement pris de vomissements de sang, il s'écria : Ne pensons plus au corps, mais seulement à l'âme! Et ayant demandé l'assistance des PP. Capucins, il manifesta publiquement de beaux sentiments de pénitence, reçut les sacrements et mourut en murmurant: *Timor mortis conturbat me, quia in inferno nulla est redemptio : miserere mei.*

LONDRES. — La corporation des poissonniers de Londres a alloué la somme de 1,500 livres (37,500 fr.) à l'érection d'une église catholique sur leur propriété de Derry.

NEWCASTLE. — Le T. R. Dr. Larkin, évêque de Toronto (Haut-Canada), est arrivé le 5 décembre à Newscastle, où réside sa famille. Il va à Rome traiter d'affaires importantes pour l'Eglise en Amérique, et utilise son séjour en prêchant avec le plus grand zèle.

ÉCOSSE. — Un meeting des catholiques de Duntocher a été présidé, le dimanche 9, par M. John M'Kay; il y a été résolu qu'une liste de souscription serait ouverte pour l'érection d'une nouvelle chapelle, œuvre que leur zélé pasteur le R. Alexander Munrœ poursuit avec dévouement.

AMÉRIQUE. — BALTIMORE. — Le 11 novembre, le T. R. Archevêque Eccleston a donné la confirmation à cinquante-quatre personnes, la plupart adultes, et parmi lesquelles on comptait vingt-cinq nouveaux convertis. On remarquait surtout M. John White, ex-méthodiste de la vieille roche, et deux braves officiers de marine, le lieutenant Robert Randolph et le capitaine Joseph Moore. Ces vieux marins, habitués à braver la tempête, élevaient fièrement leur tête blanchie, et, s'agenouillant côte-à-côte aux pieds de l'Archevêque, reçurent sur

leurs fronts, qui jamais n'ont sourcillé devant le danger, l'onction qui les consacre soldats de Jésus-Christ.

LOUISVILLE. — Le jour de la Toussaint, le R. Évêque Spalding a consacré dans cette ville la nouvelle chapelle dédiée à la Sainte-Vierge sous le titre des Sept-Douleurs. La rapidité avec laquelle cet élégant édifice religieux s'est élevé montre assez quel est le zèle des fidèles de ce district.

CANADA. — Le R. P. Larelochère, de la congrégation des Oblats, est de retour de sa tournée parmi les sauvages. Il dépeint, de la manière la plus touchante, la pitié dont il a été saisi à la vue des misères de ces pauvres créatures, à qui il a voué sa vie et toutes ses forces.

L'hiver avait été très-rude et la chasse peu heureuse. Beaucoup sont morts de faim, et presque partout il a trouvé des malades. Les néophytes montraient une admirable résignation; mais les infidèles s'abandonnaient à un abattement complet, et « le diable, dit le bon Père, leur persuadant qu'ils s'exposaient à la mort en se laissant baptiser, ils se cachaient dans les bois, où j'étais obligé d'aller les chercher pour les instruire. » Il a eu la consolation d'en baptiser beaucoup. Il s'est ensuite embarqué, avec le P. Arnaud, sur un léger canot et alla évangéliser les sauvages de la baie d'Hudson.

Environ cinquante chasseurs des différents lieux qu'ils avaient visités, les accompagnaient en se rendant au fort de Moose, où ils séjournèrent trois jours. Au fort d'Albany, où le P. Larelochère resta deux mois, il baptisa près de cent personnes, dont quarante-deux adultes. La plupart n'avaient jamais vu de prêtres, et étaient venus de loin dès qu'ils avaient su qu'une *robe noire* était arrivée. « Evidemment cette moisson est mûre pour le ciel, s'écrie le missionnaire; mais où sont les ouvriers? »

Séance de l'Assemblée.

La discussion générale sur l'impôt des boissons a été close ce soir. Un vote au scrutin public l'a terminée : 445 voix contre 220 ont adopté le principe du maintien de l'impôt. Quelques membres se sont abstenus. On le voit, l'Assemblée était plus nombreuse que jamais; rarement on avait compté plus de 650 membres : aujourd'hui il y en avait près de 700 sur les bancs.

Ce vote préparatoire aura, nous n'en doutons pas, un grand et salutaire retentissement dans le pays. Il sera pris pour ce qu'il est en réalité, pour un acte de courage et d'énergie. La discussion de ces derniers jours lui avait déjà donné ces caractères. La séance d'où nous sortons les lui a imprimés plus vivement encore.

M. Jules Favre a en effet épuisé toute l'habileté, toute la souplesse, je devrais dire toute la ruse de sa parole pleine de fiel et de menace, pour jeter dans les esprits l'indécision et la crainte.

Rien n'est comparable aux tortueuses arguties de l'orateur montagnard. Servi par une merveilleuse facilité de langage, aiguisant les traits dont la malignité porte souvent coup, M. Jules Favre a usé et abusé de la patience de l'Assemblée. Ses redites, — car que pouvait-on produire de neuf après cinq journées de débats? — ses redites, dissimulées d'abord avec un certain succès, ont pris des di-

mensions qui ont fatigué l'attention à l'excès. La feinte retenue dans laquelle il s'enveloppait est tombée dans la monotonie, et M. Favre n'a pu échapper à l'ennui qu'avaient causé trois heures de discours qu'en lâchant la bride à quelques injurieuses attaques contre l'Assemblée elle-même. Menacé d'un rappel à l'ordre, il a promptement renveloppé sa pensée des artifices les plus péniblement recherchés, et M. Dupin lui a vertement fait la leçon en lui disant : « Continuez, et si vous employez avec le même soin les mêmes précautions oratoires, je ne vous rappellerai pas à l'ordre ! » Cette réplique, qui frappait admirablement juste, a excité la plus vive adhésion dans l'Assemblée.

M. Passy a ensuite abordé la tribune. L'ancien ministre a défendu l'impôt avec une netteté et une lucidité remarquable. Sans dissimuler les réformes à apporter dans la perception, il a admirablement établi la justice et la moralité de la taxe. Ce discours, discours de pratique et d'affaires, est certainement un des meilleurs qu'on ait entendus dans cette grande discussion.

Au commencement de la séance, M. le ministre des finances avait relevé très-vivement quelques allégations inexactes de M. Mauguin.

Entre les deux discours dont nous avons parlé, M. le président a annoncé que le conseil-d'Etat venait de renvoyer à l'Assemblée son avis sur le projet de loi organique de l'enseignement. Cet avis est formulé en articles.

Un instant auparavant M. Beugnot, au nom de la commission de l'enseignement, avait déposé le rapport de cette commission sur les articles transitoires présentés par M. de Parieu. On assure que la commission conclut à l'adoption de ces mesures dont elle ne dissimule pas le caractère anormal, et qu'elle n'adopte qu'à titre d'urgence et comme purement passagères.

Nous avons entretenu nos lecteurs de la discussion qui s'est élevée entre l'*Echo de Vésone* et un de ses correspondants, à l'occasion d'une prétendue opinion que M. Thiers aurait émise, à la veille du 7 novembre, contre le projet de loi de M. de Falloux.

Nous avions déjà signalé la source de cette indigne supercherie : il nous plaît de pouvoir aujourd'hui produire le *confitentem reum*.

Voici le passage d'une lettre que nous trouvons dans la *Liberté de Penser*, et qui est signée de son rédacteur en chef :

« Au mois d'août dernier, la *Liberté de Penser* a publié un article signé Thiers contre le projet de loi de M. de Falloux.

« Faut-il vous apprendre, monsieur, que ce *prétendu article n'était autre chose* qu'un très-beau et très-libéral discours prononcé par M. Thiers en 1844, DANS LES BUREAUX DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, A PROPOS DU PROJET DE LOI PRÉSENTÉ A CETTE ÉPOQUE PAR M. VILLEMAIN ?

« Ayant *par hasard* rencontré ce discours sous ma main, il m'a *paru piquant* de le publier après en avoir EFFACÉ LA DATE ET CHANGÉ L'ADRESSE. »

Maintenant, les derniers doutes de l'*Écho de Vésone* sont-ils levés?

La guerre dans l'Olympe socialiste.

II.

Dans son livre des *Confessions d'un Révolutionnaire*, M. Proudhon nous a donné des détails fort curieux sur la conversion de la Montagne au socialisme. Jusqu'en octobre 1848, dit-il, la fraction la plus avancée du parti démocratique, l'extrême-gauche, représentée dans la presse par le journal la *Réforme*, s'était tenue en-dehors du socialisme : *elle préconisait Robespierre, mais elle n'adoptait pas Babœuf.*

Les élections du 17 septembre pouvaient seules faire sortir le néo-jacobinisme de sa tradition et de son essence. Le peuple se prononçait pour le socialisme : « IL FUT DÉCIDÉ QU'ON SE DÉCLARERAIT SOCIALISTE. »

« En y regardant de plus près, dit M. Proudhon, les Montagnards auraient compris qu'ils n'avaient rien de mieux à faire que de rester ce qu'ils étaient, A PEINE DE N'ÊTRE RIEN DU TOUT; ils auraient vu qu'un parti ne se modifie pas au gré de ses chefs, et suivant les convenances de la politique du moment.... Ils se seraient convaincus que la distinction des partis étant donnée par la constitution même de la société, ILS NE PEUVENT SE FONDRE QU'EN CESSANT D'EXISTER...... »

La marche à suivre par les Montagnards suivant l'occurrence, dit M. Proudhon, devait dépendre de l'une ou de l'autre de ces alternatives : ou le socialisme était destiné à périr par le ridicule et l'impraticabilité de ses utopies, — et alors la Montagne, *non compromise,* devait ressaisir l'influence; — ou bien il parvenait à s'établir d'une manière pratique et positive, et, dans ce cas, la Montagne conservait son initiative en prenant le socialisme sous sa protection.

« Mais, dit l'auteur des *Confessions*, l'impatience des radicaux ne pouvait s'accommoder de cette prudence..... On voulut avoir *un socialisme à soi*..... qu'on n'essaie pas de le nier... Le *prétendu socialisme* de la Montagne, qu'il ne tint pas à moi *d'empêcher,* NE FUT QU'UN MENSONGE.... Mensonge funeste dont les auteurs *ne pouvaient manquer d'être victimes*.....

« ....Et la Montagne, *toujours guettant le pouvoir,* reprenait en sous-œuvre les idées de Babœuf, de Louis Blanc, des communistes et des absolutistes de tous les temps (1). »

Ainsi, de l'aveu de M. Proudhon, et nul n'a osé le contredire sur ce point, la Montagne n'allait de Robespierre à Babœuf que par pure ambition du pouvoir. Son socialisme n'était « qu'une fantasmagorie dont la valeur doit être estimée à néant. »

Il était dans la nature des choses que l'*École du National,* qui tou-

(1) *Confessions,* ch. XIII, de la p. 172 à la p. 177.

jours, elle aussi, *guette le pouvoir* qu'elle a perdu, finît par arborer le drapeau socialiste : *Omnia serviliter pro dominatione.*

C'est ce que vient de faire M. Marrast. Ne pouvant plus compter sur les suffrages *des réactionnaires*, il n'avait plus d'autre parti à prendre que de se faire affilier « à la catholicité révolutionnaire, » pour parler le langage de l'auteur des *Confessions*. Mais M. Pierre Leroux veillait aux portes du sanctuaire. « *Vade retrò !* » s'est écrié le grand pontife de la *Triade*. Et, dans une très-longue épître adressée à M. Bareste, il lance l'anathème contre *le loup déguisé* qui cherche à s'introduire dans la bergerie du socialisme :

« Je maintiens toutes mes assertions, en les précisant davantage.

« 1° J'affirme que M. Marrast était membre d'un comité *adjoint* au comité supérieur de la *Société des Droits de l'Homme*, dans le but de rédiger les bases fondamentales de la doctrine républicaine et de vulgariser l'enseignement de cette doctrine parmi tous les membres de l'association. Les personnes qui faisaient partie de ce comité étaient MM. Marrast (alors rédacteur en chef de la *Tribune*), Godefroy Cavaignac, Napoléon Lebon et Vignerte. Ce comité s'adjoignit mon ami Jean Reynaud et moi. Des conférences eurent lieu entre les membres de ce comité, à la suite desquelles Reynaud et moi fûmes chargés de la rédaction de plusieurs instructions destinées à être répandues dans l'association. Une de ces pièces, rédigée par Reynaud, et roulant sur *l'instruction gratuite par l'Etat de tous les enfants, sans aucune distinction de la condition paternelle*, a été saisie à l'époque du procès, et figure parmi les pièces incriminées.

« En outre, M. Marrast fut principalement chargé, avec Godefroy Cavaignac, de la direction de la défense des *accusés de Paris*. C'est ce que tous les accusés, enfermés alors à Sainte-Pélagie, et tous leurs amis et défenseurs, au nombre desquels je me trouvais, peuvent affirmer. . . . .

« 2° J'affirme qu'il y a eu un rapport médité, discuté et présenté par Godefroy Cavaignac au nom des accusés d'Avril *de la catégorie de Paris*, dans la réunion générale qui eut lieu à Sainte-Pélagie entre ces accusés et les accusés *de la catégorie de Lyon*. Ce rapport était-il *écrit*, c'est le seul point sur lequel ma mémoire hésite; mais, exposé de vive voix ou lu, ce rapport n'en est pas moins clair, formel et positif. M. de Lamennais, que j'ai cité comme témoin, pourrait peut-être préciser si ce rapport était *écrit*. C'est ce que pourrait faire également tout autre des cinquante ou soixante personnes présentes à cette réunion, et dont la plupart sont encore vivantes. . . . .

« 3° J'ai dit (ce sont mes propres paroles) que « l'Ecole du *National* a eu le « triste courage, sinon d'inventer, du moins de propager avec ardeur dans toute « la France l'accusation portée contre les Communistes de vouloir le partage des « terres. » M. Marrast me répond : « Jamais le *National* n'a porté cette accusa- « tion contre les Communistes. » Ce n'est pas répondre. Je n'ai pas dit que le « journal le *National* ait porté cette accusation ; j'ai dit que « l'Ecole du *Natio-* « *nal* l'avait propagée. » L'Ecole du *National* représente un parti : tout le monde le sait. L'histoire est là, et c'est une histoire triste et sanglante.

« La dénégation de M. Marrast est donc, sur ce point comme sur les deux précédents, à côté de la question. »

M. Marrast ayant, à très-juste titre, accusé les Communistes d'avoir voulu faire, au dix-neuvième siècle, AU PROFIT DU MATÉRIALISME PUR, ce qui a été tenté à un autre âge, prétend-il, au nom du

principe exclusivement spirituel, le docteur *Théoglosse* lui pose cette terrible question, à laquelle, très-certainement, M. Marrast ne songera pas à répondre :

« *Avez-vous donc prouvé, vous, que vous ayez une doctrine essentiellement différente du Matérialisme,* pour faire un pareil reproche aux Communistes ? Ce reproche, sachez-le bien, est presque aussi injuste que celui d'avoir voulu le partage des propriétés, calomnie que vous repoussez aujourd'hui si loin de vous !....

« L'Ecole du *National* fait-elle, oui ou non, la guerre au Socialisme depuis vingt ans ? A-t-elle, oui ou non, cherché à étouffer, par le silence affecté, par la raillerie, par les imputations les plus fausses, par les caractérisations les plus iniques, toutes les idées des novateurs, en philosophie, en littérature, en politique, en économie politique, en tout ? Est-ce seulement le Communisme proprement dit que vous avez persécuté, proscrit ? Non, ce sont toutes les Ecoles socialistes.

« Eh bien ! j'ai dit, parce que l'occasion s'est présentée de le dire, que Godefroy Cavaignac avait marché dans d'autres voies que vous, après que vous et lui fûtes revenus de l'exil. Vous changeâtes l'esprit de la *Tribune* en celui du *National*; vous fîtes de l'Ecole d'Armand Carrel, de l'Ecole dite *Américaine*. Lui, il revint fidèle au camp où nous combattions, et que vous avez déserté; son esprit chercha avec nous la lumière, la vérité, la vie : *il est mort Socialiste.* »

Après avoir amèrement reproché à l'ancien rédacteur du *National* l'un des plus grands crimes dont il ait pu se rendre coupable, c'est-à-dire d'avoir livré les doctrines du livre *De l'Humanité* à la risée publique par la plume d'un satirique attaché au *Constitutionnel*, M. Pierre Leroux fulmine contre le néo-socialiste la terrible condamnation que voici :

« Vous dites que vous êtes républicain « parce que la République est à vos « yeux la seule forme organique où le progrès puisse s'accomplir sans secousse, « sans efforts, sans violence. » Voilà une profession de foi républicaine bien *modérée*. Vous étiez plus affirmatif sur les *principes*, quand vous rédigiez la *Tribune* dans votre jeunesse.

« Mais vous ajoutez : JE SUIS SOCIALISTE *parce que je suis républicain.* » Je vous comprends ; vous voulez entrer de plain-pied dans le Socialisme, et y prendre sans façons vos lettres de naturalisation et de bourgeoisie, au seul titre de Républicain. Cela serait juste et légitime, si vous faisiez une profession véritable de républicanisme, si vous disiez : « Je suis républicain parce que je crois de toute mon âme, de tout mon cœur, et de tout mon esprit, à la sainte devise de nos pères : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. » Mais vous êtes républicain, parce que vous êtes progressiste ; puis vous êtes socialiste, parce que vous êtes républicain. Voulez-vous que je vous dise ce que vous êtes, suivant moi, Marrast ? Vous êtes un *libéral.* »

VOUS ÊTES UN LIBÉRAL ! Aux yeux de tout communiste il ne saurait exister, en effet, d'anathème plus effroyable que celui-là !

L'épître se termine ainsi :

« Pour le surplus, je me réjouis, dans l'intérêt de la cause populaire, qui est notre cause à tous, de votre déclaration. C'est au peuple, en qui vous placez avec raison votre confiance, à veiller à ce que *les loups* ne s'introduisent pas, sous un visage humain, *dans la bergerie.* »

Pauvre M. Marrast ! que d'humiliations ! Et après celles-là, il fau-

dra peut-être encore subir la honte d'une défaite aux prochaines élections !

M. Marrast, fort heureusement pour lui, est un homme de beaucoup d'esprit ; battu, il saura se taire. C'est ce qu'aurait dû faire M. Louis Blanc. Mais, de toutes les vanités qui nous entourent, celle-là est assurément la plus colossale. Les critiques fort justes de M. Proudhon ont exaspéré le dictateur du Luxembourg ; sa colère s'exhale en paroles pleines de haine :

« Il est des sophistes vaniteux qui, en niant ce que chacun affirme, et en affirmant ce que chacun nie, mendient l'admiration des sots.

« Il est des Erostrates ridicules qui, sans autre but que de faire du bruit, mettraient volontiers le feu à tout ce qui est noble et grand.

« Il est des eunuques qui n'assistent aux enfantements de l'histoire que pour aller ensuite les calomnier *par envie*.

« Il est des hommes de proie qui suivent à la piste les sociétés en marche, comme les corbeaux suivent les armées, dans l'espoir de quelque pâture sanglante.

« Il est des Zoïles niais dont les fourbes se servent pour combattre l'influence des honnêtes gens, et dont ils se moquent en secret pendant qu'ils les applaudissent en public.

« Pourquoi donc trouverait-on extraordinaire que les événements les plus considérables de la révolution de Février, et notamment la manifestation du 17 mars, n'aient pas échappé au venin des commentaires de certains hommes ?

« Dans un livre publié récemment sous ce titre : *Confessions d'un révolutionnaire*, plaisante tour de Babel où il lui a suffi d'une seule voix, qui est la sienne, pour nous donner le spectacle de la confusion des langues, M. Proudhon me reproche, etc. »

Voilà de quelle façon le grand *promoteur* de l'*Egalité* pratique la *Fraternité* à l'égard même des révolutionnaires comme Proudhon. On peut juger, d'après cela, du traitement réservé aux révolutionnaires de l'école de M. Marrast et à tous les autres adversaires de la dictature démocratique et sociale !

«Nous avons laissé à d'autres le funèbre honneur des insurrections provoquées, puis noyées dans le sang du peuple. Nous n'avons pas voulu avoir sur nos mains la tache de Macbeth, cette tache rouge qui ne s'efface jamais, jamais, jamais.

« Que les serpents du royalisme, QU'IL NOUS A PLU DE NE PAS ÉCRASER, sifflent maintenant dans l'ombre : que nous importe ? L'histoire, j'en jure, ne pourra pas ne pas constater que, sous le gouvernement provisoire, grâce au peuple, il s'est fait, en présence de nombreux obstacles, avec de faibles moyens, de généreuses et grandes choses ! »

M. Proudhon se laissera-t-il mordre en silence par ce petit serpent *qui siffle dans l'ombre ?* Le *Gaulois* de Bysontium tremblera-t-il devant l'enfant des Maquis (1) ? A. C.

(1) Forêts de la Corse.

Bulletin de la politique étrangère.

ITALIE. — PIÉMONT. — Les résultats connus des élections piémontaises continuent à être favorables au parti conservateur ou ministériel.

Le *Risorgimento*, journal modéré, donne aujourd'hui le chiffre des nominations connues à la date du 13. Elles s'élèvent à 168, sur lesquelles le parti ministériel ou de la droite en a réuni 102, et l'opposition de la gauche et du centre gauche 56.

Il reste une dizaine de voix douteuses, c'est-à-dire qui ne peuvent être encore classées. Douze élections de Terre-Ferme sont encore à connaître, ainsi que celles de la Sardaigne, qui n'ont dû commencer que le 13.

En somme, on calcule que le gouvernement aura pour lui environ les deux tiers de la chambre totale. Ces résultats dépassent toutes les espérances qu'avaient conçues les meilleurs amis du ministère; c'est un grand bonheur pour l'avenir de l'Italie constitutionnelle.

ALLEMAGNE. — Résumons en quelques mots les nouvelles allemandes. A Vienne, une certaine inquiétude s'est emparée des esprits, et il règne une grande agitation par suite des dernières mesures du gouvernement. Une partie de la garnison est consignée dans les casernes. Les établissements publics ont reçu l'ordre de fermer à l'heure prescrite.

Des bruits de guerre circulent sans cesse.

L'intention qu'aurait le cabinet autrichien d'opposer à la chambre du peuple d'Erfurt un parlement allemand de Francfort, et l'attitude du corps d'armée en Bohême, sur la frontière de Saxe, font naître les plus vives préoccupations.

RUSSIE. — On écrit d'Odessa :

« Il y a quelques jours, un major anglais nommé Mac-Donall, et un général appelé Goujon, que l'on dit Anglais, mais que j'ai quelques raisons de croire Français, sont arrivés à Constantinople. On a bientôt su que l'un d'eux, le général Goujon, a joué un grand rôle dans la guerre de Hongrie, et l'on s'est demandé quelle réception sir Stratford-Canning allait lui faire, dans un moment où les négociations avec l'Autriche ne sont pas terminées, c'est-à-dire dans un moment où les circonstances les plus frivoles peuvent raviver des différends près de s'effacer. On a été péniblement surpris de voir l'ambassadeur d'Angleterre prodiguer à ces deux messieurs des témoignages publics et affectés de l'empressement le plus cordial. M. de Sturmer n'a pas dissimulé qu'il était fort blessé de cette provocation indirecte.

« Les troubles de Samos sont apaisés. Le divan n'est pas sans inquiétudes sur la possibilité de les voir renaître. Il se prépare à faire des concessions; on ne peut que l'approuver. S'il y avait une guerre avec la Russie, la Turquie aurait fort à faire pour maîtriser les populations. J'ai vu ces jours-ci une lettre de Samï-Pacha qui réside à Larissa, capitale de la Thessalie. Il écrit qu'il a beaucoup de peine à contenir les populations depuis qu'il est question de guerre. Tous les regards se tournaient du côté de l'archevêque grec comme pour dire qu'on attendait de lui conseil et direction.

« Omer-Pacha, qui était à Giurgevo, a reçu l'ordre de retourner immédiatement à Bucharest.

« En même temps, le général Duhamel partait pour Saint-Pétersbourg, non pas disgrâcié comme on le disait, mais mandé par un ordre ne souffrant pas de retard. Le lieutenant-général Hasseford a également quitté la Transylvanie et vient d'arriver ici.

» En résumé, tout annonce que, de part et d'autre, on veut se tenir sur ses gardes et que l'on prévoit de graves événements pour le retour de la belle saison. »

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 17 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'impôt sur les boissons.

M. FOULD. M. Mauguin a dit : Vous prétendez que le produit de l'exportation des liquides a été de 90 millions; où avez-vous pris ce chiffre ? Je ne reconnais que l'état dressé par l'administration des douanes, et cet état porte ce chiffre à 67 millions. Voyez la différence !

Voici, messieurs, l'explication que j'ai à donner en réponse à l'assertion de M. Mauguin :

M. le ministre établit le chiffre de l'exportation des vins et eaux-de-vie année par année depuis 1830; et, arrivant à 1849, il démontre que si, comme tout porte à le croire, le deuxième semestre égale le premier, l'exportation s'élèvera pour l'année 1849 au chiffre de 120 millions.

Vous le voyez, messieurs, les chiffres de l'administration sont les seuls exacts.

M. JULES FAVRE commence par reproduire la plupart des arguments de M. Grévy sur l'inégalité des charges de l'impôt. Puis, il continue en ces termes :

L'impôt sur les boissons a été rayé par la Constituante, la fondatrice de la République; il faut qu'il reparaisse au budget. Cet holocauste doit être offert au parti modéré, même aux dépens du peuple. Ce n'est pas sans surprise que j'ai entendu dans cette enceinte applaudir aux insultes dirigées contre la Constituante. Que M. Léon Faucher l'ait attaquée, je le comprends; il ne sera jamais aussi sévère pour l'Assemblée constituante que l'Assemblée constituante l'a été pour lui.

M. L. FAUCHER. Elle a été injuste.

M. J. FAVRE. L'honorable M. L. Faucher me fait l'honneur de m'interrompre pour me dire que c'est une injure...

A droite : Non ! non ! il dit que l'Assemblée constituante a été injuste.

M. J. FAVRE. Vous dites qu'en face des embarras publics la Constituante a été impuissante ? (Oui ! oui !) Mais examinez vous vous-mêmes ! Vous avez réprimé la sédition. Dieu veuille que l'histoire ne vous accuse pas de l'avoir provoquée ! (Applaudissements à la Montagne.)

A droite : A l'ordre ! à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. J'ai laissé à l'orateur faire tant qu'il l'a voulu l'éloge de la Constituante. Mais ici, en disant que l'Assemblée législative aurait provoqué la sédition... (Interruption à gauche et à droite.) Enfin, si cette expression n'est pas expliquée par l'orateur d'une manière satisfaisante, je le rappellerai à l'ordre. (Très-bien !)

A droite : Il fallait l'y rappeler tout de suite.

A la Montagne : Vous abusez de votre droit ! (Cris et tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT. Laissez l'orateur s'expliquer, cela vaudra mieux que vos violences. (Murmures à la Montagne.)

M. J. FAVRE. Je ne présume pas qu'il ait été dans l'intention de M. le président.....

A droite : Plus haut ! plus haut ! élevez donc la voix comme tout à l'heure.

M. J. FAVRE. Je ne présume pas qu'il ait été dans l'intention de M. le président de

n quoi que ce soit mes explications en me faisant entrevoir d'avance le rappel
e.

pplie l'Assemblée de prendre garde qu'on peut critiquer un acte d'une Assem-
it on fait partie sans injurier cette Assemblée.

eurs, l'occasion est solennelle! Envisagez avec courage et en face ces questions
bles qu'a soulevées la révolution de Février!

en! nous avons encore deux questions qu'il nous faut résoudre en entrant dans
nouvelle avec prudence, mais avec résolution, avec une profonde conviction
ltés progressives et indéfinies de l'humanité, avec l'amour du peuple. Nous de-
luire les dépenses et raviver les sources du crédit, en faisant un appel à toutes
s productrices.

is nous sentions défaillir le cœur, ou bien si nous manquions non de courage,
science, si nous nous laissions arrêter dans cette voie à toutes les étapes de
sance et de la peur, alors nous pourrions rencontrer dans l'urne électorale, non-
nt la réprobation de notre politique, mais aussi une ces colères terribles dont
serions plus les maîtres. (Violents murmures à droite. — Applaudissements à
)

PASSY. Quiconque voudra chercher pourquoi les budgets de la France, d'abord
stes, sont devenus gigantesques, reconnaîtra que cela tient à des causes aux-
personne ne proposerait de toucher; aussi voyez-vous ce que coûte l'Algérie, ce
s coûtent d'autres établissements; pesez toutes les difficultés, et vous verrez que,
en économisant les 100 millions, vous ne pourriez encore avoir le budget en
e. (Mouvement.)

ésence de cette perspective, je ne puis consentir à l'abolition d'aucun impôt.
rs à gauche.)

ux, messieurs, répondre aux dernières paroles de M. Jules Favre. Il a dit : Si
tez un impôt impopulaire, imposé par la force, craignez d'être désavoués par
lectorale. Si c'est bien là ce qu'à voulu dire M. Jules Favre, je lui réponds :
un devoir pour tout le monde, quand des exigences injustes se produisent, de ne
r compte de ces exigences. (Très-bien!)

orable M. Jules Favre n'a pas réfléchi quand il a prononcé ces paroles; et je
anderai à lui-même si, fort de sa conscience, tous les cris d'un peuple ameuté
heraient de faire son devoir? (Vive approbation.)

evise est : Fais ce que dois, advienne que pourra. (Applaudissements.)]

utes parts : La clôture! la clôture!

E PRÉSIDENT. M. le ministre de l'instruction publique vient de me transmettre
nt le travail du conseil-d'Etat rédigé en forme de projet sur la loi organique
eignement. (Ah! ah!) Revenons à la discussion des boissons. On a demandé la
. (Oui! oui!)

ôture est prononcée.

E PRESIDENT. J'ai à consulter maintenant l'Assemblée sur la question de savoir
ntend passer à la discussion des articles.

uche : Le scrutin de division.

E PRÉSIDENT. On va procéder au scrutin.

s voix à gauche : A la tribune! à la tribune!

E PRESIDENT. Vingt membres demandent que le scrutin ait lieu à la tribune.
emblée prononce par assis et levé sans débat et par conséquent sans tumulte.
)

emblée consultée décide que le scrutin n'aura pas lieu à la tribune.
océde au scrutin de division.
le résultat :

Votans,	665
Majorité absolue,	333
Bulletins blancs,	445
Bulletins bleus,	220

emblée décide qu'elle passe à une seconde délibération. (Mouvement.)
ance est levée à six heures.

Chronique et faits divers.

Un décret de M. le Président de la République, en date du 12, rendu sur le rapport du ministre de l'intérieur, licencie les six bataillons actuellement existants de la garde mobile de Paris, à dater du 31 décembre 1849.

— Le jardin du Luxembourg, qui depuis quelques années a reçu de nombreux embellissements, va s'agrandir encore dans sa partie sud-est. Près du bâtiment des architectes et de l'ancienne serre, en bas de la terrasse longeant la rue d'Enfer et tout proche de la sortie sur la rue Neuve-Soufflot, on voyait six ou huit petits bâtiments de construction hétérogène affectés au service du palais, à un poste militaire, à des écuries, etc., etc. On procède en ce moment à la démolition de tous ces bâtiments pour dresser à leur place des parterres parallèles à ceux qui longent le nouveau palais.

— Les grands travaux de restauration entrepris au Louvre depuis quelques mois sous la direction de M. Duban, architecte de ce monument, sont aujourd'hui fort avancés. Les parties plus endommagées de cet admirable édifice ne sont pas les plus anciennes, bien que comprises dans la généralité des bâtiments connus sous le nom de vieux Louvre. On peut dire cependant qu'elles portent les marques d'une caducité anticipée, car certaines parties d'ornementation sont demeurées inachevées et attendent le dernier coup de ciseau du sculpteur.

Lorsque François Ier, dans les dernières années de son règne, eut fait abattre ce qui restait du Louvre des premiers rois de la troisième race, terminé en 1214 par Philippe-Auguste, il voulut élever un édifice qui pût rivaliser avec les plus somptueux palais de l'Italie. Il choisit pour l'exécution de son projet Sébastien Serlio, l'un des nombreux artistes de cette nation qu'il avait attirés en France.

Mais ce grand artiste, après avoir vu les plans dressés pour le même objet par Pierre Lescot, abbé de Clugny, fut assez généreux pour reconnaître qu'il avait été surpassé. Il refusa, et Lescot fut obligé de recommencer le palais, qui ne devait s'étendre, dans le principe, que depuis le pavillon formant l'angle du côté de la rivière jusqu'à celui qui fait aujourd'hui le milieu de la grande cour. Henri II y fit ajouter une aile sur les dessins du même architecte.

Ces différentes constructions furent enrichies des ornements du meilleur goût par le ciseau de Jean Goujon, auquel on doit également les sculptures du grand escalier et de la grande salle, dans laquelle on admire cette belle tribune supportée par des cariatides, et dont le génie réuni au sculpteur et de l'architecte a fait un véritable chef-d'œuvre.

Charles IX fit construire cette partie de l'édifice qui existe aujourd'hui du côté du jardin, appelé autrefois de l'infante, et en retour sur le bord de la rivière jusqu'au guichet du petit clocher. Henri IV, auquel on doit peut-être la première pensée de l'achèvement du Louvre, et de sa réunion aux Tuileries, fit élever les bâtiments qui forment l'entrée du musée, il acheva également la galerie qui borde la rivière.

Louis XIII termina le pavillon de l'Horloge et la façade du monument de ce côté. Lemercier, son architecte, eut la conduite de ces bâtiments Il fut également chargé de mettre la dernière main aux constructions élevées par Lescot dans la grande cour, mais tous les artistes s'accordent à reconnaître qu'il est loin d'avoir imité la pureté de goût de son prédécesseur.

Les portions de l'édifice construites sous les règnes de Charles IX, de Henri IV

et Louis XIII sont celles qui sont aujourd'hui confiées à l'habile restauration de M. Duban.

— M. d'Appony, ancien ambassadeur d'Autriche à Paris, nommé récemment à l'ambassade de Turin, est arrivé le 11 à son poste.

— La *Concordia*, de Turin, annonce que le chevalier Pinelli doit être nommé ambassadeur en Espagne.

— Le célèbre ingénieur français Brunel, qui a attaché son nom à la construction du gigantesque tunnel de la Tamise, vient de mourir dans un âge très-avancé.

— Dimanche 2 de ce mois, fête de saint Eloi, l'usine des fonderies et forges d'Alais célébrait cette solennité toute de circonstance. Une messe qui réunit les ouvriers dans la cathédrale, inaugura ces réjouissances, en les plaçant sous les auspices de la religion. Le cortége se rendit de là à l'usine, où les principales autorités de la ville et plusieurs invités s'étaient donné rendez-vous. Alors, sous la conduite de M. Paul Benoist-d'Azy, accompagné de tous les employés des fonderies, commença une intéressante visite dans les casernes d'ouvriers, pour juger de la bonne tenue, de la propreté de ces ménages laborieux. Partout respirait cet air de bien-être, de contentement, de santé, d'appropriation commode et élégante, où tout est simple, naturel, bon et joyeux du fruit de sa conduite et de son travail.

Un banquet de cinq cents couverts réunit les ouvriers, les directeurs et les invités. Cette immense salle, où chacun prenait sa place avec ordre, ces tables servies avec abondance, la joie qui régnait sur toutes ces mâles figures, offraient en ce moment un magnifique spectacle. A la fin du repas, des toasts furent portés à M. Benoist d'Azy, représentant du Gard. Son fils, M. Paul Benoist remercia avec effusion de cœur de ces souvenirs, de cet hommage si bien mérité pour la sollicitude que son digne père témoigne en toutes circonstances aux classes laborieuses; les belles paroles prononcées par lui à la tribune nationale furent citées et répétées, et couvertes d'applaudissements chaleureux.

Après le banquet, eut lieu la touchante cérémonie de la distribution des prix aux femmes des ouvriers pour la bonne tenue de leurs ménages et la propreté de leurs appartements. Cette heureuse innovation, si bien accueillie par toute cette population de travailleurs, fut encore fertile en émotions et en applaudissemens. Il est beau d'exciter ainsi l'émulation vers le bien et en faisant le bien.

Le bal s'ouvrit immédiatement après la distribution des prix, et se prolongea longtemps dans la nuit.

Cette fête, dont le souvenir se conservera, s'est passée dans le plus grand ordre et au milieu des sentiments de la gaîté la plus franche et la plus cordiale.

— Depuis la nuit du 14 décembre, la grande chasse contre les rats a commencé dans toutes les voies souterraines de Paris. Ces rues souterraines, qui ont 150 lieues de longueur en tous sens, ont coûté, en soixante ans, à la ville de Paris, plus de cinquante et quelques millions.

Toutes les mesures ayant été parfaitement prises par les diverses brigades d'égoutiers, la chasse contre les rats a dépassé toutes les espérances, et plus de 250,000 rats ont été pris. On pense que ce chiffre atteindra 600,000 avant le jour de l'an. En faisant quatre battues par an, l'administration municipale espère, avant trois ans, délivrer Paris de ces animaux destructeurs.

Plusieurs moyens ont été employés par les diverses brigades d'égoutiers pour s'emparer de ces animaux. Celui qui a le mieux réussi est l'emploi d'un grand sac en cuir dans lequel les égoutiers avaient placé une livre de suif de mouton,

dont les rats sont très-friands. Le mécanisme ingénieux de ces sacs permettait l'entrée, mais non la sortie de ces animaux.

Ces souricières d'un nouveau genre étaient placées aux angles des rues, et par une battue habilement faite dans toute la longueur des voies souterraines, les rats arrivaient tous au sac de cuir comme à un point de ralliement.

Les quartiers qui ont le plus fourni d'aliments à cette chasse sont les environs des Halles; les marchés, les abords de la petite rivière la Bièvre, la rue Pascal, dans le faubourg Saint-Marcel, ont donné des résultats effrayants.

Sur 250,000 rats gris de Norwége, les chasseurs n'ont trouvé tout au plus que 5 à 600 rats noirs dits d'Angleterre. Deux de ces animaux ont été mis à part comme objet de curiosité par les égoûtiers, qui se proposent d'en faire hommage à la collection d'animaux du Jardin-des-Plantes.

De l'extrémité de la queue au bout du museau, les deux rats noirs d'Angleterre ont 51 centimètres. Leurs yeux sont rouges comme ceux des souris blanches; leur poil est aussi noir et aussi luisant que la peluche d'un chapeau de soie. La férocité de ces animaux est telle, qu'un rat gris de Norwége, de la plus belle espèce, a été littéralement dévoré en dix minutes par les deux rats anglais dont nous venons de parler.

On assure que les deux fabricants de gants de Grenoble ont eu quelques difficultés avec le chef de brigade des égoûtiers de Paris. Ces honorables fabricants sont effrayés du nombre de peaux de rats qui vont être mises à leur disposition; ils pensaient que ce nombre ne s'élèverait qu'à 100,000, mais comme il y a un traité, il faudra qu'il s'exécute.

Du reste, d'autres propositions plus avantageuses ont été faites aux chasseurs souterrains par M. John Weston, riche mégissier de Londres, qui n'est pas effrayé par quelques centaines de mille de peaux de rats de plus ou de moins. On pense que ce dernier restera définitivement l'acquéreur des 600 mille peaux.

HISTOIRE.

Annales universelles,

PAR M. DE FOURMONT (1).

Nous signalons aujourd'hui un travail remarquable, intitulé : *Annales universelles*, dû à M. de Fourmont, bibliothécaire de la ville de Nantes. Bossuet, dans son Discours sur l'histoire universelle, se propose, dit-il, de comprendre dans sa pensée tout ce qu'il y a de grand parmi les hommes, et de tenir, pour ainsi dire, le fil de toutes les affaires de l'univers. Chaque ligne de ce grand historien est un résumé dont M. de Fourmont fournit le développement et la preuve historique. Mais, il en faut convenir, Bossuet, après les grands travaux modernes, présente de graves omissions. Par les travaux des linguistes modernes, tout est mis à découvert : on a déchiré le voile du vieil Orient; outre le grec et le latin on lit le zend, le pelhvi, le persan, l'arabe, le sanskrit, le chinois. Les richesses traditionnelles jusqu'ici inconnues, les écritures idéographiques de la Chine et de l'Egypte sont des éléments nouveaux qui doivent entrer dans le haut enseignement historique. L'histoire ancienne peut être refaite ou complé-

(1) A Nantes, chez Guéraud; à Paris, chez Hachette. Prix : 30 fr.

tée, et les anciennes données classiques ne sont plus suffisantes. Il y avait en Asie, à Méroé, dans la vallée du Nil, de vastes et florissants empires, lorsque le sol du génie et de l'inspiration ne produisait que des glands sauvages, et n'avait pour habitants que de misérables hordes de Pélasges : sans doute les écrivains de l'Hollade et de l'Italie ont parlé de ces antiques monarchies, mais d'une manière incomplète, et leurs récits servent tout au plus d'introduction à l'histoire grecque et romaine.

L'Egypte et ses obélisques, ses pyramides, ses hypogées, ses temples, ses palais; l'Inde avec ses quatre *Védas,* ses dix-huit *Pouranas;* la Chine, où les collections historiques existent par milliers, offrent donc pour l'histoire de l'Asie d'immenses matériaux.

Grâce aux admirables travaux des orientalistes Jones, Colebrooke, Wilkins, Rosellini, Steeren, Herder, de Humbold, Klaproth, de Sacy, Abel-Remusat, Quatremère, Champollion, Burnouf, on peut maintenant combler les anciennes lacunes, rétablir la chronologie et refaire la biographie de l'humanité.

C'est ce grand travail qu'a entrepris M. de Fourmont. C'est un abrégé de tous les travaux modernes sur l'histoire de l'antiquité.

L'ouvrage a la forme d'un immense atlas grand-raisin, partagé en deux parties. La première retrace les faits, les noms des grands hommes, la suite des princes; la seconde renferme les découvertes, les inventions, les progrès de l'esprit humain; l'une n'est que la lettre de l'histoire, l'autre en est l'esprit. Par ce moyen, l'auteur a su unir la synthèse à l'analyse; il expose les enseignements de l'histoire, la marche du genre humain sous la main de Dieu et la part de chaque nation dans l'histoire générale du monde. Il nous est impossible d'analyser les trente-huit tableaux dont se compose l'atlas.

Essayons, toutefois, d'indiquer la méthode de l'auteur, le plan de l'ouvrage et la manière dont il a été exécuté.

L'auteur marche siècle par siècle et présente d'un seul coup-d'œil toutes les nations connues : l'histoire ancienne, grecque et romaine, se trouve tracée par les vieux auteurs que nous savons, et dont les textes sont abrégés, indiqués, reconstruits ou éclairés. L'Orient y est tout refait, au moyen des grands travaux des orientalistes, cités, analysés avec une rare patience. On a donc d'un seul coup d'œil l'abrégé simple, lumineux, accessible à tous, des grands travaux littéraires, vraie gloire de notre époque. M. de Fourmont, élève de M. de Sacy, emploie ces matériaux en habile architecte : il les coordonne avec bonheur, et son travail peut servir de fil conducteur au milieu de l'érudition immense, j'ai presque dit effrayante, des orientalistes.

La première partie des *Annales universelles* s'ouvre par un grand tableau cosmogonique. C'est la création, c'est le premier verset de la Genèse. Dans ce tableau, M. de Fourmont rapproche toutes les traditions sur la création : Chinois, Indous, Celtes, Latins, Grecs, Perses

ou Iraniens, Hébreux, Chaldéens, Phéniciens, Egyptiens, tous les peuples nous présentent l'abrégé de leurs annales. On distingue facilement les rapports, les différences; le déluge, les origines et migrations des peuples, les empires des Hindous, des Egyptiens, des Assyriens; l'empire grec d'Alexandre, les Ptolomées, l'empire romain. Voilà quelques-uns des tableaux de la première partie, consacrée à faire la biographie des sociétés antiques, depuis leur apparition jusqu'à Jésus-Christ, à les suivre à travers les siècles, en signalant leur politique, leurs dynasties, les règnes de leurs princes, leurs conflits intérieurs, leurs révolutions, leurs phases de grandeur et de décadence.

La seconde partie s'occupe de rechercher les causes et les résultats des faits, de constater le mouvement intellectuel, les écrits des sages, des poètes, des législateurs, des philosophes, des historiens, des mathématiciens, des astronomes, des physiciens, des ethnographes, la forme, le développement des institutions, des religions, des mœurs.

C'est un grand et saisissant spectacle que de voir les Noachides quittant les plaines de Sennaar et cette terre encore trempée des eaux du déluge, descendant les uns dans la délicieuse vallée du Delta et de l'Heptanomide, les autres gagnant les brûlantes solitudes, les vastes déserts; l'Inde avec ses extases ascétiques, ses ardentes aspirations vers la suprême quiétude; la Chine avec ses rationalistes; le repos, l'immobilité de l'Orient. Pour trouver le mouvement, il faut s'avancer vers l'Occident. Tout s'agite, des bords de la Méditerranée aux rivages de l'Océan atlantique. On suit les destinées différentes de la postérité de Sem, de Cham, de Japhet : c'est au Japétide qu'appartiennent les grandes scènes historiques.

Nous venons de donner une esquisse imparfaite des annales de M. de Fourmont, de son travail, de sa science, de sa méthode. L'auteur y a consacré quatorze ans : c'est le résumé d'une immense lecture. Cet ouvrage peut être fort utile aux instituteurs, au clergé, aux artistes, à toutes les personnes studieuses de la société. C'est l'histoire ancienne reconstruite avec les travaux modernes, par un savant historien qui s'est préservé de l'esprit de système par l'esprit de foi.

L'abbé Paulin Du Chesne.

BOURSE DU 17 DÉCEMBRE.

Le 3 0[0 a débuté au comptant à 56 10, a fait 56 30 au plus haut, et reste à 56 25.

Le 5 0[0 a débuté au comptant à 91 45, a fait 91 70 au plus haut, et reste à 91 60.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. Bailly, Divry et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Rome sans le Pape.

ɔus publions ci-après une correspondance qui nous vient d'une ·cé très-sûre et qui dépeint avec de tristes couleurs la situation elle de Rome et de ses environs.

ɜ tableau nous afflige sans nous étonner. Parmi les habitants de ɜ grande et exceptionnelle cité, les plus prévenus ont appris eneux aussi, par leur propre expérience, quelles sont les conditions spensables de sa sécurité et de sa grandeur. Il y a longtemps, r notre part, que nous leur avions dit ce que serait *Rome sans le* ıe*!*

n remarquera aussi que la lettre de notre correspondant n'est pas :cord avec les bruits qui ont été répandus ici depuis quelques ·s, et d'après lesquels on annonçait que le retour du Souverain- .tife aurait lieu certainement avant la fin de l'année.

es nouvelles nous ont toujours paru avoir besoin de confirma- ı. Notre politique s'est fait au dehors une telle réputation d'insistance et de légèreté, qu'elle ne saurait s'attendre à recevoir d'ici ıngtemps des gages de grande confiance.

'outefois faut-il donc compter sur l'ajournement indéfini que semnous présager la lettre qu'on va lire? Nous aimerions à ne pas :roire.

(*Correspondance particulière de l'*AMI DE LA RELIGION.)

« Rome, le 10 décembre.

Il y a peu de changement dans la situation morale de Rome. On croirait en té voir un de ces malheureux attaqués d'une maladie de langueur : il reste lquefois des mois entiers dans le même état, jusqu'à ce qu'une crise vienne ɪr sa guérison ou le précipiter dans la tombe. Voilà où nous en sommes. Comı de temps encore resterons-nous dans cette paralysie? Comment en sortirons- s? Sera-ce pour trouver enfin la tranquillité, ou devrons-nous traverser de velles épreuves?

Il est de fait que s'il n'y avait pas eu changement de ministère en France, le sage du Président, le Saint-Père serait déjà ici depuis quelque temps. Son re- aurait simplifié, peut-être terminé toutes les affaires.

Le Pape de retour, les Cardinaux seraient rentrés à sa suite, des étrangers ient venus en assez grand nombre; enfin la ville aurait repris un peu d'acti- , ce qu'elle n'a pas depuis l'entrée des Français.

La crise ministérielle en France a tout retardé indéfiniment. Le Pape a dé- é, dit-on, que le gouvernement français, par ses changements continuels, ne ffrait pas assez de sécurité, et que dorénavant il attendrait pour rentrer dans ıe que l'exécution des arrangements pris avec les autorités françaises fût ga-

rantie non-seulement par la parole du Président de la République, mais de plus par un vote de la nation, représentée par l'Assemblée.

« Le général Baraguey-d'Hilliers, avant de partir pour Naples, avait annoncé qu'il ferait tout ce qui était en son pouvoir pour obtenir le retour du Pape; voilà plus de dix jours qu'il est parti, et il paraît que le Saint-Père est resté inébranlable dans sa résolution. Le bruit s'était même répandu hier dans Rome que le général en chef était parti de Portici par mer, se rendant en France, pour hâter par lui-même la solution des difficultés qui retiennent le Saint-Père loin de ses Etats.

« La population de Rome désire ardemment le retour de Pie IX. Ceux mêmes qui, du temps de la République, déclamaient contre l'autorité pontificale, commencent maintenant à comprendre que sans le Pape Rome n'est rien. La capitale du monde catholique redevenue simplement la ville des Césars, et magnifique seulement par les souvenirs, ne serait plus qu'une grande et irréparable ruine.

« Ce besoin de la présence du Saint-Père dans sa capitale, se fait presque également sentir dans toutes les classes, et c'est à cela en grande partie qu'il faut attribuer maintenant le peu de sympathie que l'armée française trouve dans la population. Tous les militaires, depuis le général en chef jusqu'au dernier soldat, ne rencontrent partout qu'un accueil froid. On n'oublie pas que l'armée française a sauvé ce pays des horreurs de l'anarchie; mais on ne peut s'empêcher de voir désormais en elle, le plus grand, peut-être le seul obstacle au rétablissement à Rome de l'ordre normal.

« Pendant que les questions de haute diplomatie s'agitent à Portici, la commission gouvernementale s'occupe activement de l'épuration du personnel administratif et militaire. Il est fâcheux que la police ne surveille pas davantage les misérables disgraciés qui se trouvent portés au crime à la fois par le dénuement et par la vengeance. Je vous ai parlé, il y a déjà quelque temps, d'une tentative d'assassinat dont avaient été menacés les Cardinaux de la commission; avant-hier, un des premiers employés de la Monnaie, M. Mazio, homme intègre, et qui avait perdu sa place du temps de la République, a été frappé d'un coup de poignard à la gorge : heureusement la blessure est peu profonde.

« Dans les campagnes, les routes sont peu sûres; les diligences, les courriers sont arrêtés sans cesse, et tous s'accordent à reconnaître que ces arrestations à main armée sont commises par des gens étrangers pour la plupart et portant des lambeaux d'uniformes. Ce sont des soldats licenciés de notre glorieuse République qui, ne pouvant plus commettre le pillage en grand, se contentent de pratiquer le brigandage sur une petite échelle.

« Cet état de choses est alarmant; car le brigandage, s'il s'établit, est difficile à détruire dans un pays traversé dans toute sa longueur par une chaîne de montagnes boisées où des fugitifs peuvent mettre en défaut les limiers les plus adroits.

« M. de Corcelles part aujourd'hui pour rentrer en France. »

Nous lisons dans une autre correspondance :

« La police a découvert dernièrement un complot qui a des ramifications assez étendues. Des jeunes gens de bonne famille, des fils d'avocats et d'employés du gouvernement sont, dit-on, compromis.

« Ce qui a donné l'éveil, c'est la tentative d'assassinat commise sur l'avocat Mazio, substitut du ministre des finances, ami particulier des cardinaux de la

commission et du secrétaire-général de la préfecture de police. Il y a trois jours, vers huit heures du soir, il retournait à son domicile, enveloppé dans son manteau dont le collet était relevé. Il s'aperçut qu'un homme également enveloppé dans un manteau, le suivait à peu de distance. Pour bien s'assurer si c'était à lui qu'on en voulait, il s'arrêta au milieu de la cour d'un palais qu'il faut traverser pour entrer dans la rue de l'Abbate-Luigi, qui se trouve en face de la poterne du couvent de Sant'Andrea della Valle. Cette rue est très-étroite et très-obscure. Lorsqu'il s'arrêta, l'individu qui le suivait, passa devant sans la moindre hésitation, et entra dans la rue de l'Abbate-Luigi. Rassuré alors sur ses intentions, M. Mazio continua tranquillement son chemin et entra aussi dans la rue. L'homme au manteau s'était arrêté au milieu, devant une petite porte, et sifflait dans ses doigts, comme il est d'usage à Rome, pour se faire ouvrir par sa famille. M. Mazio passa donc auprès de lui sans aucun soupçon ; mais, au moment où il venait de le dépasser, il reçut un coup de stylet, frappé comme celui qui a tué le malheureux comte Rossi. Heureusement pour lui, le collet de son manteau, de son paletot et de son habit amortirent le coup, et ses cris attirèrent un poste français qui se trouve à quelques pas de là, dans le couvent même de Sant'-Andrea della Valle. L'assassin avait disparu, et l'on n'a pas encore pu parvenir à le découvrir. L'on espère que la blessure, faite par une arme fine et acérée, sera cependant sans danger. »

Concile ecclésiastique de la province d'Avignon.

Voici le règlement du Concile, tel qu'il a été communiqué à la *Commune*, journal d'Avignon:

« ... Vous avez désiré connaître le règlement du Concile, et je vous le communique bien volontiers : mais ce règlement vous dira peu de chose par lui-même. Il faudrait que vous pussiez passer une journée au milieu de nous, pour voir combien elle est admirablement disposée pour la piété et pour le travail.

« A six heures, nous nous trouvons tous réunis dans la salle des exercices pour la méditation. Elle est présidée par notre métropolitain, et tous les Pères du Concile y assistent sans autre distinction que le banc particulier qu'ils occupent.

« Après la méditation, nous nous rendons à la chapelle. Il n'y a qu'une seule messe, célébrée alternativement par les Pères du Concile. Là, comme pour la session d'ouverture, les Evêques nous précèdent à la Table sainte. Rien ne touche et n'émeut comme cet acte d'humilité de ceux qui, possédant en eux la plénitude du sacerdoce, s'abaissent à nous par la communion laïque, afin que, prenant tous à la même table le même pain de vie, nous n'ayons tous qu'une même vie et un même cœur. Quatre exercices par jour nous réunissent ainsi aux pieds des autels dans l'effusion des mêmes sentiments et d'une piété commune.

« Rien de plus simple que les opérations d'un Concile, mais rien de mieux combiné pour arriver à une discussion sage et approfondie des sujets qui doivent faire la matière des décrets. Vous savez que le programme du Concile avait été envoyé un mois d'avance aux suffragants de la province, et par eux à tous les théologiens consulteurs qui font partie du Concile. Chacun est donc arrivé avec un travail déjà préparé.

« Dès le jour même de l'ouverture, nous avons été partagés en cinq congrégations.

« De la congrégation particulière, le décret passe successivement à la congrégation des Evêques et à la congrégation des décrets, pour être de plus en plus étudié et approfondi.

« Après avoir passé par toutes ces filières, peut-être pensez-vous que le décret arrive à sa dernière expression? Reste une dernière et plus solennelle épreuve, celle de la congrégation générale. Cette congrégation, présidée par le métropolitain, se compose de toutes les congrégations particulières. Le secrétaire donne successivement lecture de tous les décrets, et chacun est appelé à émettre son avis en toute liberté. Les Pères seuls gardent le silence et forment leur opinion, qui n'est définitivement arrêtée et connue que dans les sessions où se promulguent les décrets. La seconde session qui avait été annoncée pour jeudi, est ajournée.

« Vous comprenez qu'une étude aussi consciencieuse marche lentement, demande du temps et des recherches. Aussi, bien que la journée soit close par la prière faite en commun à neuf heures du soir, elle continue pour plusieurs à la lueur de la lampe, bien avant dans la nuit.

« C'est par ces motifs que je ne puis entrer dans tous les détails qui pourraient vous intéresser. Ce que je ne puis me refuser de vous dire, c'est la fusion spontanée qui s'est établie dès le premier jour entre tous les membres du Concile. Bien que nous fussions jusque-là, pour la plupart, inconnus les uns aux autres, vous diriez, en nous voyant dans nos courtes récréations, une réunion d'anciens condisciples qui se rencontrent sur les bancs où ils ont lié cette première amitié, qui est aussi la plus douce et la plus durable. Nous occupons les cellules des séminaristes, et nous nous trouvons littéralement dans leurs meubles, c'est-à-dire que chacun de nous a une table et une armoire en bois blanc, deux chaises et trois rayons de bibliothèque.

« Mais, ce que je ne puis assez vous redire, c'est la piété, la simplicité et l'affabilité des Pères du Concile. Ils sont constamment au milieu de nous, sur les mêmes bancs que nous, et ne se distinguent que par le rochet et la mosette qu'ils portent constamment comme exerçant un ministère continuel. Je suis sûr de rendre les sentiments de tous les membres du Concile, en vous exprimant que, plus ils s'abaissent jusqu'à nous, plus nous les plaçons haut dans notre estime et notre vénération.

« Quant au bien que doit produire le Concile, il se présente déjà à nous dans l'avenir comme une immense consolation. Il est impossible que des hommes revêtus d'un caractère sacré, unissant le savoir à la vertu, animés d'intentions aussi droites, inspirés par une charité aussi ardente, ne soient pas les instruments dont Dieu veut se servir dans sa miséricorde pour la régénération et le salut de notre pauvre société. »

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Diocèse de Moulins. — Mme Bladriel, en religion sœur Joséphine, de la congrégation des sœurs de la Charité et Instruction chrétienne établie à Nevers, supérieure de l'hôpital général de Moulins, vient de mourir, après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 68 ans.

Depuis 34 ans que Mme Bladriel est supérieure générale de cet hôpital, elle a constamment employé tous ses revenus à l'amélioration de cet établissement, au soulagement des pauvres et des orphelins.

Douée d'une imagination vive, d'un cœur excellent, et d'une douleur angélique, elle était d'une sévérité exemplaire dans l'accomplissement de ses devoirs personnels, et pour les autres d'une tolérance si admirable qu'elle faisait respecter et chérir la religion.

Sentant sa fin prochaine, elle rédigea ses volontés avec le calme que donne

une conscience pure et qui peint si bien toute la bonté d'une âme qui passe de la mort à la vie.

Elle a créé, en faveur de l'hôpital de Moulins, une fondation pieuse, et fait un legs en faveur de la supérieure qui lui succèdera pour qu'elle puisse continuer ses bonnes œuvres. Elle n'a point oublié la maison-mère de Nevers qui a reçu ses vœux en religion, et dont sa modestie l'a engagée à refuser d'être supérieure générale.

Le nom de sœur Joséphine, surnommée *la chère mère des pauvres*, vivra longtemps, car il sera à jamais gravé dans le cœur de tous ceux qu'elle a soulagés, et ils sont nombreux.

DIOCÈSE DE MONTAUBAN. — M. l'abbé Jauffreau, curé de Monclar, vient d'être nommé, par Mgr l'évêque de Montauban, vicaire-général, en remplacement de M. l'abbé de Cazalès, représentant du peuple. Les hautes vertus et les grandes lumières de M. l'abbé Jeauffreau l'avaient désigné depuis longtemps au choix éclairé du chef éminent de ce diocèse.

LONDRES. — Mardi dernier, une fête touchante a eu lieu, à l'occasion de l'ouverture des écoles catholiques de Saint-Patrick et de Saint-Augustin, situées dans John-Street. Le local est un magnifique édifice gothique qui s'est élevé dans l'espace de deux années par les soins infatigables du R. John Moore, et grâce aux libéralités des catholiques de toutes les classes.

Plusieurs tables étaient dressées dans la classe des filles, pièce immense qui rappelle les anciennes salles des banquets du moyen-âge; et cent convives, appartenant à l'élite de la société, y avaient pris place. Un grand nombre de protestants notables assistaient à cette fête, et tous semblaient s'associer à l'allégresse des catholiques.

Après le chant du *Non nobis Domine*, exécuté par une troupe de musiciens distingués, le président se lève, et, ayant fait observer que le but de la réunion est de fonder une école où seront élevés dans la sainte foi catholique les pauvres enfants de cette communion, il propose un toast en l'honneur du chef visible et suprême de l'Église, de Sa Sainteté Pie IX, auquel, en tant que souverain temporel, tous les protestants de l'assemblée ne refuseraient pas assurément le tribut de leur respect et de leur admiration. Ce toast, accueilli par des bravos unanimes, est suivi d'autres toasts à la reine, au prince Albert, au succès de l'école. Les enfants ayant ensuite été introduits, Mgr Wiseman se lève, et fait un appel touchant à la générosité de l'auditoire en faveur de ces pauvres innocents. Après ce discours, une collecte est faite, et elle se monte à près de 200 livres sterlings.

Séance de l'Assemblée.

La séance tout entière — et elle a duré cinq heures et demie — a été un long holocauste d'amendements, dont les auteurs venaient successivement se faire sacrifier à la tribune. Les uns, comme M. Mathieu (de la Drôme), y apparaissaient avec tout l'étalage de la phraséologie démagogique, l'injure et la menace à la bouche, et voulant faire expier une défaite certaine par les derniers efforts de la violence et de la colère. Les scènes de tumulte, de cris, d'interpellations, se sont renouvelées comme aux plus mauvais jours. Il a fallu y ajouter la légitime irritation d'une majorité à bout de longanimité et de patience.

M. Benoist d'Azy a relevé les invectives de M. Mathieu par de nobles et décisives paroles. Il a eu l'honneur d'exciter un accès particulier de rage dans la Montagne qui, semblable à un volcan, a lancé sur la tribune M. Nadaud au milieu d'une éruption de clameurs et de hurlements. M. Nadaud s'est emporté au-delà de ce qui est licite. L'Assemblée, d'abord indignée, a passé ensuite à un sentiment moins vif, mais plus expressif.

L'amendement de M. Mathieu a été rejeté. Puis ç'a été le tour des orateurs immolés par l'inattention et succombant sous le bruit des conversations particulières. Tel M. Charamaule, tel M. Paulin Gillon, tel M. Larabit, tel M. Prudhomme. M. le rapporteur a répondu avec une grande netteté de paroles, une juste fermeté de doctrines. Ses quelques mots ont captivé et charmé l'Assemblée.

M. Mauguin a reparu. Il avait un ancien compte à solder avec M. le ministre des finances; il a voulu le régler à propos d'un amendement. L'Assemblée était lasse et voyait le piége; il s'est alors établi entre elle et l'orateur la plus singulière lutte, M. Mauguin prétendant faire remettre à demain pour avoir ses coudées franches, l'Assemblée prétendant lui mesurer le temps et le loisir. Trois ou quatre fois il a fallu faire voter, interrompre, discuter la remise. M. Mauguin est resté le maître : il parlera demain; mais nous craignons fort qu'il ne soit plus écouté du tout.

Je suis socialiste.

Après les maîtres, les disciples. Ils y passeront tous. C'est comme le troupeau de Panurge.

Les républicains et ex-bonapartistes de la veille ont les premiers fait le saut. Voici ce que disait hier la *Liberté*, leur journal :

« Il ne nous reste qu'une seule ressource, le SOCIALISME, *que nous impose la fatalité de la logique.*

« C'est en regardant les gouvernements que nous sommes devenus socialistes. Le vieux monde renaît à chaque révolution ; le peuple le démolit sans cesse, et les gouvernements le reconstruisent. La révolution de 1848 avait tout emporté, et tout à coup la contre-révolution nous montre que le gouvernement peut dépasser Charles X en pleine République. IL FAUT DONC COUPER L'ARBRE A LA RACINE ; si on oublie une branche, il se reproduit en entier. La royauté rétablit la noblesse, l'argent relève l'aristocratie, la salaire du clergé suffit seul à aveugler les masses et à nous pousser vers le temps des croisades. *Il faut régénérer la société*; ce travail est urgent; le temps presse. Nous marchons vers la guerre sociale : qui pourrait nous guider? Les rois n'ont plus de pouvoir, les prêtres nous maudissent, le riche enfouit son or; à qui nous adresserons-nous? A la science qui se charge de refaire la société. »

Le *National*, de son côté, après la déclaration de M. Marrast, ne pouvait plus avoir de scrupules. Il y a quelques jours, il préludait à sa propre profession de foi en insérant celle d'un nouvel adepte du socialisme, M. Littré, de l'Institut. Les vieux radicaux applaudissent

à l'exemple des jeunes et ardents néophytes de la *Liberté*, et cet exemple, ils font plus que de le louer, ils le suivent.

Voici comment s'exprime le *National*, au sujet de l'article que nous venons de citer :

« C'est ce que nous-mêmes disions en d'autres termes, il y a huit jours : « RÉPUBLICAIN ET SOCIALISTE SONT AUJOURD'HUI DEUX DÉNOMINATIONS PROFONDÉMENT SYNONYMES. Que serait le républicain qui se refuserait aux conséquences « sociales de la révolution, et qui, sauf un roi, voudrait immobiliser les choses en « leur état actuel? Et, d'autre part, que serait le socialiste qui, s'attachant à une « royauté quelconque, rétablirait la clef de voûte des institutions mêmes qu'il « veut changer? Le républicanisme n'est véritable qu'avec des sentiments socialistes; le socialisme n'est raisonnable qu'avec des sentiments républicains. Ce « que je dis ici, quand même le raisonnement ne m'y conduirait pas, *le fait me « le suggérerait : la distinction s'efface de jour en jour*, et LA SYNONYMIE DONT « JE PARLE DEVIENT DE PLUS EN PLUS FRAPPANTE. »

Oui, désormais toutes les nuances intermédiaires sont effacées, et il n'y a plus en France que deux partis, l'un qui veut le monopole et l'exploitation, l'autre qui réclame l'égalité et le droit commun ; l'un qui a inscrit sur son drapeau : *compression*, l'autre qui a pris pour devise : *liberté;* l'un qui recule en tremblant vers le passé ; l'autre qui marche résolument vers l'avenir. Pour tout dire, en un mot, il n'y a plus parmi nous que des royalistes d'une part, et des RÉPUBLICAINS-SOCIALISTES de l'AUTRE. »

Il y a des gens naïfs qui attendent avec impatience et curiosité l'exposition des principes nouveaux du *National* en fait de socialisme. Il s'agit bien de principes! Ces messieurs, au fond, sur d'autres questions qui les intéressent davantage, s'entendent à merveille. Cela suffit. Nous étions étonnés que M. Marrast et les siens ne réclamassent pas leur place entre MM. Pierre Leroux, Louis Blanc et Proudhon! Ils l'auront désormais.

A tout seigneur, tout honneur!

Le *Journal des Débats* s'est exécuté dès hier, en démentant la nouvelle fausse qu'il avait donnée relativement à M. de Falloux. Aujourd'hui encore, il publie une lettre du maire de Nice qui contredit également le fait si étrangement avancé par cette feuille :

« Nice, le 12 décembre.

« Monsieur,

« Le *Journal des Débats*, dans son numéro du 6 de ce mois, rapporte, d'après le journal l'*Echo des Alpes maritimes*, qu'une manifestation a eu lieu à Nice contre M. de Falloux, qui a dû partir devant l'expression bruyante, mais cependant pacifique, de l'indignation populaire.

« La population de Nice est trop éclairée et trop amie de la liberté et de l'ordre pour ne pas respecter les opinions, quelles qu'elles soient, de ceux qui viennent jouir de son doux climat ; elle sait que la conduite politique qu'ils ont pu tenir dans leur patrie ne l'autoriserait jamais à manquer aux devoirs sacrés de l'hospitalité ; c'est assez vous dire, monsieur le Rédacteur, qu'aucune manifestation n'a été exécutée ni tentée contre M. de Falloux, qui habite toujours notre ville ; qu'aucune mesure répressive n'a dû être prise par l'autorité, et qu'enfin la

tranquillité la plus parfaite et le plus grand ordre n'ont jamais cessé de régner à Nice.

« Premier magistrat de cette ville, c'est pour moi un devoir de protester contre une accusation odieuse trop légèrement répandue, et qui ne repose sur aucun fait réel, et je ne doute point que votre esprit de justice et d'impartialité ne vous fasse un devoir de désavouer cette accusation dans votre prochain numéro.

« Le syndic de la ville de Nice,

« D. GALLI. »

M. le directeur-général des postes vient d'adresser à MM. les inspecteurs, directeurs et distributeurs des postes une circulaire où nous remarquons les passages suivants :

« Par sa circulaire du 9 novembre dernier, M. le ministre des finances vous a fait connaître sa ferme volonté de réprimer toutes les menées hostiles au gouvernement que pourraient se permettre des agents placés sous ses ordres. Il m'appartient de signaler particulièrement aux employés des postes, les devoirs que cette circulaire leur rappelle.

« Les facteurs de ville, les facteurs de commune, les facteurs ruraux doivent rester étrangers à toutes les menées des partis. Cependant, j'ai appris qu'au mépris des injonctions si formelles de ma circulaire nº 10, du 22 avril dernier, quelques-uns d'entre eux se permettent de colporter des imprimés qui n'ont point passé par les bureaux de poste; déjà ceux qui m'ont été signalés ont attiré sur eux la juste sévérité de l'administration; elle est bien résolue à ne pas conserver dans son sein des hommes qui trahissent ainsi doublement sa confiance, d'un côté en abusant de leur caractère public pour exercer une influence coupable, d'un autre côté en frustrant les droits du trésor par le transport d'imprimés soustraits au paiement de la taxe.

« A l'occasion du renouvellement de l'année, il est d'usage pour beaucoup de facteurs de distribuer des calendriers; l'administration continue à autoriser par exception cette distribution, mais j'y mets la condition formelle que ce seront de simples calendriers contenant exclusivement les mois, les jours, les indications astronomiques; la distribution de toute autre publication leur est formellement interdite. »

Voici ce que nous lisons encore dans le *Moniteur :*

« Si nous sommes bien informés, le gouvernement se proposerait de soumettre à une sorte d'organisation militaire un certain nombre de fonctions placées aux degrés inférieurs de la hiérarchie administrative, telles que celles des facteurs ruraux, des gardes-champêtres, des cantonniers, et de quelques autres dont la nomination, confiée à l'autorité locale, place les titulaires dans une situation d'isolement qui les prive de toute espèce d'avancement hiérarchique, quels que soient leur intelligence et leurs bons services. A l'avenir, le gouvernement disposerait du plus grand nombre de ces places en faveur d'anciens militaires. »

Bulletin de la politique étrangère.

ITALIE. — PIÉMONT. — Les lettres de Turin du 14 mandent qu'à cette date, on connaissait toutes les élections de terre ferme. Le parti constitutionnel avait obtenu 115 nominations et l'opposition 65. Il ne reste plus à connaître que les 24 élections de la Sardaigne.

VENISE. — Nous avons, par la voie de Trieste, des nouvelles de Venise qui mandent que cette ville est en proie à une certaine agitation; les troupes avaient été consignées.

Le bruit s'est répandu que l'archiduc Albert est mort subitement. Nous pensons que ce n'est là qu'un bruit sans consistance.

ALLEMAGNE. — AUTRICHE. — On écrit de Vienne, le 13 décembre, que des troubles ont éclaté à Saltzbourg : le gouvernement y a envoyé des troupes sur-le-champ.

La concentration de forces militaires considérables sur les frontières du nord et de l'ouest de la Bohème, sous les ordres de l'archiduc Albert, acquiert de jour en jour un caractère plus patent. La visite récente de l'archiduc à Dresde est un fait significatif, et les bruits qui prennent de plus en plus de la consistance au sujet des ordres sévères dont l'archiduc serait muni, prouvent qu'on s'arme pour toutes les éventualités prévues qui pourront surgir au printemps prochain.

Le feld-maréchal comte Nobili vient de partir pour Imst, comme chef d'état-major du corps d'armée du Voralberg. Il est muni d'instructions secrètes. La destination des deux armées de Bohême et du Tyrol n'est plus un mystère pour personne. Il s'agit de soutenir les cours de Saxe, de Bavière et de Wurtemberg contre toute agitation populaire et contre l'influence de la Prusse.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 18 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

La séance est ouverte à une heure trois quarts.

L'ordre du jour appelle la discussion des articles du projet de loi relatif à l'impôt sur les boissons.

M. LE PRÉSIDENT. Il est nécessaire, avant de commencer cette discussion, de classer les amendements. (Ecoutez! silence!)

Il y a, d'une part, le projet du gouvernement qui demande :

1° L'abrogation de l'article 3 du décret du 19 mai 1849, portant abolition de l'impôt sur les boissons;

2° Le maintien de l'impôt pour 1850;

3° La nomination d'une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les questions qu'a soulevées l'impôt sur les boissons.

Autour de ces trois dispositions sont venus se grouper différents amendements.

M. MATHIEU (de la Drôme) développe son amendement en 10 articles.

L'orateur, rentrant dans la discussion générale, reproduit les arguments de MM. Grévy, Favre et autres orateurs de l'opposition contre l'impôt des boissons.

M. de Montalembert, dit l'orateur, a prêché la tempérance aux ouvriers; n'aurait-il pas mieux fait de la prêcher à ceux qui hantent les salons dorés? (Rires.)

Voix : Il n'y a plus de salons dorés.

M. MATHIEU (de la Drôme). Messieurs, le peuple est devenu moral, honnête, vertueux, malgré tous les mauvais exemples qui lui ont été donnés d'en haut.

Voix : Oui, les orgies de Grandvaux.

M. MATHIEU. Je n'ai pas le désir de flatter le peuple.

Voix à droite : Vous êtes le plus plat des courtisans.

M. MATHIEU. Non, je ne viens pas flatter le peuple. (Rires.) Fils d'un pauvre paysan,

je n'ai pas les habitudes d'un courtisan. (Si! si!) J'ai un égal mépris pour ceux qui rampent à la porte des chaumières et pour ceux qui rampent dans les antichambres des palais.

S'il y a ici des hommes rompus avec les habitudes de la courtisannerie, il ne faut pas les chercher au côté gauche de cette Assemblée.

A droite : Vous êtes les pires des courtisans, les courtisans de l'ignorance et de la brutalité !

M. MATHIEU. Je vous le dis, vous accusez le peuple, vous avez tort. (Bruyante interruption.)

Voix à droite : C'est vous qui l'accusez!

M. MATHIEU. Ce n'était pas le 24 février qu'on jugeait ainsi le peuple ; il avait alors la tête levée. Ce n'est pas le peuple qui vous a renversés, c'est la justice de Dieu.

Une voix à droite : Par la main du diable! (Rires. — Bruit à gauche.)

M. BENOIST D'AZY. Messieurs, il m'a semblé qu'il n'était pas possible de laisser passer de pareilles doctrines sans que quelqu'un se levât pour répondre. (Très-bien !)

Une voix à droite : C'est un appel à la révolte!

M. BENOIST D'AZY. Les paroles que vous avez entendues n'ont pas été prononcées pour cette enceinte, mais pour le dehors. (Oui! oui! — Interruption et chuchottements à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT, s'adressant à la gauche. Faites donc silence et cessez ce clabaudage ! (Rires.)

M. BENOIST D'AZY. Si l'un des interrupteurs veut prendre la parole, je suis prêt à lui répondre ; mais il ne m'est pas possible de répondre à quarante personnes qui parlent en même temps.

Voix à gauche : Il fallait écouter notre orateur, si vous vouliez qu'on vous écoutât. (Murmures.)

M. BENOIST D'AZY. Si l'Assemblée désire que je cesse de parler, je descendrai à l'instant de cette tribune... (Non! non! Parlez! parlez!)

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée écoute ; ce sont quelques personnes de ce côté qui clabaudent...

M. BENOIST D'AZY. On dit que l'impôt direct est blessant pour les pauvres, et on soutient que les pauvres n'ont ici de vrais amis que sur les bancs de la gauche. (Rires à droite.)

M. NADAUD pousse des cris de sa place.

A droite : A l'ordre! à l'ordre!

M. NADAUD. Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. M. Nadaud, je vous rappelle à l'ordre.

M. BAUDIN. Il n'y a que la droite qui ait le droit d'interrompre, sans doute.

A droite : Non, il n'y a que vous qui abusiez de ce droit là.

M. BENOIST D'AZY. Dans tous les pays civilisés les formes d'impôts ont été les mêmes. On s'est adressé d'abord à l'élément le plus solide, à la terre. Mais cet impôt est à coup sûr des plus onéreux ; car il surtaxe la production, et la meilleure tendance sera celle qui aura pour but d'alléger cet impôt.

Nous portons un vif intérêt à la population qui produit à la sueur de son front.

L'industrie mérite aussi une vive sollicitude ; mais l'industrie de la terre doit passer avant elle ; car celui qui travaille la terre se crée, permettez-moi l'expression, un sel plus moral que l'ouvrier industriel. (Rires et murmures à gauche.)

Ce qu'il faut au peuple avant tout, c'est le travail, qui ne peut reprendre d'activité qu'à mesure que l'ordre se rétablira. Travaillez à ce grand résultat, et soyez certains que vous aurez ainsi fait plus que par toutes vos déclamations.

M. MATHIEU (de la Drôme). Citoyens...

A droite : Plus haut! plus haut !

M. BOURZAT. Vous lui avez brisé la voix... vous ne pouvez plus l'entendre. (Rires.)

M. MATHIEU. On m'a accusé de vouloir agiter le pays. (Oui! oui!) Ce qui agite le pays, ce ne sont pas les hommes comme moi. (Rires.)

Ce qui agite le pays, ce qui vous a forcés à faire une loi contre le colportage, contre

me, contre le droit de réunion, ce sont les mauvaises lois, ce sont les abus des
s iniques et odieux !

vous a parlé des agitations qui empêchent le travail de reprendre... On vous a
le troubles depuis soixante ans! Messieurs, nous ne devrions pas être si ingrats en-
t révolution! Nous n'avons pas tous ici du sang de Montmorency dans les veines!
eraient la plupart d'entre nous sans les révolutions? (Bravos à la Montagne.)

NADAUD monte à la tribune et défend la moralité des cabarets contre M. de
lembert.

mendement de M. Mathieu (de la Drôme) est mis aux voix et rejeté à une grande
ité.

LE PRÉSIDENT. Maintenant, nous passons à un amendement de M. Goldenberg.
amendement est mis aux voix et rejeté.

CHARAMAULE propose un amendement; M. le général Lebreton en présente un
: ils sont tous deux rejetés.

Gillon présente aussi un amendement qui est rejeté.

LARABIT s'efforce de démontrer que les enquêtes ne sont habituellement que des
ses mensongères à l'aide desquelles on fait passer certains projets de lois. Il de-
à M. le ministre des finances s'il considère l'enquête sur les boissons comme sé-
. (Murmures.)

FOULD, ministre des finances. Messieurs, ce n'est pas sans un sentiment pénible
monte à cette tribune; mais je dois répondre à la provocation presque injurieuse
'est adressée par le préopinant. (Mouvements divers.)

gouvernement vous a accordé la demande d'enquête, et il n'appartient à personne
ette enceinte de suspecter sa bonne foi. (Bruit à gauche. — Interruption prolon-

LE PRÉSIDENT. Je rappelle au silence et à la dignité une minorité qui ne cesse
rrompre par ses clameurs. (Très-bien!) Quand le gouvernement est mis en état de
ion, vous ne lui permettriez pas de s'expliquer! (Très-bien! Murmures à gau-

parole est à M. le ministre des finances.

FOULD. Le gouvernement a espéré que l'enquête produirait des résultats utiles
ieux.

quête n'a pas pour objet de détruire le principe de l'impôt, car s'il est sorti un
nement de cette discussion, c'est la légitimité de cet impôt.

gouvernement est fermement convaincu que le principe de cet impôt est légitime,
père qu'il sortira victorieux de la discussion devant l'Assemblée comme de celle
eu lieu dans la commission. C'est, je crois, du reste, ce qui ressort du vote d'hier.
à gauche.)

ntenant, si cela était nécessaire pour convaincre quelques esprits irrésolus, nous
tons à accepter un amendement qui fixerait à l'enquête un délai. Cela suffira
oute pour prouver que nous apporterons à cette enquête tous nos efforts, tout le
rs de notre administration.

MAUGUIN demande le renvoi de la discussion à demain. Le renvoi est pro-
.

séance est levée à six heures.

Chronique et faits divers.

puis la révolution de Février, l'Assemblée législative siége dans la salle pro-
e, qui construite à la hâte, a subi à deux reprises des changements nota-
et n'offre pas encore les conditions de salubrité nécessaires. De plus, les
rs ne peuvent que difficilement se faire entendre sur les bancs éloignés,
disposition de la salle, d'après l'opinion des membres qui ont présidé l'As-
lée, contribue à exciter et à entretenir le désordre dans le cours de ses
es.

sieurs projets ont été présentés pour mettre l'ancienne salle en état de re-

cevoir l'Assemblée législative, qui contient 291 membres de plus que la Chambre des Députés sous le régime précédent. Le ministre des travaux publics a cru devoir prendre l'initiative à cet égard ; il a présenté un projet de loi d'après lequel les dépenses d'appropriation de l'ancienne salle ne s'élèveraient pas à plus de 76,000 fr., et dont l'exécution permettrait à l'Assemblée législative, dans un bref délai, d'abandonner la salle actuelle.

La commission nommée pour examiner ce projet donne son adhésion au projet du ministre. M. Chaper, chargé de la rédaction du rapport, vient de le soumettre à l'Assemblée.

— Les travaux pour l'isolement de la Sainte-Chapelle sont commencés depuis hier : ce beau monument historique ne sera donc pas enfoui, perdu au milieu d'un amas de constructions, comme on avait lieu de le craindre. Enfin, c'est une qnestion résolue, et, qui plus est, en cours d'exécution. On pose en ce moment les échafaudages pour rétablir la flèche qui existait anciennement au-dessus du faîtage de l'église. Les constructions du Palais-de-Justice, qui avaient été interrompues, ont aussi repris leur cours. La tour de l'Horloge, à l'angle de la rue de la Barillerie, vis-à-vis le quai aux Fleurs, est maintenant complètement restaurée. Quelques modifications en ont changé un peu la forme primitive, dans la partie supérieure, par suite d'un renflement et des petites fenêtres qu'on y a pratiquées. Le lanternon a été refait entièrement à neuf.

On travaille en ce moment aux sculptures du cadran.

C'est dans cette tour que fut placée, en 1360, la première horloge publique dans la ville de Paris.

— On écrit de Saint-Pétersbourg à la *Gazette de Voss* :

« Suivant un rapport officiel, le nombre des personnes atteintes du choléra dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg a été de 1,686,849, dont 668,012 ont succombé. D'après les évaluations de plusieurs médecins, le nombre des individus qui en sont morts dans tout l'empire peut s'élever à 2 millions, perte immense pour un empire si peu peuplé.

« Moscou et Saint-Pétersbourg en ont le plus souffert. La capitale, dont la population est de 450,000 habitants, en a perdu 12,228 sur 22,022 qui ont été atteints du fléau ; Moscou, qui compte 353,000 âmes, a vu 16,248 individus frappés du fléau, 8,025 ont succombé. »

— Ces jours derniers, une petite diversion est venue égayer l'auditoire du tribunal correctionnel de Bruxelles. On allait reprendre les plaidoiries dans une affaire, lorsque M. le président prononça la remise d'une autre cause au 28 décembre. « C'est le jour des Innocents ! exclama joyeusement le délinquant (c'était un campagnard), je suis acquitté d'avance ! » et tout le monde, les juges compris, de partir d'un éclat de rire. Notre homme, en effet, se retira au milieu de cette explosion d'hilarité, aussi enchanté qu'on pourrait l'être après un bel et bon acquittement.

BOURSE DU 18 DÉCEMBRE.

Le 5 0|0 a débuté au comptant à 56 40, a fait 56 20 au plus bas, et reste à 56 25.

Le 5 0|0 a débuté au comptant à 92, a fait 92 au plus haut, et reste au plus bas à 91 60.

Le 4 1|2 0|0 a coté à 80 65, le 4 0|0 à 72. Au compt., le 5 romain à 82.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. BAILLY, DIVRY et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Mende.

Mgr l'Evêque de Mende vient de publier, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de son prédécesseur, Mgr Brulley de la Brunière, une lettre pastorale dont nous citons quelques passages.

Après avoir rappelé le souvenir de Mgr de la Brunière, «dont le nom est si cher à tous les cœurs» le prélat ne croyant pas le pouvoir mieux louer que par le tableau de ses bienfaits «permanents, et, pour ainsi dire, vivants» dans le diocèse, ajoute :

« Sous ses auspices, les institutions de piété et de charité déjà existantes avaient grandi et prospéré; et, à côté d'elles, de nombreuses émules étaient venues successivement les seconder, et développer les germes de bien si abondants au sein de nos populations profondément chrétiennes. Son cœur de pasteur et de père avait compati à tous les maux; il avait compris, deviné tous les besoins de ses enfants. Quel est le genre de bonnes œuvres qui n'ait éveillé sa sollicitude pastorale, qui ne lui ait inspiré de nouveaux et d'inépuisables sacrifices, pour lequel il n'ait provoqué, encouragé, soutenu tous les dévouements? Il avait pourvu aux nécessités de l'indigence dans la ville épiscopale; seconde providence de l'enfance délaissée, en la recueillant dans un asile hospitalier, il lui avait assuré le bienfait d'une éducation chrétienne; il avait su lui trouver, jusque dans les rangs les plus élevés de la société, des mères qui étendent sur cette famille adoptive leur vigilance et leurs soins. »

Pénétré de l'importance de l'éducation, il a appuyé de toute son influence les établissements existants dans son diocèse et en a créé de nouveaux :

« Mais c'était sur les maisons religieuses que Mgr de la Brunière fondait surtout ses espérances, pour conserver à son diocèse bien-aimé le trésor de ses croyances, pour en propager l'influence bénie. Aussi, dix écoles dirigées par les respectables frères de l'instruction chrétienne de divers ordres, ouvertes et fondées par ses soins dans les principaux centres de population; un nombre presque égal d'établissements confiés aux sœurs du *Bon Pasteur* et plus encore à celles de la *Présentation* de Marie, sont là pour attester son zèle pastoral et le succès qui vint couronner ses efforts. »

Il n'a pas été moins attentif au développement des séminaires et a pu multiplier, avec le nombre des prêtres, les secours spirituels offerts aux fidèles. Si on s'étonne que la durée même d'un long épiscopat ait suffi à tant d'œuvres, qu'on se rappelle son zèle, sa fermeté, sa douceur, sa bonté, sa sagesse et le haut ascendant que lui avait conquis la sainteté de sa vie:

« Aussi ce diocèse si chrétien, témoin de ses vertus et qui avait su les apprécier, objet d'une si touchante sollicitude et qui en recueillait les fruits abondans, s'était-il attaché à son bon et saint Evêque par des liens que les jours et les années resserraient de plus en plus, et que rien ne pouvait rompre désormais.

« C'était avec une joie toute filiale qu'il admirait cette vieillesse si belle et digne des anciens jours ; qu'il voyait les années s'accumuler sur une tête si chère, sans qu'elle parût fléchir sous leur poids. »

Après avoir pieusement exposé la douleur qui frappa le diocèse quand la mort vint briser ces liens si chers, Mgr réclame les prières de ses diocésains pour leur ancien Pasteur :

« Que tous viennent donc prier à cette tombe révérée, puisqu'il a été donné à tous d'entendre les accents de cette voix si chère, de contempler les traits de l'ange du Seigneur, où se peignaient si bien la piété et la noblesse des sentiments de son cœur. Que les fidèles s'y pressent à l'envi, car, au nom du Seigneur, il les a confirmés dans la foi, il a appelé et attiré sur eux les dons de l'Esprit-Saint. Que les prêtres de J.-C. y accourent, car il fut leur ami et leur père, aussi bien que leur guide et leur modèle ; car ils ont reçu de ses mains l'onction sainte, qui, avec un caractère divin, leur a conféré les pouvoirs ineffables du sacerdoce de la nouvelle alliance. Que le diocèse tout entier n'ait qu'un cœur et qu'une voix pour conjurer le Seigneur, qui nous l'avait donné dans sa bonté, de le recevoir dans son sein, et de lui rendre dans l'éternité ce qu'il a fait pour nous sur la terre. »

Rome et la Papauté,

PAR M. VILLEMAIN.

M. Villemain vient de faire paraitre une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée, de son ouvrage, publié il y a bien des années, sur la chute du paganisme et les origines de la société chrétienne. *Le tableau de l'éloquence chrétienne au quatrième siècle*, est une histoire pleine de vie et d'éclat des lettres et des mœurs, à l'une des époques les plus extraordinaires de la société catholique. Nous nous proposons de rendre compte, très-prochainement, de ce beau travail, l'un des plus remarquables qui soient sortis de la plume du célèbre écrivain. Mais, dès aujourd'hui, nous avons besoin de placer sous les yeux de nos lecteurs quelques lignes extraites de l'admirable préface de M. Villemain, et qui lui mériteront les sympathies de tous les vrais chrétiens :

« L'événement qui a fait naguère l'admiration des peuples civilisés, la grande pensée du Pontife qui est venu bénir et sacrer, non pas un conquérant à Notre-Dame, mais le principe de la liberté moderne dans le monde, et avec elle les Etats fondés sur sa puissance, ce spectacle ne peut laisser personne indifférent. Il écarte la controverse, il rend la violence injuste autant que superflue. Il montre que ce qui est donné de respect à l'autorité religieuse, loin d'ôter quelque chose à la liberté...., lui apporte une sanction de plus.

« Devant cet exemple, qui ne paraît une innovation que parce qu'il est un retour à l'inspiration la plus antique, pouvait-on craindre de redire combien la primauté spirituelle de Rome avait été, dès l'origine, le secours de tous les opprimés?....

« Rome ne peut redevenir la *capitale politique d'un grand Etat, précisément parce qu'elle doit rester la métropole religieuse du monde*. Le jour où le pontificat suprême lui a été donné, *il a été entendu qu'elle n'aurait plus ni sénat dictatorial, ni forum.*

« Si, depuis quinze siècles, la souveraineté laïque n'a pu demeurer à Rome à côté de la tiare; si le droit ni la conquête n'ont pu l'y maintenir; si le pouvoir impérial s'est toujours retiré de force ou de gré à Constantinople, à Milan, à Ravenne, au lieu où le Pape n'était pas, la puissance élective de la législature, cette grande part de la souveraineté moderne, ne saurait non plus s'établir au lieu où le Pape doit régner. Le Souverain-Pontife, qui n'est prince que pour être libre, et pour ne donner à aucun territoire étranger le privilége de sa présence, à aucun pouvoir le droit de le protéger, peut montrer dans le gouvernement temporel de sa grande cité romaine le plus sage des princes..... Il peut donner aux provinces de l'Etat romain des libertés locales, une administration civile. MAIS IL NE PEUT PAS CONSTITUER A ROME une tribune ET TOUT L'APPAREIL DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF. Il ne doit pas plus être le stathouder d'une démocratie, que le kalife doublement absolu d'un grand Etat. Si une autre volonté que la sienne pouvait disposer de Rome, Rome ne serait plus un asile inviolable et neutre. Ceux qui soutiennent le plus la condition indéfectible de la chaire apostolique, n'ont jamais prétendu que sa puissance temporelle fût infaillible. Mais il faut qu'elle soit indépendante....

« Que le goût de l'uniformité constitutionnelle ne fasse pas méconnaître certaines lois de la nature humaine et de l'histoire.... *Pie IX n'est pas Rienzi et ne doit pas lui faire place.* Car Rienzi, même sous une forme plus moderne, ne serait pas aujourd'hui dans Rome plus puissant et moins éphémère qu'au moyen-âge.

« La tribune impérissable de Rome, celle que l'épée ne brise pas, qui survit à la force barbare et à la force éclairée qui arrêtait Attila, et dont la résistance préparait la chute de Napoléon, c'est la chaire pontificale s'adressant à tous du sein de la grandeur ou de la captivité, du Vatican ou de Fontainebleau!

« Que sous cet abri s'affermissent des libertés publiques........ administratives. Mais que jamais le peuple de Rome ne veuille, par l'agitation, asservir son Eglise; car, s'il triomphait, il perdrait son droit le plus précieux, celui qui a couvert et favorisé les progrès heureux de l'Italie. Il tomberait dans cette anarchie exposée à tous les hasards, telle que la vit le commencement du moyen-âge; ou il essaierait encore cette République de 1798, qui ramènerait pour lui César, ou même sans César une armée étrangère. *Rome est un but d'ambition trop grand pour rester hors d'atteinte, s'il n'est sacré;* et il ne peut l'être qu'en la personne du Pontife et sous la défense de ceux qui entourent son pouvoir d'un respect religieux. Rome, si elle n'est la cité du Pape, heureuse et libre par lui, est une capitale sans empire, et comme on le disait du temps d'Alaric, LA TÊTE COUPÉE DE L'ANCIEN MONDE. »

Ce remarquable fragment, *imprimé dès février de l'année dernière,* peut donner une idée de la hauteur de vue et de la fermeté de style dont M. Villemain a fait preuve dans ce dernier travail. Tout le monde le lira avec admiration, et il profitera à tout le monde.

LE Drapeau du Peuple ET SES DÉFENSEURS.

Le rédacteur en chef du *Drapeau du Peuple* a trouvé, comme il devait s'y attendre, des défenseurs ardents dans le camp des ultra-démagogues. La *République* accorde aujourd'hui la place d'honneur et le premier rang, dans ses colonnes, à un long factum contre le

« *despotisme religieux et politique du Pape,* » à l'occasion de M. l'abbé Chantôme. Voici un échantillon de la prose de ces prétendus défenseurs de la liberté religieuse :

« L'aveuglement du despote religieux n'est pas moins grand que celui du despote politique. Si l'un persécute les citoyens, l'autre cherche à opprimer les intelligences. Nous avons entretenu nos lecteurs d'une pétition pour la réforme de l'Eglise, rédigée par l'abbé Chantôme et adressée par lui au Pape et aux Evêques. Cette pétition, conçue dans un sens démocratique, a la prétention de s'appuyer sur les traditions et les doctrines les plus incontestables de l'Eglise catholique. Nous ne nous en portons pas juges, *mais ce qui est incontestable, c'est qu'elle est empreinte d'un esprit véritablement évangélique.*

« Aujourd'hui Pie IX, fidèle à l'esprit qui, dans ses Etats, dicte à l'Archevêque de Ravenne des mandements contre la liberté de la presse, Pie IX, dans un Bref adressé aux Archevêque et Evêque de Paris et de Langres, qualifie les opinions de l'abbé Chantôme (sans dire lesquelles) d'erreurs très-pernicieuses, de folles erreurs, etc., félicitant ses vénérables frères d'avoir fait justice des opinions *perverses et horribles* de l'abbé Chantôme. Tout cela est écrit en latin ; la langue savante du moyen-âge pouvait seule exprimer ces idées du moyen-âge...

« Nous revenons peu à peu au bon temps où l'autorité ecclésiastique *livrait les hérétiques au bras séculier.* Déjà, à Lyon, M. le général Gémeau, digne fils de l'Eglise, vient de suspendre le *Censeur* pour avoir révoqué en doute l'infaillibilité du Pape. Quant à nous, qui n'aurions pas mieux aimé que de laisser mourir la Papauté de sa belle mort, nous reviendrons sur ce sujet, et, dussions-nous avoir, à cette occasion, une discussion en Cour d'assises avec M. Baroche, nous chercherons à expliquer pourquoi et comment la Papauté a perdu le droit de décider de la croyance des peuples. »

Maintenant voici quelques lignes empruntées à la péroraison du plaidoyer qu'a adressé à la *Voix du Peuple* un catholique-buchésien :

« Ce que nous avons le droit de vous demander, c'est de ne pas confisquer le catholicisme dans l'Evêque de Rome, l'Eglise dans le tzar schismatique ; de rappeler la Papauté à ses simples attributions, et de ne pas faire abdiquer devant elle l'autorité des Conciles, les lois de l'ancienne discipline et toutes les notions éternelles de la justice et de la vérité.

« Le ferez-vous, oui ou non ? Les destinées futures du christianime sont suspendues à la décision que vous allez prendre. Songez-y ! Il dépend de vous, ou de vouer le catholicisme à l'impopularité la plus irrémédiable, ou de lui rendre l'éclat et la splendeur des premiers âges en le rattachant aux intérêts populaires et à la cause sainte du progrès des peuples. »

Il serait ridicule à nous de relever ces niaises déclamations. Nous nous bornerons à une seule observation : le journal auquel le prétendu catholique adresse sa lourde épître a pour rédacteur en chef l'homme qui a écrit les paroles suivantes : « En Pie IX s'est écroulé le trône de saint Pierre. Or, la Papauté démolie, le catholicisme est sans vertu : MORTE LA BÊTE, MORT LE VENIN. »

(*Confessions d'un Révolutionnaire,* XVII.)

NOUVELLES RELIGIEUSES.

DIOCÈSE D'AMIENS.—Hier, ont commencé dans la chapelle du Sacré-Cœur, les exercices de la retraite que suivent annuellement les dames de la ville. Mgr l'Evêque a fait l'ouverture de cette retraite par une instruction pathétique. La parole épiscopale qui s'y fera entendre tous les jours attirera, cette année, plus de personnes que de coutume, dans cet asile de la piété.

— La question sur l'*unité liturgique* fait des progrès dans le diocèse d'Amiens. Le décret du Concile de Soissons se bornait à émettre le vœu de voir se rétablir peu à peu la liturgie romaine et d'attendre pour cela des circonstances favorables. et voilà qu'un bon nombre d'ecclésiastiques récitent déjà le Bréviaire romain. Il est vrai que, au synode diocésain, la parole si persuasive de Mgr l'Evêque a fait sur tous les doyens une impression profonde. D'après ce pieux élan, on assure que notre Prélat se détermine, dès maintenant, à faire imprimer un *Ordo* de 1850, à l'usage des prêtres qui désirent ce retour au rit ancien.

DIOCÈSE DE TOULOUSE. — Mgr le coadjuteur, venant du Concile d'Avignon, est rentré à Toulouse.

Mgr l'Archevêque de Bordeaux est également arrivé avec S. G., et est descendu au palais archiépiscopal. Mgr Donnet est reparti le lendemain pour sa métropole.

DIOCÈSE D'ANGERS. — Mgr l'Evêque d'Angers avait, au nom de madame la supérieure de la congrégation du Bon-Pasteur, demandé à Rome la grâce d'une indulgence plénière pour le lundi après le dimanche du Bon-Pasteur, et pour le 31 juillet, jour anniversaire de la fondation de la maison d'Angers. Sa Sainteté a daigné répondre favorablement à cette demande; voici le Bref de concession :

« En vertu des pouvoirs à nous accordés par le très Saint-Père, nous concédons et accordons à tous les associés de l'un et de l'autre sexe de l'Œuvre catholique du Bon-Pasteur mentionnés dans la demande qui précède, aussi bien qu'aux religieuses de la pieuse congrégation de Notre-Dame-de-Charité du Bon-Pasteur, pour toutes les églises et oratoires publics de quelque maison que ce soit déjà érigés canoniquement ou qui seront érigés d'ici à deux ans, à partir de ce jour : deux indulgences plénières par an, savoir : Aux deux anniversaires désignés dans la demande; lesquelles indulgences pourront se gagner depuis les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil du jour de la fête, pourvu qu'étant contrits et s'étant confessés, ils fassent la sainte communion, qu'ils visitent une des églises ou chapelles ci-dessus, et qu'ils prient quelques instants à l'intention de Sa Sainteté.

« Nous accordons aussi pour une seule fois par jour, une indulgence de soixante jours aux mêmes associés et aux religieuses, pourvu qu'ils récitent avec contrition et dévotion la prière ou oraison jaculatoire exprimée dans la demande des présentes indulgences.

« Les présentes accordées à perpétuité nonobstant tout ce qui pourrait être fait de contraire.

« Donné à Rome, au secrétariat de la sacrée Congrégation des indulgences.

« D. A. CARD. BIANCHI, évêque.

« Place † du sceau.

« PHILIPPUS, G., TONIELLI, pro sub.

« Vu et permis de promulguer :

« † GUILLAUME, év. d'Angers. »

ANGLETERRE. — LONDRES. — Parmi les sectes qui pullulent en Angleterre, une des plus ardentes à combattre les superstitions papistes est celle qui se

donne le titre de *low Church* (basse ou petite église). On pourrait dire que leur dogme est *l'élasticité*, tant ils sont faciles à faire bon marché des articles de foi qui blessent le moins du monde la susceptibilité des esprits les plus avancés. Si la foi n'est pas bien robuste chez eux, la charité semble y avoir décliné dans la même proportion. Dans une de leurs assemblées, qui se tiennent périodiquement, à Exeter-Hall, un de leurs orateurs principaux, M. Neile, fit un discours tellement révoltant, qu'un ministre protestant crut devoir lui répondre dans le *Times*. M. Neile avait dit : « Depuis plusieurs années les papistes font parade de leur nombre... Dieu a éclairci ces rangs pressés à millions. » (Adhésion et grands applaudissements.) Selon ses calculs, depuis 1846 1,500,000 Irlandais auraient succombé à la faim et à la misère : « Or, dit le ministre protestant, bien que nous sachions que les individus qui fréquentent Exeter-Hall ne s'arrêtent pas à des bagatelles, nous ne devons pas les supposer assez dénués de tous les sentiments les plus ordinaires de l'humanité pour célébrer, par les cris d'une joie sauvage, la mort de 1,500,000 de leurs frères. Je suppose ici une erreur du sténographe ; s'il en est autrement, que les Irlandais sachent que nulle part, hors de Exeter-Hall, un pareil sentiment n'aurait reçu un pareil accueil. »

Séance de l'Assemblée.

Encore des amendements et encore des immolations : seulement, la lutte a été plus longue et plus intéressante. M. Mauguin a achevé sa harangue. Nous n'en dirons rien : c'est une répétition moins heureuse d'un premier discours peu goûté. Le seul avantage qu'ait eu l'orateur, a été d'appeler à la tribune le rapporteur de la commission. M. Bocher est un homme d'un talent incontestable, et il s'est placé très-haut dans l'estime de l'Assemblée. Il parle facilement, avec la netteté et la précision qui conviennent aux affaires, et avec cette chaleur contenue qui décèle une étude sérieuse et une conviction réfléchie. L'Assemblée lui a témoigné la plus vive sympathie.

La série des scrutins de division a commencé. Il y a là une espèce de tactique désespérée qui a justement irrité M. le ministre des finances et qui consiste à gagner ou plutôt à perdre du temps, de manière à arriver au 1er janvier et à jeter au moins pour quelques jours la perturbation dans les affaires par l'intervalle qui s'écoulerait entre la suppression et le rétablissement de l'impôt.

L'amendement de M. Mauguin a été rejeté, et la question préalable a fait justice de je ne sais quelle querelle d'allemand que M. Chauffour est venu faire au résultat du scrutin.

L'amendement de M. Prudhomme a eu un sort pareil : il n'a réuni que 68 voix : droite et gauche l'ont rejeté.

M. de Larcy est venu ensuite défendre une autre rédaction qui a été un peu moins malheureuse, mais qui n'a pas réussi toutefois. Si nous ne partageons pas les opinions de M. de Larcy sur la question viticole, nous avons été heureux de l'applaudir dans tout ce qu'il a dit avec un rare courage et une grande énergie contre les odieuses théories de la Montagne. Il y a surtout un cri qu'il a provoqué, et qui

restera comme un témoignage permanent. « Si on vous proposait, disait l'orateur en se tournant vers la gauche, de frapper un impôt sur le luxe, sur ces étoffes de soie qui ornent les lambris des riches, vous trouveriez que c'est à merveille! » « Non! non! » se sont écriées plusieurs voix, parmi lesquelles les représentants du Rhône se sont fait distinguer. « Je prends acte de cet aveu, réplique M. de Larcy; ce cri échappé à votre intérêt fait justice de tous les prétendus impôts sur le luxe! »

L'Assemblée s'est séparée à six heures et demie. Au commencement de la séance, M. le ministre des finances a présenté un projet de loi pour voter trois douzièmes provisoires sur le budget de 1850. L'urgence a été accordée.

Le Projet du conseil-d'Etat sur l'enseignement.

Le *Journal des Débats*, sans être aussi avant que le *National* dans la faveur du conseil-d'Etat, n'est pas de ceux pour lesquels les délibérations de ce corps peuvent rester secrètes. Aussi la feuille universitaire publie-t-elle ce matin des renseignements que nous reproduisons au même titre que ceux de la feuille radicale :

« Le conseil supérieur de l'instruction publique serait composé comme il l'était dans le projet de la commission. La *révocation des membres de la section permanente ne pourrait être prononcée que par des ordonnances individuelles délibérées en conseil des ministres.* Les membres élus par leurs collègues, archevêques, membres de l'Institut, conseillers d'Etat, membres de la cour de cassation, etc., seront renouvelés par tiers tous les deux ans. Le conseil supérieur devra compter QUINZE membres au moins pour prononcer sur les matières dont le jugement lui est soumis en dernier ressort.

« Le conseil d'Etat *n'a pas admis les conseils dans chaque département.* Il a rétabli une académie par ressort de cour d'appel. Il y en aurait donc vingt-sept. Il y aura un conseil académique par académie : le recteur en sera président. Le conseil sera formé *à peu près comme il l'est actuellement*; il comprendrait de plus trois membres de l'enseignement privé et un membre par chaque département du ressort de l'Académie, élu par le conseil-général, dans son sein ou hors de son sein.

« Le conseil académique de Paris a reçu une organisation spéciale.

« Les inspecteurs-généraux devront avoir le *grade de licencié et cinq années d'exercice* au moins dans les fonctions qui établissent leur candidature. Les inspecteurs d'académie *seront soumis aux mêmes conditions.* L'inspection des établissements privés ne pourra porter que sur la moralité, l'hygiène et la salubrité. L'inspection *pourra porter aussi sur l'enseignement*; mais dans ce cas, elle n'aura pour but que de vérifier si l'enseignement est contraire à la morale, à la Constitution et aux lois. Tout chef d'établissement qui aura deux fois dans l'année refusé de se soumettre à l'inspection, *sera exposé à voir son établissement fermé*, sur la plainte adressée par les inspecteurs au procureur de la République.

« En ce qui concerne l'enseignement primaire, le programme, qui avait été fort restreint par le projet du gouvernement et celui de la commission, a été fort étendu. Outre les matières qui y sont habituellement et *nécessairement* comprises, il pourra renfermer encore l'arithmétique appliquée aux opérations prati-

ques, les élémens de l'histoire et de la géographie, des notions des sciences physiques, d'agriculture, d'industrie, d'hygiène, l'arpentage, le dessin linéaire, le chant et la gymnastique.

« Les autorités préposées à l'instruction primaire seraient le *comité de département* et le *comité cantonal, sans compter les inspecteurs et les sous-inspecteurs.* Le comité de département serait composé du préfet, président, du président du tribunal civil, du procureur de la République, de trois membres du conseil-général, d'un membre de l'enseignement désigné par le ministre, et enfin de l'inspecteur qui sera secrétaire.

« Le comité de canton sera *nommé par le préfet.*

« Le maire, le curé et le pasteur font partie du comité cantonal pour la discussion des affaires qui concernent leurs communes.

« Nul ne peut être nommé instituteur s'il n'a obtenu un brevet de capacité ou le diplôme d'un grade universitaire. La commission d'examen chargée d'accorder les brevets de capacité sera composée de sept ou de neuf membres. Le préfet aura le droit aussi de délivrer des brevets de capacité, sur l'avis du comité de département, aux aspirants qui justifient *avoir enseigné d'une manière satisfaisante,* durant trois ans au moins, dans les écoles publiques ou privées autorisées à recevoir des stagiaires. Ces écoles seront désignées *par le préfet* sur le rapport *de l'inspecteur* et de l'avis du comité départemental.

« Le recrutement des instituteurs aura lieu soit par les écoles où les stagiaires seront autorisés, *soit par les Ecoles Normales primaires* qu'avait détruites le projet de la commission et que le conseil-d'Etat propose de maintenir. *Un règlement d'administration publique fixera tout ce qui concerne les Ecoles des stagiaires et les Ecoles Normales.*

« Le projet du conseil-d'Etat contient un chapitre spécial pour les écoles de filles et les salles d'asile qui sont aujourd'hui placées sous le régime de simples ordonnances, pour les écoles d'adultes et d'apprentis, etc. Les salles d'asile seront réglées par un décret du Président de la République.

« En ce qui regarde l'instruction secondaire : pour élever un établissement d'instruction secondaire, il faudra qu'on ait fait *cinq ans* de stage et qu'on présente le diplôme de bachelier ès-lettres ou un brevet de capacité délivré par un jury spécial nommé par le ministre dans chaque département *sur la présentation du recteur.* Ce jury sera composé de sept membres.

« Les *écoles secondaires ecclésiastiques* qui existent actuellement seraient maintenues ; mais on ne pourrait en établir *de nouvelles sans l'autorisation du gouvernement.* Les directeurs seraient nommés par l'Evêque et *agréés par le Président de la République.*

« L'Ecole Normale supérieure établie à Paris serait maintenue.

« L'enseignement des colléges communaux serait déterminé par le ministre en conseil supérieur, sur la proposition du conseil municipal et sur l'avis du conseil académique, suivant les besoins ou les usages des localités.

« Le ministre ne pourroit retirer l'emploi à aucun professeur ou régent *sans l'avis de la section permanente.* Les conditions de stage seraient déterminées par un *règlement d'administration publique.* Le ministre en conseil supérieur désignerait les livres permis aux établissements publics et les livres interdits aux établissements privés.

« Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, le conseil supérieur de l'instruction publique conserverait les attributions du conseil actuel de l'Université, jusqu'à ce que la loi sur cette partie de l'enseignement eût été rendue. »

Nous ne terminerons pas cet extrait sans rappeler encore une fois

que le conseil-d'Etat était appelé à produire des avis, des observations, même des objections et nullement des articles de loi.

Le travail du conseil est donc, dans la forme au moins, un empiétement. Il faudra voir ce qu'en va penser l'Assemblée.

Le *National*, tout en continuant à médire du conseil-d'Etat, continue aussi à en recevoir, non-seulement des renseignements, mais des pièces qu'il se hâte de livrer, sans doute avec autorisation préalable, à la publicité.

Aujourd'hui c'est le projet du conseil-d'Etat sur les instituteurs communaux dont il nous fournit le texte.

Sur sa foi, nous reproduisons ce texte avec quelques-unes des observations qui l'accompagnent :

Projet de loi du conseil-d'Etat sur l'instruction publique. (Troisième section. Des instituteurs communaux.)

« Art. 49. Le préfet dresse, sur la proposition des inspecteurs de l'instruction primaire, et sur l'avis du comité de département (1), 1° la liste des individus remplissant les conditions exigées par l'article 38 (2), qui se seront fait inscrire au secrétariat du comité de département *et qui auront été reconnus aptes* aux fonctions d'instituteur communal ; 2° la liste des instituteurs qui, d'après les rapports des inspecteurs, auront été reconnus dignes d'obtenir de l'avancement.

« Art. 50. La nomination des instituteurs communaux *est faite par le préfet*, sur la présentation du conseil municipal.

« Le conseil municipal ne peut présenter que des candidats portés, selon les cas, sur l'une ou l'autre des listes dressées en exécution de l'article précédent, ou proposés soit par les chefs ou supérieurs des associations vouées à l'enseignement et reconnues par l'Etat, soit par les consistoires, et remplissant les conditions exigées par l'article 38.

« Art. 53. Le préfet, *d'office*, ou sur la plainte des autorités scolaires, prononce contre l'instituteur communal, selon la gravité des cas, l'avertissement, la réprimande, la suspension, pendant deux mois au plus, avec ou sans privation de traitement, le retrait d'emploi, la *révocation*.

« L'instituteur révoqué ne peut, pendant trois ans, exercer la profession d'instituteur privé dans la même commune.

« La décision du préfet, lorsqu'il prononce la révocation, peut, dans le délai d'un mois, à partir de la notification, être déférée au conseil supérieur. Le recours n'est pas suspensif. »

Le *National* ajoute :

« Si l'on compare ces articles avec le projet de M. de Parieu présenté le 16, et adopté, pour ainsi dire, séance tenante, par la commission Beugnot, qui en droit

(1) Le comité de département est composé ainsi qu'il suit : le préfet, président; le président du tribunal civil, le procureur de la République, trois membres du conseil-général désignés par ce conseil ; un membre de l'enseignement, désigné par le ministre de l'instruction publique, l'inspecteur de l'enseignement primaire. (Article 38.)

(2) Tout Français, âgé de 21 ans accomplis, peut exercer, dans toute la France, la profession d'instituteur primaire, s'il est pourvu d'un brevet de capacité.— Le brevet de capacité peut être remplacé par le diplôme d'un grade universitaire. (Art. 38.)

et en fait, n'existe plus, on verra qu'il y a analogie complète, ou plutôt identité entre les deux projets.

« La seule différence est celle que nous avons déjà signalée ; elle consiste dans ces mots du paragraphe 1er de l'article 50 : « La nomination est faite par le préfet, *sur la présentation du conseil municipal.* »

Il reste toujours à expliquer comment le *National* et le *Conseil-d'Etat*, qui ont des vues si contraires, font néanmoins un continuel échange de bons procédés et de confiance mutuelle.

Candidature de M. A. Marrast.

M. Marrast qui veut, à tout prix, reprendre son siége à la Chambre, écrit au journal la *Patrie* une longue épître où il s'efforce de démontrer qu'il est socialiste et qu'il l'a toujours été. Voici un extrait de cette curieuse lettre :

« Monsieur le rédacteur,

« En parlant dans votre journal d'une lettre que j'ai dû adresser à M. Pierre Leroux, vous terminez votre article par ces mots :

« M. Marrast s'affuble du titre de socialiste, ce qui ne prouve pas qu'il ait cessé « d'être politique. »

Sans m'arrêter à une insinuation peu bienveillante, je crois devoir vous déclarer que ce titre que vous prétendez nouveau, j'y ai droit depuis que je m'appelle républicain, c'est-à-dire depuis le jour où j'ai commencé à m'intéresser aux affaires publiques. Jamais je n'ai séparé ce qui est un dans ma conscience, dans mes opinions, dans ma vie entière, l'idée de la République de celle du progrès social ; l'idée de la République et le règne de la démocratie ; l'idée de la République et la réforme de la société, sous l'influence de *ce dogme fondamental :* Liberté, égalité, fraternité. »

AVIS.

Une annonce insérée hier, pour l'*Encyclopédie du XIXe siècle*, ne se borne pas à faire l'éloge de cette publication ; elle en attaque aussi une autre à laquelle elle fait concurrence. Nous avons déjà dit que nous n'acceptons pas la responsabilité de ce qui se trouve sur notre couverture ; mais nous répétons que nous ne prenons la solidarité ni des recommandations ni des critiques, surtout quand celles-ci sont intéressées.

Au moment où tout le monde se mêle de réformer les Etats pontificaux, même ceux qui n ont vu les pays d'au-delà des Alpes que sur les cartes de géographie, il est bon de fixer un peu les idées. La statistique que nous donnons ici ne sera pas inutile.

Il y a à Rome 9 ministères. Celui des affaires étrangères compte 17 fonctionnaires ecclésiastiques et 30 séculiers ; l'intérieur, 156 ecclés., 1.411 séc. ; l'instruction publique, 3 ecclés., 11 séc. (non compris les professeurs de l'Université) ; le ministère de grâce et justice, 59 ecclés., 927 séc. ; les finances, 3 ecclés., 2,017 séc. (non compris les employés des fermes) ; le commerce, 1 ecclés., 61 séc. ; les

ravaux publics, 2 ecclés., 100 séc.; la guerre, 98 séc.; la police, 2 ecclés., 404 séc.

Parmi les 243 ecclésiastiques, on compte 134 chapelains des prisons, dont les laïques, sans doute, n'ambitionnent pas les places. Les appointements des fonctionnaires ecclésiastiques montent à 190 316 sc. (1,027,706 fr.), ceux des laïques à 1,186,194 sc. (6,405,417 fr.).

Cette statistique date du mois de janvier 1848, et les changements que le Saint-Père avait opérés déjà dans l'administration ont augmenté la proportion des laïques. Que prétendent donc ceux qui appellent la sécularisation de l'Etat pontifical? L'élément ecclésiastique est indispensable dans un Etat dont le souverain est à la fois Pontife et roi; l'en vouloir rejeter d'une manière absolue, c'est tout au moins vouloir ôter au Pape son lustre et son indépendance, et rendre moins ferme et moins accessible le centre visible de l'Eglise catholique.

Bulletin de la politique étrangère.

ALLEMAGNE. — VIENNE, 14 décembre. — Le projet du ministre du commerce, M. de Bruck, de former une union douanière avec l'Allemagne, n'a pas obtenu le consentement du cabinet. Les principales modifications auxquelles on s'attend ne toucheront que le commerce de l'intérieur de l'empire. A l'égard du nouveau tarif, le ministre a fait connaître ses dispositions et les principes qui, à ce sujet, ont été adoptés par la commission nommée pour la révision. Le changement du système prohibitif ne doit s'opérer qu'en établissant des droits très-élevés et de nature à protéger notre industrie.

La ligne douanière qui sépare jusqu'ici la Hongrie, la Croatie et la Transylvanie des autres provinces tombera. Mais ce qui paraît entièrement nouveau, c'est que la Dalmatie ne sera pas comprise dans le réseau douanier, soit par sa position géographique, soit par d'autres raisons. Toutefois la révision d'un tarif séparé pour cette province est vivement sollicitée.

Dans la dernière assemblée des directeurs de la banque de Vienne, le dividende pour le second semestre de 1849 a été fixé à 40 florins.

Les prix des grandes propriétés en Hongrie et en Gallicie ont considérablement diminué depuis quelque temps. C'est notamment à la nouvelle Constitution de l'Autriche, qui a libéré les paysans des servitudes personnelles, qu'on doit attribuer cette influence fâcheuse sur les prix des propriétés.

L'archiduc Jean est attendu à Vienne encore dans le courant de ce mois.

FRANCFORT. — Les commissaires prussiens et autrichiens sont arrivés à Francfort le 16. C'est toujours au 20 qu'est fixée l'installation de la commission fédérale; mais on pense que l'archiduc Jean, après avoir déposé ses pouvoirs entre les mains de cette commission, restera encore à Francfort jusqu'au milieu de janvier.

PRUSSE. — Les membres constitutionnels des deux chambres prussiennes ont, dans une grande réunion tenue le 16, constitué un comité chargé de diriger les élections pour la chambre populaire allemande. Le programme, qui se rallie à celui de M. de Gangern et du congrès de Gotha, a dû être publié le lendemain.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 19 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

La séance est ouverte à une heure trois quarts.

M. DE LARCY présente quelques observations sur l'ordre de la discussion, et demande qu'il y ait sur chaque amendement une discussion successive, et non pas une discussion générale qui jetterait de la confusion dans les esprits. (Appuyé !)

M. LE PRÉSIDENT. La discussion va s'ouvrir sur l'amendement de M. Prudhomme.

M. LATRADE demande la priorité pour l'amendement de M. Mauguin.

M. PRUDHOMME. Je consens à cette priorité.

M. LE PRÉSIDENT. Alors la discussion s'engage sur l'amendement de M. Mauguin.

M. MAUGUIN développe son amendement.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Bocher.

M. BOCHER réfute longuement les divers arguments de M. Mauguin.

M. Pascal Duprat a dit, dans une des dernières séances : l'impôt est la citadelle, et nous voulons y entrer. Eh bien, nous, nous voulons la défendre. Pour mon compte, je suis bien disposé à le faire dans les limites de mes forces, et j'y serai aidé par la majorité de cette Assemblée, et s'il s'en trouve parmi nous qui aient quelques intérêts en-dehors de la place, ils ne regarderont que du côté de l'impôt et sauveront la place avec nous. (Vive approbation.)

La séance est suspendue pendant un quart-d'heure.

L'amendement de M. Mauguin est rejeté.

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant nous revenons à l'amendement de M. Prudhomme.

M. PRUDHOMME (en s'avançant vivement vers la tribune). On a demandé le scrutin de division. (Exclamation.)

L'amendement est rejeté.

M. DE LARCY. Il y a deux questions dans un budget, dépenses et recettes. (A la question !)

Si je vous fatigue, c'est vous qui l'avez voulu. (Parlez !) La question est d'élever les salaires ; mais ils ne peuvent se développer que par le développement de l'industrie et l'augmentation du luxe. (Très-bien ! Aux voix !)

Votre société est ainsi faite, que le riche ne peut disposer de sa fortune qu'en la répandant en salaires et en bienfaits sur le peuple..(Vive approbation.)

Pour prendre un exemple qui est à notre portée, la ville de Lyon, si l'on nous proposait de mettre un impôt sur les riches étoffes de soie, sur les magnifiques tentures, vous diriez sans doute que c'est très-bien.

M. PELLETIER. Non pas. (Rires à droite.)

Une voix : Ce serait pourtant un impôt sur le luxe.

M. DE LARCY. Ce non pas ! parti spontanément de ce côté, a tué pour toujours les taxes somptuaires. (Très-bien ! à droite. — Murmures à gauche.)

A gauche : On veut l'impôt unique. (Rires.)

M. DE LARCY. N'est-il pas évident que si vous réduisiez les lambris dorés à n'être plus couverts que de papier peint, si vous forciez ce que vous appelez les grandes dames à ne plus porter que des robes de laine, vous arriveriez à porter un coup mortel à l'industrie de la seconde ville du royaume.

Voix à gauche : Ah ! ah ! du royaume ! (Rires.)

M. DE LARCY. Riez... mais l'argument reste.

L'amendement de MM. Favreau, Castillan, Chauvin et Nettement, soutenu par M. de Larcy, est rejeté.

La séance est levée à six heures trois quarts.

Chronique et Faits divers.

On sait qu'il est défendu de traverser le jardin des Tuileries lorsqu'on porte un paquet. Hier, le jeune T..., apprenti imprimeur, âgé de quinze ans, voulut forcer la consigne et passer outre : ayant été repoussé au dehors, il se mit à injurier de la plus grossière façon les militaires du 61e régiment, les menaçant même de coups de couteau, s'ils osaient s'approcher de lui pour l'arrêter.

« Soldats du Pape, s'écriait-il, le moment approche où vous ne serez plus nos maîtres; je vous attends aux prochaines barricades, je me charge de votre affaire, à la première révolution, je me souviendrai de votre numéro. » Ne pouvant tolérer plus longtemps les injures de T..., les militaires s'emparèrent de lui et le conduisirent chez le commissaire de police : devant ce magistrat, il fut tout aussi insolent, se plaignant des *actes arbitraires* de l'autorité et de *la misère du peuple.*

Son patron, appelé à fournir des renseignements sur lui, a fait connaître que le jeune T... avait puisé dans la lecture de quelques ouvrages socialistes des idées révolutionnaires; qu'il ne rêvait que révolte, barricades, émeutes; qu'un de ces jours derniers, il avait tenté d'organiser, avec les autres apprentis, un complot ayant pour but de briser les presses, si l'on ne consentait pas à donner un salaire aux apprentis imprimeurs. T... a été envoyé au dépôt de la Préfecture de police.

— On lit dans le *Journal de Saône-et-Loire :*

« Un pauvre idiot de Saint-Laurent, le nommé Feuillerat, que tout le monde a pu remarquer dans les rues de Macon, portant ordinairement un schako et un vieil accoutrement militaire, et presque toujours escorté d'une troupe de gamins, avait pour habitude, lorsque la nuit le surprenait dans la campagne, de se réfugier dans les fours. Tel était le gîte qu'il avait choisi dimanche dernier. Lundi, au point du jour, le propriétaire de la maison, voulant faire cuire du pain, introduit du bois dans le four, y met le feu et sort pour vaquer à ses affaires. De retour un instant après, il regarde dans le four, d'où s'exhalait une odeur singulière, et bientôt il en retire un corps humain littéralement rôti. C'était celui du malheureux Feuillerat, qui, pendant un sommeil que l'ivresse rendait très-profond, avait été frappé instantanément d'asphyxie. »

— On annonce que M. Cròchet, propriétaire à Châtillon-de-Michaille, vient de découvrir une des plus belles carrières de gypse qui existent peut-être en France sous le rapport de la qualité, de la facilité de l'exploitation et des transports. Elle présente, dit-on, une étendue immense et presque inépuisable.

Si les expériences faites du fumier plâtré pour l'accroissement des céréales réussissent, nul doute que cette carrière de plâtre ne soit d'une immense ressource lorsque le moment de l'emploi sera arrivé.

Déjà, cette année, M. Crochet a tenu à la disposition des cultivateurs une certaine quantité de plâtre qu'il offrait gratuitement pour les expériences agricoles ; il en a offert notamment 100 quintaux au comice agricole de Nantua, et nous savons qu'il en tient encore à la disposition des cultivateurs.

— Un jour de la semaine dernière, M. le curé C... quittait le convoi du chemin de fer à la station de Rive de-Gier. En passant à côté de la locomotive, il entendit le machiniste qui disait entre ses dents : « Je voudrais que ma chaudière crève en ce moment pour faire sauter ce curé. »

« Mon ami, lui répond celui-ci, le souhait que vous exprimez est barbare. Vous êtes sans doute socialiste; moi, qui suis chrétien, je souhaite qu'il ne vous arrive jamais d'éprouver aucun des accidents auxquels vous expose votre dangereux métier. Je n'aurais qu'un mot à dire, et vous perdriez votre place. Mais soyez tranquille, je n'en parlerai qu'à Dieu pour qu'il ne vous punisse pas. »

Assistance publique.

DES LOGEMENTS INSALUBRES.

On a distribué avant-hier, à l'Assemblée, le rapport de M. Henry de Riancey sur les logements insalubres. C'est le premier projet de loi présenté par la commission d'Assistance et de Prévoyance.

Cette commission se compose, comme on sait, de MM. Piscatory, Proa, Savatier-Laroche, Levavasseur, de Melun (Ille-et-Vilaine), de Riancey, de Rémusat, de l'Espinay, de Melun (Nord), Cordier, Corne, Berryer, Coquerel, Lequien, Parisis, Béchard, Louvet, de Noailles-Mouchy, de Montébello, Callet, de Sèze, Godelle, de Montalembert, Arago (Emmanuel), Raudot, Buffet, Ancel, Charles Dupin, Gustave de Beaumont, Thiers.

Nous extrayons du *rapport* qui accompagne le projet de loi, des passages qui sont de nature à intéresser nos lecteurs :

« Le premier sentiment de la commission, dit le rapporteur, et je n'en doute pas, celui que l'Assemblée entière éprouvera comme nous, c'est le désir sincère de s'associer à la pensée généreuse et bienfaisante qui a inspiré l'honorable auteur de la proposition.

« Il est impossible de se rendre compte de l'état déplorable d'un grand nombre des logements occupés par la majeure partie des pauvres et des ouvriers, surtout dans les villes industrielles ; il est impossible de contempler les effets redoutables de leur insalubrité, sans reconnaître qu'il y a là un mal profond et invétéré sur lequel la sollicitude du législateur doit être nécessairement appelée.

« Non pas, sans doute, hâtons-nous de le dire, non pas qu'il soit donné à l'action de la loi de porter remède à ce mal dans toute son étendue. Il n'est ni dans le devoir, ni dans le pouvoir de l'Etat de procurer à chacun des membres de la société la satisfaction complète de ses besoins matériels. La misère est malheureusement au-dessus de la portée des gouvernements ; ils ne peuvent jamais prétendre à la faire disparaître, parce que comme les autres fléaux et les autres châtiments, elle est placée sous la main de Dieu. Mais tous leurs efforts, toutes leurs tentatives, dans la limite de ce qui est juste, de ce qui est possible, de ce qui est humain, doivent être appliqués à en adoucir les rigueurs et à en diminuer les ravages.

« Il y a notamment une série de mesures d'ordre général et d'intérêt public qui sont dans le domaine de la loi et dont l'exécution peut arrêter de cruelles souffrances et réaliser des améliorations considérables au sort des plus malheureux. C'est le privilége de votre Assemblée souveraine de les décréter ; ce sera son honneur d'en avoir, dès les premiers jours de son existence, revendiqué l'initiative pour le bien de la patrie commune.

« Le rapport général que présentera l'honorable M. Thiers doit indiquer l'ensemble de ces mesures salutaires. Il s'agit de les faire passer successivement dans la pratique. C'est ce que je dois essayer pour l'humble part qui m'est échue dans ce grand travail, en vous faisant connaître :

« 1° L'état des logements affectés à la population laborieuse et pauvre ;

« 2° Les plaintes dont cet état a été l'objet;

« 3° Les remèdes que la commission a tenté d'y apporter. »

Après cet exposé de la question, le rapporteur continue ainsi :

I.

Etat des logements d'ouvriers.

« Il ne m'appartient pas, Messieurs, de traiter ici de l'influence de l'habitation sur le physique et le moral de l'homme. Toutefois, vous me permettrez de vous faire remarquer que plus on descend dans l'échelle des conditions sociales, plus on apprécie les graves résultats de cette influence. L'habitation est une des choses les plus importantes de la vie du pauvre et de l'ouvrier. C'est le centre de ses affections, c'est le lieu de son repos ; c'est là qu'après les longues fatigues d'une journée passée au loin, il trouve les délassements, les joies et les peines de la famille. Pour la femme, pour les enfants, c'est la résidence presque continue du jour et de la nuit; c'est l'horizon tout entier!

« Dans la somme des charges qui pèsent sur le ménage, le loyer est une des plus lourdes ; dette privilégiée qui se solde trop souvent avec le mobilier le plus nécessaire.

« Au point de vue moral, le *chez soi* entre pour beaucoup dans les habitudes de l'ouvrier. Il faut même le dire : l'aspect intérieur de l'habitation du pauvre révèle et reflète, en quelque sorte, les conditions morales de ceux qui y résident. L'ordre, l'économie, le soin accusent, au milieu des tristes témoignages du dénûment, l'esprit de force et de courage, le sentiment de la résignation, la dignité d'une pauvreté noblement acceptée et énergiquement soutenue. Combien de fois, en pénétrant dans le réduit qui abrite la misère elle-même, n'avons-nous pas été frappés de cet effort presque héroïque qui parvient à dissimuler la réalité des privations sous les ingénieuses apparences d'une active et intelligente économie ? Il est peu de spectacles plus attachants que celui de l'humble logis où préside une industrieuse sollicitude, où brille une simple et rigoureuse propreté. Et nous le constaterons avec joie, ce spectacle n'est pas rare dans la population laborieuse. C'est presque toujours l'indice de la moralité, de la probité ; c'est comme le cachet extérieur de la vertu ; de même que l'incurie, la négligence, la malpropreté, trahissent, la plupart du temps, la mauvaise conduite, l'immoralité et la débauche.

« Ces conditions intérieures, il faut le dire immédiatement, ne dépendent pas toujours de la volonté de l'ouvrier ; mais elles exercent une influence considérable sur ses habitudes. Si l'ouvrier trouve dans son habitation non pas l'agrément, mais la propreté, mais la salubrité, il s'y plaira, il y restera. Au contraire, supposez, ce qui est malheureusement trop fréquent, un air méphytique, des émanations nauséabondes, il s'empressera de le fuir pour aller chercher au dehors des distractions presque toujours dangereuses, et dont l'abus conduit trop souvent à l'insensibilité et à l'abrutissement. On l'a remarqué avec raison, l'insalubrité du logement, qui amène le dégoût du foyer domestique, est l'un des plus actifs pourvoyeurs du cabaret.

« Et de la sorte, les liens de la famille se relâchent, les vices sont encouragés et le désordre se multiplie.

« La santé du corps ne reçoit pas de moins tristes atteintes. L'humidité, les infiltrations, l'air vicié et corrompu amènent des maladies spéciales, causent souvent une mortalité effrayante. Tandis que les constitutions les plus robustes s'affaiblissent et s'épuisent, les natures plus délicates s'étiolent et succombent. La phthisie enlève les femmes et les jeunes filles : les scrofules, le rachitisme tortu-

rent les enfants. C'est avec épouvante et avec horreur que l'on contemple des générations entières décimées et dont les débris languissants, énervés, incapables de fournir au recrutement de nos armées, propagent au milieu de nos grandes cités des types dégénérés et des races abâtardies.

« Sans doute, je ne l'ignore pas, il y a malheureusement à cette effroyable dégradation, il y a bien d'autres causes et plus tristement efficaces. Le travail des manufactures, l'agglomération des sexes et des âges, le développement précoce et effréné de la débauche, l'oubli des lois morales et la perte de la foi dans les âmes, sont les premiers, les plus terribles agents de cette profonde dépravation. Mais, il faut le dire, les conditions actuelles des habitations favorisent le développement de ces maux et en augmentent l'intensité. »

Il faut faire, du reste, entre les logements des ouvriers en France, plusieurs catégories. Le Rapport les divise et les distingue ainsi qu'il suit :

« Nous mettrons d'abord volontiers de côté les populations de la campagne. Les ouvriers de l'agriculture trouvent, en général, dans la nature de leurs travaux et dans la disposition de leurs habitations, les conditions extérieures de la santé; l'espace, l'air, le soleil ne leur manquent pas.

« Ceux mêmes qui au labeur des champs joignent une occupation industrielle, n'ont pas, à beaucoup près, autant à souffrir que les ouvriers des manufactures et que les ouvriers des villes. C'est sur ces derniers que s'est concentrée plus particulièrement l'attention des publicistes et des corps constitués.

« Les nombreuses observations dont nous nous sommes entourés nous permettent de diviser cette classe si intéressante en trois catégories.

« La première est celle des ouvriers qui habitent hors des centres manufacturiers ou aux environs.

« La seconde est celles des ouvriers que je pourrais nommer *sédentaires*, et qui, agglomérés dans ces centres, y résident dans des logements qu'ils louent et qu'ils occupent d'une façon permanente avec leurs meubles et leur ménage.

« La troisième se compose de ceux qu'on peut appeler *nomades*, qui s'entassent dans des habitations communes, dans des maisons *garnies*, qu'ils paient souvent à la nuit, et où ils ne possèdent pas même la paille sur laquelle ils couchent. »

Après avoir donné les preuves de cette assertion, le Rapporteur continue ainsi :

« Nous avons tenu à consigner ces faits, d'abord parce qu'ils sont consolants en eux-mêmes, et ensuite parce que ayant à en révéler d'autres d'une nature tout opposée, il fallait que l'Assemblée pût se tenir en dehors des exagérations, et ne pas étendre au-delà de la vérité rigoureuse des assertions déjà assez tristes et trop nombreuses.

« C'est dans l'intérieur des grands centres de population et d'industrie que se rencontrent les deux autres catégories dont j'ai à entretenir l'Assemblée.

« C'est à Mulhouse, c'est à Amiens, c'est à Reims, c'est à Rouen, c'est à Lyon, c'est à Lille, c'est à Paris surtout qu'il faut les étudier.

« J'ai vu à Mulhouse, dit M. Villermé, dans l'enquête faite au nom de l'Acadé-
« mie des sciences morales et politiques, j'ai vu à Dornach et dans des maisons
« voisines, de ces misérables logements où deux familles couchaient chacune
« dans un coin, sur de la paille jetée sur le carreau et retenue par deux plan-
« ches... Ces logements sont loués fort cher; et il paraît que le prix de location

tente les spéculateurs, qui font bâtir chaque année de nouvelles maisons; et ces maisons sont à peine bâties, que la misère les remplit d'habitants. »

« A Amiens, les ouvriers logent dans la partie basse de la ville, dans des rues étroites, où les maisons, fréquemment en bois, sont distribuées en chambres humides, mal éclairées, mal closes et malsaines.

« Le logement des ouvriers de Reims est plus mauvais. Ce sont de « misérables « réduits que précèdent des cours mal pavées et couvertes d'ordures. »

« Tout le monde sait ce que sont les rues de Lyon; tout le monde connaît ces impasses nombreuses, obscures, irrégulières, traversées par des escaliers qui conduisent de l'une à l'autre, ces cours si petites et d'une saleté si repoussante, ces constructions d'une hauteur excessive et d'une malpropreté insigne (1), où sont entassés les 25,000 métiers de cette illustre et malheureuse cité.

« A Rouen, c'est encore peut-être plus intolérable. « On n'entre dans les mai- « sons que par des allées basses, étroites et obscures, où souvent un homme ne « peut se tenir debout. Les allées servent de lit à un ruisseau fétide chargé des « eaux grasses et des immondices de toute espèce qui pleuvent de tous les éta- « ges et qui séjournent dans de petites cours mal pavées, en flaques pestilen- « tielles. On y monte par des escaliers en spirale, sans garde-fous, sans lumière, « hérissés d'aspérités produites par des ordures pétrifiées, et on aborde ainsi de « sinistres réduits bas, mal fermés, mal ouverts, et presque toujours dépourvus « de meubles et d'ustensiles de ménage. Il n'y a presque jamais de carreaux aux « fenêtres, et les rez-de-chaussée sont parfois si humides, que leurs parois sont « tapissées de mousse. Dans plusieurs rues situées le long du ruisseau connu sous « le nom d'*eau de Robecq*, on voit jaillir de petites sources aux portes des mai- « sons, quand l'eau ne suinte pas le long des murs. Les propriétaires, souvent « aussi pauvres que leurs locataires, ne font jamais de réparations, et ces af- « freuses maisons deviennent ainsi de jour en jour plus insalubres et plus « meurtrières. »

« Quelqu'affreuses que soient ces retraites humaines, elles n'approchent pa[s] encore des *caves* de Lille.

« Une portion considérable de la population manufacturière de Lille (2) ha- « bite dans des caves situées à 2 ou 3 mètres au-dessous du sol et sans com- « munication avec les maisons dont elles font partie... C'est un spectacle vrai- « ment effrayant que celui de ces ombres humaines dont la tête arrive à peine à « la hauteur de nos pieds, quand le demi-jour qui les éclaire permet de les « apercevoir du haut de la rue. J'ai visité presque toutes ces caves, à plusieurs « reprises, tantôt accompagné d'un médecin qui en connaissait tous les habi- « tants, tantôt avec les autorités de la ville, épouvantées des découvertes dé- « chirantes qu'elles faisaient en y entrant.

« Le quartier principal de la misère lilloise est celui de Saint-Sauveur. Toutes « les combinaisons semblent y avoir été réunies pour l'insalubrité. C'est une sé- « rie d'îlots séparés par des ruelles sombres et étroites, aboutissant à de petites « cours connues sous le nom de *courettes*, servant tout à la fois d'égoûts et de « dépôts d'immondices, où règne une humidité constante en toute saison. Les « fenêtres des habitations et les portes des caves s'ouvrent sur ces passages in- « fects. Les habitations sont distribuées tout autour de ces foyers pestilentiels. A

(1) M. Blanqui. Rapport sur la situation des classes ouvrières, à l'Académie des sciences morales et politiques, 1849.

(2) M. Blanqui Rapport sur la situation des classes ouvrières en 1848, à l'Académie des sciences morales et politiques.

« mesure qu'on pénètre dans l'enceinte des *courettes*, une population étrang
« d'enfants étiolés, bossus, contrefaits, d'un aspect pâle et terreux, se presse au-
« tour des visiteurs et demande l'aumône.

« Mais ceux-là, du moins, respirent à l'air libre, et c'est seulement au fond des
« caves que l'on peut juger du supplice de ceux que leur âge ou la rigueur de la
« saison ne permet pas de faire sortir... Le père de famille habite rarement ces
« tristes demeures : il se hâte de les fuir au lever du jour et n'y revient que fort
« tard vers la nuit. La mère seule, par sa tendresse vigilante, brave l'horreur d'y
« vivre pour assurer la vie de ses enfants.

« Il y a des milliers d'enfants qui naissent seulement pour mourir d'une longue
« agonie. Le docteur Gosselet, médecin distingué de Lille, qui a publié le chiffre
« des victimes de ce martyrologe, s'écrie en finissant : « A ce fléau, il faut une
« barrière; il faut qu'en France on ne puisse pas dire un jour que sur 21,000 en-
« fants, il en est mort, *avant l'âge de cinq ans*, 20,700 ! »

« Et ce n'est pas seulement M. Blanqui auquel le spectacle de si effroyables
misères a arraché des cris de douleur et d'indignation. M. Villermé, dès 1837,
l'avait signalé, et M. de Villeneuve-Bargemont, qui a administré pendant plusieurs
années le département du Nord, disait : « En 1828 il se trouvait jusqu'à 3,687
« personnes logées dans ces caves, privées d'air et de jour, où règne la malpro-
« preté la plus dégoûtante, et où reposent sur le même grabat les parents, les
« enfants, et quelquefois des frères et sœurs adultes. »

« Enfin, Messieurs, voici un passage d'un rapport adressé en 1832 au préfet
par l'*Intendance sanitaire* du département du Nord (1) :

« Dans leurs caves obscures, dans leurs chambres qu'on prendrait pour des ca-
« ves, l'air n'est jamais renouvelé, il est infect. Les fenêtres, toujours closes,
« sont garnies de papiers et de verres, mais si noirs, si enfumés, que la lumière
« n'y saurait pénétrer; et, le dirons-nous, il est certains propriétaires qui font
« clore les croisées pour qu'on ne casse pas les vitres en les ouvrant et en les fer-
« mant. Le sol de l'habitation est encore plus sale que tout le reste; partout sont
« des tas d'ordures, de cendres, de débris de légumes ramassés dans les rues, de
« paille pourrie, de nids pour des animaux de toutes sortes : aussi l'air n'est-il
« plus respirable (2). »

« On conçoit que tout ce qu'il y a de plus énergique dans le cœur de l'homme
se soulève à de pareilles peintures, et M. de Melun, en appelant sur elles la sé-
vère attention de la loi, s'est rendu l'écho d'une pensée universelle. »

Voyons enfin ce qu'on trouve à Paris même :

« Paris, Messieurs, ne présente pas, il faut le dire, des spectacles moins affli-
geants.

« Sans doute, l'autorité municipale a, depuis plusieurs années, entrepris d'im-
menses travaux d'assainissement. Des foyers d'infection ont disparu; des rues où
la mort elle-même avait inscrit son nom comme sur son domaine réservé, ont
été condamnées. Toutefois il existe encore, dans certains quartiers, des îlots en-
tiers de maisons, vieilles, délabrées, mal tenues, où les chambres mal éclairées
et mal closes renferment des agglomérations fétides d'êtres humains.

« Dans des constructions spécialement affectées aux pauvres, une malpropreté
horrible engendre des maladies sans nombre. « Le mauvais état des cuvettes où
« se versent les eaux ménagères donne lieu à des exhalaisons infectes qui vicient

(1) Rapport de l'intendance sanitaire du département du Nord. (1er avril 1832.)
(2) Ce rapport est signé de MM. Chamberet, Bailly, Brigandet, Kulmann, et Th. Les-
tiboudois, notre honorable collègue.

« l'air de ces humbles demeures et altèrent la santé de leurs habitants (1). »

« Ici, ce sont des cours où le soleil ne pénètre jamais, où les détritus et les ordures s'accumulent; là, ce sont les fosses d'aisances qui laissent échapper des émanations dangereuses.

« A peine, dit un Rapport sur la marche et les effets du choléra (2), l'air se « renouvelle-t-il dans ces sombres réduits où le jour n'arrive qu'en se glissant à « travers les murs dans une cour étroite, espèce de puits infect. Les tuyaux de « descente, les cuvettes encombrés d'ordures de toute espèce, les versent sur « les escaliers des différents étages. »

« Enfin, le 8 juillet 1848, un rapport du conseil de salubrité du département de la Seine, contenant le résultat de visites faites, en 1836, par une commission pour l'assainissement, dit en propres termes : « Le défaut d'air et de lumière, « l'humidité, la stagnation des eaux ménagères, la malpropreté générale, et en « particulier la mauvaise tenue des lieux d'aisance et des plombs, caractérisent « la presque totalité des habitations. Les escaliers sont couverts d'immondices; « les cours, les allées, en un mot, toutes les parties de ces maisons, sont tenues « dans l'état le plus déplorable. »

« Il est inutile, Messieurs, de s'appesantir sur ces détails, qui étaient nécessaires, toutefois, pour que la nature et l'étendue du mal fussent exactement appréciées.

« Qui ne sait ensuite combien dans les maisons, même d'une apparence aisée, il est des réformes urgentes que commandent l'ordre et l'humanité! Combien de fois n'a-t-on pas eu à gémir sur le sort des portiers, dont les habitations, dont les *loges*, pour se servir du mot énergique qui les peint et les condamne, sont si souvent d'une insalubrité mortelle!

« Or, Messieurs, vous voudrez bien le remarquer : ces logements, si insalubres, si repoussants, sont souvent loués à des prix très-élevés. Je n'ignore pas que, la plupart du temps, la misère des habitants les empêche de payer ce loyer, et qu'ainsi les propriétaires sont exposés à beaucoup de non-valeurs. Mais je sais aussi que, pour éviter cette perte, on exige le paiement, non pas à des termes éloignés, mais par mois, par quinzaine, par semaine même. C'est ce qui arrive dans presque toutes les villes que j'ai citées.

« Il me reste encore quelques mots à dire sur la troisième catégorie des logements. Ceux-là, ces *hôtels à la nuit*, ces *maisons meublées*, ces *garnis*, qui sont soumis aux inspections et à la surveillance de la police, offrent, sous le rapport de la salubrité intérieure et extérieure, des tableaux que la plume a peine à tracer. Non pas, Messieurs, qu'il faille jeter un reproche égal à toutes ces maisons, et surtout à leurs habitants. Il y a différents degrés. L'administration de la sûreté publique sait les distinguer, et se plait à les différencier. Ainsi, elle témoigne de l'ordre, de l'esprit de concorde et de bonne conduite qui règne habituellement dans les *chambrées* des ouvriers du bâtiment, de ces 25 à 30,000 hommes, logeant, les maçons de préférence dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville, les charpentiers dans le faubourg Saint-Martin, et qui, moyennant 6 fr. par mois, sont couchés, ont une soupe par jour dont ils fournissent le pain, et le blanchissage d'une chemise par semaine.

« Toutefois, dirons-nous avec M. Frégier, chef de bureau à la préfecture de « police, n'est-il pas regrettable que ces braves gens couchent ainsi agglomérés « dans de petits réduits? Accoutumés à travailler au grand air, l'étroitesse de

(1) M. Frégier, chef de bureau à la préfecture de police; *des Classes dangereuses dans les villes*.

(2) Imp. roy. 1834.

« leurs logements doit leur être plus pénible qu'à tous autres. Aussi les fièvres « typhoïdes sont-elles communes parmi eux et attaquent-elles quelquefois une « chambrée entière. »

« Il faut bien que l'insalubrité de ces garnis soit redoutable, puisqu'en 1832, selon le rapport officiel sur le choléra « sur 954 maisons garnies qui recevaient « des journaliers, des balayeurs, des chiffonniers, des ramoneurs et des maçons, « 499, plus de la moitié, ont été attaquées. »

« Pour la majeure partie, ajoute un rapport de la commission sanitaire du « 11e arrondissement, ces maisons sont de vieilles masures humides, peu aérées, « mal tenues, renfermant des chambres contenant huit ou dix lits pressés les uns « contre les autres et où plusieurs personnes couchent encore dans le même lit. »

« De ces retraites sans nom les plus hideuses sont celles qui abritent les chiffonniers.

« On voit agglomérés dans des espèces de cages, dit le rapport général « du Conseil de salubrité en 1843, de malheureux chiffonniers au crochet, « qui n'ont pour lit qu'une couche de paille sale pour eux et pour leurs en-« fants; encore est-elle placée au milieu de quelques chiffons triés d'où émane « une odeur repoussante... De ces sortes de chenils que l'on décore du nom « d'hôtel garni, impossible de les faire sortir; ils y vivent le jour, ne les quittent « que la nuit, et la police seule ose y pénétrer pour y exercer une surveillance « souvent et trop souvent infructueuse.

« Les agents de police chargés de la surveillance de ces chambres en garni, « ajoute M. Frégier (1), en font une peinture effroyable. Chaque locataire garde « auprès de lui sa hotte, quelquefois comble d'immondices, et de quelles im-« mondices !

« Lorsque les agents arrivent chez les logeurs pour y faire leurs relevés ordi-« naires ou la recherche de quelque individu suspect, ils éprouvent une suffoca-« tion qui tient de l'asphyxie. Ils ordonnent l'ouverture des croisées, quand il y « a moyen de les ouvrir, et les représentations sévères qu'ils adressent aux lo-« geurs sur cet horrible mélange d'êtres humains et de matières animales en dis-« solution, ne les émeuvent pas. Les logeurs répondent à cela que leurs loca-« taires y sont accoutumés aussi bien qu'eux. »

« Vous me pardonnerez, Messieurs, ces longues et tristes citations. Elles m'ont paru nécessaires pour justifier les dispositions que votre commission présente à votre approbation. Elles expliquent d'ailleurs les plaintes répétées et nombreuses que nous avons recueillies. »

(*La suite à un prochain numéro.*)

(1) M. Frégier. Des classes dangereuses.

BOURSE DU 19 DÉCEMBRE.

Le 3 0|0 a débuté au comptant à 56 20, a fait 56 10 au plus bas, et reste à 56 20.

Le 5 0|0 a débuté au comptant à 91 80, a fait 91 85 au plus haut, et reste au à 91 75.

Le 4 1|2 0|0 a été coté à 80 50, le 4 0|0 à 72 25.

On a coté au compt., le 5 p. 100 romain à 83.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. Bailly, Divry et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Concile de la Province ecclésiastique d'Avignon.

On nous écrit d'Avignon, le 17 décembre 1849 (1) :

« La deuxième session du Concile, annoncée d'abord pour jeudi dernier, n'a pu avoir lieu qu'aujourd'hui. Malgré le zèle infatigable déployé dans les congrégations particulières, malgré le travail plus opiniâtre encore des Evêques qui prenaient même sur leurs courts instants de récréation pour se réunir en comité privé, les décrets déjà rédigés étaient en trop petit nombre mercredi soir pour ne pas différer la cérémonie de leur promulgation. L'importance des matières et les soins scrupuleux apportés à leur étude expliqueront sans peine ce retard.

« Ces huit premiers jours se sont écoulés dans un profond recueillement, et ils ont été pour les membres du Concile, et pour tous ceux qui ont pu en juger, une source abondante de consolations.

« Dans toute la suite des exercices, règnent une régularité et une édification parfaites. Levés dès cinq heures, les Pères et les théologiens, après la prière et l'oraison mentale, assistent à la sainte messe célébrée tour à tour par un de NN. SS. les Evêques. Après s'être remis au travail, ils s'assemblent en congrégations à neuf heures. A midi a lieu le dîner, après lequel on prend la récréation jusqu'à deux heures : les congrégations se réunissent ensuite de trois heures à cinq.

« Le R. P. abbé de la Trappe d'Aiguebelle suit en tout point le règlement commun : il assiste aux repas ; mais il prend toujours sa nourriture en maigre, conformément aux règles de son ordre.

« Les congrégations sont ordinairement présidées par les Evêques en rochet et en camail : les théologiens y assistent en manteau long. Chacun émet son avis sans contrainte comme sans affectation ; quelquefois on y donne lecture de travaux écrits par avance ; les discussions sont habilement soutenues avec une entière liberté et une constante dignité.

« La congrégation *de clero et regularibus* a terminé ses travaux samedi. On regarde comme probable l'adjonction de ses membres à la congrégation des décrets afin d'en hâter la rédaction. Les Pères du Concile paraissent vouloir se séparer avant les fêtes de Noël qu'ils désireraient solenniser dans leurs diocèses.

« NN. SS. de Bordeaux, de Toulouse et d'Ajaccio ont quitté notre

(1) Dans un de nos derniers numéros, nous avons par erreur appelé l'église métropolitaine d'Avignon *Notre-Dame des Daims*; il faut lire : *Notre-Dame des Doms*.

ville dans les premiers jours de la semaine. Mgr Depéry, évêque de Gap, est arrivé mercredi, dans l'intention, assure-t-on, d'attendre la clôture du Concile. Son grand-vicaire a assisté à la congrégation *de cultu et sacramentis.*

« Samedi, une réunion générale préparatoire à la session a eu lieu dans une des salles du séminaire : les délibérations y ont été secrètes comme aux congrégations particulières. Tous les membres du Concile y assistaient en habit de chœur.

« Ce matin, à neuf heures, les Pères sont entrés processionnellement dans la chapelle du séminaire. L'ordre était le même qu'au jour d'ouverture : les théologiens, puis le R. P. abbé de la Trappe, suivi du chapitre métropolitain, Mgr de Gap avec la mitre et le camail, les Evêques de la province en chape et en mitre, et enfin Mgr Debelay avec tous ses insignes. Une messe basse a été célébrée par Mgr d'Avignon, assisté de ses officiers. La cérémonie n'avait pas la pompe du premier jour, et pourtant tous ces pontifes priant en silence, ces prêtres graves et recueillis, ce tranquille oratoire que n'approchait pas la dissipation du monde, et à l'autel le métropolitain offrant la sainte victime et rompant à d'autres Evêques le pain de vie, c'était là un de ces touchants spectacles que le chrétien aime et comprend !

« Après la messe, le chant du psaume 78e et les autres prières prescrites par le cérémonial, le promoteur a demandé la promulgation des décrets, qui a été faite en chaire par le sécrétaire et un des sous-secrétaires du Concile. Voici les titres de ces décrets avec leurs principales dispositions, tels qu'il a été possible de les retenir à une simple lecture :

« *De professione fidei.*—Le Concile adopte et s'approprie la profession de foi de Pie IV, et c'est celle qu'on doit demander à tous les vicaires-généraux, chanoines, curés, desservants, professeurs de séminaires, etc.

« *De reverentiâ his qui Deo consecrati sunt debitâ.*—Le Concile rappelle le respect et la vénération dont on doit entourer les ministres de Dieu, qui sont les dispensateurs de ces mystères. Ce respect doit s'étendre aux religieux de l'un et l'autre sexe. Tous ceux donc qui attaquent, offensent ou calomnient les personnes consacrées à Dieu, doivent se rappeler les menaces du Seigneur contre les détracteurs ou les persécuteurs de ses prophètes et de ses Apôtres. *Qui vos spernit, me spernit... Qui tangit illos, tangit pupillam oculi mei..* Qu'ils se rappellent encore les peines portées par l'Eglise et surtout par le deuxième Concile de Latran.

« *De sodalitate gallicè dictâ :* (Association de la Propagation de la Foi.)

« Le Concile redit toutes les indulgences accordées à cette pieuse association. Il recommande aux Evêques de la province et à tous les *pasteurs* de l'établir, de l'étendre et de la favoriser de toute manière

dans leurs diocèses et leurs paroisses. On excitera le zèle des fidèles en mettant sous leurs yeux tout ce que fait l'hérésie pour répandre ses erreurs, on leur parlera du dévouement des missionnaires, etc.

« *De jejunio et abstinentiâ.*—La pénitence a été prescrite par Jésus-Christ. — L'Eglise, fidèle à ses préceptes, a indiqué certaines époques et certains jours plus spécialement consacrés à l'exercice de cette vertu : — Carême, Quatre-Temps, Vigiles. — Le Concile renouvelle les règles généralement admises à ce sujet, et il établit que désormais, dans toute la province, l'usage de la viande sera autorisé aux trois jours des Rogations.

« *De cultu divino. — Caput primum.* — Si nous voyons la société actuelle dans un affreux désordre, n'est-ce point parce que le culte de Dieu est abandonné ? — Le Concile exhorte les pasteurs des âmes à faire revivre autant qu'il sera en leur pouvoir, soit par la prédication, soit par l'exemple, l'amour des saintes pratiques de la religion.

« *De diebus dominicis et festis.* — Le Concile gémit profondément de voir le saint jour du dimanche aujourd'hui profané. Il engage les prêtres à veiller à l'observation de ce commandement. Il avertit les fidèles de l'obligation où ils sont de fréquenter leur paroisse. Il leur recommande l'observation des fêtes, particulièrement des fêtes d'obligation indiquées dans l'Indult du Cardinal Caprara. — Les fêtes qui sont laissées à la dévotion des chrétiens, ne doivent pas non plus passer inaperçues.

« *Contrà blasphemia.* — Plus que jamais aujourd'hui on blasphème Dieu, sa religion, ses saints. Le Concile déteste et condamne tous ces outrages ; il flétrit notamment comme une horrible impiété la conduite de ces hommes qui abritent sous le voile de l'Evangile des doctrines dévastatrices ; il déplore profondément avec le vénérable Pape Pie IX l'audace de ces sophistes qui usurpent le nom de Jésus-Christ pour mieux séduire le peuple, et il engage fortement les curés et les pères de famille à veiller pour que le venin ne s'introduise pas dans les cœurs. — Le Concile approuve et recommande l'association récemment établie pour la réparation du blasphème.

« *Institutum de propagandis bonis libris, gallicè :* (Commission des bons livres.) — Le Concile voulant opposer une digue au torrent des mauvaises doctrines, désire qu'il soit établi dans chaque diocèse une commission des bons livres.

« *De officialitatibus.*—On rétablira dans chaque diocèse de la Province l'officialité qui existait autrefois pour l'exercice de la juridiction contentieuse de l'Evêque. »

La troisième session du Concile a été annoncée pour vendredi prochain.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ITALIE. — ROME. — La fête de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge a été célébrée avec un élan tout particulier. A la neuvaine des SS. Apôtres, plusieurs Evêques et S. Em. le cardinal-vicaire ont été tour à tour donner la bénédiction du très-saint Sacrement. Dans d'autres églises, les prédications ont été multipliées et très-suivies. Partout les communions ont été nombreuses. La procession que font, le jour de cette fête, les PP. observants d'*Ara-Cœli* a été suivie par uue foule recueillie à travers les rues décorées de tapisseries. La dévotion à Marie est un gage de salut pour ce peuple jouet et victime des démagogues.

ORVIETO. — Les jésuites qui avaient été dépouillés de leurs biens, comme dans toutes les provinces des Etats pontificaux, vont en être remis en possession; l'administration de la province a reçu l'ordre de les leur rendre, et l'année prochaine ils pourront rouvrir leur collége.

SAVOIE. — Les méthodistes croient le moment opportun pour parcourir ces contrées qui sont sillonnées par leurs émissaires. Dans les marchés des petites villes, ils vendent ou donnent des prières merveilleuses, propres, selon eux, à obtenir des miracles de toutes sortes, et qui, en effet, ne sont bonnes qu'à confondre les idées religieuses et à épuiser la bourse de ces bons campagnards dont ils exploitent la crédulité.

DIOCÈSE D'AUTUN. — Pendant que le mauvais socialisme travaille à son œuvre de désorganisation et de ruine, le socialisme chrétien accomplit sa mission de charité et de bienfaisance. Quelques-unes de ces dames pieuses, dont le nom se trouve mêlé à toutes les bonnes œuvres, viennent de doter la ville de Mâcon d'une institution que réclamaient depuis longtemps toutes les personnes qui s'occupent de la bienfaisance publique. Elles ont fait venir quatre Sœurs de l'ordre dit de *Bon-Secours*, dont la mission est de soigner et de servir gratuitement les malades indigents à domicile.

DIOCÈSE DE BLOIS. — Les conférences du R. P. Liot, ouvertes dans la chapelle de l'Evêché depuis dimanche soir, et qui doivent se terminer dimanche prochain, sont de plus en plus suivies. On y voit des hommes de tout âge, de toutes conditions et de toutes les opinions. Tous peuvent les entendre avec satisfaction et avec fruit, tant le R. P. sait placer les questions au-dessus des misérables intérêts d'actualité, qui trop souvent nous entraînent et nous détournent des grandes considérations qui doivent seules être le mobile de notre existence.

DIOCÈSE DE DIJON. — Depuis bien des années, la paroisse de Marcenay était privée des reliques de saint Vorles, son patron. Grâce aux actives démarches de M. Delaloge, curé de Marcenay, que soutinrent les dons d'une pieuse femme de la paroisse, feu Mme Delier, ces reliques viennent d'être obtenues et la translation s'en est faite le 11 décembre. Cette solennité, pour laquelle les autorités et la garde nationale se sont joints au clergé, a montré le bon esprit de ces populations.

DIOCÈSE DE CAMBRAI. — M. l'abbé Bouchet, aumônier des Sourds-Muets et des Aveugles de Lille et de Fives, est rappelé dans son diocèse par son Evêque, Mgr Dupanloup, pour l'établissement des Sourds-Muets d'Orléans.

— On écrit de Solesmes, le 16 décembre, au *Courrier du Nord* :

« Hier, un jeune prêtre, demeurant à H....., reconnaît un habitant de sa commune parmi sept ou huit individus que la gendarmerie conduisait à la maison d'arrêt de la ville; il s'informe aussitôt de ce qui a pu motiver l'arrestation du

malheureux père de famille. — Il doit, lui dit-on, 21 francs au bureau de l'enregistrement.

« Le digne ecclésiastique n'en demande pas davantage, il court chez le receveur, paie la dette, et cinq minutes après, la brebis qu'il venait de voir enlever à son troupeau lui est rendue.

« Nous regrettons de ne pouvoir donner le nom du prêtre qui comprend ainsi les devoirs de pasteur ; notre correspondant sait qu'en le publiant nous blesserions la modestie du bienfaiteur. »

Séance de l'Assemblée.

L'Assemblée a achevé le vote de la loi sur l'impôt des boissons. Au commencement de la séance, M. le ministre des finances l'avait suppliée de se hâter, les délais de la promulgation étant rigoureux et approchant au pas de course. La Montagne n'a pas voulu se laisser désarmer sans un dernier effort. M. Ch. Lagrange est venu lire un discours aussi excentrique que les gestes qui lui sont familiers, et pour lequel il s'est décerné un brevet de courage : « Car il en faut, a-t-il dit, pour aborder la tribune quand le ministère vient de vous mettre le *gouvernement sur la gorge !* »

C'était l'agonie de la discussion : plusieurs votes par assis et levé ont repoussé le reste des amendements. Un seul a été adopté, d'accord avec la commission et le ministère : c'est celui de M. Carteret qui fixe au 1er juin le délai de l'enquête et qui circonscrit son objet.

Après quoi, 418 voix contre 245 ont prononcé le rétablissement de l'impôt.

Entre deux votes, l'Assemblée a entendu le rapport de M. Berryer au nom de la commission du budget, sur les trois douzièmes provisoires demandés hier. La commission propose l'adoption, et elle saisit cette occasion de déclarer qu'elle serait prête à présenter son rapport général si le changement de cabinet, amenant une modification dans les éléments du budget, ne l'avait pas forcée à recommencer un travail dont elle n'a point encore toutes les données. Elle annonce d'ailleurs des économies assez considérables.

M. Daru et M. Bedeau ont demandé la mise à l'ordre du jour de demain de deux projets urgents, l'un pour des traites tirées par le consul de France à Montevideo, l'autre pour le réengagement des gardes mobiles dans un bataillon de la légion étrangère.

Ensuite M. le président a proposé le renvoi de l'avis du conseil-d'État sur la loi de l'enseignement à la commission dont M. Beugnot est le rapporteur. Cette question était jugée d'avance ; il s'est pourtant trouvé un universitaire, un membre de la commission, pour contester le droit de la commission. C'était encore un effort suprême d'une minorité expirante. Quelques vives et énergiques paroles de M. de Kerdrel ont battu M. Barthélemy Saint-Hilaire, et l'Assemblée a prononcé le renvoi à une immense majorité.

L'ordre du jour appelait des interpellations de M. Chauffour. Il s'a-

gissait de je ne sais quel ancien soldat alsacien qui aurait pénétré, avec permission, dans quelques casernes de la garnison de Paris, et qui aurait distribué à ses compatriotes des bulletins de votes pour une élection qui n'est pas encore indiquée. Certes, tout cela ne valait pas la peine d'occuper l'Assemblée. M. le ministre de la guerre l'a bien dit; mais il a été assez peu adroit dans les commentaires dont il a entouré sa réponse. Ces commentaires ont amené M. Charras à la tribune, lequel a été violent comme toujours. M. d'Hautpoul a répliqué avec beaucoup de vivacité, et il a malheureusement confondu ses souvenirs; attribuant à M. Charras des faits de désorganisation militaire qui remontent à une époque antérieure et que M. Charras a réprimés au contraire. La Montagne a triomphé. Mais elle a changé de ton et d'attitude quand M. Bedeau, tout en rendant justice à M. Charras, a dévoilé les vrais coupables et a flétri, comme ils le méritaient, les agitateurs du *club des clubs*, les séides de M. Ledru-Rollin et consorts. Cette page d'histoire, écrite avec énergie par un témoin oculaire, a fait une vive impression sur l'Assemblée. L'ordre du jour motivé a été voté par 406 voix contre 188.

Toutefois, il faut que le ministère y songe et qu'il soit plus réservé et plus habile.

Du Projet de loi de M. de Parieu sur les instituteurs primaires.

(RAPPORT DE M. BEUGNOT.)

Nous avons déjà fait connaître d'une manière générale les conclusions de la commission de l'enseignement sur le projet de M. de Parieu pour la nomination et la révocation des instituteurs communaux.

Le rapport de M. Beugnot a été, ce matin, distribué à l'Assemblée.

Ce document précise et constate le véritable caractère du projet, caractère essentiellement transitoire et de circonstance. Il explique aussi dans quel sens la commission a donné son adhésion aux propositions du ministre.

Avant tout, M. Beugnot signale, expose et réfute une opinion qui avait eu cours et qui avait pris quelque crédit parmi des hommes très-préoccupés, comme nous, du maintien de l'ordre matériel, mais qui n'en connaissent pas suffisamment les conditions morales et qui sont par là même plus accessibles aux calculs de l'habileté universitaire et aux séductions paresseuses du découragement ou de l'indifférence :

« L'application du principe de la liberté de l'enseignement, dit-il, soulève des difficultés, contre lesquelles les efforts des Assemblées délibérantes, sous le précédent gouvernement, sont venus se briser à quatre reprises. Les personnes qui ne comprennent pas ce grand intérêt de l'avenir, et qu'effraient les longues et

vives discussions, croient que la prudence conseille *d'ajourner* à des temps plus calmes un nouveau débat sur ce sujet, *et de pourvoir par de simples mesures de circonstance à la répression de quelques abus, sur lesquels l'opinion est depuis long-temps fixée*. Dans l'enseignement secondaire, supprimer le certificat d'études ; dans l'enseignement primaire, restreindre l'indépendance des instituteurs communaux ; *telles sont, à les entendre, les deux seules réformes que comporte l'état agité des esprits en France*. Le surplus peut, *sans danger*, être réservé pour le moment où nous rentrerons en pleine possession de la sécurité publique, et des moyens de corriger paisiblement nos institutions. »

Nous n'avons pas besoin d'insister sur les maux et sur les périls de toute sorte qu'entraînerait une telle opinion si par malheur elle était partagée par l'Assemblée. On attendrait alors pour combattre efficacement et résolument les vices qui minent la société que la société elle-même ait succombé sous leur action délétère ! Ce serait de la folie.

Il ne faut pas que l'adoption du projet actuel puisse être invoquée, comme un argument ou un prétexte, par ceux qui seraient disposés à se laisser entraîner à une si déplorable erreur. La commission l'a senti :

« La commission, dit le Rapporteur, ne saurait partager en aucune façon cette manière de voir. Ce ne sont pas de faibles palliatifs, choisis à la hâte, qui guériront le mal dont souffre la société. Il faut remonter hardiment à la cause et l'attaquer, sans craindre les clameurs et les résistances de ceux qui ont intérêt à ce qu'elle subsiste et s'aggrave. Les difficultés dont on s'effraie n'ont pas d'ailleurs l'importance qu'on suppose, et les discussions antérieures serviront à éclairer et à simplifier la discussion future. Rien ne s'oppose donc à ce que le vœu de la Constitution au sujet de la liberté de l'enseignement soit accompli dans le plus court délai possible. Ce sera l'honneur de l'Assemblée législative d'avoir mis en application, par une sage et prudente loi, le principe de la liberté proclamé par la Constitution, et votre commission croirait méconnaître vos intentions véritables, si elle vous pressait d'adopter une proposition qui ne serait qu'un expédient propre à endormir l'opinion et à éluder les engagements solennels contractés par le législateur.

« Mais, nous nous empressons de le déclarer, une pareille méfiance serait sans fondement, et pour rassurer les esprits les plus prompts à s'alarmer, il nous suffira de rappeler les paroles suivantes de l'exposé des motifs :

« Les termes, la nature, la brièveté des dispositions que nous vous présentons,
« vous disent suffisamment qu'en vous soumettant quelques dispositions sépa-
« rées du projet de loi organique sur l'ensemble de l'enseignement, nous n'a-
« vons l'intention ni d'éluder les conséquences de la Constitution relativement à
« l'organisation de la liberté de l'enseignement secondaire, ni même les ques-
« tions qui se rattachent à d'autres améliorations du régime de l'instruction pri-
« maire. Toute interprétation différente de notre pensée serait hautement dés-
« avouée par le gouvernement. »

« C'est donc un projet de loi spécial, exigé par les circonstances et essentiellement transitoire, qui est présenté à l'Assemblée et que nous devons examiner.

Ceci bien entendu, se présente d'abord la question d'urgence :

« Qu'il soit urgent de voter ce projet de loi, la commission en est persuadée, et si elle avait pu concevoir quelques doutes sur ce point, ces doutes auraient été

levés par la déclaration suivante de M. le ministre de l'instruction publ
« Dans ces circonstances, nous laissons à qui croirait pouvoir l'accepter, l
« ponsabilité du retard ou de l'inertie. »

« La commission a dû prendre en grande considération un langage aussi
ficatif. »

En effet, si le remède n'est pas certain, le mal assurément n'es
douteux. Ce mal, c'est l'inamovibilité de fait des instituteurs
maires. C'est là ce qu'il faut faire cesser à tout prix.

« La législation actuelle, comme le dit M. Beugnot après M. d
« rieu, laisse le gouvernement désarmé contre les entreprises
« nombre, malheureusement trop grand, d'iustituteurs commur
« qui, désertant leur modeste, mais noble mission, méconnai
« ce qu'ils doivent à la patrie et aux familles, se sont transfo
« dans nos campagnes en propagateurs ardents de doctrines
« desseins également coupables. »

Les passages suivants du rapport font bien comprendre la gr
de cet état de choses :

« Nous devons le reconnaître, dans un pays où existe un système d'adr
tration publique fondé sur le principe d'une hiérarchie régulière et for
chaque fonctionnaire a sa part déterminée d'action et de responsabilité, il se t
un corps, composé d'environ quarante mille fonctionnaires, qui ne relèver
d'eux-mêmes, et ne connaissent, à vrai dire, d'autre discipline que celle
s'imposent volontairement. Et cependant, c'est à ces quarante mille fon
naires que la société a remis le plus précieux des dépôts, celui sur lequ
doit veiller à chaque instant avec une tendresse inquiète, car ses des
sont là.

« Dans des jours de calme et de prospérité, le législateur qui ajournerait
pression d'un désordre aussi redoutable, comptant sur l'efficacité de conse
de réprimandes distribués à propos, serait peut-être excusable. Il ne le sera
aujourd'hui, lorsque le péril lui est signalé, de tant de côtés différents, pa
les bons citoyens, par tous les dépositaires de l'autorité publique, et en pa
lier par les conseils-généraux, organes irrécusables des vœux et des intér
nos départements. Il le serait d'autant moins, que l'esprit de démagogie, v
dans les villes, semble réunir en ce moment tous ses efforts pour subjug
pervertir l'esprit des campagnes. »

Maintenant les moyens réclamés par le gouvernement, sont-i
qu'ils devraient être? Sur ce point, la commission fait toutes se
serves.

Sans nier qu'ils puissent avoir une efficacité relative, elle se g
bien d'affirmer qu'ils soient à ses yeux suffisants, appropriés
besoins du temps, compatibles avec les vrais principes d'une b
législation en matière d'enseignement :

« Au milieu, dit-elle, de l'affaiblissement de nos institutions, l'autorité pré
rale a peu perdu de sa force et de son prestige, et elle est encore, dans l
partements, le plus solide rempart de l'ordre. Nous comprenons donc que
engager en rien l'avenir, et en réservant complétement les droits de la soc
des familles, le gouvernement propose de remettre la direction de l'enseign
primaire à des magistrats auxquels les décrets impériaux antérieurs à l'étal

ment de l'Université accordaient une part d'influence sur l'instruction publique; mais il est évident qu'une telle concentration de pouvoirs dans les mains de fonctionnaires politiques ne saurait durer longtemps, et qu'elle est une pure concession à des circonstances particulières.

« Si ces dispositions devaient être définitives, ou seulement demeurer assez de temps en vigueur pour obtenir l'autorité d'un précédent, nous aurions plus d'une objection sérieuse à présenter contre elles; mais M. le ministre de l'instruction publique nous demande, au nom de la sûreté commune et sous la garantie de sa propre responsabilité, de les revêtir de la sanction légale pour un temps qui sera nécessairement très-court. Nous ne chercherons donc pas si ces dispositions de loi sont conformes aux principes qui régissent en ce moment l'instruction publique, ou à ceux qui vont bientôt la régir. Elles nous paraissent efficaces pour empêcher que, d'*ici à la promulgation de la loi organique*, l'oubli du respect et du devoir ne fasse de nouveaux progrès dans le corps des instituteurs communaux, et nous leur accordons notre approbation.

« Quelques membres de la commission ont cru qu'il était convenable de fixer un terme à la durée de la loi. La commission a consulté M. le ministre sur ce point, et, après avoir entendu ses explications et s'être convaincue de son désir de voir la loi définitive remplacer, le plus tôt possible, cette loi provisoire, elle a repoussé la proposition qui lui avait été faite.

« Qu'il nous soit permis, en terminant, de faire remarquer que l'obligation où nous nous trouvons d'adopter de semblables mesures révèle assez la profondeur du désordre moral qui tourmente notre société, et montre combien il y aurait d'aveuglement à croire que la réforme d'un ou deux abus par trop éclatants suffira pour guérir ce mal et pour rassurer le pays sur son avenir.

« Contraints par l'évidence du péril, nous demandons aujourd'hui à l'Assemblée d'adopter une loi de répression; mais bientôt nous viendrons lui demander d'adopter une autre loi, d'un caractère tout différent, qui préviendra la nécessité des mesures de rigueur, en replaçant notre système d'instruction nationale sur les bases de la religion, de la morale et de la liberté. »

Tels sont les motifs qui déterminent la commission à demander l'adoption, d'urgence, de quelques articles qui devront disparaître promptement devant la loi qu'elle prépare.

Nous avons dit, quant à nous, dès le premier jour, que le projet de M. de Parieu sur les instituteurs ne pouvait être considéré que comme un de ces décrets exceptionnels qui dans un moment de crise prononcent l'état de siége.

On ne discute pas un acte de cette nature. S'il n'est pas nécessaire, on le repousse; s'il est nécessaire, on l'adopte. Mais même en l'adoptant, on sait bien que l'on devra y renoncer au plus tôt.

Le conseil de discipline de l'ordre des avocats près la cour d'appel de Paris s'est réuni mardi pour prononcer sur les poursuites disciplinaires dirigées contre les avocats de la Haute-Cour de Versailles.

La peine disciplinaire de la réprimande aurait été prononcée contre trois avocats : Mes Crémieux, Madier de Montjau et Charles Dain.

La peine disciplinaire de l'avertissement aurait été prononcée contre quatre des défenseurs de Versailles, Mes Jules Favre, Henri Celliez, Ernest Desmarest et Laissac.

Le conseil aurait décidé qu'il n'y avait point lieu de prononcer des peines contre Mes Malapert, Cullère et Decous-Lapeyrière.

L'ordre n'aurait point statué en ce qui concerne Me Auguste Rivière, qui n'a pu être entendu dans ses explications, parce qu'il plaidait en province.

Par décret du 14 décembre, rendu en conseil, par M. le Président de la République, et sur le rapport du ministre des finances, le conseil-d'Etat a été saisi d'un projet de loi sur les caisses d'épargne.

Ce projet, élaboré dans le sein d'une commission administrative, ne tardera pas à être transmis à l'Assemblée. Il a pour objet de régler, conformément au décret du 21 novembre 1848, le mode à suivre à l'égard de la compensation accordée aux porteurs de livrets, et de déterminer pour l'avenir les conditions des dépôts.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 20 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'impôt des boissons.

M. LE PRESIDENT donne lecture de l'article 1er du projet de loi :

« Art. 1er. L'article 3 de la loi du 19 mai 1849, portant que, à partir du 1er janvier 1850, l'impôt des boissons sera aboli, est abrogé. »

L'Assemblée adopte à une majorité de 379 voix contre 230.

« Art 2. L'impôt sur les boissons, tel qu'il est établi par la législation actuellement en vigueur, est maintenu pour l'année 1850. »

M. MARTIN présente un amendement qui est rejeté.

M. DARBLAY en présente un autre qui a le même sort.

M. LAGRANGE. Mon honorable ami M. Nabot (on rit), M. Pataud (nouvelle hilarité), non, je me trompe, M. Nadaud a fait entendre une protestation à laquelle je m'associe. Dans les pays où il y a du vin, rencontrer un ivrogne est un accident. En Bretagne, au contraire, on en rencontre à chaque pas ; c'est parce que le vin et cher, et qu'on n'en boit pas tous les jours.

L'orateur descend de la tribune en déclarant qu'il retire son amendement.

L'article 2 du projet de loi est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Nous arrivons maintenant à l'enquête. (Ah ! ah !) Plusieurs rédactions sont proposées. Mais d'abord je donne la parole à M. Berryer pour le dépôt d'un rapport d'urgence (Ecoutez ! écoutez !)

M. BERRYER présente un résumé des travaux de la commission du budget et un aperçu des économies considérables proposées sur les divers services ministériels.

On revient à la discussion sur l'impôt des boissons.

Le nouvel article 3 du projet de loi, modifié par un sous-amendement de M. Raudot, est adopté.

Il est procédé au scrutin sur l'ensemble du projet de loi.

Voici le résultat du dépouillement de ce scrutin :

Nombre des votants	663
Majorité	332
Pour l'adoption	418
Contre	245

L'Assemblée a adopté le projet de loi. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée sur la question de savoir s'il lui convient de renvoyer à la même commission le projet de loi relatif à l'instruction secondaire qui lui a été adressé par le Conseil-d'Etat.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE demande que le projet de loi soit imprimé et distribué avant que la question du renvoi soit posée à l'Assemblée. (Non ! non !)

M. DE KERDREL soutient qu'il a déjà été décidé par l'Assemblée que la commission

e l'instruction secondaire existait toujours; c'est à elle, par conséquent, que doit être envoyé le travail du conseil-d'Etat. Ce qui nous revient du conseil-d'Etat, ce n'est pas un projet, c'est un avis. Or, on ne renvoie pas un avis à des bureaux, on le renvoie à une commission. (Très-bien! très-bien!)

L'Assemblée consultée renvoie le projet à la même commission.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Chauffour.

M. CHAUFFOUR se plaint de manœuvres électorales de l'autorité dans les casernes.

M. CHARRAS parle dans le même sens que M. Chauffour.

M. LE GÉNÉRAL D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Je suis habitué à trouver M. Charras dans les rangs de ceux qui attaquent le gouvernement et le ministre de la guerre. (Vive approbation. — Bruyante interruption à gauche.) Je pourrais répondre à M. Charras.

M. CHARRAS. Précisez vos calomnies! (Bruit prolongé.)

Voix nombreuses : A l'ordre! à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. M. Charras, je vous rappelle à l'ordre pour votre interruption inconvenante. (Réclamations à gauche.)

M. D'HAUTPOUL. Après février, M. Charras ne devrait pas l'avoir oublié, des agents ont été envoyés du ministère de la guerre; ces agents étaient des sous-officiers. (Applaudissements à droite. — Oui! oui! C'est vrai.)

M. CHARRAS répond que ce fait est antérieur à son entrée au ministère.

M. BEDEAU. A l'époque dont il est question, les clubs avaient une grande influence (Oui! oui!), et le club central de Paris était fort mécontent de voir la discipline régner dans les régiments.

A la Montagne : Les clubs ne sont pas en cause. (Rires à droite.)

M. BEDEAU. Oui, les clubs sont en cause. (Très-bien!) Le club central de Paris avait donné à Paris, à l'insu du ministre de la guerre, à des sous-officiers porteurs de permissions obtenues sur la demande de M. le ministre de l'intérieur.... (Ah! ah!)

Le club central avait donné à ces sons-officiers des instructions écrites que j'ai vues au ministère de la guerre et qui portaient : « Vous irez dans les régiments... vous saurez si les officiers, si les colonels sont suffisamment républicains. (Rires.) Vous formerez un club dans chacun de ces régiments. » (Nouveaux rires.)

M. TESTELIN. Très-bien! c'était très-bien! (Oui! oui!)

A droite : Qu'en dit M. Charras?

M. BEDEAU. Le club central voulait surtout connaître l'opinion des officiers. Le but, c'était de renvoyer de l'armée les officiers qui comprenaient leurs devoirs.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Chronique et Faits divers.

La commission municipale de Paris a voté la suppression du péage sur le pont du Carrousel.

Le péage du pont du Carrousel a été concédé par ordonnance du 11 octobre 1831 pour trente-quatre ans et six mois.

La commission municipale a autorisé M. le préfet à passer, au nom de la ville, avec la compagnie concessionnaire du pont, un traité administratif sur les bases suivantes :

La ville de Paris paiera à la compagnie une somme de 100,000 fr. par an jusqu'au 1er novembre 1867. Cette somme sera divisée en autant d'annuités partielles qu'il existe d'actions, et représentée par un même nombre d'obligations au porteur, avec coupons semestriels payables à la caisse municipale. Les titres de ces obligations seront remis à la compagnie en échange, valeur pour valeur, de ses actions, qui seront immédiatement annulées.

A partir du jour de la remise du pont, la compagnie sera déchargée de l'entretien, qui sera pris par l'Etat, suivant les conventions arrêtées entre le ministre des travaux publics et la ville.

— On se ferait difficilement une idée des progrès du catholicisme dans la capitale de l'Angleterre. Dans la plupart des quartiers de Londres et de ses environs, les chapelles catholiques construites il y a une dizaine d'années, et qui étaient alors très-vastes, sont insuffisantes à contenir les fidèles, dont le nombre va toujours croissant.

Partout il devient nécessaire de remplacer les chapelles par des églises dont la magnificence annonce la foi et la charité des néophytes. Quand on sait combien est limité le nombre des familles riches en Angleterre, on s'étonne de voir surgir comme par enchantement, dans les villes et les villages, des monuments religieux qui le disputent, par le goût et la richesse de leur architecture, aux plus belles églises de l'anglicanisme.

— Depuis 1844, époque où, par les soins de l'Evêque de Londres, une association particulière fonda, à l'imitation d'un établissement semblable existant à Liverpool, les premiers bains publics qui aient existé dans la métropole britannique, la plupart de ses quartiers ont successivement été pourvus d'institutions semblables. La cité seule était restée en arrière parce qu'elle est divisée en très-petites paroisses qui n'ont pas les ressources nécessaires pour faire face à une dépense toujours considérable. L'alderman Salomons vient d'obtenir que la corporation de la cité se chargerait de cette œuvre philanthropique.

Pour apprécier quel immense bienfait les lavoirs publics ont été pour la ville de Londres, il suffit de se rappeler qu'un bain coûtait entre 3 à 4 schellings, c'est-à-dire de 4 à 5 fr. C'était donc un luxe interdit aux classes ouvrières et onéreux même aux classes plus aisées. Aussi y a-t-il foule aux lavoirs publics, où un bain coûte 2 pence ou 4 sous. Le lavoir de Saint-Martin, qui est fréquenté par un grand nombre de commis et de boutiquiers, a des bains de deux classes, à quatre sous et à six sous. Le seul avantage de ces derniers est que les cabines contiennent un miroir et un peigne.

Quelques chiffres donneront une idée plus nette de l'utilité de ces établissements. Le lavoir de Gouslon-Street, du 1er janvier au 27 octobre 1849, a reçu plus de 100,000 baigneurs, hommes ou femmes. Celui de Saint-Martin, ouvert le 24 janvier 1849, avait reçu le 2 décembre 183,000 baigneurs. Ses recettes, pour dix mois, s'élevaient à 67,825 fr., et on comptait sur 75,000 fr. pour l'année entière. Comme le prix de revient de chaque bain ne dépasse pas la moitié ou les deux tiers du prix du tarif, on calculait que 50,000 fr. couvriraient les dépenses, et que 25,000 pourraient être appliqués à payer les intérêts des frais de construction.

Les autres établissements du même genre, soit à Londres, soit à Liverpool, ne sont pas moins prospères, même sous le rapport financier, et c'est désormais un point acquis par l'expérience, que les bains et lavoirs publics ne coûtent que les frais de premier établissement, et se suffisent ensuite à eux-mêmes par leurs recettes. C'est la constatation de ce fait qui a déterminé la propagation rapide de cette institution.

BOURSE DU 20 DÉCEMBRE.

Le 3 0|0 a débuté au comptant à 56 25, a fait 56 15 au plus bas, et reste à 56 40.

Le 5 0|0 a débuté au comptant à 91 65, a fait 91 85 au plus haut, et reste à ce cours.

On a coté au compt., le 5 p. 100 romain à 85.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. Bailly, Divry et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Alger, le 15 décembre 1849.

Monsieur le Rédacteur,

Quelques articles des journaux religieux de Paris donneraient à entendre qu'il existe des germes de mésintelligence entre le clergé séculier et les congrégations religieuses de l'Algérie ; c'est un besoin pour nous de protester contre de pareilles insinuations. Dans les communautés aussi bien que dans les paroisses, les prêtres de l'Algérie ont été étonnés et affligés surtout de la correspondance d'Alger insérée dans l'*Univers* du 2 décembre dernier, et reproduite avec des expressions peu bienveillantes pour l'autorité diocésaine dans la *Voix de la Vérité* des 3 et 4 décembre. Qu'un pasteur connaissant parfaitement le besoin de ses ouailles et entouré de trois religieux, parlant diverses langues, croie devoir, non pas refuser un jésuite, mais différer à un autre temps un secours extraordinaire offert à une partie de son troupeau ; que l'autorité diocésaine, sachant fort bien que le salut d'aucune âme n'est en danger, consente à ce délai pour un plus grand bien, qui peut le trouver mauvais ? Et quel moment choisit-on pour envoyer des articles dont les auteurs, sans doute, n'ont pas compris toute la portée, mais qui par eux-mêmes seraient de nature à jeter la division dans nos rangs ? C'est lorsque tous, à l'exemple du premier pasteur, séculiers et réguliers ont rivalisé de zèle pour porter consolation et secours aux malheureuses victimes de l'épidémie. C'est le jour même où une consécration solennelle au Sacré-Cœur de Jésus, accueillie avec tant de bonheur par toutes les âmes chrétiennes de l'Algérie, appelait tous, pasteurs et fidèles, à ne faire qu'un cœur et qu'une âme ; c'est au moment où Mgr l'Evêque revenait d'Oran, chargé des bénédictions de toute la population qu'il avait traversée, après avoir consolé, encouragé, satisfait tous les cœurs et comblé tous les vœux. Le correspondant d'Alger ne dira rien du zèle et du dévouement de notre Evêque et de ses prêtres, de leurs travaux et de leurs douleurs ; il n'aura pas un mot pour cette touchante cérémonie de la consécration, faite le même jour dans les cent églises ou chapelles de l'Algérie, et pour ces pages admirables du mandement qui avait disposé tous les cœurs chrétiens à cet acte de foi et de piété. Il passera sous silence les détails de ce voyage d'Oran où nous ne savons si nous avons plus à bénir le dévouement de l'entreprise, le succès de l'exécution ou les suites encore plus précieuses, et il s'attachera à énumérer des faits infidèlement rapportés ou malignement interprétés.

Nous devons à la vérité, de dire hautement que les congrégations religieuses sont ici plus à l'aise, plus ouvertement soutenues et protégées, et relativement plus étendues que partout ailleurs. Au conseil épiscopal, sur six membres, cinq appartiennent à des congrégations. A côté des vicaires-généraux chargés de l'administration du diocèse, de l'archiprêtre de la

cathédrale et du supérieur du petit séminaire, siègent ensemble le sulpicien et le trappiste, l'enfant d'Ignace de Loyola, celui de saint Vincent de Paul et l'oblat de Marie, et nous pouvons assurer que chacun de nous y jouit d'une liberté filiale, nous avons presque dit fraternelle. Monseigneur Pavy a voulu venir en Afrique accompagné d'un Sulpicien. La Trappe n'a pas de plus tendre ami que son Evêque, et le clergé séculier aime à goûter dans cet asile les douceurs de la retraite. La Compagnie de Jésus existait dans les trois provinces de l'Algérie; elle n'a pas cessé, depuis l'avènement de Mgr Pavy, d'être employée à divers ministères, soit dans les hôpitaux, soit à la suite des armées. De nouvelles positions lui ont été accordées pour étendre son action; de nouveaux ouvriers, de diverses nations, ont été demandés par l'autorité ecclésiastique et sont toujours accueillis avec reconnaissance. Les lazaristes ont fondé un nouvel établissement où six prêtres dirigent soixante élèves de théologie, espérance de l'Eglise d'Afrique. Depuis à peine un an, les oblats de Marie existent sur le sol africain, et déjà ils comptent deux résidences d'ouvriers zélés, parcourant les provinces d'Alger et de Constantine. Les frères de l'Immaculée Conception de Montpellier ont été appelés par Monseigneur et installés à Misserghin, près d'Oran, pour diriger une maison d'orphelins. Si les frères des Ecoles Chrétiennes ne sont pas encore en Afrique, nous savons tous que ce n'est pas la faute de Monseigneur, dont les instances réitérées auprès de l'ancien et du nouveau gouvernement n'ont pas encore été couronnées de succès.

Les congrégations de femmes n'ont pas moins à se louer de la protection de notre digne Evêque. Les institutions fondées par le premier Evêque d'Alger ont joui de la bienveillance et du constant appui de son successeur et reçu de nouveaux développements. Nous voyons les sœurs de la Doctrine Chrétienne à Alger et à Blidah, elles seront bientôt à la Calle, à El-Arrouen et à Guelma. Les Trinitaires ont été établies à Mostaganem et à l'hôpital civil d'Oran. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ont transporté leurs orphelines dans un local plus salubre et ont pu arriver ainsi au grand accroissement dont nous sommes témoins. Trois d'entre elles avaient pris possession d'une maison au Fondouck, Monseigneur y entretient à ses frais un prêtre destiné à les assister. Les sœurs de la même communauté, qui se louent si justement des bontés continuelles de Mgr l'Evêque, ont vu, à l'occasion du choléra, leur nombre considérablement accru, grâce aux demandes de M. le gouverneur-général, de concert avec Sa Grandeur. L'un et l'autre font, en ce moment, tous leurs efforts pour les répandre dans tous les hôpitaux et toutes les colonies. Le personnel du Bon-Pasteur est trois fois plus nombreux par les soins et les dons de Monseigneur, qui travaille en ce moment à fonder un second établissement de la même congrégation dans la ville d'Oran.

En présence de pareils faits, il vous sera facile, monsieur le rédacteur, de juger des sentiments de Mgr Pavy et de son clergé pour les communautés religieuses, et réciproquement des sentiments des communautés religieuses pour Mgr Pavy et son clergé.

Nous osons attendre, monsieur le rédacteur, de votre zèle pour la cause religieuse que vous voudrez bien publier cette lettre dans votre prochain numéro.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de notre parfaite considération.

F.-F. RÉGIS, abbé de Staouëli.
J. JORDAN, S. J., supérieur à Alger.
J.-B.-F. BELLANGER, S. O. M. J., supérieur à Blidah.
GIRARD, supérieur des lazaristes.
PLASSE, P. S. S.

Vu à l'Évêché d'Alger, etc.
LAMY.

Budget ecclésiastique.

M. Amable Dubois a déposé aujourd'hui, au nom de la commission des crédits supplémentaires, son rapport sur un projet de loi portant ouverture d'un nouveau crédit de 173,000 francs pour compléter le paiement du 4e trimestre dû au clergé.

Nous donnons quelques passages de ce rapport :

« Le budget de 1849, chapitre v, portait 33,931,350 fr. pour tous les emplois autorisés du clergé paroissial ; selon l'usage suivi au ministère des cultes, on en avait déduit, par approximation, 1,922,900 fr., tant pour le produit des vacances présumées, que pour les pensions dont jouissent quelques ecclésiastiques, conformément au décret du 13 mars 1848. Le budget de 1849 s'est donc trouvé réduit à 32,008,450 fr.

« Mais les vacances dans les emplois qui s'étaient maintenues jusqu'en 1847 dans une moyenne de 1,410, ne se sont plus élevées, en 1848, qu'à 1,250, et tout porte à croire que pour 1849 elles n'atteindront pas ce chiffre.

« A quoi est dû cet abaissement considérable dans la moyenne des vacances? Le clergé paroissial, composé d'hommes plus jeunes, est-il moins sujet aux chances de la mortalité? ou bien, les vacances sont-elles remplies si promptement qu'il n'y ait aucun intervalle appréciable entre elles et la nomination en remplacement?

« Nous l'ignorons, mais les renseignements demandés aux préfets ont prouvé qu'on avait dépassé de beaucoup le chiffre réel des réductions qu'on pouvait atteindre. D'après une approximation faite sur ces renseignements, la dépense pour le clergé paroissial s'élèvera environ à 32,181,498 fr. 90 c., soit 173,044 fr. 35 c., ou en nombre rond 173,000 fr. en sus du crédit alloué. C'est cette somme que M. le ministre vient vous demander.

« Cette somme résulte d'un accroissement de dépense, sur le compte :

« 1° des vicaires-généraux.	17,898 f.	79 c.
« 2° des desservants.	190,368	78
« 3° des vicaires de paroisses.	8,401	19
« Total. . . .	216,668 f.	76 c.

« D'un autre côté, le compte de dépenses pour les curés est resté inférieur aux prévisions de. . . . . 9,079 f. 22 c.

et celui des binages de.	34,544	59
« Total. . . .	43,623 f.	76 c.

« Ces deux sommes se résument par un accroissement de dépenses égales chiffre donné par M. le ministre. La diminution du chiffre pour les binages s' plique très-bien par l'augmentation du chiffre pour les desservants; elle est à la création de nouvelles succursales faite en vertu de la loi, mais tous ces cl fres ne sont encore qu'approximatifs, et ce n'est qu'en 1850 qu'on pourra rendre un compte exact du 5e chapitre du budget des cultes. »

HOLLANDE. — La discussion qui a eu lieu dans la seconde chai bre des états-généraux de Hollande a eu, comme il était aisé de prévoir, un grand retentissement dans la presse des Pays-Bas. Vo à ce sujet un remarquable article de l'*Arnhemsche-courant :*

« Quant aux griefs dont se plaignent les membres catholiques qui siégent da la chambre, nous pensons qu'il est bien que de semblables plaintes soient p tées dans le sein de la représentation nationale. Quand une partie de la populati croit avoir la preuve que ses convictions religieuses sont pour le gouvernem un motif de l'exclure des emplois et des charges de l'Etat, il faut qu'il soit pub quement prouvé si cette opinion est fondée ou ne l'est pas. Ce n'est pas le isolé, l'incident d'une communion religieuse réclamant en faveur de ses dro c'est une affaire qui concerne la nation entière. Tout le pays a intérêt à savoir dans la répartition des fonctions et des charges publiques, le gouvernement laisse effectivement influencer par des considérations de religion; si la prof sion de telle ou telle croyance religieuse est plus ou moins à ses yeux un n tif d'exclusion ou d'admission. Il n'est point ici question de protéger les cath ques au détriment des protestants, ou les protestants au préjudice des cath ques; mais bien de l'application d'un principe gouvernemental. Le principe mis dans notre loi fondamentale interdit toute considération provenant de t ou telle croyance religieuse. Si le gouvernement protège une communion au trimant d'une autre, il agit inconstitutionnellement. Les plaintes exprimées les catholiques de ce qu'ils sont éliminés des emplois publics par cette seule r son qu'ils sont catholiques, soulèvent donc une question politique qui doit ê portée devant la représentation nationale, examinée et résolue par elle. Ai nous ne saurions être de l'avis des membres de la Chambre qui considèrent la vélation de ces griefs comme intempestive, ou pensent qu'elle n'aurait pas être faite dans la Chambre. Une plainte soulevée par la violation des droits p tiques au sujet des convictions religieuses, ne sera jamais déplacée, elle vien toujours à point dans le sein de la représentation nationale. C'est le devoir celle-ci, c'est le devoir du gouvernement d'examiner de pareilles plaintes et faire droit. Une plainte de cette nature ne doit être ni étouffée ni apaisée. Il f redresser les abus, s'ils sont réels, ou il faut prouver qu'ils n'existent pas.

« Quant aux statistiques qui ont été produites à l'appui de ces plaintes, n avouons que, considérées en elles-mêmes, elles ont seulement une valeur relati Mais il est certain aussi qu'elles font naître la *présomption* que les plaintes catholiques ne sont pas sans fondement. A cette présomption il convient d'op ser la *preuve contraire.* Il faut démontrer, ou que les statistiques sont fautives, que les catholiques sont moins aptes que les protestants à occuper des place des emplois dans l'Etat, ou enfin que la population catholique appartient ex sivement à cette classe des habitants du pays à laquelle on ne saurait deman des fonctionnaires publics.

« Nous espérons que la déclaration faite par le ministre de l'intérieur, que désir et ses intentions sont de rallier tous les éléments nationaux, afin d'eff

toute ligne de démarcation entre les catholiques et les protestants; car, là où le bien-être général exige un concours extraordinaire de toutes les volontés, là existe la nécessité encore plus impérieuse d'une alliance intime de toutes les opinions; — nous espérons, disons-nous, que cette déclaration sera la devise non-seulement du ministre de l'intérieur, mais aussi de tout le ministère. »

Nouvelles Religieuses.

Diocèse de Paris. — Le préfet de police vient de confier la surveillance e l'administration intérieure de la prison de Saint-Lazare aux vénérables Sœurs de la Congrégation de Marie-Joseph.

Les hospices rendent témoignage des utiles services, des vertus généreuses de toutes les Sœurs qui s'y consacrent au soin des malades, et de la reconnaissance de ceux-ci pour ces pieuses infirmières. La Congrégation de Marie-Joseph s'est vouée plus spécialement au soin des prisonnières. Elle a déjà fait ses preuves de dévouement et de charité dans les maisons centrales de femmes de Clermont et de Montpellier. C'est l'expérience du bien opéré par elle qui a motivé la décision du préfet de police. Le service des prisons y trouvera une économie; les prisonnières recevront, avec des soins éclairés, des conseils et des exemples qui agiront heureusement sur leur moral.

Diocèse de Cambrai. — On lit dans l'*Observateur du Nord* :

« C'est avec bonheur que nous enregistrons dans nos colonnes un acte de désintéressement que vient d'accomplir un respectable prêtre, M. Houben, ancien curé de Berlinghem.

« Institué légataire universel, par testament en due forme de M. D..., récemment décédé, le digne homme se voyait en possession d'une fortune de 50 à 60 mille francs. Que fait-il? Le lendemain du décès de son ami, il convoque spontanément les heritiers de ce dernier, et dépose entre leurs mains ledit testament, en leur disant que les liens du sang devaient l'emporter sur l'amitié, qu'ils avaient plus de titres que lui à l'héritage, et qu'il obéissait à l'impulsion de sa conscience en leur abandonnant l'intégrité de la succession, pour être partagée entre eux, conformément à la loi. »

Diocèse de Nantes.—Une découverte intéressante vient d'être faite à Verton. Quelques travaux à la façade de l'église ont dévoilé, au-dessus de la porte principale une ornementation qui constate que cette partie de l'église, comme l'extrémité opposée, appartient au onzième siècle.

Tous nos lecteurs savent que l'église de Verton a été construite par les moines bénédictins. Ogée dit qu'elle était surmontée de deux clochers, dont un pour la paroisse et l'autre pour l'abbaye. Ce dernier était placé au-dessus du transept, on en voit encore quelques fragments. Le chœur a été démoli depuis la Révolution; un mur ferme l'arcade qui en décorait l'entrée. Ce sont les transepts qui forment aujourd'hui le chœur; ils appartiennent à la même époque que le chœur de la cathédrale de Nantes et l'église de la Trinité de Clisson, c'est-à-dire au onzième siècle. C'est aussi à cette époque, nous le répétons, que l'on doit attribuer la façade. La partie récemment découverte consiste en trois niches séparées par de courtes colonnes. Des sujets sculptés en demi-relief sont compris dans les niches; celles-ci sont couronnées d'une archivolte dont le principal ornement consiste dans la taille régulière des claveaux. Les chapiteaux sont ornés de feuilles très-détaillées et de billettes. Enfin, et ceci est le point le plus curieux, le fond des niches est

formé par un appareil en écailles imbriquées, dont les pierres sont séparées par un ciment coloré en rouge.

Les exemples d'un appareil aussi recherché, et qui caractérise aussi nettement l'époque que nous indiquons, sont fort rares. Il faut aller jusqu'à Notre-Dame de Poitiers, ou au Ronceray, à Angers, pour voir quelque chose de semblable. Nous ne connaissons rien d'analogue dans les édifices du diocèse de Nantes.

Non-seulement les monuments du onzième siècle sont rares, comme on doit le penser, mais ils se recommandent encore par leur style grave et majestueux; l'église de Vortou possède donc des titres certains à l'intérêt des archéologues et de tous les amis de notre art national. Nous pensons que de nouvelles recherches ne seront pas sans résultat.

ITALIE.— NAPLES. — C'est l'usage à Naples que, le jour de la Conceptton, les troupes aillent entendre la messe au champ de manœuvre. Cette année, la solennité a reçu un nouvel éclat de la présence du Saint-Père, qui de Portici s'est rendu à l'église de Saint-François-de-Paule. Les troupes étaient massées sur la place Royale. Après avoir célébré la sainte messe et en avoir entendu une autre, le Pape revêtit la chape et la tiare et donna la bénédiction.

La cérémonie a été terminée par un défilé de la troupe. Le général Baraguey-d'Hilliers, qui avait assisté à la messe parmi les membres du corps diplomatique, fut invité par le roi à se placer à ses côtés pour assister au défilé.

REGGIO. — Le 20 novembre, sept Sœurs de la Charité ont pris possession à Reggio d'une maison d'éducation pour les jeunes filles. Elles ont été accueillies avec toutes les marques d'une vive sympathie.

TURIN. — Une pétition avait été signée par plus de mille ecclésiastiques pour demander le retour de l'Archevêque, Mgr Fransoni, chassé de son siége par les révolutionnaires. Une seconde pétition, portant plus de dix mille signatures de pères de famille et autres, réclame le même acte de justice. On espère qu'il ne se fera pas attendre.

SUISSE. — Dans la session du 12, le conseil national s'est occupé des pétitions présentées en faveur de Mgr Marilley, évêque de Fribourg.

MM. Glasson et Folly, Franscini, conseiller fédéral, Hungerbuhler (Saint-Gall), et Frey établissent le droit du gouvernement de Fribourg d'agir comme il l'a fait. MM. Clemenz et Riedmatten du Valais, Lusser (Uri) et Ségesser (Lucerne) concluent en faveur de Mgr Marilley; ils défendent les droits de l'Eglise et ne reconnaissent à aucun gouvernement le pouvoir de destituer un Evêque. Lors de la votation, les demandes des pétitionnaires en faveur de Mgr Marilley ont été rejetées par une majorité de 75 voix contre 9.

BERNE. — Le conseil exécutif a décidé d'ajourner à la fin de ce mois le renvoi des religieuses du Jura. Le conseil communal de Sainte-Ursanne a aussi réclamé contre cette expulsion. La légation de France à Berne est intervenue dans l'intérêt des Sœurs françaises qui dirigent l'établissement de Sainte-Ursanne, attendu que leurs engagements n'expirent qu'en février prochain. La décision du grand conseil accordant le délai d'une année date de février, et l'on ne s'attendait pas dans le Jura à cet *impromptu*, qui aurait aussi pour résultat la fermeture de l'école de Sainte-Ursanne.

— Nous lisons dans la *Suisse* :

« Ce que la *censure* a dit, dans la feuille de Porrentruy, pour justifier une mesure impopulaire, odieuse, du moins à l'égard des Sœurs qui desservent l'hospice de cette ville, est loin d'avoir calmé les esprits. Personne ne peut com-

rendre une pareille animosité contre les pauvres femmes auxquelles, il n'y a as longtemps encore, on promettait protection et bienveillance. La constitution fédérale que l'on invoque vis-à-vis des Sœurs de la Charité, lesquelles n'ont aucun rapport avec l'ordre des Jésuites, n'ordonne pas ces sévices; cette allégation a été trouvée ridicule, monstrueuse même par les gens de la coterie stockmarienne. Est-ce que les Sœurs de la Charité ne desservent pas l'hôpital Pourtalès depuis quarante ans? N'y a-t-il pas de ces Sœurs à Genève et ailleurs encore? A-t-on demandé à ces cantons de les expulser? Aucunement. Et l'on cherche aujourd'hui à s'abriter derrière un article de la constitution cantonale, derrière même la constitution fédérale pour justifier un acte arbitraire et dont les motifs ne sont pas de ceux qu'on avoue!... »

VAUD. — Les feuilles radicales de la Suisse avaient affirmé que Mgr l'abbé de Saint-Maurice avait lu, à l'Aigle, l'exhortation dout les autres prêtres catholiques du canton avaient refusé de donner lecture à leurs paroissiens.

La lettre suivante, écrite de Saint-Maurice d'Aganne rétablit les faits sous leur véritable jour :

« Aussitôt après la publication de l'arrêté du conseil-d'Etat du canton de Vaud, en date du 20 octobre de la présente année, qui suspend messieurs les très-révérends curés et desservants des paroisses catholiques vaudoises du diocèse de Lausanne et Genève, de toutes leurs fonctions ecclésiastiques pendant un mois, pour avoir refusé, en chaire, la lecture de l'exhortation gouvernementale à l'occasion du jeûne fédéral, les journaux se sont emparés de cette regrettable affaire; les uns ont allégué pour justifier cette suspense, entre autres choses, que M. le *desservant* de la chapelle catholique d'Aigle avait lu l'arrêté; d'autres, au contraire, ont nié cette lecture. — Voici à cet égard toute la vérité : depuis le rétablissement d'une chapelle catholique à Aigle, en 1846, MM. les desservants de cette église ont lu l'arrêté du conseil-d'Etat de Vaud, concernant le jeûne fédéral, mais en retranchant, s'il y avait lieu, tout ce qui pouvait, directement, être opposé et contraire à la discipline, au culte, aux doctrines de la sainte Eglise romaine; au reste, ce mandement n'était point regardé, ni proposé aux fidèles comme un *enseignement* et ne pouvait l'être, l'Eglise ayant seule le droit de le faire, mais seulement comme une communication qui témoigne de la part que le gouvernement prend à la célébration du jeûne fédéral, mais seulement comme un moyen de faire connaître au peuple, en lui annonçant cette solennité, les mesures de police extérieure prises, par l'autorité civile, et afin que le jour d'actions de grâces soit célébré avec toute la décence possible.

« Agréez, etc. Le chanoine CHERVAX, vicaire-général. »

Séance de l'Assemblée.

La séance n'a eu guère d'intérêt que par les votes. Ainsi on a voté les trois douzièmes provisoires demandés sur le budget : on a voté les cent mille francs nécessaires pour le paiement des traites tirées par le consul de France à Montevideo.

La discussion s'est entamée sur l'émission des billets de la Banque de France, malgré les efforts de M. Lagrange qui voulait absolnment trouver place pour ses interpellations.

MM. Savatier-Laroche, Wolowski, Sainte-Beuve, Léon Faucher, de la Moskowa ont été entendus. M. le ministre des finances a fort énergiquement soutenu son projet.

A la fin de la séance, M. Desmousseaux de Givré a annoncé des interpellations sur un article du *Moniteur*, relatif aux dépenses faites pour le tombeau de l'empereur Napoléon. Les interpellations sont fixées à lundi.

Le *Moniteur* publie, ce matin, la loi sur l'impôt des boissons.

« L'Assemblée a adopté la loi dont la teneur suit :

« Art. 1er. L'article 3 de la loi du 19 mai 1849, portant que, à partir du 1er janvier 1850, l'impôt sur les boissons sera aboli, est abrogé.

« Art. 2. L'impôt sur les boissons, tel qu'il est établi par la législation actuellement en vigueur, est maintenu pour l'année 1850.

« Art. 3. Une commission de quinze membres, nommée dans les bureaux, procédera immédiatement à une enquête sur l'état de la production et de la consommation des vins et des esprits, sur l'influence qu'exerce en cette matière l'impôt des boissons, et sur les modifications que cet impôt peut recevoir.

« Le rapport et les résultats de l'enquête, ainsi que les modifications dont la législation actuelle serait jugée susceptible, seront soumis à l'Assemblée législative avant le 1er juillet 1850.

« Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1849. »

Le suffrage universel et les circonscriptions électorales.

L'Assemblée va résoudre une question très-grave pour le suffrage universel : celle des circonscriptions électorales.

Le suffrage universel est, depuis la dernière révolution, le principe et la base de ce qui nous reste en France d'institutions politiques.

Le suffrage universel nous a sauvés, il peut nous perdre.

Il a été notre salut au mois d'avril 1848, au 10 décembre de la même année, au mois de mai 1849.

A chacune de ces époques, il a marqué un pas dans la voie de retour à l'ordre.

En avril 1848, il nous a tirés du chaos chaque jour croissant, et de l'anarchie provisoire qui avait remplacé en février l'édifice dynastique de 1830.

Au 10 décembre, il a exprimé la ferme volonté de la France de retirer le pouvoir à ceux qui, n'étant capables de rien, menaçaient à chaque instant de la livrer à des gens capables de tout.

Au mois de mai suivant, il a envoyé à la place de la Constituante, une Assemblée, véritable expression de l'esprit national ; représentant ses faiblesses comme ses qualités ; non pas homogène sans doute dans ses éléments, mais unie par un intérêt supérieur et par un dévouement commun à la patrie ; animée en un mot d'un esprit de modération et de conservation, qui peut seul permettre à la société française, si étourdie et si malade après tant de secousses, de respi-

er un peu, de se reposer et de se remettre avant les crises inévitables qu'il lui reste à traverser.

Ne soyons donc pas oublieux des services qu'a rendus le suffrage universel. Et si nous étions tentés de méconnaître ceux qu'il peut rendre encore, écoutons les révolutionnaires. Ils nous feront mieux comprendre, par ce qu'ils en craignent, ce que nous devons en espérer.

Ne nous le dissimulons pas, toutefois; admirable instrument de salut, le suffrage universel peut être également tourné à la perte de la société.

Il suffit pour cela :

Ou qu'il soit corrompu par les mauvaises passions;

Ou qu'il soit livré aux démagogues par l'indifférence des honnêtes gens;

Ou qu'il soit faussé dans son application, soit par des manœuvres violentes, soit par des combinaisons hypocrites.

Quant aux manœuvres violentes, que la politique ou la tolérance du gouvernement provisoire avait permises au commencement de l'année dernière, c'est à l'autorité, aujourd'hui plus régulièrement établie, d'en prévenir, et au besoin d'en réprimer sévèrement le retour.

Sur ce point donc, l'autorité a des devoirs à remplir, et il ne faut pas qu'elle y manque. Mais aussi l'autorité ne peut pas suppléer, à elle toute seule, à tout ce qui manque d'ailleurs trop souvent dans ce pays, c'est-à-dire aux vices de la législation et des mœurs.

La législation qui règle actuellement l'exercice du suffrage universel, semble faite précisément pour encourager les esprits remuants et dangereux, et pour dégoûter l'inertie et la paresse ordinaire des honnêtes gens.

Et, chose remarquable! les dispositions qui paraissent le plus favorables aux ennemis de l'ordre, sont aussi celles qui portent la plus grave atteinte à la sincérité du suffrage universel.

La statistique des dernières élections contient à ce sujet des indications d'une haute gravité.

On a comparé le chiffre des votants avec celui des électeurs. Et qu'a-t-on trouvé? C'est que le chiffre des votants, après avoir été, au 23 avril 1848 de 83 pour 100, est descendu au 10 décembre à 75 pour 100, et est tombé au 13 mai à 68 pour 100.

C'est surtout dans les campagnes que cette diminution est progressive. Et, il faut le dire, si l'indifférence et l'incurie y entrent pour quelque chose, elle vient aussi pour une grande part de la dureté et de l'injustice des conditions imposées aux populations rurales; conditions d'autant plus fâcheuses et odieuses, qu'elles contrastent avec les facilités accordées aux habitants des villes.

Dans les villes, en effet, l'urne se trouve naturellement à la portée de l'électeur; la division en plusieurs sections le rapproche encore du

lieu du scrutin où il peut se rendre en quelques minutes, à tout instant, sans se déranger ni attendre, sans avoir en un mot à faire aucun effort ni aucun sacrifice.

Dans les campagnes, au contraire, où le canton ne peut être encore divisé qu'en quatre circonscriptions, l'électeur est condamné à un déplacement considérable ; il peut être arrêté par la pluie, par l'état des chemins ; il faut qu'il perde du temps, qu'il dépense de l'argent. Il n'est pas même admis, lui qui vient de loin, à voter au moment de sa convenance. Chaque commune a son heure, et c'est à cette heure ou à l'heure incertaine du réappel que l'habitant de cette commune peut seulement déposer son bulletin.

D'où vient donc cette révoltante inégalité ?

Lorsqu'on a fait adopter par la Constituante le vote au canton, et non à la commune, on a allégué, en faveur de ce système, la nécessité d'arracher les paysans aux influences de clocher, et de leur communiquer, en les amenant dans un centre plus peuplé, l'esprit, la lumière, la vie politique.

Faux et mauvais prétextes assurément ! Ils prouvent qu'on voulait, non pas éclairer, mais éloigner ou corrompre les paysans.

D'abord, qu'est-ce que les influences de clocher ? C'est le maire, c'est le curé, ce sont les propriétaires, les gens les plus riches, les plus instruits de la commune. Et qu'est-ce que de telles influences ont donc d'illégitime et de dangereux ?

Se figurait-on, d'ailleurs, que le paysan, qu'on dit chez lui dominé et entraîné par ces influences, se sentirait tout d'un coup, par le fait seul d'un voyage de quelques kilomètres, affranchi et illuminé de telle sorte qu'il pût faire dès lors, en entrant dans la salle des élections, un choix raisonnable et éclairé ?

Non ! Il était impossible de ne pas prévoir ce qui arriverait.

Ou bien, il s'en tiendrait au choix qu'il avait fait d'avance, mais alors on n'éviterait pas les influences si redoutées.

Ou il changerait son bulletin au cabaret ; mais c'est que là il aurait dans ce cas trouvé des influences assurément bien autrement agissantes, dangereuses et illégitimes que les prétendues influences de clocher.

Ou enfin, se voyant en quelque sorte mis en suspicion et traité en paria, il abandonnerait purement et simplement l'exercice de son droit. Mais alors le suffrage républicain tendrait à devenir chaque jour moins universel.

Ainsi, on n'hésitait pas à fausser, à dénaturer, à corrompre l'institution fondamentale du nouveau régime, et pourquoi ? Pour que, sur trois chances, il y en eût deux au moins en faveur des intrigues, des entraînements et des suspicions d'une détestable propagande !

Alors, comment cette propagande ne finirait-elle point par triompher ?

Avait-on bien prévu ces résultats ? Etait-ce là ce qu'on espérait ?

C'est du moins ce qu'on ne tarderait pas à voir se réaliser si l'on n'avait au plus tôt recours à une sage et complète réforme.

C'est à ce mal que la proposition de M. Fouquier-d'Hérouël apporte un palliatif. Cette proposition, adoptée par la commission chargée de l'examiner, a déjà subi l'épreuve de la prise en considération et de deux lectures. La troisième délibération est en ce moment même à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Ce sujet est assez important pour que nous appelions l'attention de nos lecteurs sur la décision qui va être prise et dont nous expliquerons le sens et la portée.

Le journal la *République* contenait hier la réclame suivante :

« Nous annonçons la prochaine publication d'une version française de plusieurs écrits de la philosophie allemande moderne de MM. Louis et Frédéric Fuerbach (*Essence du Christianisme*, *Religion de l'avenir*, *Idées sur la mort et l'immortalité*), et de Daumer (*Mystères du Christianisme primitif*, etc.). C'est notre ami Auguste Hermann Ewerbeck, docteur, *qui en enrichira la littérature française*. Le public se convaincra, par la lecture de cet ouvrage, que la philosophie moderne allemande MÈNE DIRECTEMENT A LA RÉORGANISATION POLITIQUE ET SOCIALE. »

Ainsi, après avoir dénoncé à si grand fracas l'athéisme de M. Proudhon, le journal de M. Pierre Leroux, l'apôtre du panthéisme saint-simonien, s'en vient sonner la trompette en l'honneur de l'athée Fuerbach et de son digne acolyte Daumer !

L'Ami de la Religion fournit depuis long-temps des nouvelles, et même des articles, aux journaux religieux de la province et de Paris. Nous ne nous plaignons pas de cet accroissement de publicité. Mais il nous paraîtrait juste que ceux qui nous font de continuels emprunts, voulussent bien ne pas garder un silence en quelque sorte systématique sur la source où ils les puisent.

Bulletin de la politique étrangère.

ANGLETERRE. — Le vicomte Palmerston a adressé la lettre suivante à lord Normanby, relativement à la Constitution des Deux-Siciles. Elle rectifie une erreur dans laquelle certaines personnes auraient pu tomber au sujet de cette Constitution :

« Foreign-office, 13 décembre 1849.

« Milord,

« Le bruit s'est répandu récemment que le gouvernement britannique avait, d'une manière ou d'une autre, garanti la Constitution italienne en 1812. En conséquence, je crois devoir vous informer que la correspondance du *Foreign-Office* 1811-1812, pendant la révision de la Constitution, et en 1813, après la sanction donnée à cette Constitution, par le roi, ne mentionne aucune proposition qui aurait été

faite, soit pour demander, soit pour offrir la garantie de cette Constitution, sanctionnée par le roi des Deux-Siciles, en février 1813, et qu'elle ne fait aucune allusion à une pareille garantie.

» Signé : PALMERSTON. »

— Le *Morning-Herald* annonce qu'une grande réunion des pairs, députés et des représentants les plus considérables du commerce, de l'agriculture et de l'industrie de l'Irlande, doit avoir lieu à Dublin. Le but de cette réunion est de prier la reine de prendre en considération la détresse de l'Irlande, envisagée sous le rapport de la dépréciation de ses produits.

ALLEMAGNE. — L'attention publique commence à se porter vers Erfurth, où les commissaires prussiens de Radowitz et Bœtticher ne tarderont point à se rendre. On prépare pour les Etats l'ancien couvent des Augustins, dont les bâtiments vastes et spacieux suffiront aux chancelleries. Une personne ayant vu M. de Radowitz avant son départ, m'assurait qu'il était plein de confiance et toujours convaincu que l'on amènerait l'Autriche à entrer dans une fédération dirigée par un pouvoir central. Je crois que M. de Radowitz se fait de grandes illusions ou ne dit pas ce qu'il pense. Il y a encore trop de questions que l'Autriche envisage d'une manière différente, pour qu'on soit si vite d'accord.

S'il faut en croire la *Gazette de Breslau*, on a reçu à Vienne, le 16, des nouvelles extrêmement graves. Dans le Tyrol, à Saltzbourg, la garde nationale en serait venue aux mains avec les troupes qui voulaient la désarmer. Des collisions sérieuses auraient eu lieu, et les troupes auraient fini par se retirer.

Un autre événement important serait la révolte, à Comorn, du régiment *Hochdeutshmeister*, par suite de la réduction de la solde : plusieurs officiers auraient été tués. Mais ces nouvelles ne méritent pas de créance.

L'installation de la commission fédérale, qui devait avoir lieu le 20 à Francfort, est encore ajournée, parce qu'on n'a pu s'entendre jusqu'ici sur la manière dont se ferait la transmission du pouvoir central des mains de l'archiduc Jean dans celles des quatre commissaires autrichiens et prussiens. C'est donc une question d'étiquette qui retarde l'installation du nouveau pouvoir central provisoire.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 21 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. BAROCHE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Après avoir adopté le projet de loi relatif aux subsides dus par la France au gouvernement de Montevideo, l'Assemblée décide que la discussion sur les affaires de la République orientale aura lieu jeudi.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande de trois douzièmes provisoires sur l'exercice 1850. M. Lagrange a demandé la parole sur la fixation de l'ordre du jour. (Oh! oh! Allons donc!)

M. [illegible] propose par voie d'amendement de réduire à deux le nombre des douzièmes provisoires.

M. LAMARQUE déclare qu'il refuse les douzièmes provisoires, parce qu'il n'accorde aucune confiance au cabinet.

M. FOULD monte à la tribune.

Une foule de voix : Ne répondez pas.

Le ministre retourne à sa place.

Il est procédé au scrutin de division sur l'ensemble du projet.

Voici le résultat du dépouillement :

Nombre des votants,	611
Majorité,	306
Pour l'adoption,	453
Contre,	158

L'Assemblée a adopté.

Un débat s'engage ensuite sur le projet de loi relatif à la circulation des billets de la Banque de France.

SAVATIER-LAROCHE reproche au gouvernement de ne pas user lui-même des priviléges attachés à la Banque de France.

M. FOULD réplique avec beaucoup de précision.

Après avoir entendu MM. Wolovski, Sainte-Beuve, Léon Faucher, De la Moskowa et Baudet, l'Assemblée renvoie la discussion à demain.

Chronique et Faits divers.

On a signalé l'état de décadence des nations catholiques sous le rapport des progrès de la population vis-à-vis de la Russie et des autres puissances européennes. Voici, à cet égard, un rapprochement instructif en ce qui concerne notre pays.

La France, qui avait 30 millions d'âmes en 1816, en avait 35 millions en 1848.

La Russie, qui en avait 50 millions en 1816, en avait 70 millions en 1848.

L'Autriche, 29 millions en 1816, et 39 millions en 1848.

L'Angleterre, 15,500,000 en 1816, et 29 millions en 1848.

La Prusse, 10 millions en 1816, et 16,500,000 en 1848.

Ainsi, dans la même période de temps, la France a augmenté d'un septième seulement, tandis que la Prusse a accru sa population d'un tiers ; c'est à peu près la proportion d'accroissement dans laquelle la Russie et l'Angleterre se trouvent à l'égard de la France. Déjà, en répondant à M. Pierre Leroux, qui avait signalé cette infériorité pour en tirer des conséquences erronées, nous avons eu occasion de dire qu'elle avait pour cause unique une décroissance énorme dans le nombre des mariages.

— Le nommé Poss, tailleur, rue de la Fontaine-Molière, 59, est partisan exalté des idées nouvelles. C'est, du reste, un fort brave homme et d'un cœur très-tendre, surtout quand il a bu.

Hier, à la suite de quelques libations, Poss fut rencontré par un individu qui, arrivant disait-il des pontons, se trouvait dans une extrême misère. Le tailleur l'embrassa en l'appelant son frère, et, l'emmenant avec lui, il commença par le faire bien dîner chez un marchand de vins qui se trouve à deux pas de sa demeure.

— Tu n'as sans doute pas d'asile ? dit-il à son nouvel ami, après le repas ; viens, je t'offre la moitié de mon lit.

Poss, qui, pendant que son protégé dînait, avait bu de nouveau, ne tarda pas, lorsqu'ils furent couchés, à s'endormir profondément. Mais quand il se réveilla le lendemain, il fut très-étonné de se trouver seul ; car, malgré les vapeurs qui

obscurcissaient encore son cerveau, il se rappelait très-bien sa bonne action de la veille.

Pess pensa que son compagnon était sorti pour quelque affaire pressante, et il se leva pour aller à son ouvrage. Mais, ô déception! quand il voulut s'habiller, il ne trouva plus son paletot neuf, dans lequel il y avait une somme de 7 fr., et la clé de sa commode. Quatre foulards que lui avait rapportés sa blanchisseuse, et qui étaient restés en évidence, avaient également disparu. Son protégé s'était emparé sans scrupule de tous ces objets.

— L'instituteur primaire de la commune de St-L..., s'étant trop fortement compromis par des opinions, des paroles et des actions d'une couleur non équivoque, pour que l'autorité supérieure n'en fût pas instruite, et qu'elle n'intervînt pas; elle lui retira ses fonctions et envoya un nouvel instituteur. M. le maire ne partageait peut-être pas les opinions du sieur F...; mais soit par faiblesse pour des sollicitations qui se comprennent, soit par une concession faite à de certains conseils, M. le maire ferma les portes de l'école, refusa de les ouvrir et ne voulut pas recevoir le nouvel instituteur envoyé par M. le sous-préfet de Villefranche.

Après quelques jours de patience et d'espoir, le nouveau venu se vit dans la nécessité d'abandonner la localité, de se rendre auprès de M. le sous-préfet, et de lui exposer sa mésaventure. Pendant qu'il voyageait ainsi, tout allait pour le mieux dans le camp ennemi : F... allait conserver une bonne position, le maire se trouvait plus fort que M. le sous-préfet! Les fortes têtes de ceux de la veille se frottaient les mains et chantaient victoire; mais les plus belles choses ont une fin, et les plus hautes fortunes ont parfois de singuliers retours; nos joyeux compères ne tardèrent pas à l'éprouver.

M. le sous-préfet, voulant qu'en république comme en monarchie force restât à la loi, confirma la nomination de l'instituteur éconduit, et un matin, à son réveil, M. le maire reçut une lettre dans laquelle on lui disait catégoriquement : « Si vous n'ouvrez pas les portes de l'école à l'instituteur nouvellement nommé, « je les ferai ouvrir par un escadron de cuirassiers, et j'enverrai à St-L... un « maire qui sera payé par la commune! » Inutile d'ajouter que les portes furent ouvertes et que l'instituteur fut installé. Le sieur F... aura désormais le loisir d'examiner si l'événeement dont il est *victime* fut une *surprise* ou une *révolution*

— DOUAI. — Voici ce qui s'est passé hier à l'audience correctionnelle :

« Riquet Florent, âgé de 25 ans, bûcheron, né et demeurant à Raimbeaucourt, est prévenu de coups et blessures volontaires. Le prévenu s'exprime en ces termes : « Nous étions au cabaret, Lemaire (Frédéric) chantait une chanson dans laquelle on disait ces mots : *Vive Ledru-Rollin! Le sang des nobles coulera dans les ruisseaux*. J'ai dit à Lemaire qu'il ferait mieux de se taire. Nous nous sommes disputés; je lui ai donné des coups. » Le prévenu, déclaré coupable, a été condamné à dix jours d'emprisonnement, et par corps, aux frais. »

— Le conseil municipal de Nîmes est intervenu par un vote favorable dans l'opération intéressante du déblaiement de la *Porte-d'Auguste*. Ce travail, entièrement imputé sur les crédits ouverts au budget du ministère de l'intérieur pour la conservation des monuments historiques, exigeait néanmoins l'intervention de l'administration municipale, au point de vue des modifications qu'il devait apporter à la voie publique. Le consentement donné par la ville à l'exécution des travaux sera justifié par les plus heureux résultats : l'exhumation d'un nouveau monument complet, du sol de la ville antique; de curieuses découvertes sur les constructions et les usages des Romains; un intérêt de plus sur la belle ligne des boulevarts de la ville moderne.

Le public se presse déjà aux abords de la grille qui protége les nouvelles découvertes. Le trottoir au devant de la *Porte-d'Auguste* va recevoir une couche d'asphalte dans laquelle une heureuse disposition marquera, par une rangée de pierres blanches, l'emplacement des deux tours rondes qui flanquaient le monument.

— Ces jours derniers, un chasseur des environs de Grignan, arrondissement de Montélimar, a trouvé dans les fouilles d'une maison en ruines une médaille en cuivre bien conservée et représentant des sujets assez curieux. Sur l'une des faces on voit un pape avec une tête de mouton, et un roi tenant une branche d'olivier d'une main, et de l'autre un collier de lion couché à ses pieds, avec cet exergue : *Liber revinceri leo pernegat* (*Le lion rendu à la liberté jure qu'il ne sera plus enchaîné*). Sur l'autre face, on voit la colonne Trajane, surmontée de la statue de saint Pierre, au pied de laquelle est un lion dont un rat vient ronger les chaînes, avec ce second exergue : *Rosis leonem mus liberat* (*Le rat délivre le lion en rongeant ses liens*).

Cette médaille ne se rapporterait-elle pas au séjour des Papes à Avignon, d'où ils venaient souvenl à Valréas, qui a toujours fait partie du Comtat-Venaissin, et qui, aujourd'hui encore, quoique enclavé dans la Drôme, est un chef-lieu de canton important du département de Vaucluse?

— Il vient de se passer, au château d'Arcy, près de Marcigny (Saône-et-Loire), un drame épouvantable qui s'inscrira dans les fastes des crimes les plus fameux. M. de St-C., propriétaire de ce manoir qu'il habitait toute l'année, avait un fils unique, intéressant enfant de neuf ans. Beau, d'un aimable caractère, d'une intelligence précoce, ce fils était l'orgueil, la joie et l'amour de ses parents; leur opulence leur rendait cet héritier doublement cher. Afin de ne pas s'en séparer, ils lui avaient donné un instituteur, dont la science profonde et variée leur faisait espérer de voir leur fils s'élever sous leurs yeux. L'enfant chérissait son maître et profitait de ses leçons. Mercredi, 12 décembre, l'enfant quitta sa mère pour aller, disait-il, copier un thème arriéré. A trois heures, le dîner sonne, Mme de St-C., seule au logis ce jour-là, ne voyant descendre ni le maître ni l'élève, les fait avertir. Mais quel spectacle offre la chambre d'études! le malheureux enfant gisait sur le plancher, et le maître dans une mare de sang!.... Le scélérat s'était coupé la gorge après avoir assommé son élève d'un coup de bûche! Il est difficile de se figurer le désespoir de la malheureuse mère, et celui du père, âgé de soixante-dix ans, rentrant le soir chargé de cadeaux d'étrennes pour son fils. Nulle parole ne saurait l'exprimer!.....

Ce meurtre n'est point le résultat d'un emportement fortuit; il a été prémédité. Le monstre qui en est l'auteur était, cependant, l'objet des prévenances des maîtres du château, et recevait à chaque instant des marques de leur reconnaissance. On avait sur lui des témoignages excellents de trois familles honorables, dans chacune desquelles il avait professé, pendant un ou deux ans; seulement quelques bizarreries et beaucoup de susceptibilité de caractère se faisaient remarquer en lui. Il est vraisemblable que cet homme était travaillé par les mauvaises passions du jour, et en proie à une envie satanique, à une haine furieuse contre la prospérité de ses patrons, au-dessus desquels l'orgueil de son esprit l'élevait, et que, dégoûté de son rôle subalterne et de la vie, il a voulu, en la quittant, rendre aussi misérables que possible, les objets de son infernale jalousie.

— Dans une vente d'autographes qui vient d'avoir lieu à Londres, une lettre de Cinq-Mars a été vendue 1 liv. st. 5 sh.; une lettre de Voltaire, 1 liv. 6 sh.;

une lettre et diverses pièces émanées de lady Hamilton, 28 liv. ; 30 lettres de David Garrick ont été achetées 118 livres par le célèbre éditeur Colburn.

Une de ces lettres date du jour même du début du grand artiste : « J'ai joué hier, dit-il, le rôle de Richard III, à la surprise générale, et je puis me faire 300 liv. st. (7,500 fr.) de revenu ; aussi suis-je résolu à persister dans cette carrière. »

— Si nous devons ajouter foi aux pronostications d'un astronome anglais, M. Arthur Gearing, nous serions menacés d'inondations générales pour l'époque de la pleine lune de décembre. Cet honorable savant écrit, en effet, que du 29 au 30 de ce mois, de deux à trois heures du matin, il y aura une marée extraordinaire, dont les effets seront ressentis sur tous les points du globe, mais particulièrement, et avec une grande force, dans l'hémisphère boréal.

Il pense que cette crue d'eau doit donner lieu à des inondations partielles. D'après ces calculs, la hauteur probable des eaux, au pont de Londres, serait de trente pieds au-dessus de la marée basse. Si les pluies continuaient, on aurait vraisemblablement à déplorer d'incalculables sinistres, car toutes les parties basses du Royaume-Uni risqueraient d'être submergées.

M. Gearing attribue la cause de cette crue à la position que la terre affectera à cette époque par rapport au soleil, et à l'influence combinée de la lune, alors dans son plein, et qui aura atteint la distance la plus rapprochée de la terre, et, par une remarquable coïncidence, la limite de sa plus grande inclinaison au nord.

— Une triste nouvelle vient d'être annoncée à la ville de Marseille par la chambre de commerce. La tartane le *Saint-Louis*, capitaine Ricci, a fait naufrage sur les côtes occidentales de la Corse, plage de Propriano, le 26 novembre dernier. L'équipage s'est sauvé, mais le navire a été entièrement brisé.

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*, à la date du 4 décembre :

« Boston est depuis trois jours sous le coup d'une émotion profonde, qui a failli se traduire en émeute.

« Le vendredi 23 novembre, un médecin de Boston, le docteur Parkman disparut brusquement, sans qu'il fût possible de retrouver ses traces.

« M. Parkman était un homme de soixante ans, connu pour ses habitudes méthodiques, et la mort seule pouvait expliquer son absence.

« Après bien des hypothèses, on arriva enfin à la presque certitude qu'entré au collége médical de Boston, il n'en était point ressorti.

« L'un des professeurs, le docteur Webster, lui devait depuis longtemps une somme de 450 dollars, dont il avait sans cesse ajourné le payement. On savait encore que M. Parkman, fatigué de ces délais, avait voulu saisir les émoluments de son débiteur, chose dont M. Webster s'était montré profondément irrité. Le 23 au matin il était lui-même passé chez M. Parkman, et, ne l'ayant pas trouvé, lui avait fait dire de venir chez lui à une heure de l'après-midi s'il voulait être payé.

« C'était pour aller à cette espèce de rendez-vous que le docteur Parkman était sorti.

« Quelques minutes après, une personne qui le connaissait l'avait vu entrer au collége : ayant à lui parler, elle attendit longtemps sa sortie ; enfin, ne le voyant pas reparaître, elle se retira de guerre lasse.

« Tout à coup une nouvelle foudroyante éclate vendredi soir, une semaine, jour pour jour, après la disparition de M. Parkman : une partie de son corps a été retrouvée au collége médical, dans un caveau dépendant du laboratoire de M. Webster, et celui-ci est arrêté comme prévenu d'assassinat !

« Voici ce qui s'était passé : Le gardien du collége, M. Ephraïm Littlefield, avait, paraît-il, conçu des soupçons, dès le moment où il avait été acquis que M. Parkman, entré dans le collége, n'en était pas ressorti. Ses présomptions devenant à chaque instant plus fortes, il se résolut à pénétrer, en perçant un mur de séparation, dans un réduit pratiqué sous le cabinet de M. Webster, et où nul que celui-ci ne pénétrait jamais : parvenu là, il trouva une jambe et un tronc humains, et s'empressa en conséquence de faire sa déclaration à la police. Celle-ci fit alors une descente dans le laboratoire même du docteur, où le premier soin fut d'examiner les cendres du fourneau. On y découvrit la partie inférieure d'une mâchoire humaine, plusieurs dents, des fragments de boutons d'habit, et des parcelles d'or fondu paraissant provenir d'une boîte de montre.

« On rapprocha de ces découvertes la circonstance significative que, depuis huit jours, M. Webster sortait à peine de son laboratoire, et que du 23 au 25 il avait entretenu un feu tellement ardent, que tout le monde en avait fait la remarque, sans y attacher d'ailleurs d'autre importance.

« L'arrestation de M. Webster fut décidée sur ces premiers indices. Appelé hors de chez lui comme pour une simple enquête, le docteur apprit seulement en route qu'il était accusé. A cette nouvelle, il éclata en reproches et en exclamations, au milieu desquels il aurait, dit-on, laissé échapper cette phrase fatalement expressive : « Se peut-il que cet infernal misérable m'ait dénoncé ! » Les dents découvertes dans les cendres ont été reconnues pour avoir appartenu au docteur Parkman, à la manière dont elles étaient orifiées. Depuis lors on a découvert, dans le laboratoire même de M. Webster, d'autres parties du corps, cachées au fond d'une caisse, sous une couche de paille.

« Mais ce qui est plus accablant que tout le reste pour le prévenu, c'est la découverte dans son cabinet d'un couteau-poignard et d'une scie dont les lames portent des traces de sang; un pantalon portant le nom du docteur Webster, et quatre serviettes également ensanglantés, ont été trouvés en même temps. Enfin on croit reconnaître sur le parquet du cabinet des taches de sang, qui se prolongent par le laboratoire et l'escalier jusqu'à la petite salle basse. »

VARIÉTÉS.

Conversion d'une famille anglaise,

PAR Mme CAMILLE L... (1).

Il y aura tantôt trente années que l'illustre Joseph de Maistre laissait tomber de sa plume ces paroles tant de fois citées :

« Tout semble démontrer que les Anglais sont destinés à donner « le branle au grand mouvement religieux qui se prépare, et qui sera « une époque sacrée dans les fastes du genre humain. »

Des prêtres français, chassés de leur patrie par la tempête révolutionnaire, avaient, il y a déjà plus d'un demi-siècle, préparé, en Angleterre, le mouvement religieux annoncé par l'auteur *du Pape*. Depuis ce temps, le catholicisme y a fait des progrès vraiment miraculeux. Six cents églises ou chapelles s'élèvent, aujourd'hui, là même où le fanatisme protestant, depuis trois siècles, avait fait, en

(1) Paris, Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.

quelque sorte, *table rase* de toutes les antiques fondations de l'Eglise catholique !

Vers la fin du dernier siècle, les coups désespérés dirigés contre le chef suprême de la religion et contre le sacerdoce catholique, avaient porté jusqu'au délire les espérances des ennemis de la *Chaire éternelle*. C'est à cette époque qu'un fanatique anglais faisait graver sur le fronton d'un temple qui ornait son parc, ces deux vers du grand Corneille :

Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain,
Pour conserver encor quelque chose d'humain.

A aucune époque, les prophètes de l'hérésie n'avaient annoncé avec plus d'assurance la chute de la puissance pontificale. A l'aspect du successeur de saint Pierre, chassé de ses Etats par un conquérant devant lequel *la terre se taisait*, les protestants n'hésitèrent pas à prédire, d'après l'Apocalypse, l'heure et la minute où devaient disparaître, pour toujours, la suprématie spirituelle et la souveraineté temporelle dn Pape !

Mais, pendant que les faux prophètes parlaient avec le plus d'assurance, la Providence préparait le retour de son Vicaire au Vatican, et quelques apôtres français jetaient sur la terre britannique la semence qui devait produire une si riche moisson.

Dieu, dans sa miséricorde infinie, a pour habitude, s'il est permis d'employer ce mot, de faire éclater le *miracle*, lorsque l'homme, livré à l'esprit de sophisme et de mensonge, se voit comme emporté vers l'abîme par une certaine corruption intellectuelle. Pendant un siècle entier, le catholicisme avait eu à lutter contre trois épreuves : « le syllogisme, l'échafaud et l'épigramme. » Il fallait des grâces extraordinaires à des âmes saturées de scepticisme et d'impiété. Dieu les accorda en abondance. Depuis vingt-cinq ans, ce que la miséricorde divine a laissé percer de ses desseins sur l'avenir religieux de la Grande-Bretagne, est fait pour remplir de joie et d'espérance tous les catholiques du monde. La conversion de la famille Wels, racontée avec un charme inexprimable par madame Camille L...., offre l'un des exemples les plus frappants qu'on puisse citer des moyens surnaturels dont Dieu s'est servi pour ramener à lui les pauvres égarés assis depuis si longtemps *à l'ombre de la mort*.

Il y a quelques années, un philosophe rationaliste, un jurisconsulte plein de science et d'esprit, quitte l'Angleterre et vient s'établir au fond de la Basse-Bretagne, avec toute sa famille. Ni catholique, ni protestant, M. Wels haïssait nos prêtres tout autant qu'il méprisait les siens. Pour lui, nos prêtres étaient des êtres pervers capables des crimes les plus horribles, et, lorsque, de son jardin voisin du séminaire, il apercevait les soutanes des jeunes clercs, il détournait la tête avec colère, et s'écriait qu'il ferait exhausser son mur. Mais Dieu, pour ramener le chef de cette famille dans le sein de son église, avait préparé les voies avec une tendresse si paternelle, que, de jour en jour,

et à son insu, M. Wels se rapprochait de nos saintes croyances, contre lesquelles pourtant il décochait encore ses épigrammes les plus acérées.

Peu de temps avant l'arrivée des Wels, l'une des plus angéliques enfants de la pauvre Erin était venue se fixer à Quimper. Catholique fervente, douée d'un esprit supérieur et d'un cœur céleste, Mme Stuart avait reçu de Dieu la mission de préparer à recevoir la bonne semence le cœur de cet anglais, endurci depuis si longtemps par l'orgueil et le scepticisme. Le supérieur du séminaire, prêtre d'une admirable vertu, et qui, d'origine britannique par sa mère, entend parfaitement la langue anglaise, fut, à son tour, envoyé par Dieu auprès de cet incrédule, afin qu'un si parfait exemplaire du véritable sacerdoce chrétien fît comprendre au pauvre égaré toute l'injustice de ses préventions. Mais ce n'était point assez encore. Dans la merveilleuse histoire que Mme L.... a racontée avec la plume de X. de Maistre, c'est un enfant de trois ans qui remplit le rôle le plus extraordinaire auprès de son père qu'il veut convertir à Jésus-Christ, et qui est, aujourd'hui, un saint. Voici le portrait que Mme L.... trace de ce petit chérubin :

« Quant au petit Charles qui n'avait pas encore trois ans,... c'était l'enfant béni dès le sein de sa mère. La première fois qu'il vit une croix, il courut vers elle et l'embrassa; quand il aperçut une image de Marie, il l'appela sa mère, et à l'approche d'un prêtre il ôtait son petit chapeau... Un jour la bonne le voyant à genoux dans un petit coin, lui demanda ce qu'il faisait là. — Je prie pour ma chère petite maman. — C'est bien, mon enfant, priez aussi pour votre père qui souffre tant du petit dépôt qu'il a au genou. — Non, je ne prierai pas pour lui. — C'est bien mal... Allons, faites une petite prière. — Non, je ne prierai pas. — Et pourquoi donc, monsieur? — Le bon Dieu me dirait : Pourquoi pries-tu pour ton père? Je ne t'écoute pas : il ne me prie jamais, lui.—La bonne raconta cela à M. Wels, qui, plein de ses anciens ressentiments (madame Wels était déjà convertie), courut chez sa femme, et..... pâle d'émotion, lui raconta les paroles de l'enfant..... Quelques jours après, il suivait son fils, qui, courant dans le jardin, et ayant ôté ses souliers, se blessa au pied, et voyant que le sang coulait, se mit à crier bien fort. Le père tout ému, le prenant entre ses bras veut le couvrir de caresses. Mais l'enfant arrête ses cris, le regarde avec la gravité d'un homme, et lui montrant ce sang qui tout à l'heure lui faisait peur : « Ce n'est rien que cela! « Jésus-Christ, lui aussi, a eu ses pieds percés de gros clous, ses mains attachées « à la croix, et il ne criait pas. Il est mort pour moi et pour vous : je veux mou« rir pour lui. » Hors de lui, le père pose son fils à terre, monte chez sa femme, et, s'approchant de son lit, lui dit avec sévérité : « Est-ce vous, Emilie, qui en« seignez ces choses à mon fils? — Non, répondit faiblement la malade, c'est « ce Jésus crucifié dont il vous parlait, qui les lui apprend! »

Ce récit où éclate tant de foi, de grâce, de poésie et de simplicité ne pourrait-il pas lutter avec les tableaux les plus parfaits de l'auteur du *Lépreux de la cité d'Aoste?*

Qu'on nous permette de citer encore une scène de douleur racontée par madame L., avec un accent de vérité qui pénètre au fond de l'âme, et qui inonde le cœur d'une pieuse tristesse. Mme Wels

venait de perdre deux petits jumeaux. Après avoir raconté la sainte résignation de la jeune mère catholique, Madame L..... s'exprime ainsi :

« Nous suivîmes le petit cercueil, orné d'une double couronne, par des sentiers si beaux et si frais, que ceux qui n'auraient connu que la terre auraient pu la regretter pour les deux enfants que l'on allait enfouir dans son sein..... M. Wels... marchait devant nous, tenant son fils par la main. Charles semblait occupé tout entier à deviner où on allait conduire les deux jolis anges couronnés qu'il avait vus dans leur berceau. Quand on le déposa dans celui que la terre avait préparé pour eux, il s'avança, regarda jusqu'au fond, les yeux secs et grands ouverts. En revenant à la maison, il ne dit pas une parole, et, entrant avec nous tous dans la chambre de sa mère, il monta sur son lit, se jeta sur elle de tout l'élan de son petit corps, et éclata en de tels sanglots que nous craignions qu'il eût peine à retrouver la parole. —Mère! mère! se mit-il à dire enfin, d'une voix étouffée, ils me les ont menés là! Votre petit Charles est revenu sans eux; mais il va rester pour être sage! — Et pour aimer sa mère, lui dit Mme Wels, laissant couler sur lui des larmes qu'elle ne pouvait plus contenir. — Oui, oui, je vous aime. Aimez bien aussi le pauvre Charles, puisque vos petits garçons ils s'en sont allés!

« Personne n'avait osé faire un mouvement, de peur d'interrompre ce qui se passait sur ce lit. Mon Dieu! s'écria tout à coup M. Wels, mon Dieu ! que vous ai-je fait pour que de tous côtés vous m'environniez ainsi de vos anges! Avez-vous donc oublié que je suis encore un pécheur? »

Voilà ce que Dieu a fait à Mme L.... « la grâce d'admirer dans la joie d'un cœur chrétien, » et ce qu'elle a su raconter avec une ardeur de foi, une onction et une grâce d'expression incomparables. Ce petit livre délicieux, écrit au milieu des orages de ce temps-ci, par une mère chrétienne, éprouvée par les coups les plus affreux, mais dont l'âme calme et résignée est comme inondée incessamment de grâces privilégiées, ce petit livre, qui est tout simplement un chef-d'œuvre, sera lu avec un charme infini et avec le plus grand fruit par tout le monde. Nous voudrions qu'il fût traduit en anglais. Dieu, pour la gloire de qui cet opuscule a été composé, en fera, nous en sommes convaincu, l'instrument de ses desseins miséricordieux. Mme Camille L...., la femme forte de notre catholique Bretagne, est destinée, comme Mme Stuart, la pieuse irlandaise, à *préparer la conversion* de plus *d'une famille protestante*, de l'autre côté du détroit.

A. de C.

BOURSE DU 21 DÉCEMBRE.

Le 3 0|0 a débuté au comptant à 56 25, a fait 56 30 au plus haut, et reste à 56 25.

Le 5 0|0 a débuté au comptant à 91 70, a fait 91 80 au plus haut, et reste à 91 65.

Le 4 1|2 0|0 a été coté à 80 50, le 4 0|0 à 72 25.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. Bailly, Divry et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Histoire du Communisme,

PAR M. SUDRE.

Il importe plus que jamais de dégager les erreurs, même peu nombreuses et en apparence peu essentielles, des vérités auxquelles elles se trouvent mêlées. A force d'être indulgent pour ces déviations morales, on a laissé s'obscurcir dans les meilleurs esprits les notions du bon et du vrai. C'est peut-être en matière de littérature, mais ce n'est pas en matière de doctrines religieuses et sociales, qu'il faut dire avec Horace :

Ubi plura nitent..... non ego paucis
Offendar maculis.....

Ainsi, voilà un livre justement vanté à quelques égards, l'*Histoire du Communisme* de M. Sudre. L'Académie française l'a recommandé à tous les suffrages en lui décernant cette année le prix Monthyon. Le rapporteur, chargé d'apprécier cet ouvrage, ne lui reprochait que d'avoir omis l'examen philosophique des doctrines des socialistes modernes; cette lacune a été comblée dans les éditions subséquentes. Il n'y aurait donc plus lieu à maintenir contre lui le seul reproche qui lui fût officiellement adressé.

Est-ce à dire que, *maintenant*, le livre de M. Sudre soit *parfait*, au fond, à savoir exempt de ces taches auxquelles nous faisions allusion en commençant ?

Il s'en faut de beaucoup ; nous y avons relevé des inexactitudes et des errenrs de diverses espèces ; nous n'insisterons que sur celles qui peuvent intéresser plus particulièrement les lecteurs du recueil religieux qui nous a ouvert ses colonnes.

I.

Rien n'est étonnant comme l'intrépidité avec laquelle M. Sudre écrit les énormités historiques qui suivent sur les missions des Jésuites au Paraguay :

« Sous l'influence d'un régime qui réduisait les Indiens à une existence purement mécanique, sans plaisirs comme sans douleurs, sans luttes comme sans triomphes, ces Indiens étaient tombés dans une profonde apathie. Ils voyaient la mort approcher avec cette morne impassibilité qui caractérise les populations avilies par l'esclavage, et ne cherchaient ni à prolonger, ni à transmettre une vie qui, pour eux, était devenue un pesant fardeau...

« La nouvelle de l'expulsion des Jésuites fut accueillie par leurs « administrés avec des cris de joie... »

Buffon (1), Albert de Haller (2) et l'historien Robertson jugeaient un peu autrement ces *réductions,* parce qu'ils les avaient étudiées à des sources contemporaines et non suspectes. Ce dernier qui était presbytérien, mais dont la haute impartialité dominait tout esprit de secte, et tout préjugé philosophique, s'exprimait ainsi : « C'est dans « le Nouveau-Monde que les Jésuites ont exercé leurs talents avec le « plus d'éclat et de la manière la plus utile au bonheur de l'espèce « humaine. Les conquérants de cette malheureuse partie du globe « n'avaient eu d'autre objet que de dépouiller, d'enchaîner, d'exter- « miner ses habitants : les Jésuites seuls s'y sont établis dans des « vues d'humanité (3). »

L'historien Raynal, tout philosophe qu'il était, n'hésite pas à apprécier au même point de vue les réductions du Paraguay :

« Si quelqu'un doutait des heureux effets de la bienfaisance et de « l'humanité sur des peuples sauvages, qu'il compare les progrès « que les Jésuites ont faits en peu de temps dans l'Amérique méri- « dionale avec ceux que les armes et les vaisseaux de l'Espagne et « du Portugal n'ont pu faire en deux siècles. »

« Pour s'emparer plus facilement de leur volonté et les maîtriser « par l'ascendant d'une honteuse volupté, les Européens leur prodi- « guaient les vins d'Espagne, ils les enivraient afin de les énerver. « Les Jésuites vinrent à bout de déraciner cette passion, et les Indiens « se privèrent de toute liqueur spiritueuse, parce que, disaient-ils, « c'était un poison qui tuait l'homme (4). »

Au contraire, les puritains anglais des Etats-Unis ont prodigué l'*eau de feu* aux Hurons et autres sauvages du nord de l'Amérique ; ils ont acheté à vil prix leurs prairies et leurs forêts, et ils procèdent à leur extermination méthodique. Cela est-il plus chrétien que les procédés des Jésuites?

Les néophytes du Paraguay, loin de pousser des cris de joie, lorsqu'on leur proposa, au nom du ministre Pombal, de quitter leurs réductions, se révoltèrent plutôt que d'y consentir.

M. Raybaud s'exprime avec plus de sens sur les communautés du Paraguay : « Il n'y avait là, dit-il, qu'un phénomène naturel. Pour « un peuple dans l'enfance, la communauté est le premier échelon « de l'ordre social ; l'individu n'a pas encore la conscience de ce qu'il « peut et de ce qu'il veut. Il a besoin d'une tutelle attentive. Les Jé- « suites avaient donc parfaitement compris ce qui convenait à leurs

(1) « La douceur, dit-il, la charité, le bon exemple, l'exercice de la vertu constam- « ment pratiqués chez les Jésuites, touchèrent les sauvages et vainquirent leur défiance « et leur férocité. » BUFFON, *Histoire naturelle de l'homme*, tome XX, page 282 (Paris, 1798).

(2) Traité sur divers sujets de politique et de morale, § III, page 120.

(3) Histoire de Charles-Quint, par ROBERTSON, tome II, pag. 227 (Amsterdam, 1771).

(4) Hist. polit. et philosoph. des Deux-Indes, t. II, p. 373-74.

administrés ; ils s'étaient substitués aux rôles des anciens patriarches (1). »

Partout et toujours la théocratie a été une phase nécessaire par laquelle les peuples sauvages ont dû passer pour s'élever aux premiers rudiments de la civilisation.

II.

M. Sudre tient, on ne sait trop pourquoi, à venger les Albigeois et les Vaudois du reproche de communisme ; il ne se rend même pas à l'autorité de Renier, ce catharre ou albigeois converti, lequel cite cet article de foi de l'hérésie qu'il avait quittée : « *Il ne faut point diviser les terres ni le peuple.* » Or comme Bossuet, dans son *Histoire des variations*, s'appuie sur Renier pour prouver le communisme des albigeois (2), M. Sudre veut en remontrer à l'Évêque de Meaux ; M. Sudre, lui, prétend au contraire qu'on ne saurait contester l'authenticité de certains livres vaudois, dont la doctrine est pure de tout communisme (3). Enfin M. Sudre, repoussant les reproches que croit pouvoir adresser aux Albigeois et aux Vaudois l'illustre auteur des *Variations*, s'exprime ainsi :

« Voilà comment les opinions des religionnaires du Languedoc ont « été défigurées, à l'aide d'inductions que les instigateurs de la croi- « sade et les inquisiteurs contemporains eux-mêmes leur avaient « épargnées. Triste, mais trop fréquent exemple des altérations que « subit à la longue la vérité historique, au milieu des luttes des « partis (4) ! »

D'où il suit apparemment : 1° que Bossuet a *falsifié* la vérité historique ; 2° que l'Évêque de Meaux a été, à l'égard des Albigeois, encore plus injuste que Pierre de Vaux-Cernay, et peut-être que Simon de Montfort ; enfin que *ce prêtre* a été plus partial, plus passionné, plus *fanatique* à certains égards, que les inquisiteurs du treizième siècle ?

Est-ce là, par hasard, *une induction* fausse ou exagérée ?...

Ce qui a fait dire que les Albigeois étaient communistes, c'est qu'ils voulaient, suivant M. Sudre, « à des prélats opulents, à des abbés « souverains, à des moines paresseux et débauchés, substituer des « ministres voués à la pauvreté, et vivant comme les apôtres du tra- « vail de leurs mains (5). »

(1) Essai sur les réformat. contempor., t. II, p. 86, édit. de 1849.

(2) L. XI, p. 93-94 et suiv.

(3) Entre autres le *Traité de l'Antechrist*, qui serait de 1120. Quant au passage de Renier, il s'agirait, suivant M. Sudre, de l'*unité du genre humain*, thèse que les Catharres, philosophes fort avancés, comme on voit, soutenaient déjà à cette époque. Nos humanitaires modernes auraient alors des ancêtres qui remonteraient bien haut !

(4) P. 87 de la seconde édition.

(5) P. 79-80, ibid.

Ces pauvres gens ! comme on les a calomniés ! Du reste, Basnage (1) *a réfuté avec autant de force que de modération*, le livre XI de l'*Histoire des variations* : Bossuet ne s'en relèvera pas.

Inclinons-nous ; il y a arrêt : les protestants ont écrasé le *falsificateur* historique. Cette fois, au moins, ils l'ont emporté sur lui, soit par le fond, soit par la forme.

Voyons cependant si nous ne pourrions pas hasarder quelques doutes en faveur de cette opinion si *fausse* et si *complétement anéantie*.

M. Sudre dit avec raison en parlant des Carpocratiens : « Par une « coïncidence qui se reproduit à toutes les époques, l'immoralité s'u« nissait chez ces sectaires à la communauté des biens. La dignité et « la pureté de la personne sont presque toujours sacrifiées sur le même « autel que la propriété individuelle (2). »

Or dans l'histoire du Languedoc que cite M. Sudre, mais qu'il ne paraît pas avoir lue tout entière, nous voyons ce que les contemporains reprochaient à ce sujet aux Albigeois (3).

Mais laissons là les historiens du Languedoc, qui après tout ne sont eux-mêmes que deux Bénédictins, deux *moines*, écrivains fort suspects, comme on sait, et invoquons une autorité qui aura plus de poids pour notre jeune philosophe. Je veux parler du théologien protestant Schmidt, qui vient de faire paraitre un ouvrage très-savant, intitulé : « Histoire et doctrine de la secte des Catharres ou Albi« geois. » Or, on lit au tome deux (4) de cette histoire le passage suivant :

« Outre l'homicide, voici ce que les Catharres considéraient comme « *péché mortel*, et ce qui, par conséquent, était *rigoureusement inter« dit* à tous ceux qui aspiraient à la perfection :

« 1° L'amour, ou plutôt la possession quelconque des biens ter« restres ; ces biens, disaient-ils, sont *la rouille de l'âme*, et détour« nent ses regards de sa destination supérieure ; de là suivait natu« rellement la loi d'une pauvreté absolue, imposée aux membres « parfaits de la secte. »

Cela est-il assez clair ?

L'auteur s'appuie sur des actes et des écrits contemporains.

« Enfin, suivant les Albigeois, le septième et le plus grave des « péchés mortels était le mariage qu'on ne distinguait pas de toute « autre violation de la chasteté (5), etc. »

On comprend les inconvénients qui résultaient pour le vulgaire de cette confusion de tous les principes d'une morale, dont *les parfaits* seuls étaient tenus de s'imposer l'observance. Or, il y avait en

(1) Histoire de la religion des Eglises réformées ; in-folio, p. 1407 et suivantes, note de la p. 79 dans l'ouvrage de M. Sudre.

(2) P. 50.

(3) P. 134 du texte, t. III, Histoire du Languedoc, par Dom Vic et D. Vaissette.

(4) P. 82.

(5) P. 82.

Europe deux mille parfaits sur six millions de Catharres ou Albigeois.

On comprend donc que s'il n'y avait pas de danger à courir, sous le rapport des mœurs, de la part des deux mille *Pharisiens* de la secte, il y avait beaucoup de désordres à redouter de la part de la multitude des *publicains*. Tout défendre équivaut à tout permettre.

M. Shmidt nous semble donner raison à ce pauvre Bossuet, qui n'avait pas lieu de compter sur un tel auxiliaire.

Qu'en pense M. Sudre ?

Or, l'histoire des Catharres ou Albigeois a reçu les éloges de l'Académie des sciences morales et politiques : M. Sudre a été couronné par l'Académie française....

Dirons-nous comme Athalie :

. . . . Ce sont deux puissants dieux !

ou croirons-nous devoir suivre le parti *de la couronne* contre celui qui n'a eu que la simple approbation d'*une des* CLASSES de l'Institut?

Hélas ! les couronnes ont perdu leur prestige, même dans la république des lettres ; et nous ne nous croyons plus obligés de fléchir le genou devant elles.

Nous raisonnons nos respects, notre admiration, et nous nous permettons de critiquer, même les lauréats de l'Institut !!!

Que dis-je ! nous osons préférer l'autorité de l'Evêque de Meaux, non-seulement à celle de Basnage, mais encore à celle de M. Sudre ; et si M. Schmidt nous paraît un appui pour l'auteur de l'*Histoire des variations*, franchement ce n'est pas à cause de son illustration strasbourgeoise, mais c'est parce qu'il cite une lettre d'un Evêque contemporain et les actes d'un procès du treizième siècle.

Nous ne voulons pas par là diminuer le mérite avec lequel M. Sudre a exposé et réfuté les doctrines socialistes et communistes, mais nous espérons l'engager à traiter désormais avec moins de sévérité des *falsificateurs historiques*, tels que le grand Bossuet. .....YS.

(*La suite à un prochain numéro.*)

Nouvelles Religieuses.

DIOCÈSE DE PARIS. — L'église de la commune d'Arcueil, de l'arrondissement ecclésiastique de Villejuif, est en réparation depuis plusieurs années, et sa restauration est la plus importante de toutes celles qui ont été exécutées dans les environs de Paris, si l'on en excepte les grands travaux de la basilique de Saint-Denis. Cette église, placée sous l'invocation de saint Denis et de ses compagnons, est un édifice de la fin du treizième siècle ou du commencement du suivant. Le portail gothique est assez délicatement travaillé, et les galeries, surtout celles du chœur, ont une élégance de structure que l'on rencontre rarement dans les églises de village. Le sanctuaire, ainsi que cela se voit dans quelques constructions religieuses de ce temps, se termine, non point en hémicycle, mais bien en pignon carré. Cette église, dont la tour avait été réparée déjà dans le siècle dernier, avait besoin d'une restauration complète. Le portail, les ailes ont été réparés

d'une manière intelligente; il sera toutefois fort difficile de faire disparaître le principal défaut de cet édifice, qui provient de sa situation beaucoup plus basse que le sol qui l'environne, puisqu'il faut descendre dix-sept marches pour pénétrer dans l'intérieur.

Il est de toute probabilité que le village d'Arcueil a tiré son nom des arcs ou arcades que les Romains y firent construire pour amener l'eau de la montagne voisine dans Paris ou aux environs, et principalement au palais des Thermes. Mais bien que la construction de l'ancien aqueduc remontât au troisième ou quatrième siècle, on ne peut raisonnablement en conclure que dès cette époque il y eût dans ce lieu un village habité, quoique l'on ait attribué aux vignes d'Arcueil ce que l'empereur Julien dit dans ses lettres du vin des environs de Lutèce. Le titre le plus ancien où Arcueil soit nommé est du douzième siècle : c'est la donation faite en 1119, par Gilbert, évêque de Paris, à Adam, abbé de Saint-Denis, et à son monastère, de l'autel ou chapelle de ce village, qui n'était point encore érigée en paroisse, et qui paraît avoir été un démembrement de celle de Gentilly. Les religieux de Saint-Denis y déposèrent quelques reliques de ce saint évêque de Paris, et la nouvelle paroisse l'a toujours depuis retenu pour patron.

Diocèse de Marseille. — Un mandement de Mgr l'Evêque, lu en chaire dans toutes les églises, annonce le retrait de la dispense accordée pour le jeûne et l'abstinence pendant la durée de l'épidémie cholérique. En conséquence, les Quatre-Temps qui ont lieu cette semaine devront être observés suivant le précepte, et l'usage des aliments gras est interdit dans les jours pour lesquels cette prohibition est habituellement ordonnée.

Le jeudi 20 décembre, le chapitre de la cathédrale et le clergé de Marseille assisteront à un service solennel que Mgr l'Evêque célèbrera dans l'église paroissiale de Saint-Martin, pour le repos de l'âme de ses diocésains victimes du choléra. Les fidèles de toutes les paroisses ont été invités par leurs curés respectifs à se rendre à cette cérémonie funèbre, qui commencera à onze heures du matin.

Diocèse d'Aix. — Dimanche, Mgr l'Archevêque d'Aix, précédé du chapitre métropolitain et du clergé des paroisses, croix en tête, s'est rendu processionnellement à l'église du couvent du Saint-Sacrement, où est déposée la statue de Notre-Dame de la Seds, pour rendre des actions de graces à la Vierge Marie, qui, par sa divine intercession, a préservé notre ville du choléra. Une foule nombreuse suivait le pieux cortége. La cérémonie s'est terminée par un *Te Deum* solennel.

Diocèse d'Avignon. — La clôture du Concile de la province d'Avignon aura lieu dimanche, 23 du courant, dans la matinée. NN. SS. les Evêques sortiront du grand seminaire et se rendront à la métropole avec le même cérémonial qu'à l'époque de l'ouverture. La messe solennelle d'actions de grâces y sera célébrée et suivie de la promulgation des décrets.

Diocèse de Rouen. — Le 20 décembre, Mgr l'Archevêque a consacré et béni la nouvelle église du Pollet, qui est placée sous l'invocation de Notre-Dame. Dès dix heures du matin, il s'y est rendu en procession, au son des cloches de la paroisse de Notre-Dame-des-Grèves, accompagné du clergé des paroisses de la ville, des autorités civiles et militaires, d'un détachement de la garde nationale et de la ligne, précédé de la musique.

Arrivé à l'église nouvelle, après les prières et bénédiction, faites tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, Mgr est monté en chaire et a prononcé un sermon inspiré par la circonstance. Il a célébré ensuite une messe basse, pendant laquelle Madame de Clercy, conduite par M. le sous-préfet, a fait une quête. A la fin de la

messe, on a chanté quelques psaumes, et la cérémonie a été terminée par le *Te Deum*.

Diocèse de Nantes. — Mgr Jaquemet vient de montrer une bienveillance toute particulière pour l'intéressante et utile institution de *Notre-Dame-de-Toutes-Joies*, qui est située près de la rue de la Bastille, et reçoit sa direction de plusieurs ecclésiastiques zélés, entre autres de l'honorable abbé M. Peigné. Cette institution toute populaire, qui a pour but de procurer, le dimanche, aux enfants de l'ouvrier les instructions de la religion, avec les amusements innocents de leur âge, avait été l'année dernière honorée de la visite d'un orateur déjà célèbre, l'abbé Plantier. Il paraît que depuis cette époque le nombre des jeunes gens de *Toutes-Joies* s'est accru notablement, puisqu'on a senti la nécessité de construire près des cours de recréation une belle chapelle, ainsi qu'une vaste salle pour les jeux d'amusements, lorsque le temps ne permet pas de s'y livrer en plein air. Dimanche dernier, Monseigneur a consacré la chapelle et y a célébré pour la première fois la sainte messe, en présence d'une nombreuse assistance, composée en partie, comme on le suppose facilement, des associés de *Toutes-Joies*, rendez-vous qu'ils affectionnent d'une manière si touchante et dont ils commencent à être fiers. La soirée ne se passa pas sans réjouissance ; mais ce n'était que la préparation à la solennité de mardi dernier, que Mgr devait rehausser par sa présence. Aussi ce jour-là, dès cinq heures du soir, une longue file de voitures se faisait remarquer aux abords de la rue de la Bastille ; et, malgré le temps peu favorable, à six heures la vaste salle destinée à la fête était comble, et bien des personnes furent contraintes, au grand regret des directeurs, de rester en dehors d'une enceinte qu'on aurait voulu agrandir. Vers sept heures, Mgr est arrivé avec MM. ses deux grands-vicaires. Pendant toute la soirée, qui a duré jusqu'à 9 heures et demie, la satisfaction des nombreux invités a été complète.

Cette fête de famille a été marquée par une circonstance dont le souvenir doit rester. L'un des jeunes gens a lu à Mgr un écrit plein de charme, dans lequel, au nom de tous ses amis, il manifestait le plaisir de posséder quelques moments à *Toutes-Joies* l'ami et le compagnon de l'Archevêque martyr.

Mgr a répondu, avec un à-propos touchant, que lui aussi était venu tendre la main aux jeunes ouvriers, mais qu'il n'aurait jamais à le faire sur les barricades ; car il en prenait pour garant l'innocence qui perçait dans leurs paroles et la religion sainte qu'ils cultivaient avec tant d'amour.

ITALIE.—Spolète.—Mgr d'Andrea, commissaire extraordinaire pour l'Ombrie et la Sabine, visitait au mois d'octobre dernier l'ancien fort de Spolète, servant aujourd'hui de maison de détention. Après avoir pourvu aux besoins temporels des condamnés, il s'occupa du soin plus important de leur âme, et ses paroles, pleines d'onction, produisirent le meilleur effet. L'aumônier de la prison, alors, parla au prélat de deux soldats de la garde suisse qui, forcés par les démagogues de servir contre le Saint-Père, et d'ailleurs exaspérés par les mauvais traitements et le manque de solde, avaient fini par se révolter contre leur nouveau capitaine. En vain on les avait pressés d'abjurer leurs erreurs, toujours ils avaient refusé. Mgr d'Andrea les appelle, les exhorte, leur démontre la vérité de nos dogmes, et ces pauvres gens, fondant en larmes, demandent à être instruits. Le 5 décembre, Mgr l'Archevêque de Spolète se rendit à la prison, où, en présence des condamnés, il reçut leur abjuration, et leur conféra les sacrements de baptême, de confirmation et d'eucharistie.

Séance de l'Assemblée.

Peu d'intérêt et ensuite une inextricable confusion : tel est le résumé de la séance de cinq heures que nous avons eue aujourd'hui.

L'Assemblée a fermé la discussion et voté le projet de loi sur la circulation des billets de la Banque de France.

Elle s'est ensuite engagée dans l'examen du projet de loi relatif à la garde mobile. Tout le monde s'accorde pour rendre justice aux éminents services que ces braves enfants de Paris ont rendus à la cause de l'ordre. Les bataillons qui existent encore vont être licenciés au 1er janvier. Que faire des officiers et des gardes qui voudraient continuer à servir? Leur donner des grades équivalents dans l'armée, ce n'est pas possible : les règles de l'avancement et de la justice s'y opposent. Un chef de bataillon élu il y a dix-huit mois, ne peut prendre rang au-dessus de capitaines qui, sortis de l'Ecole Militaire, ont servi pendant de longues années et ont successivement conquis leurs épaulettes. Les placer dans la légion étrangère, comme le demande le gouvernement, c'est difficile. Ils sont nés en France, ils se sont battus pour la France : il serait inique de les dénationaliser en quelque sorte. La commission propose un moyen terme; M. Clary en offre un troisième.

Au milieu de tout ce croisement d'opinions, malgré les discours de plusieurs orateurs ou peut-être à cause de ces discours, l'Assemblée s'égare. Plus la discussion avance, plus la confusion augmente. Chacun veut l'éclairer et ne parvient qu'à l'obscurcir. Enfin, d'un commun accord, tous les représentants se lèvent à six heures, et la séance finit. Il faut espérer que la nuit et le dimanche porteront conseil.

Les colères des Rouges.

Le socialisme n'est que le parti de la haine. Il a des doctrines diverses; il n'a qu'un seul et unique sentiment, celui-là.

La *Liberté* fait donc acte de bon néophyte en publiant l'article suivant :

« Qu'arrive-t-il? des idées de sang commencent à circuler dans les masses, condamnées à la misère? Si la patience du peuple se lassait, si une révolution éclatait, si des idées de vengeance surgissaient tout à coup au milieu du triomphe, quel serait le sort de nos ennemis? *Qui aurait propagé ces idées de meurtre et d'incendie?* Qui aurait suggéré la pensée des représailles? Ce serait la propagande des réactionnaires.

« *Peu nous importe le sort des hommes qu'aucune leçon n'a pu corriger;* peu nous importe l'avenir des hommes qui organisaient la réaction du capital au moment où le peuple offrait *trois mois de misère* au service de la République. Il *nous importe d'assurer le triomphe de la démocratie; c'est là* notre droit, notre devoir ! »

La *Réforme* dit à son tour :

« Riches du jour! songez donc à résoudre le problème de l'impôt et de la multiplication des fruits, ***si vous voulez éviter cette tempête qui gronde dans les airs et menace de vous emporter; ce qui vous arrivera,*** croyez-nous, malgré vos armées de sergents de ville et d'espions ! »

Il n'est pas sûr que les socialistes et les révolutionnaires puissent jamais accomplir leurs menaces. Mais il faut qu'on sache ce qu'ils pensent, ce qu'ils veulent et ce qu'ils méditent.

On donne pour certain qu'il est dans l'intention de M. Dumas de convoquer prochainement les conseils-généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce. La dernière réunion de ces conseils a eu lieu à la fin de 1846, sous le ministère de M. Cunin-Gridaine.

La sous-commission du budget des recettes a entendu ce matin M. le ministre des finances sur la question de la réforme postale, soulevée par le projet de loi du 13 novembre dernier.

La question des deux zones, à substituer au système actuel, n'a pas été approuvée par le ministre.

M. Corne a déposé un rapport, au nom de la commission d'assistance publique, qui propose un projet de loi sur le patronage des jeunes détenus. Ce patronage s'applique

1° Aux mineurs détenus par voie de correction paternelle, en vertu des art. 376 et 377 du Code civil;

2° Aux jeunes détenus acquittés, en vertu de l'art. 76 du Code pénal, comme ayant agi sans discernement;

3° Aux jeunes détenus condamnés à l'emprisonnement en vertu des art. 67, 68 et 69 du Code pénal.

Ce patronage consiste :

A mettre les jeunes détenus à l'abri de tout contact dangerenx, soit pendant leur détention préventive, soit pendant leur séjour dans les établissements pénitentiaires;

A veiller à ce qu'il leur soit donné, dans ces établissements, une éducation religieuse, morale et professionnelle;

A leur assurer, lors de leur libération, les soins et la protection de l'assistance publique pendant trois années au moins.

La commission propose pour les deux catégories de jeunes détenus, la fondation en Algérie d'une ou plusieurs colonies correctionnelles. Là seraient élevés, loin de leur pays, sous une discipline plus rigide, les enfants dont l'amélioration morale exigerait de plus difficiles épreuves. Ils subiraient d'abord un emprisonnement de six mois, et seraient ensuite employés aux travaux de l'agriculture. A leur libération, accoutumés au climat de l'Algérie, façonnés à la culture du sol africain, ils pourraient trouver, dans les colonies agricoles de cette contrée, un emploi de leurs forces et de leurs connaissances pratiques profitable pour eux-mêmes, utile à la colonisation.

Bulletin de la politique étrangère.

ITALIE. — FLORENCE, 15 décembre. — L'emprunt toscan réussit au-delà de toutes les espérances. Le 12, jour de l'ouverture de la souscription, six millions et demi ont été souscrits, dont 4 millions et demi par les chambres de commerce de Florence et de Livourne au taux de 87 fr., deux millions et demi de 88 fr. à 92 fr. par divers particuliers. Aujourd'hui, il vient d'être annoncé officiellement qu'il ne serait reçu aucune souscription au-dessous du taux de 90 fr. Le bruit se répand qu'un agent de la maison Rothschild offre de prendre à ce prix ce qui reste de l'emprunt.

Vous le voyez, la confiance n'a pas été longue à se rétablir. Cela tient à ce qu'on sait que le gouvernement est fermement résolu à ne pas sortir de la voie constitutionnelle, et qu'il s'est déclaré prêt à aider, de tous ses efforts, les gouvernements voisins, notamment le Piémont, à triompher des démagogues.

Cette attitude excite de nombreuses sympathies dans notre population qui, je dois le dire, est radicalement réactionnaire. C'est ce que vient d'éprouver l'ex-président du gouvernement provisoire Guerrazzi. On l'a fait sortir, ces jours derniers, de la forteresse de Volterre où il était détenu, et on l'a amené à Florence où s'instruit son procès. Reconnu dans la voiture qui l'amenait, à son entrée dans un des faubourgs de la ville, il a été hué et sifflé par les gens du peuple qui, sans l'intervention de la force armée, lui auraient fait un mauvais parti.

PIÉMONT. On ne parle plus à Turin de modifications ministérielles. La *Gazette piémontaise* fait connaître les résultats de quelques élections de Cagliari (Sardaigne), mais sans dire si elles appartiennent au parti ministériel ou à l'opposition.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 22 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. BAROCHE, VICE-PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la circulation des billets de la banque de France.

Après de longues observations de M. Raudot et une réplique de M. le ministre des finances, l'ensemble du projet de loi est mis aux voix et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi relatif à la création d'un 4e bataillon dans le 1er régiment de la légion étrangère, afin d'y verser les hommes de la garde mobile.

L'Assemblée adopte l'urgence sur ce projet.

M. P. BONAPARTE fait l'historique de la légion étrangère, et invite l'Assemblée à modifier, immédiatement, dans l'intérêt de la justice, les conditions sous lesquels existe cette légion.

M. D'HAUTPOUL. M. Pierre Bonaparte a voulu soulever une question d'humanité : il a parlé de ces étrangers qui donnent leur sang pour la France. Je réponds qu'ils ne sont plus étrangers du moment qu'ils servent sous le drapeau de la France ; ils rendent des services comme les autres soldats, et s'ils ont leur portion de gloire, ils ont aussi leur portion de récompense. (Approbation.) Leur avancement et le nombre de croix

d'honneur qui leur sont distribuées parlent assez haut à cet égard. Ils ont donc en toute circonstance, leur portion de récompense. (Approbation.)

Je répète que, servant avec honneur sous le drapeau français, ils cessent d'être étrangers. (Très-bien ! très-bien !)

Je me borne à répondre, comme je viens de le faire, à ce qu'a dit M. Pierre Bonaparte. Je ne crois pas que l'Assemblée veuille s'occuper de cette partie de la discussion, qui n'a aucun rapport au projet. (Très-bien ! très-bien !)

Le général Bedeau, M. Clary et M. le ministre de la guerre se livrent à une longue discussion sur le projet de loi relatif à la garde mobile.

M. PISCATORY. On n'y comprend rien du tout. (Hilarité.)

M. le général BEDEAU revient sur les détails qui ont été déjà donnés, et il ajoute en terminant : Je crois que c'est clair.

Une voix : Pas trop ! (Hilarité.)

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Des deux projets, quel est le plus avantageux à la garde mobile ? Voilà la question.

L'opinion de l'honorable rapporteur sur la garde mobile est partagée par le gouvernement. Si le gouvernement n'avait pas cru que la garde mobile eût fait honorablement son devoir, il n'aurait pas pris l'initiative d'un projet de loi en sa faveur.

Nous voulons tous tenir compte à la garde mobile des services qu'elle a rendus. Il s'agit maintenant du moyen.

La discussion devenant de plus en plus inextricable, la séance est renvoyée à lundi.

Chronique et Faits divers.

Le ministre de l'intérieur vient de confier à M. Triqueti l'exécution en pierre de quatre grandes statues représentant l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique. Ces sculptures seront placées sur la façade principale du palais des affaires étrangères que l'on termine en ce moment.

— Le préfet du département de la Seine vient de faire afficher un arrêté relatif à la révision des listes électorales pour l'année 1850. A partir du 15 janvier prochain, le tableau des additions et des retranchements faits à la liste électorale, arrêté le mois de mai dernier, sera déposé au secrétariat de chaque mairie pour être communiqué à tout requérant.

Toute réclamation devra être présentée dans un délai de dix jours ; ce délai expirera le 25 janvier, après lequel aucune réclamation ne sera reçue.

— Hier, au Palais-de-Justice, la forêt de Gisors, appartenant à la maison d'Orléans, a été vendue moyennant 527,000 fr.

— Par décision de M. le ministre de l'intérieur en date du 10 décembre, M. Cardon de Sandrans, avocat à la cour d'appel, commissaire de bienfaisance du 10e arrondissement de la ville de Paris, a été nommé inspecteur-général adjoint des établissements de bienfaisance, en remplacement de M. Martin d'Oisy, nommé inspecteur-général titulaire.

— On lit dans le *Toulonnais* :

« Nous avons annoncé le départ pour les côtes d'Italie de plusieurs frégates à vapeur, allant chercher des troupes. Ces steamers doivent d'abord prendre un régiment du corps expéditionnaire de la Méditerranée et le transporter en Algérie. Ils retourneront ensuite à Civita-Vecchia, où ils embarqueront successivement deux ou trois régiments désignés pour rentrer en France.

« Notre armée d'Italie va ainsi se trouver réduite à 20,000 hommes environ.

« On dit que le Pape est moins disposé à rentrer que jamais. Les protestations et déclarations du général Baraguey-d'Hilliers n'ont pu ébranler sa résolution. Pie IX exige, assure-t-on, l'évacuation de ses Etats par nos troupes. »

— On annonce pour le 23 janvier et jours suivants la vente de la collection

Debruge-Duménil, l'une des plus riches et des plus curieuses qui soient à Paris. Cette collection renferme plus de 1,600 objets dont l'ensemble forme une véritable histoire de l'art dans son application aux monuments de la vie privée et aux productions de l'industrie en Europe, depuis le commencement du moyen-âge jusqu'à la fin du siècle dernier. La sculpture en bois, en ivoire, en métal, la peinture dans tous les genres, la calligraphie, l'orfévrerie et les arts industriels qui en dépendent, comme l'émaillerie et la damasquinerie, l'art céramique, la verrerie, l'horlogerie, l'art de l'armurier et de l'ébéniste s'y trouvent représentés par des pièces de choix et d'une parfaite conservation. Elle est riche encore de plus de 400 pièces des meilleurs produits de l'industrie orientale. Aussi, tout amateur des productions de l'art, quel que soit le genre qu'il ait adopté, est-il sûr de trouver dans cette vente des objets de sa prédilection.

— On lit dans le *Courrier du Havre*, du 10 décembre :

« Le colosse de la marine marchande, le *Connecticut*, dont nous avons fait connaître les gigantesques proportions il y a quelque temps, est arrivé de New-York à la marée de ce matin. Il appartient à la nouvelle ligne de paquebots entre le Havre et New-York, dont les départs de notre port sont fixés au 16 de chaque mois. On nous assure que ces départs auront avant peu de temps une plus fréquente périodicité. »

INDEMNITÉ DE SAINT-DOMINGUE.

Avis important.

Le directeur-général de la caisse des dépôts et consignations rappelle aux anciens colons de Saint-Domingue, à leurs héritiers, créanciers ou ayants cause, que les certificats de liquidation à délivrer par la caisse des dépôts et consignations, en vertu de l'article 4 de la loi du 18 mai 1840, doivent être retirés avant le 25 novembre 1850, conformément aux articles 7 et 8 de la même loi, promulguée le 23 mai 1840.

Les certificats de liquidation non retirés de la caisse des dépôts avant cette époque seront annulés, et les sommes versées ou à verser par Haïti, en exécution du traité du 12 février 1838 et de la convention du 15 mai 1847, seront intégralement réparties au marc le franc, entre tous les ayants droit, porteurs de certificats de liquidation.

Les anciens colons de Saint-Domingue ou leurs ayants cause qui ont reçu l'avis de la délivrance des certificats de liquidation leur revenant, devront en conséquence les retirer avant le 25 novembre 1850, et ceux qui n'ont pas encore produit à la caisse des dépôts les pièces nécessaires pour établir leurs droits, devront faire cette production dans le plus court délai possible, afin d'éviter la déchéance qui résulte de la loi précitée du 18 mai 1840.

BOURSE DU 22 DÉCEMBRE.

Le 3 0[0 a débuté au comptant à 56 10, a fait 56 15 au plus haut, et reste à 56 15.

Le 5 0[0 a débuté au comptant à 91 60, a fait 91 50 au plus bas, et reste à 91 65.

Le 4 p. 100 a été coté à 71 25.

On a coté au compt., le 5 p. 100 romain à 85.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. Bailly, Divry et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Les Catholiques dans les Pays-Bas.

tats-généraux de Hollande continuent à s'occuper sérieuse-
es questions relatives à la situation religieuse du pays.
avons déjà rendu compte de la discussion qui a eu lieu dans
nde chambre sur l'inégalité systématique dont les catholiques
ctimes dans la répartition des emplois publics. Les chapi-
et VII du budget, intitulés *Départements des cultes*, ont amené
veau débat, dont le *Publiciste des Pays-Bas* nous apporte l'a-
et dont nous devons aussi reproduire le résumé.
agissait de la suppression de ces deux départements, au sujet
elle le gouvernement avait écrit ce qui suit dans sa note sur
get de 1850:

nme dans l'opinion du gouvernement l'esprit de la Charte est que les dif-
confessions religieuses devront peu à peu être affranchies des liens de
stration de l'Etat, les deux départements pourront plus tard être entière-
upprimés comme administrations séparées, et les intérêts des diverses
nautés religieuses pourront être absolument gérés comme ceux de toute
anche d'administration. »

tard, en réponse aux observations des sections, le gouverne-
. encore dit au sujet de ces deux départements :

ninistère, malgré sa conviction bien arrêtée, a soigneusement évité tout ce
'apparence de la précipitation; il veut prendre conseil de l'expérience
e supprimer entièrement les deux départements; il a donc adopté un
noyen qui, tout en laissant subsister temporairement l'organisation sépa-
permettra plus tard d'agir selon les circonstances. Le gouvernement est
u'une politique si expectante n'aurait dû soulever aucune opposition. »

t sur ces données que les orateurs ont pris la parole.
i les principaux arguments qui ont été émis par eux :

I. de Moraaz et Wichers ont vu avec plaisir le premier pas du ministère
suppression des deux départements des cultes, et ils espèrent que le mi-
persévérera dans son projet. L'esprit du siècle exige que l'Eglise soit enfin
ie des liens qui l'attachent à l'administration, et de la tutelle que l'Etat
sur elle encore aujourd'hui.

Storm est de la même opinion. Lui aussi, il félicite le gouvernement d'a-
is une généreuse initiative et il regrette seulement que le ministère ne
s allé plus loin dans le système d'économie en supprimant entièrement
administration des cultes.

Storm ne partage pas les craintes qu'on paraît avoir sur les conséquences
uppression de ces deux départements ; il croit, au contraire, que c'est
nce de ces départements qui a en majeure partie causé ces dissidences re-
s qui ne se sont terminées que par la séparation violente de la Belgique
aume des Pays-Bas. M. Storm prouve que les mesures adoptées par le dé-

partement du culte réformé contre la communauté des séparatistes, étaient fait es même à la communauté de l'Eglise réformée. Et quant aux Israélites, dit M. Storm — je regrette d'être toujours le seul qui élève la voix en leur faveur — quant aux Israélites, ceux-la surtout ont à se plaindre de cet état de choses, parce que les intérêts de leur religion sont confiés à des hommes qui sont étrangers à leur culte.

« M. Groen van Prinsterer qui d'abord a traité la question en général, est entré dans de longs développements au sujet de la liberté de l'Eglise. L'Eglise est un corps indépendant dans l'Etat, dit M. Groen van Prinsterer, c'est là un fait reconnu, incontestable. Il s'ensuit donc que tout immixtion de l'Etat doit cesser, que l'Eglise doit jouir de tous les droits qu'exige son existence libre, et surtout le droit du libre enseignement indépendant des diaconies; il s'ensuit encore que l'Eglise peut prétendre à la protection, à l'appui, dont jouit toute autre corporation.

« Mais cela seul ne suffit pas, il faut encore que l'Eglise soit reconnue, non-seulement comme corporation *juris privati*, mais aussi comme corporation *juris publici*. L'Eglise ne continuera pas moins pour cela d'être soumise aux droits de l'Etat; et tout ce qui émanant d'elle, serait contraire aux intérêts de l'Etat, devra être énergiquement réprimé. Il faut se garder d'envisager l'Eglise, comme un être abstrait, et l'Etat, comme un corps omnipotent.

« M. Wynaendts parle dans le même sens que M. de Moraaz; lui aussi se réjouit de ce que le ministère se soit décidé à supprimer les deux départements des cultes. Leur maintien est à ses yeux incompatible avec le principe de séparation de l'Eglise et de l'Etat.

« M. van Heemstra, ancien ministre du culte réformé, dit qu'il ne désapprouve pas l'idée du gouvernement, qui veut essayer s'il n'y a pas moyen de supprimer les deux départements des cultes; et il voit avec plaisir que pour le moment on les a encore maintenus. Mais lorsqu'on ne tente qu'un essai, lorsqu'on ne fait qu'une expérience, il ne faudrait pas se prononcer d'une manière si absolue, et dire : Que les liens qui attachent encore l'Eglise à l'Etat doivent être rompus, ainsi que le gouvernement l'a dit dans sa note sur le budget. C'est contre cette opinion que M. van Heemstra s'élève, car d'après lui, les rapports entre l'Etat et l'Eglise doivent être maintenus. L'orateur entre ici dans de longs développements sur l'origine de l'état de choses actuel. »

Le ministre de la justice a ensuite pris la parole; nous donnerons demain l'analyse de son opinion.

Nouvelles Religieuses.

ROME. — La cessation de la peste qui, sous Alexandre VII, affligea la métropole du monde chrétien, ayant été attribuée à une assistance particulière de la sainte Vierge, le sénat romain, en témoignage de reconnaissance, s'engagea à faire élever une église où l'on placerait une image vénérée dans la chapelle dédiée à saint Galla, et connue par la désignation *in porticu*, à cause d'un portique voisin. Le vœu portait en outre que tous les ans, au jour de l'Immaculée Conception, le sénat entendrait la messe dans cette église et y ferait l'offrande d'un calice d'argent avec sa patène et de quatre torches de cire.

Cette décision fut approuvée par Clément IX et sanctionnée à l'unanimité, en conseil public, le 29 novembre 1669.

Depuis, Benoît XIV ayant établi pour le jour de la Conception la chapelle pa

pale où le sénat doit intervenir, l'accomplissement de l'engagement a été scrupuleusement rempli. Cette année, la commission provisoire s'est acquittée de ce devoir. Puisse la Vierge puissante protéger les Romains d'aujourd'hui comme elle a protégé leurs pères !

DIOCÈSE DE PARIS. — Mgr l'Archevêque a fait une assez nombreuse ordination le samedi des Quatre-Temps, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice. Elle se composait de 12 tonsurés, 42 minorés, 25 sous-diacres, 36 diacres et 29 prêtres. Le diocèse de Paris y comptait 16 prêtres, 12 diacres, 5 sous-diacres et 6 minorés. La congrégation de la Mission a fourni 9 ordinands; les missions étrangères, 3 seulement, et le séminaire du Saint-Esprit, 11.

DIOCÈSE DU MANS. — *Laval.* — Pendant que NN. SS. les Evêques de la province de Tours étaient réunis en Concile à Rennes, le comité établi à Laval pour poursuivre la demande d'érection d'un évêché dans cette ville députa auprès des Pères un de ses membres, M. d'Ozonville, porteur d'un mémoire dont voici la substance :

« Le conseil municipal de Laval et le conseil-général de la Mayenne sollicitent, à la vacance de l'évêché du Mans, l'érection d'un évêché dont le ressort comprendrait le territoire du département de la Mayenne.

« La question est pendante depuis deux siècles, et a été sur le point d'être favorablement résolue en 1822. A l'époque gallo-romaine, la Mayenne, cité civile et politique distincte, était aussi une cité religieuse à part dont le siége était à Jublains. Elle perdit son privilége et passa sous la puissance spirituelle de l'Evêque du Mans, en devenant partie du comté du Maine.

« Les besoins de 365,000 âmes sont trop nombreux, trop variés pour que la Mayenne, redevenue cité politique distincte, reste liée à une autre cité qui en compte 450,000.

« Il existe une différence profonde entre les populations des deux départements.

« Enfin, il serait à désirer que le chef-lieu de la Mayenne eût un chef ecclésiastique qui pût se placer de niveau avec le préfet civil. »

Mgr l'Archevêque de Tours a donné à ce mémoire la réponse suivante :

« Grand séminaire de Rennes, 24 novembre 1849.

« Monsieur,

« Les pères du Concile de Rennes ont reçu la lettre que vous leur avez adressée le 22 de ce mois, par laquelle vous exprimez, en votre nom et au nom de plusieurs honorables habitants du département de la Mayenne qui ont à cœur l'établissement d'un siége épiscopal à Laval, le désir que le Concile examine cette grave question, et émette un vœu à cet égard.

« Les Pères ont également reçu le mémoire imprimé renfermant diverses pièces et documents sur le même objet.

« Ils me chargent, Monsieur, de vous répondre, au nom de tous, qu'après avoir soigneusement dégagé cette question de toute considération personnelle, et l'avoir purement envisagée en elle-même, ils ont tous été frappés de l'idée qu'ils ne pourraient la mettre en délibération sans sortir des limites qu'ils se sont prescrites et dans lesquelles ils croient devoir se renfermer strictement par des motifs tellement décisifs et péremptoires à tous les points de vue, qu'ils ne peuvent que s'abstenir entièrement.

« En vous transmettant cette réponse, Monsieur, au nom des Pères du Concile, je me fais un devoir d'ajouter qu'ils rendent hommage aux sentiments qui vous ont inspiré une demande aussi honorable, ainsi qu'à Messieurs les membres du

comité dont vous faites partie, et je vous prie d'agréer en particulier l'expression de la haute considération avec laquelle

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« † F. N., Archevêque de Tours. »

DIOCÈSE DE NÎMES. — Le maire de Sommières vient d'adresser à ses concitoyens une circulaire, à l'occasion de la bénédiction de la nouvelle église de cette commune :

« La bénédiction de notre église paroissiale, dit l'honorable fonctionnaire, aura lieu le 23 décembre. Un clergé nombreux et les autorités de la ville y assisteront.

« Elle sera précédée d'une distribution d'aumônes et de pain aux pauvres.

« La nouvelle église, œuvre d'un homme de talent, résultat des sacrifices de toutes les classes de citoyens, va devenir à bon droit l'ornement et l'orgueil de notre ville.

« Que tous les citoyens, sans distinction d'opinions, se fassent donc un devoir de prendre part à la cérémonie annoncée ; qu'ils donnent tous cette nouvelle preuve du bon esprit qui les anime, et que cette fête religieuse soit pour tous les habitants de Sommières une véritable fête de famille ! »

Plût à Dieu que de semblables administrateurs fussent à la tête de toutes nos communes !

Le suffrage universel et les circonscriptions électorales.

Est-il vrai que la Constitution, en mettant le vote au chef-lieu de canton, ait par là même définitivement, absolument, jusqu'à sa révision, proscrit le *vote à la commune?*

Le texte de la loi fondamentale pourrait être douteux ; l'intention des législateurs ne l'est pas.

Le principe de nos institutions, la raison, la bonne foi, le respect des droits du véritable peuple, tout exigeait pour la sincérité, pour la réalité du suffrage universel, le *vote à la commune*.

Mais la Constituante n'en a pas voulu ; et c'est pour le repousser qu'elle a proclamé et inscrit dans son article 30 le *vote au canton*.

Cependant la Constituante elle-même n'a pas pu être conséquente jusqu'au bout. Elle a reculé sur son propre principe. Elle a reconnu que l'appliquer dans sa rigueur et sans exception, c'était pousser trop loin le scandale des injustices et des impossibilités.

Ainsi, tout en posant le principe du vote au canton, elle a dû admettre la faculté accordée aux conseils-généraux de diviser le canton en plusieurs *circonscriptions électorales*.

Seulement, dominée toujours par les mêmes sentiments de défiance et les mêmes tendances d'exclusion, la loi électorale a fixé un *maximum* au nombre des circonscriptions électorales. Elle a déclaré que ce nombre ne devrait jamais dépasser le chiffre de *quatre*.

On a vu le résultat de cette restriction !

C'est, armé tout à la fois de ce précédent et des conséquences qui se sont révélées depuis, que M. Fouquier-d'Hérouël a fait sa proposition au nom de l'initiative parlementaire.

Cette proposition, élargissant le système des *circonscriptions électorales*, détruisait purement et simplement le *maximum* fixé par la loi actuelle, et laissait les conseils-généraux seuls juges de la nécessité et de l'opportunité de multiplier plus ou moins les urnes de scrutin selon les circonstances locales et les besoins des populations.

Mais cette mesure n'eût-elle pas été indirectement contraire à l'esprit, sinon au texte de l'article 30 de la Constitution?

N'était-elle pas l'équivalent au moins du vote à la commune?

On pouvait soutenir, et non sans de bonnes raison, que non.

Mais la commission, chargée d'examiner la proposition de M. d'Hérouël, a voulu respecter tous les scrupules; elle a conservé l'idée d'un *maximum*, et elle s'est bornée à l'améliorer en substituant au *maximum* actuel, restreint, brutal, aveugle, une règle plus élastique quoique certaine, et dont l'application serait déterminée par le chiffre de la population.

D'après le système qu'elle propose et que M. Denjoy a développé avec habileté, les conseils-généraux pourront déclarer circonscription cantonale toute *commune* ou *réunion de commune* offrant une population de plus de 500 habitants.

C'est un collége électoral pour plus de 140 électeurs.

Il faut savoir que sur 36,819 communes, recensées en 1846, il y en avait 16,549 de 500 habitants et au-dessous.

Il y a aussi dans le chiffre des populations communales, de grandes variations dans les diverses parties de la France.

Ainsi la Loire-Inférieure a seulement, sur 206 communes, 4 communes de plus de 500 habitants;

L'Aveyron en a 10 sur 274;

La Seine 11 sur 81;

Les Bouches-du-Rhône 19 sur 106;

Le Morbihan 30 sur 232.

La loi actuelle ne sera donc pas un retour complet à l'égalité et à la justice. Ce sera néanmoins un progrès considérable de ce côté, si les conseils-généraux usent autant qu'ils le doivent, de la latitude qui leur sera laissée désormais.

Ainsi il y aura moins de prétextes ou même de motifs sérieux pour l'abstention des électeurs ruraux.

La loi enlève leur principale excuse à l'indifférence et à la paresse; mais peut-elle faire davantage contre ces deux grandes ennemies du suffrage universel, contre ces deux redoutables alliées du socialisme?

A elle seule, elle ne suffirait pas pour les vaincre.

Nous avons dit, dans un premier article, que le suffrage universel peut devenir un instrument de perte et de ruine, non pas dans une seule hypothèse, mais dans les trois cas suivants;

S'il est opprimé par la violence ;

S'il est dénaturé par d'hypocrites combinaisons ;

S'il est corrompu par les mauvaises passions de ceux entre les mains desquels il est comme une arme souveraine.

Contre ces trois chances désastreuses, il faut un triple concours :

L'*autorité*, à laquelle le pouvoir législatif a remis tous les moyens nécessaires, même l'état de siége, est en mesure de prévenir ou de réprimer la violence ;

La *loi* nouvelle corrige, autant qu'il est en elle, les vices du système des Constituants ; elle rapproche considérablement de la masse honnête des électeurs, les urnes jusqu'ici placées, non pas au centre de la vie politique locale, mais au foyer des intrigues hostiles à l'ordre social.

Mais il y a maintenant le plus difficile, le plus indispensable appui à obtenir, c'est le zèle, c'est le courage, c'est *l'action incessante et persévérante des bons citoyens.*

C'est de ce dernier point que tout dépend.

Tout le reste n'est que moyen négatif, par conséquent insuffisant en ce moment et impuissant à la longue ! Tout le reste peut à peine entraver le mal et ne saurait produire le bien.

Ni l'autorité, ni la loi, ne peuvent mettre en mouvement les électeurs paresseux, retardataires, égoïstes, aveugles ;

Ni l'autorité, ni la loi ne peuvent surtout empêcher les mauvaises doctrines et les mauvaises passions de s'infiltrer plus que jamais dans le pays et de s'emparer peu à peu du suffrage universel.

Et c'est là, disons-le, répétons-le, crions-le sans réserve et sans cesse, c'est là le grand, le principal, l'imminent péril.

Que personne ne s'endorme, sur la foi d'une sécurité factice, dans une fatale inertie ! Point de découragement, mais point d'illusion ! Nous n'avons jamais dit : Tout est perdu ! Sachons ajouter aujourd'hui : Rien n'est encore sauvé.

Jusqu'ici les mauvaises passions et les mauvaises doctrines sont venues se perdre, dans une commune frayeur, dans un immense besoin de rapprochement, de paix, dans une providentielle réaction de tous les bons instincts, dans un généreux et noble effort de toutes les intelligences et de tous les dévouements.

Nous ne prétendons pas examiner ici jusqu'à quel point la propagande délétère du socialisme a pu altérer déjà ces bonnes dispositions et combien elle menace de les pervertir. Nous ne voulons ni sonder la profondeur du mal, ni apprécier l'efficacité des remèdes qu'on a employés pour le combattre.

Disons seulement que la révolution s'emparera inévitablement du suffrage universel, et par lui bouleversera la patrie jusque dans ses fondements, si l'on ne sait pas confondre dans une même cause et servir avec un desintéressement unanime tous les principes essentiels, tous les droits légitimes, tous les intérêts respectables qui constituent la société ; si l'on n'oppose point l'universalité de ses droits, de ses intérêts et de ses forces à

la coalition épouvantable de toutes les envies, de toutes les haines, de toutes les vengeances et de tous les vices les plus divers et les plus contradictoires, déchaînés contre l'ordre public et enrôlés ensemble sous la bannière du socialisme!

Et enfin pour que cette union si désirable et si indispensable ne s'évanouisse pas, à peine conçue, à peine ébauchée; pour qu'elle se réalise sincèrement, loyalement; pour qu'elle soit positive et efficace, il ne sufit pas qu'elle se fasse dans la rue sous l'uniforme de la garde nationale, ou dans des scrutins sur des cartes d'électeurs; il faut qu'elle s'opère dans les cœurs et dans les âmes! Et pour cela il ne suffit pas des conseils de la peur, il ne suffit même pas de la communauté d'intérêts; ce qui est nécessaire c'est la renaissance, sous l'inspiration religieuse, du vrai patriotisme, trop méconnu dans notre temps, d'un sentiment plus altéré encore partout, mais chez nous surtout, du sentiment de la justice.

Les socialistes peints par eux-mêmes.

Le journal la *République* publie aujourd'hui une cinquième ou sixième épître de M. P. Leroux à son ami P.-J. Proudhon. Les critiques de ce dernier ont été mises à profit par le philosophe hindoustani. Son style de prêtre de Brahma commence à prendre une certaine physionomie française. Il n'entremêle plus ses dissertations de dialogues interminables à la manière des Indiens. Il s'efforce d'être clair, et, au lieu de répandre son éloquence et de délayer ses idées en huit colonnes, il les resserre autant qu'il est en lui.

Dans cette dernière épître, la bonhomie, vraie ou fausse, de M. P. Leroux, fait place à certaines velléités de raillerie toute *gauloise*. Le sarcasme voltairien semble parfois vouloir se faire jour à travers la prose luxuriante du philosophe.

— Vous dites, cher Proudhon, au début de votre livre des *Confessions :*

« Vous dites que, « suivant ceux que la foi humilie sous son joug salutaire, « tout arrive pour la plus grande gloire de Dieu : *ad majorem Dei gloriam.* » Chacun s'apercevra aisément que, n'étant pas de ceux-là, vous avez tourné la Révolution, non pas à la plus grande gloire de Dieu, mais à votre gloire personnelle. »

Ce trait lancé, M. P. Leroux entre en lice, et commence bravement le combat.

— Vous avez résumé tout votre éloignement pour l'école révolutionnaire, et pour le socialisme utopique, dans le mot *somnambulisme.* Il fallait un pendant à cette phrase de vos *Confessions :* « Je suis un penseur entraîné malgré moi dans le somnambulisme de ma nation. »

« Ce pendant, vous l'avez trouvé. Vous avez écrit : « Le peuple Juif se disait « le Messie des nations, *comme nous autres Français, Polonais, Hongrois et* « COSAQUES (car il paraît que c'est une *manie*) nous avons la vanité de nous « le dire.. » (Page 60 de l'édit. in-4°.)

Mais c'est MOI qui ai dit cela, s'écrie fièrement M. P. Leroux :

« Je ne l'ai pas seulement écrit, je crois l'avoir démontré dans un certain Discours aux Politiques que vous feriez bien de lire, pour comprendre qu'il y a quelques raisons de croire au rôle initiateur de la France.

« ...Vous sacrifiez tout à l'idole que vous adorez. La foi des autres hommes n'est rien pour vous. Etre Républicain autrement que vous, c'est-à-dire ne pas faire consister toute la République dans votre système de la *gratuité du crédit* (système qui, je vous le dis encore, est une erreur), c'est être *en somnambulisme*.

« ...Vous développez longuement cette thèse, à propos de la manifestation du 15 mai : « Quant à la cause même que l'on prétendait servir, au 15 mai, par une « guerre de propagande, la vérité est que cette cause eût été plus promptement, « plus sûrement perdue par l'intervention que par la paix. Le gouvernement de « Louis-Philippe aurait pu, avec infiniment plus d'avantages que la Révolution « de Février, porter secours à la Pologne : ses armées n'eussent point traîné à « leur suite cette formidable question sociale dont le gouvernement républicain « était si misérablement embarrassé. » (Page 31.) Je vous demande si M. Thiers a jamais parlé autrement.

« ... Etes-vous donc avec les réactionnaires, pour dire anathème à Mazzini et à tous ceux qui avec lui ont soulevé l'Italie au nom de la République, et qui ont inauguré le socialisme dans la capitale même de la papauté catholique? Etes-vous avec les réactionnaires, pour dire que la République et le socialisme étaient des *embarras* en Allemagne? En ce cas, ceux que les socialistes honorent comme des victimes et des martyrs, pour avoir levé l'étendard contre les royautés et les aristocraties, étaient des coupables et des fous. Mais, si cela est, mon cher Proudhon, je ne connais rien de plus insensé et de plus coupable que votre journal, où depuis deux ans, soit par des articles, soit par des correspondances, tous les peuples de l'Europe sont poussés à briser leurs fers?

« ... Quel sentiment avez-vous donc de l'Europe et des destinées de la Révolution, pour écrire que le gouvernement de Louis-Philippe aurait eu d'infinis avantages sur la République pour porter secours à la Pologne, précisément *parce qu'il n'aurait pas traîné à la suite de ses armées la question républicaine et socialiste.* Ah! votre foi dans les destinées de l'Humanité n'est pas grande, pour penser et écrire de pareilles choses. Mais savez-vous que c'est la condamnation de tous les efforts que l'esprit républicain a tentés dans l'Europe entière!

« ...Je vous l'ai dit, dans mon précédent article, la vérité est dans l'alliance de la tradition de nos Pères et de ce que nous sentons nous-mêmes vivre dans notre conscience et s'agiter dans notre pensée; la vérité est dans l'alliance des républicains autrefois purement révolutionnaires et des socialistes autrefois tournés vers la seule méditation; la vérité, enfin, est dans l'alliance de l'idée républicaine et de l'idée religieuse. Il s'agit de fonder une religion républicaine ou, ce qui revient au même, une République socialiste et par conséquent religieuse.

« Donc tout ce qui blesse, au premier chef, la tradition de nos Pères, tout ce qui offense l'école autrefois purement révolutionnaire, dans son dévouement et dans sa foi, est faux et coupable.

« Tel est votre sacrilége envers la patrie! »

Bulletin de la politique étrangère.

ITALIE.— Aucune nouvelle importante dans les journaux d'Italie. Le *Legge*, de Turin, publie le nombre des électeurs qui ont pris part

ux dernières élections. Ce nombre s'élève à 9,988 sur 14,942 inscrits. Le parti conservateur en a obtenu 6,264, l'opposition 2,944. Dans ces derniers chiffres ne sont pas comprises les voix perdues des deux côtés.

AUTRICHE.— Quelques journaux annoncent un prochain changement de ministère. N'ajoutez pas foi à ces assertions, qui, selon toute apparence, se reproduiront longtemps encore de quinzaine en quinzaine. Pour quiconque voit juste, l'Autriche marche sans bruit, sans secousse, vers un double but : la réédification de l'autorité et la réorganisation de l'Allemagne. Les anarchistes s'effraient de la persévérance froide, mais énergique, avec laquelle s'opère cette rénovation, et, persuadés que la stabilité du pouvoir et la sécurité publique sont les moyens les plus décisifs que puissent employer les hommes éminents qui ont entrepris cette grande œuvre, ils s'efforcent de jeter le trouble dans les esprits. Une de leurs tactiques est d'annoncer que dans les hautes régions gouvernementales l'unité de vues a cessé d'exister. La *Gazette de Breslau* et la *Gazette de Cologne* sont les deux journaux habituellement chargés de lancer ces rumeurs dans la circulation.

L'archiduc Jean, vicaire de l'empire, vient de résigner le pouvoir central entre les mains des plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse.

La péroraison du discours prononcé à cette occasion par le prince fut un appel énergique à l'union de l'Allemagne.

Chronique et Faits divers.

M. Albert de Luynes, rapporteur de la commission sur le projet de loi relatif au monument de l'empereur Napoléon, rapport dont nous avons cité les conclusions, vient d'envoyer à M. le Président de la République sa démission de membre de la commission permanente des Beaux-Arts.

— A propos de la discussion qui vient d'occuper l'Assemblée législative de France, le *Daily-News* a fait remarquer que les impôts de consommation sur les boissons, en Angleterre, constituent près d'un quart du revenu du trésor public, soit près de 14,500,000 liv. st. Dans cette désignation générique des boissons sont compris le thé, le café, la bière, le vin et tous les spiritueux.

— Le 31e régiment de ligne, qui faisait partie de la division de l'armée des Alpes qui vient d'être dissoute, quitte Ribeauville (Haut-Rhin), pour venir prendre garnison à Paris.

— Sur la demande motivée du préfet de l'Ain, le général de brigade, commandant supérieur du département, a, par arrêté du 18 décembre, suspendu de ses fonctions le sieur Loiselet, instituteur communal à Sonthonax, arrondissement de Nantua.

— Par décrets du Président de la République, en date des 13 et 14 de ce mois, M. le général de Castelbajac est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de S. M. l'empereur de Russie, en remplacement de M. le général de Lamoricière, démissionnaire;

M. de la Cour, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. le

roi de Wurtemberg, est nommé en la même qualité auprès de S. M. l'empereur d'Autriche, en remplacement de M. Gustave de Beaumont, démissionnaire;

M. de Persigny est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, en mission extraordinaire, auprès de S. M. le roi de Prusse;

M. de Bassano, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. A. R. le grand-duc de Bade, est nommé en la même qualité auprès de S. M. le roi de Wurtemberg;

M. Bernard d'Harcourt, premier secrétaire de la légation à Madrid, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de S. A. R. le grand-duc de Bade;

M. de Marescalchi est nommé premier secrétaire de l'ambassade de France à Londres;

Et M. de Montherot, premier secrétaire de légation à Londres, est nommé en la même qualité à Madrid.

— On lit dans la *Liberté,* journal de Lille :

« Un spectacle dont plusieurs fois déjà nous avons été scandalisés se renouvelait encore hier matin. Le temps était à la glace, et par un froid assez piquant plusieurs enfants, des fraudeurs sans doute, attachés les uns aux autres étaient dirigés à pied vers la maison centrale de Loos, sous la conduite des gendarmes. Plusieurs de ces malheureux, à peine vêtus, couraient pieds nus et tout grelottants sur la chaussée glacée.

« De grosses larmes tombaient de leurs yeux, et leurs jambes rougies faisaient peine à voir. Ne pourrait-on pas épargner à ces prisonniers des souffrances gratuites en leur donnant d'avance, et pour faire la route, les chaussures qu'après tout on leur fournit bien à la maison centrale? Ce serait un double acte d'humanité envers ces malheureux d'abord, et envers la population qui gémit de leur détresse. »

— On lit dans le *Courrier d'Auvergne*, du 19 décembre :

« Deux voyageurs étaient allés visiter un village des environs de Riom; ils se dirigeaient vers la place de l'Eglise, alors déserte, sans s'apercevoir que les vociférations d'un homme qui les suivait de loin s'adressaient à eux. Déjà ils étaient entrés sous le porche, lorsqu'ils entendirent fort distinctement, malgré l'idiome du pays, les menaces suivantes : « Gredin de bourgeois, tu te promènes pendant que nous travaillons; mais ta tête tombera! il faut qu'elle tombe, ou la mienne! » et autres aménités semblables. L'un des étrangers sortit pour voir si réellement c'était bien à eux qu'on en voulait, lorsqu'il vit cet homme, arrivé graduellement au paroxysme de la violence, se précipiter sur lui avec une fourche en fer en vociférant de plus belle. La femme de ce furieux le suivait de près, craignant plus pour lui la correction qui allait lui arriver probablement, que le mal qu'il pourrait faire aux *bourgeois*, et elle parvint à l'entraîner, non sans peine.

« Ce fait, au fond sans importance, dénote cependant une agitation et une propagande anti-sociale des plus odieuses. Des renseignements pris sur les lieux après l'événement ont fait connaître que cette commune, comme toutes celles de ce canton, était sous l'influence immédiate de quelques apôtres socialistes bien connus dans le pays. Certes, ce ne sera pas ce pauvre cultivateur égaré et excité que nous blâmerons et que nous voudrions voir condamner, mais ce sont les véritables coupables, ceux qui en excitant les plus viles passions et en effaçant parmi ces pauvres gens les derniers vestiges de foi et de morale, arment de fourches ces bras inintelligents, en attendant la torche et le fusil. »

Le Lendemain de la Victoire, vision,

PAR M. LOUIS VEUILLOT.

La vivacité de la polémique, les nécessités impérieuses d'une discussion où se trouvent engagés les plus graves intérêts de la religion et de la patrie, ne nous ont jamais fait oublier les services considérables rendus à la cause sainte que nous défendons, par des frères d'armes qui se sont faits malheureusement nos adversaires. Nous leur avons toujours gardé, nous leur garderons toujours les sentiments que méritent leur courage et leur talent, et nous ne laisserons jamais echapper une occasion de signaler les œuvres utiles qui sortiront de leur plume. A ce titre, nous devons une mention spéciale à une nouvelle brochure de M. Louis Veuillot, intitulée : *le Lendemain de la Victoire, vision.*

Cet écrit a paru d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes.* Il y a fait une sensation remarquable; et ce n'est pas une des moindres singularités de notre temps que de voir un publiciste catholique et l'un des plus entiers, l'un de ceux dont le caractère et le style sont le plus accusés, recevoir, armé de toutes pièces, l'hospitalité dans un recueil qui avait été jusqu'ici l'écho complaisant du voltairianisme, de l'Université, de la révolution. Que le Juvénal dont la prose sanglante a si impitoyablement flagellé les fautes, les ridicules, les impiétés des *libres penseurs* et des *libres faiseurs* de la classe moyenne dominante, soit accueilli dans cette *Revue* où, tant d'années durant, les politiques, les philosophes, les romanciers, les libellistes de cette classe ont déposé l'amertume ou l'arrogance de leurs rancunes et de leurs aggressions contre l'Eglise et contre les catholiques; que le cri d'alarme de la conscience chrétienne soit jeté dans cette citadelle de l'incrédulité et du rationalisme; que, sous le bénéfice des vives et effrayantes peintures de la catastrophe réservée à la société vieillie, si elle ne se frappe la poitrine et ne se prosterne pas contrite et repentie aux pieds de son divin, de son unique sauveur, il soit permis de réhabiliter tout ce que les lecteurs et les écrivains de la *Revue des Deux-Mondes* sont habitués à couvrir de leurs dédains et de leurs sarcasmes; qu'enfin M. Veuillot, dans la même collection où se trouvent les pages de M. Libri, montre l'ordre social défendu et sauvé par un noble catholique et par un jésuite; je veux bien faire la part de l'originalité et de la curiosité; mais je ne puis me défendre de voir là un heureux symptôme et un bon augure.

Ce serait en effet déjà quelque chose de fort utile si les anciens éclectiques commençaient à comprendre, ne fût-ce que pour céder à un retour de l'esprit public, la nécessite d'ouvrir leurs rangs à ces parias qu'ils traitaient de si haut, et chez qui, après tout, ils avouent que peut bien se rencontrer une somme de vérités inconnues ailleurs et dont la société a tant besoin. Il nous plaît en se-

cond lieu que nos amis — même les plus *séparatistes* — se mêlent enfin à leurs adversaires de la veille, et répondent à des avances plus ou moins désintéressées par l'offrande généreuse d'idées saines et de doctrines vraies. C'est une sorte de rapprochement qui a son grand mérite, et auquel tout le monde peut gagner.

Nous avons d'ailleurs une assez robuste foi dans la puissance de la vérité, pour croire que, mise en lumière là où elle ne pénétrait jamais, frappant des yeux qui ne l'avaient aperçue que voilée, travestie ou défigurée, elle y saura faire de précieuses conquêtes, ou que du moins son éclat dissipera bien des nuages, illuminera bien des ténèbres. Quand nous entendons M. Sainte-Beuve rendre dans le *Constitutionnel* un hommage presqu'enthousiaste, au premier orateur catholique de notre tribune; quand nous lisons dans la *Revue des Deux-Mondes* la défense de la liberté de l'enseignement, par M. le prince Albert de Broglie; quand nous voyons M. Veuillot prophétiser dans ce même recueil le *Lendemain de la Victoire;* il nous semble que l'aurore du grand jour de la justice commence. Déjà le sentiment de la réparation s'est manifesté dans l'ordre politique: l'imminence du péril a dessillé bien des regards et touché bien des âmes. L'œuvre avance, puisqu'elle descend jusque dans les entrailles mêmes du mal, puisqu'elle arrive jusqu'aux couches résistantes de la littérature et de la presse.

Sans doute, ne nous faisons pas d'illusions; ne chantons pas victoire pour quelques alliés ou quelques auxiliaires laborieusement conquis. Comptons sur la mobilité extrême des esprits, sur les brusques ressauts de l'opinion; et surtout rappelons-nous la loi primordiale du combat entre la vérité et l'erreur, combat qui ne finira qu'avec les siècles. Mais soyons reconnaissants, soyons indulgents; tendons hardiment la main à ceux qui, de loin ou de près, reviennent à des principes trop oubliés, à des croyances trop méconnues. Nous avons le secret du salut; nous savons où sont *la voie, la vérité* et *la vie*; nous avons devant nous des malades qui attendent ou qui sollicitent le remède. Nous serions coupables de ne pas aller à leur rencontre, et, comme nous le dit l'apôtre, de ne pas nous *faire tout à tous*.

C'est ce que M. Veuillot a compris en consentant à prendre place parmi les rédacteurs de la *Revue des Deux-Mondes*, et tel est le côté éminent du service rendu par l'introduction de ces pages brillantes et acérées dans ce recueil philosophique et universitaire au premier chef.

Quant à l'œuvre elle-même, nous en donnerons l'idée dans un prochain article.

HENRY DE RIANCEY.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. BAILLY, DIVRY et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

L'AMI DE LA RELIGION ne paraîtra pas demain à cause de la fête de NOEL.

De l'Instruction publique en France,

Par M. ALBERT DE BROGLIE.

Les derniers numéros de la *Revue des Deux-Mondes* contiennent deux articles, dont nous venons de donner le titre et qui se recommandent sous plusieurs rapports à l'attention de nos lecteurs.

Nous n'y voyons pas seulement, pour notre part, un noble hommage rendu à des principes et à une cause que nous n'avons cessé de défendre; nous nous empressons de les signaler comme une preuve nouvelle de ce lent, mais profond travail, que nous suivons depuis long-temps avec une satisfaction intime et qui, s'opérant dans tous les esprits distingués, dans tous les cœurs honnêtes, dans tous les partis considérables, les rapproche chaque jour davantage sur le terrain commun de la justice et de la vérité.

Qui aurait dit que la liberté de l'enseignement trouverait un défenseur et l'Eglise un apologiste à la fin de 1849 dans un Recueil qui, en 1846 et en 1847, était un des boulevarts de la politique anti-religieuse, de l'éclectisme habile et du monopole universitaire? Qui aurait prévu, en lisant les diatribes et les calomnies de M. Libri, les appréciations consciencieuses et les libérales inspirations de M. le prince de Broglie?

Fils de l'ancien ministre, l'auteur des pages que nous allons citer, n'est pas, quoique très-jeune, nouveau-venu dans la presse, ni dans la politique, ni dans les rangs des catholiques. Avant la révolution de Février, il a été l'un des fondateurs d'une Revue, qui poursuivait un but impossible, mais avec des intentions droites; il a honorablement servi dans la diplomatie française, et s'il n'a pas toujours défendu les droits et les libertés de l'Eglise, il a de bonne heure et sans interruption participé avec dévouement aux œuvres de la foi et de la charité catholiques.

Les événements de l'année dernière, qui ont dissipé tant d'illusions et donné tant de leçons à tout le monde, ne pouvaient pas être, dans de telles conditions, sans lumières pour une intelligence élevée et sans fruits pour une âme chrétienne. C'est le seul point que nous désirions faire ressortir aujourd'hui; sauf à ajouter, si l'occasion s'en présente, quelques observations et quelques réserves sur un petit

nombre de dissidences de détail. Ces dissidences mêmes qui tiennent aux souvenirs de questions épuisées ou à des conjectures sur des éventualités problématiques, n'offrent pas de difficultés sérieuses pour le moment.

Le travail de M. de Broglie se divise en deux parties : les maux de l'instruction publique en France, et les remèdes désirables et possibles.

Quant aux maux, il laisse de côté, trop systématiquement sans doute, tout ce qui touche aux dangers actuels de la foi et des mœurs; mais il fait, au point de vue purement politique et scientifique, une critique aussi juste que vive et piquante du système universitaire.

Et d'abord, l'éducation publique est-elle en rapport avec les besoins du temps; offre-t-elle un gage de sécurité pour la société?

« Figurez-vous, dit-il, un enseignement qui, depuis son plus bas jusqu'à son plus haut degré, soit disposé pour faire naître l'ambition dans l'âme des élèves qui le reçoivent, mais une ambition vague, sans destination expresse; un enseignement qui ne soit jamais mis en rapport ni avec la position au sein de laquelle un enfant est né, ni avec la carrière qu'il doit parcourir, qui, par conséquent, ne s'accorde ni avec son état présent et connu, ni avec son état futur et possible. Qu'après avoir fait appel aux plus délicates facultés de l'intelligence, et touché les cordes les plus sensibles de l'âme, cet enseignement s'arrête brusquement à l'entrée de la vie, abandonnant l'adolescent à lui-même, le cœur gonflé d'espérance, la tête pleine de connaissances imparfaites, l'amour-propre en fermentation, l'imagination en campagne. Que cet enseignement à peu près universel soit couronné par des examens si légers, qu'un exercice mécanique de mémoire, l'audace d'un moment, le hasard souvent, suffisent pour s'en tirer à son honneur, et que par conséquent chaque année il fasse présent à la société de deux ou trois mille jeunes gens pourvus du même diplôme et se croyant tous des droits égaux à toutes choses. Figurez-vous tout cela, et vous n'aurez encore qu'une idée imparfaite de ce foyer d'espérances passionnées, de vanités indomptables, d'illusions et de chimères que tient sans cesse allumé, pour le plus grand repos de la société, l'éducation publique de France. »

Après ce coup d'œil général, vient ici l'examen détaillé des trois degrés de l'enseignement : primaire, secondaire, supérieur.

La première question qui se présente, à propos de l'enseignement primaire, c'est la création des *Écoles Normales* destinées par la loi de 1833 à fournir d'instituteurs toutes les communes de France.

A ce sujet, M. de Broglie se range tout à fait à l'avis de M. Beugnot contre la loi de M. Guizot, dont il développe le vice capital en ces termes :

« L'éloquent auteur de la loi de 1833, dans le rapport qui la précédait, s'étendait en termes pleins de magnificence sur la réunion de qualités extraordinaires que rendait indispensables le rôle humble et pourtant sublime d'instituteur de la jeunesse populaire. Mais, aurait-on pu lui demander, y a-t-il apparence, l'espèce humaine étant ce qu'elle est, peu abondante en dévouements et passablement atteinte d'intérêt personnel, que vous fassiez sortir de terre un assez grand

nombre de ces mérites satisfaits de rester inconnus, pour en compter, d'ici à dix ans, un par commune de France? Le moyen de les produire est-il de leur donner une éducation précisément faite pour éveiller en eux tous les goûts qu'ils ne pourront pas contenter dans leur vie? Ils sont destinés à vivre seuls, épars dans les campagnes. Est-ce une bonne préparation que de les élever en commun dans une ville? Leur existence obscure va se passer entre des parents qui mènent la charrue et des enfants qui quittent l'école pour aller glaner dans les champs. Dix années passées à toucher la fleur de toutes les connaissances humaines leur rendront-elles plus agréables les conversations d'un jour de foire? Dans le métier ingrat d'ouvrir de petites intelligences qu'on n'a pas même le temps de polir jusqu'au bout, à faire épeler des lettres, tracer des barres, exécuter et vérifier les quatre règles, il n'y a pas le moindre aliment pour un esprit actif, pas le moindre emploi pour des facultés exercées, pas le moindre stimulant de concurrence et de vanité. Quel noviciat pour une telle vie, sèche, aride, décolorée, qu'une grande école publique, recrutée de tous les points d'un département, avec tout le cortége de solennités académiques, de glorioles littéraires que de telles institutions comportent! Et quel silence glacial ne se fait pas tout d'un coup autour d'un brillant élève d'école primaire couronné la veille sous les yeux du conseil-général, envoyé le lendemain dans une pauvre commune rurale, en dehors de toute communication, où tous les bruits du monde viennent se perdre dans le calme des vastes plaines ou dans la profondeur des grands bois! Quel étonnement qu'une aigreur constante soit le résultat de ce changement de température subit, et que son impatience se porte contre cette société qui ne l'a mis un jour en lumière que pour l'ensevelir le jour suivant! »

Une objection qui a été faite quelquefois, et qui au premier abord paraît spécieuse, inspire au publiciste chrétien l'un de ses plus beaux passages :

« C'est pourtant là, peut-on dire, ce que fait depuis bien des années, sous nos yeux, la plus pacifique des institutions de ce monde, la religion catholique. C'est du sein des petits séminaires où ils sont élevés en commun dans des études philosophiques, au centre même du diocèse, que partent ces prêtres de campagne, qu'on retrouve ensuite paisiblement assis dans toutes les chaumières. Les écoles normales primaires ne sont que de petits séminaires laïques. Eh! sans contredit, la religion le fait sans effort, mais par une raison qu'il faut bien confesser, c'est que la religion fait des miracles et que l'Etat n'en fait pas. Elle en fait à tout instant par un flux en quelque sorte continu; elle fait des choses surnaturelles avec la régularité de la nature. Nos yeux s'y accoutument, nous trouvons la chose toute simple, et nous nous plaignons même quand le miracle n'est pas immédiat et complet. Mais qu'on essaie seulement un jour de faire à sa place et en dehors d'elle ce qu'on lui voit exécuter tous les jours sans effort, l'abîme qui sépare le ciel et la terre se montre aussitôt à découvert. Je n'en connais pas de si frappant exemple que ces résultats si différents de deux institutions très-analogues en effet dans leur composition, les séminaires diocésains et les écoles normales départementales : l'une, couvrant nos campagnes de missionnaires de paix dont la simplicité égale le dévouement; l'autre, depuis douze ans qu'elle existe, ayant étendu sur nos communes les mailles d'un réseau révolutionnaire. Les législateurs de 1833 avaient oublié qu'on n'inspire pas l'esprit de l'Eglise en copiant son cadre extérieur; ils avaient oublié qu'il est plus aisé d'annoncer l'Evangile aux pauvres, pour lesquels il est fait, que de leur enseigner l'arithmétique et la géographie, et que les mystères de la foi donnent à

l'âme une nourriture intérieure qui supplée au mouvement extérieur. Sur l
théâtre le plus étroit, le prêtre est au large au pied de l'autel. Sa solitude est vi
vante. C'est la cellule dont parle le mystique. Dans les veilles de la méditation
elle s'embellit et s'anime : abandonnée par l'esprit, elle devient vile et langui
sante : *tædium generat atque vilescit.* »

L'instruction secondaire procure-t-elle des résultats plus satisfai sants? Il y a des exceptions; il y a des excuses; le publiciste de la *Revue des Deux-Mondes* fait une large part aux unes et aux autres; mais il est trop clairvoyant, trop impartial pour ne pas signaler l'effet général, et le voici :

« Des milliers de jeunes gens sortent tous les ans des colléges de France, n'ayant rien appris du tout, ni connaissances élevées ni connaissances pratiques, n'étant bons à rien, dans toute la brutalité du terme. Ils en sortent avec une habitude de paresse enracinée, car, depuis trois ou quatre ans qu'ils ont perdu le fil et désespéré de le rattraper, ne rien faire est devenu chez eux comme une sorte de parti pris et parfois même de point d'honneur. Mais le peu de littérature qu'ils ont appris erre encore devant leur cerveau comme des images confuses, détachées d'une sphère brillante qui les détourne de toute perspective moins sublime. Ils ont appris à regarder en haut, sans savoir faire un pas pour monter. Qu'on juge quel élément de perturbation dans une société que cette infusion annuelle d'un ou deux milliers d'hommes, la plupart dépourvus de moyens réguliers de subsistance, pleins de l'âpre sève de la jeunesse et livrés sans remords à cette oisiveté qui attise, loin de les apaiser, les passions d'un âge périlleux! C'est un liquide élevé au-dessus de sa pesanteur naturelle, qui, avant de tomber au fond, troublera longtemps la surface. »

Le *Baccalauréat ès-lettres* contribue puissamment à ce désordre :

« On a dans sa poche un diplôme qui vous déclare savant sous le grand sceau de l'Etat, et avec le contre-seing d'un ministre. Vous n'ôterez jamais de l'esprit des pères de famille que c'est là une lettre de change souscrite par la société, et qui doit être tôt ou tard payée en fonctions publiques. On se sent au fond incapable de se frayer sa route soi-même dans les professions libérales. Une fonction publique, cela est plus noble, plus simple, et surtout donne moins de peine : on a ses appointements tous les mois; qu'on fasse bien, qu'on fasse mal, bon an, mal an, on est toujours payé, et, si l'on vient à être destitué, on a la ressource de se poser en victime politique. La société qui a donné un diplôme doit une place, et, si le billet n'est pas signé à l'échéance, nous avons cette contrainte par corps qu'on appelle une révolution. »

(La suite à un prochain numéro.)

Nos lecteurs n'auront certainement pas méconnu l'importance des questions qui s'agitent aujourd'hui en Hollande, c'est-à-dire dans un pays où le protestantisme, affectant plus que partout ailleurs les grands mots de tolérance et de liberté, fait peser sur nos frères, depuis près de trois siècles, un joug humiliant et onéreux.

Retirer à la secte calviniste les priviléges d'une religion d'Etat, c'est lui enlever la plus grande partie de ses moyens de tyrannie et d'oppression. Rompre ou desserrer les liens étroits par lesquels un Etat essentiellement protestant prétendait se rattacher la divi

Epouse de Jésus-Christ, c'est travailler à l'affranchissement, à la liberté, aux progrès de l'Eglise catholique, dont les enfants fidèles ne forment encore qu'une minorité, mais une minorité imposante dans les Pays-Bas.

C'est donc avec satisfaction que nous avons reproduit les discours prononcés dans la seconde chambre des Etats-généraux, et qui paraissent indiquer, de la part d'un grand nombre de deputés, des dispositions favorables à la suppression des *deux départements des cultes*.

Le ministère paraît aussi, comme on l'a vu, incliner vers cette mesure, et la préparer peu à peu. Tel était le sens de ses premières notes; tel est, ce semble, l'esprit des déclarations qui ont été renouvelées par les deux ministres chargés de la direction des affaires du culte réformé et des rapports de l'Etat avec l'Eglise catholique.

Voici, en effet, l'analyse de leurs opinions :

« M. le ministre de la justice, chargé en même temps de la direction des affaires du culte réformé, répond à M. van Heemstra que le gouvernement n'a pris aucune résolution définitive à l'égard des deux départements des cultes, et qu'il a voulu attendre les résultats de l'expérimentation.

« Après avoir rendu hommage aux éminents travaux de M. van Heemstra dans le département du culte réformé, le ministre dit que le gouvernement est d'avis que les liens qui attachent l'Eglise à l'Etat doivent être rompus, leur existence étant contraire à l'esprit de nos institutions. Il ne s'occupera pas ici de la légalité ou de l'illégalité du règlement de 1816; l'intérêt public ne nécessite pas un retour vers le passé; mais le présent doit être réglé et organisé d'après nos nouvelles institutions. C'est de l'Eglise même que cette organisation devrait sortir, et si l'Eglise comprend notre situation réelle, elle peut compter sur la protection que le gouvernement est obligé de lui garantir.

« Le ministre ajoute qu'il ne souffrira pas qu'une communauté religieuse quelconque empiète sur les droits d'une autre; mais il croit aussi qu'on a peut-être des craintes exagérées sur les suites que pourrait avoir la suppression des deux départements des cultes, les lois offrant des garanties en dehors de ces départements. Il convient, il est vrai, qu'il faut une surveillance administrative pour l'emploi et la distribution exacts des fonds, il convient aussi avec M. Groen que, maintenant plus que jamais, il faut soutenir l'esprit religieux et l'encourager, dans l'intérêt de l'Etat, aussi bien que dans l'intérêt de tous; mais tout cela est en dehors des attributions des départements mêmes, et il ne voit pas le danger que pourra amener la suppression.

« M. le ministre des affaires étrangères, chargé de la direction des affaires du culte catholique, est aussi parfaitement d'accord avec son collègue de la justice. M. le ministre explique comment l'idée de suppression des deux départements des cultes a pris naissance lors de la formation du cabinet actuel; pour le moment, ce n'est qu'un simple essai qui, cependant, produit déjà des économies considérables au trésor. Mais, jamais, lorsqu'il s'agira de la religion et de l'accord des populations, on ne verra le ministère se décider avec précipitation. »

Après quelques débats, exclusivement relatifs aux protestants, puis aux juifs, le *budget du culte catholique* a soulevé encore quelques observations.

M. Luyben s'est plaint des diminutions qu'a subies ce budget. ne le croit pas suffisant pour les besoins réels auxquels il doit pourvoir. Il regrette surtout l'absence de subventions nécessaires pour l'érection d'églises dans des communes trop pauvres.

MM. Nispen, Van Sevenaer et Hengst ont appuyé ces réclamations dont l'ancien ministre, M. Mutzaër, a avoué la justesse. M. Mutzaër le ministre actuel sont d'accord pour reconnaître le principe des allocations demandées. Ce dernier, sans prendre d'engagement formel, a protesté de ses bonnes intentions.

Ensuite, le chapitre VII du budget a été adopté à l'unanimité.

Nous souhaitons vivement que les catholiques de Hollande continuent à soutenir leurs droits avec autant de sagesse et de fermeté. S'ils rencontrent, d'ailleurs, chez leurs anciens adversaires des dispositions conciliantes et modérées, ils obtiendront un triomphe doublement honorable et pour eux et pour le pays, où de pacifiques discussions auront pu, sans irritations et sans secousses, amener de justes et libérales réformes.

Bibliothèque populaire de Bordeaux.

Nous recevons la lettre suivante, que nous publions avec empressement :

« Bordeaux, le 21 décembre 1849.

« Monsieur le rédacteur,

« Je viens vous remercier de la manière dont vous avez bien voulu parler de notre bibliothèque populaire. Mais je ne veux prendre pour moi que ce qui m'appartient, c'est-à-dire le choix des sujets et leur appropriation au but que je me propose. Ainsi l'éloge mérité que vous avez donné au chapitre du n° 5 de mon recueil doit revenir à M. l'abbé Dauphin, supérieur de l'institution d'Oullins, qui m'a fourni les passages les plus saillants de cet article. Je profite de cette circonstance pour demander de nouveau le concours des rédacteurs de l'*Ami de la Religion*, dont la plume pourrait être si utile à notre œuvre naissante.

« Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

« L'un des rédacteurs de la Bibliothèque populaire,

« AUBONNET. »

Nouvelles Religieuses.

ROME. — Les cours du séminaire romain vont se rouvrir le 2 janvier, et pour satisfaire les désirs de beaucoup de familles honorables, S. E. le card. vicaire autorisera les jeunes gens qui ne se destinent pas à la carrière ecclésiastique à profiter de cet enseignement. Cette disposition, dérogatoire aux usages établis, montre quel vide a laissé dans l'instruction publique la fermeture des collèges des Jésuites.

DIOCÈSE DE PERPIGNAN. — Un maire nommé aux cris de : *Vive le partage des terres !* eut l'impudeur, il y a quelques mois, de se porter à l'acte le plus violent contre le vénérable pasteur de sa commune. Il réunit au son du tambour une douzaine de conseillers municipaux et quelques uns de ses partisants frénétiques, fit irruption dans la demeure du curé et le somma de quitter immédiatement

paroisse. L'énergie des hommes d'ordre parvint seule à empêcher une violence que cet indigne magistrat allait consommer dans l'intérêt de ses rancunes personnelles. Depuis ce jour cette importante commune, située aux environs de Perpignan, est livrée à une irritation dont les effets peuvent devenir déplorables.

DIOCÈSE DE DIJON. — M. Aulas, ancien curé de Sainte-Marie-la-Blanche-et-Combertault, près Beaune (de 1802 à 1832), est mort, en mars dernier, à Marcigny-sur-Loire, où il s'était retiré. Il a laissé, par testament, à l'hospice de la Charité de Beaune une rente de 300 francs, à la charge d'entretenir à perpétuité un de ses anciens paroissiens, vieillard ou infirme. En outre, il avait ordonné qu'aussitôt après sa mort une somme de 100 fr. serait distribuée aux pauvres de Sainte-Marie-et-Combertault. Ses intentions ont dû être exactement remplies. — M. Aulas a laissé à Sainte-Marie et dans le voisinage une mémoire vénérée ; ce qui n'avait pas empêché d'aveugles paroissiens de lui susciter gratuitement, alors que la vieillesse commençait pour lui, des peines qui furent la véritable cause de sa retraite. En dehors de la volonté du bon pasteur, déjà oublié peut-être, le châtiment, châtiment cruel, ne se fit pas attendre, et depuis longtemps, croyons-nous, les habitants de Sainte-Marie ont reconnu leurs torts ; mais ils ont dû les reconnaître bien plus vivement, à la réception du testament de leur ancien curé.

DIOCÈSE DE LYON. — Dans la distribution des secours votés aux enfants pauvres de la Guillotière, dit un journal de Lyon, le conseil municipal de cette commune a cru devoir exclure tous les enfants qui fréquentent les écoles des Frères de la Doctrine Chrétienne. Il n'y a rien dans ce fait qui puisse nous étonner, nous sommes depuis longtemps habitués à voir interpréter de cette façon la devise de notre République : liberté, égalité, fraternité.

DIOCÈSE DE GRENOBLE. — Mercredi a eu lieu, à Grenoble, l'inauguration des orgues de Saint-Louis, en présence d'une foule immense qui garnissait entièrement les deux côtés de la nef. M. le vicaire-général Berthier officiait et présidait cette imposante réunion, à laquelle assistaient M. le maire, plusieurs membres du conseil municipal et la plupart des notabilités de la ville.

Après un discours de M. le curé de Corenc et la bénédiction de l'orgue par M. l'abbé Berthier, M. Zeiger a exécuté quatre ou cinq morceaux de différents genres, et propres à faire apprécier les ressources de ce magnifique instrument.

Le résultat de cette épreuve a été des plus satisfaisants pour le public et pour l'artiste.

DIOCÈSE DE LIMOGES. — On nous écrit d'Anzances :

« Le 12 décembre, a eu lieu la clôture d'une retraite qui laissera dans l'esprit de la population de cette ville une impression à jamais ineffaçable.

M. Beluze, missionnaire du diocèse de Limoges, est venu nous prêcher une station dont les résultats ont dépassé de beaucoup toutes les espérances.

Dès les premiers jours de la retraite, les confessionaux étaient littéralement encombrés : le huitième jour de la station, il y a eu une communion générale de 250 hommes ; le dimanche suivant, autre communion générale de 200 hommes : enfin, le jour même de la clôture, 150 hommes sont encore venus s'asseoir à la table sainte. Parmi ces hommes, un grand nombre avaient déserté les sacrements depuis 20, 30 et 40 ans.

Deux cérémonies bien touchantes ont marqué le cours de cette station ; la première a été le couronnement de la Sainte-Vierge et la consécration de la paroisse à cette reine des anges et des hommes. Après la belle cérémonie du couronnement, mille bras d'hommes se sont tendus vers la statue de la mère du Dieu vivant placée sur le maître-autel. *Promettez-vous*, s'est écrié M. l'abbé

Beluze, *d'aimer toujours Marie?* Un oui général et énergique est sorti de toutes les poitrines. Ce beau serment a excité une douce émotion, des larmes d'attendrissement ont mouillé tous les yeux.

La seconde cérémonie a été une amende honorable au très-saint sacrement! Après les prières réparatrices des outrages faits au Seigneur Jésus dans le sacrement de son amour, tout le monde s'est précipité à genoux, en s'écriant : *Pardon, mon Dieu !*

Enfin, cette retraite si féconde en fruits de grâces et de salut, s'est terminée par une procession solennelle. Malgré un froid assez vif, la garde nationale au grand complet, le maire en écharpe, l'adjoint, le juge de paix, toute la ville, en un mot, se pressait autour de la statue de la Sainte-Vierge portée au milieu des rangs de la garde nationale. La joie était sur tous les visages, la paix dans tous les cœurs, la grâce et la justification dans toutes les âmes, des larmes de bonheur dans tous les yeux.

On savait que M. l'abbé Beluze devait partir le lendemain après sa messe; la garde nationale a voulu l'entourer d'amour et de vénération jusqu'au dernier moment, en l'accompagnant jusqu'à trois kilomètres de la ville.

Nous renonçons à décrire tout ce qu'il y a eu de touchant dans cette douloureuse séparation. *Vive la Religion !* criait la garde nationale, et la foule échelonnée sur toute la route, répétait : *Vive la Religion !*

Enfin, il s'est éloigné, le bon missionnaire, après avoir donné à tous le baiser fraternel, après nous avoir encore bénis. Nous aussi, nous le bénissons, ce bon prêtre, qui nous a appris combien le Seigneur est doux ! Nos vœux et nos prières le suivront partout. Son zèle pour nous a été une flamme; sa charité, un dévouement sublime. Nous savons qu'il s'est épuisé en travaillant à notre régénération spirituelle; mais nous savons aussi que la joie surabonde dans son cœur, car la moisson a été bien abondante.

Puisse ce cri de gratitude et d'amour arriver jusqu'à lui, et réjouir son cœur paternel ! »

SUISSE. — On lit dans l'*Observateur de Genève* :

« Il existe à Carouge une petite communauté de Sœurs de charité. Cet établissement, il va sans dire, est l'œuvre de M. le curé de Carouge et de quelques bonnes âmes qui ont aidé leur pasteur de leur généreuse coopération. Après de longues luttes, après de nombreuses tracasseries, M. le curé était parvenu à la fonder et à lui donner une existence légale; et certes ce ne fut pas sans peine. Quelques conseillers d'alors, honnêtes bourgeois, avaient cru de leur dignité municipale de ne pas laisser agir M. le curé sans contrecarrer ses bons desseins. Cependant, la patience et le zèle triomphèrent; mais les habiles administrateurs de Carouge firent nn coup de maître : les Sœurs, ayant uue existence légale, devaient être sous la surveillance d'un comité nommé par le conseil municipal. On crut devoir y accepter le curé, mais seulement avec voix *consultative*.

« Dimanche passé, la municipalité actuelle, toute jeune et toute badigeonnée de radicalisme comme il convient, a cru devoir progresser sur sa devancière; elle a trouvé exorbitant qu'un ecclésiastique pût dire un mot quand il s'agit d'une œuvre de secours pour les pauvres et de consolation pour les malades; elle a mis à la porte du *Comité des Sœurs* le fondateur et le soutien de cet établissement, M. le curé de Carouge, et elle l'a remplacé par un avocat ou un marchand quelconque. »



Séance de l'Assemblée.

La séance a été encore livrée aux discussions inextricables et à ... les péripéties des interpellations.

Impossible de sortir de l'affaire de la garde mobile. Les amende... ...nts se sont croisés, les orateurs se sont débattus en vain, il a fallu ...voyer le tout à la commission. En pourra-t-elle tirer quelque ...se d'acceptable?

Puis nous avons eu les interpellations de M. Lagrange avec l'ac... ...mpagnement ordinaire de gestes et de déclamation, et de plus avec ... sorties de M. Estancelin et de M. Ségur-d'Aguesseau. Ces hono... ...bles membres devraient se contenir davantage : tout le monde y ...gnerait, eux les premiers.

M. Lherbette est venu réclamer le petit projet de M. de Parieu sur ... instituteurs, et M. de Parieu a déclaré qu'il était aux ordres de ...ssemblée. Incontestablement, ce qu'il y aurait de mieux à faire, ... serait de presser le rapport de M. Beugnot sur la loi organique ... d'entamer la discussion du projet général de M. de Falloux : le dé... ...itif valant cent fois mieux que le transitoire et pouvant être voté ...esque aussi vite.

On a fini par les interpellations de M. Desmousseaux de Givré à ...opos du tombeau de l'Empereur. Nous n'y avons vu qu'une lutte ...fligeante et maladroite de personnalités et de récriminations, au mi... ...u desquelles la lumière n'a pas pu se faire. L'Assemblée a ordonné ...mpression du rapport de M. de Luynes et des pièces à y joindre.

On a distribué aujourd'hui à l'Assemblée le projet de loi sur l'in... ...ruction publique examiné par le conseil-d'Etat.

Un article publié par la *Revue des Deux Mondes* a excité une vive ...olémique dans la presse. Le moment est venu pour nous de la ré... ...umer.

La *Revue des Deux Mondes* prévoyait le cas où, par suite de la ré... ...ision de la Constitution actuelle, la France se retrouverait entière... ...ment maîtresse de son avenir. Quelles seraient alors les chances des ...nciens partis : légitimiste, orléaniste, bonapartiste? C'est en se pla... ...nt à ce point de vue délicat que ce recueil raisonnait longuement sur ... réconciliation des deux branches de la maison de Bourbon, et que, ...us prétexte de défendre les intérêts de la branche cadette, il se ...rmettait non-seulement de lui donner des conseils, mais aussi de ...i prêter sa politique.

Ces conseils et cette politique pouvaient, du reste, se traduire ...nsi : Attendre les événements, et ne s'engager à rien pour profiter ... tout. Attendre, si la monarchie doit revenir, que M. le comte de ...hambord soit rappelé par la France sur le trône de ses pères; et

alors seulement se rapprocher du prince et se présenter à sa sui[te] avec des droits éventuels d'hérédité. Attendre, dans l'hypothèse co[n]traire, que le principe du pouvoir électif soit de nouveau confirmé pour se rallier encore au mouvement révolutionnaire, lui propose[r] pour chef un candidat de la famille d'Orléans, et essayer de nouvea[u] l'épreuve si tristement terminée au 24 février.

De telles suggestions, hâtons-nous de le dire, sont, à ce qu'on assure, en désaccord flagrant avec les vœux et les espérances de tou[s] les chefs éminents du parti qui a été aux affaires depuis 1830 jusqu'en 1848. Mais les habiles qui ont exploité personnellement ce[s] dix-huit années, soit au pouvoir, soit même dans l'opposition, n'on[t] pas manqué de les appuyer. Le *Journal des Débats*, au nom des philosophes universitaires et voltairiens, et *l'Ordre*, organe de l'ancienne gauche dynastique, ont donc chaudement soutenu la *Revue des Deux-Mondes*.

Cette levée de boucliers ne pouvait être, dans le grand parti de l'ordre, que le signal de déplorables divisions. Elle a provoqué d'abord de vives représailles. Mais ce ne sont pas seulement les feuilles légitimistes qui ont énergiquement réprouvé cette évocation rétrospective des discordes passées et cet appel aux futurs conflits.

L'*Assemblée nationale*, journal vraiment conservateur, a répondu ainsi aux égoïstes et aux aveugles de son ancien parti :

« Doctrinaires universitaires, vous voulez sacrifier l'union, qui peut seule sauver la France, à des théories ou à des ambitions personnelles.

« Il n'appartient à personne de changer le mandat que la société a mis dans la main des gens de bien.

« Croyez-vous le péril passé? Croyez-vous qu'il n'y ait plus rien à faire qu'à semer la discorde et qu'à savourer le plaisir d'avoir fait des ruines?

« Assurément non; la société a besoin du concours de tous; légitimistes, conservateurs, orléanistes, partisans de l'idée impérialiste, trève à vos querelles: n'ayez en face que la Montagne audacieuse et le socialisme parasite; gardez votre ardeur de batailler pour une grande lutte sociale, et n'allez pas, par amour de quelques phrases, nous ramener encore un nouveau 24 février. »

L'*Univers* a dit à son tour :

« Le *Journal des Débats* se joint aujourd'hui à la *Revue des Deux Mondes* et à l'*Ordre* pour établir qu'il ne faut pas qu'il y ait *fusion* entre les deux branches de la maison de Bourbon. Il ne voit que les erreurs d'un *zèle intempestif* dans ces projets de conciliation que la France pourrait bien ne pas ratifier. Or, le *Journal des Débats* tient beaucoup à ne rien faire sans connaître sûrement la volonté du pays : il l'a prouvé en 1830.

« L'article du *Journal des Débats* a visiblement le même but que ceux de la *Revue des Deux Mondes* et de l'*Ordre* : il s'agit de réchauffer le zèle des orléanistes *quand même*, et peut-être aussi de peser sur certaines délibérations.

« En somme, comme la *Revue des Deux Mondes* et comme l'*Ordre*, le *Journal des Débats* conclut en disant : Pas de fusion; combattons ensemble, mais gardons chacun notre drapeau; plus tard on verra; « laissons au temps et aux événements la décision de ce qui ne doit être éclairci et résolu que par le temps « et les événements. »

« Vivons au jour le jour : telle est donc toute la politique des hommes qui rêvent pour le comte de Paris une royauté révolutionnaire. Et, chose digne de remarque, cette politique, ils l'imposent à tout « le grand parti de l'ordre. » Les socialistes auraient tort de désespérer. »

L'*Opinion Publique*, qui avait vivement dénoncé l'article de la *Revue des Deux Mondes*, a discuté la question au fond avec le *Journal des Débats*. Ecartant d'abord les exagérations, qui ne font que nuire aux causes qu'elles prétendent servir, elle exprime ainsi sa pensée sur un passé si inutilement remis en discussion :

« L'opposition fait la guerre, l'histoire juge, et il y a toujours une grande différence entre un arrêt et un boulet. Notre conviction est qu'au fond il faut s'en prendre bien plus aux situations qu'aux personnes des fautes commises, ce qui nous semble une raison péremptoire pour ne point replacer les personnes dans des situations où, malgré toutes les bonnes intentions et tout le mérite du monde, le bien est souvent impossible et le mal inévitable.

« Manquait-il quelque chose à la solidité matérielle du pouvoir de 1830 ? N'avait-il pas des majorités nombreuses et dévouées dans les deux Chambres, une armée courageuse et aguerrie, des préfets actifs et obéissants au bout des grands bras du télégraphe, une administration admirablement organisée, un budget colossal ? Est-il facile de trouver un chef aussi expérimenté et aussi rudement élevé à l'école des révolutions que Louis-Philippe, des princes aussi brillants que ceux de sa famille ? Y a-t-il quelque espoir de rencontrer des hommes de conseil ou de tribune plus éminents que MM. Casimir Périer, Molé, Guizot, Thiers, de Broglie, Humann ? Enfin existe-t-il quelque chance de rencontrer dans l'avenir un journal plus habilement rédigé que le *Journal des Débats* ?

« Eh bien ! avec tout cela, combien le régime précédent a-t-il tenu le 24 février contre la Révolution ? Trois heures, ni plus, ni moins. Et vous voulez que nous recommencions à échafauder des gouvernements de fait en dehors des principes, et à les étayer sur la circonstance qui change et qui passe ! Vous dites qu'il faut que chacun réserve sa chance pour l'avenir, et vous appelez cela respecter la Providence ! Nous appelons cela, nous, mépriser ses enseignements les plus éclatants et ses leçons les plus austères, et ne tenir aucun compte des avertissements de l'expérience, que Bossuet appelle la rude maîtresse des peuples et des rois. »

L'*Opinion publique* ajoutait :

« Oui, l'établissement de 1830 est tombé parce qu'il lui manquait un principe et la portion considérable de la société française qui est dévouée à ce principe, de même que la Restauration est tombée en 1830 parce qu'un fatal malentendu lui a enlevé les forces sociales qui ont soutenu pendant dix-huit ans l'établissement de Juillet.

« Qu'en conclure ? Est-ce qu'il faut rester chacun de son côté, en prolongeant une scission qui a fait tout le mal ? Est-ce qu'il faut refaire la grande unité des forces conservatrices dont la dissolution a amené les deux révolutions ? La désunion a tout perdu : est-ce une raison pour rester désunis ? »

Nous devons également reproduire les déclarations de l'*Union*, qui sont empreintes d'autant de sagesse que de modération :

« Deux monarchies ont péri. Elles étaient de conditions opposées. L'une reposait sur le droit historique, l'autre sur le droit révolutionnaire. Comment toutes

les deux ont-elles péri? La raison en est très-simple. C'est que ces deux monarchies, adverses par leur principe, et pour le dire, par leurs défenseurs, se sont affaiblies et ruinées l'une par l'autre. Leur chute n'implique donc pas la défaite de la force monarchique en France; elle constate seulement que cette force, coupée en deux parts, se détruit elle-même; et c'est aussi toute l'explication des calamités de la France depuis soixante ans.

« Et quelle est la conclusion finale de ces remarques de fait ?

« C'est que le bon sens fait un devoir d'unir ce qui est séparé. »

Enfin l'*Union* a terminé ainsi :

« Quant à la maison d'Orléans, ce n'est pas notre mission de l'avertir du péril des illusions. Nous lui savons des amis plus indépendants et plus éclairés que ses flatteurs ; c'est à elle à faire choix des conseils qui parlent à l'espérance ou à la dignité, à l'ambition ou à l'honneur.

« Au reste, les questions que nous venons d'indiquer malgré nous ne changent rien à la conduite des affaires ni des partis. Nous sommes, comme on le dit, appliqués à une grande épreuve : nous essayons les mœurs républicaines de la France. Que cette expérience ait son cours ; ce n'est pas notre langage qui la troublera. Mais comme nous sommes en des temps d'une mobilité prodigieuse, nous souhaitons n'être surpris par aucun accident; c'est toute la raison de notre politique de rapprochement et de concorde, laquelle ne saurait, en aucun cas, se réaliser par le sacrifice du bon droit, de la liberté et de la justice. »

Nous ne ferons, quant à nous, qu'une dernière réflexion : Ce n'est pas seulement deux partis qu'il s'agit de rapprocher; ce sont tous les honnêtes gens, tous les bons citoyens, tous les vrais enfants de la France qui doivent au plus tôt se réconcilier. C'est leur devoir, c'est aussi la seule condition de salut pour notre patrie. Nous ne l'arracherons pas autrement à l'abaissement dont la menace l'étranger, et aux ravages de la barbarie, qui, chaque jour, se développe davantage dans son sein.

Dieu ne refusera pas sans doute cette grâce à une nation qu'il a toujours si merveilleusement protégée. Mais pour nous unir autant qu'il est en nous à ses desseins, il nous faut peu de disputes, beaucoup de dévouement et pas mal de patience.

DEUX MOTS A LA **Réforme**.

Un journal catholique faisait ressortir éloquemment, il y a quelques jours, la folie des puissants et des heureux du siècle, qui, sans cesse troublés dans la jouissance et dans la possession de leurs faux biens, et voyant le jour des catastrophes s'avancer avec une effrayante rapidité, marchent, indifférents aux enseignements de la Providence, dans la sécurité de l'oubli et du mépris.

« On peut suivre de ruine en ruine, de désert en désert, disait l'écrivain religieux, l'orgueilleuse et rebelle cité. Chacun connaît ses longs forfaits, et nul ne voit son repentir. On y boit, on y mange, on y dort, on s'y rue au plaisir, et le filet qui la doit envelopper est déjà lancé. »

Le journal la *Réforme* s'est emparé de ces paroles : — Et sur qui

donc comptez-vous, s'écrie la feuille démagogique, pour guérir cette société qui tombe en poussière ? Sur l'Eglise et sur le clergé, apparemment. Mais nous demandons au *journal ultra-catholique* de quelle Eglise et de quel clergé il veut parler?

— Vous voulons parler, monsieur l'abbé, de l'Eglise que Jésus-Christ a fondée il y a dix-huit siècles, et à laquelle il a donné pour chefs visibles saint Pierre et ses successeurs. Nous voulons parler du clergé que vous défendiez avec tant d'éclat contre les révolutionnaires de l'école de Marat et de Robespierre, il y a vingt ans, avant que vous eussiez apostasié la foi de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, pour vous traîner, prêtre dégradé, sur les traces de Pierre Leroux, ce tribun de troisième ordre, sur celles des sans-culottes au milieu desquels vous vous efforcez aujourd'hui de vous étourdir à force d'exaltation et de violence.

Les Avocats de la Haute-Cour.

Nous avons répété, comme tous les journaux, les nouvelles du Palais. Nos lecteurs savent donc le résultat des délibérations du conseil de l'ordre relativement aux avocats qui ont paru à la barre de la Haute-Cour de Versailles.

Nous ne serions pas revenus sur cette affaire si le *National* n'avait essayé d'en tirer prétexte pour ranimer des passions qui s'éteignent. Mais puisque les feuilles socialistes, parmi lesquelles le *National* se range aujourd'hui, présentent les défenseurs des accusés du 13 juin comme des victimes innocentes et persécutées, il nous sera bien permis de leur restituer leur véritable rôle et de rappeler que si le procès de Versailles a été troublé jusqu'à la fin par des scandales, c'est à eux en grande partie qu'en revenait de droit la responsabilité.

Rappelons donc les faits.

Que penser, par exemple, de la protestation par laquelle Mᵉ Crémieux, cet avocat dont la voix néfaste se fait entendre dans tous les orages, a répondu à l'arrêt de la Haute-Cour, qui avait mis un terme, d'une manière si bienveillante, à l'incident soulevé par la déposition du lieutenant Petit? L'uniforme français avait été outragé de la manière la plus violente par un défenseur, et l'officier ayant rendu outrage pour outrage, la Haute-Cour s'était contentée de blâmer les deux coupables, sans punir l'irrévérence grave qu'ils avaient commise à son égard. Cependant les avocats ont protesté, parce que, suivant eux, des *hommes portant la robe*, avaient été insultés impunément par un *homme portant l'épée;* comme si l'homme portant l'épée n'avait pas commencé par recevoir une insulte de la part d'un homme portant la robe; et l'ancien ministre du gouvernement provisoire qui, dans son pouvoir éphémère, avait frappé d'un coup impie l'inamovibilité de la magistrature, a osé dire à des magistrats que le souvenir du procès auquel ils présidaient, resterait comme un monument d'incroyables passions.

Après les conclusions prises par le ministère public pour la suppression de la protestation, les avocats ont encore déclaré que la défense n'était plus libre et qu'ils seraient obligés de se retirer. La Haute-Cour n'a pas voulu leur laisser ce prétexte, et a renvoyé l'incident à la fin des débats.

Ce n'était que le commencement de la scène qui devait se développer au moment des plaidoiries. Les accusés avaient soutenu constamment que la manifestation du 13 juin était une *manifestation pacifique;* plusieurs mêmes avaient

fait entendre des témoins pour établir combien leur pensée avait été éloignée de toute tentative d'insurrection. Et voilà qu'après le réquisitoire, Mᵉ Michel (de Bourges) se lève, au nom de tous ses confrères, pour établir comme système général de la défense *la violation de la Constitution* et le *droit à l'insurrection*. « C'est là, dit-il, *la tente sous laquelle la défense doit s'abriter*. D'autres viendront ensuite qui *enfonceront* plus avant dans le terrain les *pieux* qui doivent « consolider l'édifice. » Le président arrête l'orateur, et l'avertit qu'il ne peut plaider un semblable moyen. Alors Mᵉ Michel s'écrie : « Nous sommes des Galilées ; vous avez vos procureurs-généraux et vos avocats généraux qui sont les « cardinaux de la Haute-Cour ; ils en ont la pourpre : qu'ils me répondent. » C'était une phrase à effet ; mais l'effet, on le pense bien, fut nul. La Haute-Cour rendit un arrêt qui défendait de plaider devant elle l'insurrection contre les lois et la Constitution. Alors les Galilées se sont retirés, abandonnant le banc de la défense au moment du combat.

Ils espéraient par cette retraite inopinée intimider le haut-jury et toucher l'opinion publique en leur faveur. Vain espoir ! le haut-jury a rempli froidement son devoir en brisant la solidarité qu'on avait essayé d'établir entre tous les accusés ; l'opinion publique s'est indignée d'une désertion inexcusable après la modération presque excessive qu'avaient montrée les magistrats dans tout le procès, inexcusable surtout devant des juges issus du suffrage universel et personnifiant en eux ce qu'il y a de plus élevé et de plus indépendant dans la société. Bien plus, parmi les journaux connus par leurs sympathies pour les accusés, la *Voix du Peuple* a flétri en termes plus énergiques que nous ne le faisons nous-mêmes : « *l'avocasserie montagnarde qui, par amour de la tactique et pour le plaisir de soutenir une thèse tribunitienne*, a soulevé la question doctrinale et inutile au procès, du *droit d'insurrection*. »

Ainsi cette justice dont M. le président de la Haute-Cour menaçait les avocats quand il leur disait que peut-être un jour leurs clients, ramenés par le temps et la réflexion à une situation d'esprit plus calme, pourraient leur demander compte de l'abandon dans lequel ils les avaient laissés, s'est déjà accomplie pour eux.

A cette première justice s'en est jointe une autre. L'ordre des avocats n'a pas voulu souffrir, et il a eu parfaitement raison, qu'on pût établir une solidarité quelconque entre ceux de ses membres qui ont ainsi compris le respect des lois et la défense des accusés, et ceux qui se font une autre idée de la dignité de leurs devoirs ?

Bulletin de la politique étrangère.

ITALIE. — PIÉMONT. — L'ouverture du parlement piémontais a eu lieu à Turin le 20 décembre.

Voici le discours prononcé, à cette occasion, par le roi Victor-Emmanuel II :

« Messieurs les sénateurs, messieurs les députés,

« Les faits qui m'ont engagé à dissoudre le parlement, et qui, après un appel au pays, m'amènent aujourd'hui à en convoquer un nouveau, ne doivent pas nous décourager.

« Ils nous ont mûris à cette école, à laquelle seulement s'apprend la vie politique, l'école de l'expérience. Ils ont été l'occasion d'un noble exemple de confiance et de concorde entre le peuple et le prince. Ils ont donné champ libre au pays pour manifester qu'il est apte à soutenir ses institutions politiques et qu'il est digne de ses libertés.

« Notre situation, que je qualifiais de grave il y a quatre mois, n'a pas changé. Toutefois, nos relations avec les puissances amies sont devenues plus aisées, de même que notre crédit s'est consolidé; mais les plus importantes questions soit intérieures, soit extérieures, sont toujours pendantes.

« Cette situation incertaine, si elle se prolongeait, nous enlèverait notre réputation au-dehors, et elle dégoûterait le pays des institutions, qui en promettant une bonne administration et le progrès, auraient au contraire paralysé ce dernier, et mis le désordre dans la première. Il vous appartient actuellement de réparer ces fatales conséquences.

« Il s'élève en mon âme une nouvelle et plus ferme confiance dans les destinées futures du pays et de nos institutions. Les électeurs ont entendu ma voix, ils sont accourus en grand nombre aux élections. Je suis heureux de pouvoir, en cette solennelle occasion, leur témoigner ma reconnaissance. Je considère comme fait à moi-même le bien qu'ils auront fait à la cause publique; ce bien m'est même et plus précieux et plus cher, préférant constamment daus ma pensée le bien public à mon propre bien. Il n'est pas besoin d'indiquer les questions qui, à raison de leur urgence, réclament une solution immédiate; elles vous sont suffisamment connues. Il ne me reste donc qu'à en recommander la prompte solution à votre prudence.

« Messieurs les sénateurs, messieurs les députés,

« Pour consolider l'organisation politique instituée par le roi Charles-Albert, mon père, d'auguste mémoire, j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir. Mais si l'on veut que ces institutions jettent de profondes racines dans les cœurs et les esprits de tous, il ne suffit pas de la volonté ni du décret du roi, il faut encore que l'expérience en démontre l'utilité et l'avantage véritable dans leur application pratique.

« Cette sanction indispensable est désormais confiée à votre vertu. Je vous rappelle que jamais plus grande occasion ne vous fut offerte d'en user, et au nom de la patrie que nous portons tous au plus profond de notre cœur, je vous prie, abstraction faite de toute autre pensée, de n'en avoir qu'une présente, celle seulement qui pourra cicatriser ses blessures et lui donner à la fois l'honneur et le salut. »

ALLEMAGNE. — Le ministre de l'empire pour le département des affaires étrangères, M. Jochmus, vient d'adresser aux envoyés étrangers accrédités près le pouvoir central à Francfort, une note par laquelle il les informe que l'archiduc Jean a résigné ses pouvoirs, et qu'il est remplacé par une commission centrale provisoire. M. Jochmus invite les envoyés à informer leurs gouvernements de ce changement.

D'après ce que l'on écrit de Vienne le 19, la promulgation des Constitutions particulières destinées aux divers pays de la couronne aurait lieu positivement avant la fin de cette année.

La *Gazette de Carlsruhe* du 21 contient une ordonnance du grand-duc qui prolonge de quatre semaines l'état de siége et la loi martiale promulgués au mois d'octobre dernier.

On mande de Dresde, le 19 décembre, à la *Gazette de Breslau :*

« Le ministre des affaires étrangères a répondu aujourd'hui aux interpellations qui lui avaient été adressées au sujet de la concentration des troupes autrichiennes sur la frontière.

« Le gouvernement, a dit le ministre, n'a reçu aucune communication sur la « destination de cette armée, qui, du reste, est dans ses cantonnements et n'a « établi aucun camp. Nous ne savons rien de plus à cet égard que ce que les « journaux ont rapporté.

« Ce que le gouvernement peut assurer toutefois, c'est que ces troupes n'ont « aucune intention hostile. »

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 24 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. BAROCHE, VICE-PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif à la garde mobile.

MM. d'Hautpoul, Mauguin, F. de Lasteyrie, Molé, Clary et F. Barrot sont successivement entendus.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN monte à la tribune.

Messieurs, quand on discute, ce qu'il importe, c'est de savoir sur quoi on discute. (Rires.) Or, nous n'en savons rien ni les uns ni les autres. (Bruit et rires.)

Il y a quatre propositions distinctes en présence : la proposition du ministre de la guerre, celle de M. Clary, celle de M. le général Lebreton et, enfin, celle de M. le général Tartas. (Hilarité.)

Une voix : Et celle de la commission !

Une autre voix : Oui, et de cinq ! (Rires.)

Les généraux Le Flô et Oudinot se succèdent à la tribune.

M. CHEGARAY. Je demande que tous les amendements soient renvoyés à la commission pour qu'elle nous apporte un projet plus complétement étudié.

M. BEDEAU, rapporteur. Merci ! (Hilarité.)

M. CHEGARAY. Pour donner à la commission le temps de travailler, nous pouvons prolonger pendant un mois l'existence de la garde mobile. (Non ! non !)

A droite : Aux voix ! la clôture !

A gauche : Aux voix ! le renvoi à la commission !

M. le général Le Flô combat au milieu du bruit le renvoi à la commission.

L'Assemblée, après avoir encore entendu M. de Saint-Germain, renvoie tous les projets à la commission.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Lagrange au ministre de l'intérieur.

M. LAGRANGE. Vous savez les services que les blessés de Février ont rendus à la liberté. (Rumeurs.) Le sang qui a coulé en Février, la France en a accepté l'héritage. La France a acclamé la République de Février.

M. ESTANCELIN. Elle l'a subie.

A gauche : A l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. M. Estancelin, je vous rappelle à l'ordre.

M. ESTANCELIN. Je demande la parole. M. le président, en me rappelant à l'ordre, m'a donné le droit de m'expliquer; j'ai dit que la République avait été subie en Février par la France, et on m'a rappelé à l'ordre. (Mouvement à la Montagne.)

Ces messieurs doivent être contents. Je ne leur dirai qu'une chose en passant. M. Louis Blanc, dans le dernier mot de sa revue, dit que la République a été subie avec stupeur par la France. (Murmures.)

M. DE RANCÉ lit une correspondance de Belle-Isle, qui prouve que dans une révolte des détenus les officiers et soldats ont fait preuve d'une extrême modération.

M. F. BARROT. Il est inutile de dire ici que l'armée est fidèle à ses devoirs, et qu'elle fait tout ce qui est en elle pour ne pas aggraver les choses. Oui, l'armée a fait preuve d'une patience magnanime ; et ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'elle a fait usage de ses armes. (Très-bien !)

Maintenant, messieurs, on a dit que la liste de ceux qui ont été mis en liberté a été donnée légèrement. Non, messieurs, nous avons recherché avec soin ceux des détenus de Belle-Isle qui étaient dignes de la miséricorde du gouvernement (oh ! oh !)... qui

étaient dignes de la miséricorde du gouvernement. (Violentes réclamations au banc Bourzat.)

Oui, de la miséricorde, car le crime qu'on leur reproche à ces hommes est abominable, et, pour ma part, je n'en connais pas de plus grand. (Très-bien !)

Voix nombreuses : L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

L'Assemblée, consultée, passe à l'ordre du jour.

M. LHERBETTE se plaint d'avoir vu disparaître de l'ordre du jour le projet sur les instituteurs communaux.

M. BEUGNOT, rapporteur, répond qu'il a été retiré sur sa demande, parce que de nouveaux amendements ont été renvoyés à la commission. Du reste, il ne s'oppose pas à ce qu'on replace ce projet dans l'ordre des travaux immédiats.

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique, se joint à M. le rapporteur pour demander que l'on remette à l'ordre du jour le projet sur les instituteurs communaux.

L'Assemblée remet ce projet à son ordre du jour.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Desmousseaux de Givré au ministre de l'intérieur.

M. Desmousseaux de Givré se livre à une interminable discussion au sujet du monument de l'Empereur.

M. PISCATORY. On a apporté de telles accusations à la tribune que je demande l'impression du rapport de la commission.

L'Assemblée vote cette impression.

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé l'impression du rapport de la commission de la cour des comptes. (Oui ! oui !

L'Assemblée ordonne l'impression de ce rapport à la presque unanimité.

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé l'avis de la minorité de la commission.

A droite : Oui ! oui ! (Exclamations à gauche.)

L'Assemblée ordonne que l'on fera mention, dans le rapport, de l'opinion de la minorité. (Mouvement.)

La séance est levée à six heures et demie.

Chronique et Faits divers.

Par décision, en date de ce jour, le ministre des finances a réduit, à partir du 24, l'intérêt des bons du trésor, savoir :

A 3 p. 0/0 par an pour les bons de trois à cinq mois d'échéance ;

A 4 p. 0/0 par an pour les bons de six à onze mois d'échéance ;

A 5 p. 0/0 pour les bons à un an.

— M. J. Langevin, filateur à Laferté-Alais, nous prie de déclarer qu'il n'existe aucune identité entre lui et le sieur Langevin, cité dans un de nos derniers numéros, d'après le *Courrier français*, comme s'occupant d'organiser des comités électoraux socialistes.

— Le procureur de la République a fait saisir aujourd'hui le journal la *Réforme* à la poste et dans les bureaux de ce journal.

La poursuite est dirigée contre un article intitulé : *Les exilés français du 13 juin, résidant actuellement à Londres, aux démocrates fraternels d'Angleterre*, et qui se termine par ces mots : *Vive la République démocratique et sociale.*

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« Dans un procès jugé récemment par la cour d'assises de la Gironde, on a donné lecture d'une lettre qu'il est utile de reproduire pour constater une fois de plus le désintéressement et l'abnégation des républicains de la veille.

« *Extrait de deux lettres de M. Lenoir neveu à M. Lenoir oncle.*

« Paris, 20 mai 1848.

« Je voudrais bien que l'Etat prît les chemins de fer, *car nous ne pourrions qu'y gagner*, et je dois vous dire que le ministre de l'intérieur et celui du commerce ont l'intention de me nommer directeur général des approvisionnements de bois pour les chemins de fer; Baune, Ribeyrolles, Arago et Flocon, ainsi que Ledru-Rollin, ont jeté leurs vues sur moi pour cet emploi auquel je n'avais nullement songé. *Je crois que, si l'Etat prend, cela pourra réussir*.....

« Je dois vous dire que Duteil s'occupe, d'après mes avis et ceux d'Albert (perruquier de La Réole), d'organiser des nominations dans la Gironde, tant pour les préfectures que pour la magistrature.

« Paris, 30 mai 1848.

« ... Coq, Ducros, Sicard et compagnie, et tous les Bordelais, y compris Faugas et une infinité d'autres, sollicitent, les uns, la préfecture de Bordeaux; les autres, des sous-préfectures; d'autres veulent être procureurs-généraux de la République. C'est à dégoûter des hommes de voir l'acharnement de ces êtres-là, et surtout de l'exagération qu'ils se font de leur savoir. »

—M. Louis Hachette, chef de l'une des premières librairies de Paris, a proposé au cercle de la librairie et de l'imprimerie de donner l'exemple en organisant des caisses de retraite pour les ouvriers attachés à ces professions. Après une discussion qui a rempli plusieurs séances, le cercle a paru comprendre que la première mesure à adopter était d'ouvrir une souscription pour fournir gratuitement aux sociétés de secours mutuelles, actuellement existantes dans l'imprimerie, un accroissement de leur trop modeste capital.

— L'Académie des beaux-arts a nommé à la place vacante dans la section de peinture par la mort de M. Garnier. Il y a eu deux tours de scrutin.

Premier tour. — 37 votants. — MM. Cogniet, 12 voix; Alaux, 11; Delacroix, 7; Flandrin, 4; Rouget, 2; Vinchon, 1.

Second tour. — 37 votants. — MM. Cogniet, 19 voix; Alaux, 15; Delacroix, 3.

On s'occupera, vers la fin du mois prochain, du remplacement de M. Granet.

— De belles carrières de gypse ont été découvertes et sont exploitées à Champvans, par M. Hudelot, de Besançon. Les gîtes sont d'une grande puissance; on peut, sans les épuiser, en extraire des matériaux en quantité suffisante pour satisfaire tous les besoins en ce qui touche les constructions de bâtiments et l'amendement de terres cultivées en prairies. Le gypse de Champvans est do qualité supérieure. Il offre des blocs énormes d'un albâtre très-pur, propre à la sculpture.

— On lit dans le *Messager du Midi*, du 17 décembre :

« Une scène de cannibales a eu lieu cette nuit à Montpellier. Le sergent de ville Bascou, surveillant des gardes de nuit, a été assailli, foulé aux pieds, mutilé, défiguré et grièvement blessé par une de ces troupes de chanteurs nocturnes qui troublent la paix et le sommeil des habitants. La justice est saisie de cette affaire. Nous espérons que les coupables n'échapperont pas cette fois à la vindicte des lois. On a arrêté un des auteurs présumés de cet odieux attentat. »

— On écrit de Londres, le 20 décembre :

« Le conservateur des archives de l'Etat vient d'obtenir, sur sa demande, l'autorisation de publier un catalogue de tous les documents les plus remarquables qui se trouvent dans ce vaste établissement.

« Ce catalogue sera d'une grande ressource pour les recherches historiques,

parce qu'il révélera de nombreux documents dont l'existence est généralement ignorée, et qui compléteront en quelque sorte les riches collections diplomatiques qui se trouvent dans le département des manuscrits du Musée britannique à Londres. »

— On a regardé longtemps comme impossible d'apprivoiser les hirondelles et de leur faire passer l'hiver dans le nord de la France. Cette impossibilité doit être rayée désormais de la liste, car on voit aujourd'hui chez M. Gossuin, propriétaire et industriel à Ferrières, près Maubeuge, cinq jolies hirondelles, qui vivent dans une cage, en sortent à la voix, y rentrent pour s'y coucher, chantent toute la journée et supportent très-bien la température d'hiver ; on prend seulement la précaution de couvrir leur cage pendant les nuits de gelées. Ces cinq oiseaux sont les premiers de leur espèce que l'on connaisse dans le pays, ayant été apprivoisés et y affrontant la température du mois de décembre.

VARIÉTÉS.

De la politique révolutionnaire et de son avenir.

(Un vol. in-8. Chez Périsse frères. Prix : 6 fr.)

Avant de rendre compte de cet ouvrage, l'un des plus importants et les plus remarquables qui aient été publiés de nos jours, nous croyons devoir faire connaître le jugement qu'en porte l'un de nos plus savants prélats. Voici l'extrait d'une lettre que Mgr l'Evêque de La Rochelle écrivait dans l'intimité à l'un de ses amis :

« ..... Je viens d'achever le lecture de la *Politique révolutionnaire* de M. l'abbé Bonnetat. Son livre devrait être le *Manuel* de tous ceux qui ont à s'occuper de politique ; ils devraient en suivre et la théorie et la pratique. J'admire la noble franchise de l'auteur, qui dit à tous leurs devoirs, qui reproche à tous leurs fautes sans acception de personnes. Il a une assurance qui est celle de la vérité ; ses pensées sont *mères* ; elles sont d'un homme réfléchi, autant qu'honnête et religieux ; elles partent d'un cœur tout pénétré de la plus pure, de la plus saine morale de l'Évangile entendu comme l'entend l'Eglise. J'ai été aussi content de l'application des plus belles pensées des anciens philosophes, particulièrement de Platon, que de la réprobation des principes de nos modernes faiseurs de politique. Je soupçonnais que l'auteur ne finirait pas sans insinuer au moins quelque chose sur une autorité qui, au besoin, pouvait arrêter, si l'on n'enchaînait pas son action, les excès de la tyrannie. Peut-être a-t-il aussi bien fait de ne pas se jeter sur ce terrain toujours bien délicat.

« Tout l'ouvrage est d'une justesse et d'une philosophie remarquables. La verve n'y nuit pas au raisonnement, et n'ôte rien à la précision et à la clarté du langage. Le dernier chapitre est d'une beauté, d'une vérité et d'une piété touchantes. Quelqu'un à qui j'ai communiqué le livre, et qui est bien capable d'en juger, me disait que, dans

un siècle aussi peu chrétien, le caractère sacré de l'auteur empêcherait peut-être certains esprits prévenus de se livrer à cette lecture. Ce serait une injustice et un malheur. L'ouvrage sous plus d'un rapport est prophétique, et il restera pour la condamnation de ceux qui n'auront pas voulu en recueillir les leçons salutaires. Il m'a rappelé ce que dit Jérémie au chapitre v, verset 12 et suivants. »

Dans l'intérêt des familles chrétiennes qui, souvent et avec raison, hésitent avant d'admettre la lecture de tant de publications offertes à la jeunesse, nous leur signalons l'*Ami des Jeunes Filles, journal des loisirs utiles*, fondé et dirigé par Mme la comtesse Drohjowska. Nous avons lu avec une sévère attention les 16 numéros mensuels qui déjà ont paru, et nous n'y avons pas rencontré une pensée, pas un mot que puisse réprouver la religion ou la morale. Sans cesser d'être souvent amusant, ce recueil est toujours réservé, et jamais on n'y admet ces récits dont l'apparente innocence est si souvent pleine de dangers pour la jeunesse.

Le second volume de l'*Histoire de l'Eloquence*, de M. l'abbé Henry, directeur de l'institution de la Trinité, et chanoine honoraire de Saint-Dié, vient de paraître sous ce titre : *Eloquence et poésie des livres saints*. Pour faire apprécier l'importance de cet ouvrage, il suffit de citer l'approbation qu'il a obtenue de Mgr Manglard, évêque de Saint-Dié : « Nous avons lu l'ouvrage qui a pour titre : *Eloquence et poésie des livres saints*. Le but de l'auteur étant de faire ressortir les beautés littéraires de la Bible, ce n'est qu'accidentellement qu'il peut toucher aux questions de doctrine et de piété. Mais toutes les fois qu'il le fait, nous aimons à lui rendre le témoignage que c'est d'une manière conforme à la tradition et à l'esprit de l'Eglise : sous ce rapport même, la lecture de son livre sera très-utile. Quant au point de vue des beautés littéraires, nous félicitons l'auteur d'avoir conçu le plan de ce travail et de l'avoir heureusement exécuté ; c'est un excellent choix des meilleurs morceaux sur cette matière ; c'est un rayon de miel recueilli avec discernement sur les fleurs du pays par une abeille patiente au travail. La lecture de cet ouvrage nous a paru très-intéressante, très-propre à faire goûter l'étude de l'Ecriture-Sainte, et nous ne pouvons que le recommander avec instance. »

Le troisième volume, qui traite de l'*Eloquence des saints Pères*, paraîtra dans le courant du mois prochain.

BOURSE DU 24 DÉCEMBRE.

Le 3 0|0 a débuté au comptant à 56 25, a fait 56 45 au plus haut, et reste à 56 30.

Le 5 0|0 a débuté au comptant à 91 70, a fait 91 70 au plus bas, et reste à 91 95.

Le 4 p. 100 a été coté à 71 90.

On a coté au compt. le 5 p. 100 romain de 83 3|4 à 84.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. Bailly, Divry et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Le jour de Noël et les profanations socialistes.

—

Hier, l'univers chrétien célébrait l'anniversaire du plus grand événement qui se soit accompli dans l'histoire. A pareil jour, il y a dix-huit siècles, naissait dans une étable de Bethléem, le rédempteur des hommes, le fils de Dieu promis à nos premiers parents, le jour même où ils furent chassés d'Eden. « O pauvreté de Jésus-Christ, s'écriait Bossuet, tu es le sacré marche-pied par où mon maître est allé au trône; c'est toi qui l'as conduit à la royauté, parceque c'est toi qui l'as mené jusqu'à la croix. O Seigneur! je m'étonnais de vous voir dans une étable, sur de la paille, dans une crèche; mon esprit éperdu ne pouvait comprendre tant de bassesse.... Mais que tout cela vous sied bien! Il faut un tel palais à un roi pauvre, un tel berceau à un roi pauvre, un tel appareil à un roi pauvre! Que cette couronne d'épines vous est convenable, Seigneur, que ce sceptre fragile est bien dans vos mains! Tout cela est digne d'un roi qui vient régner par la pauvreté. »

Aussi, dans tous les siècles de foi, avec quel bonheur les populations, hommes, femmes, vieillards, enfants, quittaient-ils leurs demeures pour aller adorer le divin enfant!

Autour de la crèche de Jésus, l'Europe entière s'agenouillait. Riches et pauvres sentaient leur cœur battre à l'unisson autour de l'humble crèche de celui qui, pour emprunter le langage de Bossuet, marche dans la voie royale de la pauvreté et des afflictions, et « ne veut avoir en sa compagnie que ceux qui portent sa marque, c'est-à-dire la pauvreté et la croix. »

Gloire à Dieu dans les hauteurs des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté!

Ah! véritablement, durant cette nuit sacrée, le ciel s'abaissait jusqu'à la terre. Les malheureux, les déshérités de ce monde se relevaient à la vue de « tant de bassesse. » Hélas! depuis plus d'un siècle, philosophes et savants se sont coalisés pour déraciner la foi des peuples. Des populations ont en partie oublié le chemin de l'église. A la voix des faux docteurs, elles se sont éloignées de Celui *qui est la voie, la vérité et la vie;* la crèche n'a plus été pour elles qu'une allégorie pratique, le Dieu crucifié qu'un mythe humanitaire! Et tout aussitôt les doctrines payennes, qui semblaient avoir disparu pour toujours devant la croix triomphante, se sont montrées de nouveau parmi les hommes.

Jésus avait glorifié la souffrance, l'humiliation, la pauvreté, le sa-

crifice : *Heureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux* (1). *Heureux vous tous qui avez faim maintenant parce que vous serez rassasiés* (2)... *Réjouissez-vous et triomphez, parce que votre récompense sera grande dans le ciel. Malheur à vous qui êtes rassasiés, parce que vous aurez faim; malheur à vous qui riez maintenant, parce que vous pleurerez.*

Aujourd'hui, c'est une doctrine toute opposée qu'on prêche aux ignorants dont on veut employer les bras à bouleverser l'ordre social. La douceur, l'humilité, l'obéissance, l'amour de la pauvreté et de la souffrance, sont tournés en ridicule par les nouveaux réformateurs; ils ne prêchent que la révolte, l'orgueil et les plaisirs terrestres. Ils nient l'autorité, ils maudissent la pauvreté, ils ne veulent pas reconnaître dans le travail un châtiment de Dieu, infligé à toute la race humaine; et, cédant aux inspirations de l'enfer, ils prétendent réaliser en ce monde les joies promises aux élus du ciel?

Et pourtant, hypocrisie abominable! Les journaux socialistes d'hier n'ont pas reculé encore, cette année, devant les indignes profanations de l'an dernier. Le croirait-on? la feuille où écrit le panthéiste Pierre Leroux a eu l'audace, hier encore, malgré les récentes révélations de Proudhon, de faire de notre divin Maître le père de toutes les monstruosités dont ils souillent la société française. Oui, ces faux prophètes qui, dans le délire de leurs passions inassouvies, ont voulu *réhabiliter la chair*, et qui, incessamment courbés vers la terre, ont fini par faire un dieu de leur ventre, ces saint-simoniens, ces phalanstériens osent se proclamer les disciples de Jésus-Christ! Ils citent à l'appui de leurs thèses exécrables, saint Mathieu, saint Paul, saint Jean, afin d'attirer à eux les pauvres créatures dont ils ont troublé l'intelligence, mais qui auraient horreur d'abjurer, comme eux, la foi de leurs pères!

Devant de si odieuses machinations quel cœur honnête ne se sentirait pas soulever de dégoût? Un journal qui ne pense pas toujours comme nous, l'*Ordre*, a été, lui aussi, révolté de tant d'hypocrisie et de cynisme, et il a flétri en ces termes l'odieux charlatanisme de ces coryphées du socialisme :

« En présence de pareils excès, qui ne sentirait le besoin de protester, de défendre d'un impur contact les traditions vénérées qu'au milieu de l'épouvantable désordre où nous passons, l'Eglise conserve pour la consolation de notre temps et pour l'espérance des générations nouvelles!

« Quelle bonne foi, quelle moralité et quel bon sens y a-t-il à chercher, dans le divin législateur de l'Evangile, le père des monstrueuses doctrines qui sont la plaie et la honte de notre temps?

« A quoi tend le socialisme? A soulever et à armer le pauvre contre le riche; à irriter les plus bas instincts de la nature humaine; à développer la plus méprisable et la plus vile passion du cœur de l'homme, l'envie; à réveiller dans l'esprit

(1) Math., v. 3.
(2) Luc., v. 1, 22.

de la nation, à la place de tous les grands, de tous les généreux sentiments qui font la dignité, le prix et la gloire de la vie, les appétits les plus charnels et les convoitises les plus grossières. Que dit en effet le catéchisme socialiste à l'homme qu'il prétend instruire? Il lui dit : Ne travaille que pour toi, ne produis que ce que tu as besoin de consommer ; quand tu as mangé, quand tu as bu, digère et dors, que t'importe le reste? Et encore : Tu arrives tard sur la scène du monde, les places sont prises au banquet de la vie ; un préjugé a été accrédité par les gens puissants, par les riches que ce n'est qu'au prix des sueurs de son front ou grâce aux travaux de ses pères que chacun peut parvenir à l'aisance. C'est un mensonge : les propriétés acquises sont autant d'usurpations ; la terre appartient à tout le monde, les fruits n'appartiennent à personne : le contrat social repose sur une duperie et sur un vol ; partage le champ de ton voisin, il n'est pas plus à lui qu'à toi ; son travail, ni celui de son père, ne lui ont acquis aucuns droits sur ce champ ; c'est ton bien comme le sien, prends-le. — Et enfin : Quel est le but de la vie? La jouissance. On vous dit que l'homme a été mis au monde pour souffrir, pour travailler, pour conquérir par le travail et la souffrance des droits à une vie immortelle. Contes d'un autre âge! Le bonheur matériel est tout, l'avenir éternel n'est rien. N'est-ce pas ainsi, au fond, que parlent les docteurs de la *Banque du peuple*, de l'*Organisation du travail*, du *Phalanstère* et de l'*Icarie*?

« Et que dit l'Evangile?

« Soyez comme les oiseaux et comme les lis, qui sont toujours vêtus sans en « prendre aucun soin. — Méprisez la vie : ne vous attachez pas à ce corps mor- « tel! — Heureux les pauvres! heureux les simples! »

« De quoi est pleine la doctrine chrétienne, si ce n'est des maximes de la mortification de la chair, du culte de la pauvreté, de la *désappropriation* de soi-même, comme parlait énergiquement saint François de Sales? Qu'enseigne Jésus-Christ, si ce n'est le renoncement aux choses du monde et l'attachement jaloux, exclusif aux choses du ciel?

« Et vous essayez de compromettre, dans les orgies d'un matérialisme brutal, le nom de l'auteur d'une pareille doctrine! Et vous osez mêler à vos désolantes maximes les principes de l'Evangile! Et vous revendiquez comme un des vôtres, comme un théoricien de l'orgueil et de l'envie, le fondateur d'une religion qui repose tout entière sur l'abnégation, l'amour et le sacrifice!

« Est-ce de la démence? est-ce de l'impiété? »

La messe de minuit a été dite dans l'église de la Madeleine avec beaucoup de pompe et d'éclat. La vaste nef de l'église, dès onze heures et demie, était remplie d'une nombreuse assistance pleine de recueillement. Au moment où minuit a sonné, la solennité religieuse a commencé d'après les rites liturgiques. Les sons de l'orgue, les cantiques sacrés se sont élevés sous les voûtes de l'église. Les trois messes consécutives ont été célébrées. Après une touchante allocution de M. le curé de la Madeleine, la communion a été donnée. Six prêtres distribuaient le pain eucharistique, et, pendant près de trois quarts d'heure, les fidèles se sont approchés de la sainte table. Toutes les conditions, tous les âges, toutes les fortunes se trouvaient confondus dans ce pieux devoir ; des ouvriers, des représentants du peuple, des maîtres de maison faisant acte de chrétien en même temps que leurs domestiques ; des enfants mêlés à des vieillards, se rencontraient au pied du même autel, sous les auspices de la religion.

Nous apprenons que la messe de minuit a été célébrée dans un certain nombre d'églises de Paris, et que partout cette cérémonie religieuse s'est accomplie avec autant d'ordre que de solennité.

Une œuvre particulière en faveur d'une classe spéciale d'orphelins du choléra a été formée dans le 1er arrondissement. Elle s'appelle : *OEuvre tutélaire et paternelle des orphelins du choléra.* Elle est dirigée par quelques hommes honorables, et Mgr l'archevêque de Paris qui désire encourager toutes les œuvres de bienfaisance, en a accepté la présidence honoraire. Le but de cette œuvre est excellent ; elle dirige vers l'agriculture les enfants dont elle se charge ; elle n'est, par conséquent, destinée qu'aux garçons lorsqu'ils sont déjà un peu grands.

La manière dont cette œuvre a été annoncée dans les journaux pourrait la faire confondre avec l'*OEuvre des orphelins du choléra,* fondée autrefois par Mgr de Quélen et rétablie cette année par Mgr l'archevêque. Celle-ci, dirigée par une commission formée et présidée par l'autorité diocésaine, adopte autant d'enfants de tout âge et de tout sexe que ses ressources peuvent le lui permettre. Cette année, elle a pu déjà en adopter 400 ; plus de 1,100 demandes d'admission lui ont été adressées. Elle a donc besoin de ne pas perdre les ressources qu'elle tient uniquement de la charité. Une œuvre, qui a presque le même nom qu'elle, pourrait, sous ce rapport, lui nuire. C'est pourquoi elle a cru nécessaire de réclamer, afin que les âmes charitables, qui veulent concourir au bien qu'elle fait, puissent la distinguer de toute autre.

Les offrandes destinées à l'œuvre diocésaine doivent être adressées, soit à Mgr l'archevêque de Paris, soit à MM. les curés, soit à M. Breton, trésorier de l'œuvre, 20 rue du Faubourg Poissonnière.

M. Chantôme.

L'officialité du diocèse de Langres, saisie de l'affaire de M. Chantôme, qui semble viser à la célébrité par sa rebellion contre l'Église, avait fixé son audience au 22 du courant. M. Chantôme, malgré la citation régulière qu'il avait recue en personne le 24 du mois de novembre précédent, n'a point comparu. Mais il a fait parvenir à M. l'official un mémoire tendant à décliner la compétence du tribunal. Il s'appuie sur une pièce émanée de Rome, qu'il appelle un bref, et qui l'aurait affranchi de la juridiction de son évêque. Voici le fait :

M. Chantôme avait formé le projet d'une congrégation, à laquelle il donna le nom de *Société du Verbe divin.* Il parcourut la France pour trouver des sujets qui en formassent le noyau. Quelques prêtres, séduits par son programme, vinrent en effet se réunir à lui. Mgr l'Évêque de Langres, craignant sans doute d'étouffer dans son germe une œuvre sur laquelle il jugeait à propos d'attendre que la

Providence eût manifesté ses vues, laissa faire, et même donna son consentement au but et au programme de l'œuvre projetée.

Quelque temps après, M. Chantôme fit le voyage de Rome et obtint de la S. Congrégation des Évêques et des Réguliers un décret dans le même sens que l'approbation de Mgr l'Évêque de Langres, et qui, loin de l'affranchir de l'autorité de ce dernier, le soumettait expressément, lui et ses associés, à tous les Evêques dans les diocèses desquels son œuvre serait établie, *ut Orator ipse, ejusque alumni sub* ORDINARIORUM JURISDICTIONE *ad intentum finem assequendum alacriùs incumbant.*

Au lieu de remplir les vues que le Saint-Siége et l'Evêque de Langres s'étaient proposées en usant de bienveillance à l'égard de M. Chantôme, ce prêtre, à son retour de Rome, abandonnant tout à coup les germes souffrants de sa communauté, se rendit en ligne directe à Paris pour.... pérorer dans les clubs, au grand détriment de son caractère sacré. Les quelques prêtres qu'il avait d'abord réunis se dispersèrent, et, mieux inspirés que lui, se mirent avec docilité à la disposition de leurs Evêques respectifs.

On voit quel est le vrai sens du décret (et non du bref) sur lequel M. Chantôme s'appuie pour décliner la juridiction de l'officialité de son diocèse, prétendant, sans que rien dans le texte l'y autorise, qu'en le soumettant à la *juridiction des Ordinaires pour l'extension de son œuvre*, on l'en a exempté pour tout le reste.

L'officialité de Langres n'a pas partagé cette étrange interprétation. Et le tribunal, statuant sur la question préjudicielle, s'est déclaré compétent.

Mais, afin de donner au prévenu le temps d'avoir connaissance de cette décision et de venir présenter en personne ses autres moyens de défense, il a renvoyé l'instruction et le jugement du fond au mercredi 2 janvier 1850.

Nouvelles Religieuses.

ROME. — L'archiconfrérie de Sainte-Catherine, voulant donner un témoignage public de son attachement au Saint-Siége, et de sa reconnaissance pour la restauration du souverain-pontife et du grand duc de Toscane, a célébré dans son église, appartenant aux Siennois, un triduo d'actions de grâces, les 6, 7 et 8 décembre.

BOLOGNE. — S. E. le cardinal Oppizoni, archevêque de cette ville, invitant les diocésains à se préparer à la fête de Noël par des neuvaines et autres bonnes œuvres, a statué, en outre, que dans dix églises de la ville on ferait des instructions religieuses et morales, propres à rappeler aux saintes maximes ceux chez qui les principes mensongers les auraient ébranlées. Il est touchant de voir le cardinal brisé par l'âge et par les soins de quarante-sept ans d'épiscopat regretter de ne pouvoir se mettre à la tête des ouvriers évangéliques et les accompagner de ses ardents désirs et de ses prières.

NAPLES. — Le 29 novembre ont commencé, sous la présidence du cardinal ar-

chevêque, les conférences auxquelles il avait invité les Evêques de la partie royaume en-deçà du Faro. Vers dix heures, Son Eminence le cardinal-archevêque et Mgr l'archevêque de Mira *in partibus*, nonce du Saint-Siége, se réunirent à neuf archevêques et onze évêques dans la chapelle du palais archiépiscopal. Après la messe, célébrée par S. E., on récita les litanies de la Sainte Vierge, suivies de la profession de foi que le cardinal fit à haute voix pendant que les autres prélats répétaient à voix basse. Chacun ensuite ayant prêté serment sur l'Évangile, comme aussi les deux secrétaires des conférences, on ouvrit immédiatement dans une salle du palais, les sessions de cette vénérable assemblée.

Diocèse de Paris.—Hier, jour de Noël, Mgr. le patriarche de Jérusalem a officié dans l'église paroissiale de Sainte-Marguerite. L'affluence des fidèles a été considérable toute la journée. Entre les complies et le salut, S. G. a donné la confirmation à plusieurs élèves de l'école des Apprentis, fondée et soutenue, dans quartier populeux, par le zèle de M. de Melun, représentant du peuple.

Diocèse d'Avignon. — On lit dans la *Commune* d'Avignon :

« La clôture du Concile, qui aura lieu dans la matinée de demain, nous est annoncée de diverses parts comme la cérémonie la plus imposante dont notre ville aura été, depuis longtemps, témoin. Nos artistes, qu'on ne trouve jamais en défaut, ont voulu concourir à cette solennité, et sous la direction de l'habile organiste de la métropole, M. Spenlé, ils exécuteront, à l'office divin, les morceaux suivants: *Gloria in excelsis* de Rink, *Veni sancte* de l'abbé Vogler, *Ave Maria* de Coi jiani, *Juravit* de Piccini. »

Diocèse de Lyon. — Mgr Demers, évêque de l'île de Vancower, dans l'Oregon, est arrivé ces jours derniers dans notre ville, venant de Paris et se rend à Rome, auprès de la Propagande. ~~On peut se souvenir~~ que Mgr Demers fut envoyé dans ces vastes contrées, il y a déjà plus de dix ans, avec M. Blanchet, maintenant archevêque de Oregon-City, et, qu'après avoir traversé l'immense continent de l'Amérique septentrionale avec des dangers extrêmes, ces deux apôtres de l'Evangile furent les premiers à établir la foi parmi les sauvages habitants de cette partie du monde. On sait les succès qu'ils y ont obtenus, et progrès qu'y a faits depuis lors la civilisation.

Mgr Demers est descendu au grand séminaire. Le prélat est canadien, français par conséquent d'origine, et dans toute la force de l'âge. Son diocèse plus dénué probablement du monde, se compose à peu près exclusivement sauvages infidèles, dont quelques-uns antropophages, qu'il s'agit d'amener à foi et à la vie sociale. Du reste, Mgr Demers ne possède ni clergé, ni église chapelle, ni écoles, ni même une habitation.

Dans notre grand séminaire de Saint-Irénée résidait aussi, cette semaine, Timon, évêque de Buffalo (Etats-Unis), qui, dans un diocèse immense comp de plus d'un million d'habitants, compte déjà plus de soixante-dix mille catholiques de toutes les nations d'Europe, mais presque tous pauvres.

La semaine dernière nous possédions Mgr Hassun, primat des Arméniens catholiques de Constantinople, et, peu de jours avant, Mgr de Valerga, patriarche latin de Jérusalem.

Tous ces éminents prélats se rendent auprès du Saint-Père ou en reviennent. Ils sentent tous le besoin d'exprimer au vénérable chef de la chrétienté leur sympathique intérêt pour ses malheurs, leur admiration pour ses vertus ; et ils sent que la bénédiction du saint Pontife est d'autant plus puissante auprès de Dieu, qu'elle part d'une âme plus éprouvée par les tribulations.

Irlande. — Dans une des dernières réunions de l'association du *rappel*,

O'Connel donna lecture d'un rapport sur l'état de l'*Eglise établie* en Irlande et la misère de ce malheureux pays. On y trouve la statistique suivante dressée par ordre du parlement sur les actes authentiques. Stopford, évêque de Cork, a laissé à sa famille, 625,000 fr.; Percy, évêque de Dromore, 1,000,000 fr.; Cleaver, évêque de Perns, 1,250,000 fr.; Bernard, évêque de Limerick, 1,500,000 fr.; Knox, évêque de Hillaloe, 2,500,000 fr.; Fowler, archevêque de Dublin, 3,750,000 fr.; Beresford, archevêque de Tuam, 6,250,000 fr.; Porter, évêque de Clogher, 6,250,000 fr.; Hawkins, de Raphœ, 6,250,000 fr.; Agar, archevêque de Cassel, 10,000,000 fr.; l'évêque de Warburton plus de 12,000,000 fr.

Ainsi ces onze dignitaires *protestans* ont, après avoir soutenu l'honneur de leur rang et satisfait aux besoins de leurs femmes et de leurs enfants, pu laisser, comme il appert de leurs testaments, la somme de cinquante millions trois cent cinquante-cinq mille francs, perçus sur un peuple de *catholiques*, qui meurent de faim par milliers ! ! !

LONDRES. — Dimanche dernier, dans l'église de Sainte-Marie à Moorfields, le sacrement de confirmation a été conféré à environ cent cinquante personnes, par Mgr Wiseman. L'église était remplie d'une foule avide de contempler les saintes cérémonies et de recevoir la bénédiction apostolique.

SUISSE. — FRIBOURG. — Nous trouvons dans le *Confédéré* la correspondance suivante :

La direction de l'instruction publique et des cultes à M. Jendly, vicaire-général.

« Fribourg, 29 octobre 1849.

« Prévenu d'un délit grave (1) et traduit au criminel par la chambre d'accusation, M. Sugnaux, curé de Massonnens, ne saurait continuer ses fonctions pastorales. En conséquence, la Direction vous prie de lui présenter un ecclésiastique pour la desservance provisoire de cette cure. »

A M. le Président de la Direction de l'instruction publique et des cultes.

« En réponse à votre lettre du 29 octobre dernier, nous avons l'honneur de vous présenter les observations suivantes :

« 1° Les formes prescrites par les lois de l'Eglise n'ont pas été observées à l'égard de M. Sugnaux, curé de Massonnens ; dès lors, et tant que nous n'aurons pas été appelés à connaître de cette affaire, nous ne pourrons point le reconnaître comme coupable du grief mis à sa charge.

« 2° De plus, d'après les renseignements qui nous ont été fournis, nous croyons pouvoir, dès ce moment, repousser l'accusation de délit grave portée contre ledit ecclésiastique.

« 3° L'autorité diocésaine, si elle le peut, continuera à pourvoir aux besoins religieux de la paroisse de Massonnens; mais son droit et son devoir ne lui permettent pas de soumettre au pouvoir civil le choix des prêtres appelés à desservir provisoirement une paroisse ou un autre poste ecclésiastique.

« Au nom de l'autorité diocésaine,

« (Sig.) JENDLY, vicaire-général. »

AMÉRIQUE. — La lettre suivante a été adressée à M. le curé de la Trinité

(1) M. le curé de Massonens a été institué héritier d'une personne qui le charge d'employer une pariie de sa fortune en œuvres pies dans sa paroisse, *en le dispensant formellement de rendre compte de sa gère.* M. Sugnaux a rempli les intentions de la défunte ; mais la paroisse, estimant que les vues de cette dernière étaient de consacrer ses biens à la bâtisse de l'église, a dénoncé M. le curé qui a été arrêté, détenu long-temps en prison, traduit au crimiuel, puis mis en liberté sous cautionnement ; les tribunaux n'ont pas encore prononcé. (Note de la *Gazette de Fribourg.*)

par M. l'abbé Sorin, prêtre du diocèse du Mans, supérieur des établissements religieux de Notre-Dame-du-Lac, diocèse de Vincennes (Etats-Unis d'Amérique) :

« Notre-Dame-du-Lac, 19 novembre 1849.

« Monsieur le Curé,

« Il y a huit jours, Notre-Dame-du-Lac célébrait une grande fête ; deux évêques l'honoraient de leur présence et consacraient la nouvelle église sous le vocable du Sacré-Cœur. L'archevêque de Cincinnati et deux autres évêques avaient promis d'assister à cette cérémonie, mais ils furent empêchés. La cérémonie fut on ne peut plus intéressante pour tous les catholiques du pays, qui, pour la plupart, n'avaient rien vu de si solennel. La confirmation fut administrée le même jour à 90 personnes. Les autres jours de la semaine, Mgr. l'évêque de Vincennes visita nos congrégations les moins éloignées et y administra le sacrement de confirmation ; il reçut les vœux de deux sœurs novices et ordonna sous-diacres denx de nos clercs séminaristes. Le samedi il nous quitta pour aller visiter, avec deux de nos confrères, la partie nord de son diocèse qu'il vient de donner à notre société. Cette partie renferme neuf comtés qui, joints aux missions dont nous sommes déjà chargés dans les diocèses du Michigan et de Chicago, forment autour de Notre-Dame-du-Lac une circonscription d'environ 60 lieues de diamètre. Outre l'administration de cette *vaste paroisse*, vous vous rappelez, monsieur le Curé, que nous avons à Notre-Dame-du-Lac un nombreux pensionnat, le séminaire diocésain, les orphelins du diocèse, un hospice pour les malades. Vous voyez que nous ne manquons pas d'occupations, et je puis ajouter d'épreuves et de tribulations. Nous venions de terminer, après d'innombrables difficultés, notre nouvelle église et une vaste maison pour nos orphelins. Huit jours après la consécration de l'église, dans la nuit du samedi au dimanche, le feu prend dans la maison des orphelins, qui, malgré tous nos efforts, devient en quelques heures un monceau de cendres : les ruines sont encore fumantes. Nos pauvres enfants se trouvent en ce moment sans asile, sans habits, sans pain, ainsi que nous tous, la cuisine et la boulangerie ayant été la proie des flammes. La chapelle a perdu, dans cet incendie, pour 3,000 fr, de linge et d'ornements.

« Notre perte s'élève à 16,000 fr. au moins.

« Nos voisins protestants et infidèles se sont empressés de nous offrir leurs services. Deux dames de South-Read ont commencé ce matin une quête pour nos pauvres orphelins et vont continuer toute la semaiue.

« Me suis-je trompé, monsieur le Curé, en pensant que le simple récit de notre malheur et de notre extrême détresse trouverait écho dans le cœur de nos amis et compatriotes, et que, par nos frères bien-aimés du département de la Mayenne, le Seigneur daignerait nous donner quelques consolations ?

« E. SORIN. »

Nous espérons que la voix du pieux missionnaire sera entendue de ses compatriotes. Des hommes que leur zèle a exilés aux extrémités des Etats-Unis sont dignes de tout notre intérêt et de notre vénération. Nous serons heureux de les secourir : nous serons heureux d'obtenir, au moyen d'une légère aumône, une part à tout ce qu'ils entreprennent, à tout ce qu'ils accomplissent, à tout ce qu'ils souffrent, à tout ce qu'ils immolent pour l'honneur de Dieu et le salut des hommes.

HALIFAX, (nouvelle Écosse).—Le jour de la fête de Saint-François-Xavier, une messe a été chantée à la cathédrale (Saint-Mary), en actions de grâces des bienfaits que Dieu a répandus dans son église, par le moyen de la pieuse association

le la propagation de la foi. L'évêque, Mgr. Walsh, a donné la sainte commu-nion à plus de 200 associés.

Une solennité analogue a eu lieu à Prospect.

Ainsi, l'esprit de charité unit dans la même pensée les fidèles sur tous les points du globe; et ces petites chrétientés où l'érection d'une église, est une fête publique, où l'intolérance protestante se fait si souvent persécutrice et oppressive contribuent par leur aumône, à la grande œuvre catholique de la conversion des âmes.

QUEBEC. — Le 10 novembre dernier, Mgr Signay, archevêque de Quebec, a adressé une touchante lettre pastorale au clergé et aux fidèles de son diocèse, pour annoncer qu'il dépose le soin de l'administration entre les mains de son digne coadjuteur, Mgr Turgeon, évêque de Sydins. Son grand âge, ses infirmités croissantes, les travaux qu'exige un diocèse si étendu, sont les motifs de la retraite de Mgr Signay.

Né à Quebec, en 1773, il est donc dans sa quatre-vingt-douzième année. En 1826, le pape Léon XII le créa coadjuteur avec le titre d'évêque de Fussala *in partibus*. Il devint évêque de Québec en 1833; fut élevé à la dignité d'archevêque, par Grégoire XVI, en 1844, et reçut le pallium la même année.

L'archevêché de Québec compte six suffragants, les évêques de Montréal, de Kingston, de Toronto, de Newfoundland, de North-West et de Bytown.

Séance de l'Assemblée.

Décidément, il y a une mauvaise fortune attachée au projet de loi sur la garde mobile. Aujourd'hui encore il a occupé le commencement et la fin de la séance, et il s'est encore compliqué d'un incident nouveau et extraordinaire. Renvoyé une fois de plus à la commission et indiqué pour l'ordre du jour de vendredi, il a été rétabli à l'ordre du jour de demain. Seulement, dans l'intervalle, le ministre de la guerre avait apporté à la commission une proposition d'une nature toute différente de celle qu'elle discute. Le règlement veut que les projets ministériels soient déposés en séance publique. La commission ne pouvait passer outre. M. de Parieu a imaginé l'expédient de supposer que le projet de son collègue pouvait être considéré, non comme une œuvre du ministre, mais comme un amendement rédigé par M. d'Hautpoul à titre de représentant. La fiction a été admise, l'urgence pressant.

Au moment où cet incident a appelé M. Molé à la tribune, la séance était presque levée; un des montagnards a lancé une grossière apostrophe à l'honorable orateur; et quand le président et l'orateur ont cherché à relever et à flétrir cette indignité, l'interrupteur s'était fait justice en fuyant de la salle. C'est un des mille échantillons de l'urbanité de la Montagne.

Ce n'était pas, du reste, le premier scandale de la séance. Après le vote de quelques projets de loi d'intérêt local, la proposition de M. Fouquier-d'Hérouël sur les circonscriptions électorales venait à sa troisième et dernière délibération. N'y pouvant opposer aucune bonne

raison, la Montagne a déchaîné contre elle ses plus extrêmes violences. Un représentant de la Nièvre, remarquable par sa longue barbe et ses poses de clubiste, s'est mis à insulter la majorité et à braver le président. Rappelé vigoureusement à l'ordre par M. Dupin, il lui a répondu avec une insolence telle que ses amis eux-mêmes en ont été indignés ; l'Assemblée a dû prononcer contre lui la censure, et comme il résistait, M. le président s'est couvert et la séance a été interrompue.

Cette audace a répandu sur tous les bancs l'impression la plus pénible. Quels sont donc ces hommes qui ne savent pas même s'imposer le respect de l'assemblée où ils ont l'honneur de siéger, et de la loi règlementaire dont ils sont les premiers sujets ?

A la reprise de la séance, la discussion a continué avec assez de calme. Une foule d'amendements persévéramment votés par la Montagne ont été repoussés sans pitié par la majorité.

La proposition a été adoptée, et avec elle un article additionnel qui la complette.

C'est là un grand acte, et dont la France saura gré à l'Assemblée législative. Le suffrage universel aura du moins aujourd'hui une facilité, une liberté, une sincérité plus réelles : les détestables influences qui tendaient à le corrompre seront mieux éloignées, et la partie saine de la population sera mise plus à l'abri des suggestions, des ruses et des violences.

Aujourd'hui, à midi, les représentants se sont réunis dans leurs bureaux pour nommer une commission de quinze membres chargée de procéder immédiatement à une enquête concernant l'impôt des boissons.

Ont été nommés, 1er bureau, MM. Godelle, 14 voix; 7e Germonière, 11 voix sur 19 ; 9e Etienne; 10e Passy ; 11e Léon Faucher, 15 voix contre M. Mauguin, 8; 12e Thiers, 18 voix sur 26; 13e de Larcy, 16 voix; 14e Charencey; 15e Lanjuinais, 16 voix contre M. Moulin, 7.

Une Pétition d'ouvriers.

L'*Union* a publié un excellent article sur une pétition adressée par des ouvriers de divers états à l'Assemblée législative.

L'objet de cette pétition est « d'obtenir la révision des lois qui interdisent la possession par corporations, et notamment de l'art. 815 du Code civil relatif à l'indivision de la propriété. »

L'*Union* relève d'abord quelques erreurs de fait ou de droit dans lesquelles sont tombés les pétitionnaires, dont elle va d'ailleurs soutenir la cause avec intérêt :

« Les signataires, dit-elle, prétendent qu'avant Février 1848, rien ne disait explicitement qu'il était interdit aux ouvriers de s'associer pour exploiter en commun leur travail ou leur industrie. C'est une erreur. La loi de 1791, c'est-à-dire la loi de la première Assemblée révolutionnaire, expliquait très-nettement qu'en pro-

crivant les coalitions, elle entendait proscrire aussi *toutes associations, toutes réunions d'ouvriers*. L'article 414 du Code pénal ne se prête pas mieux à une distinction que la jurisprudence n'a jamais su faire avec clarté.

« Une autre erreur est de dire que jamais le gouvernement n'aurait accordé à des ouvriers l'autorisation nécessaire pour fonder ou administrer des sociétés de secours ou des caisses de retraite. Nous avons eu, il y a peu de temps encore, l'occasion de rappeler que, dès 1827, on comptait 228 sociétés de secours à Paris seulement. Il est arrivé plus d'une fois, depuis 1789, que le gouvernement a mieux valu que la loi. Seulement il n'a pas toujours eu autant de résolution que de bonne volonté ; et ce qu'il aurait dû assurer par la légalité, il s'est contenté de le concéder à la tolérance. »

Venons au fond de la question :

« Aujourd'hui le droit d'association est un droit constitutionnel. La Constitution l'a proclamé. Elle le garantit. Ce n'est plus une théorie, une doctrine ; c'est un fait.

« Plusieurs fois, l'Assemblée constituante s'est occupée des associations ouvrières pour les provoquer d'abord, ensuite pour les encourager. Elle a même devancé, pour elles, la promulgation de la Constitution. Elle a supposé que la révolution de Février avait, par sa nature et par son essence, établi leur droit, et qu'ainsi il ne leur manquait plus que le crédit et le travail. Elle leur a donné l'un et l'autre. Par son décret du 5 juillet 1848, elle a chargé le ministre de l'agriculture et du commerce de répartir entre elles une somme de trois millions de francs ; et le 15 du même mois, elle a ordonné de les admettre, dans des conditions privilégiées, à l'adjudication des travaux de l'Etat.

« Tout cela est très-bien pour le droit, disent les pétitionnaires ; mais pour l'entier exercice, pour l'application féconde du droit ? Les associations peuvent se former, s'organiser, travailler, faire des profits ; à la bonne heure. Peuvent-elles durer ? Peuvent-elles vivre ? Non. Elles ont un droit constitutionnel, et elles n'ont pas d'existence légale. La Constitution les avoue, et la loi ne les reconnaît pas. Qu'elles essaient de placer leurs bénéfices, de prêter ou d'acheter, il faudra qu'on leur prête un nom. Elles n'en ont point. Si, après avoir vaincu cette première difficulté, elles réussissent à devenir propriétaires d'un capital immobilisé, à quelque titre que ce soit, il n'y a si chétif et si mince d'entre leurs membres qui, l'article 815 du Code civil à la main, ne puisse les contraindre à un partage.

« C'est-à-dire, reprennent très-bien les pétitionnaires, que, selon les lois nouvelles, il est permis d'acquérir, mais que, selon les lois anciennes, il est interdit de posséder. »

L'*Union* ajoute avec raison :

« Une association qui ne peut pas posséder, ou qui ne peut posséder que d'une manière précaire, qui ne peut pas garder le dépôt qui lui a été confié dans l'intérêt commun ; une association dont l'existence dépend du calcul ou du caprice d'un seul intéressé, est fatalement condamnée à périr, où plutôt elle ne se constituera pas, entre des hommes sérieux, sur des bases sérieuses, car elle est d'avance, et inévitablement frappée d'une impuissance radicale.

« Il faut qu'une association soit dans la grande famille un membre viril, une personne civile dans l'Etat ; autrement, elle n'a pas la première et la plus indispensable condition de vie et de durée. Il faut que, comme toute personne civile, elle ait un nom, des droits, une action. C'est plus qu'une agrégation temporaire

ou fortuite d'individus ; c'est un corps. Notre ancien langage français appelait les associations des corporations, des communautés ; et aux Etats-Unis aussi bien qu'en Angleterre, la langue de la politique et du droit a retenu, pour exprimer la reconnaissance légale d'une association, son avènement à la vie civile, notre vieux mot d'incorporation.

« Evidemment les pétitionnaires sont dans la logique. L'état actuel des associations est une contradiction misérable ; il y a nécessité de le changer. Prenons garde, toutefois, qu'il ne suffirait pas de révoquer les lois qui ne permettent pas aux corporations de posséder avec sécurité. C'est toute une législation à faire. »

Nous ne pouvons que nous associer au vœu de l'*Union*, et demander, nous aussi, qu'on se préoccupe de cette législation future, qui est à faire, et de cette législation actuelle qui est à défaire. Nous citerons donc encore, après elle, l'opinion émise sur cet important sujet par M. Béchard, dans un excellent livre dont nous aurons à reparler (1).

M. Béchard indique ainsi ce que serait le régime de la libre association :

« Sous ce régime tout nouveau chacun restera libre de s'isoler dans le travail. La loi respectera la libre concurrence du travail des individus n'appartenant à aucun corps.

« Maintenant, pourquoi les métiers n'auraient-ils pas le droit de se syndiquer à l'instar des professions libérales ? Pourquoi les ouvriers d'un même état ne s'imposeraient-ils pas des règlements spéciaux, ne se soumettraient-ils pas à une juridiction disciplinaire, n'auraient-ils pas une caisse d'épargne pour recevoir leurs économies, une caisse de secours pour subvenir aux besoins des associés malades ou sans travail ? »

Espérons que la *pétition des ouvriers* attirera l'attention de nos législateurs sur ces graves questions. Elles ne touchent pas moins aux intérêts généraux de la société qu'aux intérêts particuliers des classes populaires.

Afrique française.

On lit dans le *Moniteur algérien :*

« Le courrier officiel de Constantine, reçu le 18 au matin, a confirmé toutes les nouvelles favorables que nous avons déjà publiées d'après divers renseignements sur l'état des affaires dans la subdivision de Bathna.

« Les chefs des Ouled-Soltan, Ouled-Ali-ben-Sabor, etc., étant venus jusque dans cette ville implorer leur pardon, M. le général Herbillon n'a pas eu besoin de conduire, chez eux, toute la colonne qu'il ramenait de Biskara ; il est rentré de sa personne à Constantine le 12 décembre, après avoir confié à M. le colonel Canrobert, commandant de la subdivision de Bathna, le soin de terminer la soumission des tribus de son commandement.

« Le colonel écrivait le 10 de M'gaous, au pied des montagnes des Ouled-Soltan, que cette tribu et celle des Lakdar Lalfaouïa avaient déjà accompli les conditions qui leur avaient été imposées.

(1) *La Commune, l'Eglise et l'Etat dans leurs rapports avec les classes laborieuses*, par F. Béchard.

« Les Ouled-Ali-ben-Saber étaient moins avancés, mais M. Canrobert ne demandait pas plus de trois ou quatre jours pour avoir tout fini dans le Bellezma. Il devait de là s'avancer dans le Hodna, sur l'Oued-Berika, pour y examiner diverses questions d'organisation qui ne devaient pas le retenir long-temps.

« Vers le 25, la colonne sera de retour à Bathna, prête à se tourner vers l'Auress. »

Bulletin de la politique étrangère.

TURIN.—Après la séance d'ouverture, du 21 décembre, le roi Victor-Emmanuel a passé en revue la garde nationale de Turin, dont le prince royal portait l'uniforme. Aussitôt après la revue, le roi adressa l'ordre du jour suivant à la milice citoyenne :

VICTOR-EMMANUEL II, ETC., ETC.

Officiers et soldats de la garde nationale,

Votre présence sous les armes dans cette solennité de l'ouverture du parlement vous fait connaître toute ma pensée : le maintien des institutions libérales comme fondement de la félicité du peuple ; à cela se rapporte uniquement toute ma sollicitude.

Vous n'avez jamais refusé votre concours au maintien de l'ordre ; vous avez donné de continuelles preuves d'attachement et de dévouement au trône et à ma famille ; jamais, soyez en sûrs, ma reconnaissance et mon affection ne s'affaibliront.

Ces paroles que je vous adresse ici, je voudrais qu'elles fussent entendues de toutes les gardes nationales du royaume, avec qui vous ne formez qu'une famille et en qui ma confiance est égale.

Officiers et soldats ! continuez à accomplir vos devoirs ; ayez toujours pour devise : Ordre et liberté, je serai toujours avec vous, comme aussi mon fils qui, dès à présent, est des vôtres.

ALLEMAGNE.— La mort de l'archiduc Ferdinand d'Este a fait une grande impression en Allemagne. Les journaux allemands d'opinions fort diverses s'accordent pour payer un juste tribut d'éloges et de regrets à ce jeune prince, que distinguaient la noblesse du caractère, la douceur et le courage. L'archiduc Ferdinand, qui vient de trouver la mort en visitant un hôpital militaire où sévissait le typhus, autre champ d'honneur plus redouté par les soldats que le champ de bataille, était né le 20 juillet 1821. Major-général et brigadier d'artillerie, il avait épousé, en 1847, l'archiduchesse Élisabeth, fille de l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie.

L'archiduc Ferdinand était le frère de M. le duc de Modène et de Mme la comtesse de Chambord.

— Un article publié par le *Lloyd* de Vienne, du 18 décembre, a produit à Berlin une grande sensation. Le journal semi-officiel du ministère Schwartzenberg déclare enfin que la principale cause de la résistance de l'Autriche contre la convocation du parlement allemand à Erfurth, était la crainte que la Prusse n'exerçât trop d'influence sur un parlement composé d'après le plan proposé par le conseil d'admi-

nistration de Berlin. Le *Lloyd* ajoute que la réalisation de l'unité de l'Allemagne était le but sincère que la politique de l'Autriche se proposait d'atteindre.

On espère de nouveau que notre cabinet s'entendra encore avec celui de Vienne sur la convocation de la diète de l'Empire allemand. La Bavière et le Wurtemberg, qui soutiennent la politique de l'Autriche, ont déclaré au cabinet de Vienne qu'ils approuvent la convocation du parlement. Il paraît que l'Autriche demandera seulement des modifications importantes à la loi électorale émanée de l'union des trois royaumes.

L'Autriche s'est aussi déjà déclarée contre le choix d'Erfurth comme siége du parlement. Elle donne la préférence à la ville de Francfort.

On dit encore aujourd'hui que la Russie, la France et l'Angleterre approuvent la politique prussienne dans la question allemande. Il est hors de doute que la mission de notre envoyé extraordinaire auprès du cabinet de Saint-Pétersbourg, M. de Rauch, qui devait éclairer l'Empereur sur les intentions de la Prusse, a complétement réussi.

AMERIQUE. — Le *Courrier des Etats-Unis* nous apporte le texte de la constitution californienne. Cette constitution est l'œuvre de la convention qui s'est réunie à Monterey le 1er septembre dernier. Les deux dispositions principales de l'acte par lequel le territoire californien vient de s'ériger spontanément en Etat de l'Union consistent dans « l'exclusion de l'esclavage et la prohibition de tout papier-monnaie. »

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 26 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la création d'un quatrième bataillon dans la légion étrangère.

LE GÉNÉRAL BEDEAU. Je demande le renvoi à demain, au début de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais consulter l'Assemblée.

La discussion est renvoyée à après-demain.

M. CLARY. Je demande qu'au moins on prolonge d'un mois l'existence de la garde mobile; cette existence est compromise...

M. LE PRÉSIDENT. Il ne peut être question de cela maintenant. A après-demain.

Trois scrutins ont lieu successivement sur l'appel de 80,000 hommes et sur des crédits supplémentaires. L'Assemblée adopte.

L'ordre du jour appelle la troisième délibération sur la proposition de M. Fouquier-d'Hérouël, tendant à augmenter le nombre des circonscriptions électorales.

M. SOURIÈS combat le projet.

M. FOUQUIER D'HÉROUEL défend sa proposition.

On a dit que l'esprit public n'existait pas dans nos campagnes... Soyez tranquilles. Pour avoir une opinion, nos paysans n'ont pas besoin de ces grands parleurs qui viennent avec des phrases vides de sens... (Violentes exclamations à gauche).

L'orateur prouve, à l'aide de chiffres, qu'aux dernières élections tous les électeurs dont le domicile était éloigné du canton ne sont pas allés voter; il en résulte, dit l'orateur, que les habitants des campagnes n'ont que le mensonge du suffrage universel et n'en ont pas la réalité.

M. MIOT. Citoyens démocrates... (Hilarité générale et prolongée).

A gauche : Très-bien ! très-bien !

M. MIOT. Messieurs les royalistes...

A droite : A l'ordre ! à l'ordre !

M. DENJOY. Faites donc descendre monsieur de la tribune. Qu'est-ce que c'est donc que cet homme-là ?

M. LE PRESIDENT à l'orateur. En vous servant de pareilles expressions, vous opposez la moitié de l'Assemblée à l'autre et vous faites ainsi quelque chose de contraire à l'ordre. (Très-bien).

M. MIOT. Je suis conséquent.... (Rires).

M. LE PRESIDENT. Soyéz honnête d'abord. (Hilarité prolongée.

M. PÉAN. Souvenez-vous de ce qu'a dit M. Estancelin.

A droite : Silence, les Bourzat !

M. LE PRÉSIDENT à l'orateur. Dites: citoyens représentants, et personne ne s'y opposera.

M. MIOT. J'ai cru qu'ii était convenable de partager cette Assemblée en deux camps. (Nouvelles exclamations à droite).

C'est dans l'intérêt du peuple que vous présentez votre loi, dites-vous? Je le comprendrais pour les royalistes enivrés par la jouissance... (Oh ! oh !—Rires.)

Mais les démocrates peuvent supporter les fatigues ; ils vont au scrutin comme nos pères de 92 et de 93... (hilarité) allaient à la victoire, en chantant la *Marseillaise*. (Ah ! ah !) Ils ne s'aperçoivent pas de la longueur du chemin. (Nouveaux rires).

M. MIOT, à la droite. Il faut que vous connaissiez bien peu le peuple pour croire qu'il n'a pas de poésie dans l'âme. Il en a plus que vous, matérialistes... (Bruit et interruption.)

Voix à droite. — A l'ordre ! à l'ordre ! C'est intolérable !

M. LE PRESIDENT. Ce langage ne peut être toléré ; je vous rappelle de nouveau à l'ordre. (Très-bien ! — Murmures à gauche.)

M. MIOT. Vous craignez de fatiguer le peuple ? Que n'allégez-vous alors le poids des impôts dont il est accablé ?

Vous ne craignez pas de prendre les enfants du peuple pour en faire des valets, pour les exposer pendant les froides nuits d'hiver aux intempéries. (Murmures et interruption.)

A gauche. — Oui ! oui ! c'est vrai ! (Allons donc !)

M. MIOT. Vous ne comprenez rien au suffrage universel. (Exclamations et rires.) Le compreniez-vous lorsqu'il a fallu que nous exposions nos poitrines aux balles des municipaux... (Rumeur. — Interruption.)

Vous, vous n'avez pour les démocrates, pour les enfants du peuple, que de la haine... (Nouvelles exclamations à droite. — Interruption.)

Voix à droite. — Mais c'est intolérable ! A l'ordre! à l'ordre !

M. LE PRESIDENT. Je vous rappelle à l'ordre, avec inscription au procès-verbal.

M. MIOT. Savez-vous ce que vous faites, vous poussez à la révolte en retirant le travail... (Bruyante interruption. — Agitation sur les bancs de la droite.)

A droite : Mais c'est une infamie ! On ne cesse de nous injurier! A l'ordre ! Assez ! Quittez la tribune. (Profond agitation.)

M. LE PRESIDENT. Par trois fois vous avez insulté l'Assemblée et avez nécessité le rappel à l'ordre...

M. MIOT (se tournant vers le président). Respectez la liberté de la tribune ! (Rumeurs.)

M. DUPUTZ, au président. Il a bien fait!

M. LE PRESIDENT, s'adressant à l'interrupteur. Il a bien fait ?... Dites votre nom.

M. Duputz se lève.

A gauche : Duputz ! c'est Duputz !

M. LE PRESIDENT. Je m'occuperai de vous tout à l'heure.

Je consulte d'abord l'Assemblée sur la décision qu'il convient de prendre à l'égard de M. Miot, dont les paroles ont nécessité un triple rappel à l'ordre.

Voix : Nous ne les avons pas entendues.

M. LE PRÉSIDENT. Je donne lecture de l'article du règlement relatif à l'application de la censure.

Voici cet article :

« Art. 119. La censure est prononcée contre :

« 1° Tout membre qui après le rappel à l'ordre, avec inscription au procès-verbal, ne sera pas rentré dans le devoir ;

« 2° Tout membre qui, dans l'espace de trente jours, aura encouru trois fois le rappel à l'ordre ;

« 3° Tout membre qui, dans l'Assemblée, aura donné le signal d'une scène tumultueuse ou d'une abstention collective de prendre part aux travaux législatifs ;

« 4° Tout représentant qui aura adressé à un ou plusieurs collègues des injures, provocations ou menaces. »

(La censure entraîne la privation, pendant un mois, de moitié de l'indemnité.)

M. MIOT. M. Estancelin a provoqué l'autre jour et on l'a laissé faire... (Non ! non ! — Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Miot a, à la fois outragé l'assemblée et méconnu l'autorité du président ; je consulte l'assemblée sur l'application de la censure.

La censure est prononcée à une immense majorité. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. La censure ayant été encourue par un double motif, j'irai jusqu'au bout, l'orateur ne méritant point de ménagement.

M. MIOT, toujours à la tribune. Quand on insulte la République, personne ne réclame. (Bruit. Assez ! assez !)

M. LE PRESIDENT. Je ne puis autoriser à conserver la parole à celui qui en a aussi grossièrement abusé. Je consulte l'assemblée pour l'interdiction de la parole.

L'Assemblée ôte la parole à l'orateur.

M. LE PRESIDENT à M. Miot. Veuillez quitter la tribune, vous ne pouvez plus parler.

M. MIOT (reprenant ses feuilles). Cependant...

M. LE PRESIDENT. Vous ne pouvez pas continuer.

M. MIOT. Et si je continuais ?... (Exclamations.—Vive agitation. Presque tous les représentants sont debout).

Voix nombreuses : C'est une honte ! c'est indigne ! quittez la tribune ! Couvrez-vous, monsieur le président ! Oui, oui, couvrez-vous !

M. le président se couvre.

M. Miot, après un moment d'hésitation, se décide enfin à quitter la tribune.

Il reçoit les félicitations de M. Nadaud, qui vient seul lui serrer la main.

La séance est suspendue au milieu de la plus vive agitation.

Au bout d'un quart d'heure la séance est reprise.

M. VALETTE démontre que la proposition de M. d'Hérouël n'est nullement contraire à la Constitution.

M. SAINT-ROMME propose un amendement qui est rejeté.

M. DE TREVENEUC en propose un autre qui éprouve le même sort.

M. D'ADELSWARD propose aussi un amendement qui est repoussé.

Il est procédé à un scrutin de division sur l'ensemble du projet.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants,	615
Majorité,	308
Pour,	412
Contre,	203

L'Assemblée a adopté.

La séance est levée à six heures un quart.

Chronique et Faits divers.

On lit dans la *Gazette du Midi* :

« M. de Corcelles, qui a dirigé si long-temps les négociations du gouvernement

rançais auprès du Souverain-Pontife, est arrivé ce matin dans notre ville (Mar-eille), à bord du paquebot à vapeur *Maria-Antonietta*, capitaine Tortelo. »

— On écrit de Moissac à la *Guienne :*

« La semaine dernière, un individu se présenta à l'hôtel de la Providence, et lemanda qu'on lui servît un bon souper. L'hôtelier obéit sans méfiance. Au milieu lu repas, l'individu demanda une bouteille de Froutignan ; on s'empressa de la ui apporter.

— Combien vous dois-je, citoyen? demanda-t-il, après avoir largement savouré les mets, le vin, et enfin une tasse de café.

— Trois francs, répondit celui-ci.

— Je n'ai pas d'argent sur moi, mais je vais en trouver sur l'heure. Donnez-moi le quoi écrire.

Là-dessus notre homme écrivit à M. le commissaire de police une lettre pleine l'injures.

« Ci vous voulé me trouvé, je vous attan à l'otel de la Providance. (*sic.*)

« Signé Ledru. »

M. le commissaire de police se rendit immédiatement à l'hôtel et mit la main sur cet homme, qui déclara n'avoir pas d'argent, et prétendit n'avoir écrit des injures au magistrat que pour se faire arrêter.

Tandis que deux gendarmes l'emmenaient, il se tourna vers l'hôtelier : — Citoyen, lui dit-il, tu ne perdras rien, les socialistes, mes amis, te paieront.

— La remise d'un drapeau à la garde nationale de Roche-Servière, a été l'occasion de scènes tumultueuses et de cris qui rappelaient de mauvais jours. La patience des personnes que ces cris forcenés outrageaient a heureusement empêché toute collision.

— La fantaisie est venue à quelques personnes de replanter un arbre de la liberté sur la place de Châteaubriant, au lieu même où existait celui qui a été scié y a quelques semaines. Cette plantation, qui a eu lieu le soir aux flambeaux, a onné lieu à quelques scènes tumultueuses, au milieu desquelles, assure-t-on, autorité de M. le sous-préfet aurait reçu quelques atteintes.

— Le révérend père Maxime, abbé de la Trappe de la Meileray, fait route, en e moment, pour l'Algérie, où il va visiter la Trappe de Staouëli.

Hazebrouck. — La douane vient de faire une capture importante qu'elle doit la sagacité d'un chien. Cet animal, sorti hier avec son maître, flaira le passage e plusieurs charges de tabac. Celui-ci, confiant dans le bon instinct de son fidèle ompagnon, se laissa guider par lui et arriva à Thiennes. Là, l'animal pénétra ans un fournil et, appliquant les pattes de devant sur la plaque en fer qui fermait l'ouverture, il fit comprendre à son maître que de la fraude venait d'y être éposée ; on ouvrit et on trouva près de 560 kilogrammes de tabac provenant de a frontière.

Le précieux animal méritait une récompense : on lui appliqua sur la tête un ouquet de fleurs fraîchement cueillies, et on le porta en triomphe en ville à côté lu butin qu'il venait de découvrir.

Le même chien avait, quelques jours auparavant, conduit son maître dans une etite maisonnette située à Saint-Sylvestre-Cappel ; plusieurs fraudeurs, qui s'y rouvaient au moment de l'arrivée de l'employé, avaient pris la fuite, laissant au ouveau venu trois belles charges de tabac.

— Un Montagnard disait hier à un de ses frères et amis qui se désolait de la perelle infiniment trop prolongée des grands citoyens Proudhon et Pierre Leroux : Ne t'inquiète donc pas, c'est l'histoire de ces deux fameux serruriers, Fichet [illegible]

M. Flavien d'Aldéguier, administrateur de semaine, s'y était rendu pour représenter l'administration des hospices civils.

Après la messe, Mgr a confirmé une jeune fille qui a trouvé dans le sacrement et dans les paroles onctueuses du bon Prélat, un soulagement à ses graves infirmités. Mgr Mioland a prononcé, après cette cérémonie, une exhortation pleine d'à-propos pour les pauvres, à qui Jésus-Christ a promis le royaume du ciel, et qui du reste, sont l'objet empressé de la charité publique.

Le Prélat a visité ensuite les divers services de ce vaste hospice qui contient près de 1,400 personnes, encourageant tout le monde par son affabilité, donnant aux filles de Saint-Vincent les éloges les mieux mérités pour l'ordre et la propreté si parfaite de la maison, bénissant les infirmes et les malades, ainsi que les enfants de l'un et de l'autre sexe, qui l'ont complimenté en vers très-bien sentis.

Cette visite, qui a duré plus de trois heures, laissera de profonds et touchants souvenirs dans le cœur du Prélat et dans celui des pauvres.

Diocèse de Périgueux. — On écrit de Saint-Céré, 20 décembre, à l'*Opinion Publique* :

« C'est avec bonheur que nous venons de voir arriver parmi nous les Frères de la Doctrine chrétienne. La Providence nous a envoyé, dans nos temps malheureux, ces pieux et habiles guides de l'enfance.

« Des barrières sans nombre leur étaient opposées ; car la haute bourgeoisie et l'extrême démagogie semblaient s'être donné la main et agir de concert pour les élever devant eux. Mais ces barrières sont tombées, grâce au dévouement sans bornes, au courage invincible et aux persévérants efforts de notre digne et vénéré pasteur. Honneur à son zèle ! La génération actuelle bénit son nom, les générations futures béniront à jamais sa mémoire. »

Diocèse de Nevers. — On sait que, depuis plusieurs années, les frères des écoles chrétiennes de Nevers ont tenu le soir, pendant l'hiver, avec zèle et avec succès, une école d'adultes ouverte à tous les ouvriers de la ville.

Cette école semble avoir pris cette année, une plus grande extension ; deux cent quinze ouvriers de tout état et de tout âge se rendent, chaque soir, avec une exactitude vraiment remarquable, aux leçons de ces frères si dévoués.

Mercredi soir, à huit heures et demie, Mgr l'Evêque et M. le préfet du département, accompagnés de tous les membres du bureau des écoles chrétiennes, ont été rendre visite à ces braves ouvriers et les encourager de leur parole. Après avoir parcouru les différentes classes et examiné en détail les cahiers d'écriture, de calcul et de dessin linéaire, les visiteurs se sont trouvés réunis dans une même salle au milieu de tous ces ouvriers, pour qui cette visite était une véritable fête. On exécuta d'abord, avec ensemble, quelques morceaux de chant sous la direction des frères ; puis un des ouvriers, se levant, adressa à l'assemblée un discours plein de nobles sentiments, produit du travail de plusieurs d'entre eux, auquel M. le préfet a répondu par des paroles remplies d'énergie et de patriotisme qui ont été couvertes par des bravos unanimes. Mgr l'Evêque a ajouté quelques mots vivement sentis, promettant à ces bons ouvriers une seconde et prochaine visite.

Séance de l'Assemblée.

Toute la séance a encore été absorbée par cette interminable affaire de la garde mobile. Il faut renoncer à décrire la confusion plus complète que jamais qui s'est emparée du débat. Une seule disposition demeurera : c'est la prolongation de l'existence de cette garde jus-

grâce aux yeux des gens du monde. Ses ouvrages sont assez généralement connus. Dans les traductions que nous en avons, on ne trouve pas sans doute cette pompe majestueuse et cadencée de l'original; cette sonorité harmonieuse et grave de la belle langue espagnole. Si la poésie grecque parlait *ore rotundo*, comme dit Horace, la prose espagnole mérite peut-être encore à plus juste titre cette qualification. Sous la plume de sainte Thérèse, la langue castillane mêle à sa fierté naturelle une harmonie céleste. Arnauld d'Andilly, imité ou complété par plusieurs autres traducteurs, a fait parler sainte Thérèse en français à notre usage. M. Migne donne toutes les traductions, mais voici en quoi nous trouvons que son édition diffère des précédentes: Non-seulement elle est plus étendue, par la publication de grand nombre de lettres de sainte Thérèse, qui n'étaient pas encore connues en France, mais elle a l'avantage d'offrir un tout complet de la plus grande école ascétique d'Espagne.

Saint Pierre d'Alcantara, saint Jean de la Croix, le B. Jean d'Avila, contemporains de sainte Thérèse, dont ils éclairèrent, encouragèrent, admirèrent les efforts, complètent ou justifient la doctrine de la sainte. Saint Pierre d'Alcantara fut son confesseur. Saint Jean de la Croix a toujours été regardé comme un des hommes qui ont le mieux connu la théorie et la pratique des voies intérieures. Bossuet, qui ne peut être suspecté de prévention excessive en faveur des auteurs mystiques, lui donne la même autorité dans la théologie mystique qu'à saint Thomas dans la théologie scholastique. Le P. Berthier, dans ses lettres à la marquise de Créqui, publiées pour la première fois en 1790, assigne comme caractère propre des ouvrages de saint Jean de la Croix, une logique précise, un esprit éclairé des lumières divines, et une instruction qui ne se dément nulle part. Ces lettres du P. Berthier, jointes aux œuvres de saint Jean de la Croix, en sont tout à la fois la clé la plus sûre, et l'exact commentaire.

Ce n'est pas seulement à des religieux, à des abbesses qu'écrit sainte Thérèse. Elle passe dans sa correspondance, de la mère Anne des Anges, au roi Philippe II, ou à la duchesse d'Albe. On trouve toujours la sainte, on aime à apercevoir encore l'espagnole. Dans ce pays on aime les défis et les luttes : au peuple il faut les combats de taureaux, aux chevaliers la lice et le tournoi; le cloître y a aussi l'humeur guerrière. On lit avec une religieuse surprise, dans sainte-Thérèse, ces défis, ces vrais cartels de bonnes œuvres, d'efforts pour la vertu qu'elle adressait ou rendait à d'autres ferventes communautés. C'était le temps des grandes âmes!

Cette édition présentera aux gens du monde des documents nouveaux, aux ecclésiastiques un recueil des ouvrages les plus propres à éclairer et à vivifier les conseils qu'ils auront à donner dans la direction.

D'Espagne venons en France, et de l'école mystique des Cas

M. Flavien d'Aldéguier, administrateur de semaine, s'y était rendu pour représenter l'administration des hospices civils.

Après la messe, Mgr a confirmé une jeune fille qui a trouvé dans le sacrement et dans les paroles onctueuses du bon Prélat, un soulagement à ses graves infirmités. Mgr Mioland a prononcé, après cette cérémonie, une exhortation pleine d'à-propos pour les pauvres, à qui Jésus-Christ a promis le royaume du ciel, et qui du reste, sont l'objet empressé de la charité publique.

Le Prélat a visité ensuite les divers services de ce vaste hospice qui contient près de 1,400 personnes, encourageant tout le monde par son affabilité, donnant aux filles de Saint-Vincent les éloges les mieux mérités pour l'ordre et la propreté si parfaite de la maison, bénissant les infirmes et les malades, ainsi que les enfants de l'un et de l'autre sexe, qui l'ont complimenté en vers très-bien sentis.

Cette visite, qui a duré plus de trois heures, laissera de profonds et touchants souvenirs dans le cœur du Prélat et dans celui des pauvres.

DIOCÈSE DE PÉRIGUEUX. — On écrit de Saint-Céré, 20 décembre, à l'*Opinion Publique* :

« C'est avec bonheur que nous venons de voir arriver parmi nous les Frères de la Doctrine chrétienne. La Providence nous a envoyé, dans nos temps malheureux, ces pieux et habiles guides de l'enfance.

« Des barrières sans nombre leur étaient opposées; car la haute bourgeoisie et l'extrême démagogie semblaient s'être donné la main et agir de concert pour les élever devant eux. Mais ces barrières sont tombées, grâce au dévouement sans bornes, au courage invincible et aux persévérants efforts de notre digne et vénéré pasteur. Honneur à son zèle! La génération actuelle bénit son nom, les générations futures béniront à jamais sa mémoire. »

DIOCÈSE DE NEVERS. — On sait que, depuis plusieurs années, les frères des écoles chrétiennes de Nevers ont tenu le soir, pendant l'hiver, avec zèle et avec succès, une école d'adultes ouverte à tous les ouvriers de la ville.

Cette école semble avoir pris cette année, une plus grande extension; deux cent quinze ouvriers de tout état et de tout âge se rendent, chaque soir, avec une exactitude vraiment remarquable, aux leçons de ces frères si dévoués.

Mercredi soir, à huit heures et demie, Mgr l'Evêque et M. le préfet du département, accompagnés de tous les membres du bureau des écoles chrétiennes, ont été rendre visite à ces braves ouvriers et les encourager de leur parole. Après avoir parcouru les différentes classes et examiné en détail les cahiers d'écriture, de calcul et de dessin linéaire, les visiteurs se sont trouvés réunis dans une même salle au milieu de tous ces ouvriers, pour qui cette visite était une véritable fête. On exécuta d'abord, avec ensemble, quelques morceaux de chant sous la direction des frères; puis un des ouvriers, se levant, adressa à l'assemblée un discours plein de nobles sentiments, produit du travail de plusieurs d'entre eux, auquel M. le préfet a répondu par des paroles remplies d'énergie et de patriotisme qui ont été couvertes par des bravos unanimes. Mgr l'Evêque a ajouté quelques mots vivement sentis, promettant à ces bons ouvriers une seconde et prochaine visite.

Séance de l'Assemblée.

Toute la séance a encore été absorbée par cette interminable affaire de la garde mobile. Il faut renoncer à décrire la confusion plus complète que jamais qui s'est emparée du débat. Une seule disposition demeurera : c'est la prolongation de l'existence de cette garde jus-

qu'au 31 janvier 1850. Quant aux amendements successivement adoptés, à quoi bon en parler, puisque l'ensemble de la loi a été rejeté au scrutin définitif? A quoi bon aussi s'occuper des orateurs, tous militaires, tous plus embrouillés les uns que les autres, perdant chacun dans la discussion, M. le ministre de la guerre surtout, le peu de clarté qui restait encore à la question?

En somme, c'est une séance assez tristement employée. Mais mieux valait encore tout rejeter que d'approuver un projet ou plutôt un dédale de projets contradictoires et inexécutables.

L'Assemblée législative a complété aujourd'hui la nomination des commissaires chargés de procéder immédiatement à l'enquête sur l'impôt des boissons.

Six bureaux ont nommé leurs commissaires :

1er bureau, M. F. Béchard; 3e, M. Bocher; 4e, M. Buffet; 5e, M. Chapot; 6e, M. de Douhet; 8e, M. Léo de Laborde.

La commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à assurer l'emploi du crédit de 5,000,000 pour les colonies agricoles de l'Algérie se compose de MM. Dubois (Amable), Maissiat, Faure (Hautes-Alpes), Didier, Roux-Carbonnel, de la Vansaye, de Tocqueville, Louis Raybaud, Charras, de Laussat, général Vast-Vimeux, général Le Flô, Druet-Desvaux, de Balsac, Toupet-Desvignes.

M. Proudhon et M. Louis Blanc.

Le long silence de M. Proudhon, après les vives attaques de MM. P. Leroux et Louis Blanc, étonnait tout le monde. Eh quoi! l'intrépide sophiste était-il à bout d'audace? Les virulentes invectives de son adversaire avaient-elles amené sinon un traité de paix, du moins un armistice? La *Voix du Peuple* de ce matin est venue mettre fin à toutes les conjectures. M. Proudhon s'est enfin décidé à répondre à la catilinaire de l'ex-président de la commission du Luxembourg. L'auteur commence par résumer en termes incisifs l'histoire politique de Louis Blanc, racontée fort au long dans le livre des *Confessions*.

— Vous vous prétendez révolutionnaire! mais votre système de gouvernement *n'est qu'une soufflure de la politique de Ferdinand Flocon*, qui faisait concurrence pour elle à M. Marrast. Vous êtes, en deux mots, un *pseudo-socialiste* et un *pseudo-démocrate*.

« C'est pour cela qu'en mars vous avez fait de la réaction à Blanqui; qu'en avril, le croyant mort, vous avez aspiré à la dictature; que par votre ultrà-gouvernementalisme vous avez rendu la révolution sociale odieuse au paysan et au bourgeois, et contribué, plus qu'aucun autre, aux défaites de la démocratie. Il est temps que le peuple sorte de l'ornière que vous lui avez frayée, et qui ne peut le conduire qu'à une dissolution totale. Qu'avez-vous à répondre? »

M. Flavien d'Aldéguier, administrateur de semaine, s'y était rendu pour représenter l'administration des hospices civils.

Après la messe, Mgr a confirmé une jeune fille qui a trouvé dans le sacrement et dans les paroles onctueuses du bon Prélat, un soulagement à ses graves infirmités. Mgr Mioland a prononcé, après cette cérémonie, une exhortation pleine d'à-propos pour les pauvres, à qui Jésus-Christ a promis le royaume du ciel, et qui du reste, sont l'objet empressé de la charité publique.

Le Prélat a visité ensuite les divers services de ce vaste hospice qui contient près de 1,400 personnes, encourageant tout le monde par son affabilité, donnant aux filles de Saint-Vincent les éloges les mieux mérités pour l'ordre et la propreté si parfaite de la maison, bénissant les infirmes et les malades, ainsi que les enfants de l'un et de l'autre sexe, qui l'ont complimenté en vers très-bien sentis.

Cette visite, qui a duré plus de trois heures, laissera de profonds et touchants souvenirs dans le cœur du Prélat et dans celui des pauvres.

Diocèse de Périgueux. — On écrit de Saint-Céré, 20 décembre, à l'*Opinion Publique* :

« C'est avec bonheur que nous venons de voir arriver parmi nous les Frères de la Doctrine chrétienne. La Providence nous a envoyé, dans nos temps malheureux, ces pieux et habiles guides de l'enfance.

« Des barrières sans nombre leur étaient opposées ; car la haute bourgeoisie et l'extrême démagogie semblaient s'être donné la main et agir de concert pour les élever devant eux. Mais ces barrières sont tombées, grâce au dévouement sans bornes, au courage invincible et aux persévérants efforts de notre digne et vénéré pasteur. Honneur à son zèle ! La génération actuelle bénit son nom, les générations futures béniront à jamais sa mémoire. »

Diocèse de Nevers. — On sait que, depuis plusieurs années, les frères des écoles chrétiennes de Nevers ont tenu le soir, pendant l'hiver, avec zèle et avec succès, une école d'adultes ouverte à tous les ouvriers de la ville.

Cette école semble avoir pris cette année, une plus grande extension ; deux cent quinze ouvriers de tout état et de tout âge se rendent, chaque soir, avec une exactitude vraiment remarquable, aux leçons de ces frères si dévoués.

Mercredi soir, à huit heures et demie, Mgr l'Evêque et M. le préfet du département, accompagnés de tous les membres du bureau des écoles chrétiennes, ont été rendre visite à ces braves ouvriers et les encourager de leur parole. Après avoir parcouru les différentes classes et examiné en détail les cahiers d'écriture, de calcul et de dessin linéaire, les visiteurs se sont trouvés réunis dans une même salle au milieu de tous ces ouvriers, pour qui cette visite était une véritable fête. On exécuta d'abord, avec ensemble, quelques morceaux de chant sous la direction des frères ; puis un des ouvriers, se levant, adressa à l'assemblée un discours plein de nobles sentiments, produit du travail de plusieurs d'entre eux, auquel M. le préfet a répondu par des paroles remplies d'énergie et de patriotisme qui ont été couvertes par des bravos unanimes. Mgr l'Evêque a ajouté quelques mots vivement sentis, promettant à ces bons ouvriers une seconde et prochaine visite.

Séance de l'Assemblée.

Toute la séance a encore été absorbée par cette interminable affaire de la garde mobile. Il faut renoncer à décrire la confusion plus complète que jamais qui s'est emparée du débat. Une seule disposition demeurera : c'est la prolongation de l'existence de cette garde jus-

cesseur, Mgr d'Hautpoul. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier cette lettre écrite avec une simplicité pleine d'onction. Nos lecteurs nous sauront gré d'en citer quelques passages :

« Nous vous annonçons avec une douleur profonde, N. T. C. F., la mort de Mgr d'Hautpoul, notre illustre et vénérable prédécesseur sur le siége de Cahors. Le Seigneur vient d'appeler à lui ce digne pasteur, dont la prudence, la réputation sans tache, l'hospitalité, la doctrine, la modestie, la douceur, les vertus si longtemps éprouvées nous retraçaient si bien tous les caractères du portrait que saint Paul fait d'un pontife selon le cœur de Dieu.

« Cette nouvelle, nous n'en doutons point, causera un deuil général parmi vous; et rien de plus juste au point de vue de la foi. Car un diocèse n'est qu'une grande famille. L'Evêque, pendant sa vie, remplit tous les devoirs de père, ou par lui-même, ou par ses collaborateurs. Souffrir avec ceux qui souffrent, consoler l'affligé, secourir le pauvre, défendre le faible et l'opprimé, consumer sa vie goutte à goutte, ou la répandre à grands flots, si les circonstances l'exigent, pour le salut de ses fils bien-aimés, prier pour tous et les bénir tous, telle est sa mission sur la terre. Mission perpétuelle de paix et de charité, de dévouement et de sacrifices, qui se résume à faire tout le bien qu'on peut en passant, à l'exemple du divin maître : *pertransiit benefaciendo*.

« A ces traits, N. T. C. F., vous reconnaissez celui dont nous déplorons la perte, et qui, pendant les quatorze années qu'il a gouverné ce diocèse, vous a donné tant de preuves de l'ardeur de son zèle, de la vivacité de sa foi, de son inépuisable charité pour les pauvres.

« ..... Nous voudrions qu'il nous fût donné de reproduire sous vos yeux cette scène attendrissante, dont le souvenir est encore profondément gravé dans notre âme, lorsqu'après nous avoir fait l'honneur d'être l'un de nos prélats consécrateurs, il nous parla dans notre visite d'adieu de tout son dévouement pour l'Eglise de Cahors, de sa confiance qu'elle ne périrait pas dans nos mains et de ses vœux ardents pour le succès de notre ministère. Comme nous voudrions que vous l'eussiez vu nous étreindre alors dans ses bras, cherchant, pour parler ainsi, en nous pressant avec effusion contre sa poitrine, à faire passer en nous toute sa tendresse pour le troupeau qu'il avait tant aimé ! « O illustre et vénéré Pontife, « que vos vœux soient accomplis ! oui, puissions-nous aimer l'Eglise de Cahors « comme vous l'avez aimée, la servir de toutes nos forces, la rendre de plus en « plus florissante, la préserver des doctrines perverses, et la conserver toujours « pure, sainte et digne de Dieu ! »

Diocèse de Nantes. — La charité publique, toujours si ingénieuse dans notre ville, tend à se surpasser, cette année, par les mille moyens qu'elle invente pour soulager les misères de toutes sortes, que le défaut de travail et la rigueur de la saison rendent de plus en plus nombreuses. Les dames patronesses de l'école gratuite de petites filles, de la paroisse de Saint-Jacques, ont organisé cette année, comme les années précédentes, un bazar en faveur de cette œuvre intéressante. Nous apprenons avec un vrai plaisir que dans le but d'augmenter les ressources destinées à procurer l'instruction, des vêtements et la nourriture à quatre-vingts enfants pauvres, des artistes et des amateurs ont eu la généreuse idée d'organiser un fort joli concert, qui aura lieu dans la salle même du bazar.

Diocèse de Toulouse. — Mgr le coadjuteur a fait, jeudi matin, une visite à l'hospice de la Grave.

Sa Grandeur a été reçue, à son arrivée, par la respectable Sœur Chagny, supérieure, à la tête des Sœurs de la Charité et de MM. les aumôniers de la maison.

M. Flavien d'Aldéguier, administrateur de semaine, s'y était rendu pour représenter l'administration des hospices civils.

Après la messe, Mgr a confirmé une jeune fille qui a trouvé dans le sacrement et dans les paroles onctueuses du bon Prélat, un soulagement à ses graves infirmités. Mgr Mioland a prononcé, après cette cérémonie, une exhortation pleine d'à-propos pour les pauvres, à qui Jésus-Christ a promis le royaume du ciel, et qui du reste, sont l'objet empressé de la charité publique.

Le Prélat a visité ensuite les divers services de ce vaste hospice qui contient près de 1,400 personnes, encourageant tout le monde par son affabilité, donnant aux filles de Saint-Vincent les éloges les mieux mérités pour l'ordre et la propreté si parfaite de la maison, bénissant les infirmes et les malades, ainsi que les enfants de l'un et de l'autre sexe, qui l'ont complimenté en vers très-bien sentis.

Cette visite, qui a duré plus de trois heures, laissera de profonds et touchants souvenirs dans le cœur du Prélat et dans celui des pauvres.

Diocèse de Périgueux. — On écrit de Saint-Céré, 20 décembre, à l'*Opinion Publique* :

« C'est avec bonheur que nous venons de voir arriver parmi nous les Frères de la Doctrine chrétienne. La Providence nous a envoyé, dans nos temps malheureux, ces pieux et habiles guides de l'enfance.

« Des barrières sans nombre leur étaient opposées ; car la haute bourgeoisie et l'extrême démagogie semblaient s'être donné la main et agir de concert pour les élever devant eux. Mais ces barrières sont tombées, grâce au dévouement sans bornes, au courage invincible et aux persévérants efforts de notre digne et vénéré pasteur. Honneur à son zèle ! La génération actuelle bénit son nom, les générations futures béniront à jamais sa mémoire. »

Diocèse de Nevers. — On sait que, depuis plusieurs années, les frères des écoles chrétiennes de Nevers ont tenu le soir, pendant l'hiver, avec zèle et avec succès, une école d'adultes ouverte à tous les ouvriers de la ville.

Cette école semble avoir pris cette année, une plus grande extension ; deux cent quinze ouvriers de tout état et de tout âge se rendent, chaque soir, avec une exactitude vraiment remarquable, aux leçons de ces frères si dévoués.

Mercredi soir, à huit heures et demie, Mgr l'Evêque et M. le préfet du département, accompagnés de tous les membres du bureau des écoles chrétiennes, ont été rendre visite à ces braves ouvriers et les encourager de leur parole. Après avoir parcouru les différentes classes et examiné en détail les cahiers d'écriture, de calcul et de dessin linéaire, les visiteurs se sont trouvés réunis dans une même salle au milieu de tous ces ouvriers, pour qui cette visite était une véritable fête. On exécuta d'abord, avec ensemble, quelques morceaux de chant sous la direction des frères ; puis un des ouvriers, se levant, adressa à l'assemblée un discours plein de nobles sentiments, produit du travail de plusieurs d'entre eux, auquel M. le préfet a répondu par des paroles remplies d'énergie et de patriotisme qui ont été couvertes par des bravos unanimes. Mgr l'Evêque a ajouté quelques mots vivement sentis, promettant à ces bons ouvriers une seconde et prochaine visite.

Séance de l'Assemblée.

Toute la séance a encore été absorbée par cette interminable affaire de la garde mobile. Il faut renoncer à décrire la confusion plus complète que jamais qui s'est emparée du débat. Une seule disposition demeurera : c'est la prolongation de l'existence de cette garde jus-

qu'au 31 janvier 1850. Quant aux amendements successivement adoptés, à quoi bon en parler, puisque l'ensemble de la loi a été rejeté au scrutin définitif? A quoi bon aussi s'occuper des orateurs, tous militaires, tous plus embrouillés les uns que les autres, perdant chacun dans la discussion, M. le ministre de la guerre surtout, le peu de clarté qui restait encore à la question?

En somme, c'est une séance assez tristement employée. Mais mieux valait encore tout rejeter que d'approuver un projet ou plutôt un dédale de projets contradictoires et inexécutables.

L'Assemblée législative a complété aujourd'hui la nomination des commissaires chargés de procéder immédiatement à l'enquête sur l'impôt des boissons.

Six bureaux ont nommé leurs commissaires :

1er bureau, M. F. Béchard; 3e, M. Bocher; 4e, M. Buffet; 5e, M. Chapot; 6e, M. de Douhet; 8e, M. Léo de Laborde.

La commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à assurer l'emploi du crédit de 5,000,000 pour les colonies agricoles de l'Algérie se compose de MM. Dubois (Amable), Maissiat, Faure (Hautes-Alpes), Didier, Roux-Carbonnel, de la Vansaye, de Tocqueville, Louis Raybaud, Charras, de Laussat, général Vast-Vimeux, général Le Flô, Druet-Desvaux, de Balsac, Toupet-Desvignes.

M. Proudhon et M. Louis Blanc.

Le long silence de M. Proudhon, après les vives attaques de MM. P. Leroux et Louis Blanc, étonnait tout le monde. Eh quoi! l'intrépide sophiste était-il à bout d'audace? Les virulentes invectives de son adversaire avaient-elles amené sinon un traité de paix, du moins un armistice? La *Voix du Peuple* de ce matin est venue mettre fin à toutes les conjectures. M. Proudhon s'est enfin décidé à répondre à la catilinaire de l'ex-président de la commission du Luxembourg. L'auteur commence par résumer en termes incisifs l'histoire politique de Louis Blanc, racontée fort au long dans le livre des *Confessions*.

— Vous vous prétendez révolutionnaire! mais votre système de gouvernement *n'est qu'une soufflure de la politique de Ferdinand Flocon*, qui faisait concurrence pour elle à M. Marrast. Vous êtes, en deux mots, un *pseudo-socialiste* et un *pseudo-démocrate*.

« C'est pour cela qu'en mars vous avez fait de la réaction à Blanqui; qu'en avril, le croyant mort, vous avez aspiré à la dictature; que par votre ultrà-gouvernementalisme vous avez rendu la révolution sociale odieuse au paysan et au bourgeois, et contribué, plus qu'aucun autre, aux défaites de la démocratie. Il est temps que le peuple sorte de l'ornière que vous lui avez frayée, et qui ne peut le conduire qu'à une dissolution totale. Qu'avez-vous à répondre? »

M. Flavien d'Aldéguier, administrateur de semaine, s'y était rendu pour représenter l'administration des hospices civils.

Après la messe, Mgr a confirmé une jeune fille qui a trouvé dans le sacrement et dans les paroles onctueuses du bon Prélat, un soulagement à ses graves infirmités. Mgr Mioland a prononcé, après cette cérémonie, une exhortation pleine d'à-propos pour les pauvres, à qui Jésus-Christ a promis le royaume du ciel, et qui du reste, sont l'objet empressé de la charité publique.

Le Prélat a visité ensuite les divers services de ce vaste hospice qui contient près de 1,400 personnes, encourageant tout le monde par son affabilité, donnant aux filles de Saint-Vincent les éloges les mieux mérités pour l'ordre et la propreté si parfaite de la maison, bénissant les infirmes et les malades, ainsi que les enfants de l'un et de l'autre sexe, qui l'ont complimenté en vers très-bien sentis.

Cette visite, qui a duré plus de trois heures, laissera de profonds et touchants souvenirs dans le cœur du Prélat et dans celui des pauvres.

Diocèse de Périgueux. — On écrit de Saint-Céré, 20 décembre, à l'*Opinion Publique* :

« C'est avec bonheur que nous venons de voir arriver parmi nous les Frères de la Doctrine chrétienne. La Providence nous a envoyé, dans nos temps malheureux, ces pieux et habiles guides de l'enfance.

« Des barrières sans nombre leur étaient opposées ; car la haute bourgeoisie et l'extrême démagogie semblaient s'être donné la main et agir de concert pour les élever devant eux. Mais ces barrières sont tombées, grâce au dévouement sans bornes, au courage invincible et aux persévérants efforts de notre digne et vénéré pasteur. Honneur à son zèle ! La génération actuelle bénit son nom, les générations futures béniront à jamais sa mémoire. »

Diocèse de Nevers. — On sait que, depuis plusieurs années, les frères des écoles chrétiennes de Nevers ont tenu le soir, pendant l'hiver, avec zèle et avec succès, une école d'adultes ouverte à tous les ouvriers de la ville.

Cette école semble avoir pris cette année, une plus grande extension ; deux cent quinze ouvriers de tout état et de tout âge se rendent, chaque soir, avec une exactitude vraiment remarquable, aux leçons de ces frères si dévoués.

Mercredi soir, à huit heures et demie, Mgr l'Evêque et M. le préfet du département, accompagnés de tous les membres du bureau des écoles chrétiennes, ont été rendre visite à ces braves ouvriers et les encourager de leur parole. Après avoir parcouru les différentes classes et examiné en détail les cahiers d'écriture, de calcul et de dessin linéaire, les visiteurs se sont trouvés réunis dans une même salle au milieu de tous ces ouvriers, pour qui cette visite était une véritable fête. On exécuta d'abord, avec ensemble, quelques morceaux de chant sous la direction des frères ; puis un des ouvriers, se levant, adressa à l'assemblée un discours plein de nobles sentiments, produit du travail de plusieurs d'entre eux, auquel M. le préfet a répondu par des paroles remplies d'énergie et de patriotisme qui ont été couvertes par des bravos unanimes. Mgr l'Evêque a ajouté quelques mots vivement sentis, promettant à ces bons ouvriers une seconde et prochaine visite.

Séance de l'Assemblée.

Toute la séance a encore été absorbée par cette interminable affaire de la garde mobile. Il faut renoncer à décrire la confusion plus complète que jamais qui s'est emparée du débat. Une seule disposition demeurera : c'est la prolongation de l'existence de cette garde jus-

aux travailleurs ce que c'est que la Triade, le *Circulus* et la Métempsycose de M. P. Leroux.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette amusante et instructive polémique.

« Puisqu'on parle sans cesse de notre conduite, nous consentons à rendre nos comptes : mais gare! NOUS SOMMERONS NOS ADVERSAIRES DE RENDRE AUSSI LES LEURS! »

Jusqu'ici l'on s'est borné, de part et d'autre, à de stériles menaces; mais, nul doute que la vanité blessée, la jalousie de sectaire à sectaire, la colère et la haine ne finissent par amener ces grands réformateurs du genre humain, ces apôtres de la fraternité universelle, à faire connaître, chacun de leur côté, le *fond du sac* de leur adversaire. Ce jour-là, un grand pas aura été fait vers la guérison du fléau révolutionnaire.

Colonies.

Nour recevons des nouvelles de la Martinique et de la Guadeloupe, datées des derniers jours de novembre.

Dans la première de ces colonies, les élections municipales qui ont eu lieu à Fort-de-France ont été tout à fait favorables au parti de l'ordre et de la conciliation. Sa liste tout entière a passé à une grande majorité. C'est une nouvelle et heureuse épreuve des forces de ce parti.

Une émeute promptement réprimée a éclaté dans la même ville, à l'occasiou d'un banquet qui avait été offert à M. Bissette. La justice informe contre les auteurs présumés de ce tumulte, qui paraît avoir eu pour cause la haine que portent au représentant de la Martinique quelques partisants désappointés de la République sociale.

Le gouverneur de la Martinique, M. Bruat, a passé une grande revue des troupes de la garnison, et, à la suite, il a réuni à sa table les autorités civiles et militaires. Pendant ce repas officiel, des habiatnts de Saint-Pierre, appartenant au parti montagnard, se sont rassemblés sous les fenêtres de M. Bruat en criant : Vive le gouverneur! Le maire de Saint-Pierre et le chef de l'état-major se sont empressés de mettre un terme à cette ovation compromettante, en priant les personnes qui formaient le rassemblement de se disperser.

Le *Courrier de la Martinique*, journal du parti modéré, a été cité devant les tribunaux du pays, en raison d'attaques dirigées contre la personne de M. Bruat.

A la Guadeloupe, le gouverneur, M. Fabre, a distribué, dans une cérémonie publique, les décorations et les récompenses accordées aux militaires et aux citoyens de l'ordre civil qui se sont distingués dans la répression de la dernière révolte.

Afrique française.

Le *Moniteur algérien* récapitule ce que nous aura coûté le siége de Zaatcha, à partir du 7 octobre, jour de l'arrivée devant l'oasis défendue par les Arabes jusqu'au 26 novembre, jour de l'assaut décisif :

« Il y a eu 51 jours de tranchée ouverte, marqués par autant de combats de our ou de nuit; 4 affaires sérieuses contre l'ennemi extérieur, 2 attaques sur les

convois entre Bathna et Biskara; enfin deux assauts meurtriers ont fait perdre au corps assiégeant, dont l'effectif a varié de 4 à 7,000 combattants, 19 officiers au moins, 300 sous-officiers et soldats tués ou morts de leurs blessures, 61 officiers et plus de 600 soldats blessés.— Ajoutons à ces pertes du champ de bataille plus de 250 hommes emportés par le choléra, la fatigue des travaux de tranchée, celle du service de nuit, et l'on pourra apprécier toutes les difficultés qu'ont surmontées les officiers et les soldats qui, après avoir rejeté loin d'eux la nuée d'ennemis qui les environnaient, se sont présentés, au dernier jour, pleins d'énergie et d'ardeur devant la brèche.

« Outre MM. le colonel du génie Petit et le commandant Guyot du 43ᵉ de ligne, dont nous avons déjà annoncé la mort par suite de blessures reçues devant Zaatcha, nous apprenons encore, d'une manière certaine, la perte de MM. Berthe, capitaine adjudant-major, Prévost et Héros, capitaines, et Miot, lieutenant, tous les quatre du 43ᵉ de ligne et blessés au premier assaut du 20 octobre; celle de M. Toussaint, capitaine au 1ᵉʳ de spahis, blessé, le même jour, près de M. le colonel Canrobert, sur la brèche de droite; et enfin, celle de MM. Bonnet et Debout, lieutenants au 5ᵉ bataillon de chasseurs à pied, blessés pendant la durée du siége. »

Les correspondances particulières confirment les renseignements donnés par le *Moniteur algérien*. Toutes s'accordent pour exprimer l'espoir que la tranquillité du sud de la province de Constantine sera bientôt rétablie. Le commandement de la subdivision de Bathna, encore maintenant le principal foyer des hostilités, vient d'être confié au colonel Canrobert; c'est un nouveau gage de sécurité. La fermeté bien connue de ce vigoureux officier, son esprit de justice, ne pourront que hâter la pacification de ce pays.

Bulletin de la politique étrangère.

ITALIE. — On s'occupe beaucoup, dans les cercles politiques, d'une publication que doit prochainement faire, en français, le marquis Philippe Gualterio d'Orvieto, un des publicistes les plus distingués du parti constitutionnel, rédacteur habituel du *Statuto*.

On assure que cette publication renfermera les plus curieuses révélations, une entre autres qui prouve, de la manière la plus évidente, que le dictateur Guerrazzi avait pour lui l'appui de lord Palmerston. Cette preuve est écrite dans une lettre de Guerrazzi à lord Hamilton, lettre par laquelle le dictateur se plaint, en termes pleins d'amertume, d'être abandonné par l'Angleterre alors que l'ambassadeur anglais lui avait formellement promis qu'il pouvait compter sur le concours du gouvernement britannique.

On assure que l'Angleterre s'efforce d'empêcher cette publication; mais le marquis d'Orvieto n'est pas homme à reculer devant sa tâche. Il est de ceux qui pensent que lorsqu'on a la main pleine de vérités il faut l'ouvrir, advienne que pourra.

ALLEMAGNE. — Nous recevons les journaux de Vienne du 21. La *Gazette de Vienne* annonce qu'une publication signée du gouverneur militaire le général Walden, interdit l'introduction à Vienne du journal la *Presse*, qui doit reparaître à Brunn, et qu'en conséquence les

abonnés chez qui l'on saisira des numéros seront poursuivis et punis par le conseil de guerre.

Le gouvernement autrichien a résolu, dit-on, de supprimer le timbre sur les journaux, tant nationaux qu'étrangers. Le public a accueilli cette nouvelle avec satisfaction.

SUISSE. — On écrit de Genève, 21 décembre :

« Le 1er numéro de l'*Alliance des Peuples* vient de paraître ; il contient une lettre de Mazzini et une correspondance inédite entre le citoyen Louis Bonaparte et le sieur Rolland, représentant du peuple, réfugié en Suisse. Nous doutons fort de l'authenticité de ce document. Ce journal, moitié français et moitié allemand, est violent sans être intéressant.

« Le radicalisme dirige ses efforts sur le conseil fédéral, dont la majorité ne lui est pas favorable ; en attendant, Genève va plus que jamais être le refuge de tous les révolutionnaires. . .

« La démolition des fortifications se poursuit *avec acharnement*, car les nouveaux conseillers d'Etat voient dans cette question un moyen de gagner la popularité qui leur manque. Les fonds manqueront bientôt pour payer les ouvriers. On fait circuler une liste sur laquelle s'inscrivent les employés de l'administration qui consentent à donner 3 0[0 sur leurs appointements pour aider aux travaux de démolition. »

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 27 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la garde mobile.

M. le général BEDEAU, rapporteur, demande que la discussion commence sur l'amendement du général d'Hautpoul. M. le général d'Hautpoul propose de créer un bataillon sous le titre de chasseurs algériens.

M. TARTAS. Je viens combattre la dénomination de *chasseurs algériens* que le gouvernement a donné à ce nouveau bataillon.

M. LE PRÉSIDENT. Mais le gouvernement a adhéré à la qualification de *chasseurs de Paris*, donnée par la commission.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Oui, nous adhérons.

M. LE FLO. M. Mauguin nous parlait l'autre jour d'ingratitude. Certes, l'ingratitude est une chose vilaine et dangereuse. Mais quand on fait des lois, il ne faut pas moins se défier de l'imagination. Or, c'est de l'imagination qu'a faite l'autre jour M. Mauguin, en venant nous proposer la création de je ne sais quel régiment. Pour faire ce régiment, il faut des soldats et des officiers. Or, ces soldats n'existent pas. C'est la seule chose qui manque. (Rires.)

M. MAUGUIN. Le reproche d'imagination s'adresse aussi bien au ministre de la guerre et à la commission qu'à moi.

M. LE FLO. Parfaitement. (Hilarité.)

M. MAUGUIN. Ce reproche d'imagination qu'on me fait, nos généraux le partagent! L'autre jour j'ai parlé par hasard... (rires), c'est-à-dire incidemment... (Ah! ah!) J'ai été impressionné comme tout le monde du reproche d'ingratitude qu'on pouvait nous adresser. J'ai cédé à un sentiment partagé par toute l'Assemblée. Nous avons fait des promesses; il faut les tenir. Qu'ai-je proposé? la formation d'un régiment de chasseurs de Paris.

Maintenant, on parle d'un bataillon; d'après le ministre et la commission, vous n'aurez pas plus de soldats pour un bataillon que pour un régiment.

C'est donc à M. le ministre de la guerre et à la commission qu'il faut s'adresser. Je me réfugie derrière ces deux autorités. (Bruit.)

M. LE GÉNÉRAL LE FLO. Je disais donc que les soldats n'existaient pas; que c'était la seule chose qui manquât. Les gardes nationaux mobiles sont entièrement libres. S'ils veulent se réengager, pourquoi voulez-vous qu'ils le fassent plutôt dans un régiment sans avenir que dans un régiment régulier, sérieux?

Comment! on nous demande de résoudre le difficile problème de réduire l'armée sans compromettre nos intérêts, et on nous propose de créer de nouveaux cadres! Je ne comprends pas cette manière qui entraîne, avec la création d'un nouveau corps, la création d'un nouvel état-major, et cela pour que quelques officiers de la garde mobile trouvent à se caser dans ce cadre.

Je viens maintenant au projet de M. le ministre de la guerre, qui n'est autre chose que le projet de M. le général Tartas. Je lui ferai les mêmes objections qu'à la proposition de M. Mauguin.

Remarquez d'ailleurs que les grades qui seraient conférés aux gardes nationaux mobiles ne le seraient que sous condition, et je ne crois pas qu'il se trouvât dans l'armée beaucoup d'officiers disposés à obéir aux officiers pour rire du bataillon des chasseurs de Paris. (Murmures à gauche.)

M. CLARY. Ces officiers pour rire se sont fait tuer devant les barricades.

M. LE GÉNÉRAL LE FLO. Je rends hommage à la bravoure dont la garde mobile a fait preuve, mais je ne fais pas ici une discussion de sentiment : je fais une discussion légale; je pressens les dispositions de l'armée; vos officiers de nouvelle création ne seront définitivement officiers que dans dix ans.

Jusque-là, si les officiers de l'armée refusent de leur obéir, que ferez-vous? Devant quels conseils de guerre les traduirez-vous? En vertu de quelle loi seront-ils jugés? Il y a là, ne nous le dissimulons pas, le renversement complet de la législation militaire. Je ne puis, pour mon compte, m'y associer.

Par 321 voix contre 263, l'Assemblée décide qu'il sera créé un bataillon spécial de chasseurs de Paris.

La discussion devient très-confuse. Une lutte s'établit entre le projet ministériel et le projet de la commission sur les conditions à imposer aux officiers et sous-officiers de la garde mobile.

Le projet de la commission est adopté.

M. LE GÉNÉRAL BEDEAU, rapporteur. Il est du devoir de la commission, avant que l'Assemblée procède au vote sur l'ensemble, de parfaitement établir la situation. (Rumeurs.)

La commission a adhéré à une proposition du gouvernement. La seule différence qui existe entre le projet du gouvernement et celui de la commission, c'est que la commission n'a pas voulu qu'on pût accorder, dans le nouveau bataillon qu'il s'agit de former, certains grades définitifs à des officiers peu expérimentés et qui n'auraient pas servi dans l'armée.

Voilà, je le répète, toute la différence entre les deux projets.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Il est impossible au gouvernement d'accepter la question comme vient de la poser M. le rapporteur.

Ce n'est pas du tout parce que vous mettriez dans les nouveaux bataillons des officiers plus ou moins exercés que le gouvernement vote contre la loi, que le gouvernement repousse la loi, qu'il sera cependant forcé d'exécuter si vous l'adoptez.

Le motif par lequel le gouvernement ne peut adhérer à la loi, c'est que la commission détruit la loi d'avril 1832 (Une voix : C'est vrai!), c'est que vous mettez immédiatement dans l'armée, et en dépit des droits de l'armée, des officiers de la garde mobile avec le grade de sous-lieutenant.

Quelques voix : Très-bien! très-bien!

M. LE PRESIDENT. Je vais mettre l'article 7 aux voix.

M. CHARRAS. Il conviendrait d'ajouter un paragraphe, qui rendrait cet article 7 ap-

plicable aux officiers en disponibilité par suite de suppression d'emploi, à l'époque du licenciement.

M. LE GÉNÉRAL D'HAUTPOUL. Il demeure bien entendu que si nous demandons à l'Assemblée de rejeter l'ensemble du projet, l'article 1er de M. Clary, qui assure un mois de prorogation à la garde nationale mobile, restera acquis.

Voix nombreuses : Oui ! oui !

M. LE PRESIDENT. Il va être procédé à un scrutin sur l'ensemble du projet, abstraction faite de la proposition de M. Clary.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants,	609
Majorité,	305
Pour,	115
Contre,	494

Le projet n'est pas adopté.

La séance est levée à six heures.

Chronique et Faits divers.

Par décret du Président de la République, en date du 25 décembre, M. Ch. de Nieuwerkerke a été nommé directeur des musées nationaux, en remplacement de M. Jeanron, appelé à d'autres fonctions.

— Il y a eu hier un grand dîner de cinquante couverts chez le ministre de la marine. M. le Président de la République y assistait. Après le dîner, il y a eu grande réception.

— Le conseil-général de la banque vient de fixer à 52 fr. le dividende du deuxième semestre 1849.

Le dividende sera paxé à bureau ouvert, à l'hôtel de la Banque, à partir du 2 janvier prochain.

— Le *Moniteur* publie, dans sa partie officielle :

1° Un décret par lequel sont nommés membres de la commission chargée de l'examen des comptes à rendre par les ministres, pour l'année 1849 :

MM. Jules de Lasteyrie, représentant du peuple, président; Louvet, représentant du peuple; Etienne, représentant du peuple; Boulatignier, conseiller d'Etat; Masson, maître des requêtes; de Gombert, conseiller maître des comptes; Martin, conseiller réferendaire de 1re classe; Thomas, conseiller référendaire de 1r classe; Esquirol, conseiller référendaire de 2e classe.

— Un pont d'une grande élévation, ayant deux arches surbassées, comme le pont d'Iéna, avec deux arches plus petites sur les côtés, vient d'être construit, tout en pierres de taille, à l'extrémité nord de la Grande et de la Petite-Villette, sur le canal de l'Ourcq, dans l'endroit où il atteint sa plus grande largeur, avant d'aboutir au bassin qui le termine. Ce beau pont, presque terminé, et dont on pose en ce moment les parapets, ouvre une nouvelle communication entre la route de Pantin et celle du pont de Flandres.

— On écrit de Chevreuse (Seine-et-Oise) :

« Les incendies se multiplient dans notre canton avec une effrayante rapidité. Six incendies viennent, à des intervalles rapprochés, de jeter la consternation au sein de notre population rurale, habituellement si paisible. Une foule de circonstances concourent à démontrer qn'ils sont le résultat d'une criminelle malveillance.

« Comme toujours, nos habitants ne se font pas faute de rattacher ces sinistres à des causes fort diverses, chacun selon la tendance de se

« Nous devons dire cependant que des différentes instr

ont eu lieu, il ne ressort aucun indice qui puisse légitimer telles ou telles suppositions. Un fait reste malheureusement constant, c'est qu'en s'attachant à détruire les récoltes, les coupables ne frappent pas seulement les fermiers qu'ils ruinent, ils ajoutent encore à la difficulté des approvisionnements, et par là atteignent la classe pauvre que la cherté des subsistances irrite toujours et dispose facilement aux désordres. »

— On nous écrit de Château-Chinon :

« Grande est la colère de nos montagnards ! Quelques-uns d'entre eux auraient été frappés de suspension et de destitution; d'autres seraient à la veille de l'être. Voyons, comptons un peu.

« Ces messieurs ne disent-ils pas à qui veut l'entendre : « Rira bien qui rira le « dernier; un jour arrivera où nous ferons table rase; alors, plus de pardon, plus « de conciliation, etc., etc.! » Et ces messieurs de se partager très-modestement, et par anticipation, tous les emplois. *Chacun puise à sa convenance.*

« Et vous vous plaignez, messieurs, de ce que l'administration vous observe, et de ce que le gouvernement vous répudie ! Allons, soyez de bonne foi et dites-nous, la main sur la conscience, si vous ne ririez pas, *par trop*, de la bonté qu'aurait le gouvernement de vous conserver vos petites prérogatives ? A coup sûr, il sait à quoi s'en tenir sur tout cela; il ne s'effraie pas de si peu; il n'en prend tout juste que ce qu'il veut; mais enfin, en agissant de la sorte, il fait acte de bonne justice, en même temps qu'il rassure les bons citoyens, et donne de la confiance au pays. »

— On lit dans le *Morning-Chronicle*, du 25 :

« Un consul français, à Matamoras, M. Bossigues, a eu des difficultés avec les autorités, qui ont donné l'ordre de l'arrêter, sous prétexte qu'il conspirait avec M. Mussina de Brownsville et d'autres, afin de mettre en révolution la province septentrionale du Mexique. M. Bossigues a arboré son drapeau sur son consulat, se mettant sous la protection du drapeau, et il s'est rendu par Rio-Grande à Brownsville. »

BOURSE DU 27 DÉCEMBRE.

Le 3 0|0 a débuté au comptant à 56 65, a fait 56 80 au plus haut, et reste à 56 55.

Le 5 0|0 a débuté au comptant à 92 45, a fait 92 70 au plus haut, et reste à 92 40.

On a coté au compt. le 5 p. 100 romain de 85 1|2 à 85 3|4.

Le renouvellement du 1er janvier étant le plus considérable de l'année, nous invitons ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er janvier à le renouveler dans le plus bref délai, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans la réception de leur journal.

Les messageries générales et les bureaux de poste se chargent des abonnements et des renouvellements.

Nous prions nos abonnés de joindre une des dernières adresses imprimées, rectifiée s'il y a lieu, à leur demande de renouvellement.

L'un des Propriétaires-Gérants, **CHARLES DE RIANCEY.**

Paris, imp. Bailly, Divry et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

Concile de la Province ecclésiastique d'Avignon.

(*Correspondance particulière de l'*AMI DE LA RELIGION.)

Avignon, 23 décembre 1849.

Monsieur le Rédacteur,

Il est une heure; nous sortons de l'église métropolitaine où les Pères du Concile étaient rassemblés depuis ce matin pour la session de clôture. Je voudrais pouvoir vous transmettre l'émotion profonde que m'a laissée cette imposante céremonie. Nous avons vu les membres vénérables de la sainte assemblée réunis une dernière fois, implorant les célestes lumières, se partageant le pain de la vie et le gage de la paix, et adressant de concert au Dieu des consolations leurs solennelles actions de grâces; nous avons entendu la parole de deux Evêques exprimant avec une pénétrante éloquence la joie de leur âme, et remerciant avec une tendre effusion tous les coopérateurs de leurs travaux; nous avons été touchés jusqu'aux larmes quand leurs acclamations ont retenti avec cette énergie que donnent le cœur et la foi; nous nous sommes demandé enfin s'il pouvait y avoir un plus saisissant spectacle que celui de ces Evêques se disant en face des autels et de tout un peuple leurs fraternels adieux, et ne se séparant qu'après s'être donné le baiser d'union et d'amitié !....

Une troisième session avait eu lieu vendredi dans la chapelle du grand-séminaire; vingt-trois nouveaux décrets y avaient été promulgués; on en a réservé six pour aujourd'hui.

Ce matin, à sept heures et demie, la procession partait du grand-séminaire, et, à travers une foule nombreuse que le froid n'avait pu décourager, s'acheminait comme le premier jour vers l'église métropolitaine. Il n'y avait d'Evêque étranger à la province que Mgr de Gap, assisté, non de son grand-vicaire, comme on l'avait dit d'abord, mais de son secrétaire, M. l'abbé Lépine. Les artilleurs de la garde nationale et un détachement du 12° léger stationnaient à l'entrée de Notre-Dame, et rendaient aux prélats les honneurs dus à leur rang. Ces braves militaires, formant dans la nef une double haie, n'ont quitté leur poste qu'après la clôture définitive et le départ du cortége.

La messe solennelle du Saint-Esprit a été célébrée par Mgr Debelay, et suivie des prières prescrites par le cérémonial. On a promulgué ensuite les six derniers décrets, on a relu les titres de ceux publiés dans les sessions précédentes, et les Pères du Concile les ayant tous approuvés, sont venus à l'autel y apposer leurs signatures.

Après la lecture du décret qui fixe au mois de septembre 1852 la réunion du prochain Concile provincial, Mgr l'Archevêque d'Avignon prenant en main la crosse et se tenant debout sur le marchepied de l'autel, a adressé ses remercîments aux membres du Concile, et il l'a fait avec une telle délicatesse de sentiments et un tel bonheur de paroles, que tous les cœurs en ont été émus. Après avoir rendu grâces à Dieu le Père, à Dieu le Fils, à Dieu le Saint-Esprit, qui s'était au milieu d'eux choisi un nouveau cénacle : « Grâces à vous aussi, « Frères vénérés, s'est écrié l'éloquent métropolitain, grâces à vous « qui avez compris la haute et sainte mission que vous confiait le « Seigneur..... C'est par la méditation et la prière que vous vous « êtes préparés à vos travaux du jour et à vos travaux de la nuit..... « Vous avez compris ce que vous deviez à Dieu, à la société, à vous-« mêmes, et c'est d'une main ferme que vous avez tracé les devoirs « de la famille sacerdotale. Oh! oui, grâces à vous, Pères vénérés, « vous avez été profondément attendris sur les misères publiques, et « inspirés par votre foi aussi bien que par votre amour, vous avez « posé un salutaire appareil à la plaie sanglante et gangrenée du « corps social...

« Mais aussi grâces à vous, prêtres respectables de la Province, « qui, devenus collaborateurs de ce Concile, non-seulement nous avez « prêté votre concours, mais nous avez profondément touchés par « votre union cordiale et vos fraternels rapports. Vous étiez la plu-« part étrangers les uns aux autres, et dès le premier jour vous avez « été des amis. Grâces à vous pour ces jours de consolation que nous « avons passés ensemble dans cette maison si hospitalière consacrée « par la vertu et la doctrine, et rendue si chère à notre cœur par les « rares et précieuses qualités de ceux qui la dirigent. Oh ! c'est bien « d'elle qu'on peut dire : *Ubi amatur non laboratur, aut si laboratur* « *labor amatur....*

« Mais voilà qu'au moment où j'essaie de vous exprimer tout ce « que j'éprouve de reconnaissance et de bonheur, une subite pensée « m'attriste. Je me demande si un jour nous pourrons nous réunir « encore, et s'il me sera donné de présider un autre Concile?.... « Quels que soient les desseins de Dieu, permettez du moins qu'en « ce moment je lui dise pour vous cette prière, que lui disait Jésus-« Christ son divin Fils : *Pater sancte, serva eos in nomine tuo.* Père « saint, conservez-les tous, gardez-nous cette union qui de cinq dio-« cèses n'en fait plus qu'un, *Ut sint unum sicut et nos*, et tandis que « ces Evêques et ces prêtres retourneront à leurs bien-aimés trou-« peaux, vous, Père saint, veillez sur tous.

« Et pour vous aussi, fidèles, vous qui savez que ces saintes assem-« blées protègent vos plus chers intérêts, oh ! pour vous aussi je re-« nouvelle ce vœu : *Ut sint unum sicut et nos.* Soutenez-vous les « uns les autres au lieu de vous déchirer comme des ennemis.

« Voyez l'union de vos pasteurs, et comme ils sont frères entre « eux, soyez frères entre vous. *Ut sint unum sicut et nos.* »

Mgr Debelay finissait cette chaleureuse et attendrissante allocution, quand Mgr Thibaud, évêque de Montpellier, déposant sa chape et sa mitre, est monté en chaire. Là, malgré la fatigue que le travail avait empreinte sur ses traits, l'ancien et justement célèbre orateur a adressé au nom des Pères du Concile ses remercîments à l'Evêque métropolitain : « M. F., a dit Mgr, la religion elle aussi a ses inquié-« tudes; elle a ses préoccupations, et votre saint Evêque les expri-« mait tout à l'heure quand il témoignait la crainte de ne plus « présider de Concile dans cette auguste métropole. Pontife vénéré, « rassurez-vous, moi non plus je n'ai pas le secret des desseins de « Dieu ; mais j'ai là au cœur, à ce cœur dont vous avez lu tous les « sentiments d'amour ; j'ai là au cœur une voix qui me dit que nous « nous verrons encore.... La liberté de l'Eglise, quand une fois elle « a été rétablie, il n'est du droit de personne de l'abattre.... Trop « longtemps nous avons été comprimés ; nous nous taisions parce « que l'Eglise n'est point un pouvoir provocateur ; mais dans notre « silence il y avait toute une énergie.... Oh ! oui, la liberté nous sera « conservée, et la religion pourra sans contrainte répandre sur le « monde ses inestimables bienfaits. »

Mgr a expliqué ensuite aux fidèles les acclamations qui allaient suivre : « Acclamation sur Pie IX, ce nom vénéré auquel il ne man-« quait que la gloire des persécutions..... Acclamation pour le mé-« tropolitain, pour vous, Mgr ; car vous êtes notre pasteur, et nous « vous aimons, et nous savons que vous méritez notre amour, car « vous avez eu beau vouloir cacher vos vertus, elles étaient trop « éclatantes pour que nos regards ne les découvrissent pas..... Ac-« clamation pour les Pères de ce Concile, pour vous, Mgrs, qui « fermeriez ma bouche si, après avoir dit les vertus de notre mé-« tropolitain, je voulais dire les vôtres..... Acclamation pour vous, « Messieurs, bons prêtres, savants théologiens, qui avez été admira-« bles d'abnégation et d'humilité..... Acclamation sur toi, ville d'A-« vignon, ville chrétienne et bien-aimée ; tu nous as abrités durant « quelques jours, et nous avons été heureux, gardés par ton respect « et par ton religieux enthousiasme..... Enfin acclamation pour no-« tre France, et à ce nom de mon pays je me découvre, car je l'aime, « et nous l'aimons tous cette patrie, et nous allons prier pour elle. » Mgr Thibaud a terminé en appelant sur tout le peuple, et sur lui en particulier, la bénédiction du métropolitain.

Mgr Debelay a répondu par quelques paroles pleines d'humilité et de sollicitude pastorale, puis, sur son invitation, tous les Evêques réunis ont donné aux fidèles leur bénédiction solennelle. Qu'il était beau de voir tout un peuple agenouillé et cinq Pontifes à la fois lui imposant les mains, et appelant sur lui la grâce et le salut !

La cérémonie s'est terminée par les acclamations d'usage, le baiser de paix et le chant du *Te Deum.*

Voici les titres des trente-huit décrets du Concile provincial d'Avignon :

Decretum 1. De Professione Fidei.
2. De Fide catholicâ.
3. Excepta ex litteris encyclicis Pii IX.
4. De lectione et usu Scripturæ sacræ.
5. De sodalitate gallicè dictâ *Propagation de la Foi.*
6. De propagandis bonis libris, gallicè *Commission des bons livres.*
7. Contrà perjurium et blasphemiam.
8. De cultu sanctorum, crucis, reliquiarum ac sanctarum imaginum.
9. De Reverentiâ his qui Deo sunt consecrati debitâ.
10. De diebus Dominicis et Festis.
11. De liturgiâ.
12. De jejunio et abstinentiâ.
13. De exequiis.
14. De Sacramentis in genere.
15. De Baptismo.
16. De Confirmatione.
17. De Eucharistiâ.
18. De sacramento Pœnitentiæ.
19. De Extremâ-Unctione.
20. De sacramento Ordinis.
21. De Matrimonio.
22. De dignitate et auctoritate Episcoporum deque obedientiâ et reverentiâ ipsis debitâ.
23. De Episcoporum officiis.
24. de Synodo diœcesanâ.
25. De Capitulis et Canonicis cathedralibus.
26. De Parochorum et aliorum clericorum obligationibus.
27. De Parochis gallicè dictis *desservants.*
28. De foro Episcopi.
29. De Regularibus.
30. De Monialibus.
31. De Pœnitentium confraternitatibus et aliis piis sodalitatibus virorum ac mulierum.
32. Summo Pontifici Pio IX.
33. De Reverentiâ locis sacris, tumulis et rebus benedictis debitâ.
34. De Caritate christianâ in provinciâ Avenionensi exercendâ.
35. De Damnatione sectæ mendaciter dictæ *Œuvre de la Miséricorde.*
36. De Studiis.
37. De Immaculatâ Conceptione B. Mariæ Virginis.
38. De Sacratissimo Corde D. N. J. C.

De ces décrets, les uns ne font que rappeler la tradition et l'enseignement de l'Eglise, les autres donnent au Concile d'Avignon un rang glorieux d'initiative parmi les assemblées qui pourront s'occuper de progrès intellectuel et de régénération sociale. Tel est le décret *de Studiis* divisé en deux parties, dont la première contient un program-

me des études pour les grands et les petits séminaires, et la seconde institue dans la province une maison de hautes études ecclésiastiques fondée et dotée par les Evêques. On choisira toutes les années, dans chacun des diocèses, deux élèves qui viendront à la métropole suivre pendant deux ans des cours préparatoires aux grades théologiques. Ceux qui arriveraient d'une autre province, ou qui ne seraient pas choisis par leur Evêque, pourront être admis dans l'établissement, moyennant une pension. On demandera l'érection d'une faculté catholique ou du moins la jouissance de ses droits, et les Evêques, assistés d'examinateurs nommés par eux, conféreront successivement à ceux qui en seront jugés dignes le baccalauréat, la licence et le doctorat. Tous les prêtres seront libres de se présenter aux examens, mais ils ne le pourront que trois ans après leur sortie du séminaire; les élèves de la maison des hautes études auront seuls le droit de se présenter plus tôt, ils subiront l'examen du baccalauréat à la fin de leur première année et celui de la licence à la fin de la seconde. Des règlements ultérieurs détermineront dans chaque diocèse les offices et bénéfices qui ne pourront être donnés qu'à des ecclésiastiques gradués. Toutefois, on n'exigera que le baccalauréat ou la licence, le doctorat sera purement honorifique. Ce décret fort détaillé contient une foule de dispositions très-sages, et qui, tout en sauvegardant les droits et les justes prétentions des anciens prêtres, ouvrent au jeune clergé une brillante carrière d'émulation et de science.

Deux autres décrets d'une importance réelle pour le bien de la société sont le 6ᵉ et le 34ᵉ. Le 6ᵉ *de Propagandis bonis libris* remédie au mal moral par la création d'une commission de bons livres ayant un comité de direction dans chacune des cinq villes épiscopales et un comité de direction générale dans la ville métropolitaine. Le 34ᵉ *de Caritate christianâ* tend à guérir le mal physique par l'organisation d'une œuvre générale de bienfaisance à laquelle tous les curés seront obligés d'apporter leur concours. Cette œuvre de bienfaisance existait déjà dans la ville d'Avignon, on en étendra désormais les bienfaits à toute la province.

Le Cencile, en s'occupant des fidèles, n'a pas négligé la discipline ecclésiastique. Vous avez déjà vu le rétablissement des officialités diocésaines par le décret 28ᵉ publié à la 2ᵉ session, sous le titre *de officialitatibus* et intitulé dans la rédaction définitive *de foro episcopi*. Le décret précédent accorde aux desservants une espèce d'inamovibilité de fait : ils ne pourront, sans de très-graves raisons, être changés malgré eux, et les évêques s'obligent à ne point les inquiéter sans avoir soumis l'affaire à l'officialité ou du moins à leur conseil.

Dans le décret 11ᵉ, le Concile témoigne le désir et manifeste l'intention d'établir au plus tôt le rit romain dans toute la province.

Enfin, les deux derniers décrets couronnent la gloire de cette sainte assemblée, par les consolations qu'ils doivent donner à la piété chrétienne. Marie proclamée conçue sans péché, ce serait le vœu le plus

cher du Concile; le cœur sacré de Jésus-Christ choisi pour le protecteur spécial de la province, oh! voilà qui nous fait espérer que Dieu bénira les travaux de nos Evêques et leur accordera ces consolations qu'ils méritent à tant de titres!

Nouvelles Religieuses.

ITALIE. — ROME. — La commission municipale de Rome a décidé qu'elle assisterait au *Triduo* qui se célèbre dans l'église d'Ara-Cœli en expiation du sacrilége commis dans la nuit du 15 ducourant, et que notre correspondance nous annonçait hier. Elle a décidé, en outre, qu'au troisième jour elle ferait offrande d'un ciboire supérieur en valeur à celui qui a été volé.

— Les cardinaux Pianetti et Clarelli sont arrivés de Naples à Rome. Le premier a continué son voyage vers Viterbe dont il est évêque.

— Le 16 de ce mois, dans la soirée, les employés et ouvriers de la monnaie ont fait chanter un *Te Deum* à l'église de la *Madonna in Traspontina*, en actions de grâces de la guérison de M. Mazio leur supérieur, frappé d'un coup de poignard dans la nuit du 7.

LORETTE. — L'anniversaire de la translation de la sainte maison de Lorette a été célébré cette année avec plus de pompe encore qu'à l'ordinaire. S. Em. le cardinal de Angelis, archevêque et prince de Fermo, a officié pontificalement à la messe à laquelle assistaient plusieurs Evêques, le chapitre de la basilique et la commission municipale de la ville. L'affluence des prêtres qui venaient de loin pour offrir le saint sacrifice, le grand nombre de communiants de tout rang et de tout sexe, la foule de pèlerins appelés par leur dévotion dans ce sanctuaire que Marie et Jésus ont habité pendant leur vie mortelle, ont signalé ce jour, dont la sainte joie n'a pas été un seul instant troublée.

DIOCÈSE DE PARIS. — L'église de Saint-Eustache, dans laquelle, depuis l'incendie qui y éclata à la fin de l'année 1844, et qui détruisit le magnifique buffet d'orgues qui venait d'y être placé, l'administration de la ville de Paris a fait exécuter des réparations et des embellissements importants, va s'enrichir d'une nouvelle chaire à prêcher destinée à remplacer celle qui fut atteinte par le feu à cette époque, et dont il ne restait plus que quelques insignifiants débris.

Cette ancienne chaire, élevée sur les dessins de Lebrun, se trouvait sous quelques rapports en harmonie de style avec les décorations du banc d'œuvre exécuté par Lepautre d'après Cartaud; mais ces décorations elles-mêmes, qui ne sont pas sans reproche au point de vue de la pureté du goût, ne rappellent nullement le caractère architectural de l'édifice. La nouvelle chaire, au contraire, qui présente plus d'élévation que celle qu'elle doit remplacer, est construite dans le goût de la renaissance, et s'harmonise parfaitement avec le style général de l'église. L'escalier tournant qui y conduit est d'une délicatesse remarquable ainsi que l'abat-voix richement sculpté que surmonte une élégante pyramide. Les colonnes torses qui supportent cet abat-voix sont malheureusement trop grêles et donnent un caractère de maigreur à l'ensemble de cette élégante construction. Les travaux de regrattage à vif des chapelles et des voûtes de cette église sont aujourd'hui suspendus, et ceux du chœur ne commenceront qu'au printemps. Les seules réparations en activité sont celles des deux chapelles où il a été récemment découvert quelques peintures à fresque, et celles de la grande chapelle de la sainte Vierge. Cette chapelle, reconstruite au commencement de notre siècle, a été consacrée par le Pape Pie VII, le 28 décembre 1804. Elle est décorée de plusieurs

abonnés chez qui l'on saisira des numéros seront poursuivis et punis par le conseil de guerre.

Le gouvernement autrichien a résolu, dit-on, de supprimer le timbre sur les journaux, tant nationaux qu'étrangers. Le public a accueilli cette nouvelle avec satisfaction.

SUISSE. — On écrit de Genève, 21 décembre :

« Le 1er numéro de l'*Alliance des Peuples* vient de paraître ; il contient une lettre de Mazzini et une correspondance inédite entre le citoyen Louis Bonaparte et le sieur Rolland, représentant du peuple, réfugié en Suisse. Nous doutons fort de l'authenticité de ce document. Ce journal, moitié français et moitié allemand, est violent sans être intéressant.

« Le radicalisme dirige ses efforts sur le conseil fédéral, dont la majorité ne lui est pas favorable ; en attendant, Genève va plus que jamais être le refuge de tous les révolutionnaires. . . .

« La démolition des fortifications se poursuit *avec acharnement*, car les nouveaux conseillers d'Etat voient dans cette question un moyen de gagner la popularité qui leur manque. Les fonds manqueront bientôt pour payer les ouvriers. On fait circuler une liste sur laquelle s'inscrivent les employés de l'administration qui consentent à donner 3 0[0 sur leurs appointements pour aider aux travaux de démolition. »

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 27 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la garde mobile.

M. le général BEDEAU, rapporteur, demande que la discussion commence sur l'amendement du général d'Hautpoul. M. le général d'Hautpoul propose de créer un bataillon sous le titre de chasseurs algériens.

M. TARTAS. Je viens combattre la dénomination de *chasseurs algériens* que le gouvernement a donné à ce nouveau bataillon.

M. LE PRÉSIDENT. Mais le gouvernement a adhéré à la qualification de *chasseurs de Paris*, donnée par la commission.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Oui, nous adhérons.

M. LE FLO. M. Mauguin nous parlait l'autre jour d'ingratitude. Certes, l'ingratitude est une chose vilaine et dangereuse. Mais quand on fait des lois, il ne faut pas moins se défier de l'imagination. Or, c'est de l'imagination qu'a faite l'autre jour M. Mauguin, en venant nous proposer la création de je ne sais quel régiment. Pour faire ce régiment, il faut des soldats et des officiers. Or, ces soldats n'existent pas. C'est la seule chose qui manque. (Rires.)

M. MAUGUIN. Le reproche d'imagination s'adresse aussi bien au ministre de la guerre et à la commission qu'à moi.

M. LE FLO. Parfaitement. (Hilarité.)

M. MAUGUIN. Ce reproche d'imagination qu'on me fait, nos généraux le partagent! L'autre jour j'ai parlé par hasard... (rires), c'est-à-dire incidemment... (Ah! ah!) J'ai été impressionné comme tout le monde du reproche d'ingratitude qu'on pouvait nous adresser. J'ai cédé à un sentiment partagé par toute l'Assemblée. Nous avons fait des promesses; il faut les tenir. Qu'ai-je proposé? la formation d'un régiment de chasseurs de Paris.

Au contraire, devons-nous laisser impunie l'insolence du Président de la République argentine? Pouvons-nous abandonner nos compatriotes, qui se sont admirablement défendus, et qui réclament la protection du drapeau de la mère-patrie? Il suffit de quelques milliers d'hommes et de quelques écus pour venger notre honneur et assurer notre influence. Les refuserons-nous? Voilà ce que répondent l'amiral Lainé et M. Collas (de la Gironde).

L'Assemblée écoute, avec égards toujours, avec attention souvent, quelquefois avec intérêt et sympathie. Au fond elle hésite, elle est très-partagée. M. Daru et la commission sont d'un côté, le gouvernement de l'autre. Le débat s'inaugure avec assez de solennité. Il reprendra demain, peut-être se prolongera-t-il à lundi. Dans ce dernier cas, il est probable que M. Thiers monterait à la tribune.

La commission du budget a reçu la réponse du ministre des travaux publics, qui lui annonce d'une manière formelle qu'il sera en mesure lundi prochain, 31 de ce mois, de lui faire connaître ses résolutions définitives sur le chemin de fer de Paris à Avignon.

On assure, dit un journal, que M. le contre-amiral Dubourdieu, appelé au commandement des forces françaises dans la Plata, en remplacement de M. le contre-amiral Le Prédour, vient d'être nommé également envoyé extraordinaire de France auprès de la République argentine. Il réunira entre ses mains la direction des forces militaires et les pouvoirs diplomatiques les plus étendus.

La discussion sur les affaires de la Plata, qui s'est engagée aujourd'hui, se prolongera pendant plusieurs séances.

Voici les noms des orateurs inscrits pour parler dans cette importante question :

Pour : MM. Collas, de Larochejaquelein, Hubert-Delisle, Pascal Duprat, Dupetit-Thouars, Savoie, Th. Bac.

Contre : MM. de La Grange (Gironde), de Laussat, Baune, Ancel (Havre), Renaud.

La proposition qui semble devoir obtenir une grande majorité sera l'expédition *mixte*, c'est-à-dire composée de six bataillons de notre armée et de six mille enrôlés volontaires aux frais du gouvernement montevidéen. Ce sera une solution à la fois équitable et conforme aux intérêts et à la dignité de la France.

L'ambassadeur anglais, les ministres du Chili et de tous les Etats de l'Union, le général Pacheco y Obès, envoyé extraordinaire et plénipotentiaire du gouvernement montevidéen, assistaient à la séance d'aujourd'hui dans la tribune du corps diplomatique. (*Patrie.*)

La commission du tombeau de l'empereur s'est réunie avant la séance publique pour joindre l'avis de la minorité de cette commission au rapport de M. de Luynes. La discussion s'est rouverte d'une manière vive sur les prétentions de la majorité de la commission. L'avis de la minorité, le rapport de la sous-commission des comptes seront imprimés avec le rapport.

M. Chégaray a déposé son rapport, au nom de la cinquième commission d'initiative, sur la proposition de M. d'Adelsward, ayant pour objet d'assujettir à un impôt annuel les intérêts et dividendes produits par les capitaux engagés dans les banques et compagnies industrielles ou commerciales. L'honorable rapporteur propose le rejet de cette proposition.

Même résolution sur la proposition de M. Pougeard.

M. Corne propose de ne pas prendre en considération la proposition de M. Sain, relative à la composition des ordres du jour de l'Assemblée. La commission a pensé que ce serait retarder et entraver sans utilité les travaux législatifs.

M. le ministre de l'intérieur a présenté un projet de loi de crédits supplémentaires imputables à divers travaux :

1° Récolement et inventaire des précieux documents contenus dans l'armoire dite *de fer*, contenant plus de 4,000 pièces, dont les premières remontent au septième siècle. Ces pièces ont été examinées une à une, et un grand nombre a dû être recopié, traduit et annoté ;

2° Remaniement complet et mise en ordre de toute la section historique, composée de plus de 80,000 documents divers et d'une masse de registres qui renferment au-delà de 100,000 chartes ;

3° Translation des archives de l'ancienne secrétairerie d'Etat du Louvre au palais des Archives nationales. Ces archives comprennent 6,000 cartons ou registres.

Les bienfaits de la centralisation administrative.

On commence à apprécier pour ce que vaut le système impérial de centralisation sans mesure qui nous régit, notamment en matière administrative.

Personne presque ne nie plus aujourd'hui les inconvénients, les abus et les dommages qui en résultent journellement. Que s'il restait encore quelques incrédules, voici un témoignage de nature à les convaincre. Du moins ils ne pourront pas le déclarer suspect : c'est celui de M. Bineau, ministre des travaux publics.

M. Bineau a toujours passé pour être très-favorable au régime actuel de centralisation. L'esprit du corps des ingénieurs dont il a été l'un des membres les plus distingués, les fonctions qu'il a remplies en cette qualité, la pente de ses propres idées l'y ont toujours ratta-

ché. Depuis qu'il est devenu ministre, il n'est pas placé à un point de vue qui doive le disposer davantage pour les plans dont le résultat serait de diminuer les attributions et le pouvoir dont il est investi.

Cependant M. Bineau est obligé de reconnaître que les abus invétérés qui règnent dans le service des travaux publics, appellent une réforme urgente. Il annonce qu'il en a pris l'initiative et il invite les préfets à y concourir également.

Tel est le but de la circulaire qu'il vient de leur adresser et qui mérite d'être reproduite :

« Paris, le 26 décembre 1849.

« Monsieur le préfet, les lenteurs de l'action administrative ont depuis longtemps donné lieu à *des plaintes malheureusement trop bien fondées, et qu'il est urgent de faire cesser.*

« Elles ont compromis le *principe de la centralisation, que peut-être il faudra restreindre dans quelques-unes de ses applications,* mais qu'il importe de conserver comme élément de force et d'unité, en sachant le contenir dans de justes limites.

« L'habitude d'une fâcheuse lenteur dans la préparation des affaires *a été contractée à tous les degrés de l'organisation administrative;* il faut qu'à tous les degrés cette funeste tradition se perde.

« J'ai déjà pris des mesures pour faire cesser les retards qui provenaient du fait de l'administration centrale; je veux que chaque jour suffise à l'expédition des affaires qu'il apporte, et je tiendrai sévèrement la main à l'exacte observation des règles qui peuvent assurer ce résultat.

« Mais les lenteurs de l'instruction locale ne sont ni moins nuisibles ni moins importantes à faire disparaître, et pour y mettre fin j'ai besoin de votre concours et de tout votre zèle.

« Je vous demande donc, monsieur le préfet, en ce qui vous concerne, et je vous invite à exiger des ingénieurs placés sous vos ordres, l'expédition la plus prompte des affaires. Les intérêts publics et particuliers que ces lenteurs compromettent trop souvent y trouveront d'importants avantages. Les affaires seront plus facilement et plus sûrement résolues quand elles seront plus rapidement étudiées et quand elles ne subiront plus ces longs retards qui obscurcissent les questions, excitent les prétentions rivales et font naître les difficultés.

« Je compte sur votre activité et sur votre dévouûment pour m'aider avec ardeur à marcher dans cette voie, où nous aurons dans le principe quelques obstacles à vaincre, mais dans laquelle nous serons soutenus par la conscience du bien qu'il s'agit d'accomplir.

« Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre des travaux publics,

« BINEAU. »

L'*Opinion publique* offre cette circulaire en exemple aux autres ministres. Elle les invite à réclamer, chacun pour son département, une part des aveux que leur collègue des travaux publics ne craint pas de faire pour le sien. Elle s'exprime ainsi pour les y exhorter :

« Nous ne saurions assez louer l'esprit qui a dicté cette communication officielle, espérant bien que l'exemple de M. Bineau sera suivi dans tous les ministères. Nous voudrions surtout que MM. les chefs de service dans les ministères,

où tant de dossiers se couvrent de poussière, comprissent, comme M. le ministre des travaux publics le leur fait si bien entendre, que les rapports des gouvernants et des gouvernés sont bien plus faciles lorsque, dans les bureaux de toute la hiérarchie administrative, on ne semble pas croire que les administrés sont faits pour les administrateurs, et lorsque l'on prouve au contraire, par une incessante activité et par la prompte expédition des affaires, que l'on sait que les administrateurs sont faits pour les administrés. »

Nous ne nous refuserons pas certainement à nous joindre aux justes éloges que l'*Opinion publique* décerne ainsi aux excellentes intentions et aux loyales tentatives de M. Bineau.

Toutefois, nous devons répéter qu'ici comme en bien d'autres cas, il y a tout à la fois de la faute des personnes et de celle des choses. Ce n'est donc pas tout que de reprendre les unes, il faut aussi corriger les autres.

M. le ministre des travaux publics reconnaît franchement un des maux de la centralisation. Il accuse avec autant d'énergie que de raison ces incalculables *lenteurs* qui entravent et rendent quelquefois impossible la bonne solution des affaires. Il croit avoir pris des mesures pour assurer la prompte expédition de tout le travail de ses propres bureaux; mais par les obstacles qu'il a sans doute rencontrés et qu'il rencontre encore, il prévoit ceux que les préfets auront également à vaincre. Cependant il les invite à ne pas se laisser plus que lui-même décourager par les difficultés en quelque sorte personnelles que la routine et de mauvaises habitudes leur susciteront.

Mais ces difficultés, il faut bien le dire, ne sont pas les seules; et c'est aussi pourquoi, tout en rendant hommage à la bonne volonté du ministre, nous craignons qu'il ne se fasse illusion sur les résultats possibles de ses mesures et de ses circulaires; c'est pourquoi nous doutons que, même avec le concours actif des préfets et de tous ses subordonnés, il puisse, dans l'état actuel et *matériel* des choses, remédier comme il l'espère, soit dans l'administration centrale, soit dans les préfectures, au mal qu'il veut si honorablement combattre.

Ce mal, en effet, vient principalement, dans les bureaux, de l'encombrement des affaires qui y affluent de tous les points du territoire, affaires qui seraient sans doute beaucoup mieux traitées et résolues sur place; mais qui, évoquées au centre, ne sauraient plus y être terminées qu'après une série de formalités et d'enquêtes nécessitant toujours et forcément, quoi qu'on fasse, une grande perte de temps.

Quant aux préfectures, il ne faut pas oublier non plus le surcroît d'occupations de toute espèce que la centralisation administrative impose aux préfets. Les préfets y succomberaient s'ils prenaient toutes leurs attributions suffisamment au sérieux. Ajoutez à cela que les préfets sont bien plutôt des fonctionnaires politiques que les agents des intérêts locaux, auxquels ils sont parfois tout à fait étrangers. En

telle sorte que l'encombrement qui énerve le travail et l'action dans chaque administration centrale de Paris se reproduit avec bien plus de complication dans chaque préfecture, obligée de correspondre pour toute sa circonscription départementale avec presque tous les ministères.

En résumé, les lenteurs dont on se plaint, et tant d'autres inconvénients dont on ne se plaint pas encore, ne cesseront pas tant que Paris ne saura pas enfin renoncer à une partie considérable des affaires qu'on y fait venir de très-loin pour les y gérer très-mal, et tant que, dans chaque département, l'autorité préfectorale ne sera pas définitivement déchargée du soin des intérêts locaux, qu'elle est contrainte de négliger, et auxquels il serait bien mieux pourvu par des hommes ou des institutions dont ce serait la principale, sinon l'unique mission.

Espérons du moins que l'expérience nouvelle de M. Bineau ne sera pas perdue; et qu'ainsi, après avoir reconnu les déplorables effets de notre centralisation excessive, on se résoudra tôt ou tard *à juger l'arbre sur ses fruits.*

Le socialisme du NATIONAL.

Nous empruntons au journal l'*Ordre* l'article qu'on va lire, et dans lequel sont très-nettement posées plusieurs questions que nous nous proposions, de notre côté, d'adresser aux néo-socialistes du *National* :

« Le *National* vient de faire profession de socialisme. Mais que peut être le socialisme du *National* ?

« Le *National* est-il socialiste à la manière des chefs de barricades, qui se sont rués sur la société dans les journées de Juin? Non. Le *National*, provoquant une loi de salut public, a fait transporter sans jugement, et après une instruction sommaire, quelques milliers des combattants de Juin.

« Le *National* est-il socialiste icarien ? Cela n'est pas vraisemblable. Même sous la monarchie, le *National* traitait fort irrévérencieusement ce bon M. Cabet; et il nous souvient qu'au premier convoi de dupes qui partit pour l'Icarie quelques mois avant la révolution de Février, il éleva honorablement la voix et demanda que le gouvernement intervînt entre le grand-prêtre de la religion nouvelle et ses victimes.

« Le *National* est-il socialiste phalanstérien? Nulle apparence. Jamais le *National*, durant qu'il était au pouvoir, n'a consenti à accorder à la *Démocratie pacifique* la pauvre lieue carrée dont elle se contentait pour faire ses expériences. M. Considérant parla, écrivit, insista, se démena, se fâcha, le tout en vain. « Vous n'aurez point votre lieue, » répondait imperturbablement le *National*.

« Le *National* est-il socialiste de l'école de M. Louis Blanc? Quel est le rédacteur du *National* qui consentirait à se soumettre à la théorie de l'égalité des salaires? D'ailleurs, qui est-ce qui a joué à M. Louis Blanc le tour (hélas ! il fut aussi joué au pays!) de lui ouvrir la salle de la Chambre des Pairs, pour y développer, *coràm populo*, ses théories économiques?

« Le *National* est-il socialiste de la couleur de M. Proudhon? Pourquoi alors le *National*, le jour où M. Proudhon proposa à l'Etat de s'emparer des deux tiers

de toutes les créances existantes, de complicité avec tous les débiteurs de mauvaise foi, laissa-t-il le citoyen Greppo se lever seul en faveur du projet? Tout le monde se souvient au contraire que le jour où M. Proudhon exposa son petit système, M. Marrast ne tenait pas sur son fauteuil. M. Goudchaux, le banquier, que la combinaison arrangeait médiocrement, sautait de son côté sur le banc ministériel, et le *Moniteur* nous rappelle qu'à un moment donné, au moment où l'impassible M. Proudhon traita publiquement les capitalistes, sans exception ni distinction, de *voleurs*, M. Goudchaux, hors de lui, se leva, cria : *C'est intolérable !* et sortit de la salle des séances.

« Le *National* enfin est-il socialiste de cette spartiate école qui veut réduire l'humanité au régime du brouet noir? Point. La tribune s'entretenait naguère encore des charmantes fêtes de la présidence, et les contribuables savent tout aussi bien que le pauvre architecte de l'Assemblée ce qu'ont coûté les décorations de l'hôtel de M. Marrast.

« A quelle espèce de socialisme appartient donc le *National?*

« C'est une espèce à part que n'ont soupçonnée ni M. Cabet, ni M. Considérant, ni M. Louis Blanc, ni M. Proudhon, ni ce bon citoyen P. Leroux (nous allions, ma foi, l'oublier !). Le *National* est socialiste *pour cause d'élection.*

« Voici d'où vient et en quoi consiste cette maladie.

« Qui est aujourd'hui en France du parti du *National* tout pur? Personne. Dans le temps de sa gloire, dans ses temps héroïques, lors de l'une des premières réélections à la Constituante, le *National*, un beau jour, fit sa liste. En tête figuraient ses amis les plus chers. Il fallait dans ce temps-là 150, 180, 200,000 voix pour être élu. Ses candidats de prédilection en eurent de cinq à sept mille. C'était quelque chose; ce n'était pas assez.

« Ce voyant, et voulant réintégrer sur leurs siéges législatifs ses bons amis, les citoyens Marrast, Goudchaux, Dupont (de Bussac), etc., le *National* s'est fait socialiste. Nommez-les! nommez-moi! nommez-nous! s'est il écrié. Ils sont, nous sommes tous socialistes! c'est une très-belle machine à voter que le socialisme! une admirable chose! la plus belle chose du monde! prêtez-nous un peu la machine.

« Qu'est-ce que cela? se sont dit les vrais socialistes, le *National* socialiste comme nous! il l'est donc devenu bien vite? il ne l'était guère autrefois!

« Comment en un *or pur* le *plomb* s'est-il changé?

« Il y a longtemps qu'on ne voyait plus de miracles, mais pour le coup ceci en serait un! — Et là dessus les Nestors de clubs et de sociétés secrètes, qui mènent le parti, s'étant assemblés, il a été décidé, à ce qu'il paraît, qu'on n'appuierait aux élections prochaines que des socialistes de plus ancienne date que l'honorable M. Marrast et que l'honorable M. Goudchaux.

« Le *National* sera peut-être plus heureux une autre fois; pour celle-ci, il faut qu'il se résigne :

« Un petit bout d'oreille, échappé par malheur,
« *A vendu* la fourbe et l'erreur. »

La guerre civile est partout, au sein de l'université tout aussi bien que dans le camp socialiste. Le numéro d'aujourd'hui de l'*Education républicaine* fulmine contre la *Liberté de penser* une catilinaire non moins virulente, et tout aussi instructive que celles dont MM. L. Blanc, P. Leroux et Proudhon ont enrichi, ces jours derniers, le

Nouveau Monde, la *République* et la *Voix du Peuple*. Depuis plus de dix-huit mois l'*Education républicaine* attaque à outrance la *Liberté de penser* comme l'organe de la fraction grassement salariée de l'aristocratie universitaire. La revue, en grande dame qu'elle est, avait fait semblant jusqu'à ces derniers temps d'ignorer même l'existence de la petite feuille de quinzaine. Mais voilà qu'un beau jour on adresse à cette dernière une épître dans laquelle se trouvaient les lignes suivantes :

« *Croyez-le bien*, monsieur, en nous attaquant, *vous attaquez des alliés*, qui se contenteront de ne pas vous rendre vos attaques. Nous ne sommes ni des flatteurs, ni des ambitieux, *ni des catholiques*, ni des défenseurs de l'éclectisme, *nous sommes des républicains démocrates, voire un peu entachés de socialisme.* »

Ces dernières lignes auraient dû, ce semble, faire tomber la *grande colère* de MM. les rédacteurs de l'*Education républicaine*. Mais il n'en fut rien. Les avances de M. Jacques et de ses collaborateurs furent accueillies par la *petite feuille*, à peu près comme la *déclaration socialiste* de M. Marrast par M. P. Leroux. Ah! vous prétendez qu'en vous nous *attaquons des alliés*; mais prouvez donc que vous l'êtes par UNE FOI ACTIVE.

Après avoir repoussé de la sorte les *cajoleries* de la *Liberté de penser*, le rédacteur de l'*Education républicaine* cède la parole à M. Ferrari, qui s'est constitué, comme on sait, l'adversaire implacable des *philosophes salariés*.

Nous allons laisser parler M. Ferrari :

« La *Liberté de penser* m'accuse de méconnaître sa loyauté; c'est M. Jacques, le rédacteur en chef de ce recueil, qui se plaint. Je voudrais avoir tort, je le désire, car je ne dissimule pas la portée de ma critique. Ce n'est pas au nom de la science, c'est au nom de la justice que j'ai dénoncé l'éclectisme; je n'ai pas engagé une discussion scientifique, j'ai dressé un acte d'accusation. En voici les griefs. L'éclectisme a confisqué à son profit l'instruction publique : il s'est emparé de l'école Normale, du conseil de l'Université, des concours d'agrégation, de l'Académie des sciences morales. Ces quatre usurpations réunies lui livrent toute la jeunesse française. Nous n'avons pas de religion dominante, et M. Cousin a fondé par l'intrigue une philosophie de l'Etat. Cette philosophie, orthodoxe sans religion, rationnelle sans droiture, laïque sans indépendance, *n'a été qu'une falsification calculée de la science dans le but de consacrer l'aristocratie de l'argent*. TOUT LE MONDE MÉPRISE L'ÉCLECTISME. J'ai suivi pas à pas la conspiration par laquelle l'éclectisme a mis au ban du gouvernement tous les hommes et toutes les idées de la démocratie. J'ai montré comment la philosophie officielle a créé une génération de professeurs qui avait perdu jusqu'au sentiment de la moralité politique. Nos fonctionnaires éclectiques ne sont plus que des machines à leçons ou des philosophes salariés.

« Le rédacteur en chef de la *Liberté de penser* se prétend démocrate, au besoin il murmure tout bas le mot de socialisme. Quels sont donc vos principes? Où les exposez-vous? Je lis votre recueil, et je vois vois constitutionnel sous Louis-Philippe, républicain sous Cavaignac : au moment où l'on discute la Constitution, vous invoquez un président; il y a des hommes parmi vous qui regrettent la haute chambre. Jamais chez vous un mot de sympathie pour les philoso-

phes de la démocratie, depuis Saint-Simon jusqu'à Pierre Leroux et Proudhon; vous continuez toujours la guerre perfide du Maître contre les hommes et les théories de la démocratie. A la suite du 13 juin vous ne vouliez pas la répression, vous vouliez la suppression du socialisme. Et vous êtes socialiste? Je me rappelle que, le 24 février, tout le monde était républicain. *Je prévois le jour où tous les éclectiques se déclareront socialistes.* En attendant, multipliez les déclarations à double entente, soyez à la fois pour et contre la Montagne, adressez des compliments à M. Thiers et à Carnot. Le temps presse : il est utile d'avoir des amis dans tous les rangs.

« M. Jacques me donne une bonne nouvelle, il me fait espérer qu'il saura attaquer l'éclectisme avec plus de sévérité et avec une forme plus élégante que la mienne. Du courage, monsieur Jacques! surpassez-moi, vous le pouvez aisément. Vous avez commenté, abrégé M. Cousin, vous avez professé l'éclectisme, vous avez dirigé sans le savoir un recueil éclectique. Combattez, monsieur, votre livre nous édifiera sur l'école; je le lirai comme s'il était la *confession d'un réactionnaire.* N'oubliez pas non plus la promesse que vous avez faite, dans votre avant-dernier numéro, à M. Michelet de Berlin. Vous vous êtes engagé à défendre M. Cousin contre les attaques du démocrate allemand; vous justifierez le maître, je n'en doute pas; vous détruirez tous les griefs de nos amis d'outre-Rhin; vous ferez l'apologie de l'éclectisme; vous l'avez promis. Je compte sur votre loyauté : *vous combattrez et vous défendrez en même temps l'éclectisme;* nous assisterons très-attentivement à ce dernier tour de force.

« Si je souffre, c'est de voir la jeunesse confiée à *des hommes que les jésuites ont le droit de mépriser;* si j'attaque l'éclectisme, c'est pour arracher le masque à *une philosophie de courtisans;* et si j'écris dans ce journal, c'est que j'ai trouvé ici les principes qui manquent trop chez les capacités patentées du gouvernement. Peut-être ailleurs on sait mieux le grec et le latin; les plébéiens de l'Université sentent mieux la justice qui inspire les masses. Ils n'ont pas de grands airs, ils les laissent aux muscadins de la philosophie, aux voltigeurs de la science : mais ils ont l'orgueil calme de la probité, cet orgueil qui raille l'injustice, qui résiste à la persécution, et qui triomphera, soyez-en sûrs, messieurs de la *Liberté de penser.* Soyez donc pour ou contre nous; ayez la clairvoyance impitoyable de vos maîtres ou arborez notre drapeau : il n'y a plus de milieu. »

Bulletin de la politique étrangère.

ITALIE. — Une correspondance particulière du *Courrier de Marseille,* datée de Rome, 15 décembre, renferme les détails suivants :

« Enfin l'emprunt romain est conclu.

« On s'était adressé à la maison Rothschild; mais dans les affaires de ce monde, les plus petites circonstances, les plus indifférentes, ont souvent un contre-coup de la plus haute importance, et puisque la reine Anne d'Angleterre destitua lord Marlborough du commandement de ses armées et fit ouvrir les conférences d'Utrecht, parce que lady Marlborough avait répandu un verre d'eau sur sa robe, M. de Rothschild a bien pu refuser au gouvernement papal les cinq millions d'écus demandés, par dépit des prétendues molestations qu'auraient subies ses co-religionnaires dans les visites domiciliaires du Ghetto.

« Pendant deux mois, M. Galli, pro-ministre des finances, avait été dans le plus grand embarras; il suffit de dire que pour payer les employés, il a fallu recourir au Mont-de-Piété.

« Mais ce que nous avons toujours admiré dans le pro-ministre, c'est une énergie, une tenacité dignes de louanges. MM. Torlonia, Potenziani, Feoli, tous les financiers se retiraient de la consulte des finances, et M. Angelo Galli persistait.

« Il a réussi : la nouvelle est arrivée que l'emprunt est consenti. C'est M. Fould qui prête 4 millions d'écus (plus de 20 millions de francs) au 83 1/2.

« Tout le papier-monnaie de la République va être retiré dans le courant de 1850.

« Les billets de la banque romaine, dont le cours forcé devait finir avec l'année 1849, continueront à jouir de cet avantage pour tout le mois de janvier.

« Nous apprenons bien ici que la France fait partir des bâtiments de Toulon pour rapatrier une partie de notre armée ; mais nous voyons cependant faire des préparatifs qui indiquent clairement qu'aucun des points que nous occupons dans la Comaca, dans la Sabine et dans les provinces du patrimoine de Saint-Pierre, ne sera abandonné.

« Le général en chef vient de faire mettre à l'adjudication les fournitures des vivres, viandes, bois, fourrages, avoines pour les garnisons françaises de Rome, Viterbe, Civita-Vecchia, Orvieto, Civita-Castellana, Frascati, Tivoli, Gonzano, Albano et autres villages moins connus.

« Cette adjudication est pour le premier trimestre de 1850. »

ALLEMAGNE. — D'après des nouvelles de Dresde du 23, les bruits d'une occupation de la Saxe par les troupes autrichiennes perdaient de plus en plus leur consistance.

L'attitude des chambres paraît également devenue meilleure. Le gouvernement saxon a rétabli ses rapports avec le pouvoir central de Francfort interrompus depuis la révolution de mai. Un plénipotentiaire doit être prochainement envoyé auprès de la nouvelle commission fédérale.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 28 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à un crédit extraordinaire à ouvrir pour assurer pendant une partie de l'année 1849, le paiement du subside consenti à titre d'avance, en faveur du gouvernement de Montevideo, par la convention du 12 juin 1848.

M. LARRABURE prend la parole contre le projet.

M. L'AMIRAL LAINÉ. Je viens soutenir que c'est pour la France un devoir d'honneur de triompher enfin de l'astucieux dictateur de Buenos-Ayres : ce que l'honneur lui commande, son intérêt l'exige également. Sans les hostilités de Rosas, nous aurions 40,000 citoyens de plus sur les bords de la Plata, qui sont pour nous un débouché considérable.

Le chiffre de nos exportations s'élève à 60 ou 80 millions. Y a-t-il beaucoup de points du globe où la France puisse exporter tant de produits agricoles et industriels? Il importe donc de donner une solution à la question.

Faut-il entamer de nouvelles négociations? je ne le pense pas ; elles aboutiraient bien certainement à un échec. Rosas ne veut qu'une chose, obtenir de nouveaux délais.

Chaque jour de retard augmente les difficultés. Il faut donc agir immédiatement, et agir avec vigueur. Car, si nous hésitions, nous n'aurions plus l'appui des provinces hostiles à Rosas, nous serions réduits peut-être à combattre celles dont nous aurions repoussé le dévouement et découragé la confiance dans les promesses de la France. (Marques d'approbation.)

M. J. DE LASTEYRIE développe longuement son opinion qui est opposée à toute idée d'expédition française à diriger sur Montevideo, quelque masque qu'on fasse prendre à cette expédition. Il repousse absolument les idées et la conclusion de la commission qui propose ce qu'elle appelle l'action sans définir cette action.

L'orateur établit l'évaluation des forces de Montevideo et de Buenos-Ayres.

J'admire, dit-il, l'inexpérience de ceux qui pensent faire la guerre dans la Plata avec deux ou trois mille hommes.

C'est par une erreur semblable que nous avons attaqué Zaatcha avec 400 hommes d'abord; vous savez qu'il a fallu ensuite 12 mille hommes pour prendre Zaatcha, et que nous ne nous en sommes rendus maîtres qu'après avoir eu près de 1,000 hommes hors de combat et avoir vu notre possession de l'Algérie un instant ébranlée... (Réclamations.)

Une voix : C'est de l'exagération !

M. DE LASTEYRIE. Eh bien! il vous arrivera dans la Plata ce qui vous est arrivé en Afrique si vous n'y prenez garde.

M. DARU, rapporteur, de sa place. Je demande à citer le passage d'une dépêche écrite le 23 août, par M. Gros, notre agent à la Plata. (Lisez! lisez!) M. Gros disait : « Les troupes d'Oribe sont des arabes, moins le courage; ce sont des lâches... (Mouvements divers.)

M. COLLAS. Il faut prendre un parti. Abandonner Montevideo, c'est impossible; ce serait livrer des Français à la vengeance de Rosas, ce serait faire maudire le nom de notre pays.

Il suffira de 4,000 à 6,000 hommes débarqués par nous pour détruire l'armée d'Oribe. Cette défaite de l'allié de Rosas déterminera la chute du dictateur.

Les frais de l'expédition pourront ne pas être à notre charge. Montevideo a des revenus de douane qui montent à plus de 20 millions par an, et notre expédition coûtera à peine 25 millions!

N'oubliez pas que le statu quo, ce serait la honte. (Très-bien!)

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Chronique et Faits divers.

On lit dans le *Courrier français* :

« Il paraît que la Noël a été parodiée d'une scandaleuse façon par MM. les socialistes. On cite tel d'entre eux qui cumule la qualité de bonnetier et de phalanstérien, et chez qui une ancienne actrice des Français a bu *à la guillotine*, en exprimant l'ardent désir de voir tomber *des milliers de têtes*. -- Qu'on sache bien qu'il n'y a pas de secret pour de pareilles horreurs! La publicité est un châtiment inévitable et suffisant... »

— Par arrêté du préfet de la Gironde, MM. Roy, maire de Campagnac, et Beyre, maire de Saint-Genès-de-Lombaud, ont été suspendus de leurs fonctions.

— Le préfet du Nord vient de prendre une mesure dont il serait fort à désirer que l'application se généralisât dans tous les départements. Un arrêté préfectoral invite les maires de toutes les communes à procéder au bornage de tous les chemins vicinaux. Le bornage est certainement le meilleur préservatif contre les envahissements périodiques de certains riverains qui, chaque année, empiètent d'un nouveau sillon sur les chemins, et finissent par convertir en propriété privée une partie des propriétés des communes.

— Tous les jours la propriété foncière reprend de la valeur. A la vente des criées de samedi dernier, un terrain contigu à la gare du chemin de fer du Nord mis à prix à 500,000 fr., a été adjugé à 680,000 fr. Une maison située rue des Fossés-Montmartre, mise à prix à 300,000 fr., a été adjugée à 400,000 fr.

—La nuit dernière, une ronde de police se trouvant rue de Ménilmontant, rencontra trois individus à la démarche suspecte qui, en l'apercevant, cherchèrent à échapper à ses regards : cette tactique fut interprétée comme elle devait l'être par les agents qui entourèrent les individus, les arrêtèrent et les conduisirent chez le commissaire du quartier, où ils furent fouillés. On trouva sur eux des instruments propres à commettre des vols, et, de plus, des boutons de sonnettes récemment arrachés.

Cette dernière découverte porte à penser que ces individus sont les auteurs des nombreux vols de cette espèce commis depuis quelque temps dans les quartiers du Marais ; une iustruction a été commencée aujourd'hui sur ce point, et il est probable qu'elle ne tardera pas à révéler la part qui doit leur revenir dans ces méfaits. En attendant, leur arrestation a été maintenue, et ils ont été envoyés tous trois au dépôt.

— Depuis quelque temps il arrive à notre frontière du Nord une foule de déserteurs étrangers qui viennent chercher en France du service et des aventures. Samedi dernier, après midi, il est encore entré à Valenciennes une cinquantaine de ces hommes, conduits par un sergent, et qui consistaient en déserteurs belges et hollandais et deux ou trois allemands. Deux d'entre eux avaient des décorations étrangères ; la plupart étaient pauvrement vêtus, surtout pour la saison. Ils portaient néanmoins presque tous des pantalons rouges, ce qui indique qu'ils sortent d'un service militaire quelconque. On n'a point logé chez le bourgeois ces hôtes quelquefois fort incommodes ; ils ont passé la nuit à la caserne de passage.

Le lendemain, ils ont été dirigés sur un dépôt de la légion étrangère, d'où ils seront problablement envoyés en Algérie. Interrogés sur les motifs qui les engageaient à quitter la Hollande ou la Belgique, ils répondaient que c'était parce que là *il n'y avait rien à faire;* le calme et la paix des gouvernements monarchiques paraissent choses importunes à ces esprits inquiets qvi voudraient trouver une nouvelle patrie où il y aurait beaucoup à faire. Il paraît que pour les servir selon leur goût on les expédie en Afrique.

— L'arrivée du bateau de Bone était attendue le 6, à Stora, par des détachements de la garnison en grande tenue. Le bruit qu'une exécution militaire allait avoir lieu dans notre ville a vivement ému la population ; car, grâce à la bonne discipline entrée dans les mœurs de notre armée, un drame pareil à celui qui allait se dénouer sous nos yeux devient tellement rare, qu'il est considéré comme une lugubre solennité.

Le nommé Desrichard, de la compagnie des disciplinés, condamné par le conseil de guerre de Constantine à la peine de mort, pour meurtre prémédité sur son sergent, s'était évadé par un moyen assez curieux de l'hôpital de cette ville, où il était en traitement. Affublé du tablier des infirmiers et portant l'un des ustensiles à leur usage, il avait échappé à toute surveillance dans un moment de confusion causé par le convoi d'un officier. Engagé ensuite comme briquetier au village de Saint-Charles, il y travaillait dans l'intention d'amasser quelque argent qui lui permît de passer à Tunis ; mais il fut reconnu par un soldat du 8e de ligne, arrêté, puis conduit à Bone.

Le capitaine-rapporteur et le greffier du conseil de guerre étaient venus de Constantine assister à l'exécution.

L'escorte a ramené de Stora, assis dans une prolonge, le patient, dont le visage respirait une impassibilité stoïque. La garnison, sans armes, l'attendait près de la grande caserne, sur les hauteurs de la ville.

Après une station à la prison militaire, il s'est avancé accompagné de M. Le-

mauff, curé de Philippeville, qui l'a livré à la justice militaire saas cesser de prier sur lui.

Le jugement lu, la sentence a reçu son exécution, et, le défilé terminé, quelques hommes ont retourné, après l'enlèvement du corps, la terre sur laquelle il était tombé. (*Saf Saf.*)

— Un arrêté du roi des Belges, en date du 24 décembre, porte :

« Considérant qu'il pourrait être utile de distribuer aux écoles, aux sociétés lyriques et aux associations d'ouvriers, un recueil de chants populaires propres à inspirer le goût des arts utiles et à honorer les hommes qui s'y adonnent;

Art. 1er. Notre ministre de l'intérieur est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour la publication d'un recueil de chants populaires en français et en flamand.

« Art. 2. Il pourra distribuer aux auteurs des poèmes et des partitions deux sommes de 1,200 fr. chacune, qui seront imputables respectivement sur le fonds des lettres et des sciences et sur celui des beaux-arts. »

— Deux préposés des douanes, placés en embuscade de nuit dans la forêt de la Harth, ont été assez grièvement blessés de deux coups de feu tirés, à ce que l'on suppose, par des braconniers que ce voisinage incommodait. Au bruit de cette double détonation, d'autres préposés sont arrivés au secours de leurs camarades, mais les auteurs du crime avaient pris la fuite.

Ce fait s'est passé il y a quelques jours déjà. Les deux préposés blessés ont été conduits à l'hospice de Mulhouse, où ils se trouvent encore aujourd'hui, mais en pleine voie de guérison. (*L'Alsacien.*)

— Dans une grande partie de l'Angleterre, la vente des préparatifs narcotiques a atteint des proportions vraiment effrayantes; on les vend même publiquement dans les villes manufacturières, dans le but de permettre aux mères d'aller travailler aux manufactures.

A Ashton, la vente des narcotiques qui a lieu chez quinze marchands, est en moyenne par semaine de six gallons deux quarts et une pinte et demie. De même à Preston, 21 droguistes vendent chaque semaine 28 livres de *Cordial de Godefrey*, 18 livres de *préservatif des enfants*, 16 livres de sirop de pavots, 1 livre d'opium, 7 livres de laudanum, 7 onces de parégorique, en tout 63 livres de drogues narcotiques, destinées à paralyser dans leur source les forces de ces malheureuses victimes.

— Un vol considérable vient d'être commis, d'une manière jusqu'à présent inexplicable. Une maison de banque de Paris confia récemment aux Messageries-Nationales un *group* de 22,000 francs, pour être transporté à Genève, lieu de domicile du destinataire; ce *group* fut placé, le même jour ou le lendemain, dans une diligence faisant le trajet de Paris à Lyon par la Bourgogne. Il devait être remis, à l'arrivée, à une autre voiture en correspondance pour Genève.

Le conducteur de la diligence ne fut pas plus tôt arrivé à Lyon qu'il s'occupa du transbordement de ces colis et les contrôla avec la feuille de chargement; mais, quoiqu'il eût visité la voiture jusque dans les plus minces recoins, il lui fut impossible de découvrir le *group* de 22,000 fr. qui figurait sur la feuille. C'était le seul colis qui manquât.

Cependant on ne remarquait aucune trace d'effraction au coffre dans lequel il était renfermé, et rien ne pouvait donner une indication précise sur le point de la route parcourue où avait pu s'accomplir la soustraction. Dans cet état d'incertitude, le conducteur s'empressa d'informer l'administration centrale des Messageries-Nationales de cette disparition, et la pria de faire faire des démarches au

bureau de départ, afin de vérifier si quelque erreur n'aurait pas été commise et si ce colis n'avait pas été oublié.

Ces recherches furent faites immédiatement, mais elles n'eurent d'autres résultats que de confirmer l'exactitude de la feuille d'expédition; en un mot, tous les renseignements se sont accordés pour confirmer que les 22,000 fr. avaient été chargés ce jour-là sur la diligence de Lyon, route de Bourgogne. La justice vient d'être saisie.

— On avait répandu, il y a quelques mois, le bruit qu'une vaste étendue de terrains situés dans l'Asie-Mineure avait été concédée gratuitement à M. de Lamartine par le gouvernement turc. Voici des détails publiés à ce sujet par un journal de département, la *Bourgogne* :

« La propriété concédée à M. de Lamartine est située à quatre petites lieues de Smyrne. Elle a environ dix-huit lieues de tour et comprend cinq villages, dont les habitants vivent sur la propriété, moyennant quelques faibles redevances payées au Grand-Seigneur, qui, jusqu'à présent, en a été seul propriétaire. La terre y est d'une fertilité admirable, toute complantée d'orangers ou d'oliviers, et propre à toute espèce de culture. Le château, car il y a aussi un château, beaucoup plus confortable, dit-on, que la plupart des autres habitations turques, est situé au centre de ce petit royaume, et domine un lac très-poissonneux d'une demi-lieue de diamètre environ.

«M. de Lamartine partirait pour l'Orient au printemps prochain, et irait prendre possession de ses vastes domaines, où il passerait quelques mois, pour présider lui-même à l'installation de ses nouveaux colons. »

— On nous écrit de Cannes (Var), le 19 décembre :

« Lord Brougham vient de terminer ses expériences sur la lumière. Par une belle soirée de décembre, quatre physiciens, membres de la Société royale de Londres, ont donné à notre population le plus ravissant spectacle. A onze heures du soir, le 14 de ce mois, au haut des tours du château du noble lord, a été placé l'appareil de lumière électrique. Au même instant un point lumineux a brillé sur l'île Sainte-Marguerite, et ses brillants rayons ont fait éclater à tous les yeux la beauté de ce site enchanteur.

« Ensuite, les mêmes rayons ont été dirigés sur le magnifique paysage du Cap Roux, sur la rade pittoresque d'Agaï. A ce ravissant coup d'œil, à pareille heure, l'effet a été si saisissant, que des applaudissements ont soudainement éclaté de toutes parts.

« Le lendemain, lord Brougham, au milieu d'une société nombreuse et choisie, a rendu un compte détaillé et fort intéressant de ses travaux sur la lumière du jour. Ces travaux ont été favorisés constamment par une température printanière et par l'éclat des plus belles journées d'hiver. »

BOURSE DU 28 DÉCEMBRE.

Le 3 0|0 a débuté au comptant à 56 50, a fait 56 55 au plus haut, et reste à 56 50.

Le 5 0|0 a débuté au comptant à 92 30, a fait 92 15 au plus bas, et reste à 92 20.

Le 4 1|2 0|0 a été coté à 81, le 4 0|0 à 72.

On a coté au compt. le 5 p. 100 romain de 85 1|2 à 85.

L'un des Propriétaires-Gérants, **CHARLES DE RIANCEY.**

Paris, imp. BAILLY, DIVRY et Comp., place Sorbonne, 2.

L'AMI DE LA RELIGION.

De l'Instruction publique en France,

Par M. ALBERT DE BROGLIE.

(Suite et fin.)

Passons à l'*instruction supérieure*. Elle devrait, a dit M. de Broglie, se faire « à l'ombre de la religion et à la lumière des lettres. » Il rapproche de cette règle l'exemple qu'il a sous les yeux :

« Déjà, par l'effet de la liberté de conscience, l'influence religieuse est faible dans nos écoles, et voici que l'influence littéraire, unique et excessive dans les degrés inférieurs, cesse tout d'un coup de s'exercer au moment où le terrain venait d'être mieux préparé pour la recevoir. Absolue dans l'instruction secondaire, elle est nulle dans l'instruction supérieure, ou plutôt, à proprement parler, nous n'avons point d'instruction supérieure, car cet enseignement ne peut être honoré du nom de supérieur, auquel aucune vue philosophique ne préside. Aussi voit-on, dans les deux seules écoles qui restent fréquentées, le niveau de la doctrine s'abaisser pour ainsi dire tous les jours. Dans l'une, on est de moins en moins disposé à distinguer l'âme du corps; dans l'autre, on met sérieusement en question l'existence du droit naturel, c'est-à-dire de la justice qui dicte les lois et de la conscience qui les observe. Quand les efforts de quelques esprits d'élite qui luttent encore auront définitivement échoué, nos étudiants de médecine et de droit arriveront à ne plus distinguer la pensée de la digestion, ni les lois arbitraires de la police, de ces éternelles prescriptions morales qui sanctionnent les liens du sang et l'hérédité des familles. L'esprit se retire et la matérialisme envahit. »

Voici, en effet, quelques traits qui peignent la chose au vif :

« Qu'un homme ainsi préparé entre dans une assemblée politique, sa place est toute marquée. Une opposition tracassière, qui prête à quelque invective déclamatoire, qui se paie de mots et a soin d'ignorer les faits, qui discute à perte de vue sur un texte de la Constitution comme sur un article de procédure civile, ou sur un traité diplomatique comme sur un mur mitoyen, voilà l'uniforme fait à sa taille et dont il va se revêtir naturellement. Qui oserait dire que ce n'est pas là, depuis trente ans, tout le portrait de plus d'un de nos grands meneurs d'opposition? Quelque aisé qu'il soit cependant, ce métier, avec la petite popularité qui l'accompagne, ne suffit pourtant pas encore à tout le monde. Il est des imaginations plus ardentes, il est des ambitions rebelles qui prétendent plus haut, des âmes qui ont en quelque sorte besoin de respirer plus au large. Pour celles-ci, ce n'est pas impunément qu'elles ont vécu, pendant l'enfance, dans l'atmosphère élevée, mais parfois brûlante, de la philosophie et des lettres. Elles ne peuvent plus se passer des émotions que ces souvenirs éveillent. Ce qu'il y a d'étroit dans ce que nous décorons du nom d'enseignement supérieur les rebute. N'y trouvant rien de large, rien de profond, rien de ce qu'elles ont entrevu et espéré, elles se mettent à l'aventure en quête par elles-mêmes.

« Peu à peu leur goût, d'abord pur, s'altère ; leur raisonnement, autrefois droit,

se fourvoie; elles prennent de toutes mains le complément d'éducation que les établissements publics ne leur ont pas donné. De tels esprits sont la proie toute préparée des premiers faiseurs de systèmes qui se trouvent sur leur chemin. C'est dans l'exaltation des romans modernes, c'est dans les productions bizarres d'un théâtre dépravé qu'ils vont chercher la suite de leurs inspirations littéraires interrompues. Les journaux démocratiques et socialistes, de leur côté, recueillent tous les amateurs de sciences politiques ou économiques qui ne savent où placer dans l'enceinte étroite de notre éducation un mouvement et des aspirations d'intelligence incommodes. L'enseignement supérieur de toute la jeunesse de France s'est fait, pendant dix-huit ans, dans les colonnes ou les feuilletons des journaux. »

Toute cette effervescence est d'autant plus dangereuse qu'elle se développe exclusivement à Paris, avec toutes les forces d'une centralisation excessive, au milieu de tous les éléments d'agitation et de troubles : double malheur pour les études et pour l'Etat :

« Depuis quand a-t-on la pensée que l'atmosphère enfumée et orageuse des grandes villes et leur sol incessamment remué conviennent à cette plante de lente croissance, avide d'air et de solitude, qu'on appelle la science ? Nos Pères du moins, dans l'âge de la science par excellence, ne le pensaient pas ainsi. Ces monuments de leur érudition, qui écrasent notre imagination autant que les arceaux de leurs cathédrales, n'ont pas pris naissance dans le tumulte des cités. C'est dans des monastères perdus au fond des vallées, ou dominant, du sommet de quelque hauteur, l'étendue et le bruit des plaines habitées, que l'esprit, s'élevant entre la contemplation et la prière, rendait à la science, après Dieu, un culte sans partage. Sur les pas de la religion, qui les guidait alors, les établissements d'éducation proprement dits semblaient tous se presser vers la solitude. A l'exception de Paris, qui a montré de bonne heure sa tendance envahissante, aucune des célèbres villes d'universités, ni Salamanque, ni Bologne, ni Louvain, n'étaient des capitales d'un grand Etat ; c'étaient des villes élues, dont les études étaient la grande affaire, et les étudiants la principale population. Même au milieu des merveilles du grand siècle, la sèche, mais forte école de Port-Royal se faisait volontairement, aux portes de Versailles, un simulacre de désert. Encore aujourd'hui, de l'autre côté de la Manche, les universités britanniques offrent le même spectacle. Quand on a vu ces étudiants anglais, aux membres élancés et aux faces roses, errer dans les riantes plaines d'Eton, ou se promener, leurs livres d'études sous le bras et vêtus de la robe classique, dans les rues gothiques et paisibles d'Oxford, on ne peut songer sans soupirer à notre enfance étiolée qui se débat huit ans dans nos préaux de collége, et se précipite ensuite en bouillonnant dans je ne sais quel cloaque impur du faubourg Saint-Jacques. Nous sommes la seule nation qui ait imaginé d'assurer la tranquillité des études en entassant toutes les écoles dans la capitale, et la tranquillité de notre capitale en couvrant son pavé de cinq ou six mille jeunes gens sans famille. On dirait que nous nous sommes proposé de procurer à ceux de nos professeurs qui le désirent la faculté de transformer les chaires en tribunes de clubs, et à nos étudiants, les grands jours, le divertissement des barricades. »

Après ce tableau des vices de l'organisation actuelle, M. de Broglie se demande ce qu'on peut faire pour y remédier, ce qu'on a proposé et ce qu'il propose lui-même.

Quant au projet actuel, il ne le trouve point parfait ; il voudrait que

la liberté y fût plus large encore; que la séparation entre les écoles libres et celles de l'État fût plus complète; nous sommes tout-à-fait d'accord avec lui sur ce point. D'un autre côté, il prendra, faute de mieux, ce qu'on pourra obtenir de l'esprit public et de l'Assemblée nationale; c'est comme nous. Ensuite, tout en étant moins convaincu que nous de l'efficacité de la liberté, et plus persuadé que nous de la possibilité d'une réforme sérieuse et satisfaisante de l'Université, il pense absolument comme nous que «cette réforme reste après, comme avant la liberté de l'enseignement, la véritable affaire urgente en matière d'éducation publique. »

La *séparation* des écoles libres et des écoles officielles par la destruction du monopole; la *concurrence* établie par la liberté; la *réforme*, enfin, et la *transformation* de l'Université, ce sont bien en effet trois termes du problème que le projet essaie de résoudre. M. de Broglie, admettant ces trois termes, n'est pas complétement satisfait des solutions qui leur sont données. Nous serons heureux qu'il nous aide autant qu'il sera en lui à les rendre meilleures. Quant aux idées qu'il émet dès à présent, elles rentrent tout à fait, pour la plupart, dans le cadre et dans le sens de celles du projet; elles en développent jusqu'à un certain point les avantages, elles n'en évitent pas les inconvénients; quelquefois même elles les accroissent.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer ici dans ce détail ni dans cette controverse. Il nous faut terminer, et nous aimons mieux reproduire encore une fois une opinion générale qu'il émet dans sa conclusion et à laquelle, pour notre part, nous avons été toujours très-fortement attachés. Cette opinion, qui n'a pas toujours été admise par l'école politique dans laquelle M. Albert de Broglie a été élevé, est désormais chaque jour mieux comprise et plus généralement adoptée par tous les hommes qui jugent de haut les besoins, les faiblesses et les tendances de notre société. Elle consiste, non-seulement à propos de l'instruction, mais sur presque tous les points de l'administration, « à fortifier, comme le dit le jeune et sage publiciste, le pouvoir de l'Etat pour ses attributions essentielles et à le décharger entièrement de responsabilité pour tout le reste. »

M. de Broglie termine ainsi ses remarquables articles :

« Il est évident pour nous, après l'expérience des révolutions, que l'Etat a pris en France, sur toutes choses, une responsabilité qui l'accable. Ses charges inutiles lui font négliger ses devoirs impérieux. Le monopole de l'enseignement, la police passablement inquisitoriale des cultes, la tutèle des communes, le soin des trois quarts des inrérêts privés, c'est trop pour un temps où le principe d'autorité est si faible. La mer est trop grosse pour un bâtiment si chargé : il faut jeter par-dessus le bord une partie de son bagage. Il faut partout resserrer l'action de l'Etat en la simplifiant. Nous voudrions avoir émis quelques idées saines sur une petite partie de cette réforme générale. »

Il est possible que de prochaines élections introduisent M. A. de Broglie dans l'Assemblée législative. Tôt ou tard, d'ailleurs, il est

un de ceux qui doivent être appelés à exercer une influence directe sur les affaires. C'est avec satisfaction que nous signalons les dispositions dans lesquelles il se prépare à aborder de nouveau la vie publique, et nous espérons que les *saines idées* qu'il a exprimées avec talent dans la *Revue des Deux Mondes*, il s'appliquera avec constance à en amener la réalisation pratique.

Nouvelles Religieuses.

ITALIE. — ROME. — La *Gazetta de Genova* a, dans quelques articles, représenté les troupes pontificales comme ennemies du gouvernement du Pape. L'*Osservatore romano* répond à cette assertion en affirmant que dans le 1er régiment d'infanterie une collecte a eu lieu pour faire célébrer à *S. Maria della Traspontina* un *triduo* solennel, et obtenir ainsi le prompt retour du Souverain-Pontife.

DIOCÈSE DE RENNES. — Le Concile de Rennes ayant retardé la rentrée du séminaire, l'ordination qui a lieu ordinairement à Noël, a été ajournée ; elle est remise à la fin de janvier. L'autorité ecclésiastique attend de Rome un bref *extrà tempora*.

DIOCÈSE DE CAMBRAI. — Depuis quelques jours la santé de Mgr Giraud, cardinal-archevêque de Cambrai, a causé des inquiétudes graves aux personnes qui l'entourent. Bien qu'il n'ait presque point gardé le lit, le Prélat a été pris de suffocations qui, plusieurs fois durant la nuit, ont nécessité la présence instantanée du médecin.

Ces suffocations sont attribuées à une maladie de cœur, dont les indices remonteraient déjà à une époque assez éloignée.

C'est la cause qui a empêché S. Em. d'officier le jour de Noël.

ESPAGNE. — On nous écrit de Séville :

.... « Je me bornerai, pour cette fois, à la relation d'une touchante cérémonie, qui vient d'avoir lieu dans la cathédrale de Séville pendant toute l'octave de la Conception. Cette cérémonie est certainement unique en son genre, et je suis persuadé que le récit en sera agréable à vos lecteurs. Nulle part au monde, le culte catholique n'apparaît aussi majestueux et aussi divinement beau que dans cet admirable monument gothique, non moins imposant et peut-être aussi vaste que Saint-Pierre de Rome, plus pur de style que le Dôme de Milan, plus complet que l'église de Cologne, plus religieux et plus sombre dans son immensité que la basilique de Saint-Denis.

« Les richesses qui se déploient dans ces circonstances sont fabuleuses ; il suffit de citer sommairement un ostensoir de quinze pieds de diamètre, placé sur le maître-autel entre deux statues d'argent massif et de grandeur naturelle ; un tabernacle également en argent, de cinq mètres de haut, un cierge de trois pieds de circonférence, des ornements : chapes, dalmatiques, tuniques, où l'étoffe disparaît sous l'or et l'argent. Ajoutez à cela une musique délicieusement suave, le concours des fidèles agenouillés pendant plusieurs heures devant le Saint-Sacrement ; car ici on ignore l'usage des chaises et des bancs dans les églises.

« Or, le royaume d'Espagne a été mis par le roi Charles III, sous la protection de Marie conçue sans péché. La fête du 7 décembre est donc patronale, et la cathédrale de Séville l'a célébrée à l'égal de Pâques et de Noël. Ce jour-là, les ornements sacerdotaux, par un privilége spécial, étaient de couleur bleue : c'est la seule fois de l'année que l'on se serve de cette couleur. Après les pompes de la messe solennelle, dont je n'ai pas à vous entretenir, celles de l'office du soir atti-

rent toujours un nombre considérable d'étrangers. C'est qu'en effet un spectacle nouveau les attend : dix jeunes enfants doivent danser en présence du Saint-Sacrement, au milieu du salut. Rangés près de l'autel, sur deux lignes et en chœur, ils préludent par un cantique extrêmement harmonieux, accompagnés par un chœur de musique, qui leur imprime le mouvement et soutient leur chant. Ces voix enfantines, au milieu d'une si vaste cathédrale, retentissant seules et sur un rhythme grave et tout à la fois gracieux, portent à l'âme je ne sais quelle impression religieuse. Bientôt le chant s'anime, les notes se pressent, les instruments se dégagent : à ce moment, mettant un genou en terre, la petite troupe angélique salue profondément Jésus-Christ présent sur l'autel, puis chaque enfant se couvre d'une élégante coiffure surmontée d'un panache blanc ; les deux rangs se forment de nouveau, s'ébranlent sans empressement, reviennent à leur place d'un pas solennel ; c'est pour ainsi dire l'invitation à la pieuse réjouissance qui va suivre. Il me semblait voir les anges descendus du ciel pour nous apporter quelque chose de leur éternelle allégresse. Les paroles que ces enfants répètent sont toutes à la louange de Marie, c'est une sorte de commentaire de l'*Ave Maria*.

« Suivant l'impulsion de cette douce musique, ils se croisent, se groupent, se retirent, reviennent, forment des figures élégantes, sans confusion, sans désordre, avec un admirable ensemble. Ce n'est pas précisément une danse, car ils ne sautent pas, et cependant je ne vois pas d'autre terme qui rende cette cérémonie ; c'est d'ailleurs le nom sous lequel on la désigne. Tout à coup, rentrés dans les premiers rangs, et continuant à chanter, ils s'arrêtent un instant, jettent une dernière fois le nom de Marie aux voûtes de l'église, et, s'accompagnant eux-mêmes avec des castagnettes au son argentin, ils commencent à se croiser, à se grouper, à se saluer et a marcher. Jamais je n'ai entendu si heureusement employer ce jeu vulgaire des castagnettes : il est difficile, à moins d'en avoir été témoin, de se figurer avec quelle mesure, quel ensemble, quelle harmonie même, ils en font usage. Tout cela dure environ un quart-d'heure et se termine par une nouvelle génuflexion, après quoi descend du haut de l'orgue une magnifique voix qui exhorte le peuple à chanter à son tour les louanges de Notre-Dame conçue sans péché ; le peuple répond aussitôt et remplit l'église d'une hymne en langue vulgaire, dialoguée et pleine d'harmonie. La bénédiction vient ensuite au son de toutes les cloches de la Giralda, qui ébranlent l'édifice et presque la ville entière.

« Pour ma part, je conserverai de cette cérémonie le plus heureux souvenir. Je me rappelais, en la voyant, les israélites dansant devant l'arche, et plus tard le saint roi David donnant cet exemple à son peuple, dans la joie qui inondait son âme. Quelques esprits chagrins ont pu voir ici une profanation, une ridicule parodie des anciens jours ; le cœur véritablement chrétien, et à ce titre, simple de cette simplicité qui nous fait défaut de toutes parts, n'y trouvera qu'un sujet de louanges pour le Seigneur et une pensée pleine de son amour.

« Deux semaines auparavant, une cérémonie d'un tout autre genre avait eu lieu dans la même cathédrale, le jour anniversaire de l'expulsion des Maures de Séville, en 1248. On y conserve, avec le riche tombeau de saint Ferdinand III, roi de Castille, libérateur de la plus grande partie de l'Espagne, la couronne qu'il portait dans les circonstances solennelles. M. le duc de Montpensier, accompagné de l'infante sa femme, promenait cette couronne autour de l'église dans une magnifique procession à laquelle assistait un nombreux clergé. »

Séance de l'Assemblée.

Il y a, dans l'affaire de la Plata, un point sur lequel tout le monde

est d'accord : c'est que les traités conclus par M. l'amiral Leprédour ne peuvent être absolument pas ratifiés. Quant à ce qu'il faut faire, l'Assemblée paraît toujours fort hésitante. Entre les deux partis, tels que les a qualifiés M. Daru, le parti de l'abandon et le parti de l'action, elle est incertaine et indécise. Les orateurs n'ont fait que la confirmer dans ce doute.

M. de Lagrange est habile ; mais M. de Larochejaquelein est entraînant. M. Daru surtout, parlant au nom de la commission, avec clarté, avec force, avec dignité, parfois avec chaleur, M. Daru a fait une vive impression.

Il est pour l'action et la commission avec lui. C'est surtout contre le ministère que M. Daru a été écrasant. Croirait-on qu'entre les deux partis proposés, le cabinet est venu offrir un moyen terme, à savoir le *statu quo*, l'ajournement, l'aveu de l'impuissance !

Cette résolution du *ministère d'action*, résolution éclose inopinément à la tribune, a fourni à M. Daru une belle et facile carrière. M. Rouher a demandé la parole. Réparera-t-il l'échec moral du ministre des affaires étrangères ? C'est difficile.

La discussion continuera lundi.

Le *Pays* fait, à propos de la circulaire de M. Bineau, que nous avons citée hier, les réflexions suivantes :

« Nous savons gré à M. le ministre de son intention. C'est, en effet, une amélioration que de faire marcher plus vite les rouages administratifs ; mais croit-il que là soit toute la question de la décentralisation, qui est si fort réclamée aujourd'hui par les hommes éclairés et par la grande voix de l'opinion publique dans les départements ? Ce serait une grave erreur, et M. le ministre prendrait la forme pour le fond. Il y a dans la décentralisation quelque chose de plus qu'une accélération administrative, il y a toute une vie à rendre à la France, qui gémit dans l'inertie et dans l'impuissance sous le despotisme parisien.

« Qu'importe plus ou moins de rapidité dans les affaires, lorsque le bras qui les dirigera sera toujours au centre le seul et unique ressort de la machine, et qu'il suffira en un jour de révolution d'y porter la main pour arrêter toute l'organisation ?

« Nous ajouterons encore une chose : si M. Bineau est si préoccupé de la rapidité de l'expédition des affaires, qu'il sache bien que le principal obstacle à son désir se trouve dans la commission centrale des bâtiments civils, qui décide avec autant de lenteur que d'inintelligence, souvent, de toutes les constructions qui sont à faire d'un bout de la France à l'autre. »

La sous-commission des recettes, chargée de la question relative au chemin de fer de Paris à Lyon, a entendu ce soir M. le ministre des finances sur la proposition qui sera soumise lundi prochain à la commission du budget.

La commission de l'enquête sur l'impôt des boissons a nommé M. Thiers président et M. Bocher (du Calvados) secrétaire. Elle a réglé l'ordre à suivre dans ses travaux.

La commission se réunira trois fois par semaine.

M. Proudhon et M. Louis Blanc.

II.

M. Proudhon, nous l'avons reconnu dès l'origine, est un critique très-distingué. Personne ne saisit plus rapidement que lui le côté faible du système d'un adversaire et ne sait mieux faire justice par le ridicule des incroyables prétentions de nos divers chefs d'écoles socialistes. La plume de ce « *grand déchireur de renommées populaires* » a fait à l'ancien dictateur du Luxembourg des blessures mortelles. Tout le bagage politique, philosophique, économique de M. Louis Blanc s'est évanoui comme un songe, et dans le héros du 15 mai, le public ne verra plus désormais qu'un *rhéteur à crâne vide*, que *l'ombre rabougrie de Robespierre!*

M. Proudhon s'entend merveilleusement *à purger le sol*. Il a mis hardiment le feu aux broussailles et il en fera sortir assurément plus d'un *marcassin*. Mais il devrait borner là sa mission. Dès qu'il s'avise s'exposer son propre système, l'antagoniste de Louis Blanc et de Pierre Leroux, tombe, de chute en chute, au-dessous de tout ce qui se peut imaginer de plus insensé et de plus ridicule. M. Proudhon, avons-nous dit, ressemble à certains malades de Charenton. Parfois ces hommes vous étonnent pendant plusieurs heures par la justesse de leurs observations; pas un seul de leurs compagnons n'échappe au scalpel de leur analyse; ils vous décrivent admirablement le genre de folie de chacun; mais tout à coup, passant à leur propre histoire, leur tête s'égare, et ces juges si habiles des aberrations de l'intelligence vous épouvantent en vous en donnant eux-mêmes des preuves plus lamentables encore.

Quiconque lira l'article publié aujourd'hui dans la *Voix du Peuple*, reconnaîtra la rigoureuse exactitude de ce jugement.

Nous allons laisser parler M. Proudhon :

« Quoi! vous prétendez que le socialisme, qui devait régénérer le commerce, l'agriculture, l'industrie, la propriété, la famille, la religion, la philosophie, l'art, l'Etat; qui devait révolutionner l'humanité et le globe, est tout entier dans l'abolition de l'intérêt, dans la *Banque du Peuple!* — Oui, comme le chêne est dans le gland.

« Quoi! vous ne voulez pas de Constitution! Vous voulez abolir le gouvernement! Qu'est-ce donc qui maintiendra l'ordre dans la société? Que mettrez-vous à la place de l'Etat? à la place de la police? à la place des grands pouvoirs politiques? — Rien. La société, c'est le mouvement perpétuel. Elle n'a pas besoin qu'on la remonte ni qu'on lui batte la mesure. Elle porte en soi son ressort, toujours tendu, et son balancier.

« Mais enfin qui fera respecter les lois? Est-ce que vous ne voudriez pas non plus de lois! — Non. Une société organisée n'a pas plus besoin de lois que de législateurs. Les lois sont dans la société comme les araignées dans la ruche : elles ne servent qu'à prendre les abeilles.....

« Ainsi, plus d'intérêt, plus de gouvernement, plus de Constitution, plus d'as-

sociation, plus de lois! L'ANARCHIE dans le capital, dans le travail et dans l'État; l'anarchie partout et toujours, voilà ce que vous appelez organisation, solidarité, garantie, progrès! Vous supprimez les institutions, et vous appelez cela instituer la société! *Détruire*, pour vous, est synonyme d'*édifier!* C'est ainsi que vous entendez réaliser la devise républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité! Quel paradoxe! quelle ironie!

« Oui : *Anarchie!* c'est-à-dire, pour les nations mineures, chaos et néant; pour les adultes, vie et lumière. Anarchie complète, absolue : encore une fois, je ne puis formuler autrement l'identité des deux tendances que nous avons signalées dans la classe travailleuse et la classe bourgeoise. C'est, au surplus, ce que j'espère vous faire voir de l'œil, toucher du doigt, envisager de la pensée, comme si vous aviez devant vous le Panthéon ou la colonne de la Bastille. A peine si j'aurai besoin de votre attention.

« Maintenant, par quel moyen, à quel flambeau allons-nous voir toutes ces choses? — Car il est évident que, n'étant ni peintre, ni physicien, ni machiniste, ni gouvernement, mais un simple ouvrier de la presse, je ne puis montrer au public l'avenir de la révolution sur une toile, dans une lanterne magique ou un phalanstère modèle. J'ai pour champ d'exposition la *Voix du Peuple;* pour instrument l'écriture. Quelle sera notre boussole, notre critérium?

« Ce critérium, je vais le dire. Il est on ne peut plus simple, chacun peut en vérifier l'exactitude. C'est cet axiome de géométrie : *La somme des parties est égale au tout.* Croyez-vous, lecteur, à la géométrie? En ce cas, vous pouvez vous abandonner à notre conduite; nous vous ferons voir les nouveautés les plus intéressantes, et vous ne courrez aucun risque de vous perdre.

« Eh bien! c'est à l'aide de cet axiome : *La somme des parties est égale au tout*, que j'espère vous faire voir ce phénomène véritable, inouï, que le gouvernement, par le progrès des réformes, périt nécessairement dans la société, et qu'à mesure qu'il périt, l'ordre naît à sa place, aussi parfait qu'il est possible, dans l'état actuel de nos connaissances, de le concevoir.

« Ainsi point de philosophie, point de métaphysique, point de jurisprudence; ni dissertation, ni controverse : nous n'en eussions jamais fini. Rien qu'une exposition empirique : au lieu de raisonnements, une série de faits. Et les faits constatés et admis, il suffit que le peuple, auteur du gouvernement, faisant du gouvernement pour la dernière fois, les convertisse en décrets, pour que, de l'avis de tout le monde, la révolution soit finie en vingt-quatre heures. »

On s'est beaucoup moqué, et non sans raison, de la nécromancie de Fourier, de ses folles promesses, de ses rêves prodigieux. Mais l'inventeur du système de l'attraction universelle était du moins un fou de *bonne foi*. M. Proudhon, lui, *ne croit pas à sa géométrie*.

L'auteur des *Confessions d'un Révolutionnaire* a écrit ces lignes :

« L'homme du peuple qui rit est mille fois plus près de la raison et de la liberté, que l'anachorète qui prie ou le philosophe qui argumente... *A force de nous prendre au sérieux*, NOUS DEVENONS STUPIDES..... La science tourne chez nous au pédantisme, au lieu d'émanciper l'intelligence.... Tout entiers à nos amours et à nos haines, nous ne rions des autres pas plus que de nous. En perdant notre esprit, nous avons perdu notre liberté. »

Suivons les sages conseils de M. Proudhon. *Ne soyons pas assez stupides* pour prendre au sérieux les paradoxes qu'il nous débite. Sachons apprécier, « avec le regard d'une raison indépendante et mo-

queuse », toutes les excentricités auxquelles l'auteur s'abandonne de propos délibéré, et tâchons de ne pas *perdre notre liberté en perdant notre esprit !*

Bulletin de la politique étrangère.

ITALIE. — ROME. — Ce qu'on devait prévoir est arrivé. Les bandes de Garibaldi se sont fractionnées en petits détachements qui pratiquent maintenant le pillage en détail, et s'en prennent aux individus, ne pouvant plus opérer sur l'Etat. A ces aventuriers se joignent tous les gens sans aveu, dont abonde chaque pays, surtout après les convulsions sociales, et le désordre est tel que pour assurer la circulation sur les grandes routes, on est obligé d'établir de distance en distance des postes à demeure d'où sortent de fréquentes patrouilles. Le régiment de dragons vient de partir; un escadron aura son cantonnement à Bologne, l'autre à Spoleto. Les vélites pontificaux ont déjà commencé ce service; en un mot, les Apennins, il y a peu de temps si paisibles et si sûrs, sont près de redevenir, grâce aux révolutionnaires, ce qu'ils ont été quand Sixte V a dû déployer toute son énergie pour les purger des brigands qui les infestaient.

BOLOGNE, 15 décembre. — Les attaques de diligences et de courriers par des bandes de malfaiteurs deviennent plus fréquentes que jamais. La diligence de Pezaro a été arrêtée par une troupe de ces brigands, appelés *Mazzanieri*, et l'on a pris aux voyageurs, en argent comptant et en bijoux, une valeur d'environ 1,000 écus romains (environ 16,500 fr.)

ALLEMAGNE.—VIENNE, 23 décembre.—Il est aujourd'hui hors de doute que ce n'est que la mésintelligence existant actuellement entre les cabinets de Vienne et de Berlin qui a motivé la résistance de notre gouvernement aux projets du ministre du commerce sur une union douanière de l'Autriche avec le Zollverein.

Mais le ministère, qui a refusé de traiter avec la Prusse et ses alliés, vient d'entamer des négociations sur un traité de commerce avec le Hanovre, les deux grands duchés de Mecklenbourg, le grand duché d'Oldenbourg et les villes libres de Hambourg et de Brême, pays qui sont les seuls de la confédération germanique qui n'aient pas encore adhéré à la ligne douanière du Zollverein.

La grande salle destinée aux séances des assises du jury, qui seront convoquées pour la première fois l'année prochaine, est déjà préparée. Elle est très-bien décorée. Cette salle se trouve dans la grande maison dn gouvernement, située sur la place du Bal.

PRUSSE. — On lit dans la *Gazette de Cologne :*

« On parle d'une lettre autographe du czar qu'aurait reçue le jeune empereur, lettre dans laquelle Nicolas donne le conseil de résoudre amiablement la question allemande avec la Prusse. On croit pouvoir

rattacher à cette lettre le ton radouci des derniers articles du *Lloyd*, journal si bien connu par sa polémique irritante contre la Prusse. »

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Séance du 29 décembre. — PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet relatif à un crédit à ouvrir pour le paiement du subside consenti à titre d'avance en faveur du gouvernement de Montevideo, par la convention du 12 juin 1848.

M. DE LA GRANGE prononce un discours que le bruit des conversations particulières empêche d'entendre.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. L'orateur reprend l'historique de la question et constate que nous avons toujours été maltraités dans cette question par l'Angleterre, sinon par lord Aberdeen, au moins par lord Palmerston. Il nie que la population française de Montevideo ait diminué dans les proportions qu'on a signalées, et il fait ressortir l'importance pour la France de ne pas perdre les sacrifices énormes qu'elle a faits déjà, de protéger les intérêts de notre commerce, et de ne pas laisser protester l'honneur de la France. Nous ne pouvons pas reculer ; une reculade aurait les plus graves conséquences, et c'est un devoir pour la France de ne pas la faire.

C'est donc la guerre ! oui, il faut la guerre ; mieux vaut la guerre qu'une paix honteuse. D'ailleurs cette guerre n'exige pas autant de forces qu'on le dit et ne nous jetterait pas dans les aventures qu'on semble craindre.

Messieurs, la paix, c'est une retraite honteuse, la guerre avec Rosas est une nécessité.

L'orateur invoque l'autorité de M. Thiers, et il ajoute en terminant :

Je n'ai pas fait la République, et on m'en fait un reproche de ce côté. (L'orateur montre la gauche.)

Mais je suis Français, et sous tous les gouvernements possibles, quand il s'agira de notre honneur et qu'on voudra reculer, je dirai : Non ! (Approbation.)

Il faut aller en avant pour en finir avec ce chef de bandes ; marchons dessus.

Je vote pour les conclusions de la commission, car elle propose l'action, et l'action est nécessaire.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Le gouvernement n'est pas dans l'intention de soumettre le traité conclu à votre ratification.

Mais ayant trouvé la négociation si avancée, nous pouvons, en demandant des explications à Oribe et à Rosas, parvenir à faire modifier le traité, de manière à pouvoir le soumettre à votre jugement. (Mouvements divers.)

On a dit qu'il y avait une question de paix ou de guerre.

La guerre ne serait pas sans dangers ; nous avons assez de confiance dans la sagesse de l'Assemblée pour espérer qu'elle pourra conserver la paix sans compromettre ni l'honneur de notre drapeau, ni nos intérêts. (Mouvement.)

Messieurs, j'ai la douleur de le dire, Montevideo est une ville ruinée, abandonnée du plus grand nombre de ses habitants et des étrangers qui tous ont fui la ville assiégée depuis sept ans, pour se réfugier dans les campagnes ou à Buenos-Ayres.

Aujourd'hui, 6,000 hommes ne nous suffiraient plus. J'ai eu l'honneur de commander l'artillerie des plus grandes expéditions qu'ait jamais faites la France, celle de Grèce en 1828, celle d'Afrique en 1830. J'ose espérer que l'Assemblée voudra bien avoir quelque confiance en moi quand je traiterai devant elle la question militaire.

J'admets avec plaisir tout ce que dit M. de Larochejacquelein de la bravoure et de la discipline de notre armée ; je crois très-possible un brillant coup de main. Mais ce n'est pas tout qu'un éclatant fait d'armes, il en faut calculer les suites. Eh bien ! nous voyons une ville assiégée, qui manque de ressources, réduite à une population qui s'affaiblit de jour en jour, et qui ne compte plus que 2,200 Français.

Ce que l'Angleterre fait, pourquoi ne le ferions-nous pas ? Pourquoi n'obtiendrions-nous pas des modifications par notre représentant à Buenos-Ayres ? C'est le parti le plus sage. Ce n'est ni la paix ni la guerre. (Rumeurs.)

A gauche : Voilà le ministère de l'action !

M. DARU. Vous avez le droit de faire la paix ou la guerre; mais il faut que le gouvernement, qui compte avec tous les intérêts, apporte son opinion. Nos tendances, je le dis hautement, inclinent ouvertement vers l'action. (Mouvement.)

Je m'adresse maintenant à M. Jules de Lasteyrie. Vous voulez vous abstenir; c'est bien tard. Il fallait le faire en 1840 et en 1842. L'abandon! y avez-vous bien pensé? Quand on est engagé dans une affaire, il faut en sortir honorablement. (Très-bien! très-bien!)

L'abandon! dit M. de Lasteyrie; j'ai peur qu'il ait mal choisi son moment; j'ai peur qu'il ne nous engage à affaiblir le renom d'honneur dont nous jouissons dans le monde! A côté de la question d'honneur, il y a la question d'humanité. C'est nous qui soutenons depuis deux ans Montevideo. Sa résistance, c'est vous qui l'avez faite. Vous aurez votre part de responsabilité dans sa chute. Mais cette chute, de quelles horreurs ne sera-t-elle pas accompagnée! Je n'oublierai jamais la réponse que me faisait un jour M. Leprédour, quand je le questionnais sur les résultats de l'abandon.

Si nous abandonnons Montevideo, me dit-il, et si je n'ai pas 1,800 hommes pour désarmer les volontaires étrangers, il y aura un tel carnage dans la ville, qu'ici au mouillage où nous sommes nous sentirons l'odeur du sang. (Vive sensation.) Ne vous y trompez pas, messieurs, la garnison de Montevideo aimera mieux mourir les armes à la main que sous le couteau d'Oribe.

Laissez entrer Oribe à Montevideo, cela voudra dire partout : c'est le triomphe de la barbarie contre la civilisation; cela voudra dire aussi : perte de notre commerce. (Approbation.)

M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE monte à la tribune.

Voix nombreuses : A lundi!

La séance est levée à six heures un quart.

Chronique et Faits divers.

On lit dans l'*Union* :

« Plusieurs journaux ont reproduit un article de la *Gazette de Breslau* annonçant que M. le comte de Chambord avait fait une chute de quelque gravité en tombant d'un wagon sur les rails du chemin de fer de Frohsdorf à Vienne.

« Nous savons qu'une lettre écrite de la main du prince est arrivée hier à Paris. Il raconte lui-même qu'en se rendant au chemin de fer, il est tombé sur la glace et s'est fait quelques contusions à la figure. Monseigneur ajoute que ce n'est qu'un léger accident qui ne saurait avoir aucune suite. »

— Hier, vers une heure de l'après-midi, une véritable tempête s'est déclarée sur Paris. Un vent glacial, soufflant du nord-est, chassait devant lui des tourbillons de neige. En quelques instants les toîts, les arbres, le sol ont été couverts d'une profonde couche de neige, et la circulation est devenue presque impossible; de nombreux accidents ont eu lieu sur plusieurs points de Paris, notamment sur les boulevarts depuis le Château-d'Eau jusqu'à la Bastille, où la ligne des petites boutiques de marchands forains qui garnit la chaussée aux approches du jour de l'an, a été presque entièrement renversée. Il serait difficile de rendre le désespoir de ces pauvres gens; c'était une véritable scène de désolation.

—Les lettres et les arts ont à regretter la perte d'un savant distingué, M. Quatremère de Quincy, membre de l'Institut, mort vendredi dernier dans un âge très-avancé. Sa famille prie ses nombreux amis de vouloir bien considérer cet avis comme une invitation à assister à ses obsèques, qui auront lieu aujourd'hui dimanche, 30 décembre, à midi précis, en l'église de Saint-Sulpice.

— L'ancienne salle de la chambre des pairs a servi, avant-hier, à la première séance publique du concours ouvert pour la chaire d'économie rurale à l'Institut national agronomique de Versailles. Cette chaire embrasse l'étude de l'économie politique appliquée à l'agriculture, et celle de la législation rurale.

— On lit dans le *Réveil des Landes* :

« Dans la nuit du 19 au 20, M. Bernard Cassaigne, prêtre desservant de la commune d'Herm, étant au lit depuis deux ou trois heures, entendit les pas d'un homme qui venait de pénétrer dans les pièces voisines. Déjà, plusieurs fois, ce prêtre avait arrêté des tentatives de vol ou d'incendie faites à son presbytère, qui est isolé et trop éloigné du bourg. Il avait récemment averti l'autorité de ces faits et se tenait sur ses gardes.

« Surpris par un bruit plus menaçant que les autres fois, le curé se précipita, armé d'un pistolet, et dans l'obscurité menaça l'individu qui s'approchait à tâtons. Cet individu lui demanda la bourse ou la vie, tout en le frappant au visage d'un paquet de branches de tricanthos.

« Ainsi attaqué, et ne pouvant se rendre compte de l'arme dont on se servait contre lui, M. le curé n'hésite plus à lâcher la détente du pistolet ; mais l'arme rate, le curé repousse alors avec force la porte sur l'assaillant, la barricade avec des fauteuils, et appelle à son secours deux servantes qui seules habitent avec lui ce presbytère.

« L'une d'elles, effrayée, reste glacée par la frayeur, et l'autre, Marie Rechède, arrive au moment où l'assaillant, ayant forcé la porte, luttait corps à corps avec le curé. M. le curé, après avoir perdu son pistolet, s'était emparé d'une fourche qui, en se démanchant, l'avait laissé une seconde fois sans armes, et il s'était vu forcé de résister à la violence de son adversaire par la seule force de ses bras.

« Cependant Marie Rechède, sans se donner le temps d'allumer un flambeau, a compris tout le danger que court son maître ; elle prend un grand couteau de cuisine, arrive vers les deux corps qui se heurtent et se déchirent ; elle saisit un bras : — Est-ce bien votre bras, monsieur le curé ? dit-elle. — Oui ! — Prenez donc ce couteau et tuez cet infâme. Le prêtre, alors armé plus sûrement, porte plusieurs coups mortels dans les reins de l'agresseur qui lâche prise et demande grâce. Toujours dans l'obscurité, Rechède était revenue armée elle-même d'une espèce de faucille dont elle donnait des coups au misérable assaillant.

« Cependant le curé allait abandonner le blessé. — Non, s'écria Rechède, ne lui faites point grâce, il est suivi de plusieurs autres, et vous seriez infailliblement tué vous-même... Alors, quelques derniers coups de couteau firent tomber le malheureux expirant et baigné dans son sang. Il avoua qu'il avait des complices, qu'il se nommait Laustalot, de Saint-Paul, demanda le pardon suprême, et reçut la dernière consolation religieuse de celui-là même qui venait de le tuer en se défendant. »

BOURSE DU 29 DÉCEMBRE.

Le 3 0|0, fin du mois, ouvert à 56 45, a atteint 56 60.

Le 5 0|0 a fait d'abord 92 15, pour descendre à 92 05 et remonter à 92 25, il est resté à 92 20.

AU COMPTANT. Les obligations de la ville de Paris, anciennes, dont l'avant-dernier tirage doit avoir lieu dans trois jours, se sont élevées de 25 fr., à 1310; les nouvelles, 1175; l'emprunt de la Seine, 1,080 fr., baisse de 2 50.

FONDS ÉTRANGERS. L'emprunt romain a fléchi de 3|4, à 84 1|2; le 5 0|0 belge (1840) s'est maintenu à 96 3|4; le 4 1|2 d°, à 88 1|2.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. BAILLY, DIVRY et Comp., place Sorbonne, 2.

LUNDI 31 DÉCEMBRE 1849. (N° 4914.)

L'AMI DE LA RELIGION.

AVIS IMPORTANT.

Nous publierons d'ici à deux ou trois jours la TABLE DES MATIÈRES **de notre dernier volume. Les personnes dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, et qui ne seraient point dans l'intention de le renouveler, la recevront néanmoins sans frais.**

L'art chrétien.

Le 26 décembre, jour de la séance annuelle de la Société des antiquaires de l'Ouest, Mgr Pie, Evêque de Poitiers, a prononcé un remarquable discours que nous sommes heureux de reproduire ici :

« Je savais, messieurs, en venant dans ce grand diocèse, que sur cette terre antique je trouverais des hommes voués à l'étude, à l'admiration, à l'amour du culte de l'antiquité. Je le savais, et, m'est-il permis de vous le confier, je prévoyais que cette société de savants, à qui la Providence a laissé assez de loisirs pour leur permettre de se livrer à de si intéressantes investigations, réveillerait en moi un sentiment douloureux, un sentiment mêlé d'envie et de regret. Oui, messieurs, en votre présence, en présence de vos travaux, de vos écrits, je sens s'appesantir plus douloureusement sur moi ce sublime, mais accablant ministère de l'épiscopat, qui condamne à faire de soi et de sa vie un holocauste absolu, qui interdit à l'esprit, comme aux pieds, de se porter désormais où ils veulent.

« Naguère encore, messieurs, j'étais libre comme vous l'êtes, et je donnais à mes travaux et à mes instants, aussi bien qu'à mes pas, la direction que je voulais : *Cingebas te et ambulabas ubi volebas*. Mais désormais l'itinéraire de ma pensée, comme celui de mes courses diocésaines, est tracé par le devoir, et il me mène souvent là où mon choix, ma nature ne m'eussent pas conduit. Je ne puis me le dissimuler, Dieu m'a imposé une vie où les obligations sont si multipliées, qu'il ne reste plus place même aux goûts les plus légitimes, aux études les plus chères et les plus saintes. Je dis les plus saintes : car cela est incontestable, messieurs, Jésus-Christ, depuis dix-huit siècles, a si bien pris possession de la terre, qui est son royaume, son empire, que les moindres débris qui s'y rencontrent parlent toujours de lui, sont frappés à son empreinte, à son effigie. Çà et là, sans doute, l'antiquaire exhume encore quelques souvenirs des temps païens ; et généralement ils offrent un contraste qui les fait tourner eux-mêmes à la gloire du christianisme. Mais presque toujours les monuments qui attirent votre attention sont les œuvres de la foi catholique : l'archéologie, messieurs, c'est de la théologie, et vos musées sont à peu près exclusivement des médailles du millésime chrétien.

« Ainsi vos études sont saintes dans leur objet. Elles sont saintes aussi dans leur résultat. La foi, messieurs, est plus forte, en même temps plus naïve, la piété est plus généreuse et aussi plus tendre quand elles se mettent en contact

avec les temps anciens, avec les beaux siècles du christianisme. Ces siècles sans doute nous sont connus par l'histoire; mais les monuments subsistants parlent bien plus haut que l'histoire. Vous êtes, à ce titre, messieurs, d'intelligents auxiliaires de notre ministère évangélique. Je l'avoue, pour ma part, il est tel acte de foi, tel acte d'amour, tel acte de sacrifice ou de dévouement, que je n'ai jamais mieux compris, mieux accompli, qu'à l'aspect d'un de ces chefs-d'œuvre de l'art chrétien longtemps enfoui, et qui, retrouvé par la science, replaçait sous mes yeux le spectacle des nobles sentiments qui ont animé des siècles meilleurs que le nôtre.

« N'est-il pas vrai, messieurs, que si, par impossible, les hommes venaient à oublier, venaient à perdre l'Evangile apporté par Jésus-Christ sur la terre, les pierres qui restent sur notre sol nous en rendraient encore toute la substance : *Quoniam si tacuerint hi, lapides clamabunt*. C'est à ce titre, je le répète, que l'étude des monuments, ou même de leurs ruines, cesse d'être une passion d'enthousiaste, une fantaisie d'homme inoccupé, et devient une étude sérieuse, pratique et religieuse. David avait bien quelque chose à faire sur son trône, et il nous apprend dans ses psaumes qu'à défaut du temple il en aimait au moins les pierres : *Quoniam placuerunt servis tuis lapides ejus*. Oui, il y a une odeur de vie, un parfum de foi et de vertu qui s'exhale de ces pierres : *Quoniam placuerunt servis tuis lapides ejus*.

« A chacun son rôle, messieurs, à chacun sa part dans ce grand travail; rassemblez les pierres éparses du temple; recomposez parmi nous l'œuvre des grands siècles chrétiens : c'est une des plus nobles occupations auxquelles on se puisse livrer sur la terre. Nous, nous applaudirons à vos études, à vos recherches, et cependant nous travaillerons à purifier, à sanctifier, à sauver les âmes, pierres vivantes de la Jérusalem céleste, et qui composeront le grand édifice de l'Eglise éternelle, après que de nos plus riches, de nos plus magnifiques monuments d'ici-bas, il ne restera pierre sur pierre, ni aucun souvenir, si ce n'est celui d'avoir servi de vestibule au temple de l'éternité. »

Nouvelles Religieuses.

DIOCÈSE D'ORLÉANS. — Dimanche soir, la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, si florissante dans notre ville d'Orléans, a tenu sa réunion générale annuelle, dans la chapelle de l'officialité, sous la présidence de Mgr Dupanloup.

Outre les membres de cette pieuse famille, une foule nombreuse d'hommes de toute condition, avide de témoigner, par sa présence, l'intérêt que tous les gens de bien portent à cette œuvre admirable, et de recueillir les charitables et éloquentes exhortations de notre vénérable Evêque, se pressait dans l'enceinte trop étroite ce jour-là.

Après la lecture des rapports sur les œuvres, Monseigneur, dans quelques paroles dites avec la plus grande simplicité, a exalté l'œuvre de Saint-Vincent-de-Paul comme un signe de la providence de Dieu sur la France, et une marque de régénération indubitable, en faisant ressortir les caractères spéciaux et uniques de cette œuvre, la seule, a dit Monseigneur, par laquelle, non plus les femmes, mais les hommes, les jeunes gens, donnent aux pauvres leur temps, leur argent, *leur cœur*; la seule qui soit, dans nos temps surtout, d'une utilité aussi grande. Elle a valu à la religion et à ses ministres le respect profond des peuples au jour des dernières tempêtes, parce que le peuple, avec son admirable instinct, a protégé cette religion qui, sous toutes les formes, lui avait toujours fait du *bien*.

Enfin il a exalté l'utilité de cette œuvre pour ceux qui l'accomplissaient, et,

entrant dans quelques détails, il a trouvé des paroles de la plus haute éloquence pour caractériser ces bienfaits et inviter tous les hommes à s'enrôler sous la bannière de la charité et le patronage de saint Vincent de Paul, afin de se sauver, en secourant corporellement et spirituellement les pauvres.

Monseigneur a ensuite promis à l'œuvre sa protection constante, et s'est dévoué à elle. Il a présenté les excuses de M. le préfet qui n'avait pu assister à cette réunion, et l'avait chargé de faire part de ses regrets à la conférence.

La séance s'est terminée par la prière et par une quête qui, nous en sommes sûrs, aura été abondante.

Diocèse de Cahors. — On écrit de Cahors, 19 décembre :

«Nous étions hier les témoins d'une cérémonie aussi solennelle que triste.

«Le corps de Mgr d'Hautpoul, qui depuis dix jours reposait dans une chapelle ardente, en est sorti processionnellement, à travers un immense concours de peuple, pour être reporté et inhumé dans la cathédrale. Les membres des confréries d'hommes et de femmes et des diverses congrégations religieuses, avec leurs bannières et leurs draps mortuaires, formaient les rangs et s'y pressaient en grand nombre. Deux cents ecclésiastiques, arrivés de tous les points du diocèse, fermaient la marche; Monseigneur l'Evêque officiait. Tout, depuis les habits de deuil jusqu'aux chants plaintifs de la liturgie, respirait la douleur.

«M. le préfet, M. le maire, le tribunal de première instance, les officiers de la garde nationale et du 75e de ligne assistaient à la cérémonie.

«L'innombrable foule, accourue de toutes parts, témoignait assez des vifs sentiments de regret, de reconnaissance et d'amour que le bon pasteur avait laissés dans le cœur de ses ouailles en les quittant : sentiments que, ni la distance des lieux, ni de longues années de séparation, n'avaient pu refroidir, et que la mort du saint Pontife n'a fait que rendre plus éclatants.»

Diocèse de Montpellier. — On nous écrit de Vias :

« M. Fabre-Barral, un des plus glorieux débris des armées impériales, avait légué à son pays natal, la somme de 30,000 fr. pour la fondation d'une école gratuite de Frères. C'était dans les premiers jours de la République. La misère était grande, les temps difficiles. La somme léguée par M. Fabre était pourtant insuffisante; mais les habitants de Vias avaient compris toute l'utilité d'une pareille fondation. Ils ne reculèrent devant aucun sacrifice. Le riche apporta son offrande, le pauvre son travail, une émulation charitable s'empara de tous les cœurs ; en quelques semaines, une souscription qui s'était ouverte atteignit le chiffre vraiment extraordinaire de 18,000 fr., et l'on fut assuré que la généreuse pensée du fondateur recevrait son exécution.

« L'établissement est aujourd'hui fondé. La commune de Vias a voulu rendre un hommage public de reconnaissance à M. Fabre-Barral. Un service solennel a été célébré pour le repos de son âme. La population tout entière était accourue à l'appel de ses administrateurs ; l'église était comble, et l'on ne pouvait voir sans attendrissement 150 élèves des écoles chrétiennes priant dans le plus religieux recueillement pour celui à qui ils devront le bienfait d'une bonne éducation. »

Londres. — M. Wisemann a admis sept postulantes parmi les religieuses bénédictines de l'Adoration perpétuelle du couvent de Saint-Georges Clifford Yorkshire. L'église de Saint-Edouard-le-Confesseur, qui possède une image de la sainte Vierge à laquelle les catholiques des environs ont une dévotion particulière, est devenue comme un but de pélerinage habituel. Elle vient d'être choisie par le révérend Moyse-Furlong pour théâtre de son zèle apostolique. La mission ouverte la veille de l'Immaculée Conception, a été suivie avec le plus grand em-

pressement. Malgré la dureté de la saison, les fidèles se rendaient aux exercices dès cinq heures et demie du matin. Les conversions ont été nombreuses ; le dimanche 16, deux cents personnes environ se sont approchées de la table sainte, et soixante-dix ont reçu le sacrement de Confirmation. Le vendredi 21, une croix a été solennellement plantée en mémoire des grâces que Dieu a faites à son peuple dans ces jours de bénédiction, et des promesses qu'il a reçues des pécheurs convertis.

SUISSE.—GENÈVE.—Nous n'avons pas encore réuni tous les témoignages nécessaires pour parler de la manière dont la messe de minuit s'est passée dans nos paroisses de la campagne ; ce que nous en savons déjà est plein de consolation. Nous signalons un fait qui nous paraît déplorable pour Carouge : c'est l'ouverture des cabarets pendant toute la nuit, cabarets qui se remplissent non de Carougeois, mais de Génevois, qui ne viennent certes pas pour assister à l'office catholique.

Nous avons assisté à la communion générale qui a eu lieu à Genève dans l'église de Saint-Germain ; il est difficile de se faire une idée du recueillement qui régnait pendant cette touchante solennité. Mais ce qui nous a frappé encore davantage, c'est l'office de dix heures, où une foule compacte était à la lettre entassée dans un espace quatre fois trop petit. Des centaines d'hommes sont obligés de rester debout pendant deux heures, et les femmes sont tenues comme dans des étreintes insupportables sur leurs chaises. Ne viendra-t-on donc pas au secours de ces milliers de catholiques qui souffrent vraiment avec une patience *prodigieuse?* Nous avons assisté à une grande-messe très-solennelle et à un sermon très-remarquable sur la divinité de Jésus-Christ. Nous n'étions pas peu édifié de ces enseignements si grands, si solides, si éloquents au milieu d'un immense auditoire si attentif et si pieux, en présence du rationalisme qui ronge Genève jusqu'à la corde et détruit pièce par pièce tout l'édifice chrétien. Que de leçons et quel avenir ! Le contraste est bien digne d'attention.

FRIBOURG. — On sait que le Conseil-d'Etat, qui disait, dans sa dernière proclamation du 28 novembre, que *nul ne respecte plus que lui la plus précieuse des libertés, celle des consciences,* a ordonné la *fermeture du Séminaire épiscopal pour Noël, à exécuter par la direction des cultes.* Maintenant le séminaire est complétement vide, le diocèse n'a plus de théologie, plus d'instruction, ni d'éducation cléricales, et tous les biens ecclésiastiques sont dans les mains de l'Etat.

Comment qualifier un gouvernement qui, dans une démocratie, pousse le monopole de l'instruction jusqu'à prétendre nommer les professeurs de théologie sur la proposition de la direction de l'instruction publique? (Loi sur l'instruction publique, art. 224, 161.) Ainsi, l'autorité ecclésiastique n'aurait aucune part à la nomination des maîtres chargés de former les élèves du sanctuaire, sans parler ici des nombreuses entraves auxquelles la loi précitée assujettit toutes les études théologiques ; elle n'aurait aucune garantie pour pouvoir éloigner des laïcs, voire même des Strauss de l'enseignement théologique. Quel moyen de faire un concordat avec un gouvernement qui à toutes les raisons, à toutes les considérations oppose sa marotte, c'est-à-dire sa *loi suprême de l'instruction publique,* et qui, dans sa dernière lettre au vicaire général, M. Jendli, où il lui annonçait la fermeture prochaine du Séminaire, n'a pas craint de dire que l'Evêque *a été interdit de ses fonctions par toutes les autorités civiles du diocèse?*

— Jeudi dernier, un digne ecclésiastique, M. Minguely, curé d'Autigny, a été saisi par des gendarmes et conduit en prison à Fribourg. On sait qu'un protes-

tant ayant été trouvé mort sur un chemin de cette paroisse, le conseil communal offrit de le faire transporter fort respectueusement à Fribourg ou ailleurs, pour le remettre à un ministre protestant. Mais le préfet ordonna de l'enterrer dans le cimetière de la paroisse, ce qui eut lieu en l'absence du curé, qui ne voulut y prendre aucune part. On croit que l'arrestation de M. le curé est une suite de cette affaire.....

Les Deux politiques.

Il n'y a en réalité que deux politiques, que deux partis, que deux camps, à présent, en France :

D'un côté on veut le repos, la réconciliation des partis, le rétablissement de la France dans son unité, dans sa liberté, dans sa grandeur;

De l'autre côté, que veut-on? Au fond on n'en sait rien. Mais ce qu'on tâche de produire, c'est l'agitation, c'est la guerre des partis, c'est la haine des classes, c'est l'affaiblissement, c'est la décadence, c'est la perte du pays dans des luttes sans cause et sans fin.

Entre ces deux partis, il n'y a que des intrigants ou des dupes.

Cette situation date du 24 Février; elle s'est manifestée clairement aux cruelles journées de juin; chaque jour elle se dessine davantage.

Chose remarquable, les anciens radicaux du *National* se sont placés dans le premier camp, dès qu'ils sont arrivés au pouvoir. Tant qu'ils ont gardé le pouvoir, ils sont restés dans ce camp; mais alors même (et c'est là ce que la France ne leur a point pardonné) ils n'y restaient qu'à condition d'immobiliser le pouvoir dans leurs mains.

Condamnés par la France, à leur tour, ils ne lui ménagent pas les représailles. Quelques jours à peine après l'effroyable insurrection, ils disaient aux modérés de l'Assemblée constituante : « Prenez « garde! jusqu'ici vous nous avez trouvés avec vous devant les bar« ricades; demain peut-être vous nous trouverez derrière. »

Au 13 juin, ils ont tenu parole; et encore aujourd'hui, autant qu'il est en eux, ils poussent à la division et aux conflits.

L'*Opinion publique* signale ainsi cette tactique et demande au *National* où il veut en venir :

« Que propose le *National* pour arrêter la décadence de la France au dehors, et ses misères et ses périls toujours croissants au dedans? La guerre des partis. Il cherche les paroles les plus injurieuses pour mettre aux prises les légitimistes et ceux qui ont prêté autrefois leur appui à l'établissement de Juillet. Il souffle sur des flammes éteintes, il travaille à raviver des haines expirées. Il sonne en même temps la trompette pour exciter au combat les classes intermédiaires et la démocratie. Supposons un moment qu'il réussisse, admettons que chacune des grandes subdivisions politiques que nous avons indiquées repousse toute idée de conciliation, qu'en résultera-t-il pour la France? Les légitimistes seuls ne peuvent gouverner ce pays, malgré la puissance incomparable de leur principe : la révo-

lution du Juillet l'a démontré. Les orléanistes seuls ne peuvent pas plus maintenir un gouvernement par leurs propres forces : la révolution de Février s'est chargée de le prouver. Les républicains politiques sont bien plus impuissants encore, et quelques mois ont suffi pour faire éclater cette impuissance. Que reste-t-il donc? Les socialistes! les socialistes que les républicains du *National* repoussaient en 1848, et derrière lesquels ils viennent aujourd'hui se placer, comme on l'a vu récemment par la lettre de M. Marrast. Ainsi, ce que le *National* propose, ce sont des luttes intestines entre trois partis au moins, trois guerres civiles dans le sein du même pays. Est-ce là ce qui relèvera notre puissance au dehors, ce qui fermera nos plaies au dedans, ce qui mettra un terme aux souffrances des masses, ce qui permettra de résoudre tant de problèmes formidables ?»

Et quelle serait la fin de cette politique?

« A travers ces discordes, nous arriverions, de précipice en précipice, et d'anarchie en anarchie, à la ruine de la France, par un cataclysme intérieur suivi d'une guerre universelle, et par une invasion qui consommerait la perte du pays. »

Après ce tableau trop vrai du sort qui attend *tout royaume divisé contre lui-même*, l'*Opinion publique* adresse à tous les bons citoyens un appel qui respire les plus généreux sentiments. « Nous ne sommes pas du même parti, dit-elle ; soit ; mais nous sommes tous du même pays. » C'est, en effet, au nom du vrai patriotisme, c'est sur le terrain de la justice et de la charité que la conciliation finira par s'opérer après tant de déchirements.

L'*Opinion publique* n'exclut personne de ses invitations louables au rapprochement et à la paix :

« C'est sous l'influence de ces sentiments, dit-elle, que nous abordons les partis qui nous environnent. Ceux-ci ont cru que l'établissement de Juillet devait durer : ils s'y sont ralliés. Faudra-t-il pour cela nourrir contre eux des haines immortelles? Ferons-nous de l'opposition rétrospective contre un régime qui n'est plus? recommencerons-nous des batailles aujourd'hui sans objet? Non, nous dirons à nos anciens adversaires : L'expérience que vous avez désiré faire est faite; l'événement a prononcé : ne songeons plus qu'au pays. Il a prononcé qu'en France une monarchie séparée de son principe et des intérêts sociaux que nous représentons ne saurait durer. Nous n'avons rien pu sans vous, vous n'avez rien pu sans nous, et nos querelles ont été la perte de ce pays. Renonçons donc à nos querelles. Au fond, que voulez-vous, et qu'avez-vous cherché dans l'établissement de 1830? Des garanties pour ce sentiment des classes intermédiaires, qui craignent toujours d'être reléguées dans l'ombre. Eh bien! travaillons ensemble à fonder des institutions qui garantissent à tous les intérêts légitimes la part qui leur est due, et rassurent ce sentiment d'égalité si puissant dans notre pays. Au lieu de lutter les uns contre les autres, luttons tous ensemble contre les périls de la France.

« Nous allons plus loin, nous allons jusqu'aux républicains politiques, et nous leur disons : Ce qu'il vous faut, à vous, c'est la liberté. Ce n'est pas pour un nom que vous combattez, sans doute, c'est pour ce grand bien qu'on appelle la liberté politique. Voyons, interrogez-vous : quand les délais marqués seront écoulés, préférerez-vous la chose au nom, ou le nom à la chose? Entre la liberté politique sans la République et la République sans la liberté, que choisiriez-vous ?

« Nous irons, s'il le faut, jusqu'aux socialistes, et nous leur dirons : Sans doute

vos plaintes sont excessives; mais cependant les souffrances que vous signalez existent dans les masses, et nous en sommes vivement préoccupés. Si vous aimez le peuple, comme vous le dites, laissez donc s'établir un gouvernement régulier, stable, fort, propre à entrer dans la voie des réformes et à y marcher. Seuls, vous n'aboutirez à rien, et vous ne réussirez qu'à creuser un précipice, où vous trouverez votre tombeau, et vous y engloutirez avec vous votre pays. Ce n'est que dans les conditions de l'ordre et de la stabilité que les réformes peuvent s'accomplir. »

Il ne manquera pas de sceptiques assurément qui regarderont comme une peine tout-à-fait perdue celle que se donne l'*Opinion publique* pour discuter et ramener à elle par la raison, tous les partis, ceux-là mêmes qui par intérêt ou par passion, ou par folie, sont devenus les implacables ennemis de la société.

Nous ne contestons point ce qu'une si grande et si générale conversion peut avoir d'improbable; mais difficile ou non, nous disons qu'il faut la tenter. C'est peut-être un but un peu idéal; ce n'est certes pas une utopie dérisoire. Plus d'un peuple, après de longues épreuves d'agitations et de malheurs, a réussi enfin à comprimer dans son sein les mauvais instincts dont il avait été la victime.

Dieu a fait *guérissables* les *nations de la terre*. Pourquoi la France serait-elle vouée fatalement à des discordes fratricides et à une dissolution mortelle?

Sachons donc nous réunir pour la sauver.

Le *Constitutionnel* est aujourd'hui de très-mauvaise humeur contre l'Assemblée, et pour l'attaquer il ne recule pas devant les contradictions.

Il est partisan outré de la cause montevidéenne. Et il en veut à la commission parlementaire et à M. Daru, son rapporteur, de montrer dans cette question plus d'énergie que le ministère, sans toutefois s'arroger l'initiative et sans assumer la responsabilité qui appartiennent au gouvernement.

Il reconnaît et déclare très-urgent le péril que la mauvaise organisation de l'instruction publique fait courir à la société. Et il semble ne presser la discussion du projet de M. de Parieu sur la nomination et la révocation des instituteurs communaux que pour retarder et remettre en question la refonte générale non-seulement de la loi de 1833, mais de toute la législation sur l'enseignement.

Enfin, il va jusqu'à reprocher à l'Assemblée de n'avoir pas encore discuté et voté le budget de 1850. Et il oublie que la cause de ce retard, en effet très-regrettable, a été très-nettement expliquée par M. Berryer. Ce retard vient, on sait, du changement de système financier que le changement de cabinet a naturellement produit et qui a nécessité des rectifications et des propositions nouvelles dans le budget particulier de chaque ministère. Tous n'ont pas encore envoyé leurs travaux à la commission du budget général; n'est-il pas singu-

lier qu'on demande ensuite à la commission pourquoi elle n'a pas encore fait son examen et déposé son rapport sur des pièces qu'elle n'a pas?

Mais s'il y a quelque chose de plus singulier que le fonds même de ces récriminations subites, c'est le langage dans lequel le *Constitutionnel* les présente. « *On met volontiers*, dit-il, *l'Assemblée législative au-dessus de la Constituante*; celle-ci, cependant, a donné sous ce rap« port UN EXEMPLE DE ZÈLE ET D'ACTIVITÉ DONT SES SUCCESSEURS « AURAIENT DU PROFITER. »

Nous ne nous attendions pas, nous l'avouons, à voir le *Constitutionnel*, en matière de budget notamment, proposer à l'Assemblée législative l'exemple de sa devancière, qui a eu recours, elle aussi, aux douzièmes provisoires, dont le *Constitutionnel* a, comme tout le monde, justement flétri les votes désastreux pour la fortune de la France.

Bulletin de la politique étrangère.

ESPAGNE. — Nous lisons dans la correspondance ordinaire de Madrid, du 24 décembre :

« Le journal *el Pais* parle de la grossesse de Sa Majesté comme d'un fait certain qui ne tardera pas à être annoncé officiellement par le gouvernement. Il paraît positif que la reine Isabelle continue de prendre de grandes précautions. »

PORTUGAL. — On a des nouvelles de Lisbonne du 21 décembre, qui parlent de crise ministérielle. On dit que le duc de Saldanha s'est rallié à la coalition contre le comte de Thomar, et qu'il a prié la reine de le remplacer par le duc de Palmella.

On prétend d'autre part que le duc de Saldanha ne travaille que pour son propre compte, et que toutes ses tentatives échoueront contre le désir qu'a la reine de conserver le comte de Thomar.

ALLEMAGNE. — Le *Wanderer* de Vienne du 23 dit que le mécontentement le plus grand règne sur tous les points de la Transylvanie, particulièrement sur ceux qu'habitent les Szeklers.

C'est probablement d'après ces bruits que le correspondant du *Daily-News* se sera cru autorisé à annoncer cette formidable révolte des Slaves voisins de la Turquie, dont les feuilles allemandes ne disent d'ailleurs pas un mot.

SUISSE. — On écrit de Fribourg :

« Le *Confédéré* de Fribourg, n° 148, s'apitoie sur le sort des hommes de couleur dans la Guadeloupe, et s'écrie dans son indignation : « Jusqu'à quand des « hommes qui se disent chrétiens et catholiques croiront-ils pouvoir concilier deux « choses aussi opposées que le christianisme et l'esclavage! » Très-bien! mais pourquoi va-t-il si loin? le sort de ses compatriotes est-il meilleur? A la Guadeloupe au moins il n'y a pas, comme quelque part, des journalistes se disant chrétiens catholiques, qui outragent périodiquement trois fois par semaine, leurs proscrits et leurs victimes.

« Dans le même numéro, le *Confédéré* s'extasie devant un lambeau d'une prétendue lettre d'un prétendu honorable ecclésiastique qui s'extasie lui-même devant les actes des gouvernants de Fribourg, et qui se *dévoue à leurs personnes et à leurs décrets présents et futurs de cœur et d'âme*. Pour ne pas arriver trop tard le jour du bon an, ce digne ecclésiastique aurait déjà, le 9 décembre, écrit à l'un d'eux pour leur souhaiter à tous *toutes sortes de félicités et toutes les bénédictions de l'Etre Suprême*, comme *à de véritables philantropes, à de sages législateurs qui ne cherchent que le bien de leurs concitoyens.....* Le *Confédéré*, à son tour, fait les vœux les plus ardents pour que tous les ecclésiastiques lui ressemblent, parce que l'Eglise n'aura qu'à gagner avec des hommes ainsi *pénétrés des sentiments évangéliques de paix et de charité, attachant plus de prix à l'essence du culte qu'à des prétentions surannées et à de vaines formes accessoires.....* et *jugeant que le gouvernement n'a point lésé les droits de la religion catholique.*

« Mais ce *vénérable* ecclésiastique, à qui le *Confédéré* croit plus qu'aux Evêques, aux Papes et à l'Eglise, quel est-il? pourquoi ne le nomme-t-il pas? Il est bien regrettable qu'il ne fasse pas connaître un nom qui peut jeter tant d'éclat sur la cause qu'il défend. Il réparera infailliblement sa faute, d'autant plus qu'il ne gagne rien à cette réticence; car les uns disent que cette lettre est tout entière de fabrication radicale, d'autres qu'elle est d'un ecclésiastique interdit, qui n'est pas toujours dans son bon sens, puisqu'il a pu dire : *Je me dévoue à leurs décrets présents et futurs de cœur et d'âme.* »

Chronique et Faits divers.

Cinq mille fusils qui étaient restés déposés aux Tuileries ont été enlevés hier matin par l'artillerie, pour être transportés à Vincennes sous bonne escorte.

— Un train de plaisir entièrement composé d'Ecossais, est arrivé hier à Paris.

— Les Champs-Elysées ont été sillonnés cet après-midi par quelques traîneaux attelés de magnifiques chevaux équipés à la russe et recouverts de riches fourrures.

— On lit dans le *Journal du Havre* du 29 :

« La redoutable marée de cette nuit s'annonce sous des auspices assez rassurans ; le vent a molli, et la hauteur de la mer, dans les trois dernières marées, a suivi, contrairement à ce que l'on craignait, une progression décroissante. Il y a donc lieu d'espérer, par suite, que la marée n'occasionnera aucun dommage. »

— Le mauvais temps a occasionné, hier et aujourd'hui, de grands retards dans le service du chemin de fer d'Orléans.

Les trains partis de Paris ont été arrêtés, entre Etampes et Monerville, par des masses de neige qui avaient quatre pieds de hauteur ; ils y ont séjourné pendant vingt-quatre heures.

Les trains, partis hier d'Orléans, ont été arrêtés du côté de Toury, et sont arrivés ce soir, à cinq heures et demie, à la gare de Paris, après un retard de vingt-huit heures.

A l'heure qu'il est, la voie est complétement dégagée et le service est repris sur toute la ligne. Il n'y a pas eu d'accident.

— Le célèbre compositeur Conradin Kreutzer vient de mourir à Riga, où il était maître de chapelle, le 14 décembre, à l'âge de soixante-sept ans.

— Voici quel est l'état actuel du catholicisme aux Etats-Unis :

En 1789, il n'y avait dans cette contrée qui, depuis sept ans à peine, venait d'être arrachée, grâce à Louis XVI, au joug tyrannique de l'Angleterre, que quelques familles catholiques, presque abandonnées sous le rapport religieux.

La même année, alors que l'orage grondait sur l'Eglise de France et qu'elle était à la veille d'une odieuse persécution qui devait forcer à la fuite ses plus respectables ministres, le Pape nomma un Evêque à Baltimore, et depuis lors, tels furent les progrès du catholicisme aux Etats-Unis, qu'au commencement de 1849, dans un Concile qui y fut tenu, il n'y avait pas moins de vingt-cinq Evêques, tous du pays, qui y siégeaient.

Ainsi, aux Etats-Unis, comme en Angleterre, les progrès du catholicisme sont considérables; cependant les besoins y sont d'autant plus grands que tout y manque. Dans plusieurs diocèses, il n'y a que quelques pauvres églises qui ne sont pas toutes desservies; d'ailleurs, faute de prêtres, on n'y trouve de maison ni pour le séminaire, ni pour l'Evêque, ni pour le curé de paroisse; tout est à créer, et notamment dans l'évêché de Cleveland, qni est un démembrement de celui de Cincinnati, et qui ne compte pas moins pour cela de 80 lieues de longueur sur 40 de largeur; quatorze ou quinze églises y sont nécessaires : les besoins de service réclament leur construction, et, faute d'argent, on ne peut y travailler. Il en est de même des écoles catholiques.

— On lit dans un grave journal de New-York la naïveté suivante, qui nous paraît empreinte de l'imagination arabe et de l'exagération gasconne :

« Il existe à Salim (malheureusement on compte trois villes de ce nom aux Etats-Unis) un enfant si *brillant* que sa mère ne peut le regarder qu'à travers un verre noirci par la fumée. »

VARIÉTÉS.

La devise républicaine.

M. Pierre Leroux publie dans la *République* d'aujourd'hui un article de six colonnes sous ce titre : LE MILIEU DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE. Le philosophe de la Triade invite amicalement *son ami* Proudhon à suspendre, pour un moment, toute polémique. « Voici, dit-il, un jour solennel : *nous touchons à l'année qui terminera la première moitié du dix-neuvième siècle !* »

Cette série de jours forme un tout, un ensemble où M. P. Leroux distingue très-nettement, dit-il, un drame qui a ses péripéties, mais qui a aussi son dénouement.

Ce dénouement, ce sera l'AVÈNEMENT DU SOCIALISME !

M. P. Leroux s'engage à nous expliquer *par l'idée* ce demi-siècle tout entier « qui sépare notre révolution de la révolution de nos pères. » Ce sujet est immense, l'écrivain le proclame ; mais, dit-il modestement, « *la simplicité de l'explication répondrà à la grandeur du sujet.* »

(C'est précisément ce que M. Proudhon écrivait hier de son côté en annonçant la démonstration mathématiqne de son système de l'AN-ARCHIE.)

« C'est un grand sujet que je tente; *mais la simplicité de l'explication répondra à la grandeur du sujet.*

« Je prends à la chute de Robespierre le demi-siècle que je veux expliquer. Le jour ou mourut son type le plus élevé, la révolution parut vaincue, la contre-révolution victorieuse.

« Or, la révolution arrêtée ou vaincue, que restait-il d'elle? Une devise, trois mots, que j'ai déjà rappelés. Ces trois mots étaient toute la fortune de la révolution. Le monde entier, ceux qu'elle avait enrichis, comme ceux qu'elle avait dépouillés, allaient se ruer contre elle; elle n'avait que sa devise pour se défendre. Mais ces trois mots sont l'expression de la nature humaine. Que va-t-il donc arriver ? Il va arriver que la nature humaine souffrira et combattra pour ramener la révolution.

« Lecteur, soyez attentif; je vous ai dit que j'expliquerais tout par l'idée, *et qu'à peine il serait question de faits* dans mon exposition.

« Robespierre mort, et comme si sa mort eût donné un sens plus clair et plus précis à sa doctrine, il se forma une école qui fit de l'égalité le seul principe et la loi suprême de la République : c'est l'école de Babeuf et de Buonarotti. Aujourd'hui que la tradition républicaine a triomphé, quel républicain sincère refuserait d'honorer cette école, de rendre hommage à ses martyrs, de reconnaître la pureté de leurs intentions? Quant à moi, je n'oublierai jamais que, soit en France, soit sur la terre étrangère, ma main a quelquefois pressé la main du descendant de Michel-Ange, survivant à la révolution comme un chêne séculaire qui s'élèverait glorieux lorsque la forêt tout entière aurait disparu. »

Mais cette école n'avait pas résolu le problème qu'après Sparte, après Rome, après le christianisme, l'*humanité poursuivait.*

Aussi, dit M. P. Leroux, la liberté protesta. La révolution française n'avait-elle pas pavoisé le monde d'un drapeau sur lequel brillaient ces trois mots : Liberté, Egalité, Fraternité!

« Honneur donc, s'écrie M. Pierre Leroux, honneur à Lareveillère-Lepaux comme à Babeuf! reconnaissance et respect aux théophilanthropes, qui, sur les ruines de la société, relevèrent l'étendard de la fraternité humaine et de la religion. Mais il faut le dire de cette école comme de celle de Babeuf, elle n'était au fond, qu'un impuissant retour au passé; elle se rattachait à la tradition sans pouvoir la continuer et conduire l'humanité à ses fins.

« Au fond, qu'est-ce que l'école de Babeuf? Un souvenir, une réminiscence des castes de patrie, qui voulaient imposer de nouveau ce régime à l'humanité. Au fond, qu'est-ce que l'école des théophilanthropes? Un souvenir, une réminiscence de la cité mystique du christianisme. Or, je le repète, l'humanité ne revient jamais à ses anciennes demeures; elle avait laissé loin derrière elle cette cité purement céleste que le christianisme essaya de fonder dans les âmes, ne pouvant la fonder sur la terre. Que venait donc faire l'école dont nous parlons, alors qu'il s'agissait, après la révolution, et sur les ruines du passé, d'édifier la cité nouvelle, à la fois spirituelle et matérielle, dont la cité mystique du christianisme n'est que la figure et la prophétie?

« Ainsi, soit Babeuf, soit Lareveillère, n'apportaient, au lieu d'une science nouvelle, qu'une sorte de plagiat du passé. »

Il n'est donc pas étonnant, après cela, ajoute M. P. Leroux, que la

victoire soit provisoirement restée aux idéologues qui opposaient, eux, la Liberté à la Fraternité et à l'Egalité. Cette école d'*idéologues* avait pour chef M. de Tracy, qui, long-temps avant M. Proudhon, disait que *tout gouvernement est un ulcère*, et ajoutait « qu'en atten- « dant qu'on pût *faire disparaître entièrement cet ulcère*, il fallait le « restreindre et le circonscrire autant que possible. »

« Je n'aime pas les idéologues, » disait Napoléon. Il avait ses raisons pour cela. Il n'aimait pas la révolution non plus : il ne devait aimer aucune des sectes de cette révolution, pas plus la secte de la Liberté que celle de la Fraternité, et que celle de l'Egalité. Mais il sut se servir de toutes les trois, ou plutôt, à son insu même, chacune d'elles servit à son triomphe. »

S'il faut en croire M. Pierre Leroux, l'empereur prit aux babouvistes *leur principe de supériorité de l'Etat sur les individus*. Il prit aux théophilanthropes le principe de la nécessité d'une religion, pour en faire la base du rétablissement de la religion catholique; enfin il prit aux idéologues leur principe d'individualisme. Mais, évidemment, la Triade n'ayant point été constituée, l'Empire ne pouvait pas vivre. La triple idée : Liberté-Egalité-Fraternité, qui est immortelle, devait tôt ou tard rayonner dans le monde.

Dès la fin de l'Empire, l'esprit de Babeuf se réveille dans le conspirateur Mallet (Mallet babouviste?) l'esprit du dix-huitième siècle, esprit de liberté, se fait jour par Mme de Staël; l'abbé Grégoire remplace Lareveillère-Lépaux (1).

A cette *trinité* en succède une autre, de 1815 à 1830, celle des *libéraux*, des républicains et des doctrinaires.

« Or, qu'étaient-ce que les libéraux? *La secte de la liberté.*

« Qu'étaient-ce que les républicains? *La secte de l'égalité.*

« Qu'étaient-ce enfin que les doctrinaires? *La secte religieuse en désaccord avec le catholicisme officiel...*

« Ces trois écoles s'appelèrent, après 1815, le libéralisme, les sociétés secrètes, la morale chrétienne. »

La secte des libéraux était la plus puissante. Un grand nombre, dit M. Leroux, *pressentaient* l'accord possible des trois termes de la devise de la République, c'est-à-dire le socialisme!

M. P. Leroux s'arrête à la fin de ce second acte du drame révolutionnaire. Dimanche prochain, il nous donnera la suite de cette fantastique histoire des origines du socialisme. Jusqu'ici, *la simplicité de l'explication* n'a guère répondu, il faut l'avouer, A LA GRANDEUR DU SUJET.

(1) M. Pierre Leroux fait de l'évêque constitutionnel Grégoire le chef de la petite Eglise. M. Leroux ne sait pas que la petite Eglise, qui refusait de reconnaître le Concordat, était l'antipode du *constitutionalisme* de Grégoire.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, imp. BAILLY, DIVRY et Comp., place Sorbonne, 2.



